REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

JUILLET-OCTOBRE 1960 Nos 4-5 70e ANNÉE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE
EN 1959

AVANT-PROPOS

Dans les annales économiques françaises, 1959 fera figure d'année favorable. Première année d'une nouvelle république dont on attendait la rénovation, il eût été difficilement pensable, et en tout cas assez désagréable, qu'il en fût autrement. La stabilité gouvernementale est devenue la règle d'or du système politique, devant laquelle devaient par principe céder d'autres préférences, celles que le régime antérieur avait trop respectées. Le prestige d'un homme exceptionnel a couvert les imperfections qui, sans lui, auraient été mal supportées. Non seulement la guerre d'Algérie ne s'est point terminée en 1959, mais il a été dit qu'il n'était pas exclu qu'elle pût durer longtemps encore. Le général de Gaulle confère de la grandeur à tout ce qu'il touche. Son langage, son attitude tiennent le monde en haleine. Cela pourrait suffire à faire apparaître acceptables des réalités austères. Sans doute ne faudrait-il pas en déduire que cet ascendant politique parviendra à masquer pour toujours les déficiences économiques, s'il en existe. En vérité cet Annuaire *est là pour nous dire avec précision, sans emballement, ni dénigrement, ce qu'ont été durant un an les événements économiques. Nos précédents* Avant-Propos *avaient été écrits sous le signe, dans la hantise même, de l'inflation. Celui-ci se maintient, par la force des choses,*

dans la même atmosphère. Certes, l'inflation apparaît toujours comme un spectre. Cependant on doit l'affirmer dès ces premières lignes : puisque notre champ d'observation est limité aux douze mois de 1959, la présente année a bien été celle du stoppage de l'inflation. Une autre question se pose aussitôt : l'arrêt de l'inflation n'aurait-il pas aussi coïncidé avec une trop lente reprise de l'expansion ? Qu'on le veuille ou non, les deux thèmes sont liés. Les chroniqueurs, les lecteurs, celui qui signe ces lignes, les ont constamment à l'esprit.

***

René Courtin écrivait l'an dernier à cette place : « L'effet des mesures financières des derniers jours de décembre ne pourra être pleinement apprécié que dans notre annuaire de l'an prochain ». Nous voici au pied du mur. N'esquivons pas les responsabilités. Il me semble que pour objectiver le débat, on pourrait se tenir à deux propositions : 1° *Les mesures d'assainissement financier ont incontestablement réussi en 1959.* 2° *Dans la mesure où l'inflation française avait d'autres causes que des causes financières, il n'est pas sûr que le succès en 1959 de l'opération des 27-28 décembre 1958 ait définitivement éteint l'inflation.*

On se convaincra facilement de la vérité de la première proposition en lisant les chroniques de René Marbot, Pierre Maillet, François Visine, H. L. ; celle de Jean Tesseidre permettra de vérifier la valeur internationale de cette réussite.

Une dévaluation de 14,93 % (hausse du dollar de 17,55 %) ne pouvait pas ne pas entraîner une hausse des prix. Du reste, une hausse des prix était en un certain sens un retour à la réalité, dans la mesure où elle était déjà incluse dans l'évolution antérieure des événements, mais masquée par des mesures artificielles : subventions, taxations. Toute la question revenait à déterminer la marge raisonnable, donc admissible, de hausse. Cette marge, on l'avait fixée à un chiffre compris entre 6 et 10 %. Tout le monde sait bien qu'en cette affaire il y a des effets mécaniques quasi-inéluctables, et des effets psychologiques, les plus dangereux, ceux par lesquels les amplifications les plus redoutables risquent de se réaliser. L'analyse de René Marbot est éloquente à cet égard. La bataille des prix a été gagnée en 1959,

malgré l'accident imprévisible de la sécheresse. Dans l'ensemble, la hausse a été de l'ordre de 6 %. A l'inverse de ce qui se produit en période d'inflation déclarée, les comportements psychologiques ont maîtrisé les réactions mécaniques, au lieu de les amplifier.

Sur le terrain proprement financier, personne ne pourra nier la réussite. Lisez les chroniques relatives aux comptes de la nation, au marché des changes, au budget et à la trésorerie. Alors que le déficit budgétaire et que le déficit de la balance commerciale allaient en croissant dans les années antérieures, les tendances sont retournées en 1959. La préoccupation fondamentale de limiter l'impasse de trésorerie a été respectée : cette impasse a été en définitive de 6,28 milliards NF. L'impasse commence déjà à perdre son sens d'origine, celui que le mot possède au jeu de bridge, de faire un pari sur une possibilité favorable. On sait qu'en 1960 l'impasse sera encore limitée. En relayant l'épargne, on s'efforce désormais de ne plus assurer la couverture d'un déficit de trésorerie par l'attente d'un apport de fonds aléatoire.

Evidemment, les dépenses budgétaires ont augmenté (de 12 % entre 1958 et 1959 pour l'ensemble, de 13 % pour les seules *dépenses militaires), mais les résultats définitifs montrent que les recouvrements budgétaires ont excédé de 3,07 milliards NF. les prévisions de la loi de finances, et de 8,01 les résultats de 1958. L'idée de rigueur budgétaire a porté ses fruits.*

C'est cependant le rétablissement extérieur qui est le plus frappant, celui du reste dont on attendait le plus. Le renversement de la balance commerciale a été particulièrement spectaculaire. L'excédent des importations a été ramené de 4,23 milliards NF. en 1958 à 0,11 milliards en 1959 ; ce redressement a été surtout imputable aux exportations qui sont passées de 1,582 à 1,895 milliard NF. Tous les marchés ont été favorables au franc : marché parallèle de devises, marché de l'or. Les cours officiels des devises sont demeurés en dessous de la parité, les cours de l'or ont fléchi. Les réserves en devises se sont accrues d'environ 1.100 millions de dollars. Les capitaux reviennent en France, malgré le renchérissement au cours du deuxième semestre du loyer de l'argent aux U. S. A. et en Allemagne. Nous avons réduit notre endettement à court terme auprès du F.M.I. et de l'U.E.P. La stabilité des cours du change a permis d'accroître

les recettes du tourisme. La baisse des frets a allégé nos charges.

En fin de compte, la balance des paiements courants qui enregistrait un déficit de plus de 344 millions de dollars en 1958, révèle en 1959 un excédent de 728 millions de dollars.

A cette amélioration des relations avec l'extérieur correspond une situation d'aisance monétaire intérieure très encourageante : le pourcentage des billets en circulation dans la masse monétaire était de 51,2 % à fin 1955, le voici à 42 % en 1959. Il est possible que la mise en vigueur du franc lourd ait fait craindre quelque mesure d'échange forcé de billets. Il faudrait se demander ici si l'idée directrice des protagonistes du nouveau franc a été consacrée par le public. Nous étions de ceux qui croyaient à l'efficacité de cette idée : elle était essentiellement psychologique. Le passage de l'expression 100 à l'expression 1 nous paraissait heureux. Il devait contribuer au succès financier français, authentifier la mutation d'une monnaie faible à une monnaie forte. Le changement de place d'une virgule avait valeur de symbole. En fait, le public a mal compris cette transfiguration : les moins éduqués ont eu peur de subir une réduction de leurs revenus ; il n'y a plus abondance de millionnaires ; même pour les plus intelligents, une division par 100 est une opération mentale difficile. Dès qu'on énonce une somme en nouveaux francs, on s'empresse de la multiplier par 100, pour retrouver la somme plus flatteuse en francs légers. Il faudra plusieurs années pour créer les nouvelles habitudes, sur lesquelles on avait trop rapidement compté.

La masse monétaire globale représente en 1959 la même proportion du produit national brut que pour les années antérieures : un peu plus de 30 %. C'est le système bancaire qui a bénéficié de l'augmentation de cette masse globale (4,6 %) sous la forme d'augmentation des dépôts. Les banques ont de ce fait eu peu recours au réescompte de la Banque de France. Les avances à l'Etat ont diminué de 1,70 milliard NF. Les divers taux d'escompte ont baissé (taux d'escompte ramené à 4 % le 23 avril). Tous ces chiffres confirment le succès financier.

Jean Weiller a parcouru le monde durant ce premier semestre 1960. Il ne nous abandonne pas. Mais il a, cette année, délégué sa mission de chroniqueur à Jean Tesseidre. L'étude méticuleuse de la structure de nos échanges avec les pays étrangers et avec ceux de la zone franc, la comparaison entre les exportations fran-

çaises et celles des puissances étrangères auxquelles a procédé notre nouveau collaborateur, nous apportent des lumières supplémentaires. En pratique, nul ne saurait nier que la conjonction des mesures de décembre 1958, de la mise en œuvre au 1er janvier 1959 du marché commun, des décisions de retour à la convertibilité extérieure des monnaies et de libération des échanges, ait porté ses fruits. Le retour à une certaine économie internationale compétitive, où la France ne fait plus mauvaise figure, n'est plus une simple vélléité. L'augmentation des exportations françaises d'automobiles aux U. S. A. est particulièrement significative à cet égard.

Il n'y a rien de très spécifique à dire des Caisses d'Epargne (Jacques Noireau) en 1959 : les versements ont augmenté de 14 %, les retraits de 8 % seulement. Les mouvements favorables commencés au milieu de 1958 se sont poursuivis et amplifiés.

Par contre les émissions de valeurs mobilières (Patrice Colmet-Daage) sont différentes de celles des années antérieures. L'abstention totale du Trésor sur le marché des capitaux à long terme a permis au secteur privé de réaliser un volume beaucoup plus important d'opérations : elles ont pour la première fois depuis longtemps dépassé largement celles du secteur public (63 % du total contre 25 % en 1956). Le chiffre total des émissions a diminué de 12 % par rapport à 1958. Si de ce fait le taux d'intérêt a légèrement baissé, si les clauses d'indexation ont disparu, les primes de remboursement demeurent trop importantes, le loyer de l'argent est encore trop élevé, 5 à 6 %. Le premier Comité Rueff avait tablé sur une baisse progressivement plus faible du taux de l'intérêt. La parfaite cohérence logique de la politique d'assainissement voudrait que le taux soit effectivement baissé. Il n'est pas sûr cependant que cette baisse soit délibérément voulue ; si l'inflation n'était plus à l'avenir solidement stoppée, serait-il du reste toujours possible et toujours souhaitable de désirer et de réaliser cette baisse ?

Nous sommes influencés, en ce premier semestre 1960, par la baisse des cours de bourse. C'est rétrospectivement seulement que l'on se réjouit de la bonne tenue de la bourse française en 1959, meilleure que celle des bourses étrangères (New-York et Londres notamment). Pierre Vigreux nous en fait prendre conscience par sa double et judicieuse analyse des cours en monnaie et des cours en valeur réelle. L'indice général des cours en valeur réelle

a progressé en un an de 126,4 à 186,6, accusant ainsi une hausse de 47,6 % — mais le maximum s'est situé en novembre (*188,8*) *— et depuis lors le marché boursier français a subi l'entraînement à la baisse des autres marchés étrangers.*

Les indicateurs globaux que Pierre Maillet a rassemblés méritent eux aussi grande attention. Mais précisément ils ne sont pas tous aussi favorables. Déjà Pierre Maillet ne veut pas être injuste envers le passé « les mesures de décembre n'auraient pas été possibles sans les efforts de toutes les années qui les ont précédées... Si la dévaluation fut un acte politiquement courageux, elle était à la fois inéluctable et possible ». Mais il faut considérer sans parti pris les grandes données de la comptabilité nationale : à prix constants, le produit national brut n'a augmenté que de 2 %. C'est la seconde année où le rythme de progression est si faible, contrastant avec celui de 5 à 6 % des quatre années antérieures. Toujours à prix constants, la consommation privée n'a augmenté que de 1 %. La formation de capital (investissements et stocks) *a diminué de 5 %.*

Après la constatation des succès, ne nous installons donc pas dans une attitude d'optimisme systématique ; les lumières ne doivent pas nous empêcher de voir aussi les ombres. Certains doutes peuvent être aussi efficaces que des affirmations trop péremptoires. L'espérance n'est-elle pas d'autant plus valable qu'elle est plus nuancée ?

***

Derrière le taux de progression de 2 % du P.N.B. que nous venons de signaler, quelles précisions nous apportent les statistiques moins globales ?

F. Houillier n'a pas voulu consentir à un raccourcissement de sa chronique relative à la production agricole. Il l'a écrite durant les semaines de 1960 où le malaise paysan était à son paroxysme ; il lui a semblé que pour faire décemment face à ce malaise, il fallait analyser avec un soin plus intense encore les données du problème paysan. La sécheresse de l'été 1959 aurait pu être beaucoup plus défavorable qu'elle ne l'a été. Notre chroniqueur estime qu'elle a plutôt « joué le rôle de révélateur d'une situation latente ». Conjoncture météorologique malheureuse qui nous a fait prendre conscience de graves déficiences de structure, la

sécheresse a du reste été favorable aux céréales. La production du vin a augmenté de plus du quart. Par contre les fruits, les légumes, les betteraves la production laitière, les pommes de terre, ont été touchés. Les livraisons de viandes ont progressé. Il est difficile de parler avec précision valable de l'agriculture au singulier. L'objectivité exigerait que l'on distinguât « plusieurs agricultures ». La dispersion des situations, notamment des revenus, est trop grande, dans le monde agricole pour que la notion de moyenne, dont la statistique est ordinairement fière, ait ici une valeur significative. Il n'en est pas moins certain que les agricultures souffrent dans l'ensemble d'un décalage souvent grandissant entre prix d'achat et prix de vente. Il est à peu près sûr également que, malgré les erreurs considérables de calcul, les revenus des « diverses agricultures » marquent une stagnation en 1959. Les comptes de la nation les considèrent en baisse de 6 %.

Il y aurait beaucoup à dire également sur les caractères de l'indice de la production industrielle qui sert à porter un jugement sur cette production. H. Palangié s'y emploie avec beaucoup de soin. On ne devrait jamais utiliser un indice sans connaître les conditions précises dans lesquelles il a été bâti. La production coïncide-t-elle notamment avec la facturation ? Comment le fabricant de l'indice tient-il compte des stocks ? Est-on même actuellement capable de connaître les stocks ? Sur quelle période de temps porte le calcul de l'indice ? Ces difficultés devraient nous rendre beaucoup plus prudents que nous le sommes dans l'utilisation des indices. L'éducation statistique des français est-elle seulement commencée ?

Contentons-nous des estimations brutales officielles. En 1958 les indices de la production industrielle s'élèvent à 147 (avec le bâtiment) et à 155 (sans le bâtiment) : les chiffres homothétiques de 1959 sont de 152 et de 159, soit une progression de 3 % (avec le bâtiment) et de 5 % (sans le bâtiment). Mais il faudrait discriminer selon les branches : par exemple le taux d'accroissement de l'industrie chimique est de 13 %, tandis que le taux de l'industrie textile accuse une baisse de 5 %. La connaissance des disparités est aussi importante que celle du taux général. Si le vocabulaire n'était pas forgé autrement, nous aimerions parler d'une structure de la conjoncture !

Le nombre de logements terminés aurait atteint 320.000, en

hausse de 10 %, tandis que celui des mises en chantier n'a progressé que de 5 %. Nous remercions un nouveau chroniqueur spécialisé, Philippe Isaac, d'avoir pu à la dernière heure faire le point de la politique du logement, alors que notre précédent collaborateur, André Piérard, se trouvait dans l'impossibilité de s'y consacrer. Malgré la montée rapide de ces immenses buildings blancs, souvent si laids dans leur masse et leur hauteur écrasantes, à la bordure de toutes nos grandes villes, « force est bien de constater qu'il n'existe pas encore de politique foncière cohérente en France ». Le malaise du logement demeure.

L'analyse des transports que F. Fonlladosa nous donne avec tant de chiffres précis, nous permet de comparer, sur un domaine important, les problèmes de structure à ceux de conjoncture. La conjoncture « transport » 1959 suit la conjoncture d'ensemble. Cela est naturel. Ce qui serait plus important à connaître c'est la variation des importances relatives de chaque type de transport. Malheureusement les statistiques des transports routiers, qui prennent une importance grandissante, restent très partielles et très peu précises. La croissance ininterrompue des véhicules en circulation pose des problèmes encore très mal résolus. Il est peut-être plus facile d'aller dans la lune que d'organiser une circulation rationnelle ! Le progrès finit par se retourner contre lui-même. La publicité vous incite à acheter toujours de nouvelles voitures, toujours plus rapides, mais les règlements de prudence vous interdisent de les utiliser aux moments et aux endroits où elles vous seraient le plus utiles, ou à la vitesse dont les constructeurs sont fiers.

Par contre l'augmentation du nombre des accidents a en particulier fait croître de 21,1 % sur 1958, les chiffres d'assurance du secteur privé. La croissance de la branche-vie a été du même ordre. Le rapport des primes au Produit National Brut augmente de 12 % en 1959 (J. Fourastié).

Tournous-nous maintenant du côté des hommes. La conjoncture démographique reste favorable. L. Buquet nous donne les chiffres essentiels. Sans doute ne faut-il pas masquer un léger accroissement du taux de mortalité ; mais avec des taux de nuptialité, de fécondité et de natalité en hausse plus sensible, l'excédent des naissances sur les décès a atteint en 1959 le chiffre le plus élevé des huit dernières années, soit 325.000. Compte tenu du solde positif des migrations, la population française s'est

accrue de 515.000 unités. Elle est au 1[er] janvier 1960 de 45.335.000. Le taux d'accroissement global est de 1,15 %.

Si, en fin de compte, on constate que de 1958 à 1959 les revenus nominaux des ménages se sont accrus de 7,1 %, les impôts de 16 %, les ressources disponibles n'ont augmenté que de 6,8 %, à peine un peu plus que l'indice des prix à la consommation (5,7). *Ces taux, rapprochés du taux d'accroissement démographique, feraient penser que le niveau de vie est demeuré stationnaire.*

Et nous voici revenus à la constatation qui nous préoccupait au début de ces lignes. L'inflation arrêtée n'a-t-elle pas correspondu à une stagnation du niveau de vie de la population ?

C'est le moment de parler des chroniques relatives aux salaires (P. Fournier), au mouvement ouvrier et à la législation sociale (Pierre Lassègue) et à la Sécurité Sociale (Etienne Antonelli).

La masse des salaires s'est accrue de 9 %, les versements des administrations ayant augmenté davantage que ceux des entreprises. Le salaire minimum garanti a été majoré deux fois dans l'année, le 1[er] février (porté à Paris de 149,25 à 156) et le 1[er] novembre (160,15). Les allocations familiales ont été relevées de 10 % le 1[er] août. Du 1[er] janvier au 31 décembre, la hausse des taux de salaires horaires a été de 7 %. Mais hausse du taux ne veut pas dire forcément hausse des revenus salariaux. Hausse de la masse salariale non plus ne coïncide pas forcément avec accroissement de tous les revenus salariaux. La durée du travail, l'embauche ou la débauche des travailleurs, doivent être pris en considération. On consultera, pour être bien informé, les divers tableaux réunis à la fin de la chronique de P. Fournier.

On sait bien quel est le fondement de la politique des salaires d'un gouvernement décidé à faire cesser l'inflation. L'indexation, proscrite dans tout autre domaine, n'a été conservée qu'à l'égard du S. M. I. G. Pour ne pas compromettre les premiers succès d'un assainissement monétaire et financier, il faut faire accepter par l'opinion l'idée qu'un relèvement des salaires, immédiatement désirable, se retournerait à la longue contre les intéressés et compromettrait progressivement la politique anti-inflationniste. On se demande encore pourquoi les représentants des salariés n'avaient pas été invités au premier comité Rueff. Sans doute eussent-ils été assez réticents dans ces discussions, mais leur présence à ce moment aurait peut-être facilité par la suite l'intelli-

gence des austérités financières. On sait bien que l'adhésion des hommes est essentielle à la réussite des thérapeutiques qu'on leur propose. La cure de fixité des salaires exigeait sinon cette adhésion, au moins l'absence d'hostilité.

En fait, la chronique de P. Lassègue nous le confirme, le mordant syndical n'a pas été dangereux, il y a bien eu des grèves, mais elles n'ont pas été préoccupantes, même celle prévue à la S. N. C. F. le 16 juin. Elles le seront plus en 1960. Les dispositions sociales positives réalisées par le nouveau régime(assurance-chômage complémentaire, intéressement des salariés) n'ont pas apporté la pleine satisfaction compensatrice qu'on pouvait en attendre. Il n'y a pas d'ardeur syndicale ; il y a quelque lassitude, quelque mélancolie dans le monde ouvrier. Il y a aussi cette impression sous-jacente, mal exprimée, qu'il faut laisser le grand homme nous tirer d'embarras et ne pas trop le gêner dans ses décisions, avant de redevenir nous-mêmes.

Celui qui fut un des pères de la Sécurité Sociale et qui veut bien nous faire toujours bénéficier de son expérience, Etienne Antonelli, nous fait part de sa déception à l'égard des textes 1959 et de son espérance continuée, heureusement confirmée par la création du fonds d'action sociale des caisses vieillesse et les travaux du colloque européen de Strasbourg.

On pourrait penser que la fiscalité de la Vᵉ République se serait délibérément orientée vers des mesures de clarification, de simplification favorables à l'expansion. Malheureusement ce n'est pas encore 1959 qui aura été cette année de rénovation attendue. Année qui fut, nous dit C.A. Colliard, à la fois de continuation et de rupture : notre chroniqueur, après avoir analysé les mesures d'aggravation, puis les mesures d'allégement, et enfin la réforme fiscale du 28 décembre 1959, termine comme il l'a fait déjà : « force est de constater que l'espoir antérieurement exprimé d'une fiscalité satisfaisante a été déçu... le puissant exécutif de la Vᵉ s'est montré moins exigeant finalement que les derniers gouvernements fragiles du régime précédent ». La réforme fiscale, incomplète, tatillonne, complexe, n'a qu'une valeur de symbole. Le système de l'impôt dit unique aura pour conséquence d'augmenter les charges fiscales des salariés, alors que les augmentations de leurs traitements et salaires sont si étroitement contenues.

Nous n'avons caché ni les lumières, ni les ombres. A notre tour, il faut bien achever ce tour d'horizon de présentation.

***

Mais précisément, tant que se prolonge ce monde, on ne peut jamais parler d'achèvement. On ne peut porter de jugement certain que sur les évolutions terminées, et encore les historiens ne sont-ils pas toujours d'accord ! A partir de quand pourra-t-on dire : « la bataille gagnée en 1959 nous a fait gagner la guerre de l'inflation ? » C'est Jacques Le Bourva qui, en critiquant la conception officielle moniste de l'inflation, avait retourné la phrase célèbre.

*Au fond, pour avoir quelque chance de gagner, dans les années qui viennent, la guerre de l'inflation, ce n'est pas à l'intérieur d'une seule année qu'il faut cantonner sa pensée et ses prévisions. A ce point de vue il faut penser « développement » et non pas seulement « bilan ». Et c'est pourquoi en 1960 la considération du taux de croissance est devenue majeure. Il faut trouver le taux optimum, celui qui assure une expansion saine, celui qui n'engendre pas non plus, s'il est trop élevé, un nouveau type d'inflation que certains ont appelée « expansion véhémente et joyeuse ». Les chroniqueurs de l'an prochain auront à traiter de ce taux (Plan intérimaire et nouveau Plan de cinq ans). En le fixant à 6 % par exemple, on voit bien qu'il devrait être au moins le double du taux 59, qui nous a paru le point faible de l'année en revue. Du reste nous savons bien au surplus que la considération simple d'*un *taux global de croissance, même appelé harmonieux, ne suffit pas en la matière. Il faut réaliser* des *taux harmonieux par secteurs. Il ne suffit pas d'investir n'importe où, n'importe comment. C'est le choix et la qualité des investissements qui déterminent la valeur d'un développement futur. L'année 1959 n'a pas été année optimum à cet égard : une économie dont la monnaie redevient classique, mais dont les investissements ne s'améliorent pas en qualité et en quantité, n'a pas définitivement vaincu l'inflation.*

Il faut ajouter une dernière considération. C'est dans un monde environnant lui aussi en croissance, ou en désir de croissance, qu'il faut se placer pour juger moins imparfaitement encore du développement de l'économie française. Il convient de juger la

conjoncture française dans la conjoncture européenne et mondiale. Jean Guglielmi, dont nous suivons avec attention les chroniques semestrielles d'anticipation, situe avec nuance la « reprise 59 » par rapport aux « paradoxes » de l'économie américaine, aux premières réalisations d'une économie européenne en voie d'intégration, et, ce qui se fait plus rarement, au plan septennal russe.

Enfin, et c'est peut-être le problème qui tient le plus à cœur à l'ensemble des Français, tant que le sang coule encore en Algérie, le développement de l'hexagone français ne peut pas se concevoir si on le sépare du développement des pays d'Outre-Mer. Jean Rigotard qui nous avait présenté l'an passé une grande fresque de la communauté en mal d'organisation, a cédé cette année la plume à C. Perret, parfaitement au contact des problèmes africains. Il est encore trop tôt pour bien comprendre ce que devient la Communauté en ces années d'inquiétudes et d'espoirs toujours mêlés. Ce qu'il y a de sûr c'est que la France est tourmentée par le développement harmonieux de ces grandes portions de l'espace africain qui lui sont chères. Elle voudrait en particulier que le Plan de Constantine ne demeure pas un simple vouloir, et que « derrière la façade brillante des zones urbaines d'Alger et d'Oran » le reste de l'Algérie cesse d'« offrir le spectacle désolant d'une humanité toujours « clochardisée » et sans espoir ».

L'un des nôtres a parlé de paris sur des structures nouvelles. Mais il ne s'agit pas de paris au sens désabusé, ou fataliste. Nous savons bien que dans ces anticipations constructives, nous engageons notre être, nous reprenons constamment conscience de notre vocation. Tant que nous n'aurons pas assuré le développement optimum, tant que nous n'aurons pas harmonisé les développements des diverses parties de notre univers, nous n'aurons pas gagné la guerre de l'inflation.

Henri GUITTON.

25 Juin 1960.

DONNÉES GÉNÉRALES

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

SOMMAIRE : **La nuptialité. La natalité. La mortalité. L'accroissement de la population française.**

Selon les estimations effectuées au début de la présente année par le service démographique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, la population française s'est accrue de plus d'un demi-million de personnes au cours de l'année 1959. Cette situation s'explique essentiellement par le maintien de la natalité à un niveau sensiblement plus élevé que les prévisions établies sur la base des taux de fécondité précédemment enregistrés ne le laissaient prévoir.

Par rapport à l'année précédente, l'évolution de la population française en 1959 a été caractérisée par un léger accroissement du taux de mortalité et un accroissement plus sensible des taux de nuptialité et de fécondité.

I. — LA NUPTIALITÉ

Le nombre des mariages (1) a été l'année dernière supérieur de 8.000 à celui de l'année précédente.

Le taux de nuptialité est en augmentation : il s'élève à la proportion de 14,2 nouveaux mariés pour mille habitants contre 14,0 en 1958 et 13,4 en 1956, année où la nuptialité avait ressenti

(1) Les statistiques relatives au mouvement de la population sont extraites du *Bulletin hebdomadaire de Statistique,* 2 janvier 1960.

les conséquences du maintien en Algérie des soldats du contingent.

Cette augmentation se produit dans une période où la diminution de la proportion de la population adulte aurait normalement dû entraîner une diminution parallèle du nombre des mariages.

II. — LA NATALITÉ

La même tendance à l'augmentation se retrouve en ce qui concerne les naissances qui ont été évaluées, pour l'année 1959, à 830.000, chiffre sensiblement supérieur à l'évaluation relative à la précédente année.

TABLEAU I

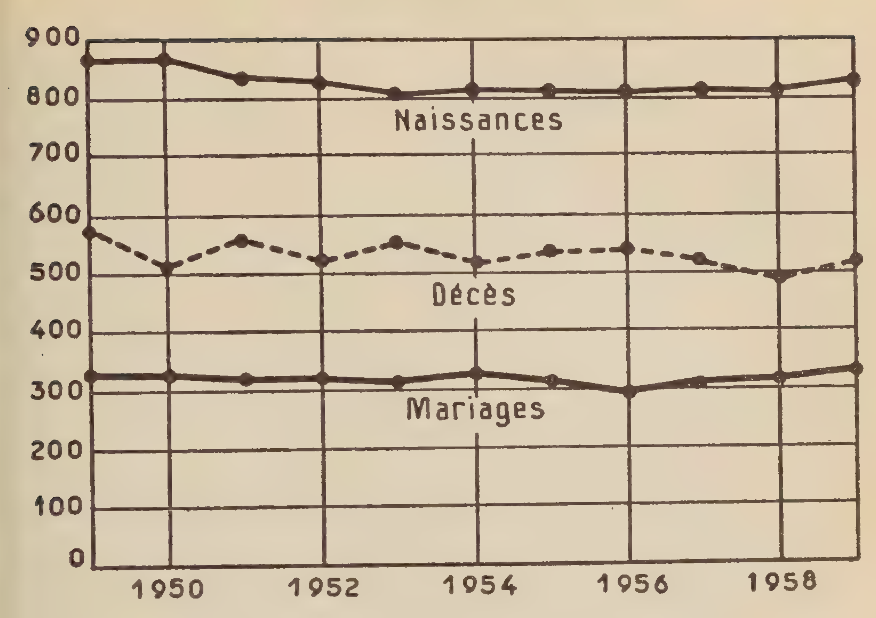
Evolution démographique de la France

Années	Mariages		Naissances vivantes		Décès	
	milliers	o/oo (2)	milliers	o/oo	milliers	o/oo
1935-1937	280	13,3	630	15	643	15,3
1946	517	25,6	840	20.8	542	13,4
1947	427	21,0	867	21,3	534	13,1
1948	371	18,0	867	21	509	12,4
1949	341	16,4	869	20,9	570	13,7
1950	331	15,8	858	20,5	530	12,6
1951	320	15,3	823	19,6	562	13,4
1952	314	14,8	818	19,3	521	12,3
1953	308	14,5	801	18,8	553	13
1954	315	14,6	807	18.8	515	12
1955	313	14,5	802	18,5	523	12,1
1956	294	13,4	803	18,4	542	12,4
1957	310	14,1	812	18,4	528	12
1958	312	14,0	808	18,1	497	11,1
1959 (1)	320	14,2	830	18,4	505	11,2

(1) Résultats estimatifs.
(2) Le taux de nuptialité indique le nombre de nouveaux mariés pour 1.000 habitants.

L'évolution de la structure par âge aurait dû entraîner, comme pour la nuptialité, une diminution du nombre des naissances. C'est le contraire qui s'est produit. Il faut remonter à 1950 et au delà pour trouver des chiffres de naissances dépassant


Graphique I



830.000. La fécondité augmente donc sensiblement, mais on ne peut savoir actuellement si ce phénomène traduit une modification durable du comportement des couples.

III. — LA MORTALITÉ

Bien que le nombre des décès ait été en 1959 légèrement supérieur (de 8.000) à celui enregistré l'année précédente, il ne semble pas que cette augmentation traduise quelque aggravation de la situation sanitaire ou soit la conséquence des rigueurs de la température : l'augmentation constatée correspond au vieillissement progressif de la population française.

Par contre, la mortalité infantile continue sa régression spectaculaire. Le taux de 25,5 décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 naissances vivantes enregistré l'année dernière est en baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. Il s'en faut cependant encore que la situation française soit comparable à celle des pays les plus avancés dans ce domaine.

Tableau II

Evolution de la mortalité infantile en France

Années	Décès de moins d'un an pour 1.000 nés vivants
1861-1865	179,0
1901-1905	138,6
1926-1930	89,0
1936-1938	65,7
1946-1950	59,1
1951-1955	38,9
1955	34,2
1956	31,6
1957	29,2
1958	27,1
1959 (1)	25,5

(1) Evaluation.

IV. — L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE

L'excédent des naissances sur les décès a atteint en 1959 le chiffre de 325.000 qui est le plus élevé des huit dernières années. L'accroissement naturel de la population ressort ainsi à 0,72 %.

D'autre part, l'I. N. S. E. E. évalue à 190.000 le solde migratoire résultant de l'immigration des travailleurs étrangers, du retour de Français venant du Maroc et de la Tunisie, ainsi que du mouvement des travailleurs musulmans d'Algérie.

Compte tenu du solde positif des migrations, le gain annuel s'établit à 515.000 personnes, de telle sorte que la population de la France au 1er janvier 1960 peut être évaluée à 45.335.000 habitants. Le taux d'accroissement global s'établit ainsi à 1,15 %.

Pour connaître la tendance de l'évolution démographique future, il est nécessaire d'éliminer les influences particulières dues aux événements du passé. A cette fin, nous disposons de deux taux, calculés de façon différente, qui nous renseignent l'un et l'autre sur la tendance potentielle de la population. Le *taux de reproduction nette* indique combien 100 femmes mettent au monde de filles qui les remplaceront pour constituer la génération suivante et le *taux de Lotka* donne le pourcentage d'accroissement de la population stable qui aurait les mêmes conditions de fécondité et de mortalité que la population observée. Le tableau ci-dessous donne les valeurs de ces deux taux au cours des précédentes années :

TABLEAU III (1)

Années	Taux de reproduction nette pour 100 femmes	Taux d'accroissement de Lotka pour 100 habitants
1935-37	87	— 0,50
1951	126	+ 0,80
1952	125	+ 0,78
1953	124	+ 0,76
1954	125	+ 0,79
1955	124	+ 0,78
1956	125	+ 0,79
1957	126	+ 0,85
1958	126	+ 0,83

(1) Source : *Etudes statistiques*, 1959, nº 4, p. 316.

Nous constatons que, si les conditions actuelles de fécondité et de mortalité en France restaient constantes sur une longue période, la population s'accroîtrait régulièrement de 0,83 % par an du fait de son mouvement naturel. Le taux d'accroissement naturel effectif de la population française (0,68 % en 1958) se trouve être sensiblement inférieur au taux de Lotka en raison de l'influence que les événements du passé exercent encore sur la composition par âge.

L. BUQUET.

LES PRIX

SOMMAIRE : I. — **L'évolution d'ensemble des prix en 1959** : *les prix de gros, les prix de détail à Paris et en Province.*

II. — **Les prix alimentaires en 1959** : *le marché de la viande, le marché du vin, les fruits et légumes, les œufs et produits laitiers, les autres principaux produits alimentaires.*

III. — **Les prix industriels en 1959** : *les prix des matières premières industrielles, les prix des combustibles et de l'énergie, les prix des produits finis industriels.*

IV. — **Conclusion générale et perspectives d'ensemble au début de 1960.**

1959 est née sous le signe du plan d'assainissement économique et financier adopté par le Gouvernement dans les derniers jours de 1958.

Les prix étaient stables dans l'ensemble, à la fin de 1958, et la brutale poussée des indices au début de 1959 a été le fait de la dévaluation et des incidences des autres décisions gouvernementales sur les prix des biens et services.

Comment les choses ont-elles évolué par la suite en cours d'année ? Nous rappellerons tout d'abord les grandes lignes de l'évolution générale des prix en 1959 ; nous analyserons ensuite plus en détail la situation dans les secteurs alimentaire et industriel. Nous essayerons de voir, en conclusion, comment se présente la situation au début de 1960.

I. — L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES PRIX EN 1959

1° Les prix de gros

L'indice général des prix de gros avait légèrement tendance à baisser au printemps 1959, après une hausse brutale de 5 % au mois de janvier, mais cette tendance s'est renversée au cours de l'été, et l'indice a commencé de remonter en juillet, atteignant ainsi en fin d'année un niveau supérieur de 2 % au niveau pré-

cédemment atteint fin janvier (après que l'on eût enregistré les principales répercussions des décisions gouvernementales de décembre 1958) et supérieur au total de 7 % à son niveau de décembre 1958.

Ce sont surtout les fluctuations des prix *alimentaires* qui ont provoqué celles de l'indice général. L'indice partiel relatif au groupe alimentaire a en effet baissé de 7 % entre janvier et juin 1959, puis, à la suite de la sécheresse et de la révision des prix indicatifs agricoles à la fin de l'été, il a monté de plus de 8 % au deuxième semestre 1959.

Indices des prix de gros

(Base 100 en 1949)

	Indice général	Produits alimentaires	Combustibles et Energie	Produits industriels	
				Ensemble	Matières premières importées
Pondération	100	40	15	45	(6,3)
Moyenne 1949	100	100	100	100	100
1950	108,3	103,2	105,2	113,7	145,7
1951	138,2	119,7	126,7	158,7	212
1952	144,9	131,0	142,3	158,2	158,4
1953	138,3	125,3	138,5	149,8	145,2
1954	135,9	124,6	138,8	145,1	142,9
1955	135,7	122,6	139,5	145,9	141,7
1956	141,6	129,3	144,3	151,6	142,5
1957	149,7	135,2	161,0	158,9	151,7
1958	166,9	163,1	176,8	166,9	149,7
1959	174,9	162,3	196,0	179,1	174,5
1959 — Janvier	175,0	166,3	201	174,1	165,8
Février	174,1	162,3	201	175,6	166,3
Mars	173,3	160,2	197,8	176,7	169,2
Avril	172,9	159,3	193,0	178,3	172,6
Mai (2)	174,3	161,0	193,0	179,9	178,8
Juin	171,6	155,5	193,0	178,7	174,7
Juillet	172,3	156,7	192,8	179,4	173,7
Août	174,4	161,1	192,4	180,2	174,9
Septembre	175,6	162,9	193,3	180,9	178,7
Octobre	177,9	166,6	197,2	181,4	179,6
Novembre	178,4	167,5	199,0	181,2	178,6
Décembre	179,2	168,4	199,0	182,2	181,4

(1) Rappelons que les indices de prix de gros sont des indices de fin de mois.
(2) Les « pointes » de l'indice du groupe alimentaire et de l'indice général, au mois de mai, résultent essentiellement des pommes de terre nouvelles.

L'indice du groupe « *Combustibles et énergie* » a progressé très sensiblement en décembre 1958 et janvier 1959, à la suite de la

hausse générale des charbons, du gaz, de l'électricité et des produits pétroliers (+ 16 % en décembre et janvier). La baisse enregistrée ultérieurement au printemps 1959 a été essentiellement le fait de la baisse saisonnière des prix de l'électricité et de certains charbons à cette époque de l'année, comme d'ailleurs la remontée de l'indice en octobre a été provoquée par le retour aux tarifs d'hiver du courant haute tension pour la grosse industrie, et la nouvelle hausse de l'indice en novembre par le retour aux tarifs « heures de pointe » (toujours pour l'électricité). En dehors de ces mouvements saisonniers, il faut noter la baisse des prix des fuels (— 4 à 5 % en moyenne au cours de l'année 1959) et du gaz naturel du Sud-Ouest (— 2,5 % au cours de la même période).

En ce qui concerne enfin les prix de gros des produits *industriels*, les décisions prises par le Gouvernement à la fin de 1958 ont « réveillé » l'indice du groupe (1) au début de 1959 (+ 5,5 % de fin novembre 1958 à fin janvier 1959). Il est monté plus lentement ensuite, mais de façon quasi continue, jusqu'à la fin de l'année (un peu moins de 5 % de fin janvier à fin décembre).

2° Les prix de détail

a) Les prix de détail dans l'agglomération parisienne

L'indice d'ensemble des prix de détail dans l'agglomération parisienne (indice des 250 articles) n'avait pratiquement pas bougé au cours des derniers mois de 1958, mais il a très sensiblement progressé lui aussi, comme l'indice général des prix de gros, au début de 1959 (+ 4 % en janvier-février 1959) du fait des décisions prises par le Gouvernement en décembre 1958. Il a légèrement baissé par la suite, au printemps, comme l'indice général des prix de gros, mais il a lui aussi commencé de remonter au cours de l'été, et bien que la hausse se soit très amortie en fin d'année, il a atteint en novembre-décembre un niveau supérieur de 2,5 % au niveau atteint en février et supérieur au total de 6 % à son niveau de décembre 1958.

(1) Rappelons que l'indice des prix de gros contient peu de produits finis industriels, et qu'il est de ce fait particulièrement sensible aux opérations de dévaluation (poids relativement important des matières premières dans le groupe des produits industriels).

Indices des prix de détail (Agglomération Parisienne)
(Base 100 du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957)

	Indice d'ensemble	Aliments et Boissons	Produits non alimentaires		
			Ensemble	dont	
				Produits manufacturés	Services
Pondération	1000	508	492	276	169
Moyenne 1956	99,5	100,9	98,1	97,6	98,5
1957	103,3	103,5	103,1	102,7	102,6
1958	118,9	122,0	115,7	110,9	121,6
1959	126,0	125,8	126,2	119,2	134,7
1959 — Janvier	124,0	126,1	121,9	115,7	128,2
Février	125,7	126,0	125,3	117.6	133,9
Mars	125,4	125,5	125,4	118,5	132,7
Avril	125,4	124,7	126,1	119,1	134,0
Mai	124,6	123,5	125,7	119,5	133,8
Juin	124,9	123,5	126,3	120,2	134,0
Juillet	125,3	124,5	126,2	119,3	135,2
Août	125,9	125,1	126,7	119,6	135,8
Septembre	126,5	126,0	127,1	119,9	136,8
Octobre	127,6	127,6	127,5	120,4	137,1
Novembre	128,4	128,5	128,2	120,6	137,3
Décembre	128,4	128,5	128,3	120,5	137,7

L'indice du groupe « *aliments* » (non compris les boissons) a baissé pendant la première moitié de cette année, et l'indice du groupe « *aliments et boissons* » plus encore, du fait de la diminution sensible du prix du vin. Mais les deux indices se sont élevés assez vite à partir du mois de juin (+ 4,8 % de mai à décembre pour les aliments, + 4 % pour l'ensemble « aliments + boissons »).

En ce qui concerne les prix de vente au détail des *produits manufacturés,* l'indice du groupe a progressé de façon continue de décembre 1958 à juin 1959, mais son rythme mensuel de hausse s'est atténué de mois en mois tout au long de cette période, et l'indice à même quelque peu reculé au cours de l'été. Il a eu de nouveau très légèrement tendance à monter à l'automne, mais son niveau est resté stationnaire au quatrième trimestre, très peu différent de celui de juin.

Pour ce qui est des *services,* enfin, l'indice du groupe est orienté de façon quasi permanente à la hausse, comme il est d'ailleurs inévitable pour cette catégorie d' « articles » où la pro-

ductivité ne croît qu'avec une extrême lenteur. Au total la hausse a été de + 11 % entre décembre 1958 et décembre 1959.

b) Les prix de détail dans les agglomérations importantes de province

L'I. N. S. E. E. publie de nouveau un indice d'ensemble des prix de détail dans les agglomérations importantes de province (235 articles, base 100 en 1957).

Cet indice n'est calculé que *trimestriellement* (en mars, juin, septembre et décembre), alors que l'indice d'ensemble des prix de détail dans l'agglomération parisienne est mensuel (1). Les indices relatifs aux sous-groupes « aliments et boissons » sont cependant calculés tous les mois pour l'ensemble des agglomérations importantes de province (les indices relatifs aux sous-groupes « produits manufacturés » et « services » sont seulement trimestriels, d'où la périodicité trimestrielle de l'indice d'ensemble).

Il ressort du tableau ci-joint que, pour l'indice d'ensemble des prix de détail dans les agglomérations importantes de province comme pour l'indice d'ensemble des prix de détail dans l'agglomération parisienne, la tendance était légèrement à la baisse au printemps 1959, et qu'elle s'est nettement orientée à la hausse au cours de l'été. L'évolution des indices partiels (aliments, produits manufacturés, services) a été d'autre part très semblable dans les deux cas. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant que certaines divergences apparaissent dans le comportement de ces divers indices entre deux périodes déterminées, ces divergences tenant moins au fait que le nombre des articles retenus (et parfois leur nature) diffère d'un indice à l'autre qu'au fait que le champ géographique couvert par l'indice « parisien » est plus homogène que celui de l'indice « province », et que les pondérations varient assez sensiblement de l'un à l'autre.

(1) Le lecteur trouvera toutes précisions sur la structure et la composition de cet indice dans le *Bulletin Hebdomadaire de Statistique* du 18 juillet 1959.

Indices des prix de détail « Province »

(Base 100 en 1957)

	Indice d'ensemble	Aliments et boissons	Produits non alimentaires		
			Ensemble	dont Produits manufacturés	dont Services
Pondération	1.000	474,5	525,5	346,5	123
Moyenne 1957	100	100	100	100	100
1958	113,5	118,0	109,4	106,9	115,3
1959	118,8	120,4	117,3	114,4	122,4
1959 — Janvier		121,1			
Février		120,4			
Mars	117,5	119,5	115,7	113,1	119,1
Avril		118,8			
Mai		118,1			
Juin	117,2	117,7	116,8	114,4	120,9
Juillet		118,5			
Août		120,1			
Septembre	119,4	121,0	117,8	114,7	123,6
Octobre		122,6			
Novembre		123,2			
Décembre	121,0	123,2	119,0	115,2	126,0

3o Conclusion sur l'évolution d'ensemble

Le niveau général des prix avait tendance à baisser au printemps 1959 après une hausse brutale au début de l'année, parce que le niveau moyen des prix alimentaires était alors orienté à la baisse et que celle-ci faisait plus que compenser la lente montée des prix industriels (les prix des services restant d'autre part stables, dans l'ensemble, entre février et juillet 1959).

Le retournement de tendance intervenu en milieu d'année dans le secteur alimentaire, dû pour une large part à la sécheresse exceptionnelle de l'été, ne pouvait dans ces conditions que remettre en cause l'orientation du niveau général des prix. Celui-ci a, de ce fait, rapidement monté à la fin de l'été et à l'automne, mais la hausse s'est très amortie en fin d'année parce que la situation tendait à redevenir normale dans le secteur alimentaire au début de l'hiver.

II. — LES PRIX ALIMENTAIRES EN 1959

On avait enregistré l'amorce d'une détente dans ce secteur à l'automne 1958, après la hausse continue observée précédemment depuis l'été 1957, et cette tendance s'était confirmée au printemps 1959, malgré les suppressions de détaxations et de subventions décidées par le Gouvernement à la fin de 1958 ; l'indice des prix de vente au détail des « aliments et boissons » revenait ainsi, en avril-mai 1959, à son niveau de décembre 1958.

La sécheresse exceptionnelle de l'été a créé de graves tensions sur le marché des produits laitiers et des légumes, et la révision annuelle des prix indicatifs agricoles a d'autre part joué elle aussi dans le sens de la hausse à l'automne. La situation s'est toutefois beaucoup améliorée en fin d'année, à la suite des diverses interventions gouvernementales et aussi à la suite d'un retour progressif à la normale en ce qui concerne les productions agricoles gravement détériorées par la sécheresse. Les perspectives étaient assez bonnes dans l'ensemble au début de 1960, mais il y a néanmoins une certaine incertitude en ce qui concerne l'évolution prochaine des prix de la viande.

1° Le marché de la viande

La situation avait commencé de s'améliorer dans ce secteur à la fin du printemps 1958, alors que la viande était précédemment, depuis 1957, l'un des principaux facteurs de la hausse des prix alimentaires. On a certes enregistré depuis le printemps 1958, à plusieurs reprises, des tensions sur les prix de la viande de bœuf (et en particulier sur le prix du beefsteak), mais celles-ci n'ont finalement pas été très graves et l'indice des prix de vente au détail des viandes de boucherie a même peu varié au total, en 1959, tant dans l'agglomération parisienne qu'en province.

En ce qui concerne les perspectives pour les prochains mois, la situation apparaît actuellement très incertaine, surtout en ce qui concerne la viande de bœuf, du fait de l'inconnue que représentent les répercussions à terme de la sécheresse de l'été 1959.

La sécheresse a en effet entraîné un accroissement sensible des abattages de bovins à la fin de l'été et au cours de l'automne 1959, et on peut craindre dans ces conditions que les abattages ne soient inférieurs à la normale au cours des prochains mois.

Indices des prix de vente au détail des viandes de boucherie (1)
(Base 100 en 1957)

	Moy. 1958	Janv. 1959	Févr. 1959	Mars 1959	Avril 1959	Mai 1959	Juin 1959	Juill. 1959	Août 1959	Sept. 1959	Oct. 1959	Nov. 1959	Déc. 1959
is	122,0	125,6	126,0	125,9	127,1	128,0	129,0	126,9	125,6	126,0	125,8	126,7	126,4
vince	120,5	123,4	123,6	123,5	124,5	125,8	125,7	124,9	125,0	126,0	126,1	125,4	125,5

Les prix de la viande de bœuf risquent ainsi de s'orienter de nouveau à la hausse, et la viande de bœuf représente, rappelons-le, 40 % de la consommation française de viande.

Certes, la S.I.B.E.V. dispose de stocks importants pour faire éventuellement pression sur les cours ; elle a en effet effectué de gros achats à la fin de l'été et à l'automne pour maintenir les cours lorsqu'ils avaient tendance à baisser (du fait de l'accroissement des abattages), et ensuite pour leur permettre de monter lorsque les prix indicatifs ont été relevés en octobre (2).

Mais les abattages de veaux et de moutons risquent fort d'être insuffisants, eux aussi, à la même époque que les abattages de bœufs, et l'efficacité de l'action de la S.I.B.E.V. dépendrait alors de l'importance *totale* du déficit de l'ensemble des abattages.

2° Le marché du vin

Le prix du vin a commencé de baisser à la production à la fin de 1958, après avoir précédemment beaucoup monté en 1957 et jusqu'à l'été 1958. La récolte de 1958 a été en effet satisfaisante alors que les deux précédentes, et surtout celle de 1957, avaient été très déficitaires et les cours ont continué de baisser pendant tout le premier semestre 1959. Mais à la suite du relèvement de la taxe unique sur les vins (de l'ordre de 15 francs par litre), en janvier 1959, ce n'est qu'au milieu de l'année que le prix moyen de vente au détail des vins de consommation courante est revenu à son niveau de décembre 1958.

(1) On ne doit pas s'étonner de la légère différence des niveaux moyens des prix de vente des viandes de boucherie à Paris et en Province. Nous avons d'ailleurs précédemment souligné (paragraphe 12°,b) que de telles divergences tenaient avant tout au fait que le champ de l'indice « Paris » est plus homogène que celui de l'indice « province ».

(2) Précisons, à cet égard, que le relèvement des prix indicatifs en octobre 1959, alors que le marché s'était orienté à la baisse, était inévitable et, surtout, indispensable dans le cadre de la politique agricole à long terme visant à développer l'élevage aux dépens des céréales.

La récolte de 1959 a été bonne, mais de faible degré dans le Midi. Il a donc fallu faire appel aux vins d'Algérie en plus grande quantité que d'habitude pour « couper » les vins français de production courante, et cela a finalement amené au début de 1960 une hausse de ces vins d'Algérie et une hausse des prix de vente au détail des vins courants, stables précédemment depuis l'été 1959. Le Gouvernement a alors décidé, entre autres mesures, de débloquer plus rapidement que prévu la récolte de vins d'Algérie et il a ainsi très vite stoppé le mouvement de hausse qui s'amorçait.

3° Les fruits et légumes

La situation a été bonne dans ce secteur au cours de la première moitié de 1959, mais les répercussions de la sécheresse ont été très sensibles sur la production maraîchère, et les prix des *légumes frais* ont atteint de ce fait un niveau très supérieur à la normale au cours de l'été. Le Gouvernement a été ainsi amené, dès la fin du mois d'août, à limiter les marges bénéficiaires des détaillants sur les prix de vente des principaux légumes, pour freiner la hausse, et il est même allé par la suite jusqu'à ouvrir largement les frontières à l'importation en suspendant provisoirement, le 5 novembre, les droits de douane applicables à la plupart des légumes frais, après avoir décidé que ceux-ci pourraient être importés sans limitation de contingent si les cours des Halles dépassaient un certain seuil (étant entendu que cette libération totale des importations cesserait lorsque les cours des Halles retomberaient en dessous de ce même seuil).

La production de légumes s'est beaucoup améliorée par la suite en fin d'année, mais les prix de vente sont néanmoins restés supérieurs, dans l'agglomération parisienne, de 30 à 40 % en moyenne à leur niveau moyen de la même période de 1958 et il faudra attendre vraisemblablement le printemps 1960 pour que l'on enregistre une baisse appréciable et durable des prix des principaux légumes.

En ce qui concerne les *pommes de terre*, les prix restaient très rigides et très élevés au mois d'août, voisins de 35 francs le kilog au détail, dans l'agglomération parisienne, contre 29,7 francs au mois d'août 1958 et 25,2 francs en août 1957 (et les prix d'août 1957 et d'août 1958 étaient déjà eux-mêmes élevés). Le Gouver-

nement décida donc, à la fin du mois d'août, de taxer les pommes de terre. Les prix ayant baissé à la fin de l'été et retrouvant leur évolution saisonnière normale, le Gouvernement a pu rendre la liberté aux prix de vente le 22 octobre.

En ce qui concerne enfin les *fruits*, le niveau moyen des prix était resté jusqu'à l'automne inférieur au niveau moyen de la même période en 1958, mais il lui a été supérieur à partir de l'automne, la récolte de pommes et de poires a été en particulier moins abondante en 1959 qu'en 1958. Cette situation a amené le Gouvernement à suspendre provisoirement en novembre, comme pour les légumes frais, les droits de douane normalement applicables aux importations de pommes et de poires. Il avait d'ailleurs précédemment limité, depuis la fin de l'été, en même temps que pour les légumes frais, les marges bénéficiaires des commerçants de détail sur les fruits courants.

4° Les œufs et les produits laitiers

La situation a été normale sur le marché des œufs tout au long de l'année, mais il n'en a pas été de même pour les *produits laitiers*. C'est en effet sur les produits laitiers que la sécheresse de l'été a eu les incidences les plus graves.

Il y a eu en effet un déficit important de la production laitière à la fin de l'été, du fait de la sécheresse, et le Gouvernement a dû procéder en particulier à des importations de lait hollandais pour assurer un approvisionnement satisfaisant du marché. Cette « crise » de la production laitière a d'autre part amené le Gouvernement à fixer le prix d'hiver du lait à la production (pour la période allant du 1er octobre 1959 au 31 mars 1960) à un niveau supérieur de 5 % à celui qui aurait été retenu s'il n'y avait pas eu de sécheresse, ce qui a fait au total une hausse de 20 % par rapport au prix de l'hiver 1958-59.

Toutefois, pour limiter les répercussions de ce relèvement au stade de la consommation, on décida que le *lait vendu à Paris* ne titrerait que 26 grammes de matières grasses par litre à partir du 1er octobre, au lieu de 30 grammes jusque-là. On faisait d'ailleurs ainsi « d'une pierre deux coups » : non seulement la hausse du prix de vente au détail du lait, le 1er octobre, était amputée de 3 francs (1) (+ 4 francs par litre au lieu de 7 si l'on n'avait pas modifié la teneur en matières grasses), mais encore

notre production de beurre, nettement déficitaire à la même époque, allait en être accrue.

Car notre production de *beurre* a souffert bien entendu du déficit de la production laitière, et comme les prix restaient précédemment très soutenus depuis le début de l'année, il était à craindre que la diminution de la production, conjuguée avec la reprise saisonnière des cours, n'accroisse très sérieusement les difficultés sur un marché déjà tendu. Le Gouvernement décida donc tout d'abord, vers le milieu de l'été, d'augmenter sensiblement nos importations de beurre, pour améliorer l'approvisionnement des consommateurs et aussi pour peser sur les prix des beurres français ; ceux-ci ayant toutefois continué de monter à la fin de l'été et au début de l'automne, le Gouvernement décida le 7 octobre de les taxer et il décida en même temps de « plafonner » les prix des *fromages* qui étaient restés soutenus eux aussi, depuis le début de l'année, et qui avaient eux aussi tendance à monter rapidement à l'automne.

Du fait de ces diverses interventions gouvernementales et de l'amélioration progressive des approvisionnements grâce à un automne relativement doux et pluvieux, la situation s'est peu à peu détendue en fin d'année et le Gouvernement a ainsi pu revenir en décembre sur la taxation des beurres et le plafonnement des fromages. Notre production de beurre s'est même améliorée beaucoup plus vite qu'on ne pouvait le penser, et si l'on parle à nouveau de la « crise » du beurre français au début de 1960, c'est maintenant de surproduction qu'il s'agit.

5° Le pain et les produits d'épicerie

Le prix du pain avait été augmenté de 4 % en janvier 1959 à la suite de l'allégement des subventions gouvernementales, mais il n'a ensuite que très faiblement augmenté au mois d'août à la suite de la hausse du blé (le prix de la récolte 1959 ayant été fixé à 3 800 francs le quintal contre 3 596 pour la récolte 1958).

(1) Cette « amputation » n'a toutefois pas été répercutée dans l'indice des 179 articles, sur lequel est indexé le Smig. Le Gouvernement a en effet précisé que le prix du lait retenu à partir du 1er octobre, pour le calcul de l'indice, serait celui qui aurait résulté d'une hausse *intégrale* de 7 francs par litre.

En ce qui concerne les produits courants d'épicerie, la suppression des détaxations décidée par le Gouvernement, à la fin de 1958, a entraîné des hausses de 6 à 12 % sur la plupart d'entre eux au début de l'année. D'autre part, la récolte de betteraves ayant été déficitaire du fait de la sécheresse, le Gouvernement a accordé aux producteurs une prime exceptionnelle pour tenir compte de cette situation et le prix de la récolte de 1959 a été finalement augmenté de 17 % par rapport au prix de la récolte de 1958. Cette hausse s'est bien entendu répercutée sur le prix du sucre, mais il n'a toutefois été augmenté que de 4 % à la suite d'une péréquation sur les prix des sucres importés.

En fin d'année, le Gouvernement a demandé aux professionnels de diminuer les prix d'un certain nombre de produits courants d'épicerie. Mais il ne semble pas finalement que les résultats aient eu toute l'ampleur souhaitée, tant en ce qui concerne l'importance des baisses enregistrées que la durée de ces baisses.

III. — LES PRIX INDUSTRIELS EN 1959

Les décisions prises par le Gouvernement dans les derniers jours de 1958 avaient remis en cause la stabilité des prix industriels au début de 1959, à la fois par leurs répercussions immédiates sur les prix des matières premières importées (du fait de la dévaluation), de l'acier, des combustibles et de l'énergie, et par les répercussions diffuses et échelonnées dans le temps de ces hausses de prix des produits de base sur les prix des produits finis.

La hausse des prix industriels est toutefois restée assez lente dans l'ensemble au cours de l'année.

1° Les prix des matières premières

La situation était calme dans ce secteur à la fin de 1958, après un recul général des cours en 1957 et au début de 1958, mais la tendance est dans l'ensemble orientée à la hausse, depuis le début de 1959, sur les grands marchés mondiaux.

En ce qui concerne plus spécialement les prix de gros des

matières premières industrielles *importées en France*, l'indice correspondant avait légèrement reculé au cours de l'été, après une hausse assez forte en début d'année (21,5 % de novembre 1958 à mai 1959, du fait de la dévaluation et des hausses des cours mondiaux de certaines matières), mais il a de nouveau monté assez sensiblement en fin d'année.

Indices des prix de gros des matières premières industrielles (1)
(Base 100 en 1949)

	Nov. 1958	Janv. 1959	Fév. 1959	Mars 1959	Avril 1959	Mai 1959	Juin 1959	Juill. 1959	Août 1959	Sept. 1959	Oct. 1959	Nov. 1959	Dé[c.] 19[59]
Importées ...	147,0	165,8	166,3	169,2	172,6	178,8	174.7	173,7	174,9	178,7	179,6	178.6	18[illegible]
Nationales ..	207	211	212	212	214	216	215	216	218	220	218	218	21[illegible]

(1) Rappelons que les indices français de prix de gros sont des indices en fin de mois.

L'indice des prix de gros des matières premières *d'origine nationale* a été également orienté à la hausse au 1er semestre 1959, après avoir baissé précédemment depuis le printemps 1958, mais il est resté ensuite pratiquement stationnaire au cours des derniers mois de 1959.

2° Les prix des combustibles et de l'énergie

Les prix des combustibles et de l'énergie ont été très sensiblement relevés au début de 1959, à la suite de la dévaluation et des suppressions de subventions décidées par le Gouvernement dans les derniers jours de 1958. C'est ainsi en particulier que les charbons ont été augmentés de 15 % en moyenne, l'électricité à usage industriel de 18 %, les fuels légers de 13 %, les fuels lourds de 11 %. Mais il n'y a pas eu par la suite, en cours d'année (et en dehors évidemment des variations résultant de l'application de tarifs saisonniers), de modification des prix de ces divers produits, à l'exception toutefois des fuels et du gaz naturel du Sud-Ouest qui ont eu tendance à diminuer, ainsi que nous l'avons déjà signalé (les fuels ont en effet baissé de 4 à 5 % en moyenne au cours de l'année, et le gaz du Sud-Ouest de 2,5 %).

3° Les prix des produits finis

Le niveau de l'indice des prix de gros des *produits industriels transformés* (les produits retenus dans cet indice sont d'ailleurs pour la plupart des produits *demi-finis*) était resté pratiquement stationnaire en 1958, mais il s'est orienté à la hausse depuis le début de cette année. Sa progression s'est toutefois nettement ralentie depuis le milieu de l'année.

Indice des prix de gros des produits industriels transformés (1)
(Base 100 en 1949)

Nov. 1958	Janv. 1959	Févr. 1959	Mars 1959	Avril 1959	Mai 1959	Juin 1959	Juill. 1959	Août 1959	Sept. 1959	Oct. 1959	Nov. 1959	Déc. 1959
199,9	168,2	169,8	170,7	171,9	172.6	172,0	172,8	173,4	173,3	174,1	173,9	174,9

(1) Rappelons que les indices français de prix de gros sont des indices en fin de mois.

Nous avons d'autre part déjà indiqué que les *prix de vente au détail des produits manufacturés* avaient monté pendant les premiers mois de 1959, après être restés stationnaires dans l'ensemble au cours des derniers mois de 1958, mais que le rythme de hausse s'était ralenti au printemps. L'indice du groupe avait même légèrement reculé pendant l'été, et, bien qu'il se soit de nouveau légèrement orienté à la hausse à l'automne, il est finalement resté stationnaire au 4e trimestre 1959, à peine supérieur à son niveau de juin.

Il apparaît, au total, que le *niveau moyen des prix industriels a très peu monté* au 2e semestre 1959, mais il convient d'examiner en détail la situation dans les principaux secteurs.

a) Dans le secteur de la production et de la *transformation des métaux*, rappelons tout d'abord que les *aciers* français ont fortement augmenté au mois de janvier (+ 11 % en moyenne), après être restés stables en 1958, mais ils n'ont pas subi de nouvelle majoration de prix en 1959.

En ce qui concerne les *métaux non ferreux*, les prix sont restés pratiquement au même niveau depuis le printemps. On a, certes, enregistré une hausse assez forte du cuivre et du laiton, en octobre, mais on est par la suite revenu, en novembre, à peu près aux mêmes prix qu'en septembre.

Au stade du consommateur, les prix des *appareils ménagers*

ont assez fortement augmenté au début de 1959. Ils sont restés orientés à la hausse dans l'ensemble jusqu'en fin d'année, mais le rythme de hausse s'est toutefois sensiblement ralenti depuis l'été et les prix des gros appareils (réfrigérateurs et machines à laver) sont même stationnaires depuis quelques mois (les réfrigérateurs avaient même légèrement baissé au printemps). A noter que, du fait du progrès technique, les prix des réfrigérateurs ont peu varié ces dernières années, beaucoup moins que les autres appareils ménagers (et en particulier beaucoup moins que les machines à laver).

Les prix des *voitures* et *véhicules utilitaires* sont d'autre part stationnaires depuis plusieurs mois, après avoir augmenté respectivement de 3,5 % et 6 % au 1er trimestre 1959.

Indices des prix de vente de certains articles industriels
(Base 100 en 1949)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Appareils d'équipement ménager :								
Ensemble	152,2	149,4	147,1	147,2	148,5	152,7	161,5	167,5
dont : Réfrigérateurs	120,9	116,4	109,2	103,6	102,8	105,0	109,4	108,3
Aspirateurs-cireuses	142,8	142,2	141,7	142,0	143,4	141,6	149,2	157,8
Machines à laver	153,8	153,3	152,7	153,1	153,9	154,1	164,7	170,9
Petits appareils électriques	151,6	148,4	147,2	146,8	147,4	148,0	149,7	156,5
Machines à coudre	142,4	141,1	143,2	145,3	147,2	154,2	171,1	180,3
Récepteurs radio	143,6	141,4	138,1	136,2	136,9	140,4	153,1	159,6
Véhicules à moteur (camions, voitures, motos)	149,3	147,0	145,6	143,7	147,3	153,2	161,1	158,2
Produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles :								
Ensemble	145,3	138,8	133,1	129,9	131,9	135,5	146,4	161,8
dont : Energie	115,2	113,5	114,0	113,0	112,6	121,7	125,2	136,2
Entretien et renouvellement des bâtiments	152,4	142,9	139,7	142,0	148,7	155,8	169,6	181,4
Engrais et antiparasitaires	147,1	137,8	132,7	125,0	125,3	124,3	133,4	145,0
Machinisme et outillage	151,2	150,4	138,5	136,3	139,5	144,9	160,9	182,2

b) En ce qui concerne le *caoutchouc*, l'indice des prix de gros a été franchement orienté à la hausse tout au long de l'année, à la suite du raffermissement des cours mondiaux.

c) L'indice des prix de gros des *matériaux de construction* reste stationnaire depuis l'été, et l'indice du *coût de la construction d'un immeuble*, dans lequel interviennent les divers éléments du prix de revient (salaires, matériaux, etc...), n'a pas varié en

1959, phénomène qui ne s'était jamais produit depuis l'automne 1954.

Indice trimestriel du coût de la construction
(Base 100 au quatrième trimestre 1953)

	1955	1956	1957	1958	1959
1er trim. . . .	101	111	122	137	142
2e trim. . . .	102	115	125	138	142
3e trim. . . .	104	119	128	139	142
4e trim. . . .	106	120	132	140	142

d) Dans le secteur du *cuir*, les prix de gros des peaux brutes et des cuirs finis avaient beaucoup monté au début de l'année dernière à la suite de la très forte hausse des cours mondiaux (les prix de gros des peaux brutes en France avaient augmenté de 120 % de novembre 1958 à mai 1959). Mais la tendance s'est maintenant renversée, et les cours ont baissé assez sensiblement depuis plusieurs mois.

Les prix de vente des *chaussures* avaient déjà eu tendance à augmenter à la fin de 1958 ; mais la hausse s'est sensiblement accrue à partir de l'été 1959, par suite de la répercussion au stade du détail des hausses précédemment enregistrées sur les cuirs. Les prix des chaussures ont ainsi augmenté de 10 % en moyenne, entre mai et novembre 1959. On devait cependant enregistrer quelques baisses sur certaines catégories, en fin d'année, les chaussures étant parmi les produits manufacturés touchés par la campagne de baisse lancée par le Gouvernement fin novembre.

e) Dans le secteur du textile, les prix de gros des *fils et tissus* qui avaient beaucoup baissé en 1958 (— 10 % de janvier à décembre, dont — 8 % pendant les quatre derniers mois de l'année), sont orientés à la hausse depuis le début de l'année 1959. Leur niveau moyen se retrouvait ainsi, à l'automne 1959, supérieur de 4 % environ au niveau moyen de l'automne 1958 et les prix resteront vraisemblablement orientés à la hausse dans ce secteur, au cours des prochains mois.

Au stade du détail, les prix du *linge* restent stationnaires dans l'ensemble depuis l'été, mais la hausse des *vêtements* s'est un peu accentuée au début de l'automne, et le niveau moyen des

prix de vente des vêtements se retrouve ainsi supérieur de 4 %, à la fin de 1959, à son niveau moyen de la fin de 1958. La progression de l'indice « vêtements » s'est quelque peu atténuée en fin d'année, d'autant que le Gouvernement s'est efforcé de développer aussi dans ce secteur sa campagne de baisse des prix de détail.

f) Dans le secteur du *bois* et de l'*ameublement*, les prix de gros du bois n'ont pratiquement pas varié depuis le début de 1958, et la tendance reste stable. Les prix de vente des meubles ont par contre augmenté depuis le début de cette année, mais l'indice du groupe a très légèrement baissé depuis la fin de l'été, et là encore le Gouvernement s'est efforcé d'obtenir des diminutions des prix de vente en fin d'année dans le cadre de la campagne de baisse lancée en novembre.

IV. — CONCLUSION GÉNÉRALE SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX EN 1959 ET PERSPECTIVES D'ENSEMBLE AU DÉBUT DE 1960

Le Gouvernement a joué « à la hausse » au début de 1959, en provoquant délibérément un relèvement du niveau général des prix précédemment stable depuis quelques mois, et il a eu beaucoup de chance dans cette politique. La détente enregistrée sur les prix alimentaires, au printemps 1959, a en effet compensé en partie les incidences des décisions gouvernementales de décembre 1958, et la hausse du coût de la vie n'a été au total que de 3 % entre décembre 1958 et juin 1959, alors que l'on pouvait penser, fin décembre 1958, qu'elle atteindrait 5 % au cours de cette période.

Dans quelle mesure, alors, cette hausse plus faible que prévue n'a-t-elle pas fait illusion quant à l'évolution ultérieure du niveau général des prix ? Certes, on ne pouvait prévoir la sécheresse exceptionnelle de l'été 1959, et elle a surpris tout le monde, mais il faut bien voir quand même que, si elle a entraîné au cours de l'été un *retournement brutal de la situation dans le secteur alimentaire*, elle n'a cependant fait que précipiter les choses: Il était en effet prévisible que la situation se retournerait au plus tard à l'automne dans le secteur alimentaire, du fait en particulier de la révision annuelle des prix indicatifs agricoles

et des prix de campagne, et il était donc prévisible dans ces conditions que le niveau général des prix s'élèverait plus vite à l'automne que précédemment, puisque les prix des produits industriels et des services restaient de leur côté orientés à la hausse.

La situation est de nouveau calme au début de 1960 ; les productions agricoles qui avaient eu beaucoup à souffrir de la sécheresse, sont en effet normales maintenant, et aussi la campagne de baisse lancée par le Gouvernement en novembre 1959, et dont nous avons parlé au sujet des principaux produits qu'elle concernait, a largement contribué à détendre l'atmosphère en fin d'année. Certes, il n'est pas impossible que les professionnels aient déjà tenté de revenir sur les baisses qu'ils ont consenties en novembre-décembre, mais il n'en reste pas moins que cette campagne de baisse lancée par le Gouvernement a eu, avant tout, d'heureuses incidences psychologiques, et c'est vraisemblablement davantage ce choc psychologique que la répercussion directe des baisses sur le niveau du coût de la vie, qui a contribué à « renverser la vapeur » à un moment difficile.

Que dire maintenant de l'avenir ? *En ce qui concerne le proche avenir,* les perspectives sont assez bonnes. On a bien enregistré quelques tensions sur les prix des vins de consommation courante, au début de 1960, et nous avons vu d'autre part que l'on pouvait craindre quelques tensions sur les prix des viandes, dans les prochains mois, mais nous avons vu aussi que la situation est bonne en ce qui concerne les autres principaux produits alimentaires. Du côté des prix des produits industriels, la situation est bonne également au début de 1960. Certes, les prix de l'acier et du coke viennent d'être relevés, mais les répercussions de ces hausses devraient être très limitées, au total, au stade du consommateur. Enfin, en ce qui concerne les services, bien que la tendance soit toujours orientée à la hausse dans ce secteur, il ne semble pas que l'on doive enregistrer de variations sensibles de prix dans les prochains mois. Il y a toutefois toujours en suspens l'épineuse question du relèvement des tarifs des transports parisiens.

La situation est donc bonne dans l'ensemble au milieu du 1er trimestre 1960, et elle paraît devoir le rester jusqu'à l'été. L'indice des 250 articles (indice d'ensemble des prix de détail dans l'agglomération parisienne) est ainsi stable depuis le début

de l'année, et l'indice général des prix de gros a tendance à reculer davantage que les autres années à la même époque.

En ce qui concerne maintenant un avenir plus lointain, c'est-à-dire essentiellement la deuxième moitié de 1960, il est très difficile de faire quelques prévisions, car les prix agricoles et alimentaires sont toujours le secteur névralgique en ce qui concerne l'évolution du niveau général des prix, et il y a, à cet égard, deux grandes inconnues : que seront les récoltes de l'agriculture en 1960, et que seront d'autre part les prix agricoles ? Cette deuxième question est d'ailleurs d'autant plus préoccupante que s'y greffe un grave conflit entre le monde paysan et le Gouvernement.

Dans l'état actuel des choses (et il faut bien insister sur ce point car on ne peut prévoir les accidents météorologiques tels que les gelées tardives ou la sécheresse), les perspectives sont plutôt bonnes en ce qui concerne les récoltes. Tout dépendra donc finalement des prix agricoles garantis qui seront retenus pour 1960. Les propositions gouvernementales rencontrent, à cet égard, une vive opposition chez les agriculteurs qui réclament le retour pur et simple à la formule d'indexation supprimée en décembre 1958, et l'aspect chaque jour plus politique du conflit laisse peser la plus grande incertitude sur sa solution finale.

R. MARBOT.

Mars 1960.

LES COMPTES DE LA NATION

Introduction

L'évolution économique de l'année 1959 a été profondément influencée par tout un ensemble de mesures et d'événements :

— retournement de la conjoncture en France au milieu de 1958 ;

— mesures prises en décembre 1958 : dévaluation, infléchissement de la politique du gouvernement dans le sens d'une plus grande rigueur budgétaire et d'une réduction des subventions aux entreprises ;

— entrée en vigueur du marché commun au 1er janvier 1959 et mesures de libération des échanges ;

— reprise de l'activité quelques mois plus tôt dans les autres pays que chez nous, ce qui a puissamment contribué à l'amélioration de nos échanges commerciaux.

De même que l'année précédente, l'évolution n'a pas été uniforme tout au long de l'année, mais le retournement a eu lieu en sens inverse. En 1958, les deux premiers trimestres avaient vu se poursuivre la croissance de la production, qui s'est stabilisée au début du second semestre, pour amorcer une légère baisse à la fin de l'année. Début 1959, les tendances restaient floues, mais dès le second trimestre s'amorce une reprise qui s'est poursuivie pendant toute l'année.

1° Indicateurs globaux

A prix constants, le produit national brut n'a augmenté que de 2 %. C'est la seconde année où le rythme de progression est si

faible, contrastant avec celui de 5 à 6 % des quatre années antérieures. Comme les diverses mesures prises en vue de rétablir l'équilibre de la balance des paiements ont abouti à une augmentation de 12 % des exportations et à une légère contraction des importations, le volume des disponibilités intérieures ou de la dépense nationale brute est resté au niveau de l'année précédente.

Toujours à prix constants, la consommation privée a très légèrement augmenté (1 %), la consommation des administrations publiques un peu plus (3 %), tandis que la formation de capital (investissements et stocks) a diminué de 5 %. Il en résulte une légère déformation de la répartition des emplois du produit national brut ; la part de la consommation privée (66,1 %) se

TABLEAU 1

Évolution des quantités globales de 1957 à 1959

	1957	1958	1959
(en milliards de francs courants)			
Produit national brut	210,5	238,3	257,9
Revenu national	161,7	182,3	195,9
Dépense nationale brute	215,2	240,8	254,8
(en milliards de frs aux prix 1956)			
Produit national brut	199,3	201.9	206,2
Dépense nationale brute	203,3	203,7	203,8
Dépenses de consommation privée	134,7	135.1	136,4
Dépenses de consommation des administrations publiques	27:8	26.7	27.5
Formation brute de capital	40.8	41.9	39.9

TABLEAU 2

Répartition du revenu national

(en pourcentage)

	1957	1958	1959
Rémunération des salariés	58,7	59,6	60,6
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux ménages	34,8	34,3	33,1
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux sociétés	6,9	6,8	6,9
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux administrations	— 0,9	— 1,2	— 1,0
Transferts divers	0,5	0,5	0,4
Revenu national	100	100	100

trouve au niveau le plus bas observé depuis dix ans ; de même la formation de capital ne représente plus que 18,6 %, alors que ce pourcentage avait dépassé 20 % en 1957 et 1958. Par contre, la contribution du reste du monde devient négative, phénomène qui n'avait été observé qu'une fois depuis une décennie, en 1955, et avec une ampleur plus faible (0,5 % au lieu de 1,2 % en 1959).

Enfin le niveau général des prix a monté au cours des deux premiers mois, pour se stabiliser ensuite, la moyenne annuelle étant à l'indice 105 par rapport à 1958.

TABLEAU 3

Utilisation du produit national
(en pourcentage)

	1957	1958	1959
Consommation des ménages	67,4	66,8	66,1
Consommation des administrations	14,2	13,6	14,1
Formation brute de capital (y.c.stocks)	20,6	20,6	18,6
Cessions nettes de biens et services au reste du monde	— 2,2	— 1,0	+ 1,2
	100	100	100

2° La production et les entreprises

Stagnante au début de l'année, l'activité des entreprises a repris sa marche ascendante à partir du second trimestre. Le résultat final est une production globale de l'année supérieure de 2,5 % à celle de 1958. Le taux de progression est ainsi le même que celui de l'année antérieure, et contraste avec celui de 6 % observé au cours de la période 1954-57. Mais il est important de noter que la seconde moitié de l'année voit s'amorcer une reprise de l'expansion.

Celle-ci a été provoquée essentiellement par le développement des exportations, facilitées par la dévaluation de décembre 1958 et stimulées par la reprise économique des autres pays. Comme on le verra plus loin, les investissements n'ont que faiblement augmenté en 1959 et la demande des ménages est restée au niveau de 1958. Aussi les secteurs dont l'activité s'est particulièrement amplifiée au cours de l'année sont-ils ceux qui produisent à titre principal pour l'exportation.

Cette reprise de la marche ascendante de la production était

rendue aisée par les diverses possibilités qui existaient pour les divers facteurs de production. Les équipements installés laissaient des marges de capacité inemployées au début de l'année, grâce au gros effort d'investissement des années 1955 à 1957. En ce qui concerne les effectifs, le fléchissement d'activité de 1958 avait entraîné une sensible réduction de la durée moyenne du travail, qui était de 45 heures au début de 1959, et une baisse du nombre des emplois ; les entreprises ayant de plus procédé au cours de 1958 à certaines rationalisations de leurs activités, rendues nécessaires après trois ou quatre années d'intense activité, n'ont donc eu aucune difficulté à trouver le personnel nécessaire à une augmentation de production. Il faut noter d'ailleurs que les ajustements se sont faits essentiellement par les horaires de travail, tandis que le nombre des emplois continuait à décroître quelque peu.

La physionomie d'ensemble des divers secteurs de la production est indiquée dans le tableau ci-dessous. On va les passer systématiquement en revue.

	1957/1956	1958/1957	1959/1958
Agriculture, industries agricoles et alimentaires.	+2	+2	+3
Industrie	+9,5	+3	+2,5
Transports, services et commerces............	+6	+1,5	+1,5
Ensemble des activités	+7	+2,5	+2,5

La *production agricole* a augmenté d'environ 3 %. Les conditions climatiques ont été très favorables aux céréales dont les récoltes ont été remarquables, tant en quantité qu'en qualité. La production de vin a augmenté de plus du quart, retrouvant le niveau des meilleures années d'après guerre. Par contre, la sécheresse a touché les autres productions végétales, légumes, fruits, et surtout betteraves industrielles ; elle a également fait régresser la production laitière au second semestre. Sur le marché de la viande, la reconstitution du cheptel au cours des trois ou quatre années précédentes a permis un important accroissement des livraisons (7 % pour le bœuf, 7,5 % pour toutes les viandes).

Si l'ensemble de la *production industrielle* a augmenté de 2,5 %, l'évolution a été très variable suivant les branches, cette diversité s'expliquant par la croissance très inégale des divers

groupes de débouchés. La demande des biens de consommation produits par les branches du textile, du cuir, du papier, n'a progressé que faiblement, aussi l'indice de production n'est-il qu'au niveau 100,5, en retrait de 1,5 point sur celui de 1957 (les pâtes et papiers sont en hausse de 8,5 % grâce à d'importantes exportations). Par contre, la demande des biens de consommation durables produits par les industries mécaniques ou électriques, qui avait fléchi en 1958 (il s'agit d'une demande plus sensible à la conjoncture) a manifesté une nette reprise. L'automobile, malgré le tassement de la demande intérieure (réduction des immatriculations de véhicules neufs de 5 % pour les voitures particulières et 8 % pour les véhicules utilitaires) a pu augmenter sa production de 9 % en plaçant sur les marchés extérieurs une part constamment croissante de ses ventes (44 % des véhicules produits en 1959).

Les industries productrices d'équipement ont par contre subi une récession sensible, le marché extérieur n'ayant pas relayé la baisse profonde des débouchés intérieurs. C'est ainsi que la production de machines-outils a baissé de 6 %, celle de machines agricoles de 8 %.

Dans l'ensemble, les industries d'amont ont progressé plus que la moyenne, pour une série de raisons particulières. La production accrue de pétrole et de gaz naturel sur le territoire métropolitain était le fruit des recherches ou mises en exploitation antérieures ; la sidérurgie a légèrement réduit ses livraisons aux entreprises françaises, mais doublé les exportations nettes d'acier, grâce à un heureux concours de circonstances ; enfin les productions chimiques ont bénéficié du développement des exportations, du remplacement de produits importés par des productions nationales, de la substitution de matières plastiques à divers produits, du fait que certains de leurs gros clients (automobile, textiles synthétiques) sont en flèche par rapport aux autres activités.

Le volume de production du *bâtiment et des travaux publics* a augmenté de 2 %, malgré une baisse de 2 % des heures ouvrées. Le nombre de logements terminés aurait atteint 320.000, en hausse de 10 %, tandis que celui des mises en chantier n'a progressé que de 5 %. Pour les bâtiments autres que d'habitation et de travaux publics, les commandes du secteur public ont relayé celles des entreprises privées, en baisse de 8 %.

Enfin la stagnation des débouchés commerciaux et la faible hausse de la production industrielle expliquent que l'indice de production des *transports, commerces et services* ne croisse que de 1,5 %.

Si le niveau général des *prix* à la production est, pour la moyenne de l'année, supérieur de 5,5 % à celui de la moyenne de 1958, cela est dû essentiellement à la hausse enregistrée en janvier et consécutive aux diverses mesures gouvernementales de décembre 1958 ; la dévaluation a renchéri le prix en franc des matières premières importées, la répercussion au niveau des produits fabriqués ayant d'ailleurs été limitée, du fait de la médiocre conjoncture où se trouvaient la plupart des entreprises ; la réduction des subventions aux entreprises a également favorisé quelque peu la hausse de certains prix, notamment des transports. Mais après la hausse des premiers mois (6,3 % au cours du premier trimestre), les prix se sont stabilisés (hausse de 3,3 % du 1er avril au 31 décembre). En ce qui concerne les produits agricoles, à une légère baisse au début de l'année continuant celle du second semestre de 1958 a fait suite une légère hausse au troisième trimestre ; dans l'ensemble les tensions qui se sont manifestées sur le marché de certains produits n'ont pas conduit à d'importants mouvements de prix.

Du 1er janvier au 31 décembre, le taux moyen des *salaires* horaires a augmenté de 10,7 %, en deux stades successifs, au début de l'année (relèvement du S. M. I. G. de 4,5 % le 1er février)

TABLEAU 4

Évolution des prix à la production

	Indices	
	1958/57	1959/1958
Produits agricoles	118	95
Produits des industries agricoles et alimentaires	112	107
Produits énergétiques	109	110
Produits de l'industrie des métaux et de la mécanique	107	105
Produits chimiques et assimilés	105	108
Produits textiles et cuirs	104	104
Produits des industries diverses	111	106
Travaux du bâtiment et de génie civil	109	102
Transports	113	108
Services	113	
	111	105

et en fin d'année (2,3 % au quatrième trimestre) ; la moyenne annuelle s'est ainsi trouvée à 6,3 % au-dessus de celle de 1958. Quant à la masse salariale distribuée, elle a été supérieure de 9 % à celle de 1958.

En ce qui concerne la *structure de l'ensemble des charges des entreprises*, on constate que la masse salariale augmente notablement plus que les revenus bruts d'exploitation. Ceux-ci constituent d'ailleurs un ensemble très hétérogène. Le revenu brut d'exploitation de l'agriculture a baissé de 5 à 6 % par rapport à l'année précédente, cette réduction ayant particulièrement frappé les viticulteurs et ayant été variable suivant les régions, inégalement touchées par la sécheresse. Pour les entreprises industrielles et commerciales, par contre, le revenu brut a augmenté de 9 %, probablement légèrement plus pour les sociétés que pour les entreprises individuelles (dont la part dans la production a d'ailleurs tendance à décroître).

Contrastant avec la hausse annuelle de 12 % en volume de 1955 à 1957, la progression des *investissements* des entreprises n'avait été que de 3 % en 1958. En 1959, on a juste maintenu le niveau de 1958, et ceci grâce à une progression de 10 % pour les entreprises du secteur public, compensant une baisse de 6 % pour les

TABLEAU 5

Compte d'exploitation des entreprises

Ressources	Valeur en 1959 en mds	Indices	
		1958/57	1959/58
Production	218,6	113	108
Subventions d'exploitation	3,8	92	90
Autres ressources	1,1	140	107
Total	223,5	113	108
Emplois :			
Intérêts versés	5,7	117	114
Salaires et traitements bruts	70,8	114	109
Cotisations et prestations sociales	18,5	115	110
Impôts	42,0	114	109
Transferts divers	3,8	108	106
Revenu brut d'exploitation	82,7	110	105
dont : entreprises individuelles			
sociétés			
Total	223,5	113	108

entreprises privées. Cette disparité d'évolution s'était déjà manifestée en 1958, si bien que la part des entreprises du secteur public dans le total des investissements des entreprises est passée de 33 % en 1957 à 39 % en 1959.

Dans l'agriculture, les dépenses d'équipement ont faibli (18 % en volume pour le matériel agricole), sans qu'on puisse discerner clairement s'il s'agit d'une certaine saturation de l'agriculture en moyens mécaniques, des effets de la réduction de 15 % à 10 % de la ristourne sur le matériel agricole ou des conséquences des difficultés économiques que traverse l'agriculture, au moins pour certaines productions et dans certaines régions.

TABLEAU 6

Formation de capital fixe des entreprises

Années	Logement (1)	Matériel de transport	Machines agricoles (2)	Autres équipements	Total
1° Aux prix courants (milliards de francs)					
1957	2,0	4,8	1,8	18,6	27,2
1958	2,3	5,3	2	20,7	30,3
1959	2,8	5,6	1,9	21,5	31,8
2e Variation du volume (en %)					
1958/1957	105	105	100	102	103
1959/1958	116	99	92	99	100

(1) Constructions neuves et réparations.
(2) Tracteurs, motoculteurs, machines agricoles.

3° La formation et l'emploi des revenus

De 1958 à 1959, les revenus nominaux des ménages se sont accrus de 7,1 % ; compte tenu du fait que les impôts ont augmenté de 16 %, les ressources disponibles n'ont augmenté que de 6,8 %, soit à peine plus que l'indice des prix à la consommation (5,7 %). Compte tenu de l'accroissement démographique d'environ 1 %, il s'agit d'une stagnation du niveau de vie, pour la seconde année consécutive, après une assez longue période de croissance.

L'évolution des trois grandes masses de ressources s'est faite avec des ampleurs assez différentes. La masse des salaires s'est

accrue de 9 %, nettement plus en ce qui concerne les versements des administrations que ceux des entreprises. Du 1er janvier au 31 décembre, la hausse des taux de salaires a été de 10,7 %, légèrement plus forte au premier trimestre (hausse de S. M. I. G.) et au quatrième trimestre (reprise de l'expansion) qu'au milieu de l'année.

Les revenus des entreprises individuelles n'ont augmenté dans leur ensemble que de 3 %. Mais comme on l'a vu plus haut, l'évolution a été tout à fait différente pour les revenus agricoles, en baisse de 6 %, et les revenus des entreprises industrielles et commerciales, en hausse de 8 %.

Enfin les ressources procurées par les prestations sociales et l'assistance ont crû légèrement plus vite que l'indice des prix, grâce à la hausse des assurances sociales et des retraites (8,5 %) ; par contre les prestations familiales suivent juste l'évolution des prix.

L'évolution de l'emploi des ressources est caractérisée par :

— une forte hausse des impôts directs, qui ont augmenté de 16 %,

— une très légère hausse de la consommation en volume (1,4 %),

— une hausse de l'épargne légèrement plus faible que celle des prix.

Bien que le volume global de la consommation soit resté sensiblement au niveau de 1958, la structure s'en est modifiée. Déjà en 1958 l'arrêt de la croissance du total avait affecté différemment les diverses catégories de dépenses, avec maintien des dépenses d'alimentation et d'habitation et fléchissement de celles de textiles et d'équipement du logement. Il semble que les consommateurs aient réagi à la cessation de l'élévation de leur pouvoir d'achat en vivant sur leurs stocks de produits d'habillement et en sacrifiant l'équipement du logement au bénéfice des transports individuels et des dépenses diverses. La prolongation de la stagnation les a forcé à reconsidérer leur plan de dépenses, d'où légère hausse pour les dépenses d'alimentation et d'habitation, maintien pour l'habillement, l'équipement du logement, les transports individuels.

De même qu'en 1958, l'épargne a crû un peu moins que les ressources totales et les dépenses de consommation. Les dépenses

de logement auraient fléchi, tandis que les ménages auraient cherché à reconstituer leurs encaisses, amoindries en 1958.

TABLEAU 7

Évolution des ressources des ménages

	En milliards de francs courants			Indices par rapport à l'année précédente		
	1957	1958	1959	1957	1958	1959
Salaires et traitements nets	69,8	79,9	87,3	113	114	109
Revenus bruts des entreprises individuelles	51,3	57,2	58,9	109	112	103
Intérêts, dividendes, parts	5,8	6,1	6,8	106	106	111
Assistance et prestations sociales	30,8	34,6	37,2	113	112	107
Dommages de guerre	1,5	1,2	1,4	90	77	123
Ressources diverses	9,5	10,0	11	106	106	110
Ressources brutes	168,7	189,0	202,5	111	112	107

Ressources de prestations sociales et d'assistance

	En milliards de francs courants			Indices	
	1957	1958	1959	1958/1957	1959/1958
Assurances sociales	5,4	6,0	6,5	113	108
Accidents du travail	1,2	1,4	1,6	115	112
Prestations familiales	7,7	8,6	9,1	111	106
Retraites	9,9	11,2	12,2	113	109
Total partiel	24,2	27,2	29,4	113	108
Assistance	5,4	6,1	6,3	113	104
Prestations sociales versées par les entreprises	1,2	1,3	1,5	106	117
Total général	30,8	34,6	37,2	112	107

TABLEAU 8

Évolution de l'emploi des ressources des ménages

	1957	1958	1959
Consommation	133,5	150	160,5
Salaires de domestiques et autres transferts	7,2	7,7	7,9
Impôts et cotisations sociales	8,3	10,6	12,3
Financement des investissements par les entrepreneurs individuels	4,3	6,5	5,4
Epargne brute	19,7	20,9	21,8
	(en indices par rapport à l'année précédente)		
Consommation	111	112	107
Salaires de domestiques et autres transferts	110	106	102
Impôts et cotisations sociales	121	127	116
Financement des investissements par les entrepreneurs individuels	141	153	83
Epargne brute	113	106	105

4° Les administrations

Le souci budgétaire fondamental a été en 1959 le même qu'en 1958 : maintenir le montant de l'impasse au niveau approximatif de 6 milliards de nouveaux francs. Ce but a été atteint malgré une augmentation de 9 % en francs courants des dépenses, grâce à une augmentation de 10 % des recettes. Le compte d'affectation se solde alors par un fort excédent, légèrement supérieur à celui de 1958, et très supérieur à ceux des années 1954 et 1955.

La consommation des administrations a augmenté de 14 % à prix courants, et de 9 % en volume, pour satisfaire à un certain nombre d'impératifs : besoins militaires, en croissance de 7 % en volume (contrastant avec le fléchissement de 10 % de l'année antérieure), besoins civils, en particulier de l'éducation nationale, en hausse de 10 %.

Les traitements et salaires ont augmenté légèrement plus que le total des dépenses ; le taux de 12 % s'explique par une hausse du salaire nominal de 9 % et un accroissement des effectifs de 2,5 %, dont plus de la moitié dans le personnel de l'enseignement.

La hausse beaucoup plus faible des dépenses de transfert traduit l'orientation générale de la politique gouvernementale. Si les prestations sociales augmentent de 8 %, et les dépenses d'assistance de 3 %, les subventions aux entreprises baissent de 3 %,

TABLEAU 9

Compte d'affectation des administrations

	Emplois						Ressources					
	Consommation	Salaires et cotisations sociales	Intérêts	Dépenses de transferts (2)	Dépenses nettes à l'extérieur	Total	Cotisations sociales	Impôts	Recettes extérieures	Autres opérations	Excédents (—) déficits (+)	Total
1) en milliards de frs courants :												
1958	10,6	15,7	3,1	42,6	7,3	79,3	23,0	55,7	0,8	4,4	—4,6	79,3
1959	12,1	17,6	3,2	45,2	8,2	86,2	25,1	61,5	0,9	4,4	—5,7	86,2
2) En variations annuelles :												
1959/1958 ..	114	112	101	106	112	109	109	111	116	101		109

(2) Prestations sociales, impôts, assistance, dommages de guerre, subventions, coopération internationale, transferts divers.

grâce en particulier à la diminution des subventions à l'exportation rendue possible par la dévaluation.

La progression de la ponction fiscale continue à être plus rapide que celle du produit national brut à prix courants. Alors que celui-ci a augmenté de 7,3 %, les rentrées fiscales se sont accrues de 10,5 %. Il en résulte une augmentation assez régulière du rapport de la charge fiscale au produit national brut, qui passe de 22,0 % en 1956 à 23,6 % en 1958 et 24,3 % en 1959 ; ce rapport ne représente évidemment pas la part de la production nationale affectée aux besoins des administrations, puisqu'une partie des ressources fiscales est utilisée à financer des subventions aux ménages ou aux entreprises, néanmoins il constitue un indicateur de la place des caisses publiques dans le fonctionnement de l'économie.

Cet accroissement des recettes fiscales s'est accompagné d'une modification sensible de leur structure par suite de la réforme fiscale, la part des impôts directs (au sens économique du terme) a poursuivi sa progression ; elle est passée de 27,6 à 28,2 %, avec une légère réduction pour les versements des sociétés (10,6 contre 11,2), le maintien de ceux des entreprises individuelles et une hausse sensible pour ceux des ménages, qui passent de 11,9 à 13,1 %.

Les investissements des administrations avaient décru en 1957 et 1958 par rapport aux années antérieures. En 1959, au contraire, le gouvernement, désireux de lutter contre les tendances à la dépression qui s'étaient manifestées au second semestre de 1958, a cherché à stimuler l'économie en favorisant les investissements publics, soit ceux des entreprises nationalisées, soit ceux dont les administrations sont maîtres-d'œuvre, et qui ont augmenté de 11 % en valeur et 6 % en volume.

Tableau 10

Principales dépenses de transferts

	1957	1958	1959
Prestations sociales (Sécurité Sociale, Etat, Collectivités locales)	24,3	27,8	30,1
Assistance	5,3	6,1	6,3
Dommages de guerre	2,2	1,6	1,8
Subventions aux entreprises	6,7	6,7	6,5

Tableau 11

Évolution des ressources fiscales
(en milliards de francs courants)

	1957	1958	1959
Impôts directs payés par les :			
Sociétés	4,8	6,2	6,5
Entreprises individuelles	1,9	2,5	2,8
Ménages	5,1	6,7	8,0
Total	11,8	15,4	17,3
Impôts indirects :			
Taxes sur le chiffre d'affaires	18,6	20,8	23,3
Autres impôts indirects	16,6	19,4	20,9
Total	35,2	40,3	44,2
Total général	47,0	55,7	61,5

5° Les relations avec l'extérieur

Les échanges extérieurs de l'année 1959 ont été profondément marqués par trois phénomènes principaux :

— la dévaluation de décembre 1958 ;

— l'entrée en vigueur au 1er janvier 1959 du traité de Rome instituant le marché commun et se traduisant dans l'immédiat par une diminution des droits de douane et un accroissement des contingents ; à cela s'est ajouté le rattachement économique de la Sarre à l'Allemagne ;

— la reprise économique, succédant à la stagnation de 1958, qui a eu lieu six mois plus tôt chez nos principaux partenaires européens que chez nous-même.

Tous ces éléments ont joué dans le même sens, favorisant ainsi l'amélioration de la balance des échanges extérieurs.

Avec l'étranger, les gains en devises ont porté aussi bien sur la balance commerciale que sur les opérations relatives aux services. Le taux de couverture des importations par les exportations, tels que ces éléments sont enregistrés en douane, qui était déjà passé de 71 % en 1957 à 79 % en 1958, a atteint 99 % en 1959 ; ceci correspond d'ailleurs en fait à un taux de couverture supérieur à 100, si on se souvient que les importations sont comptées C. A. F. et les exportations F. O. B. ; si on compte tous

les éléments F. O. B., le taux devient 109 %. L'amélioration a été obtenue d'ailleurs exclusivement par une hausse des exportations, de 29 % en volume, tandis que les importations régressaient de 1 % en volume. La baisse des prix en devises des importations (4 %) a favorisé l'équilibre de la balance ; d'autre part la prime de change créée par la dévaluation n'a été que partiellement annulée par la hausse des coûts intérieurs, laissant ainsi une réduction de 7 %.

Avec les P. O. M. l'excédent de la balance commerciale de la France s'est accru plus sensiblement encore ; le taux de couverture des importations est passé de 124 % à 145 %. Cette évolution tient aux relations de la métropole avec l'Algérie ; en effet si les importations en provenance des P. O. M. ont au total diminué d'environ 10 % entre 1958 et 1959, les importations d'Algérie ont diminué de 15 %. A l'inverse, les exportations vers les P. O. M. ont augmenté de 10 % et vers l'Algérie de 15 %.

Les causes de cet état de fait sont diverses ; la baisse des cours du vin explique en grande partie la diminution en valeur des importations d'Algérie tandis que la médiocrité d'autres récoltes (arachides, coton) a entraîné des diminutions en volume des importations des autres P. O. M.

Quant aux exportations, elles sont étroitement liées à l'aide financière octroyée par la métropole. En Algérie les ressources ainsi créées se sont accrues de 19,3 % par rapport à 1958, alors que la progression des autres P. O. M. est plus modeste (7 %). La réalisation du plan de Constantine explique que l'accroissement ait porté principalement sur les exportations de biens

TABLEAU 12

Importations et exportations
(Milliards de francs courants)

	Etranger		P. O. M.		Total	
	1958	1959	1958	1959	1958	1959
Exportation	13,5	19,0	8,1	8,8	21,5	27,8
Importation	17,1	19,1	6,5	6,1	23,6	25,2
Solde	— 3,6	— 0,1	+1,6	+2,7	— 2,1	+ 2,6

d'équipement, en particulier le matériel électrique et mécanique. Par contre, dans les autres P. O. M. la stagnation relative des exportations trouve sa source dans un ralentissement de l'activité économique engendré lui-même par la répercussion de la petite récession européenne de 1958 ainsi que par les incertitudes de l'évolution politique et institutionnelle.

6° Vue d'ensemble

A certains égards, l'année 1959 se présente comme une année de remise en ordre. A l'évolution croissante du déficit budgétaire et du déficit de la balance commerciale des années 1956 et 1957 a succédé une balance commerciale excédentaire et un budget présentant un montant d'impasse modéré. Mais à l'expansion rapide, où le P. N. B. augmentait de 5 % par an, a succédé une phase de semi-stagnation.

En fait, ces observations ainsi tranchées, qui alimentent des polémiques stériles, n'expliquent pas l'aspect profond des phénomènes.

Il faut d'abord noter que la remise en ordre date de 1958 ; les mesures de décembre 1958 n'auraient pas été possibles sans les efforts de toute l'année qui les ont précédées ; dès 1958, le compte d'affectation des administrations est redevenu excédentaire et le déficit de la balance commerciale s'est amenuisé. Si la dévaluation fut un acte politiquement courageux, elle était économiquement à la fois inéluctable et possible. Il est extrêmement difficile de dissocier ce qui est dû à l'action quasi mécanique de la dévaluation, à l'action psychologique de l'entrée en vigueur du marché commun, au décalage entre les dates des reprises étrangère et française, dans le rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale ; une telle analyse, actuellement prématurée tant que toutes les informations ne sont pas encore disponibles, serait très utile. Un autre point est également à noter : la persistance du décalage entre les mouvements conjoncturels en France et à l'étranger ; il nous semble indispensable d'étudier ce phénomène, d'autant plus important que s'accélère la mise en œuvre du marché commun qui se traduira, tôt ou tard, par une politique économique commune au niveau des six pays.

Pierre MAILLET.

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'OUTRE-MER ET LA POLITIQUE FRANÇAISE ACTUELLE (1)

Sommaire :

Introduction. — Sens de notre contribution — ses caractéristiques à travers le Plan de Constantine et la politique d'Aide et de Coopération. — Principe de la participation des Populations et ses impératifs pour notre politique : le tryptique « Formation des hommes, structures évolutives, études et recherches ».

I. **Le Plan de Constantine.** — Sa portée humanitaire doit dicter sa nature (plan de pays sous-développé). Les réalisations ou prévisions pour la formation des hommes, les structures évolutives, les études et les recherches. — Conclusion : les efforts supplémentaires nécessaires, la Révolution administrative.

II. **L'Aide et la Coopération.** — L'héritage du passé — les difficultés de mise en place — les premières innovations de la nouvelle politique — le rôle du FAC dans la Communauté. — Analyse des efforts réalisés pour la formation des hommes, les structures évolutives, les études et les recherches. — Conclusion : la construction de la nouvelle Afrique, suggestions pour une Communauté vivante.

Proportionnellement à son revenu national, la France arrive nettement en tête des nations occidentales dans l'effort entrepris par ces dernières en faveur du « Tiers monde ». Mais ce n'est pas seulement au titre de son aide financière que notre pays est sans doute plus engagé que tout autre dans cet effort : notre contribution s'inscrit en effet pour le principal dans un cadre déterminé, celui de la zone franc, et repose davantage sur la conception très générale, à fondements historiques et à visées civilisatrices, d'un ensemble français, que sur une politique bien définie d'aide au développement des pays sous-développés. L'arrêt brutal de la manne F.I.D.E.S. au lendemain du non de la Guinée le prouve clairement.

Pour notre pays, par conséquent, l'enjeu de la politique suivie, dépasse singulièrement celui d'une aide extérieure internationale classique.

D'un autre côté, il est bien évident que les pays outre-mer de la zone franc attendent présentement surtout de nous une réponse à leurs problèmes de pays sous-développés et que la solidité et l'étendue de nos liens avec eux dans l'avenir dépendra

(1) Chronique rédigée en mars-avril 1960.

largement de cette réponse : c'est en fonction de l'avenir, et non à partir du passé qu'il importe désormais de construire. Les tribulations de la Communauté « première manière » l'indiquent sans ambiguïté.

Sur le plan de notre politique générale, l'élaboration et la réalisation d'une aide efficace au développement de ces pays doivent donc constituer un impératif majeur.

Mais le problème du sous-développement est un problème difficile, et il faut bien reconnaître que jusqu'à présent l'aide extérieure des nations occidentales, malgré l'importance de son montant et la littérature volumineuse qui l'a accompagnée, s'est pratiquement soldée par un échec.

Notre effort actuel, quant à lui, s'exprime essentiellement à travers deux entreprises originales : le plan de Constantine, et la politique d'aide et de coopération en faveur des pays de la Communauté.

La présente note se propose d'analyser comment ces deux entreprises amorcent la réponse de la France au problème du sous-développement.

***

La Communauté est née le 28 septembre 1958, le discours de Constantine date du 3 octobre. Ce n'est donc évidemment pas encore à partir des différents indices de l'activité économique que l'on peut faire un bilan des premières réalisations.

De plus, durant les mois qui viennent de s'écouler, le politique a largement primé l'économique en Algérie et dans la Communauté, et l'on ne saurait vraiment dégager aujourd'hui à partir des données statistiques connues de 1959 des conclusions sérieuses sur l'évolution économique et sociale des pays en cause.

Par contre, l'examen des mesures prises pour adapter les structures existantes ou mettre en place des moyens supplémentaires, afin d'assurer l'exécution de la nouvelle politique engagée donne dès maintenant des indications précieuses sur les chances de succès... ou les risques d'échec de cette nouvelle politique.

***

Avec le plan de Constantine, la France affronte elle-même directement le problème du sous-développement, et applique à

l'Algérie les méthodes les plus modernes de la planification en construisant d'abord l'Algérie de demain puis en déterminant en conséquence l'évolution nécessaire de chacun des secteurs d'activité pour la réalisation de cette nouvelle Algérie. L'exécution de ces évolutions respectives implique bien entendu une intervention puissante et massive des pouvoirs publics, dans un cas aussi difficile et à ce point complexe, mais cette intervention entend conserver une base fondamentalement libérale. Elle s'exprimera donc à travers la création d'une gamme très complète de mécanismes reposant sur l'intérêt privé et capables de provoquer sans coup férir l'initiative ou la participation du secteur privé dans le sens désiré.

La politique d'aide et de coopération engagée vis-à-vis des pays de la Communauté, utilise de son côté la formule de l'assistance technique, en dehors désormais de toute intervention d'administration directe, mais elle se distingue de l'assistance technique classique car elle implique plus qu'une aide bilatérale ou multilatérale : elle vise, en effet non seulement au développement économique et social de chacun des pays de la Communauté, mais également à la définition et à la réalisation d'objectifs communs, ceux qui doivent donner à la Communauté sa réalité vivante (1). Une telle politique exclut donc évidemment la formulation de plans détaillés et rigoureux, puisque cette tâche appartient désormais à chaque pays membre, mais doit seulement aboutir à une certaine harmonisation des objectifs et des méthodes. Dans ce système, la priorité est ainsi largement donnée à la définition préalable du développement de chaque pays, et ce développement doit être défini en fonction des potentialités propres, non en fonction de besoins résultant d'un cadre politique préétabli, comme c'est le cas avec l'Algérie.

Mais que ce soit à travers le régime d'administration directe du plan de Constantine, ou celui de l'aide et de la coopération pour la Communauté, et si l'on admet que l'objectif est de lutter contre le sous-développement, les actions à mener doivent se fonder sur un impératif prioritaire : la nécessité d'obtenir la participation des populations intéressées à la politique du développement. Car cette participation est sans nul doute le principe de base de la croissance en pays sous-développé.

(1) La récente décision des Etats du Conseil de l'Entente risque naturellement de repousser très loin la construction de cette « réalité vivante ».

L'application de ce principe suppose qu'une priorité absolue soit donnée à la « mise en condition » technique de ces populations et à la mise en place de structures locales de type évolutif, permettant la transformation progressive des groupements naturels économiquement inorganisés en cellules productives ouvertes à l'utilisation des techniques modernes, et à l'économie de marché ; mais sans pour autant rompre brutalement les solidarités sociales ancestrales, ou les équilibres biologiques dictés par une nature généralement ingrate.

Ceci suppose donc en outre que l'introduction des techniques modernes soit réalisée avec la plus grande prudence et un souci constant de « coller au réel » : en pays sous-développé, beaucoup plus qu'en pays développé, la croissance exige un effort très important dans le domaine des sciences de l'homme et de la nature car les risques de déséquilibre, y sont plus grands en raison de l'intervention nécessaire de facteurs exogènes (aide financière extérieure, techniques et psychologies modernes, etc...).

D'où le tryptique : formation des hommes, structures évolutives, études et recherches. qui doit inspirer fondamentalement toute action équilibrée de développement en pays sous-développé.

Ce tryptique servira de fil conducteur à la présente analyse.

I. — LE PLAN DE CONSTANTINE

Ce qui caractérise encore l'Algérie économique et sociale d'aujourd'hui, c'est sa dualité ; d'une part l'Algérie moderne, urbanisée et industrielle, d'autre part l'Algérie sous-développée, rurale et agricole.

Toute politique valable de développement en Algérie doit donc tenir largement compte de cette dualité, et y conformer ses méthodes et ses efforts. Peut-on dès lors suivre les « perspectives décennales de développement économique de l'Algérie » lorsqu'elles choisissent de développer ce pays à partir du secteur moderne et industriel parce que le secteur rural et sous-développé n'a pas paru susceptible d'une croissance suffisamment rapide et importante, « économétriquement » parlant ?

Autrement dit, le développement de l'Algérie peut-il être abordé avant tout dans l'optique et avec les méthodes du déve-

(*) « Le plan de Constantine », M. Jean Vibert, *Problèmes économiques* n° 634, 23 février 1960. Voir aussi la *revue de l'Action populaire*, décembre 1959.

loppement du secteur moderne ? Cela paraît difficilement concevable car l'importance sociale actuelle du secteur sous-développé algérien (près des 2/3 de la population) et les vues humanitaires du Plan de Constantine font que la réussite de ce plan est en fait liée à une réelle promotion de l'Algérie rurale et sous-développée : « le Plan de Constantine, écrivait récemment M. Vibert, Directeur du Plan à Alger, c'est la promesse solennelle qu'un jour d'octobre 1958 le Général de Gaulle a faite aux populations d'Algérie d'assurer leur avenir ». D'ailleurs, la seule accentuation des déséquilibres sociaux — et leurs incidences politiques — consécutive à l'accélération de l'urbanisation devrait suffire, semble-t-il, à écarter une telle optique. D'un point de vue plus immédiat, enfin, n'est-ce pas l'Algérie rurale qui pèsera le plus sur le sort du referendum futur ?...

Le Plan de Constantine doit donc bien être du type plan de pays sous-développé, avec comme fil conducteur le tryptique énoncé plus haut, le développement du secteur moderne étant alors considéré davantage comme un moyen que comme une des fins du plan.

La formation des hommes

L'objectif, rappelons-le, est la « mise en condition » technique des populations, car il s'agit d'obtenir leur participation aux actions de développement. Il n'est pas question ici d'une formation spécialisée répondant à la réalisation d'opérations productives de type moderne, telle une implantation industrielle ou la mise en valeur d'un périmètre irrigué, mais seulement, en s'appuyant sur les données naturelles ambiantes, d'assurer aux populations actives une meilleure maîtrise de ces dernières afin de leur permettre d'accéder par elles-même — au besoin en les stimulant — à une activité économique et sociale se modernisant progressivement (c'est la formule anglaise du « Self-Help »).

Il importe donc moins de donner un enseignement qu'un certain nombre d'habitudes et de façons simples d'agir dont la valeur s'imposera ultérieurement : c'est de l'éducation par l'action, qui avant tout doit toucher les adultes utilisables, hommes et femmes, et les jeunes gens désœuvrés.

La formule répondant à cet objectif est maintenant largement répandue en pays sous-développés sous diverses appellations. En Algérie, l'institution remonte à 1955, c'est celle des centres

sociaux. Mais en fait l'évolution récente de ces centres sociaux, qui sont placés sous la responsabilité directe des services de l'éducation nationale, tend de plus en plus à en faire des centres de rattrapage pour l'enseignement primaire, alors que par destination le centre social doit être un organisme polyvalent recouvrant l'ensemble des activités rurales et être avant tout intégré dans le milieu ambiant. On peut donc craindre que cette institution soit finalement peu adaptée aux besoins de l'Algérie sous-développée. Les créations en sont d'ailleurs plus lentes que prévues.

L'organisation par l'Armée, depuis 1959, de centres de formation de la jeunesse algérienne et de foyers de jeunes permet toutefois d'espérer sur une grande échelle et sur des bases très concrètes, la prise en main de la jeunesse désœuvrée, et sa mise au travail ultérieure.

Quoi qu'il en soit, la politique de formation des hommes entreprise actuellement en Algérie dans le cadre du Plan de Constantine emprunte encore essentiellement les formes classiques.

L'effort certes est remarquable : les objectifs annuels, cependant fort ambitieux de l'ordonnance du 20 août 1958 portant plan de scolarisation, sont d'ores et déjà atteints sinon même dépassés, et le gain annuel dans l'enseignement primaire concerne ainsi actuellement plus de 100.000 élèves supplémentaires. La formation professionnelle non agricole est accentuée en fonction du vaste programme de créations d'emploi prévu dans ce secteur par le plan de cinq ans (380.000 emplois), avec une gamme très complète de formules et de niveaux (dont l'aide de l'Etat à la formation « sur le tas » par l'entreprise). L'enseignement agricole lui-même rompt résolument avec le passé, et s'ouvre de plus en plus aux éléments musulmans, les premiers centres de formation professionnelle agricole sont en cours de création (le nombre annuel de stagiaires devrait atteindre 7.500 en 1964), et les 400 moniteurs agricoles de 1959 deviendront 3.000 au terme de la période quinquennale. Enfin l'enseignement ménager commence lui aussi son « bond en avant ».

Tout ceci marque donc un net progrès sur la situation antérieure, mais demeure incomplet : le mécanisme du « self-Help » n'inspire encore aucune formule de formation, alors qu'il est à la base de toute action de masse, et que cette action de masse est

une des exigences impératives de la croissance généralisée en milieu sous-développé.

Il est manifeste dans ces conditions que le problème de l' « animation rurale », qui conditionne le démarrage du développement du bled, ne saurait être, au stade actuel, abordé avec succès ou tout au moins avec l'ampleur suffisante, d'autant plus que sa solution se situe en dehors de l'action administrative classique : le développement rural pose en effet des problèmes beaucoup plus sociologiques et humains que techniques ; les méthodes d'action psychologique, dans ce qu'elles ont de valable, en sont le ressort essentiel ; ce qui implique des cadres formés en conséquence et en nombre suffisant, placés aux différents échelons de l'action des pouvoirs publics et assurant le contact avec l'initiative privée, individuelle ou collective. Mais l'Algérie n'a pas encore son école de cadres des animateurs du développement rural...

Les structures évolutives

Pour répondre à la situation particulière des populations sous-développées, ces structures semblent devoir être de trois ordres : sociologique avec les organisations de type communal ; économique, avec les groupements de type coopératif ; administratif avec un système d'intervention spécifique de l'Etat. Quelle a été, au regard de cette classification, l'action des pouvoirs publics ?

L'année 1959 a vu la mise en place des 1.160 communes nouvelles se substituant aux 80 anciennes communes mixtes. Chacune d'entre elles comportera en moyenne une population de 7 à 10.000 personnes, chiffre qui doit permettre une intervention valable des pouvoirs publics. Ces communes bénéficieront notamment de subventions (allant jusqu'à 100 % dans la plupart des cas) au titre des crédits de dépenses d'équipement local (dits crédits « D. E. L. ». *A priori*, un pourcentage aussi élevé de subventions est excessif et risque de conduire à nouveau les pouvoirs publics à pratiquer la politique si souvent dénoncée du cadeau. C'est-à-dire à minimiser l'effort de participation des populations qui est, nous l'avons vu, un principe fondamental en matière de développement rural.

On doit toutefois saluer avec beaucoup d'espoir la création de ces nouvelles communes, car sans elles la participation des populations demeurerait à coup sûr ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-

dire inexistante, et d'un autre côté elles doivent permettre cette participation dans un cadre démocratique et non totalitaire. De plus, les nouvelles communes d'Algérie ont pour elles un atout considérable, celui d'être épaulées par les S. A. S. qui peuvent constituer pour elles, à l'échelon de base, un point d'appui technique de la plus grande efficacité. A condition pour l'officier S. A. S. de ne pas tomber dans le paternalisme, éventualité hélas bien réelle — et bien humaine aussi —, à condition aussi d'équiper en conséquence la S. A. S. Et là, on est encore très loin de ce qui serait tout juste nécessaire...

Egalement en 1959, ont été créées les sociétés coopératives agricoles du Plan de Constantine (S. C. A. P. C. O.), qui visent enfin à amorcer un véritable mouvement coopératif (la coopération est encore très peu développée en Algérie) et ne doivent donc pas être le fruit de décisions administratives. Elles aussi suscitent beaucoup d'espoir, mais leur multiplication et leur réussite dépendra largement du développement rapide de la formation professionnelle agricole et de la mise en place des moniteurs.

Il faut noter en outre, dans le domaine industriel la naissance d'une formule originale et de caractère nettement évolutif, inspirée en partie de certaines réalisations indiennes (elles-mêmes d'origine anglaise) : les zones industrielles décentralisées, où le concours de l'Etat peut aller jusqu'à la construction de bâtiments industriels et à l'exécution de toutes les actions nécessaires à l'implantation d'une usine, y compris la formation professionnelle correspondante. Ainsi peut-on espérer réaliser des implantations industrielles dans des zones difficiles mais pourvues abondamment de main-d'œuvre, comme la Kabylie. Toutefois, d'une part il faut constater que cette formule chemine encore contre vents et marées à travers les récifs d'une administration plutôt rétive aux innovations, et d'autre part il n'est pas bien sûr que sa nature évolutive soit exploitée, comme il serait souhaitable, pour introduire la civilisation industrielle — et pas seulement prolétarienne — dans les zones rurales.

On pourrait notamment l'utiliser pour permettre l'installation progressive à leur compte de petits artisans locaux, d'abord groupés en coopératives de production ; il ne semble pas que l'on veuille aller jusque-là.

Quant aux structures administratives, d'heureuses améliora-

tions ont été apportées en 1959 dans ce domaine. La plus importante sans aucun doute concerne la décentralisation des crédits d'équipement local, dont la gestion est désormais entre les mains du sous-préfet, devenu maître d'œuvre du développement de son arrondissement avec le concours des officiers S. A. S. et des maires des nouvelles communes. Reste dès lors à assurer la formation... des sous-préfets à leur nouvelle tâche.

Le sous-préfet doit en effet devenir un « animateur », et pas seulement un entrepreneur de travaux : c'est lui qui va devoir affronter directement le problème de la participation des populations au développement. Il va donc lui falloir tout un dispositif « d'assistance technique » qu'il pourra mettre à la disposition des populations pour leur permettre de réaliser elles-mêmes un certain nombre de travaux simples, ou qu'il pourra utiliser pour lancer lui-même périodiquement des « campagnes » de mots d'ordres techniques (l'action psychologique au service du développement).

Ceci implique d'une part une réorganisation profonde des grands services techniques, qui ne doivent plus être désormais au sein de l'arrondissement que des prestataires de services, et d'autre part l'existence à l'échelon central d'un organisme capable de son côté d' « animer » les sous-préfets et de leur donner toutes les « recettes » techniques les mettant en mesure d'agir eux-mêmes efficacement à leur échelon.

C'est par exemple le rôle normal d'un organisme type Commissariat au paysanat. Mais celui-ci ne doit pas être soumis à la tutelle d'une direction technique, car son activité recouvre l'ensemble des activités économiques et sociales de l'homme du bled. A ce titre, le rattachement du Commissariat au paysanat à la Direction de l'agriculture dénote l'inadaptation de l'administration algérienne au problème du sous-développement rural.

Les recherches et les études

A la base des travaux du Plan de Constantine, il faut naturellement citer les « perspectives décennales », qui constituent un effort remarquable — et à l'époque de leur publication, encore inédit — de planification rationnelle et cohérente. Mais il faut vivement regretter, en raison précisément de la portée de cette étude, que certaines données techniques utilisées par elle ne

comportent sans doute pas tout le caractère scientifique désirable : il s'agit ici essentiellement des données du développement agricole et rural. Mal classique chez tous les savants, les chercheurs en Algérie paraissent avoir eu peu de rapports avec les utilisateurs, encore moins avec ce qu'était l'agriculture sous-développée. Et l'organisme qui aurait pu, en ce qui concerne cette dernière, jouer un rôle décisif d'intermédiaire entre la recherche fondamentale et les services techniques, le laboratoire d'économie et de sociologie rurale, créé par le Commissariat à la productivité en 1955, n'a guère été exploité comme il aurait été souhaitable.

La Commission d'examen des « perspectives décennales », siégeant au Commissariat Général au Plan en 1958, n'a pas manqué de relever la faiblesse des objectifs agricoles. Les travaux des Commissions départementales du Plan de Constantine n'ont cependant pas permis de modifier profondément ces objectifs. Mais que pouvait-on attendre desdites commissions alors qu'il s'agit de sortir des pratiques admises et d'appréhender scientifiquement le problème posé parce que précisément celui-ci est naturellement difficile.

Une commission spéciale d'experts qualifiés, français et même étrangers, aurait été mieux à même d'apporter une lumière nouvelle et dégagée de toute routine. Et il y a là sans aucun doute, une grave lacune, qui risque de peser très lourdement sur les modalités techniques et les possibilités du développement rural en Algérie.

Par contre, dans le domaine industriel, les études de nombreux experts du secteur privé, et les études régionales de la S.E.D.I.A. (Institut d'étude pour le développement industriel de l'Algérie) ont largement facilité le démarrage du plan d'industrialisation (1). Toutefois, à l'instar semble-t-il de certaines fondations étrangères (au Mexique et aux Indes, par exemple), on pourrait souhaiter que la S. E. D. I. A. réalise ou fasse réaliser des études technologiques d'entreprises industrielles de type pays sous-développé (question déjà évoquée de la nécessaire adaptation de la technique aux conditions locales).

(1) Au 29 février 1960, 229 entreprises agréées, 484 millions N. F. d'investissements prévus, 18.000 emplois à créer. Après la zone industrielle décentralisée de Tizi Ouzou, va s'édifier maintenant celle de Bougie. Ces chiffres sont à rapprocher des résultats au Maroc d'une politique similaire : 35 agréments au bout d'un an.

Il faut signaler enfin qu'une dizaine de bureaux d'études participent à l'élaboration du Plan.

⁂

Le Plan de Constantine se traduit déjà par des réalités spectaculaires, et ceux qui reviennent aujourd'hui en Algérie après plusieurs années d'absence ressentent un véritable choc devant l'étonnante activité d'Alger et d'Oran, caractérisée par le développement prodigieux de la construction immobilière et les embouteillages, devant la multiplication des écoles, les villages rénovés de l'habitat rural, les réalisations humaines des S. A. S. et des centres sociaux existants, devant l'extraordinaire effort d'industrialisation.

Mais l'observateur averti sait que derrière la façade brillante des zones urbaines d'Alger et d'Oran, le reste de l'Algérie, en gros, continue d'offrir le spectacle désolant d'une humanité toujours « clochardisée » et sans espoir, qui a pu certes entendre parler du Plan de Constantine, mais guère plus.

Il constate que si la progression de la production intérieure brute globale est très encourageante (7,16 milliards N.F. en 1955, 9,42 en 1958), le secteur agricole, lui, demeure stationnaire (2,40 milliards en 1956, 2,43 en 1958), les services passant par contre de 2,93 milliards à 4,45 milliards, ce qui est la caractéristique d'une économie profondément déséquilibrée et animée artificiellement.

Il constate également que malgré les efforts des pouvoirs publics, les industriels continuent de choisir en priorité les banlieues d'Alger et d'Oran pour leurs implantations des années à venir.

Le développement rural, en raison de toutes ses contingences humaines, est plus difficile à réaliser que le développement industriel, surtout dans un cadre libéral. Peu de pays ont d'ailleurs réussi à ce jour l' « animation » des masses rurales, et l'exemple sans doute le plus marquant, celui du Ghana, se situe dans un contexte géographique et économique nettement plus favorable que celui de l'Algérie sous-développée (1).

Faut-il de plus insister sur les difficultés supplémentaires dues à la situation actuelle, pour obtenir la participation effec-

(1) L'expérience chinoise se déroule dans un contexte trop particulier pour servir valablement de référence.

tive et volontaire des populations aux actions engagées ? Le très petit nombre de musulmans aux réunions des commissions départementales du plan le montre bien.

Mais le Plan de Constantine ne peut-il être que le Plan d'Alger ? et la France peut-elle, sur ce problème du développement rural, si capital pour le problème général du développement des pays sous-développés, rencontrer ici l'échec ?

En fait, malgré des innovations intéressantes, on ne saurait considérer que la conception qui préside actuellement à l'élaboration du Plan de Constantine soit celle du développement d'un pays sous-développé. Le principe de base de la participation des populations à l'effort de développement ne paraît pas notamment encore avoir acquis droit de cite, bien qu'il ait sur le plan politique reçu une consécration solennelle avec le droit à l'autodétermination.

En tout état de cause, parmi les actions qui s'imposent aux pouvoirs publics pour donner au Plan de Constantine une portée plus conforme à l'idée force qui en est la base, on peut noter, sans ordre de hiérarchie : une réelle intégration des centres sociaux au milieu rural et leur multiplication effective, un effort plus réaliste quant aux délais de mise en place des moniteurs agricoles, l'organisation d'une structure administrative propre au secteur sous-développé et chargée de l'animer à tous les échelons, l'analyse scientifique du développement des productions animales et végétales, l'utilisation des sciences humaines, l'application rapide et beaucoup plus large de la formule des zones industrielles décentralisées.

Mais finalement, les insuffisances actuelles s'expliquent par le fait que, jusqu'à maintenant Alger n'a pas cru au développement rural. Le bled est resté toujours très loin, très étranger à la citadelle administrative qui domine si orgueilleusement Alger, mais si mal l'Algérie. N'est-ce d'ailleurs pas là l'une des caractéristiques fondamentales des pays sous-développés, bien que généralement passée sous silence : l'existence d'une administration centrale brillante et pléthorique, totalement coupée de l'arrière-pays, et des populations déshéritées qui s'efforcent péniblement d'y vivre ?

La réalisation du Plan de Constantine suppose en réalité une véritable Révolution administrative. Celle-ci reste à faire. Mais

elle dépasse largement la compétence d'une simple commission de réforme administrative.

LA POLITIQUE D'AIDE ET DE COOPÉRATION (1)

Conçue de façon administrative et naturellement centralisatrice, la mise en valeur des anciens territoires d'outre-mer, devenus aujourd'hui pays de la Communauté, s'est concrétisée en fait jusqu'à maintenant par des réalisations qui, pour nombreuses et valables qu'elles soient, ont été assez souvent mal adaptées au contexte géographique et humain ambiant. Le déséquilibre général des budgets des nouveaux Etats le prouve sans qu'il soit besoin d'insister.

Restées quelque peu extérieures, c'est-à-dire constituant davantage des implantations ponctuelles de la civilisation moderne que des foyers de diffusion de cette dernière, ces réalisations n'ont en tout cas pas encore permis d'amorcer réellement le développement général de ces pays. Et les Etats de la Communauté abordent aujourd'hui les problèmes de leur développement économique et social, sans cadres africains — ou si peu — et sans les connaissances fondamentales requises. Par ailleurs, la désagrégation progressive des structures tribales, les échecs répétés des essais de paysanats africains, et les mutations politiques des années en cours (par lesquelles tout ce qui rappelle l'organisation de type colonial doit disparaître définitivement au profit de nouvelles structures nationales et locales de type démocratique) placent ces Etats devant un difficile problème d'organisation à tous les niveaux. Mais le « vide structurel » actuel est peut-être finalement un atout car l'expérience montre qu'il est plus facile de construire que de refondre : certains des pays de la Communauté s'y emploient d'ailleurs avec vigueur.

C'est précisément sans doute l'héritage du passé qui pèse si lourdement sur la mise en place très lente des structures et des mécanismes de la nouvelle politique d'aide et de coopération.

Cette mise en place n'a d'ailleurs pas été facilitée par les conflits de compétence entre services métropolitains et avec le Secrétariat Général de la Communauté lors de l'éclatement de l'ancien ministère de la France d'Outre-Mer. Chose plus grave, elle n'a guère été appréciée de nos partenaires africains dans son fond

(1) Il est rappelé que cette chronique a été rédigée en mars-avril 1960.

même : ces derniers auraient souhaité en effet participer à la politique d'Aide et de Coopération, puisque celle-ci est l'outil fondamental de la construction de la Communauté. Or, à l'origine, nous avons placé cette politique sur un plan strictement bilatéral et métropolitain, ce qui paraît difficile à concilier avec le but poursuivi : la création d'une Communauté.

La demande de nos partenaires pouvait paraître d'autant plus justifiée que paradoxalement le nouveau régime d'aide et de coopération est apparu plus « impérialiste » que celui du F. I. D. E. S. puisque ce dernier contrairement au F. A. C. (Fonds d'aide et de coopération) admettait une participation importante des anciens T. O. M. à la discussion des décisions du F. I. D. E. S.; il a donc fallu revenir sur la conception initiale du F. A. C. Désormais, les opérations intéressant l'ensemble de la Communauté seront arrêtées avec la participation des représentants de chaque Etat membre au Comité directeur du F. A. C. ; les programmes concernant tel pays déterminé seront également arrêtés avec les représentants dudit Etat.

Les problèmes d'organisation et de financement de la Recherche scientifique outre-mer ont ainsi été examinés récemment selon la nouvelle procédure. Mais les positions arrêtées, dénotent malheureusement la timidité avec laquelle nous abordons cette grande idée de la Communauté : à ne pas oser dès maintenant construire hardiment des institutions communautaires — et quelle matière, mieux que la Recherche scientifique, pourrait s'y prêter — nous risquons d'ici quelque temps, de nous retrouver effectivement dans un cadre strictement bilatéral vis-à-vis des Etats africains.

Sur le plan de la doctrine, la politique d'intervention du F.A.C. demeure imprécise. D'ailleurs le Comité interministériel chargé de définir les programmes généraux dans le cadre duquel doivent s'inscrire les dotations du F. A. C. n'a pas encore été réuni. Il a fallu « liquider les queues F. I. D. E. S. », et ce n'est que très sporadiquement que commencent à apparaître les premières dotations marquant par rapport au F. I. D. E. S. une nouvelle orientation dans le sens d'une action mieux ajustée au rôle de l'aide extérieure dans la croissance des pays sous-développés. On ne peut d'ailleurs que constater avec inquiétude la diminution progressive de la part des investissements dans notre aide finan-

cière ; représentant 80 % de cette aide en 1956, elle n'est plus que de 51 % en 1960.

Cependant quelques innovations intéressantes ont concrétisé la nouvelle politique : tout d'abord l'envoi en mission, depuis plusieurs mois, d'un assez grand nombre d'experts dans le but de faciliter la préparation des plans triennaux dont le principe a été arrêté lors du conseil exécutif de septembre 1959 ; en second lieu la désignation, dans chaque pays de la Communauté, d'un « Chef de mission d'aide et de coopération » appelé à jouer un rôle très important dans l'ajustement concret de notre politique aux besoins réels des pays.

Les travaux de ces experts et les rapports des chefs de mission devraient permettre de mieux définir, à l'occasion de la confrontation prochaine (?) des plans triennaux ainsi en préparation, les bases techniques de la politique d'aide et de coopération.

Cette définition est d'autant plus urgente qu'il est clair, actuellement, que la plupart des pays de la Communauté sont persuadés que nous ne sommes pas en mesure d'apporter à leurs problèmes de croissance les solutions adéquates.

Une autre innovation importante est l'effort consacré au développement des études. A ce titre, la création au secrétariat général de l'aide et de la coopération d'un service des études doit non seulement faciliter aux Etats la réalisation des études nécessaires à l'établissement de leurs plans de développement, mais également permettre d'accélérer la reconversion de notre aide extérieure.

Enfin il faut signaler les premières initiatives prises dans le domaine de la formation des cadres africains (en dehors des actions déjà entreprises par le bureau pour le développement de la production agricole — B. D. P. A. — en vue de la formation de moniteurs agricoles), et qui concernent notamment l'organisation, à Paris, d'un stage de « planificateurs » africains.



Il est bien certain que le F.A.C. doit, comme jadis le F.I.D.E.S., poursuivre le financement d'opérations classiques telles que construction d'écoles, dispensaires, routes, barrages, adductions d'eau, etc... Mais à ce titre, les pays de la Communauté disposent maintenant d'une autre source de financement, qui d'ores et déjà est presque aussi importante que la part F. A. C. consacrée

aux investissements, et qui en 1962 la dépassera largement avec un montant d'environ 900 millions N.F. : le fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer. (Mais ce fonds rencontre depuis son origine les plus grandes difficultés pour financer des projets valables, et il y a là un grave problème dans lequel notre responsabilité est engagée du fait des procédures que nous avons fait adopter lors de la discussion du traité de Rome.)

En fait, principal outil de la Communauté, le F. A. C. doit tirer de cette qualité son originalité propre, et donner sans aucun doute à son intervention un contenu plus humain que technocratique.

Davantage d'hommes, moins de béton, a-t-il été souhaité récemment, touchant les interventions du F. A. C., et cette idée force deviendrait avec bonheur la devise du fonds d'aide et de coopération.

Précisément semble-t-il, c'est en accordant désormais la priorité au tryptique : formation des hommes, mise en place de structures évolutives, études et recherches que le F. A. C. acquerra à la fois cette originalité et le contenu humain susceptibles d'en faire la poutre maîtresse de la Communauté.

Il convient maintenant de reprendre ces trois points et d'analyser en conséquence la politique actuelle d'aide et de coopération.

La formation des hommes

Pour les nouveaux Etats africains, le problème des cadres est évidemment fondamental, et seule une africanisation effective leur permettra de dégager petit à petit leur personnalité. La réalité de la Communauté implique cette africanisation que nous devons favoriser au maximum : la détermination des besoins en cadres africains doit ainsi être l'une des tâches prioritaires des gouvernements locaux, et de notre côté nous devons avoir le souci de rendre possible la relève des 12.000 fonctionnaires français encore en service outre-mer.

La seule présence d'un peu plus de huit mille étudiants africains en France constitue certes l'un des facteurs essentiels de cette relève, mais pour répondre de façon plus précise aux besoins du développement économique et social, il importe maintenant de développer les stages professionnels (les stages déjà

ouverts ou à ouvrir incessamment intéressent actuellement près de 300 africains).

Dans les pays mêmes, plus de 4.000 enseignants français participent au développement de la scolarisation, et notamment de la scolarisation de base, qui jusqu'à présent a suivi *grosso modo* les normes de notre enseignement primaire. Des expériences fort intéressantes (Haute-Volta, Niger, Dahomey, Tchad entre autres) visent actuellement à davantage intégrer cet enseignement dans la vie rurale, et éviter de la sorte le déracinement des enfants scolarisés comme il est malheureusement fréquemment observé. Les pays de la Communauté devraient ainsi bientôt pouvoir en cette matière proposer aux autres pays sous-développés des réalisations profitables à tous et il importe de favoriser au maximum cette recherche d'adaptation, notamment en provoquant des confrontations systématiques entre les différents projets.

Dans le domaine de la formation des cadres agricoles et ruraux, le B. D. P. A. s'est attaché depuis plusieurs années à dégager des solutions adaptées aux besoins réels, et a déjà organisé en France et en Afrique au 30 juin 1959 quatorze stages de formation d'agents de modernisation rurale, dans lesquels les questions sociologiques et psychologiques tiennent une place importante.

On voit poindre par ailleurs, en relation directe avec le désir des nouveaux Etats d'assurer la mobilisation des masses rurales, toute une série de projets d'écoles de cadre et de centres de formation d'animateurs ou de conseillers de village, selon des formules d'encadrement et de formation visant une « attaque » massive et rapide du problème de l'animation rurale. Le F. A. C. est appelé à contribuer largement à ces expériences, parfois risquées, mais au demeurant inévitables sinon nécessaires. Il serait souhaitable ici également de confronter systématiquement les différentes expériences afin de donner toute la valeur technique souhaitable aux formules à mettre finalement en œuvre.

Quoi qu'il en soit, ceci montre que les pays de la Communauté sont maintenant pour la plupart fortement « sensibilisés » au problème de la participation des populations au développement. Et c'est là une évolution favorable que nous nous devons d'encourager en proposant à ces pays des formules concrètes de mise au travail des populations et d'utilisation des temps « morts » : l'Afrique en friche attend le « *vade mecum* » du paysan africain.

En matière de formation professionnelle non agricole, la faiblesse du secteur privé moderne outre-mer doit conduire à une politique très prudente de développement de l'enseignement

technique ; toute formule souple permettant d'accorder au plus juste l'offre et la demande doit être retenue en priorité. Il semble que beaucoup soit à faire dans ce domaine, sinon à reconvertir.

Sur un plan plus particulier, on doit enfin signaler que le Sénégal et le Soudan ont déjà quant à eux organisé leurs stages de sous-préfets — et même de ministres ! Ici, la Révolution administrative est largement amorcée...

Les structures

C'est au Sénégal, où les problèmes de planification sont étudiés de façon systématique depuis plus d'un an avec le concours de sociétés d'études privées, que l'on constate la mise en place la plus complète des structures nécessaires à la réalisation d'un plan de développement en pays sous-développé. C'est ainsi qu'après l'organisation des commissions d'étude du plan (centrales et régionales), il a été procédé à une réforme administrative générale, portant notamment sur la création de 7 régions disposant d'un Comité de développement, avec un conseiller au développement, et d'un Centre régional d'assistance au développement. Ailleurs (Soudan, Dahomey, Cameroun, Côte-d'Ivoire, par exemple) différents dispositifs sont également mis en place. Partout l'on note le souci d'adapter les structures administratives, économiques et sociales de l'Etat en vue de la meilleure exécution du plan (une mention spéciale doit ainsi être faite à la création au Soudan d'une sous-commission de l'action psychologique, qui permet « la diffusion sur les ondes de Radio Soudan de nombreux thèmes de propagande destinés à avertir la population des actions entreprises par le Gouvernement dans le domaine économique et de la part de responsabilité et de travail incombant à la population elle-même dans cet effort »).

Et si certains pays de la Communauté n'abordent encore que timidement ces problèmes de structures (en raison parfois des habitudes découlant de l'ancienne organisation administrative), la prise de conscience de la nécessité d'une organisation démocratique à la base pour favoriser la participation des populations au développement national est en tout cas déjà très nette et se traduit notamment par la mise en place à peu près générale de collectivités rurales.

Par ailleurs les anciennes traditions tribales de vie en commun facilitent grandement l'adoption des formules de type coopératif. Il faut à ce sujet noter que par le passé, la coopération a été beaucoup mieux accueillie et favorisée par les pouvoirs

publics dans les anciens T. O. M. qu'en Algérie. Mais il importe de concrétiser davantage des tendances déjà favorables, et l'organisation de stages d'initiation à la coopération devrait sans doute recevoir de notre part, en accord bien entendu avec les pays de la Communauté, un effort prioritaire.

Quant aux structures d'administration centrale, le seul volume des déficits budgétaires indique que de profondes réformes sont nécessaires. Mais il serait illusoire d'escompter de rapides progrès sur ce plan, tant que le F. A. C. continuera à « éponger » ces déficits.

Ce qui importe, c'est que la période actuelle, qui ne peut être valablement qu'une période d'organisation et de construction juridico-administrative des nouveaux Etats, soit mise à profit pour axer les nouvelles structures sur les problèmes de développement économique et social dans un cadre compatible avec les principes de base de notre civilisation. Ceci pose aux responsables de la politique d'aide et de coopération un double problème : celui des types de structures à préconiser, car les structures françaises (le département et la commune) sont conçues dans l'optique de la gestion et du maintien de l'ordre, et non dans celle du développement. Celui aussi des experts en la matière, dont la qualification doit s'appuyer à la fois sur une solide expérience administrative et sur une profonde connaissance de la psychologie humaine.

Les recherches et les études

Avec l'aide des crédits F. I. D. E. S., un appareil très important de recherches a pu être édifié ces dernières années, qui comporte d'une part l'O. R. S. T. O. M., avec une trentaine d'établissements et de stations polyvalentes réunissant 250 spécialistes de la recherche fondamentale et appliquée, d'autre part un certain nombre d'instituts et d'établissements spécialisés par grande production (café, cacao, fruits et agrumes, caoutchouc, coton et textiles, élevage, forêts).

Une lacune grave a subsisté jusqu'à maintenant en matière de cultures vivrières, malgré la réorganisation de l'O. R. S. T. O. M. intervenue en 1953 pour donner précisément aux recherches de ce secteur le développement souhaitable. En fait, cet organisme a fait preuve d'un trop grand particularisme, tant vis-à-vis des organismes métropolitains de recherche fondamentale que des services techniques locaux utilisateurs. Une nouvelle réforme est en cours, à l'occasion des mutations politiques de la Communauté. Si sur le plan de la politique générale, la base actuelle de

cette réforme ne paraît pas répondre à une conception suffisamment hardie de la Communauté (voir plus haut), il faut espérer au moins que sur le plan technique, la réforme apportera les progrès indispensables, dans le sens d'une réelle intégration de la Recherche dans le contexte local, et tout particulièrement aussi dans le domaine des cultures vivrières si fâcheusement délaissées jusqu'à ce jour. L'action des instituts spécialisés, quant à elle, a donné dans l'ensemble d'heureux résultats et ces instituts constituent en l'état actuel des choses l'un des meilleurs instruments de notre politique d'aide et de coopération.

Dans le domaine des études, enfin, il a déjà été signalé qu'un effort très intéressant était actuellement amorcé au secrétariat général pour l'aide et la coopération : il s'agit avant tout de mettre les pays de la Communauté en mesure d'accomplir, dans le cadre des plans triennaux évoqués plus haut, les études techniques, administratives, démographiques, économiques, statistiques, sociologiques, etc..., qui, au terme de la période triennale, mettront véritablement les nouveaux Etats à même d'aborder efficacement leur développement économique et social. L'action principale à mener consiste soit à mettre des experts à la disposition des Etats, soit à faciliter la formation de spécialistes africains par l'organisation de stages appropriés.

Mais il s'agit aussi pour nous, de procéder à une véritable recherche systématique des meilleures formules d'intervention, de l'aide extérieure d'une part pour ce qui concerne notre action, de l'effort interne d'autre part pour ce que nous devons proposer à nos partenaires de la Communauté comme étant les solutions les plus valables de leurs problèmes de croissance.



L'Institution de la Communauté et la nouvelle politique d'aide et de coopération interviennent à un moment où l'on peut penser que l'Afrique — à son propre rythme — va s'engager résolument dans la voie du développement économique et social. C'est une véritable course au développement que vont en fait se livrer entre eux les Etats africains au cours des dix prochaines années. L'on sait que certains paris sont déjà ouverts, et nous ne pouvons plus guère compter maintenant que sur notre efficacité pour participer effectivement à la construction de la nouvelle Afrique, à laquelle d'autres que nous — et qui pourrait les en blâmer ? — entendent aussi participer.

Or ce par quoi l'aide extérieure a jusqu'ici péché le plus c'est que justement elle est restée extérieure, elle n'a pas su transposer correctement ses techniques modernes en fonction des hommes, des climats et des sols.

Aujourd'hui, le cadre de la Communauté nous offre cette chance capitale — mais pour la dernière fois sans doute — de pouvoir rassembler sur un pied d'égalité les deux parties en cause, et associer pleinement l'aide extérieure à l'effort interne. Mais l'exploitation de cette chance risque d'être rendue impossible si nous entendons le faire avec les réflexes administratifs et juridiques qui ont jusqu'à présent dicté en réalité notre politique. Il est certes prématuré de vouloir multiplier les institutions de caractère communautaire : ce serait, sous une autre forme, tomber dans les mêmes défauts. Mais il faut les avoir en perspective et savoir créer les structures de fait qui donneront progressivement à la Communauté son existence réelle.

A ce titre, il apparaît primordial aujourd'hui de provoquer et de multiplier à un échelon très réaliste les rencontres entre responsables français et africains sur les problèmes concrets du développement : les structures de la planification, l'encadrement des masses rurales, les techniques élémentaires applicables au développement agricole et industriel, les programmes de scolarisation, la formation des adultes, la politique sanitaire, l'habitat, la réalisation d'infrastructures adaptées aux conditions et potentiels locaux, etc... A partir de ces rencontres, des études de caractère plus scientifique pourraient alors être menées, et ainsi se dégagerait petit à petit la doctrine spécifique de la Communauté en matière de développement africain.

Saurons-nous convier nos amis Africains à cette recherche commune ? Il paraît légitime de craindre que si nous n'y réussissions, la Communauté rejoindrait rapidement l'Union française dans la liste des échecs définitifs de notre politique outre-mer.

C. PERRET.

MONNAIE ET FINANCES

POLITIQUE ET LÉGISLATION FISCALES

SOMMAIRE. — I. **Aspects financiers de la fiscalité 1959.** — II. **La technique fiscale** : *mesures d'aggravatiou-mesures d'allégemeut.* — III **La réforme fiscale.** *L'imposition du revenu des personnes physiques. L'imposition des sociétés et entreprises industrielles et commerciales. Les impôts sur la fortune, d'enregistrement et de timbre.*

La politique fiscale de l'année 1959 s'analyse, tout à la fois, et selon les points de vue auxquels on se place, comme une continuation et une rupture par rapport aux années antérieures.

Tout d'abord le budget de 1959 est adopté par la voie d'ordonnances, en dehors de l'intervention législative traditionnelle ce qui entraîne l'absence des discussions en commissions des finances des assemblées et donc des exposés et rapports qui sont d'utiles instruments d'information.

Au demeurant ce budget est fort semblable à ceux des années précédentes. Les problèmes posés demeurent les mêmes et avec eux les impératifs financiers. Les charges budgétaires sont analogues. Parmi elles viennent en tête les charges militaires conséquences de la poursuite des opérations d'Algérie et de l'entretien d'une armée aux lourds effectifs, elles atteignent en prévision 1.802 milliards sur un ensemble total de 6.389, on doit noter toutefois que leur coefficient d'augmentation par rapport à celles de l'année précédente demeure un peu plus faible que le coefficient général d'accroissement du budget. Pour les dépenses de fonctionnement un effort particulier est à signaler dans le domaine de l'Education nationale dont les crédits atteignent 802 milliards et demeurent insuffisants. Pour faire face aux dépenses et maintenir l'impasse dans des limites raisonnables, des recettes nouvelles ont dû être trouvées. Si un accroissement des rentrées fiscales est la conséquence d'une expansion économique qui se

poursuit, des augmentations du taux des impôts existants ont été décidées, tant directs qu'indirects, cependant que des hausses de tarifs de certains services publics et entreprises nationales allégeaient les charges du budget constituées antérieurement par des subventions.

C'est l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 qui constitue la loi de finances de l'année 1959. Bien qu'aucun débat parlementaire n'ait ralenti ou contrarié l'élaboration de ce texte, œuvre d'un exécutif tout puissant, il est vite apparu comme une œuvre imparfaite et une ordonnance n° 246 du 4 février 1959 « portant loi de finances rectificative » l'a modifié et complété.

Au cours de l'année 1959, et par delà les impératifs de la vie financière et fiscale de tous les jours, un autre problème s'est posé, qui n'est pas, non plus, nouveau, celui de la réforme fiscale.

Un arrêté du 9 février 1959 a institué un « groupe d'études fiscales » qui a été chargé, après tant d'autres (1), d'établir un rapport. Sans que les conclusions de cette commission aient toujours été suivies par lui, le gouvernement a élaboré un projet de réforme fiscale dont il a discuté en juillet, qui a été présenté devant le Parlement et après divers remaniements est devenu la loi n° 1472 du 28 décembre 1959 modestement intitulée « portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux ». Sans que l'on se trouve en présence d'une véritable réforme fiscale car le texte ne fait pas preuve d'une très grande originalité dans la fiscalité directe il s'agit toutefois de beaucoup plus que d'aménagements fiscaux, de la déformation de la fiscalité française telle qu'elle était établie depuis un demi-siècle et d'une distorsion du régime fiscal au détriment des revenus du travail.

Bien que la présente chronique soit centrée sur l'année 1959 il apparaît impossible de ne pas inclure dans son cadre l'étude de ce texte dont l'application doit être faite à partir de 1960. En conséquence trois problèmes seront examinés successivement : l'aspect financier de la fiscalité 1959 — la technique fiscale en 1959 — la réforme fiscale.

(1) Commission Loriot instituée par décret du 7 avril 1952. Commission Léonard créée par arrêté du 10 mars 1955, sous-commission de la Commission des finances de l'Assemblée nationale (février 1956). Il convient d'ajouter le Comité Rueff créé le 30 septembre 1958 et qui dans l'ensemble de son étude financière a consacré une place aux problèmes fiscaux. La commission instituée par arrêté du 9 février 1959 est présidée par M. Brasart, Président de section au Conseil d'Etat. Un rapport général a été publié en 1959.

I. — ASPECTS FINANCIERS DE LA FISCALITÉ 1959

Sous l'angle financier la fiscalité de l'année 1959, comme celle des deux années précédentes, est caractérisée par l'accroissement des recettes fiscales. Cette augmentation est la conséquence de l'expansion économique et aussi de l'effort fiscal supplémentaire qui a été imposé.

Les prévisions fiscales pour l'année 1959, telles qu'elles apparaissent dans l'ordonnance portant loi de finances, ont été évaluées à 4.949.700.000 de francs, les prévisions de l'année 1958 s'élevaient à 4.223.550.000. L'augmentation prévisionnelle est donc de l'ordre de 726 milliards, elle est considérable, moindre toutefois que celle des prévisions de 1958 par rapport à celles de 1957 qui était de 792 milliards ce qui, compte tenu des données numériques globales, signifie un pourcentage beaucoup plus important.

Les résultats fiscaux de l'exercice 1958 ont atteint 4.425.700.000 de francs, comportant ainsi une plus-value légèrement supérieure à 202 milliards par rapport aux estimations.

Les estimations de l'exercice 1959 sont donc ainsi en augmentation de 500 milliards par rapport aux résultats définitifs de l'exercice 1958 (2).

La prévision de l'accroissement des recettes reposait sur la double base de la poursuite de l'expansion et sur celle de l'évaluation des résultats des modifications fiscales intervenues, et applicables en 1959.

Sur le plan économique l'évolution de la conjoncture avait été appréciée dans le cadre des quatre hypothèses suivantes :

— progression moyenne de l'ordre de 15 % des revenus individuels de 1958 à 1959 ;

— accroissement des bénéfices taxables des sociétés de 12 % de 1958 à 1959 ;

— production industrielle en progression de l'ordre de 6 % en valeur ;

— augmentation de 6 % de la masse des salaires nominaux.

L'incidence de la conjoncture économique sur les produits

(2) Les résultats de l'exercice 1958 ont été publiés au *J. O.*, 18 juin 1959.

fiscaux avait été évaluée dans l'ordonnance de finances à 340 milliards (3).

Les effets de la législation fiscale sont apparus fort complexes compte tenu de la non reconduction de diverses ressources fiscales exceptionnelles qui avaient joué en 1957 et 1958.

La comparaison générale entre les évaluations 1959 et celles de 1958 fait apparaître, selon les impôts, les différences suivantes qu'indique le tableau ci-après (4).

	Prévisions de recettes en millions de francs		
	Evaluations loi finances 1958	Evaluations ordonnance de finances 1959	Différences
Contributions directes	1.554.200	1.934.000	+ 379.800
Enregistrement	181.000	202.000	+ 21.000
Timbre	88.200	94.000	+ 5.800
Impôt s/ opérations de bourse	15.000	13.500	— 1.500
Impôt de solidarité nationale	300	000	— 300
Douanes	637.300	688.000	+ 50.700
Contributions indirectes	75.550	112.400	+ 36.850
Taxes sur le transport des marchandises	15.500	16.500	+ 1.000
Taxes sur le chiffre d'affaires	1.547.000	1.117.000	+ 170.000
Taxes uniques	108.150	170.800	+ 62.650
Monopole des poudres à feu	1.350	1.500	150
	4.223.550	4.949.700	+ 726.150

II. — LA TECHNIQUE FISCALE

L'année 1959, comme les années précédentes, connaît une fiscalité de rendement. Aussi les textes fiscaux comportent-ils diverses mesures d'aggravation. A l'inverse ont été également adoptées des mesures de détaxation ou de faveur fiscale dont certaines en vue de l'expansion économique ou de la relance de l'économie.

On peut donc schématiquement grouper sous cette double rubrique l'essentiel des dispositions fiscales nouvelles en vigueur au cours de l'année 1959 et qui d'ailleurs, pour la plupart, sont contenues dans les ordonnances 1372 et 1374 des 29 et 30 décembre 1958 et l'ordonnance 246 du 4 février 1959 (5).

(3) Voir le budget de 1959 *Statistiques et Etudes financières*, n° 124, avril 1959, p. 377.

(4) Loi de finances 1959 annexe IX. Tableau de développement des évaluations de recettes applicables au budget général, *ibd.* p. 387

(5) L'exposé au texte se limite volontairement aux dispositions principales et n'a pas la prétention d'être exhaustif.

A. — Les mesures d'aggravation

La fiscalité de 1959 ne connaît pas, à la différence des deux années précédentes, de création d'impôts nouveaux, deux procédés sont employés : la majoration des taux et parfois l'élargissement de l'assiette.

a) *Les majorations d'impôts.* — Les majorations d'impôts contenues dans l'ordonnance du 29 décembre 1958 concernent principalement les impôts directs tant sur les sociétés que sur les personnes physiques et fort accessoirement les impôts indirects, d'enregistrement et de timbre.

1. L'imposition des sociétés. L'article 60 de l'ordonnance porte de 45,60 (décimes compris) à 50 % le taux de l'impôt frappant les bénéfices des sociétés ce qui représente donc une majoration de l'ordre de 10 %. Toutefois la contribution exceptionnelle de 2 % sur les bénéfices créée par la loi du 31 juillet 1958 a été supprimée. L'augmentation n'est donc finalement que de l'ordre de 5 %.

Par ailleurs une légère majoration fait passer de 9,60 % à 10 % le taux de l'impôt spécial frappant les plus-values provenant de la cession d'éléments de l'actif immobilisé en cas de cession ou de cessation totale ou partielle d'entreprise intervenant plus de cinq ans après la création ou l'achat du fonds. Ces plus-values sont en outre comprises dans les bénéfices imposables pour le 1/5 de leur montant.

2. L'imposition des personnes physiques. La taxe proportionnelle est majorée. D'une part la taxe proportionnelle ordinaire dont le taux était initialement de 18 %, porté à 19,80 par le décret du 6 juillet 1956, est fixée à 22 % décime compris, et le taux réduit de 5 % applicable à la fraction des revenus n'excédant pas tantôt 300.000 francs, tantôt 440.000 selon les revenus dont il s'agissait est porté dans les mêmes limites d'application à 5,50 %.

D'autre part la taxe proportionnelle particulière, de caractère réel, prélevée par voie de stoppage à la source et frappant les revenus des valeurs mobilières est également majorée. Le taux général est porté à 22 % au lieu de 19,80, le taux réduit concernant les revenus des obligations passe de 11 à 12 %, enfin le taux élevé frappant les intérêts des bons de caisse dont l'identité

n'est pas révélée à l'administration est porté de 45,60 à 50 % par analogie avec l'impôt sur les sociétés.

3. Les impôts indirects. Les majorations sont en ce domaine assez exceptionnelles, on peut indiquer que la taxe de publicité foncière passe de 0,50 à 0,60 %, que le taux des droits de mutation à titre onéreux des fonds de commerce passe de 10,80 % à 13,20 (la taxation totale compte tenu d'une taxe départementale de 1,60 et d'une taxe locale de 1,20 devenant 16 %) et que le tarif ordinaire des ventes de meubles est porté de 10,40 à 12 %.

b) *L'élargissement de l'assiette.* — L'élargissement de l'assiette a été essentiellement utilisé en ce qui concerne la surtaxe progressive et cela de plusieurs manières, par un procédé de taxation forfaitaire d'une part, ensuite par l'interdiction de certaines déductions affectant le revenu imposable.

1. Les signes extérieurs. Le procédé des signes extérieurs a été employé non pas en tant que simple contrôle du revenu mais en tant que moyen de détermination de celui-ci. L'article 68 de l'ordonnance du 30 décembre a modifié le barème antérieur et établi une présomption irréfragable de revenus à partir des divers éléments du train de vie. Mal rédigé, maladroit dans son extrême rigueur, outrancier dans ses conséquences, le texte a soulevé une opposition fort violente, justifiée sur certains points. Le gouvernement a dû reculer devant les réactions de l'opinion et l'article 8 de l'ordonnance n° 246 du 4 février modifie l'article 68 (6). Le texte nouveau, d'une part, diminue certains des coefficients affectant les bases mêmes du barème, d'autre part permet au contribuable, lorsque la différence entre la base d'imposition forfaitaire résultant du barème et le revenu déclaré provient de revenus exonérés de la surtaxe par une disposition particulière, d'en faire la preuve et d'obtenir une diminution corrélative de l'imposition forfaitaire.

(6) Certains des coefficients de l'art. 68 initial avaient été établis si maladroitement que dans de nombreux cas de revenus salariés ne pouvant faire l'objet d'une fraude un train de vie élevé mais non exceptionnel aboutissait à une imposition forfaitaire nettement supérieure aux revenus véritables. Ces exemples furent largement exploités dans la presse financière. Les éléments du train de vie retenus sont les suivants : valeur locative des résidences principale et secondaires — domestiques — voitures automobiles — yachts ou bateaux de plaisance — avions de tourisme — chevaux de course. Une originalité du texte par rapport aux dispositions antérieures consistait en ce que l'existence de plusieurs éléments de train de vie à la fois entraînait un effet cumulatif et une majoration supplémentaire qui pour plus de six éléments par exemple aboutissait au doublement.

2. Charges non déductibles. D'autres élargissements d'assiette ont été d'une moindre importance. Les allocations de salaire unique et de la mère au foyer sont désormais imposables dans les mêmes conditions que les pensions et rentes viagères, mais bénéficient, comme les traitements eux-mêmes, de la réduction de 15 %. Les cotisations de sécurité sociale versées aux gens de maison ne peuvent plus, désormais, être déduites du revenu global. De même les primes d'assurance sur la vie afférentes aux contrats conclus à compter du 1er janvier 1959 ne sont plus déductibles.

B. — Les mesures d'allégement

Les mesures d'allégement adoptées sont assez nombreuses et disparates.

Une remarque doit tout d'abord être faite c'est qu'un allégement général provient de la non reconduction en 1959 des impôts exceptionnels qui avaient été créés antérieurement, par exemple la contribution extraordinaire de 2 % sur les bénéfices des sociétés et les diverses taxes somptuaires concernant les personnes physiques créées par la loi du 31 juillet 1958.

On peut également considérer que constitue une mesure d'allégement l'article 14 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre qui porte de 20 à 30 millions pour les entreprises de vente et de logement et de 6 à 8 millions pour les entreprises prestataires de services, les chiffres d'affaires limites qui permettent, en matière de bénéfices industriels et commerciaux, d'appliquer le régime du forfait considéré généralement comme plus favorable au contribuable que le régime du bénéfice réel.

Les mesures d'allégement au sens plus technique du terme peuvent être classées sous trois rubriques : droits de mutation ; valeurs mobilières et vie des sociétés ; faveurs spéciales à certaines sociétés.

a) *Les droits de mutations d'immeubles à titre onéreux.* — Le régime fiscal des mutations immobilières a été profondément réformé par les articles 42 à 58 de l'ordonnance 1374 du 30 décembre 1958.

L'idée directrice de la réforme est double : simplification et allégement. Les ventes immobilières sont désormais classées en deux régimes, un régime normal et un régime spécial uniforme.

En matière de régime général l'allégement porte sur les taxes départementale et communale qui sont diminuées et sur la taxe de première mutation qui est supprimée. Mais cette dernière ne frappait évidemment que certaines ventes. Aussi comme le taux de mutation du régime général est accru, passant de 10,80 à 13,20 % dans les cas autres que ceux de première mutation le taux actuel total est de 16 % alors qu'il pouvait, antérieurement, être inférieur.

Mais un allégement considérable caractérise essentiellement le nouveau régime de taux réduit dans lequel le droit de mutation n'est plus que de 1,40 % soit un total avec les taxes départementale et communale de 4,20 %. Ce régime spécial joue en particulier pour tous les immeubles destinés à l'habitation, même les résidences secondaires et pour les acquisitions ayant donné lieu à un agrément préalable et concernant la modernisation ou la décentralisation de l'économie.

b) *Les valeurs mobilières et la vie des sociétés.* — Diverses mesures d'allégement concernent les valeurs mobilières et la vie des sociétés.

Ainsi l'article 41 de l'ordonnance n° 1372 réduit de 7,20 à 2,40 % le taux des droits en matière de fusion, division de sociétés ou apports partiels d'actifs sociaux. L'article 16-11 étend à toutes les sociétés étrangères le régime de l'abonnement des valeurs mobilières pour le paiement au Trésor de la taxe proportionnelle afférente à leurs titres circulant en France.

L'article 34 favorise les placements de valeurs mobilières en ramenant de cinq ans à deux ans le délai durant lequel les valeurs constituant le portefeuille doivent avoir été conservées dans le patrimoine de l'entreprise pour que les plus-values provenant de leur vente puissent être réinvesties en franchise de droits par application de l'article 40 du Code général.

L'article 8 de l'ordonnance n° 247 du 4 février 1959 prévoit même un régime plus favorable encore en prévoyant que le délai de deux ans n'est même pas exigé à l'égard des plus-values qui seraient réalisées antérieurement au 31 décembre 1959, le remploi devant être effectué avant le 1er juillet 1960.

c) *Faveurs fiscales consenties à diverses sociétés.* — Diverses dispositions concernent des faveurs accordées à certaines sociétés, les unes étendent des dispositions anciennes ou les rendent

plus libérales, d'autres créent de telles faveurs. L'article 35 de l'ordonnance 1372 accorde ainsi des faveurs plus grandes aux *sociétés immobilières conventionnées* qui bénéficiaient déjà de l'ordonnance n° 876 du 24 septembre 1958 (7). Ces faveurs nouvelles sont au nombre de trois, deux d'entre elles sont relatives à des amortissements accélérés, la troisième à l'exonération fiscale des plus-values de cession.

En abrogeant diverses dispositions antérieures qu'il se borne à viser, c'est-à-dire par le procédé le plus critiquable du point de vue de la technique législative, l'article 58 de l'ordonnance 1374 transforme le régime fiscal des *sociétés de construction*, il rétablit l'enregistrement au droit fixe des apports de terrain et prolonge le délai imparti aux sociétés pour procéder au partage entre leurs membres des terrains qu'elles ont construits.

Enfin l'ordonnance n° 248 du 4 février 1959 relative aux *sociétés pour le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture* prévoit pour ces sociétés qui ont passé convention avec l'Etat (8) des avantages fiscaux divers, tels que l'amortissement à 100 % de leur participation pour les entreprises qui ont souscrit au capital de telles sociétés, l'exonération, dans certaines limites d'ailleurs, de la taxe proportionnelle sur le revenu des valeurs mobilières distribué par lesdites sociétés et enfin sous certaines conditions un régime favorable pour les plus-values de cession concernant les titres souscrits.

III. — LA RÉFORME FISCALE

La loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959 a réalisé, partiellement d'ailleurs, une réforme fiscale (9). Le texte voté par le Parlement a pour origine un projet de loi qui, initialement discuté par l'Assemblée nationale à partir du 20 octobre 1959, fut voté par le Sénat le 22 décembre, après diverses modifications adoptées par les Assemblées. Par rapport au projet gouvernemental la diffé-

(7) Voir C. A. Colliard « Politique et législation fiscales » *in France économique* 1958, *Revue d'Economie politique*, 1959, p. 554.

(8) Il s'agit de groupements d'entreprises ayant pour but d'adapter celles-ci à la Communauté économique européenne.

(9) Nous n'examinons pas au texte une autre réforme fiscale décidée par l'ordonnance n° 108 du 7 janvier 1959 concernant les finances locales. Ce nouveau régime n'entrera en vigueur que plus tard.

rence essentielle consiste en la disjonction du titre III relatif à la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires (10).

L'intitulé de la loi indique qu'il s'agit d'une réforme du contentieux fiscal et d'aménagements fiscaux (11). Malgré cette formule modeste, malgré le caractère incomplet de la réforme qui ne concerne pas les taxes sur le chiffre d'affaires, la loi apporte de grandes transformations au régime de l'imposition des sociétés et plus généralement des bénéfices commerciaux et en ce qui concerne l'imposition du revenu des personnes physiques constitue une réforme véritable qui transforme ou plutôt déforme complètement le système français tel que celui-ci avait été établi en 1914 et 1917 et avait été maintenu en 1948.

Lors de sa première discussion au conseil des ministres le projet initial avait été présenté par le Secrétaire d'Etat aux Finances comme destiné à réaliser, avec une diminution de l'imposition des petits contribuables, plus de simplicité et d'efficacité (12). Les déclarations gouvernementales postérieures et les documents officiels accompagnant le projet n'ont pas manqué d'insister sur les notions de justice et d'égalité fiscales ainsi que de relance de l'économie qui seraient à la base de la réforme. Les textes adoptés, peu différents d'ailleurs du projet, ne semblent présenter aucun de ces avantages et il n'est point paradoxal de dire que dans une complexité fort accrue ils consacrent un régime qui frappe très sévèrement les salariés et qui réserve ses faveurs aux revenus du capital, tout particulièrement mobilier, créant tout particulièrement pour les détenteurs de valeurs mobilières des avantages fiscaux que le XIXe siècle, lui-même, après 1872, n'avait pas connus. Infidèle aux principes affirmés la réforme doit être analysée d'une manière technique, en distinguant trois points, en des développements d'importance inégale : l'imposition des personnes physiques ; l'imposition des sociétés et béné-

(10) Dans la loi le titre III se trouve limité au seul article 57 qui porte obligation pour le Gouvernement de déposer avant le 1er mai 1960 un projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

(11) La réforme du contentieux fiscal n'est pas étudiée dans la présente chronique. Elle est caractérisée par le renforcement des garanties accordées aux contribuables en conflit avec l'Administration fiscale qui perd la présidence de la commission départementale ainsi que la direction de l'instance devant le tribunal administratif. La charge de la preuve est allégée pour le contribuable, une procédure de référé est instituée et de nouveaux délais fixés. La réforme n'entrera en vigueur que le 15 septembre 1960.

(12) Voir conférence de presse du Secrétaire d'Etat aux finances, M. Giscard d'Estaing dans *le Monde*, 18 juillet, 1959.

fices commerciaux ; enfin les impôts d'enregistrement et de timbre.

A. — L'imposition du revenu des personnes physiques

C'est à la fiscalité directe frappant le revenu des personnes physiques qu'est consacrée essentiellement la réforme. Le changement du régime d'imposition est si important que le nouveau régime n'a pu être appliqué immédiatement à l'état pur, il convient de présenter successivement le système lui-même puis le régime transitoire devant durer au plus tard jusqu'au 1er janvier 1962.

a) *Le nouveau régime : l'impôt unique*

L'article 1er de la loi prévoit, à partir du 1er janvier 1960, la suppression de la taxe proportionnelle et de la surtaxe progressive et leur remplacement par un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques.

Ainsi se trouve abandonné, théoriquement au moins, le principe de la double imposition des revenus qui faisait depuis le système Caillaux l'originalité du système français. La réforme de 1948 avait, en apparence, constitué déjà un tel abandon mais l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 1948 était composé de deux catégories distinctes d'impôts ; la surtaxe progressive et la taxe proportionnelle qui se substituait aux anciens impôts cédulaires, la taxation proportionnelle des revenus salariés étant, en principe, suspendue.

La substitution à la dualité de taxation d'une solution de taxation unique avait été depuis longtemps envisagée, mais elle avait été repoussée. Le groupe d'études fiscales institué en février 1959 et présidé par le Président Brasart ne s'était pas montré favorable à cette substitution (13).

La raison de l'adoption de cette solution est évidente, elle est due à l'intervention de certains ministres et à celle des groupes de pression des entreprises commerciales et industrielles.

Trois points doivent être présentés à propos du nouveau

(13) Rapport général du Groupe d'études fiscales. Paris, 1959, p. 41 « L'utilité du principe même d'un impôt unique n'a pas paru évidente au groupe d'études qui pense, au contraire, que l'imposition des revenus d'abord selon les diverses sources puis globalement par un impôt de superposition permetplus de nuancement dans la fiscalité directe. »

régime : l'imposition des revenus salariés ; l'imposition des revenus non salariés ; les problèmes d'assiette et de liquidation.

1. *L'imposition des revenus salariés.* Le nouveau régime frappe les revenus salariés dans des conditions qui, si l'on considère ces revenus isolément, sont analogues à celles du régime en vigueur depuis 1948. Mais la réalité est toute différente si l'on examine en les comparant les mécanismes d'imposition des revenus salariés et non salariés. L'aggravation, en ce qui concerne les revenus salariés, est certaine. En effet les revenus du travail n'étaient depuis 1948 imposés qu'une fois, à la surtaxe progressive alors que les revenus mixtes ou les revenus du capital l'étaient deux fois, à la taxe proportionnelle puis à la surtaxe progressive. En réalité cet apparent déséquilibre trouvait son fondement dans plusieurs raisons, d'une part cette faveur fiscale avait, en 1948, été justifiée par une absence ou un retard d'augmentation de salaires, d'autre part un régime favorable de l'imposition des salaires est une pièce fondamentale d'une fiscalité démocratique, enfin les revenus salariés doivent normalement être moins imposés que les autres car déclarés par des tiers ils ne sont pas susceptibles de fraude.

Négligeant volontairement les deux premières remarques, la loi de « réforme fiscale » ne tient qu'imparfaitement compte de la troisième. En effet l'article 7 de la loi prévoit que les traitements et salaires ne sont compris dans les bases de la déclaration que pour 80 % de leur montant net (14), mais cette réfaction forfaitaire demeure fort inférieure à celle prévue pour d'autres revenus, par exemple les revenus fonciers, revenus du capital qui bénéficient d'une réfaction de 30 % et même 35 % pour les constructions nouvelles. Pour les autres revenus, par exemple les revenus commerciaux ou non commerciaux il est évident que l'impôt ne les frappera d'une manière comparable à celle selon laquelle il frappe les salaires que si la dissimulation de la matière imposable, disons la fraude pour parler net, n'est pas supérieure à 20 %. C'est une vision particulièrement optimiste et évidemment inexacte par défaut. Le comité Brasart, étudiant l'hypothèse, que réalise la loi du 29 décembre d'un impôt unique, estimait que la réfaction, pour éviter le transfert sur les salariés

(14) L'art. 26 de la loi prévoit qu'exceptionnellement pour l'année 1960 ce pourcentage sera de 81 %, en 1959 il était de 85 %.

d'une partie de la charge antérieurement supportée par les autres contribuables devait être de l'ordre de 30 à 40 %.

Sur un point, toutefois, la « réforme fiscale » tempère quelque peu l'injustice dont elle fait preuve à l'égard des salariés, l'article 16 de la loi réduit en effet, la dette d'impôt, en ce qui concerne les bénéficiaires de traitements, salaires et pensions, d'une somme égale à 5 % des sommes effectivement soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au titre de ces traitements, salaires et pensions.

Malgré cette mesure la loi de décembre 1959 réalise à l'encontre des revenus des salariés une discrimination à rebours.

2. *Les revenus non salariés.* La réforme conserve, malgré l'argument de simplicité, des modes d'évaluation des revenus variant selon ceux-ci.

Pour les revenus non commerciaux la taxe proportionnelle entraîne dans sa disparition le régime du versement forfaitaire de 5 % applicable antérieurement aux revenus de ces professions déclarés par des tiers, il subsiste le régime du forfait et celui de l'évaluation administrative (art. 8).

Pour les revenus agricoles le forfait est maintenu. Le Parlement a démantelé certaines dispositions du projet gouvernemental qui tendaient à tempérer la sous-imposition dont bénéficient traditionnellement les revenus agricoles. La formule proposée d'un forfait individuel pour certaines grandes exploitations n'a pas été retenue. Il y a tout lieu de penser que les évaluations des bénéfices moyens forfaitaires à l'hectare demeureront faibles car l'article 81 de la loi réintroduit dans la Commission centrale des impôts directs, avec voix consultative, des représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles contrairement à de récentes dispositions (art. 67, ordonnance n° 1374 du 30 décembre 1958 et art. 5, ordonnance n° 246 du 4 février 1959).

Pour les bénéfices commerciaux, des innovations importantes sont introduites pour la détermination du bénéfice imposable, elles intéressent les grosses entreprises et seront étudiées au titre de l'impôt sur les sociétés.

Les revenus fonciers bénéficient de très larges déductions, le Parlement ayant surenchéri sur les dispositions déjà très favorables du projet gouvernemental. Les taux de déduction forfai-

taire atteignent 20 % pour les propriétés rurales, 30 et 35 % comme exposé ci-dessus, pour les propriétés urbaines. Par ailleurs l'article 6-3° permet de déduire du revenu le montant des intérêts des dettes contractées pour la conservation, l'acquisition, la construction, la réparation ou l'amélioration des immeubles.

Les revenus mobiliers font apparaître les changements les plus importants en matière d'imposition. Le régime adopté est assez compliqué en ce sens que le nouveau système d'imposition varie selon que les revenus de ces capitaux ont été perçus en 1959 ou en 1960 et selon qu'il s'agit des revenus de créances, dépôts ou cautionnements ou de revenus de valeurs mobilières.

Les revenus des valeurs mobilières proprement dites ont un régime particulier. Tout d'abord ceux de ces revenus qui ont été perçus en 1959 ont fait l'objet d'une imposition à la taxe proportionnelle particulière frappant les revenus des valeurs mobilières par voie de stoppage à la source. Ils doivent être soumis en 1960 au nouvel impôt dans des conditions analogues à celles dans lesquelles ils auraient été soumis à l'ancienne surtaxe progressive. Mais comme le taux du nouvel impôt est majoré de 5 % par rapport au taux de l'ancienne surtaxe, l'article 29 ouvre aux contribuables un crédit d'impôt de 5 % du montant des revenus nets des capitaux mobiliers perçus en 1959 et soumis au régime de la retenue à la source.

Pour les revenus perçus à partir du 1er janvier 1960 les longs articles 19 et 20 instaurent un régime complexe dans ses mécanismes d'application, mais dont le principe est simple. Il s'agit d'une véritable exonération fiscale. En effet depuis 1872 les revenus des valeurs mobilières étaient imposés en France d'une manière particulière et ce régime fiscal se superposait aux autres régimes. L'impôt de 1872 avait été intégré dans le système Caillaux dont il constituait l'une des huit cédules et dans le système de 1948 les revenus des valeurs mobilières étaient frappés par une taxe proportionnelle particulière qui se distinguait de la taxe concernant les autres revenus tant par les taux que par le caractère réel et l'absence d'aménagement familial. Le nouveau régime supprime ce que les milieux d'affaires appelaient la cascade d'impôts puisque, prenant l'exemple des dividendes distribués par une société ils décomptaient trois stades de fiscalité : la taxation des bénéfices réalisés par la société ; l'impôt proportionnel sur le dividende prélevé par voie de retenue à la source ; enfin

la surtaxe progressive. Le raisonnement dénonçant une triple imposition négligeait évidemment le fait que l'on se trouvait en présence non pas d'un mais de deux contribuables distincts, la société d'une part, l'actionnaire de l'autre. En tant que revenu d'un particulier le dividende était soumis à deux impôts ce qui était la fameuse fiscalité à deux étages pratiquée en France, en ce qui concerne les revenus, depuis 1917. Mais le législateur de 1959 adoptant l'impôt unique a supprimé finalement l'imposition particulière des revenus mobiliers. Ce bouleversement d'une situation traditionnelle pose évidemment de graves problèmes du point de vue de la justice fiscale, mais il a aussi entraîné des difficultés du point de vue pratique, en particulier en ce qui concerne la chronologie du recouvrement. Si aucune disposition particulière n'avait été prise, la conséquence normale de la disparition d'une imposition séparée des revenus des valeurs mobilières eût été un important décalage dans le temps pour les rentrées d'impôts correspondant à cette catégorie de revenus. Aussi l'article 19, § 1, adopte-t-il une solution assez curieuse : les revenus des valeurs mobilières perçus après le 1er janvier 1960 seront soumis à une retenue à la source au taux de 12 % pour les intérêts des obligations négociables et au taux de 24 % pour tous les autres revenus (15). Mais cette imposition ne constitue qu'une avance sur le montant de l'impôt unique dû en définitive (art. 20).

3. *Evaluation de l'impôt : assiette et liquidation.* Les revenus soumis au nouvel impôt sont ceux qui étaient autrefois soumis à la surtaxe progressive. Bénéficient ainsi d'une exonération les intérêts des bons du Trésor à échéance inférieure à cinq ans, les arrérages de divers emprunts tels que les 3 1/2 % 1952 et 1958, les intérêts des certificats d'investissement 1953 et 1954, des cinq premiers coupons des emprunts 5 % 1956 et 1957. A l'inverse, des revenus jadis exempts de la taxe proportionnelle seront soumis au nouvel impôt, les traitements et salaires, les bénéfices non commerciaux jadis soumis au versement forfaitaire de 5 %,

(15) L'art. 19-III dispense de la retenue à la source, dans la mesure où ils étaient, antérieurement, exonérés de la taxe proportionnelle les dividendes et autres produits distribués par les sociétés d'investissement, les sociétés de financement de recherches et d'exploitation des gisements de pétrole, les sociétés de développement régional, les sociétés financières pour le développement des territoires d'outre-mer, les sociétés sahariennes de développement.

et, conséquence curieuse de la disparition du régime spécial des revenus des valeurs mobilières, les intérêts des emprunts d'Etat autres que ceux cités ci-dessus.

L'article 4, § 1, exclut des revenus imposables les prestations familiales dites de salaire unique et de la mère au foyer (avec toutefois pour l'année 1960 une limitation de cette mesure aux contribuables n'ayant pas disposé d'un revenu supérieur à 1.200.000 F augmenté de 300.000 F par enfant à charge).

En dehors des charges déductibles de chaque catégorie de revenu, des déductions portant sur le revenu global ont été instituées, mais l'article 9 prévoit formellement l'exclusion parmi les charges admises en déduction de diverses obligations pesant sur le contribuable, en particulier l'impôt sur le revenu des personnes physiques lui-même et tous impôts directs et taxes assimilées ne constituant pas la charge d'un revenu.

L'article 11 introduit une notion nouvelle, celle du *déficit*. En effet selon le § 1 de ce texte le déficit constaté pour une année dans une catégorie de revenus est imputé à due concurrence sur le revenu global net de la même année. Le § 2 allant plus loin encore abandonne le principe traditionnel de l'annualité du revenu et de l'impôt pour consacrer la notion de gestion continue valable jusqu'alors uniquement en matière de taxe proportionnelle. Malgré certaines limites apportées par les deux autres paragraphes de ce texte il s'agit là d'une notion assez dangereuse du point de vue du rendement et les propriétaires d'immeubles ne manqueront pas d'utiliser largement les facilités que le législateur leur accorde largement dans son désir de favoriser là encore les revenus non fondés.

Par rapport à la surtaxe progressive le nouvel impôt conserve les mécanismes d'aménagement familial, avec le quotient familial et le système des parts. L'abattement à la base est, lui, supprimé, mais l'article 17 prévoit un système de décote pour les faibles dettes d'impôt, il précise que les contribuables dont les revenus provenant de leur travail sont inférieurs au S. M. I. G. ne sont pas assujettis à l'impôt.

L'article 13 fixe les nouveaux taux de l'impôt qui comportent une augmentation de 5 % par rapport aux taux en vigueur auparavant avec la surtaxe progressive (16). Ce régime n'est, d'ailleurs

(16) Pour les contribuables mariés sans enfant à charge ou les contribuables

que provisoire, car l'article 14 prévoit que le gouvernement doit déposer, au cours de la deuxième session ordinaire de 1959-60 un projet de loi prévoyant un nouveau barème. Le dernier alinéa de l'article précise que dans ce nouveau barème le montant maximum de l'impôt ne pourra dépasser 55 % du revenu global net du contribuable.

Les dispositions de l'article 13 concernant le taux de l'impôt ont donc une portée fort temporaire et d'ailleurs elles ne rendent pas, à elles seules, compte du régime actuel de l'imposition des revenus des personnes physiques car un régime transitoire a été institué par l'article 22 de la loi.

b) *Le régime transitoire*

Opérant une discrimination à rebours et surtaxant le revenu du travail le système de l'impôt unique sur les revenus peut comporter un seul avantage, celui d'une simplicité, au demeurant très relative, puisque les méthodes d'évaluation de chacune des catégories de revenus peuvent être différentes. Mais ce léger avantage de simplicité disparaît pour la première période d'application du nouveau régime, car pour maintenir les rentrées fiscales au niveau prévu est instituée, à titre temporaire, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 1962, une taxe complémentaire. Cette taxe frappe les revenus des personnes physiques, autres que les traitements, salaires, indemnités, émoluments, les revenus des capitaux mobiliers et les revenus des professions non commerciales au sens de l'article 92 du Code général à l'exception toutefois des revenus des charges et offices.

Le taux de la taxe complémentaire est de 8 %, aux termes de l'article 23, mais pour l'année 1960 il est exceptionnellement de 9 %.

Des complications supplémentaires proviennent de la diversité des abattements à la base concernant cet impôt complémentaire.

célibataires ou divorcés avec un enfant à charge, qui sont donc des contribuables à 2 parts le taux de l'impôt est

5 %	fraction du revenu qui n'excède pas 440.000 fr.		
15 %	fraction comprise entre	440.000	700.000 fr.
20 %	— — —	700.000	1.200.000 fr.
25 %	— — —	1.200.000	1.800.000 fr.
35 %	— — —	1.800.000	3.000.000 fr.
45 %	— — —	3.000.000	6.000.000 fr.
55 %	— — —	6.000.000	12.000.000 fr.
65 %	à la fraction supérieure à 12.000.000 fr.		

L'abattement à la base est de 300.000 francs pour les revenus industriels et commerciaux, les revenus agricoles, les revenus fonciers, il est de 440.000 pour les artisans et les professions non commerciales.

L'impôt complémentaire qui assure ainsi la survie temporaire, à un taux fort réduit, de l'ancienne taxe proportionnelle, est admis en déduction pour la détermination du revenu global net servant de base à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

B. — L'imposition des sociétés et entreprises industrielles et commerciales

Le titre II de la loi traite des problèmes de l'imposition des sociétés et plus généralement des entreprises industrielles et commerciales.

La réforme fiscale a maintenu en effet l'existence d'un impôt sur les sociétés, distinct de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, au taux antérieurement fixé à 50 %. De même est maintenu le taux réduit de 10 % applicable aux plus-values sur éléments de l'actif immobilisé réalisées en cas de cession ou de cessation d'exploitation intervenant après cinq ans.

Mais la loi du 29 décembre 1959 a apporté des innovations fort importantes qui concernent non seulement l'imposition des sociétés elles-mêmes mais aussi des entreprises industrielles et commerciales exploitées par des personnes physiques. Cinq mesures d'importance d'ailleurs inégale doivent être signalées.

a) *Les dépenses somptuaires non déductibles*

L'article 35 exclut certaines dépenses de caractère somptuaire des charges déductibles du bénéfice, que ces dépenses soient directement supportées par l'entreprise ou qu'elles revêtent la forme d'allocations forfaitaires ou de remboursements de frais. Le texte vise comme telles dépenses celles ayant trait à l'exercice non professionnel de la chasse ou de la pêche, ainsi que celles résultant de l'achat, de la location ou autres opérations concernant les résidences de plaisance ou d'agrément ainsi que leur entretien à l'exception toutefois d'opérations de caractère social (colonies de vacances par exemple). Le texte en question tente de mettre fin à des pratiques diverses et bien connues de fraude

fiscale commises par les dirigeants de certaines sociétés au détriment du fisc et des actionnaires.

b) *Evaluation fiscale des stocks*

L'article 32 de la loi abroge les dispositions de l'article 38 du Code général relatives au régime des décotes ou dotations sur stocks pour les variations de prix postérieures au 30 juin 1959. Toutefois le § 3 de l'article 32 prévoit, pour des variations de prix d'une matière supérieures à 10 % la possibilité, pour l'entreprise, de pratiquer, en franchise d'impôt, une provision pour hausse de prix correspondant à la fraction de cette hausse supérieure à 10 %.

D'autres dispositions concernent la liquidation du régime pratiqué antérieurement. Ainsi jusqu'au 31 décembre 1961 les entreprises pourront par voie de dotation au passif pratiquer ou compléter la déduction calculée conformément à l'article 38 du Code général. Les entreprises qui ont utilisé le système de la décote sont tenues, à la clôture de leur prochain exercice, d'inscrire le montant de cette décote à un compte de dotation au passif du bilan (art. 33, § 1).

Enfin l'article 52 institue une taxe particulière de 6 % à laquelle sont soumises les décotes et dotations sur stocks régulièrement pratiquées avant la promulgation de la loi et existant à la clôture du dernier exercice ainsi que sur les dotations sur stocks prévues par l'article 32. Cette taxe est un impôt nouveau, non déductible des bénéfices imposables, il est établi et recouvré dans les mêmes conditions que la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers instituée par l'article 19 de la loi.

c) *La révision des bilans*

Les articles 39 et suivants modifient considérablement la révision des bilans, en instaurant un triple régime : la révision interdite, la révision obligatoire, la révision facultative. L'article 41 supprime la faculté de procéder à la révision des bilans à raison de variations de prix postérieures au 30 juin 1959. A l'inverse l'article 39 crée une obligation de révision du bilan pour les entreprises toutes les fois que la moyenne annuelle du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois dernières années est supérieure à 500 millions de francs. Une astreinte de 2/1.000ᵉ du

chiffre d'affaires recouvrée par voie de rôle sanctionne cette obligation légale.

Enfin jusqu'au 31 décembre 1962 toutes les entreprises peuvent procéder à la révision de leurs bilans, dans les limites résultant de nouveaux coefficients fixés par décret.

Les réserves spéciales de réévaluation dégagées à l'occasion de ces révisions ou de révisions antérieures échappent à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu des personnes physiques mais sont assujetties par l'article 53 à une taxe spéciale de 3 % non déductible des bénéfices imposables et recouvrée comme la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers.

d) *Le régime des amortissements*

L'article 37 crée un mécanisme nouveau d'amortissements dégressifs destiné à remplacer l'amortissement linéaire ou proportionnel classique. Cette formule concerne les biens d'équipement autres que les immeubles d'habitation, les chantiers et les locaux servant à l'exercice de la profession, acquis ou fabriqués à compter du 1er janvier 1960. Les modalités et les plafonds sont fixés par décrets. Le nouveau régime se raccorde au régime antérieur en ce sens que l'amortissement dégressif peut, dans la limite des plafonds s'appliquer à la valeur résiduelle des biens à amortir et que par ailleurs lorsqu'existait un régime d'amortissement accéléré il est possible à l'entreprise qui en bénéficiait de continuer à adopter ce mode de calcul, à la place de l'amortissement dégressif, par une option à intervenir qui sera irrévocable et valable jusqu'au 1er janvier 1965.

e) *Produits des filiales et des sociétés d'investissement*

Bien que la loi en traite dans son article 19, § IV, et ait placé cette disposition d'une manière inexacte dans le titre I consacré à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, c'est à l'imposition des sociétés qu'il convient évidemment de rattacher le problème du régime des produits des filiales redistribués par les sociétés mères. Le texte pose le principe nouveau que la retenue à la source si elle est liquidée sur les dividendes et produits distribués à partir du 1er janvier 1960 par la société mère, l'est compte tenu de la retenue que ces produits ont déjà supportée

et qui fait l'objet donc d'une imputation sur le montant de la retenue dont la société mère est redevable.

En ce qui concerne les sociétés d'investissement l'article 20, § 2, pose le principe que leurs actionnaires peuvent effectuer l'imputation dans les mêmes conditions que s'ils avaient reçu directement les revenus encaissés par ces sociétés.

C. — Les impôts sur la fortune, d'enregistrement et de timbre

Les titres IV et V de la loi traitent successivement dans leurs articles 58 à 61 et 62 à 75 des droits de mutation à titre gratuit et des droits d'enregistrement et de timbre.

Une analyse détaillée serait fastidieuse. Il convient seulement d'indiquer les grandes lignes.

a) *Droits de mutation à titre gratuit*

Ces droits sont fort sensiblement réduits, par les nouveaux textes.

Dès la publication de la loi la taxe spéciale instituée en juin 1936 et frappant les donations et successions selon un taux de 1 à 5 % est supprimée.

En outre, à dater du 1er octobre 1960, les droits de succession sont allégés, avec en ligne directe et entre époux un taux maximum de 15 % pour une mutation supérieure à 10 millions, et en ligne collatérale des taux variant entre 40 et 60 %.

Par ailleurs des abattements de 10 millions sont effectués sur la part du conjoint survivant, de chacun des ascendants et de chacun des enfants vivants ou représentés. Un abattement est même prévu pour les collatéraux, d'un montant de 3 millions, à la double condition que le collatéral soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 60 ans ou infirme et qu'il ait vécu avec le défunt pendant les cinq années ayant précédé le décès.

A l'allégement des droits de succession on peut rattacher la possibilité de déduire les frais de dernière maladie et les frais funéraires, dans certaines limites numériques (200.000 et 300.000 francs) et l'abrogation du régime spécial des locations de coffres-forts qui comportait à la mort du locataire ou de son conjoint l'inventaire du contenu du coffre.

b) *Droits d'enregistrement et de timbre*

En matière de droits d'enregistrement et de timbre les nouvelles mesures consacrent quelques simplifications et, à la différence des droits de mutation, un relèvement des tarifs, dans la plupart des cas tant pour les droits fixes que pour les timbres de quittances et de dimensions.

*
**

En examinant l'œuvre accomplie en 1959 dans le domaine fiscal, force est de constater que l'espoir antérieurement exprimé d'une fiscalité satisfaisante a été déçu.

Une bonne politique fiscale exige un pouvoir fort, mais le tout puissant exécutif de la Ve République s'est montré, sur le plan de la fiscalité ordinaire moins exigeant finalement que les derniers gouvernements fragiles du régime précédent.

Quant à la réforme fiscale elle-même, elle semble avoir valeur de symbole. Incomplète dans son domaine, tâtillonne en ses détails, complexe avec ses solutions multiples, elle est aussi incertaine dans sa durée, multipliant les états transitoires. Ces défauts ne sont guère dus à l'intervention des assemblées dont le rôle fut, dans l'ensemble mineur, la procédure de l'article 44 de la Constitution et du vote en bloc ayant été utilisée.

On remarque avec étonnement que les conclusions du Comité Brasart n'ont pas été suivies par le projet et par suite par la loi, particulièrement dans l'important domaine de l'imposition des revenus des personnes physiques.

Le gouvernement n'a pas craint, malgré l'avis des conseillers qu'il avait lui-même nommés, de transformer la fiscalité directe concernant les personnes physiques, de la plus fâcheuse manière.

Certes le régime antérieur, celui de 1948, comportait de très graves défauts, mais il est surprenant de le voir être remplacé par un autre qui aux inconvénients de l'ancien, qui sont maintenus, ajoute une grave injustice.

Le Comité Brasart n'était pas partisan de l'impôt unique. Il avait, sans ambages, indiqué que la création d'un impôt unique général sur le revenu, de caractère progressif, remplaçant la dualité d'impositions existant en France depuis 1917 et maintenue en 1948 « porterait atteinte à une règle fiscale tradition-

nelle en frappant d'une façon identique les revenus gagnés et les revenus fondés, les ressources tirées du travail et les bénéfices provenant du capital ». Certes le nouvel impôt ne frappe pas les différents revenus d'une manière identique, mais il les frappe d'une manière analogue, sans tenir compte de l'existence de la fraude fiscale qui ne peut pas jouer pour les revenus du travail salarié. La réfaction accordée aux revenus salariés est de 20 %, mais le Comité Brasart estime qu'une évaluation à 25 % du pourcentage de fraude pour les déclarations des autres revenus est « inférieure à la réalité ». Dès lors les salariés sont pénalisés. Ils supportaient déjà une charge fiscale considérable et le gouvernement ne pouvait l'ignorer pas plus que toute personne de bonne foi. Les derniers renseignements statistiques connus, relatifs aux revenus de 1957 montrent que la part de la surtaxe progressive que supportent les salariés dépasse 70 %. L'adoption du système de l'impôt dit unique aura pour conséquence d'augmenter encore les charges fiscales des salariés alors que les augmentations de leurs traitements et salaires sont si étroitement contenues.

Une telle politique fiscale résulte soit d'une erreur, soit d'une volonté déterminée d'établir une fiscalité favorable aux revenus fondés, c'est-à-dire défavorable aux revenus du travail salarié. L'erreur est difficilement admissible. Reste donc l'autre explication, un choix politique dont la fiscalité ne représenterait d'ailleurs qu'un faible domaine. Une telle solution doit être dénoncée sur le terrain des principes de la fiscalité d'un pays démocratique, quant à ses dangers sur le plan politique ils sont faciles à percevoir.

C.-A. COLLIARD.

LE BUDGET, LA TRÉSORERIE, LA DETTE PUBLIQUE

SOMMAIRE : I. LE BUDGET. *Caractéristiques ; dépenses ; recettes.*
II. LA TRÉSORERIE. *Charges et ressources.*
III. LA DETTE PUBLIQUE. *Intérieure et extérieure.*

Le budget de 1959 (1) a été un des éléments essentiels du rétablissement de la situation monétaire et financière du pays. S'inspirant du rapport Rueff, il a été marqué par la volonté de limiter les dépenses publiques de consommation, d'augmenter les dépenses d'investissement et de maintenir l'impasse de la trésorerie à un niveau avoisinant 600 milliards. Tout au long de l'année, le Gouvernement s'est efforcé de respecter les données initiales du budget et si des crédits supplémentaires ont été nécessaires, ces crédits ont été compensés soit par des annulations correspondantes, soit par la constatation de plus-values de recettes. Ce n'est qu'exceptionnellement que cette compensation n'a pas été effectuée (à concurrence de 32 milliards, soit 0,05 % des dépenses budgétaires).

En définitive, *l'impasse de trésorerie a atteint 628 milliards.* Cette impasse (solde de l'exécution de la loi de finances) n'a pas constitué de difficultés spéciales au Trésor. En effet, les ressources courantes de trésorerie ont été exceptionnellement importantes. Le rétablissement de la confiance des épargnants dans la monnaie et l'amélioration de la balance des paiements expliquent la progression des souscriptions de bons du Trésor (595 milliards) ainsi que l'excédent des opérations courantes des correspondants du Trésor (Caisse des Dépôts et Consignations, P. T. T., collectivités locales), excédent qui a atteint 464 milliards.

(1) La loi de finances pour 1959 a apporté deux modifications à la présentation des comptes budgétaires. D'une part, la Caisse Autonome d'Amortissement a été supprimée ; les ressources de cette dernière font retour au budget général et l'amortissement de la dette publique est mise à charge du Trésor. D'autre part, la totalité des indemnités de dommages de guerre figure au budget général (soit paiement immédiat, soit remise de titres remboursés par le Trésor.

Il s'ensuit que l'exécution du budget 1959 a non seulement été très facile, qu'elle n'a pas exigé l'émission d'un emprunt d'Etat, mais qu'elle a permis de ***rembourser 171 milliards à la Banque de France*** (les engagements envers la Banque de France qui atteignaient 1.084,7 milliards au 31 décembre 1958 ont été ramenés à 914 au 31 décembre 1959).

La dette publique, affectée plus spécialement par la souscription des Bons du Trésor, a augmenté de 431 milliards dont 27 au titre de la dette extérieure.

I. — LE BUDGET (2)

A. — Les caractéristiques du budget de 1959

En raison des circonstances politiques, le budget de 1959 a été l'œuvre exclusive du Gouvernement. En application des pouvoirs spéciaux prévus à l'article 92 de la Constitution, il a été fixé par l'ordonnance portant loi de Finances du 30 décembre 1958 et par les décrets de répartition du 31 décembre 1958.

S'inspirant du rapport Rueff, le budget de 1959 devait constituer une des pièces maîtresses du rétablissement de la situation financière et monétaire. Grâce à une limitation sévère des charges

Rubriques	Loi de finances 1959 (milliards)	Autorisations définitives 1959 (milliards)	Différence (milliards)
A. *Charges budgétaires* :			
1. Civiles ordinaires	3.103,9	3.254,0	+150,1
2. Civiles en capital	791,0	801,2	+ 10,2
3. Militaires	1.576,0	1.643,8	+ 67,8
Total	5.470,9	5.699,0	+228,1
B. *Charges propres du Trésor* :	718,0	723,6	+ 5,6
Total des charges (A + B)	6.188,9	6.422,6	+233,7
Prévision de recettes	5.602,2	5.706,8	+104,6
Impasse prévisionnelle	586,7	715,8	+129,1

Source : *Statistiques et Etudes financières*, avril 1960, p. 361.

(2) Pour plus de détails, cf. *Revue Statistiques et Etudes financières*, N° 123, N° 124, N° 136, Supplément N° 132.

publiques et plus spécialement des dépenses d'interventions économiques et sociales mais aussi par suite de certains aménagements fiscaux, l'impasse budgétaire prévisionnelle était fixée à 586,7 milliards. Soumises à l'épreuve des faits, les prévisions de la loi de Finances n'ont pas été sensiblement modifiées. En cours d'exercice, les augmentations de crédits ont atteint 233,7 milliards.

Quant aux recettes, elles ont augmenté de 104,6 milliards. En définitive, l'impasse prévisionnelle budgétaire a atteint 715,8 milliards.

En réalité, le tableau ne donne que la situation apparente. Il convient de faire remarquer que l'augmentation de l'impasse prévisionnelle résulte à concurrence des trois quarts du versement au Fonds Monétaire International de 129,6 milliards (dont 32,4 en or). Le décret d'avances du 12 septembre 1959 a ouvert au budget des charges communes un crédit supplémentaire de 129,6 milliards de francs, rendu nécessaire par l'exécution des engagements de la France à la suite de la décision, en date du 2 février 1959, des Gouverneurs du F. M. I. d'augmenter les quotas des Etats-Membres. Le versement de la France n'a pas entraîné de charges supplémentaires pour le Trésor public. D'une part, le versement en or (32,4 milliards) a été accompagné de la cession au Fonds de Stabilisation des changes de la créance d'un montant correspondant, ce qui s'est traduit par une recette de 32,4 milliards, inscrite sous la rubrique des produits divers. L'impasse n'a donc pas été affectée puisqu'à l'augmentation des charges sous la rubrique des dépenses civiles ordinaires a correspondu exactement une augmentation des recettes normales (fiscales et assimilées). D'autre part, la part payable en francs (97,2 milliards) a entraîné la souscription par le F. M. I. de bons du Trésor a due concurrence. Cette part a affecté l'impasse apparente, puisque traditionnellement les bons du Trésor sont inscrits sous la rubrique « Moyens de couverture ».

En définitive, l'impasse budgétaire prévisionnelle réelle n'a atteint que 618,6 milliards (715,8 — 97,2), ce qui représente une augmentation par rapport aux prévisions de 31,9 milliards.

Tout au long de l'année, le Gouvernement a veillé pour éviter que l'impasse n'excède 600 milliards. Bien entendu des ajustements ont été nécessaires, notamment pour tenir compte de la continuation des opérations en Algérie (allongement de la durée

du service militaire et incorporations de sursitaires ; achat aux Etats-Unis de matériel aérien, recrutement accéléré des harkis, hausse du prix de l'essence en Algérie, renforcement des barrages). D'autre part, l'Etat a décidé de rembourser, à concurrence de 21 milliards, les dettes qu'il avait contractées envers les organismes de Sécurité sociale en tant que gestionnaire du régime général des fonctionnaires (décret d'avances du 12 août 1959). Enfin 10 milliards de crédits supplémentaires ont été octroyés au titre des dépenses en capital (opérations de reconversion + 3 milliards ; travaux d'intérêt communal en Algérie + 5 milliards...). L'ensemble des ajustements opérés ne s'est traduit que par une augmentation très faible des crédits car la plupart des crédits ouverts par les décrets d'avances (on en compte 11) ont été, soit compensés par des annulations (on compte 10 arrêtés d'annulation de crédits en 1959), soit gagés par la constatation de plus-values de ressources (plus-values estimées à 104,6 milliards dont 15 au titre des plus-values fiscales et 43,1 par suite du rattachement économique de la Sarre à l'Allemagne).

Ce n'est qu'exceptionnellement que des crédits supplémentaires ont été ouverts sans contrepartie (31,9 milliards, soit 0,05 % des dépenses budgétaires). Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'aucun aménagement fiscal n'est intervenu en cours d'exercice et que les plus-values fiscales par rapport aux prévisions ont été faibles (15 milliards), ceci par suite d'un certain arrêt de l'expansion économique avec reprise seulement en fin d'exercice.

En définitive, il apparaît que la rigueur financière qui avait présidé à l'élaboration de la loi de finances a, tout au long de l'exercice, constamment déterminé l'action des Pouvoirs publics.

B. — Les dépenses

Le tableau I ci-contre donne la répartition des dépenses budgétaires par grandes masses, en comparant les autorisations définitives de 1959 à celles de 1958.

De 1958 à 1959, les charges budgétaires ont augmenté de 624 milliards (5.699 — 5.075), soit de 12 %. Ainsi que l'établit le tableau ci-contre, le pourcentage d'augmentation des dépenses civiles en capital a été le plus élevé (15 % contre 11 % pour les dépenses civiles ordinaires et 13 % pour les dépenses militaires).

Toutefois, ce tableau ne concerne que les titres budgétaires I à VII. Si on tient compte du titre VIII et de l'ensemble des

TABLEAU I

Dépenses budgétaires

Rubriques	1958 Autorisations définitives (1)		1959 Autorisations définitives (2)	
	Milliards	%	Milliards	%
I. *Dépenses civiles* :				
A. *Dépenses ordinaires* (Titres I à IV)	2.928	58	3.254	57
B. *Dépenses en capital* :				
Titre V : Investissements exécutés par l'Etat	108	2	143	2,5
Titre VI A : Subventions et participations	306	6	452	8
Titre VI B : Prêts et avances	118	2	33	0,5
Titre VII : Réparation des dommages de guerre	165	3	173	3
Total des dépenses en capital	697	13	801	14
TOTAL DES DÉPENSES CIVILES (A + B)	3.625	71	4.055	71
II. *Dépenses militaires*	1.450	29	1.644	29
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES (I + II)	5.075	100	5.699	100

(1) *Source* : *Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 297.
(2) *Source* : *Statistiques et Etudes financières*, avril 1960, p. 361.

Rubriques	Autorisations définitives 1958 (milliards)	Autorisations définitives 1959 (milliards)	Différence	
			Milliards	%
Dépenses civiles ordinaires	2.928	3.254	326	11
Dépenses civiles en capital	697	801	104	15
Dépenses militaires	1.450	1.644	194	13
TOTAL	5.075	5.699	624	12

fonds publics consacrés à des investissements, prêts et subventions (budgets annexes, dépenses à charge du Trésor), il apparaît que les dépenses budgétisées ou à charge du Trésor ont atteint en 1959, 6.626 milliards contre 5.765 en 1958, soit 15 % en plus.

Le pourcentage d'augmentation pour les dépenses dites d'investissement atteint même 27 % ainsi que l'établit la synthèse suivante.

Rubriques	1958	1959	Différence	
			Milliards	%
I. Dépenses civiles ordinaires (cf. Tableau II)	2.928	3.254	+326	+11
II. Fonds publics consacrés à des investissements, des prêts et subventions (cf. Tableau III)	1.318	1.674	+356	+27
III. Dépenses militaires (cf. Tableau IV)	1.450	1.644	+194	+13
IV. Divers et ajustements	+ 69 (1)	+ 54 (2)	— 15	
Total	5.765	6.626	+861	+15

(1) Dont : (*a*) + 90 = Ajustements au titre du Tableau III (cf. 5e rapport du F. D. E. S. Statistiques et Etudes Financières Supplément N° 132, p. 1732 et 1733). Ajustements : titres V et VI A (— 2,4), titre VI B (+ 2,69), titre VII (+ 8,4), titre VIII (+57,1).
(*b*) — 21 = Part des crédits du titre IV comprise dans les tableaux II et III (participation aux dépenses des organismes européens d'investissement).
(2) Dont : (*a*) + 80,8 = Ajustements titres V et VI A (+ 7), titre VII (+ 16,5), titre VIII (+ 57,3). Mêmes références que pour (*a*) ci-dessus.
(*b*) — 27,2 = Même rubrique que pour (*b*) ci-dessus.

a) *Dépenses civiles ordinaires.*

Ainsi que le fait apparaître le tableau II ci-contre, les dépenses civiles ordinaires ont augmenté d'un exercice à l'autre de 326 milliards, soit de 11 % (contre 12,5 % de 1957 à 1958). La répartition de l'accroissement de 1958 à 1959 est la suivante :

Rubriques	1958	1959	Différence	
			Milliards	%
Dette publique et pouvoirs publics	453	489	+ 36	+ 8
Personnel (Titre III, parties 1, 2, 3)	1.118	1.308	+190	+ 17
Matériel et divers fonctionnement (Titre III, parties 4 à 7)	218	254	+ 36	+ 17
Interventions économiques (Titre IV, parties 4 et 5)	346	274	— 72	— 21
Interventions sociales (Titre IV, parties 6 et 7)	642	626	— 16	— 3
Interventions diverses (Titre IV, parties 1 à 3)	151	303	+152	+100
Total	2.928	3.254	+326	+ 11

TABLEAU II

Dépenses civiles ordinaires (Titres I à IV)
(Milliards)

Titres et parties	1958 Autorisations définitives (1)	1959 Autorisations définitives (2)
Titre I. *Dette publique et dépenses en atténuation de recettes* :		
1re *partie* : Dette intérieure : dette perpétuelle et amortissable	142,2	150,2
2e *partie* : Dette intérieure : dette flottante	160,1	157,9
3e *partie* : Dette extérieure	23,9	27,7
4e *partie* : Garanties	3,6	31,5
5e *partie* : Dépenses en atténuation de recettes	108,7	108,1
Total pour le titre I	438,5	475,4
Titre II. *Pouvoirs publics*	14,6	13,6
Titre III. *Moyens de services* :		
1re *partie* : Personnel, rémunérations d'activité	656,5	750,4
2e *partie* : Personnel, pensions et allocations	321,4	375,2
3e *partie* : Personnel en activité et en retraite et charges sociales	140,6	182,7
4e *partie* : Matériel et fonctionnement des services	72,0	95,6
5e *partie* : Travaux d'entretien	35,7	41,2
6e *partie* : Subventions de fonctionnement	70,9	80,6
7e *partie* : Dépenses diverses	39,1	36,4
Total pour le Titre III	1.336,2	1.562,1
Titre IV. *Interventions publiques* :		
1re *partie* : Interventions politiques et administratives	60,3	53,4
2e *partie* : Action internationale	48,3	200,1
3e *partie* : Action éducative et culturelle	41,8	49,1
4e *partie* : Action économique. Encouragements et interventions	170,9	113,5
5e *partie* : Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national	174,8	160,5
6e *partie* : Action sociale. Assistance et solidarité	579,3	556,5
7e *partie* : Action sociale. Prévoyance	62,9	69,8
Total pour le Titre IV	1.138,3	1.202,9
TOTAL DES DÉPENSES CIVILES ORDINAIRES	2.927,6	3.254,0
Répartition en pourcentage du total :	%	%
Titre I	15,0	14,6
Titre II	0,5	0,4
Titre III	45,6	48,1
Titre IV	38,9	36,9

(1) Source : *Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 305-307.
(2) Source : *Statistiques et Etudes financières*, avril 1960, p. 368, 369 et 375.

1° *La charge de la dette publique* proprement dite (dette intérieure et extérieure) a atteint 336 milliards contre 326 en 1958.

2° *Les dépenses de personnel et d'équipement des services publics* ont progressé à un rythme comparable (+ 17 %).

3° *Les dépenses pour interventions économiques* ont été réduites de 72 milliards par rapport à 1958, soit de 21 %. Cette diminution sensible résulte de la mise en œuvre d'une partie du plan Rueff qui s'est traduite par la réduction ou la suppression de subventions à certains produits alimentaires et aux entreprises nationalisées.

4° *Les dépenses pour interventions sociales* ont également été influencées par le plan Rueff, mais la réduction des crédits a été faible, 16 milliards par rapport à 1958, soit 3 %. Cette réduction résulte essentiellement de la suppression de la retraite du Combattant aux moins nécessiteux, de l'aménagement du régime de la Sécurité sociale et du Fonds National de Solidarité.

5° *Sous la rubrique des interventions diverses*, il convient de mettre en relief l'importance des crédits d'action internationale. En 1959 ces crédits ont atteint 200,1 milliards contre 48,3 en 1958, soit 4 fois plus. Cette augmentation résulte plus spécialement du versement au Fonds Monétaire International (129,6 milliards) à la suite de la décision des gouverneurs d'augmenter les quotas des Etats-Membres. Elle résulte également de la participation à la Banque Européenne d'investissements et au Fonds de Développement pour les Pays d'Outre-Mer (27,2 milliards de crédits en 1959 contre 21 en 1958). Elle résulte enfin de l'augmentation de la contribution aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux et européens (43,3 milliards en 1959 contre 27,3 en 1958).

b) *Dépenses d'investissements, prêts, subventions et participations.*

En 1959, l'ensemble des fonds publics qui ont été consacrés à des investissements, prêts, subventions et participations ont atteint 1.674 milliards contre 1.317,8 en 1958, soit une augmentation de 356,2 milliards (27 %) (cf. tableau III). Si on exclut la consolidation des prêts spéciaux à la construction (54 milliards en 1958 et 160 en 1959), il n'en subsiste pas moins que de 1958 à 1959 les dépenses dites « d'investissements sur fonds publics » ont augmenté de 250,2 milliards (1.514 contre 1.263,8), soit de

TABLEAU III

Fonds publics consacrés à des investissements, prêts, subventions et participations

(Titres V, VI. A., VI. B., Charges propres du Trésor, H. L. M., Titres VII, IV, VIII et budgets annexes, comptes spéciaux). Crédits de paiement. (Milliards)

Rubriques	1958	1959	Variations 1959 sur 1958
A. *Récapitulation budgétaire* :			
1. Dépenses d'équipement exécutées par l'Etat et subventions d'équipement	416,8	588,3	+171,5
2. Prêts budgétaires (VI. B)	91,2	32,8	— 58,4
3. Prêts du F. D. E. S.	233,0	335,0	+102,0
4. Prêts aux H. L. M.	175,0	214,0	+ 39,0
5. Dommages de guerre, règlement en espèces.	91,6	102,3	+ 10,7
6. Dommages de guerre, remise de titres	65,0	54,0	— 11,0
7. Participation aux dépenses des organismes européens d'investissement (1) (Titre IV).	21,0	27,2	+ 6.2
8. Dépenses sur ressources affectées (2) et budgets annexes civils (3)	141,7	130,0	— 11,7
9. Comptes spéciaux (4)	28,5	30,4	+ 1,9
10. Consolidation des prêts spéciaux à la Construction	54,0	160,0	+106,0
TOTAL	1.317,8	1.674,0	+356,2
B. *Répartition économique* :			
1. Agriculture	154,5	116,4	— 38,1
2. Energie et mines	237,2	311,2	+ 74,0
3. Transports et P. T. T.	143,7	198,8	+ 55,1
4. Industrie, Commerce et Tourisme	62,9	61,0	— 1,9
5. Logement et urbanisme, y compris consolidation des prêts spéciaux à la construction.	323,8	492,6	+168,8
6. Equipement culturel et social	141,2	182,7	+ 41,5
7. Equipement administratif	20,3	22,4	+ 2,1
8. Investissements hors de France métropolitaine	221,6	263,2	+ 41,6
9. Versements à la Banque Européenne d'Investissements	12,6	14,8	+ 2,2
10. Divers non ventilés	—	10,9	+ 10,9
TOTAL	1.317,8	1.674,0	+356,2

Sources : « Cinquième rapport du Conseil de Direction du Fonds de développement économique et social ». *Statistiques et Etudes financières*, décembre 1959. Supplément N° 132.

(1) Banque européenne d'investissements et Fonds de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer.

(2) Ristourne sur le matériel agricole, dépenses d'investissement du Fonds de Soutien des hydrocarbures et du Fonds routier.

(3) Budgets annexes dont les investissements sont pris en compte : P. T. T. ; R. T. F. ; Monnaies et Médailles ; Légion d'honneur ; Imprimerie Nationale.

(4) Fonds d'adduction d'eau, Fonds forestier national, compte « Caravelle » Fonds national d'aménagement du territoire, compte « Débits de tabac », compte « Gestion des participations de l'Etat ».

20 %. Cette augmentation nominale est forte, d'autant plus forte que de 1958 à 1959 le total des investissements réalisés en France métropolitaine n'a augmenté que de 5 %, soit d'un montant équivalent à celui de la hausse des prix. Il en résulte que la part des fonds publics dans le financement des investissements a fortement augmenté en 1959 (26,6 % contre 23,4 % en 1958). Par contre, la part du crédit à moyen terme a sensiblement fléchi (9,8 % en 1959 contre 12,4 % en 1958).

Formation de capital fixe en Métropole
(Chiffres en %)

Rubriques	1958	1959
1. Fonds publics	23.4 %	26,6 %
2. Organismes spécialisés et assurances	8.2 %	8.7 %
3. Marché financier	10.0 %	12,8 %
4. Crédit à moyen terme	12.4 %	9,8 %
5. Autofinancement et ressources diverses	46,0 %	42.1 %
Total	100	100

Sources : *F. D. E. S.*, 5e rapport.

1° *Remarques relatives à la récapitulation budgétaire* (cf. tableau III. A).

1. *Les crédits des titres budgétaires V et VI. A* (dépenses de subventions et de participations non sujettes à remboursement) ont fortement augmenté de 1958 à 1959 (+ 181 milliards — 595 contre 414 — soit 43 %). Cette augmentation provient plus spécialement de la mise en œuvre du plan de Constantine (ordonnance du 3 janvier 1959 ayant garanti durant la période 1959-1963 un volume annuel de concours de l'Etat à l'équipement de l'Algérie de 100 milliards), de l'équipement au titre de l'Education nationale (+ 37 milliards) et du programme du Commissariat à l'énergie atomique (+ 23 milliards).

2. *Les crédits des dépenses remboursables*, celles du F. D. E. S. (titre VI. B., charges propres du Trésor, H. L. M.) et des comptes spéciaux, ont atteint 772,2 milliards en 1959 contre 581,7 en 1958 (+ 190,5, dont 106 au titre de la consolidation des prêts spéciaux à la construction et 39 au titre des prêts aux H. L. M.). Si les crédits pour les prêts du F. D. E. S. ont augmenté de 102 milliards (335 contre 233), par contre ceux du titre VI. B. ont fléchi

de 85,3 milliards (32,8 contre 118,1). Ceci provient de la quasi suppression des prêts budgétaires pour les investissements hors de la France métropolitaine (5,3 milliards de crédits inscrits en 1959 au titre VI. B. pour l'Outre-Mer contre 63,8 en 1958). Cette diminution des prêts est d'ailleurs plus que compensée par l'augmentation des subventions à fonds perdus (196,6 milliards en 1959 inscrits au titre VI. A. pour l'Outre-Mer, contre 104,9 en 1958, soit + 91,7).

L'augmentation des charges propres du Trésor pour le F.D.E.S. a atteint 102 milliards dont 56 au titre de l'énergie (charbonnages, E. D. F., gaz de France) et 35 au titre des transports (programme d'électrification S. N. C. F. notamment).

3. *Les crédits du titre VII* (dommages de guerre) ont atteint 172,8 milliards contre 165 en 1958. Sur ce total, les crédits de reconstitution du mobilier familial et des travaux préliminaires ont atteint 16,5 milliards en 1959 contre 8,4 en 1958. Le solde, soit 156,3 milliards en 1959 et 156,6 en 1958, représente les crédits de reconstruction proprement dits (chiffres du tableau III).

4. *Les crédits du titre VIII* (dépenses sur ressources affectées) ont atteint 126 milliards contre 158 en 1958. Cette diminution de 32 milliards provient plus spécialement de la réduction de la subvention sur le prix des matériels agricoles (17,5 milliards de crédits en 1959 contre 47 en 1958), de la suppression du Fonds d'assainissement de la viticulture (11,4 milliards de crédits en 1958), de la réduction des crédits au Fonds de soutien des hydrocarbures (21,9 milliards contre 26,9). Sont par contre en augmentation les crédits d'assainissement du marché du lait (13,2 milliards contre 6,7), du régime de l'assurance vieillesse agricole (21,9 contre 19,1), du Fonds national de progrès agricole (2,9 contre 1,1) et du Fonds routier (28,4 contre 27,2).

5. *Les crédits du titre IV* affectés aux dépenses de la Banque Européenne d'investissement et du Fonds de Développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer atteignent 27,2 milliards (dont 14,8 pour la Banque et 12,4 pour le Fonds) contre 21 en 1958 (dont 12,6 pour la Banque et 8,4 pour le Fonds), soit une augmentation de 6,2 milliards (30 %).

2° *Remarques relatives à la répartition économique* (cf. tableau III. B).

1. *Les crédits pour l'agriculture* ont assez fortement fléchi (116,4 milliards en 1959 contre 154,5 en 1958) par suite de la

forte réduction des dommages de guerre (8,5 milliards de crédits en 1959 contre 26,3 en 1958) et de celle de la ristourne sur le matériel agricole (17,5 milliards de crédits en 1959 contre 47 en 1958, soit près de 30 milliards en moins). Cependant les prêts du Fonds d'adduction d'eau ont augmenté de 5 milliards.

2. *Les crédits pour le secteur énergie et mines* ont augmenté assez sensiblement (311,2 milliards en 1959 contre 237,2 en 1958). Les secteurs les plus largement bénéficiaires de cette augmentation (74 milliards) ont été : Energie atomique (27) ; charbonnages (9) ; E. D. F. (34) ; G. de F. (3,5).

3. *Les crédits pour les transports et P. T. T.* augmentent fortement (198,8 milliards en 1959 contre 143,7 en 1958) par suite du programme d'électrification de la S. N. C. F. (20 milliards au titre du F. D. E. S.), des travaux d'infrastructure aéronautique : Orly, le Bourget (7 milliards au titre du F. D. E. S.). Par contre, aucun effort sensible n'a été consenti pour l'équipement routier (35,6 milliards de crédits en 1959 — dont 28,4 au titre du Fonds routier — contre 33,6 en 1958).

4. *Les crédits pour le logement et l'urbanisme* sont en très forte augmentation (492,6 milliards en 1959 contre 323,8 en 1958) par suite de la consolidation des prêts à la construction (+ 106 milliards), des prêts H. L. M. (+ 39 milliards), des dépenses du fonds national d'aménagement du territoire (+ 9 milliards) et de la reconstruction (+ 10 milliards).

5. *Les crédits d'équipement culturel et social* (182,7 milliards en 1959 contre 141,2 en 1958) sont en nette progression, par suite des réalisations du Ministère de l'Education Nationale (146,8 milliards de crédits d'équipement pour l'Education Nationale en 1959 contre 110 en 1958). L'enseignement agricole et les centres d'apprentissage ne reçoivent que 2,9 milliards de crédits d'équipement en 1959 (2 en 1958).

6. *Les crédits pour les investissements hors de la France métropolitaine* continuent leur expansion (263,2 milliards en 1959 contre 221,6 en 1958) mais ils changent de caractère. Ce sont de plus en plus des dons (232 milliards en 1959 contre 121,8 en 1958) et de moins en moins des prêts (31,2 milliards en 1959 contre 99,8 en 1958). Les pays bénéficiaires se répartissent comme suit en 1959 : Algérie (105,1 milliards) ; Sahara (20,2) ; Départements d'Outre-Mer (7,2) ; Etats de la Communauté et

erritoires d'Outre-Mer (73,1) ; Maroc et Tunisie (16,3) ; Vietnam, aos, Cambodge (3,7).

c) *Dépenses militaires.*

Les crédits pour les dépenses militaires envisagés dans la loi le finances comme devant atteindre 1.576 milliards ont été augnentés en cours d'exercice de 67,8 milliards et atteignent 1.643,8 milliards (cf. tableau IV), soit 13 % de plus qu'en 1958. A ce chiffre, il convient d'ajouter environ 226 milliards inscrits aux charges communes des budgets civils et qui concernent notamment les pensions militaires. Au total, les crédits nécessaires pour faire face aux impératifs de la défense nationale et à la poursuite des opérations en Algérie ont atteint 1.870 milliards, soit le tiers du total des crédits budgétaires (5.699 milliards). Il y a lieu de noter que les crédits d'équipement ont augmenté d'un exercice à l'autre de 85,2 milliards (602,3 contre 517,1), soit de 16 % contre 11 % pour les dépenses de fonctionnement. Ici apparaît l'incidence du programme de constitution de la « force de frappe ».

TABLEAU IV

Dépenses militaires

(Milliards)

Rubriques	1958 Autorisations définitives (1)		1959 Autorisations définitives (2)	
	Fonctionnement	Equipement	Fonctionnement	Equipement
I. *Défense nationale* :				
Section commune	188,7	60,0	171,3	87,8
Section guerre	418,7	150,3	469,9	197,3
Section air	143,4	215,8	182,5	208,2
Section marine	109,6	84,4	131,4	101,8
Totale défense nationale	860,4	510,5	955,1	595,1
II. *France d'Outre-Mer*	72,6	6,6	86,4	7,2
TOTAL GÉNÉRAL	933,0	517,1	1.041,5	602,3
Total par année	1.450,1		1.643,8	

(1) Source : *Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 312.
(2) Source : *Statistiques et Etudes financières*, avril 1960, p. 374.

C. — Les recettes

Les résultats définitifs (cf. tableau V) montrent que les recouvrements budgétaires ont excédé de 307 milliards les prévisions de la loi de finances, compte tenu des ressources affectées à diverses dépenses, et de 801 les résultats de 1958.

1. *Les produits fiscaux* ont augmenté d'une année à l'autre de 597 milliards (5.017 contre 4.420). Cette augmentation résulte essentiellement des mesures fiscales édictées par la loi de finances (taux de l'impôt sur les sociétés porté de 47,6 à 50 %, celui de la taxe proportionnelle de 19,8 à 22 % ; aménagement de la T. V. A. et augmentation des droits indirects). Quant à l'incidence de la conjoncture, elle a été assez faible ; ce n'est qu'en fin d'exercice que la reprise de l'activité économique a entraîné certaines plus-values fiscales (estimées à 15 milliards). Par grandes masses, l'évolution des produits fiscaux de 1958 à 1959 a été la suivante (chiffres en milliards) :

Rubriques	Résultats 1958	Résultats 1959	Variations	
			en milliards	En %
Contributions directes	1.748	1.938	+190	+10%
Enregistrement et impôts indirects	1.020	1.126	+106	+10%
Taxes sur le chiffre d'affaires	1.652	1.953	+301	+18%
Total	4.420	5.017	+597	+13,5%

2. *Les produits non fiscaux* ont augmenté par rapport à 1958 de 264 milliards, soit de 43 % (875 contre 611). Cette forte augmentation résulte essentiellement de la suppression de la Caisse Autonome d'Amortissement et de l'incidence de l'augmentation du quota français au F. M. I. Par suite de la suppression de la Caisse Autonome d'Amortissement, 187 milliards environ ont grossi le poste exploitations industrielles (produits du S.E.I.T.A. auparavant versés à la C.A.A.). Le versement en or (32,4 milliards) au F. M. I. a entraîné sur le plan comptable l'inscription d'un montant correspondant sous la rubrique produits divers. Cette rubrique a en outre été affectée par le bénéfice exceptionnel consécutif au retrait des billets en Sarre (bénéfice net de 28 milliards, déduction faite d'un remboursement d'avances aux mines de la Sarre).

TABLEAU V

Recouvrements budgétaires

(Milliards)

Rubriques	1958	1959	
	Résultats (1)	Prévisions (2)	Résultats (3)
1. *Contributions directes* :			
Recettes sur rôles	770,2	875,0	870,9
Impôt sur les sociétés recouvré sans émission de rôle	494,3	565,0	551,1
Versements forfaitaires sur les salaires	374,1	399,0	411,7
Versements forfaitaires sur certaines recettes non commerciales	10,3	11,0	12,5
Taxe proportionnelle sur le revenu des valeurs mobilières	66,6	79,0	84,7
Taxe exceptionnelle sur les réserves des sociétés	32,4	5,0	6,7
Total contributions directes	1.747,9	1.934,0	1.937,6
2. *Enregistrement et impôts indirects* :			
Enregistrement	194,0	202,0	233,8
Timbre	88,9	94,0	94,4
Opérations de bourse	10,1	13,5	19,7
Impôts de solidarité nationale	0,5	—	—
Douanes	646,8	688,0	676,9
Contributions indirectes	78,2	112,4	100,0
Poudres à feu	1,4	1,5	1,5
Total enregistrement et impôts indirects	1.019,9	1.111,4	1.126,3
3. *Taxes sur le chiffre d'affaires* :			
Taxe sur la valeur ajoutée et prestations de services	1.530,9	1.717,0	1.754,2
Taxe sur les transports de marchandises	16,7	16,5	18,0
Taxes uniques (vins, viandes, cidres, cafés, thés)	104,1	170,8	170,4
Total taxes sur le chiffre d'affaires	1.651,7	1.904,3	1.942,6
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX	4.419,5	4.949,7	5.017,3 (4)
4. *Exploitation industrielles*	70,3	218,9	225,0
5. *Domaine*	29,7	29,3	25,2
6. *Produits divers*	279,8	278,3	374,6
7. *Ressources exceptionnelles*	152,8	126,0	129,6
8. *Fonds de concours* :			
a) Ordinaires et spéciaux	96,4	—	101,5
b) Coopération internationale	23,3	—	19,1
TOTAL DES PRODUITS NON FISCAUX	611,1	652,5	875,0
9. *Ressources affectées à diverses dépenses (Titre VIII)*	155,9	116,1	132,8
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	5.227,7	5.718,3	6.025,1

(1) Source : *Statistiques et études financières*, mars 1960, p. 307 à 311.
(2) Source : *Statistiques et études financières*, avril 1959, p. 387 à 394.
(3) Source : *J. O.* 22 mai 1960, p. 4676.
(4) Dont 10,8 imputés à des comptes d'attente.

3. *Les ressources affectées aux dépenses du titre VIII* ont sensiblement fléchi. Elles ne représentent plus que 133 milliards en 1959 contre 156 en 1958. Cette évolution est dans la ligne de la politique qui a été arrêtée par le Gouvernement (réduction des crédits de subventions).

II. — LA TRÉSORERIE

L'impasse de trésorerie a atteint 628 milliards (cf. tableau VI), chiffre comparable à celui de l'exercice précédent, compte tenu de la suppression de la Caisse Autonome d'Amortissement et du versement au Fonds Monétaire International.

A. — Les charges

Les dépenses budgétaires et du F. D. E. S., compte tenu de la période complémentaire de 1958 et de dépenses anticipées sur l'exercice 1960, ont atteint 6.585 milliards en 1959 contre 5.897 en 1958, soit 688 en plus. Cette augmentation de 688 (soit de 11,6 %) résulte plus spécialement de l'évolution des dépenses civiles (+ 500 milliards), des dépenses militaires (+ 120), des prêts du F. D. E. S. (+ 144), des dommages de guerre (+ 31). Par contre, les prêts et avances du titre VI. B. ont fléchi de 54 milliards et celles du titre VIII de 16 milliards.

Les recettes budgétaires et assimilées ont atteint 6.101 milliards contre 5.271 en 1958, soit 830 en plus (16 %). Les recettes fiscales proprement dites ont augmenté de 582 milliards. Les autres recettes ont augmenté de 298 milliards (708-410). Sur ce total, 187 représentent les ressources de la C.A.A. qui depuis 1959 sont incorporées au budget général.

Par contre, les fonds de concours et les ressources affectées (titre VIII et F. D. E. S.) ont diminué de 50 milliards. Il en résulte qu'au titre du budget et du F. D. E. S., le Trésor a eu à faire face à une impasse de 484 milliards. A ce chiffre, il convient d'ajouter le déficit des comptes spéciaux du Trésor, soit 144 milliards.

Au total, le Trésor a dû faire face à *une impasse de 628 milliards.*

Ce chiffre de 628 milliards est du même ordre de grandeur que celui de l'année 1958 (690 milliards). Ces chiffres en réalité sont

TABLEAU VI

Opérations du trésor

(Milliards)

Rubriques	1958 (1)	1959 (2)
I. *Budget et investissements :*		
A. *Dépenses :*		
Exercice précédent	297	262
Exercice courant :		
Dépenses civiles (Titres I à VI A)	3.287	3.787
Dépenses militaires	1.332	1.452
Prêts et avances (Titre VI B)	87	33
Dommages de guerre (Titre VII)	181	212
Dépenses sur ressources affectées (Titre VIII)	147	131
Investissements hors budget (F. D. E. S.)	467	611
Dépenses anticipées sur l'exercice suivant	99	97
Total des dépenses	5.897	6.585
B. *Recettes :*		
Fiscales	4.500	5.082
Autres recettes budgétaires	410	708
Fonds de concours	120	121
Ressources affectées (Titre VIII)	156	133
Ressources affectées au F. D. E. S.	85	57
Total des recettes	5.271	6.101
Solde I	—626	—484
II. *Comptes spéciaux du Trésor* (solde)	— 64	—144
SOLDE I + II A COUVRIR PAR LE TRÉSOR	—690	—628
III. *Moyens de couverture :*		
Emprunts à long et moyen terme	+295	+131
Bons du Trésor	+298	+595
Correspondants	— 26	+464
Opérations relatives aux emprunts	+ 74	—175
Relations avec les instituts d'émission de la zone franc	+ 7	— 11
Variations des encaisses et fonds en route	+ 38	—208
Avances de la Banque de France	+ 4	—171
Solde III = Solde I + II	+690	+628

(1) Source : *J. O.* 18 juin 1959, p. 6045.
(2) Source : *J. O.* 22 mai 1960, p. 4662-4663.

difficiles à comparer par suite de la suppression de la Caisse Autonome d'Amortissement (le produit net du S. E. I. T. A., qui était versé jusqu'en 1958 à la C. A. A., étant désormais comptabilisé dans les recettes budgétaires) et de l'augmentation du quota de la France au F. M. I.

L'augmentation du quota de la France au F. M. I. s'est traduite par une charge supplémentaire apparente de 97,2 milliards. La suppression de la C. A. A. a entraîné un supplément de recettes, par rapport à la méthode comptable de 1958, de 187 milliards. L'impasse de 1959, calculée d'après la méthode employée en 1958 et compte tenu du versement au F. M. I., atteindrait donc 718 milliards (628 + 187 — 97). On peut donc considérer qu'elle est même légèrement supérieure à celle de 1958.

B. — Les moyens de couverture

1. *Les emprunts à long et moyen terme* ont procuré 134 milliards. Il n'y a pas eu d'émission dans le public. Sur cette somme, les titres de dommages de guerre représentent 90 milliards.

2. *Les bons du Trésor* ont rapporté 595 milliards, chiffre très élevé qui souligne la confiance en la monnaie et l'aisance de trésorerie.

a) *Les bons en comptes courants,* ceux souscrits par les banques et les établissements publics et financiers, S. N. C. F., Crédit Foncier, Crédit National, Caisse des Dépôts..., ont augmenté en cours d'année de 272 milliards.

b) *Les bons sur formules,* ceux détenus par les particuliers et les sociétés ont augmenté de 323 milliards.

De 1958 à 1959 l'évolution des bons du Trésor s'établit comme suit (chiffres en milliards) :

Rubriques	Fin 1958	Fin 1959	Variations
Bons en comptes courants	1.721	1.993	+272
Bons sur formules	1.154	1.477	+323
Total	2.875	3.470	+595

3. *Les relations avec les correspondants* (Caisse des Dépôts, P. T. T., collectivités locales) ont fourni 464 milliards dont 104 au titre des collectivités locales, 29 au titre de la Caisse des Dépôts, 3 de la S. N. C. F.... Ce fort excédent témoigne de l'aisance de trésorerie des correspondants du Trésor. La part des ressources due à l'expansion monétaire a atteint 156 milliards et elle s'établit comme suit (chiffres en milliards) :

Rubriques	1958	1959
Dépôts de la Banque de France aux chèques postaux	— 21	+ 16
Dépôts de particuliers et d'entreprises aux chèques postaux et au Trésor	+104	+140
TOTAL	+ 83	+156

4. *Les opérations relatives aux emprunts* se sont soldées par une charge de 175 milliards (échéances, titres de dommages de guerre, prise en charge de la dette de la Caisse Autonome d'Amortissement...).

5. *Les relations avec les instituts d'émission de la zone franc* se sont soldées par une charge de 11 milliards.

6. *Les variations des encaisses et fonds en route* représentent une charge de 208 milliards.

7. *Les avances de la Banque de France* ont fléchi de 171 milliards (elles avaient augmenté de 452 milliards en 1957). Ce fort remboursement à la Banque de France souligne l'aisance du Trésor public. Au 31 décembre 1959, les engagements envers la Banque de France représentaient encore 914 milliards dont 650 de prêts et 264 d'avances proprement dites.

III. — LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique de l'Etat a augmenté au cours de l'année 1959 de 431 milliards, contre 931 en 1958 et atteignait 8.404 milliards (cf. tableau VII) dont 6.994 milliards au titre de la dette intérieure, soit 83,3 % et 1.410 au titre de la dette extérieure, soit 16,7 %.

A. — La dette intérieure

Rubriques	Fin 1958 %	Fin 1959 %
Dette perpétuelle	1,1	0,8
Dette amortissable	38,4	36,0
Bons du Trésor	44,0	50,2
Engagements envers les Instituts d'émission	16,5	13,0
TOTAL	100,0	100,0

TABLEAU VII

Évolution de la dette publique

(Milliards, en fin d'année)

Rubriques	1958 (1)	1959 (2)	Variations
A. DETTE NON EXIGIBLE :			
a. *Dette intérieure* : *Total*	5.839	6.011	+172
dont (1) Perpétuelle	75	55	— 20
(2) Amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	2.532	2.529 (3)	— 3
(3) Bons du Trésor	2.147	2.513	+366
(4) Engagements envers les instituts d'émission	1.085	914	—171
b. *Dette extérieure* : *Total*	1.032	1.083	+ 51
dont (1) Amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	404	508	+104
(2) Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	628	575	— 53
Total : DETTE NON EXIGIBLE (*a*) + (*b*)	6.871	7.094	+223
B. DETTE EXIGIBLE :			
a. *Dette intérieure* : Total	751	983	+232
dont (1) Emprunts et bons échus	30	33	+ 3
(2) Bons à intérêt progressif remboursables à vue	721	950	+229
b. *Dette extérieure* : Total	351	327	— 24
dont (1) Emprunts et bons échus	134	10	—124
(2) Bons remboursables à vue	217	317	+100
Total : DETTE EXIGIBLE (*a*) + (*b*)	1.102	1.310	+208
TOTAL DE LA DETTE DE L'ETAT (A + B)	7.973	8.404	+431
dont *dette intérieure*	6.590	6.994	+404
dette extérieure	1.383	1.410	+ 27

(1) Source : *J. O.* 18 juin 1959, p. 6060 à 6066.
(2) Source : *J. O.* 22 mai 1960, p. 4677 à 4685.
(3) Dont 21 d'obligations de la Caisse Autonome d'Amortissement. La dette de la C. A. A. figure depuis 1959 dans la dette intérieure non exigible.

La dette intérieure, affectée par la souscription des bons du Trésor, a augmenté de 404 milliards, soit de 6 %. Elle se répartit comme suit :

1. *La dette perpétuelle* a fléchi de 20 milliards (titres de rentes 3 % et 5 % annulés à la suite de la suppression de la Caisse Autonome d'Amortissement).

2. *La dette amortissable* a fléchi de 3 milliards (titres admis en paiement d'impôts).

3. *Les bons du Trésor,* compte tenu des bons à intérêt progressif remboursables à vue, ont augmenté de 598 milliards et ils constituent 50 % de la dette intérieure.

4. *Les engagements envers les instituts d'émission* ont diminué de 171 milliards. Ils ne représentent plus que 13 % de la dette intérieure contre 18 % fin 1957.

B. — La dette extérieure

La dette extérieure a augmenté en 1959 de 27 milliards. Au 31 décembre 1959, elle atteignait 1.410 milliards dont 1.083 au titre de la dette non exigible, soit 77 % et 327, soit 23 %, au titre de la dette exigible.

La dette exigible a fléchi de 24 milliards, ceci résultant d'ajustements liés aux opérations avec le F. M. I. (souscription de bons du Trésor et remise au F. M. I.) et de réévaluation des avoirs francs de la B. I. R. D.

La dette non exigible a augmenté de 51 milliards. Si les crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux ont fléchi de 53 milliards, par contre la dette amortissable a augmenté de 104 milliards, dont 103 au titre des engagements résultant de la liquidation de l'U. E. P. (transformation en dette non exigible d'une dette exigible).

L'examen de la situation en devises de la dette extérieure conduit aux observations ci-après :

1. *La dette en dollars* a été ramenée de 1.991,8 millions de dollars à 1.914,4, soit une réduction de 77,4 millions ; ceci essentiellement par suite du remboursement d'avances à l'Export-Import Bank.

2. *La dette en livres sterling* a été diminuée de 8,5 millions de livres (17,2 contre 25,7).

3. *La dette en francs suisses* (emprunt 4 % 1939) a été réduite de 15,8 millions (55,5 contre 71,3).

4. *Les engagements résultant de la liquidation de l'Union Européenne des Paiements* ont entraîné la constitution d'une dette en deutsche mark, francs belges et francs suisses. Au 31 décembre 1959, cette dette s'établissait comme suit :

a) dette en deutsche mark (accord du 17 mars 1959) : 562,8 millions ;

b) *dette en francs belges* (convention du 21 avril 1959) : 2.567,2 millions.

c) *dette en francs suisses* (accord du 10 avril 1959) : 99 millions.

***

La politique budgétaire de 1959 a contribué à permettre de réaliser l'assainissement de la situation financière intérieure et extérieure, sans freiner à l'excès le développement économique. Il y a lieu de souligner notamment que l'expansion des dépenses publiques a été la plus forte dans la catégorie des dépenses d'investissement et que les fonds publics ont représenté 26,6 % de la formation de capital fixe en métropole contre 23,4 % en 1958.

C'est également cette politique qui a prévalu à l'établissement du budget de 1960 (maintien de la stabilité monétaire en évitant de favoriser l'inflation par un relâchement inconsidéré des « disciplines budgétaires », priorité aux dépenses d'investissement, « impasse » du Trésor de l'ordre de 6 milliards N.F.). Cette politique, complétée par ailleurs judicieusement par l'amorce d'une refonte fiscale, a déjà donné d'excellents résultats. Il est à souhaiter qu'elle soit poursuivie car des tendances inflationnistes subsistent et la dette extérieure représente encore 14,10 milliards de N.F., dont 3,27 au titre de la dette exigible.

François VISINE.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME ET LE MARCHÉ DES CHANGES

SOMMAIRE. — *La masse monétaire, sa contre-partie, la situation de la Banque de France, les réserves d'or, les avances à l'Etat, le marché de l'argent à court terme, les taux du marché monétaire, le marché des changes et de l'or.*

Amorcé au cours de l'année 1958, le redressement de la situation monétaire de la France avait été consolidé par les importantes mesures prises, à la fin de la même année, dans le domaine des finances publiques, de la politique commerciale et des changes. La hausse des prix qui en est résultée a été généralement contenue dans les limites prévues, de sorte que l'économie française a pu bénéficier pleinement des avantages que lui donnait, à l'égard des pays étrangers, l'ajustement du franc réalisé à la fin de 1958. Rappelons que celui-ci comportait une dépréciation de la devise nationale de 14,93 % (hausse du dollar de 17,55 %).

Le sacrifice était important ; on doit constater qu'il a permis un redressement de la balance des paiements en 1959 et, notamment, une remarquable amélioration du solde de la balance commerciale. Les réserves en or et devises convertibles du Fonds de Stabilisation ont augmenté au cours de l'année d'environ 1 milliard de francs, c'est-à-dire qu'elles ont plus que doublé. Cette amélioration a été obtenue bien que, par suite des mesures de libération des échanges prises avec nos partenaires de l'O. E. C. E. et les pays de la zone dollar, ainsi que des réductions de droits de douanes et des contingents édictées dans le cadre de la Communauté Européenne, entrée en vigueur, comme le prévoyait le Traité de Rome du 25 mars 1957, le 1er janvier 1959 (1), l'industrie française eût été mise dans l'obligation de lutter

contre la concurrence étrangère. Elle a subi l'épreuve avec succès, et les résultats qu'elle a obtenus sur les marchés extérieurs lui ont permis, malgré une évolution de la demande intérieure plus calme que les années précédentes, de maintenir un taux de progression de la production de près de 5 %.

Ces deux facteurs — augmentation des ressources en devises, progression modérée de la production — auxquels il faut ajouter l'absence de toute crainte monétaire et de spéculation, des appels modérés de l'Etat aux ressources bancaires, grâce au maintien de l'impasse budgétaire dans les limites fixées, ont contribué à rétablir, pour la première fois depuis 1955 dans la structure monétaire, des conditions de stabilité ; par voie de conséquence, l'intervention des autorités responsables a été plutôt orientée vers la détente et l'abrogation des dispositions prises antérieurement, en matière de crédit et de change, pour pallier des déséquilibres dangereux.



Au 31 décembre 1959, le montant total des disponibilités monétaires (billets et monnaies divisionnaires en circulation), dépôts à vue à la Banque de France, dans les banques, aux bureaux de chèques postaux et chez les comptables du Trésor) s'élevait à 8.475 milliards de francs (1), contre 7.606 fin 1958 et 7.152 fin 1957. La progression est de 864 milliards en valeur absolue, soit 11,4 en valeur relative, chiffre supérieur à ceux des années précédentes (6,3 % en 1958 et 10 % en 1957). On notera également que le pourcentage d'augmentation de la masse monétaire est supérieur à celui concernant la production (4,6 %).

	1956	1957	1958	1959
	(milliards de francs anciens)			
Billets et monnaies divisionnaires	3.181	3.343	3.547	3.571
Dépôts à vue	3.404	3.809	4.059	4.904
Total des disponibilités monétaires	6.585	7.152	7.606	8.475
Dépôts à terme	232	383	415	549

(1) Date des premières réductions tarifaires et contingentaires.

(1) Dans cette rubrique, tous les chiffres seront encore exprimés, cette année,

Comme les années précédentes, l'augmentation de la masse monétaire a été particulièrement sensible dans les trois derniers mois de l'année (488 milliards) ; pendant les trois premiers trimestres, elle s'est accrue cependant de quelques 376 milliards. Les années précédentes, la progression avait été davantage centrée sur le dernier trimestre.

C'est que, en fait, comme nous l'indiquions précédemment, la masse monétaire a augmenté, dès les premiers mois de 1959, du fait des rentrées de devises consécutives à l'amélioration de la balance des paiements. Précédemment, elle était davantage fonction des variations internes de sources de crédit (réescomptes à la Banque de France, appels de l'Etat au système bancaire et à l'Institut d'Emission).

L'évolution de la masse monétaire appelle en outre une remarque importante ; c'est que, pratiquement, en 1959, le total des billets et monnaies divisionnaires en circulation a très peu augmenté ; il représentait seulement, fin décembre, un peu plus de 42 % du total, contre 46,5 % et 46,7 % respectivement fin 1958 et 1957. Rappelons qu'à la fin de 1955, le pourcentage était de 51,2 %. Cette réduction relative de la circulation des billets est due à plusieurs facteurs souvent contradictoires : confiance dans la monnaie, restriction des achats courants, mais aussi crainte à l'échange forcé de billets à la suite de la mise en vigueur du nouveau franc (1 N.F. = 100 francs).

Quoi qu'il en soit, c'est le système bancaire qui, sous la forme d'une augmentation des dépôts, a été le principal bénéficiaire de l'augmentation de la masse monétaire. De là l'aisance dont il n'a cessé de faire preuve tout au long de l'année et qui a puissamment contribué à écarter toute poussée de fièvre sur le marché monétaire, et à lui permettre d'aider largement la Trésorerie de l'Etat.

Comparée au produit national brut, la masse monétaire représente 31,1 % de ce dernier en 1959 contre près de 34 % en 1958 et 32,2 % en 1957. Elle n'accuse donc aucun gonflement digne de retenir l'attention.

en anciens francs. Les cours de l'or et des devises seront toutefois exprimés en nouveaux francs (1 N. F. = 100 anciens francs).

	Produit national brut aux prix du marché	Disponibilités monétaires (moyenne des 12 mois)	Quotient col. 1/col. 2
	(milliards de francs anciens)		
1949	8.400	2.408	3,49
1956	18.520	6.236	2,97
1957	20.520	6.735	3,05
1958	23.750	7.165	3,31
1959	25.290	7.866	3,22

La contrepartie de l'augmentation de la masse monétaire se trouve inscrite, de décembre 1958 à décembre 1959, dans les Avoirs or et Devises (+ 447 milliards) et dans les crédits à l'économie (+ 502 milliards), tandis que les créances sur l'Etat restaient pratiquement stationnaires.

Il est intéressant de noter, d'après le tableau suivant, que, tant au point de vue des crédits à l'économie que des crédits à l'Etat, la Banque de France s'est trouvée allégée au cours de l'année 1959, les banques reprenant ou conservant à leur compte les créances qu'elles avaient sur l'Etat ou l'Economie. Les banques ont « nourri » plus largement le papier et ont eu moins recours au réescompte de l'Institut d'Emission.

Contrepartie de la masse monétaire

(en milliards de francs anciens)

	Fin déc. 1958	Fin juin 1959	Fin sept. 1959	Fin déc. 1959
Or et devises	382	609	864	829
Créances sur l'Etat :				
Banque de France (Avances et Effets publics)	1.508	1.534	1.437	1.165
Banques	694	813	882	924
Entreprises et particuliers	908	958	980	1.042
Total	3.110	3.305	3.299	3.131
Crédits à l'Economie				
Banque de France	2.151	1.495	1.500	1.773
(dont moyen terme)	(1.503)	(993)	(958)	(1.146)
Banques	2.717	3.185	3.257	3.597
(dont moyen terme)	(89)	(440)	(420)	(415
Total	4.868	4.680	4.757	5.370

Pour avoir une idée exacte du total des crédits à l'Economie financés en 1959, il faut ajouter aux chiffres ci-dessus, se rapportant au système bancaire, ceux qui retracent les crédits à moyen terme et à court terme financés avec des ressources d'épargne. Ces crédits ont également augmenté — les établissements spécialisés ayant bénéficié de l'afflux de disponibilités sur le marché — et sont passés de 283 milliards fin décembre 1958 à 382 milliards fin décembre 1959.

Crédits finances par des ressources monétaires et par l'épargne
(en milliards de francs)

	Fin décembre 1958	Fin décembre 1959
Court terme :		
Banque de France	648	627
Banques	2.628	3.182
Total	3.276	3.809
Moyen terme :		
Banque de France	1.503	1.146
Banques	89	415
Total	1.592	1.561
Total des crédits financés par des ressources monétaires	4.868	5.370
Crédits à moyen terme financés par des ressources d'épargne	233	323
Crédits à court terme financés par des ressources d'épargne	50	59
Total	5.151	5.752

La position de l'Etat vis-à-vis du Système Bancaire s'établissait, d'ailleurs, comme suit fin 1959, en comparaison avec les fins décembre 1958 et décembre 1957 :

Créances sur le trésor public
(en milliards de francs)

	Fin 1957	Fin 1958	Fin 1959
Banque de France	1.513 (50 %)	1.508 (49 %)	1.165 (37 %)
(dont effets publics en portefeuille)	(214)	(157)	(174)
Banques	699 (23 %)	694 (22 %)	924 (50 %)
Avances des entreprises ou des particuliers en comptes aux bureaux des chèques postaux et au Trésor	801 (27 %)	908 (29 %)	1.042 (33 %)
	3.013 (100 %)	3.110 (100 %)	3.131 (100 %)

⁂

Les développements qui précèdent permettent d'abréger ceux que nous consacrons d'habitude aux variations du bilan de la Banque de France.

On note, à l'actif, l'augmentation des postes réserves or et devises (+ 567 milliards) de la Banque : l'encaisse-or s'est accrue du fait de la rétrocession du prêt d'or effectué en 1957 au Fonds de Stabilisation. Le Fonds de Stabilisation a vendu à la Banque une partie importante des devises achetées par lui, et le portefeuille de disponibilités à l'étranger a été ainsi augmenté de plus de 380 milliards.

Les avances à l'Etat ont diminué de 170 milliards, tandis que le portefeuille d'escompte fléchissait de 456 milliards — dont 206 milliards pour le moyen terme.

Au passif, les engagements à vue diminuent de 252 milliards. Ils avaient augmenté constamment au cours des dernières années (+ 267 milliards en 1955, + 258 milliards en 1956, + 430 milliards en 1957 et 391 milliards en 1958).

Principaux éléments de la situation de la Banque de France
(en milliards de francs)

	31 déc. 1958	25 juin 1959	31 déc. 1959	Variation en 1959
Actif				
Réserves d'or et de change	261,7	474,2	829,1	+ 567,4
Encaisse-or	(247,6)	(291,0)	(432,2)	(+ 184,6)
Disponibilités à vue à l'étranger	(14,1)	(183,2)	(396,9)	(+ 382,8)
Prêts d'or au Fonds de Stabilisation	120,1	141,2	—	—
Avances au Fonds de stabilisation	—	—	—	—
Créances sur l'Etat	1.084,7	1.152,5	914,0	— 170,7
Prêts à l'Etat (1)	651,0	651,0	650,0	— 1,0
Avances à l'Etat	433,7	501,5	264,0	— 169,7
Opérations productives	2.514,5	1.732,0	1.947,1	— 567,4
Portefeuille d'escompte	2.221,7	1.450,7	1.639,2	— 582,5
dont :				
a) Effets de mobilisation à moyen terme	(1.502,6)	(982,3)	(1.146,1)	(— 456,5)
b) Traites fiscales	(207,0)	(82,5)	—	(— 207,0)
Effets négociables et avances à 30 jours	283,1	273,5	299,6	+ 16,5
Avances sur titres	9,6	7,7	8,3	— 1,3
Passif				
Engagements à vue	4.041,4	3.521,4	3.789,0	— 252,4
Billets en circulation	3.469,4	3.289,2	3.494,7	+ 25,3
Comptes courants créditeurs	572,0	232,2	294,3	— 277,7

(1) Les diverses avances à l'Etat ont été regroupées en deux rubriques par la convention du 29 octobre approuvée par la loi du 29 décembre 1959. Dans le tableau ce regroupement a été reconstitué pour les dates antérieures.

La comparaison des situations de la Banque de France fin 1958 et fin 1959, permet de faire deux remarques concernant, d'une part, l'encaisse-or et, d'autre part, les avances à l'Etat. L'encaisse-or a augmenté de 184 milliards, passant de 248 à 432 milliards : elle a été tout d'abord réévaluée, en février 1959, sur la base de la nouvelle teneur du franc, fixée le 29 décembre 1958, soit 1,80 mmg de fin (555.555,50 fr. par kg d'or de fin), et a été majorée ainsi de 43,3 milliards (291 milliards contre 247,6 milliards). A la même date, le montant du prêt d'or au Fonds de Stabilisation avait été porté de 120 à 141 milliards.

Les disponibilités du Fonds n'ayant cessé de s'accroître au cours des mois suivants, il fut en mesure de rembourser à la Banque de France dès le mois de septembre 1959 ledit prêt d'or ; le poste correspondant fut supprimé au bilan de l'Institut d'Emission et l'encaisse augmentée d'un montant équivalent s'éleva de 291 à 432 milliards. On notera également que la Banque a racheté au Fonds de Stabilisation par le débit du compte « disponibilités à l'étranger » une notable fraction des devises acquises par lui, en vue de reconstituer à due concurrence les avoirs en francs qui alimentent les interventions à l'achat sur le marché des changes.

Les avances à l'Etat de la Banque figuraient dans cinq postes du bilan. Le nombre des postes a été réduit à deux à la fin décembre 1959. Le premier, intitulé « Prêts à l'Etat » groupe l'avance permanente de 50 milliards, les 426 milliards d'avances provisoires extraordinaires pour frais d'occupation, les anciennes avances provisoires consenties avant 1953 (175 milliards). Le second poste, « Avances à l'Etat » réunit les avances spéciales et les avances à échéance déterminée. Leur plafond était à fin 1959 de 500 milliards. La marge de prélèvement du Trésor à l'Institut d'Emission était par suite à cette date de 500 milliards moins 264 milliards, soit 236 milliards.

La situation du Trésor, à la fin de l'exercice 1959, était donc très aisée ; c'était le résultat, comme nous l'avons indiqué précédemment, de l'abondance des disponibilités monétaires et de l'augmentation des souscriptions d'effets publics par les banques.

De leur côté, celles-ci se trouvaient, à la même date, dans une situation confortable, puisqu'elles pouvaient mobiliser à vue auprès de l'Institut d'Emission, 540 milliards, au lieu de 178 milliards fin décembre 1958.

	Fin décembre 1958	Fin décembre 1959	Variations
Marge disponible sur les plafonds de la Banque de France	64	88	+ 24
Valeurs du Trésor détenues en sus des « planchers »	25	37	+ 12
Effets à moyen terme détenus par les banques	89	415	+ 326
	178	540	+ 362



Comme nous l'avions signalé dans notre étude sur le marché de l'argent à court terme en 1958, les mesures restrictives prises en matière de crédit durant cette année, avaient pu être sensiblement atténuées au début de 1959. Le plafonnement global des crédits bancaires, institué en février 1958, avait été aboli le 11 février 1959. Le taux d'escompte de la Banque de France avait été ramené à 4 % le 23 avril, et le taux des avances à 6 % le 23 mars 1959. A cette date, le taux des escomptes au delà des plafonds fixés par l'Institut d'Emission (1) était ramené à 5 1/2 et 7 %.

L'aisance monétaire s'accentuant, le taux des avances fut abaissé à 5 1/2 le 9 juillet et les taux « hors plafond » à 5 et 6 %.

Les taux sur le marché monétaire se sont détendus, dès les premiers mois de 1959 ; et, en fin d'année, malgré une demande plus active de crédit, liée à une activité accrue des affaires, ils s'établissaient en moyenne, à un niveau nettement inférieur à celui du premier trimestre, aux alentours du taux d'escompte.

Sur le marché à terme des changes, la même détente a été enregistrée, d'autant plus sensible que, sur diverses places, avec lesquelles le marché de Paris se trouvait de nouveau en rapport direct du fait de la convertibilité des monnaies, les taux d'intérêt étaient plus tendus. Aussi, non seulement les reports sur devises à terme ont-ils été plus bas que l'année précédente, mais des déports ont été souvent pratiqués.

(1) Voir le marché de l'argent à court terme en 1958, p. 592 et 593.

Taux du marché monétaire à Paris

)	Argent au jour le jour (taux indicatifs)				Taux des reports en bourse	
	Sur bons du Trésor		Sur effets privés			
	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Parquet	Coulisse
er ...	3 7/8 — 4	3 1/2 — 2 3/4	7 1/4 — 4 1/2	4 1/8 — 2 3/4	3 5/8	4 1/4
r ...	4 — 4 1/4	3 1/4 — 3	4 3/4 — 5 1/4	3 1/2 — 3	3 1/4	4 1/4
....	4 1/4 — 3 1/2	3 7/8 — 2	6 1/2 — 4 1/4	4 1/4 — 2	2 1/2	4 1/4
....	3 3/4 — 4	2 — 3 1/8	5 — 5 1/4	3 — 3 1/8	3 5/8	4 1/4
....	3 5/8 — 3 3/4	3 1/4 — 2 1/2	4 — 4 1/4	3 7/8 — 2 1/2	4 1/4	4 1/4
....	4 1/4 — 4 3/4	3 — 2 3/4	4 3/4 — 5 7/8	3 1/8 — 2 3/4	4	4 1/4
....	3 3/4 — 4	3 5/8 — 2 1/8	4 1/4 — 5	3 7/8 — 2 7/8	2 1/2	4 1/4
....	3 5/8 — 3 7/8	3 1/8 — 2 7/8	4 — 4 3/4	3 1/4 — 2 7/8	2 1/2	4
ıbre	4 1/8 — 3 7/8	3 3/8	4 — 4 3/8	4 — 3 7/8	2	3 3/4
re ..	3 3/4 — 3 7/8	3 1/8 — 2 7/8	4 1/4 — 4 3/4	3 1/4 — 2 7/8	3 1/4	3 3/4
ıbre	3 1/2 — 3 5/8	3 1/4 — 2 7/8	4 1/2 — 4	3 1/4 — 2 7/8	4 1/4	4
ıbre .	3 1/2 — 3 5/8	3 1/2 — 3 3/8	4 1/2 — 4 3/4	4 — 3 7/8	4	4 1/4

Taux des reports sur devises à un mois à Paris

(Maxima et minima enregistrés en pourcentages annuels)

1959	Dollar 1 mois	Franc suisse 1 mois	Livre 1 mois
2 janvier	R 2.45 — 3,65	R 2.20 — 4.20	R 2.20 — 2.60
Plus haut................	R 3,65	R 4.20	R 2.25
Plus bas	D 0.90	D 5.30	pzir
Fin décembre	D 0.65 — 0.45	D 2.65 — 0.55	R 0.15 — 0.20



Au cours du mois de janvier 1959, le marché des changes de Paris s'est rapidement adapté aux nouvelles conditions dans lesquelles il devait désormais fonctionner, par suite du rétablissement de la convertibilité des devises européennes entre elles et avec le dollar. Le dénouement rapide des opérations de couverture qui avait précédé la dévaluation du 29 décembre 1958, ont contribué à redresser la position du franc. Celle-ci n'a ensuite, tout au long de l'année, cessé de s'affermir, sous l'influence de rentrées des capitaux, de placements étrangers, notamment en valeurs mobilières et de la position nettement créditrice du solde des paiements courants.

Le renversement de la balance commerciale a été particulièrement spectaculaire. L'excédent des importations de l'étranger

a été ramené de 423 milliards en 1958 à 11 milliards en 1959 : les importations ont quelque peu fléchi (1.906 milliards contre 2.005 milliards), mais les exportations sont passées de 1.582 à 1.895 milliards. La stabilité des cours des changes a permis, d'autre part, d'accroître les recettes au titre du tourisme, tandis que la baisse des frets allégeait nos charges. Au total, la balance des paiements courants a été créditrice de 728 millions de dollars, elle avait enregistré un déficit de $ 344 millions en 1958. Celle des opérations en capital a accusé un surplus de $ 335 millions, contre $ 48 millions l'année précédente.

Au total, les réserves en devises se sont accrues d'environ 1.100 millions de dollars. Elles ont permis de réduire les engagements contractés en 1958 vis-à-vis du F. M. I. et de l'U. E. P., ainsi que ceux existant en raison des dépôts en devises constitués auprès du Fonds par les banques françaises.

Aucun événement n'a donc, en 1959, altéré la confiance dans le franc, qui a bénéficié, notamment à l'étranger, d'un soutien constant. Le renchérissement du loyer de l'argent aux Etats-Unis et en Allemagne, au cours du deuxième semestre, n'a pas modifié cet état de choses ; les capitaux étrangers venus s'investir en France ne jouaient pas sur les différences — relativement minimes — des taux d'intérêts.

Le tableau ci-dessous montre que les cours officiels des devises, pratiquées à Paris, sont restés plutôt en dessous de la parité, et que, en tous cas, aucune tension ne s'est manifestée (1).

Cours maxima et minima mensuels
des principales devises U. E. P. traitées à Paris

1959		1er semestre		2e semestre	
		Maxima	Minima	Maxima	Minim
Dollar	(1 $ = 4,93706).	4,9045	4,9020	4,909625	4,90
Livre sterling	(1 £ = 13,82376).	13,81375	13,74975	13,80775	13,70
Francs suisses	(100 fr. s. = 112,9033 .	113,8175	113,3025	113,935	112,85
Deutsche marks	(100 D.M. = 117,549 ...	117,4325	117,125	117,7225	117,11
Francs belges	(100 fr. b. = 9,87412 .	9,8355	9,799	9,84625	9,79
Hollande	(100 fl. = 129,9226 ...	130,3[illegible]25	129,755	100,225	129,60
Suède	(100 Cro. = 95,43513 .	94,8175	94,7275	94,955	94,11

(1) Voir les cours limites en hausse et en baisse des devises dans la chronique pour 1958, p. 609.

La tenue du marché parallèle et celle du marché de l'or n'ont pas été moins favorables au franc. Le dollar et la livre sterling se sont tenus généralement au-dessous du pair officiel. Le franc suisse a enregistré quelques points de hausse mais, sauf pendant le premier trimestre, il n'a jamais dépassé le cours d'achat du Fonds de Stabilisation, soit 115,81 francs français pour 1 franc suisse.

Cours des devises à Paris au marché parallèle en francs.

1959		Livre	Dollar	Franc suisse
1er semestre	maxima	1.400	498	116,50
	minima	1.370	488	113,50
2e semestre	maxima	1.382,50	489,50	113,90
	minima	1.370,50	489	102,80

Les cours de l'or ont fléchi au cours de l'année 1959 : les ventes du public ne paraissent pas en être la cause, car, bien au contraire, les achats en vue de la thésaurisation se sont poursuivis. Mais la fermeté du franc a contribué à assurer un approvisionnement plus régulier du marché à des conditions plus favorables pour les acheteurs. On notera que la fermeté relative de la pièce de 20 francs demeure une des caractéristiques du marché.

Cours de l'or à Paris en francs.

1959		Lingot 1 kg.	Pièce de 20 francs
1er semestre	maxima	573.000	3.720
	minima	562.000	3.450
2e semestre	maxima	561.500	3.605
	minima	556.000	3.495



Le redressement de la position monétaire française en 1959 a été mené à bien grâce à une modération de la demande et de la production internes, qui a permis à l'industrie de porter tous ses efforts vers l'exportation. Plusieurs éléments ont convergé pour redresser le solde de la balance des paiements.

L'usage qui a été fait des disponibilités ainsi mises sur le marché a été exempt de tout excès spéculatif ; les prix et les salaires ont pu être contenus. Toutefois, la France se trouve placée maintenant devant une concurrence étrangère active ; pour maintenir cette position, il convient de stabiliser, sinon de réduire, les coûts de production et des prix en général. En choisissant une politique libérale d'échanges, le pays a manifesté son intention d'éviter tout recours à la facilité. L'inflation a été arrêtée ; elle doit être condamnée sans retour, ce qui suppose une stricte discipline en matière de salaires, de dépenses publiques et de tous les facteurs qui conditionnent le niveau de vie de la Nation.

H. L.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Sommaire : *Evolution générale des dépôts. Emploi des fonds des Caisses d'épargne.*

I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DÉPÔTS

Entre le 31 décembre 1958 et le 31 décembre 1959, les avoirs portés sur les livrets des caisses d'épargne sont passés de 2.191 milliards à 2.570 milliards, marquant ainsi une progression de 379 milliards en valeur absolue et de 17 % en valeur relative au lieu de 298 milliards et 16 % en 1958 et 173 milliards et 10 % en 1957. Favorisé par le retour à un climat de confiance, le mouvement de reprise amorcé au milieu de l'année 1958 s'est amplifié pendant l'année écoulée.

Déduction faite des intérêts ajoutés aux avoirs des déposants, tant à la Caisse Nationale que dans les Caisses ordinaires, le montant réel des fonds recueillis par ces établissements ressort à 312 milliards. C'est la progression la plus importante constatée au cours des dernières années ; elle est supérieure à celle des années 1955 (246 mds) et 1958 (241 mds), au cours desquelles cependant la formation de nouveaux dépôts avait été stimulée par le relèvement des plafonds.

L'examen des mouvements de fonds enregistrés aux guichets des caisses d'épargne montre que, par rapport à l'année précédente, les versements ont augmenté de 14 % (Caisses ordinaires : + 15 %, Caisse Nationale d'épargne : + 12 %) et les retraits de 8 % seulement (Caisses ordinaires : + 10 %, Caisse Nationale d'épargne : + 6 %).

La part des Caisses ordinaires dans le total des dépôts a continué de croître en 1959, passant de 57 % à 57,6 %.

En l'absence d'une progression réelle des revenus, l'importance des versements paraît avoir correspondu, pour une large part, à un courant continu de déthésaurisation des billets qui a débuté en décembre 1958, à l'annonce des mesures financières comportant l'adoption d'une nouvelle unité monétaire, et s'est accusé, à la fin de l'année 1959, dans les quelques semaines qui ont précédé leur mise en vigueur ; c'est, semble-t-il, principalement dans les

milieux ruraux, qui détiennent une fraction importante de la monnaie fiduciaire, que s'est produite la réduction des encaisses en moyens de paiement manuel. En effet les entrées de billets ont plus augmenté dans les comptoirs de la Banque de France situés dans des régions de culture ou d'élevage que dans les autres comptoirs, mis à part le siège central à Paris.

Quant aux retraits de fonds dans les caisses d'épargne, qui présentent généralement plus de régularité que les versements, ils ne paraissent pas avoir subi, en 1959, à l'inverse de l'année précédente, l'influence de facteurs exceptionnels, sinon au mois de janvier pendant lequel a été retirée une fraction des sommes versées hâtivement dès l'annonce des mesures financières de décembre 1958.

Les développements ci-dessus font état de dépôts de billets dans les caisses d'épargne ; en réalité, une partie des fonds recueillis par ces institutions provient de la remise de chèques. Dans l'état actuel des statistiques, il n'est pas possible de connaître avec exactitude l'importance du flux de monnaie scripturale dirigé vers les caisses d'épargne. Toutefois, les statistiques partielles relatives à la caisse d'épargne de Paris, dont les avoirs représentent environ 12 % du total de ceux des caisses ordinaires et 7 % de ceux de l'ensemble du système, fournissent à ce sujet des indications intéressantes. Selon celles-ci, en 1958 et 1959, le quart environ des versements a été réalisé par des remises de chèques postaux ou bancaires :

	en milliards		en %	
	1958	1959	1958	1959
Versements en espèces	55,2	60	76	74
par chèques postaux	9,2	10,8	12,6	13,5
par chèques bancaires	8,3	10,1	11,4	12,5
Total	72,7	80,9	100	100

Entre les deux années les versements effectués en monnaie scripturale ont vu leur part relative s'accroître de 24 % à 26 %. Il est, sans doute, malaisé, à partir de ces renseignements fragmentaires de se faire une idée exacte de l'importance des versements de chèques dans le total des versements enregistrés aux guichets des caisses d'épargne, car ce mode de transfert de fonds est davantage utilisé dans les grandes villes.

Les chiffres de l'année 1959 ne comprennent pas les données

statistiques relatives aux comptes d'épargne-crédit qui fonctionnent depuis le mois de juillet 1959 ; au cours de l'année écoulée, 3,5 milliards de francs environ ont été déposés à ces comptes.

En vertu de l'ordonnance du 4 février 1959, le système d'épargne-crédit était associé aux prêts du Crédit Foncier de France et ne pouvait, en conséquence, être utilisé par les personnes désirant accéder à la propriété immobilière dans le cadre de la législation sur les sociétés d'Habitations à Loyer Modéré. Un projet de loi déposé depuis plusieurs mois prévoit l'extension de la formule de l'épargne-crédit à ces sociétés.

Les prêts d'épargne-crédit qui seront consentis aux bénéficiaires de la législation des sociétés d'Habitations à Loyer Modéré auront exactement les mêmes caractéristiques que les prêts d'épargne-crédit accordés actuellement aux bénéficiaires de primes à la construction.

II. — EMPLOI DES FONDS DES CAISSES D'ÉPARGNE

Provenant des sommes versées par les déposants et des revenus des placements effectués pour le compte des caisses d'épargne, les avoirs de celles-ci, dont la gestion est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ont globalement augmenté de 373 milliards ; les principaux emplois, déduction faite des amortissements, dont ces ressources ont assuré le financement, ont varié ainsi :

— Concours au Trésor public (dépôts de fonds au Trésor, souscriptions de bons)	+ 57	milliards
— Avances aux sociétés de crédit immobilier et organismes d'Habitations à Loyer Modéré	+ 29	—
— Concours à l'économie (Prêts directs, effets représentatifs de crédits à moyen terme escomptés à des banques)	+ 65	
— Prêts aux collectivités publiques	+ 214	—
— ayant pour objet la construction immobilière	(+ 44)	—
— ayant des objets divers	(+ 170)	—

— Les concours nouveaux apportés au Trésor public ont atteint un montant plus faible qu'en 1958 (57 milliards au lieu de 75 milliards) et ont été réalisés, pour l'essentiel, sous forme de souscriptions de bons du Trésor.

— Les avances faites pour le compte de l'Etat aux organismes d'Habitations à Loyer Modéré n'ont guère dépassé le montant atteint en 1958 (29 milliards au lieu de 20 milliards), de sorte

que le développement des programmes de construction d'immeubles collectifs a été assuré principalement par des ressources d'ordre budgétaire.

— Les 65 milliards de francs mis à la disposition de l'économie se retrouvent, pour les neuf dixièmes environ, dans l'augmentation des escomptes d'effets représentatifs de crédits à moyen terme à l'équipement industriel.

— Enfin, la plus large part des fonds des caisses d'épargne a été distribuée sous forme de prêts sur contrats à des départements, des communes ou des établissements publics, qui ont reçu au total 214 milliards de francs, dont 145 sous forme de concours directement accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations, sous sa responsabilité, et 69 milliards au titre de la loi du 24 juin 1950 (Prêts Minjoz).

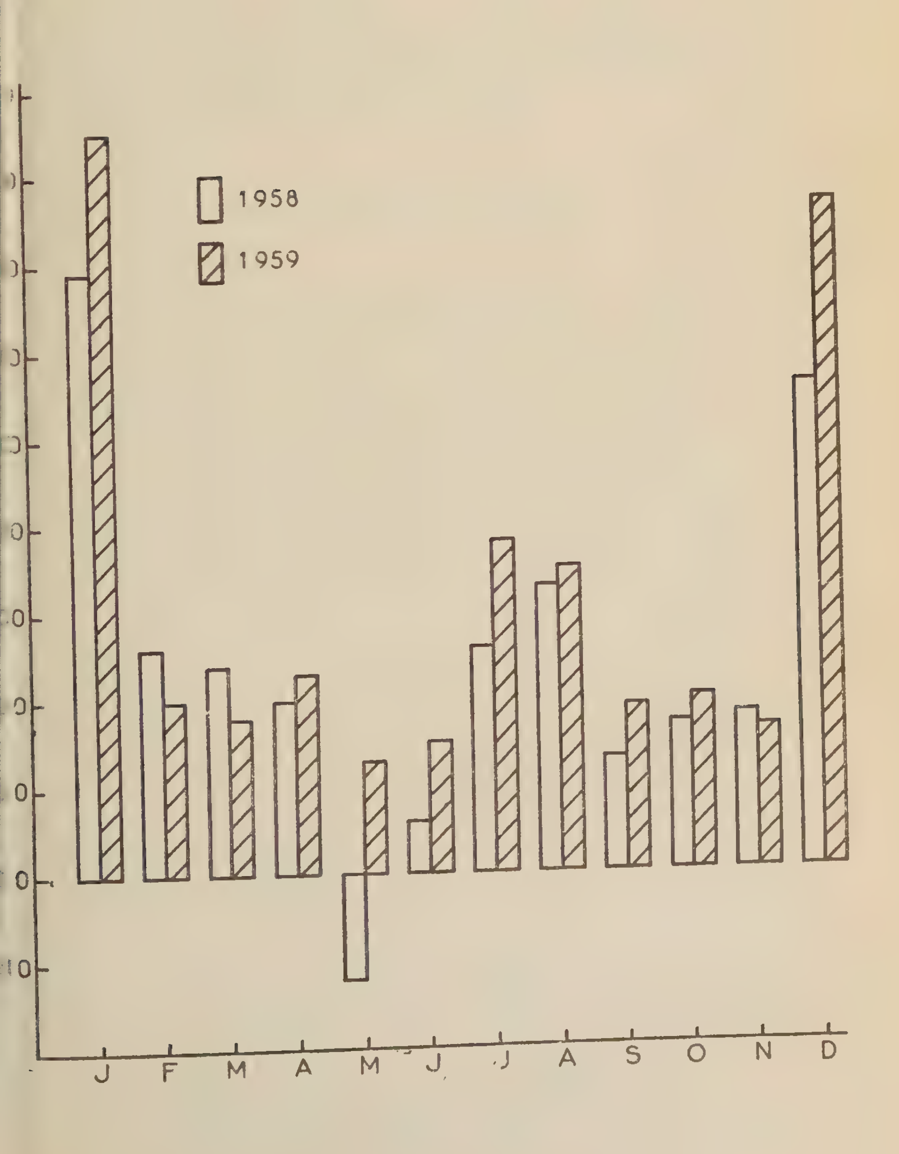
Ces sommes ont été affectées, à concurrence de 44 milliards, à la construction immobilière et, pour le solde, soit 170 milliards, à l'équipement du territoire suivant la répartition suivante :

Voirie	13 milliards
Constructions scolaires	29 —
Adduction d'eau	21 —
Equipement sanitaire	11 —
Bâtiments communaux	6 —
Electrification	11 —
Equipement des Postes et Télécommunications	16 —
Assainissement	10 —
Construction d'autoroutes ou d'aéroports	8 —
Aménagement de diverses régions	3 —
Equipements divers	42 —

	31 décembre 1957		31 décembre 1958		31 décembre 1959	
	en mds de frs	en %	en mds de frs	en %	en mds de frs	en %
Concours à l'Etat	404	21	481	22	538	21
Prêts aux collectivités publiques	749	40	933	43	1.147	45
— ayant pour objet la construction immobilière	(140)	(8)	(179)	(8)	(223)	(9)
— ayant des objets divers	(609)	(32)	(754)	(35)	(924)	(36)
Avances aux H. L. M.	377	19	397	18	426	17
Concours aux particuliers et entreprises (portefeuille moyen terme et prêts directs)	21	1	24	1	89	3
Portefeuille de valeurs mobilières	348	19	357	16	365	14
Total	1.899	100	2.192	100	2.565	100

En raison de la prépondérance des placements effectués au rofit des collectivités publiques, la part de celles-ci dans le otal a continué de croître, ainsi qu'il apparaît ci-dessous ; à 'inverse, contrairement à une idée très répandue, les caisses l'épargne n'interviennent que pour des sommes relativement ninimes dans l'alimentation de la Trésorerie publique.

Jacques NOIREAU.



Dépôts en fin de mois dans les caisses d'épargne

	Caisse nationale					Caisses ordinaires					Total				
	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits	Variations des dépôts	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits	Variations des dépôts	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits	Variations des dépôts
1958															
décembre	941,8					1.248,7					2.190,5				
1959															
janvier ..	957,6	43	27,4	15,6	15,8	1.318,2	75	42,6	32,4	69,5	2.275,8	118	70	48	85,3
février ..	965,1	32,2	24,7	7,5	7,5	1.330,4	49,3	37,2	12,1	12,2	2.295,5	81,5	61,9	19,6	19,7
mars	972,2	32,8	25,7	7,1	7,1	1.341,2	48,3	37,6	10,7	10,8	2.313,4	81,1	63,3	17,8	17,9
avril	980,8	34,9	26,3	8,6	8,6	1.355,4	53,5	39,3	14,2	14,2	2.336,2	88,4	65,6	22,8	22,8
mai	986,2	29,6	24,1	5,5	5,4	1.363,2	42,9	35	7,9	7,8	2.349,4	72,5	59,1	13,4	13,2
juin	992,3	33,3	27,1	6,2	6,1	1.372,2	49	40,1	8,9	9	2.364,5	82,3	67,2	15,1	15,1
juillet ...	1.007	41,1	26,4	14,7	14,7	1.395,3	61,7	38,6	23,1	23,1	2.402,3	102,8	65	37,8	37,8
août.....	1.020,8	34,2	20,4	13,8	13,8	1.416,9	50	28,4	21,6	21,6	2.437,7	84,2	48,8	35,4	35,4
septembre	1.027,9	31,9	24,8	7,1	7,1	1.428,7	48,6	36,9	11,7	11,8	2.456,6	80,5	61,7	18,8	18,9
octobre ..	1.034,5	34,6	28	6,6	6,6	1.441,9	55,1	41,9	13,2	13,2	2.476,4	89,7	69,9	19,8	19,8
novembre	1.041	31,2	24,7	6,6	6,5	1.452,4	48,2	37,6	10,6	10,5	2.493,4	79,4	62,3	17,1	17
décembre.	1.091	47,7	27,3	20,4	50	1.479,1	68,7	42	26,7	26,7	2.570,1	116,4	69,3	47,1	76,7
		426,5	306,9	119,6	149,2		650,3	457,2	193,1	230,4		1.076,8	764,1	312,7	379,6

LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES

I. — APERÇU D'ENSEMBLE

Au point de vue des émissions de valeurs mobilières, les caractères de l'année 1959 ont été très différents de ceux de la période antérieure. L'abstention totale du Trésor sur le marché des capitaux à long terme a permis au secteur privé de réaliser un volume beaucoup plus important d'opérations : elles ont, pour la première fois depuis longtemps, dépassé largement celles du secteur public. Le chiffre total des émissions a diminué de 11 à 12 % par rapport à 1958, ce qui a entraîné une baisse non négligeable des taux d'intérêt. Enfin, les clauses d'indexation, dont l'usage s'était généralisé au cours des années précédentes, ont été pratiquement abandonnées.

Le tableau suivant montre la part respective des secteurs public et privé dans le montant global des émissions :

Années	Emissions				
	Secteur public et semi-public		Secteur privé		Total
	en millions de francs	en % du total	en millions de francs	en % du total	en millions de francs
1955	211.727	52	198.209	48	409.936
1956	574.983	75	194.443	25	769.426
1957	349.632	53	314.440	47	664.072
1958	582.240	68	268.497	32	850.737
1959	278.444	37	471.788	63	750.232

II. — SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

Le Trésor n'ayant pas émis d'emprunt à long terme en 1959, les opérations de cette année ont été réalisées essentiellement par des organismes ayant une activité économique : sociétés nationalisées, entreprises dont la majorité du capital est détenue par l'Etat, établissements de caractère semi-public tels que le Crédit Foncier et le Crédit National. On peut ajouter aux émissions proprement dites la cession d'actions créées précédemment par la Société Nationale de Financement des Recherches de Pétrole, dont nous reparlerons plus loin :

	1957	1958	1959
	(en millions de francs)		
Trésor, collectivités locales et groupements sinistrés	110.753	335.775	2.419
Entreprises du secteur public à caractère économique	238.879	246.465	269.095
A ajouter : Cession dans le public d'actions précédemment créées	—	—	6.930
Ensemble	349.632	582.240	278.444

A. — Trésor, collectivités locales et groupements de sinistrés

Dans cette catégorie, la seule opération de quelque importance réalisée en 1959 par voie d'émission publique a été, en mars, un emprunt d'un milliard de francs du département du Nord. Il s'agit d'obligations de 20.000 F nominal, portant intérêt à 6 % et amortissables en 20 ans ; le remboursement doit s'effectuer en 20 annuités à un prix variant, suivant la durée de détention des titres, entre 20.300 F la première année et 26.000 F la 20ᵉ année.

Signalons aussi l'émission de 25 millions de francs de bons 6 % par le département de la Savoie et de 15 millions de francs d'obligations 5 1/2 % par l'Office Public d'H. L. M. de Saint-Dizier. Rappelons enfin que la plupart des petits emprunts de collectivités locales ne sont pas placés dans le public ; on a cependant recensé en 1959 pour 1,4 milliard environ de petits emprunts divers qui ont dû être souscrits au moins en partie par le public régional.

Comme d'habitude, les groupements de sinistrés n'ont pas fait directement appel au public : le Groupement pour la Reconsti-

ation du Patrimoine National, par exemple, s'est procuré des fonds auprès des Compagnies d'assurances et des Caisses de retraites.

B. — Entreprises du secteur public à caractère économique

Les émissions de cette catégorie ont été un peu plus importantes qu'en 1958 ; les deux derniers emprunts indexés ont été placés en janvier.

Au cours de ce mois, l'*Electricité de France* a émis des parts de production qui lui ont procuré 80 milliards d'argent frais (contre 63 milliards en 1958). Le nominal des titres est de 10.000 F et l'intérêt de 5 %. Seul le capital est indexé, le prix de remboursement étant égal à 2.500 fois la recette moyenne par kilowattheure, sans pouvoir être inférieur à 125 % du nominal ; l'amortissement est réparti en 20 séries égales s'échelonnant en principe sur 20 ans.

En janvier également, la *Régie Renault*, dont le dernier emprunt sur le marché remontait à juin 1957, a émis pour 6 milliards de francs d'obligations 6 % de 20.000 F nominal, amortissables en 20 ans par tirages ou rachats. Le capital et l'intérêt sont indexés en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires de la Régie avec minimums garantis progressant, par paliers de 4 ans, de 6 % à 7 % pour l'intérêt et de 21.000 à 25.000 F pour le prix de remboursement.

Le *Crédit National* a émis 99 %, en février, un emprunt à lots 5 % de 25 milliards (contre 20 milliards en 1958). L'amortissement doit avoir lieu par tirages en 15 ans. Les lots annuels sont au nombre de 1.208 pour un total de 120 millions et s'échelonnent de 25 millions à 50.000 F. Les obligations amorties sans lot sont remboursables au pair (10.000 F) les 5 premières années, à 110 % les 5 années suivantes et à 115 % les 5 dernières années.

Comme d'habitude, la *Caisse Nationale de Crédit Agricole* s'est adressée deux fois au marché, en février et en octobre, se procurant au total plus de 52 milliards d'argent frais (contre 36 milliards en 1958). Les bons porteront intérêt à 5 3/4 % jusqu'en 1966 et à 6 % ensuite. Ils sont remboursables au pair en 1966 ou, avec une prime, en 1970 ou en 1974 : cette prime sera respectivement de 13 % et de 35 % pour l'émission de février mais seulement de 5 % et de 12 1/2 % pour l'émission d'octobre.

L'emprunt à lots du *Crédit Foncier de France*, placé en avril, a porté comme en 1958 sur 25 milliards. Ce sont des « obligations foncières communales » de 10.000 F, émises à 99 1/2 %, portant intérêt à 5 1/2 % et amortissables par tirages en 15 ans. Le nombre des lots attribués annuellement est de 925 pour un montant total de 120 millions, leur valeur variant entre 25 millions et 50.000 F. Les obligations amorties sans lot seront remboursées avec une prime variant entre 3 % et 15 % selon l'année du tirage.

En juin, les *Charbonnages de France* se sont procuré plus de 28 milliards de ressources (contre 35 milliards en 1958) par l'émission de bons 5 1/2 % de 20.000 F nominal remboursables en 3 tranches égales après 5, 10 et 15 ans avec une prime atteignant respectivement 5 %, 15 % et 25 %. Ces tranches seront déterminées par tirage au sort, mais tout porteur pourra demander le remboursement au pair en 1965 ou à 110 % en 1970.

La *Société Nationale des Chemins de Fer Français* a émis en novembre pour près de 30 milliards de francs de bons 5 % de 10.000 F, amortissables en 15 ans à partir de 1965 par rachats ou tirages, à 120 % de leur valeur nominale. Environ 8,5 milliards ayant été souscrits par remise d'anciens bons à intérêt progressif, l'opération a rapporté à la S. N. C. F. un peu plus de 21 milliards d'argent frais. Ce montant est sensiblement moins important que celui de 1958 (50 milliards), mais la S. N. C. F. s'est procuré en outre, par ses placements courants de bons à lots-kilomètres, plus de 20 milliards en 1959 contre 4 milliards seulement en 1958.

Enfin, la *Caisse d'Equipement pour le Développement de l'Algérie* a réalisé en décembre sa première émission sur le marché financier. Elle a emprunté 12 milliards de francs représentés par des bons 5 % amortissables par tirages en 20 séries annuelles égales. Il est prévu une prime de remboursement de 4 % pendant les 5 premières années, puis de 9 %, 14 % et 20 % respectivement pendant chacune des périodes quinquennales suivantes.

Nous avons rapproché des émissions du secteur public la cession d'actions de la *Société Nationale de Financement des Recherches de Pétrole* par le Bureau de Recherche des Pétroles et la Caisse des Dépôts et Consignations. En avril 1959, 660.000 actions de 10.000 F ont été mises en vente dans le public au prix de 10.500 F ; l'opération a donc produit 6.930 millions de francs, mais n'a pas apporté d'argent frais à la Société. En effet, les fonds

nt revenus aux organismes publics vendeurs qui pourront les iliser à de nouveaux investissements pétroliers.

III. — SECTEUR PRIVÉ

Comme on l'a vu, les émissions du secteur privé ont beaucoup ıgmenté en 1959. Naturellement, ce sont encore les placements actions qui dominent mais il est intéressant de constater que produit des obligations a presque doublé par rapport à 1958 et iplé par rapport à 1957 :

	1955		1956		1957		1958		1959	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
ions	110.006	55	120.034	62	235.376	75	177.099	66	297.664	63
ıgations	88.203	45	74.409	38	59.564	19	91.398	34	174.124	37
tificats pétroliers	—	—	—	—	19.500	6	—	—	—	—
emble	198.209	100	194.443	100	314.440	100	268.497	100	471.788	100

A. — Émissions d'actions

Les statistiques du Crédit Lyonnais relèvent, pour l'année 1959, .388 constitutions de Sociétés par actions (dont 2.735 issues de ı transformation d'autres Sociétés, généralement à responsabilité mitée) contre 4.711 en 1958 ; mais 141 Sociétés seulement se ont constituées avec un capital supérieur à 100 millions de rancs. Le nombre des augmentations de capital a été de 4.430 contre 4.122 en 1958) sur lesquelles 346 opérations (contre 300 n 1958) ont entraîné, de la part du public, des souscriptions en spèces d'au moins 100 millions. Comme d'habitude, les ver-ements du public se sont portés essentiellement sur les augmenations de capital :

	Montants versés effectivement par le public		
	1957	1958	1959
	(En millions de francs)		
Constitutions de Sociétés	11.686	9.094	21.866
Augmentations de capital	219.726	162.584	261.265
Libération d'actions émises antérieurement	3.964	5.421	14.533
Ensemble	235.076	177.099	297.664

Ces chiffres ne comprennent que les sommes effectivement versées par le public. Ils ne comprennent naturellement pas les augmentations de capital effectuées par incorporation de réserves (valeur nominale : 293 milliards en 1959), ni les actions émises en représentation d'apports (valeur nominale : 151 milliards en 1959). Ils ne comprennent pas non plus la totalité des versements effectifs : les statistiques du Crédit Lyonnais cherchent en effet à éliminer certains versements effectués par l'Etat, les collectivités publiques ou des Sociétés mères soit avec des ressources ne provenant pas des épargnants, soit avec le produit d'émissions déjà recensées par ailleurs (afin d'éviter des doubles emplois). A titre d'indication, le montant brut versé en 1959 a été de 355 milliards, alors que les sommes que l'on peut considérer comme effectivement versées par le public atteignent seulement 298 milliards.

Parmi les principales opérations réalisées en 1959 (le montant effectif souscrit, y compris les primes d'émission, figure entre parenthèses, que les fonds soient fournis intégralement ou non par le public), citons d'abord les grandes émissions de Péchiney (21 milliards), Simca (18,5 milliards) et Saint-Gobain (13,5 milliards). Les Sociétés intéressées dans la recherche, l'exploitation ou la chimie de pétrole et du gaz naturel ont encore recueilli des sommes importantes : Société d'Investissements Chimie-Pétrole (12,5 milliards), Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (12,3 milliards), Compagnie de Transports par Pipe-Lines au Sahara (11,4 milliards), Sogerap (10 milliards), Société Française d'Investissements Pétroliers (9 milliards), Compagnie d'Exploration Pétrolière (6,7 milliards), Eurafrep (6 milliards), Compagnie des Pétroles Total Libye (3,9 milliards), Prepa (3 milliards), Mobilrex (3 milliards).

Les principales autres Sociétés s'étant procuré des fonds au moyen d'actions sont la Banque de Paris et des Pays-Bas (7,8 milliards), la Compagnie Immobilière de la Région Parisienne (7,2 milliards), la Société Dunkerquoise de Sidérurgie (6,7 milliards), Ugine (5,7 milliards), la Banque de l'Afrique Occidentale (5,6 milliards), Usinor (5 milliards), la Compagnie Française d'Investissements Immobiliers et de Gestion (5 milliards), Penarroya (4,7 milliards), la Banque de l'Indochine (4,3 milliards), la Compagnie des Machines Bull (3,6 milliards), Source Perrier (3,4 milliards), Lorraine-Escaut (3 milliards), la Compagnie Fran-

çaise du Sahara (2,7 milliards), la Banque de l'Union Parisienne (2,6 milliards), la Société Algérienne de Développement et d'Expansion-SOCALDEX (2,6 milliards), la Compagnie des Tubes de Normandie (2,5 milliards), etc.

B. — Émissions d'obligations

Le nombre d'emprunts obligataires émis dans le public par des Sociétés du secteur privé a été de 95 en 1959 contre 60 en 1958 ; parmi ces opérations, 37 ont porté sur des montants supérieurs à un milliard au lieu de 17 seulement l'année précédente : le montant total prélevé ainsi sur le marché a presque doublé d'une année à l'autre, passant de 91 à 174 milliards de francs.

En réalité, le nombre des entreprises qui se sont procuré des fonds au moyen d'emprunts obligataires est sensiblement plus important que ne le laissent supposer les chiffres précédents, car plusieurs opérations importantes ont été réalisées par des Sociétés constituant des groupements professionnels ou par des Sociétés de Développement Régional dans le but de prêter les fonds recueillis à de nombreuses entreprises adhérentes.

Comme dans le secteur public, les clauses d'indexation proprement dites ont été pratiquement abandonnées ; parmi les opérations importantes on ne relève guère qu'un seul emprunt comportant une clause de participation aux bénéfices, mais plusieurs Sociétés ont continué à offrir des obligations convertibles en actions.

Les principales opérations ont été les suivantes :

— le *Groupement de l'Industrie Sidérurgique* (*G. I. S.*) a emprunté 33 milliards (contre 29 milliards en 1958) au moyen d'obligations 5 % de 20.000 F nominal émises à 19.900 F et remboursables à 24.000 F en 20 ans, au moyen de tirages au sort ou par rachats en Bourse. Le produit de l'emprunt a été réparti entre 19 Sociétés sidérurgiques adhérentes qui garantissent l'emprunt à concurrence de leur quote-part.

— la *Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine* a émis au pair un nouvel « emprunt Lacq » de 20 milliards (contre 10 milliards en 1958). L'intérêt est de 5 1/2 % et le prix de remboursement de 130 % ; l'amortissement se fera en 17 ans par tirages ou rachats ;

— la *Compagnie de Recherches et d'Exploitation du Pétrole au Sahara* (*C. R. E. P. S.*) et la *Compagnie des Transports par Pipe-Lines au Sahara* (*TRAPSA*) ont émis conjointement et solidairement, à 99 1/2 %, pour 20 milliards de francs d'obligations 5 1/2 % amortissables en 10 ans à partir de 1961 par remboursement à 110 % de la valeur nominale ou par rachats en Bourse ;

— *Pétrofigaz* s'est procuré 12,5 milliards (contre 9 milliards en 1958) par émission à 99 1/2 % d'obligations 6 % de 20.000 F nominal amortissables en 18 ans par tirages au sort ou rachats en Bourse, le prix de remboursement étant fixé à 25.000 F. L'emprunt, destiné à financer le programme de production d'aluminium de Péchiney et d'Ugine à partir du gaz de Lacq, est garanti par ces deux Sociétés ;

— la *Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Pétroles en Algérie* (*S. N. Repal*) a emprunté également 12,5 milliards. Il s'agit d'obligations de 20.000 F, émises au pair, portant intérêt à 5 % et amortissables en 15 ans par rachats ou tirages. Le prix de remboursement variera de 21.500 F pour les 5 premières années à 22.000 et 23.500 F respectivement pour chacune des deux périodes quinquennales ultérieures ;

— le *Groupement des Industries Mécaniques* (*GIMECA*) a émis à 99,5 % pour 8,1 milliards de francs d'obligations 5 1/2 %, remboursables à 110 % avec amortissement en 14 ans par tirages au sort ou rachats en Bourse. Le produit a été réparti entre 35 Sociétés adhérentes qui garantissent chacune une quote-part de l'emprunt ;

— la *Manufacture Française des Pneumatiques Michelin* a emprunté 5 milliards sous la forme d'obligations 5 % de 20.000 F remboursables à 23.500 F ; l'amortissement aura lieu en 18 ans par tirages ou rachats ;

— la *Société de Wendel et Cie* a émis le seul emprunt important (5 milliards) qui soit assorti d'une clause de participation aux bénéfices : l'intérêt et le capital bénéficieront d'une bonification variable en fonction de l'accroissement du dividende et des sommes portées en réserve. L'intérêt de base est de 5 1/2 % et le prix de remboursement minimum varie de 110 % à 130 % du nominal selon la période de remboursement échelonné sur 25 ans.

Parmi les emprunts dont l'importance varie entre 2 et 4 mil-

liards, citons : Simca (4 milliards), la Société des Forges et Ateliers du Creusot (3 milliards), la Compagnie Française Thomson-Houston (3 milliards), les Forges et Aciéries d'Hagondange (2,7 milliards), Saviem-L. R. S. (2,5 milliards), la Société de Développement Régional de l'Ouest-SODERO (2,1 milliards), la Compagnie des Machines Bull, la Société Valentinoise d'Applications Textiles, Pierrefitte (ces 3 derniers emprunts étant de 2 milliards chacun).

On constate une tendance à la baisse des taux d'intérêt : généralement de 6 % au début de l'année, les taux les plus souvent pratiqués se sont abaissés jusqu'à 5 % en fin d'année. Cependant les rendements restent élevés en raison des primes de remboursement stipulées : celles-ci ont remplacé les primes d'indexation variables pratiquées antérieurement, mais, bien qu'elles aient manifesté une certaine tendance à la baisse entre le début et la fin de l'année, elles constituent une lourde charge pour l'emprunteur.

Un certain nombre de Sociétés ont encore préféré la formule des *obligations convertibles en actions* : c'est le cas notamment de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques (2,5 milliards), d'Isorel (1,6 milliard) et de la Banque Générale Industrielle La Hénin (1,2 milliard). Le taux d'intérêt initial va de 4 à 5 % selon les cas ; la conversion peut être demandée au bout de 2 ans ou de 3 ans ; ultérieurement, si les porteurs conservent leurs obligations, le taux d'intérêt passera à 5 1/2, 6 ou 6 1/2 % suivant l'existence ou l'absence d'une prime de remboursement et la durée de l'amortissement (variable entre 15 et 18 ans selon les emprunts).

IV. — RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ

Contrairement aux années précédentes, la quasi-totalité des émissions (secteur public et secteur privé) a servi à financer l'activité économique, puisque le Trésor n'a pas émis sur le marché.

Si l'on classe les branches d'activité dans l'ordre d'importance décroissante du total des émissions (actions et obligations) réalisées par chacune d'elles, on remarque :

1) Un groupe de 268 milliards comprenant deux grands secteurs dans lesquels le volume des émissions dépasse 100 milliards. Ce sont d'abord, comme d'habitude, les sociétés financières, établissements financiers et organismes semi-publics de crédit (Crédit Foncier, Crédit National et Caisse Nationale de Crédit Agricole) qui constituent la première rubrique avec 167 milliards (contre 104 milliards en 1958). Vient ensuite le secteur pétrolier, y compris le gaz naturel, qui totalise 101 milliards (contre 64 milliards en 1958) ; encore conviendrait-il d'ajouter à ce chiffre les 6,9 milliards produits par la vente dans le public des actions de la Société Nationale de Financement des Recherches de Pétrole (voir page 700) qui ne sont pas compris dans le tableau ci-après.

2) Un groupe de 200 milliards comprenant trois secteurs dans lesquels le volume des émissions se situe entre 50 et 100 milliards : ce sont l'énergie électrique avec 80 milliards (contre 63 en 1958), les industries chimiques avec 61 milliards (contre 25 en 1958) et la sidérurgie avec 58 milliards (contre 43 en 1958).

3) Un troisième groupe de 150 milliards comprenant cinq branches ayant reçu chacune entre 20 et 50 milliards : transports, construction automobile, houillères, mécanique générale et banques inscrites.

4) Toutes les autres branches, dont quatre dépassent cependant 10 milliards (sociétés immobilières, métallurgie des métaux non ferreux, grands magasins, industries et commerces alimentaires), ne représentent que 120 milliards au total :

Répartition des émissions par branches d'activité

	Année 1959		
	Actions	Obligations	Total
	(en millions de francs)		
Sociétés financières, Etablissements financiers, Crédit Foncier, Crédit National, etc.	41.917	125.260	167.177
Pétroles, gaz naturel, carburants	46.920	54.065	100.985
	88.837	179.325	268.162
Energie électrique	155	79.982	80.137
Industries chimiques	56.989	4.275	61.264
Sidérurgie	14.591	43.744	58.335
	71.735	128.001	199.736

Transports, docks et entrepôts	5.372	40.501	45.873
Automobiles	19.101	13.396	32.497
Houillères	40	28.300	28.340
Mécanique générale	9.384	14.638	24.022
Banques inscrites	20.853	1.243	22.096
	54.750	98.078	152.828
Sociétés immobilières et foncières	17.184	192	17.376
Métallurgie des métaux non ferreux	1.938	12.437	14.375
Grands magasins	9.374	2.849	12.223
Industries et commerces alimentaires	9.683	918	10.601
Matériel de précision	5.405	1.967	7.372
Mines métalliques	5.056	1.880	6.936
Caoutchouc	1.803	4.961	6.764
Textiles et cuirs	3.060	2.146	5.206
	53.503	27.350	80.853
Ciments	350	3.829	4.179
Bâtiments, travaux publics	4.086	—81	4.005
Matériaux de construction	990	1.663	2.653
Gaz, eau	2.650	— 2	2.648
Sociétés coloniales	548	1.470	2.018
Bois, papiers, cartons	1.078	591	1.669
Assurances	1.617	—	1.617
Machines agricoles	1.336	89	1.425
Construction aéronautique	742	—	742
Construction navale	537	—	537
Hôtels, restaurants	193	—	193
Divers	6.964	2.906	9.870
Activité non identifiée	7.748	—	7.748
	28.839	10.465	39.304
Total général	297.664	443.219	740.883

V. — CONCLUSION

Pour compléter nos statistiques des émissions, il faudrait y ajouter les souscriptions en espèces aux parts de Sociétés à responsabilité limitée, soit 19 milliards en 1959 contre 20 milliards en 1958 : on doit considérer ce chiffre comme un simple ordre de grandeur car les sommes réellement investies ne correspondent pas toujours aux montants annoncés.

D'autre part, le jeu des amortissements réguliers contractuels des emprunts en cours a pour effet de restituer au marché des sommes importantes. En les déduisant du montant global des émissions, on obtient une évaluation des *apports nets d'argent frais sur le marché français des capitaux* :

	1957	1958	1959
	(en milliards de francs)		
Montant global des émissions	664	851	750
A ajouter : Parts de Sociétés à responsabilité limitée	+ 23	+ 20	+ 19
A déduire : Amortissements réguliers contractuels	— 115	— 154	— 157
Apport net d'argent frais sur le marché des capitaux	572	717	612

Il faut signaler enfin pour mémoire les émissions de valeurs mobilières qui n'ont pas été placées dans le public mais dont la souscription a été réservée aux organismes collecteurs d'épargne tels que les Compagnies d'assurances ou la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous en avons indiqué plus haut certains exemples (emprunts de collectivités locales et de groupements de sinistrés) : les titres de ce genre ne sont naturellement pas compris dans les statistiques mais leur importance ne doit pas être considérable par rapport au total des émissions recensées.

Une revue des émissions de l'année 1959 permet quelques constatations intéressantes. A la suite de la réforme financière et monétaire de 1958, un sentiment de confiance a provoqué des rentrées de capitaux français et des investissements de capitaux étrangers. Grâce, en outre, à la reprise économique qui s'est affirmée à partir du printemps, les cours en Bourse ont fortement monté. Enfin, le Trésor a pu assurer ses importants besoins de fonds sans recourir à l'émission d'emprunts à long terme.

Le marché a donc été moins sollicité au total, n'ayant eu à fournir que 750 milliards au lieu de 850 l'année précédente. Mais ces 750 milliards représentent presque exclusivement des investissements de caractère économique. Les entreprises tant publiques que privées ont financé au moyen des valeurs mobilières une part plus importante de leurs programmes d'équipement. Non seulement les souscripteurs ne leur ont pas manqué mais une certaine détente s'est manifestée dans les taux d'intérêt, tandis que les clauses d'indexation ont disparu.

Cependant, malgré un certain allégement, les emprunts obligataires restent onéreux pour les entreprises : si le taux d'intérêt a baissé et que la durée des emprunts s'est souvent allongée, les primes de remboursement représentent encore une lourde charge. Dans le domaine du crédit bancaire à court terme qui sert à financer la production et les échanges, la France est devenue l'un des pays où le coût moyen pour l'emprunteur est le plus faible. Mais il serait souhaitable d'abaisser encore les charges du crédit à long terme qui conditionne le renouvellement et le développement de l'équipement économique du pays.

Patrice COLMET-DAAGE.

LA BOURSE DES VALEURS

SOMMAIRE. — *Les valeurs à revenu fixe ou indexé. Les valeurs à revenu variable. Les cours des valeurs françaises : les grands magasins, les textiles, les assurances, les pétroles, les plantations de caoutchouc. Indices des cours des valeurs françaises à revenu variable ramenés à la base de 1938 : pétrole, assurances, métallurgie, plantations de caoutchouc. La capitalisation boursière des valeurs françaises. Les cours en valeur réelle. L'évolution des bourses étrangères.*

PREMIERE PARTIE

LES COURS EN MONNAIE

SECTION I. — Les fluctuations d'ensemble du marché

§ 1. — *Les valeurs à revenu fixe ou indexé*

L'année 1959 a été favorable pour les valeurs à revenu fixe. Les indices des différentes catégories de rentes accusent ainsi en décembre des hausses substantielles allant de 5,8 % pour les rentes perpétuelles à 10,5 % pour les rentes amortissables. Ce qui a pour résultat d'abaisser très sensiblement les taux de rendement de ces diverses catégories de valeurs.

Cette progression des cours a été favorisée par l'abstention du Trésor qui n'a procédé à aucune émission durant l'année écoulée. Et le fait marquant à enregistrer est la modification intervenue dans les conditions des émissions réalisées sur le marché. Pendant les années antérieures, les emprunts étaient assortis normalement d'un taux nominal de 6 % et de clauses diverses d'intéressement. Or on est revenu maintenant à des taux nominaux de 5 % sans clauses d'intéressement.

Les cours des valeurs du secteur industriel public à revenu indexé se sont bien tenus dans l'ensemble, tout en ayant été moins fermes que ceux des valeurs à revenu fixe.

Il est intéressant de compléter ces indications sur les variations de cours des valeurs à revenu fixe par des précisions concernant le volume de ces valeurs en circulation. Comme dans notre pré-

cédente rubrique, nous indiquons, dans le tableau ci-après, établi d'après les statistiques de la Chambre Syndicale des Agents de Change, la capitalisation boursière et la valeur nominale de ces titres en fin d'année, à un an d'intervalle.

Il ressort de ces statistiques que, durant l'année écoulée, la valeur nominale globale des titres à revenu fixe en circulation a

Valeurs à revenu fixe ou indexé (1)

	Valeurs à revenu fixe ou indexé (62 valeurs)		Valeurs du secteur industriel public à revenu indexé (7 valeurs)	
	Indices	Taux de capitalisation	Indices	Taux de capitalisation
Déc. 1955	130,6	4,64	206,6	3.47
Déc. 1956	126,9	5,08	228,7	3.20
Déc. 1957	129,1	5,58	250,7	3.33
1958				
Janvier	128.0	5,80	248,1	3,61
Février	127,6	5,72	246,6	3,63
Mars	125,6	5,95	238.8	3,98
Avril	123,9	5,87	233,0	3,96
Mai	125,5	5,76	238,4	3,83
Juin	127,0	5,69	237,0	4,07
Juillet	129,6	5,42	239,4	3,63
Août	130,1	5,39	243,6	3,68
Septembre	129,9	5,34	243,6	3,62
Octobre	130,8	5,33	243,5	3,84
Novembre	130,4	5,35	243,0	3,79
Décembre	131	5.25	244	3.59
1959				
Janvier	99,8	4,97	95,1	3,52
Février	99,4	4,94	94,4	3,42
Mars	101,4	4,71	95,6	3,24
Avril	102,1	4,67	96,1	3,17
Mai	102,2	4,68	96,0	3,24
Juin	101,6	4,74	95,8	3,28
Juillet	103,4	4,38	97,2	2,90
Août	106,4	4,21	99,2	2,93
Septembre	105,7	4,30	98,5	3,00
Octobre	105.2	4,31	98,0	3,15
Novembre	106,0	4,26	97,6	3,12
Décembre	106,9	4.15	98.2	2,91
1960				
Janvier	106	5 (2)	96,9	4,36 (2)
Février	105,8		97	
Mars	105,7		96.8	

(1) Moyennes hebdomadaires ; Base 1949 = 100 jusqu'en 1958, puis 31 déc. 1958 = 100 à partir de janvier 1959.
(2) Nouvelle série à partir de janvier 1960.

progressé de 3.266,4 milliards à 3.445,7 milliards, soit de 5,5 %.

Capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu fixe (1)

(Nombres en milliards de francs)

	31 décembre 1958		31 décembre 1959	
	Capitalisation boursière	Valeur nominale	Capitalisation boursière	Valeur nominale
I. *Fonds d'Etat français* (2)	1.441,5	1.393,1	1.408,9	1.246,2
Emis à l'étranger (2)	8,2	3,8	8,5	3,8
	1.449,7	1.396,9	1.416,5	1.250,0
II. *Secteur public et semi-public* (3) :				
Pays d'outre-mer	29,2	30,1	28,3	29,4
Fonds garantis	5,5	6,4	4,8	5,4
Emprunts de sinistrés	0,2	0,2	0,2	0,2
Emprunts de reconstitution	79,9	88,7	86,5	88,2
Emprunts des P. T. T.	110,5	111,3	135,0	129,5
Ville Paris, Seine, aut. dép. villes	53,9	55,7	56,0	54,6
Emprunt un. collect. loc.	6,1	6,4	13,9	12,9
Crédit National	146,2	164,4	182,0	183,8
Crédit Foncier de France	205,1	209,4	235,8	225,6
Banques et Assur. nationalisées	13,9	14,6	15,2	14,0
S. N. C. F.	209,5	210,2	293,5	263,4
Autres réseaux chemin de fer	4,4	5,4	4,6	5,6
Caisse Nationale de l'Energie	226,8	104,2	225,7	101,8
E. D. F., G. D. F. et empr. pris en charge	266,8	246,1	373,3	322,3
Electr. et Gaz d'Algérie et emprunts pris en charge	21,5	20,9	31,7	28,5
Energie Electrique Maroc (p. pr.)	1,2	1,2	1,2	1,2
Emprunts Cie Nat. Rhône	24,1	26,3	26,3	25,5
Oblig. Houillères Nat. et emprunts pris en charge	225,5	189,7	246,6	214,4
Emissions diverses garanties	0,3	0,4	0,7	0,8
Emissions diverses non garanties	17,6	18,1	25,9	23,1
	1.648,1	1.509,7	1.988,1	1.730,7
III. *Secteur privé* (3) :				
Banques et sociétés financières	4,5	4,8	5,2	4,8
Sociétés foncières	7,1	7,4	7,6	7,2
Sociétés de portefeuille	23,5	24,7	40,0	38,5
Agriculture, Alimentation	4,5	5,0	4,9	4,9
Automobiles, cycles	23,8	26,4	32,1	31,3
Bâtiments, ciments, travaux publ.	8,0	8,6	13,1	11,5
Carrières, salines, phosphates	0,2	0,2	1,5	1,7
Cinémas, attractions	0,4	0,5	0,6	0,6
Constructions mécaniques	14,4	15,6	20,7	19,1
Constructions navales	2,4	3,0	2,5	2,8
Docks, ports, canaux	1,5	1,2	1,5	1,1
Hôtels, casinos, therm.	0,1	0,1	0,09	0,1
Imprimeries, papiers, journaux	4,9	5,3	9,4	6,9
Magasins, comptoirs	6,6	5,9	8,9	5,7
Matériel Electrique	47,1	47,5	56,7	49,8
Metallurgie	119,3	126,0	175,1	159,9
Mines métalliques	0,4	0,5	0,4	0,4
Pétroles et carburants	18,4	18,9	60,8	58,6
Produits chimiques, verreries	44,2	41,1	46,4	41,1
Services publics	7,9	9,0	9,5	10,7
Textiles	2,0	2,4	2,0	2,1
Transports maritimes et aériens	0,04	0,05	0,04	0,05
Transports terrestres et fluviaux	1,9	2,3	1,7	2,2
Divers	2,9	3,2	3,0	3,0
	346,3	359,7	504,8	465
Total général	3 444,1	3.266,4	3 909,4	3.445,7

(1) Titres français à revenu fixe inscrits à la Cote officielle des Agents de change.
(2) Titres en circulation au 1er septembre 1959.
(3) Titres en circulation au 30 septembre 1959.

La capitalisation boursière de ces mêmes titres progressait simultanément de 3.444,1 milliards à 3.909,4 milliards, soit de 13,5 %. L'augmentation nettement plus forte de la capitalisation boursière traduit la hausse substantielle enregistrée par les valeurs à revenu fixe.

L'observation que nous faisions l'an dernier relativement à l'importance respective des trois grandes catégories de valeurs à revenu fixe, fonds d'Etat français, secteur public et semi-public, secteur privé, reste valable.

Dans le total général de 3.445,7 milliards de valeur nominale de titres à revenu fixe en circulation, les fonds d'Etat français interviennent pour 1.250 milliards, soit 36,3 %.

Les titres du secteur public et semi-public interviennent pour 1.730,7 milliards, soit 50,2 %.

Quant aux titres de même nature émis par le secteur privé, ils ne représentent qu'une valeur nominale de 465 milliards, soit 13,5 % du total des titres à revenu fixe.

Ce tableau nous paraît particulièrement significatif. En mettant ainsi en évidence que les valeurs à revenu fixe émises par le secteur privé ne représentent que 13,5 % du total des titres de cette nature en circulation, alors que les pourcentages correspondants sont respectivement de 36,3 %, pour les fonds d'Etat et de 50,2 % pour les titres du secteur public et semi-public, il révèle, comme nous le disions l'an dernier, combien est léonin le partage qui est fait des ressources du marché des capitaux à long terme entre les diverses parties prenantes.

§ 2. — *Les valeurs à revenu variable*

L'année 1959 a été beaucoup plus favorable encore aux valeurs à revenu variable. Elle a même été remarquablement favorable et a vu se réaliser d'une façon progressive un mouvement de hausse d'une ampleur exceptionnelle des cours de ces titres. De telle sorte que l'indice général des valeurs françaises à revenu variable s'établissait en fin d'année en hausse de 53,7 % par rapport à la fin de 1958. Amorcé de façon décisive au début de l'année, ce mouvement de hausse, après une pause en février et mars, s'est développé ensuite d'une façon continuelle pour culminer en novembre.

Le climat de stabilité monétaire a été favorable à ce développement. Et celui-ci a été favorisé par l'afflux massif de capitaux

Valeurs à revenu variable

	295 valeurs françaises		25 valeurs étrangères
	Indice général (1)	Taux de capitalisation %	Indice général (1)
Déc. 1954	280	3.07	223
Déc. 1955	298	3,30	255
Déc. 1956	313	3,30	267
1957			
Janvier	315	3,35	270
Février	336	3,23	267
Mars	363	3,14	283
Avril	371	3,16	285
Mai	398	3,01	291
Juin	414	2,88	302
Juillet	452	2,75	322
Août	454	2,60	323
Septembre	428	2,81	298
Octobre	400	3,05	294
Novembre	406	2,95	294
Décembre	390	3,08	284
1958			
Janvier	399	3,06	281
Février	364	3,24	258
Mars	342	3,40	250
Avril	345	3,34	251
Mai	350	3,32	252
Juin	336	3,42	245
Juillet	333	3,52	243
Août	339	3,33	252
Septembre	353	3,23	261
Octobre	350	3,27	264
Novembre	347	3,28	267
Décembre	366	3,26	289
1959			
Janvier	109,8	2,60	101,7
Février	109,9	2,61	101,4
Mars	110	2,60	100,6
Avril	116,3	2,51	104,3
Mai	124,4	2,41	109,4
Juin	123,1	2,47	109,4
Juillet	131	2,65	114,8
Août	136,1	2,51	119,4
Septembre	135,8	2,52	115,9
Octobre	146,2	2,37	122,6
Novembre	154,8	2,25	123,4
Décembre	153,7	2,28	128,4
1960			
Janvier	139,8	2,38	128,9
Février	145,3	2,33	122,9
Mars	142,2	2,42	119

(1) Indices en fin de mois, établis sur la base 1949 = 100 jusqu'en 1958 et sur la base 31 décembre 1958 = 100 à partir de janvier 1959.

venus s'employer sur le marché financier : tant de capitaux fournis par l'Epargne Nationale, que d'autres également apportés pour comptes étrangers.

Les nombreuses réévaluations d'actifs réalisées par les sociétés, avec comme corollaire des augmentations de capital par incorporation de réserves, ont joué par ailleurs un rôle stimulant dans la réalisation de cette hausse des cours. Ces opérations mettaient en effet en évidence d'une façon plus nette l'importance réelle des actifs des sociétés.

Ce redressement d'ensemble de la cote s'est réalisé en dépit de l'existence par ailleurs de certains éléments d'inquiétude tels que la persistance des combats en Algérie, l'évolution difficile de la Communauté, sur le plan politique, et l'aggravation des charges fiscales qui continuent de peser lourdement sur l'économie française.

L'évolution des cours des valeurs étrangères à revenu variable a été également orientée nettement à la hausse, bien que d'une façon plus modérée. Et durant cette année écoulée l'indice général des cours de ces titres a progressé de 28,4 %.

Un des traits caractéristiques les plus remarquables de cette évolution récente du marché financier français a été le développement considérable de l'activité des échanges. Ceux-ci ont dépassé certains jours 10 milliards de francs pour les opérations faites tant à terme qu'au comptant, au marché officiel. L'indice du volume des transactions sur valeurs françaises au comptant (1951 = 100) a atteint les niveaux de 202 en janvier et 176 en novembre. Les valeurs étrangères faisaient l'objet d'échanges beaucoup plus calmes et aux mêmes époques l'indice du volume des transactions les concernant s'établissait respectivement à 135 et 71.

Section 2. — **L'évolution des différents groupes de valeurs françaises à revenu variable**

§ 1. — *L'évolution des cours selon les secteurs géographiques d'activité*

L'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable, calculé d'après les cours de 295 valeurs, accuse donc une hausse considérable. Mais celle-ci a été très inégale selon les sec-

eurs géographiques d'activité des sociétés que ces titres représentent.

Depuis janvier 1959 l'I. N. S. E. E. publie de ce point de vue eux indices qui ont traît respectivement aux valeurs métropolitaines et aux valeurs hors métropole.

La hausse des cours des valeurs métropolitaines a été considérable. En fin d'année leur indice s'établissait en hausse de 9,1 %.

La progression des cours des valeurs hors métropole a été beaucoup plus limitée. Après avoir atteint 28,5 % fin novembre, un ecul général des cours l'avait ramenée au 11 mars 1960 à 8,9 % eulement.

Cette évolution assez contrastée traduit à la fois une appréciaion très optimiste concernant les perspectives des entreprises nétropolitaines et une grande réserve concernant celles des entreprises exerçant leur activité en dehors de la métropole.

	Fin déc. 1958	27 nov. 1959	31 déc. 1959	11 mars 1960	Variations % déc. 1958 à mars 1960
Valeurs métropolitaines	100	159	159,1	147,3	+ 47,3 %
Valeurs hors-métropole	100	128,5	120,6	108,9	+ 8,9 %

§ 2. — *L'évolution des cours selon les secteurs économiques d'activité*

Nous donnons dans le tableau ci-après le détail des variations des indices des différents groupes de valeurs classés par ordre décroissant de hausse à fin décembre 1959.

L'examen de ce tableau conduit à faire deux remarques. La première a trait au caractère général de cette hausse. En fin d'année, les indices de tous les groupes s'établissent en progrès par rapport à décembre 1958.

La seconde est que, comme cela se produit généralement, les hausses ont été très inégales selon les différents secteurs économiques d'activité. En ce qui concerne les valeurs métropolitaines la progression des cours s'échelonne de 125,5 % pour les Grands Magasins jusqu'à 28,8 % pour les Pétroles. Pour les indices des valeurs exerçant leur activité hors métropole, cette progression

va de 70,7 % pour les Banques et Sociétés Foncières à seulement 6,9 % pour les Pétroles.

Dans le secteur des valeurs métropolitaines trois groupes ont été particulièrement favorisés, leurs indices ayant plus que doublé en un an.

En ce qui concerne les Magasins, la nette progression de leur chiffre d'affaires et la prise de conscience de l'importance de leurs actifs semblent avoir été déterminants de leur valorisation boursière, que des achats pour comptes étrangers ont favorisée.

	Déc. 1958	31 déc. 1959 déc. 1958 = 100	Variations en % de déc. 1958 à déc. 1959	11 mars 1960 déc. 1958 = 100	Variations en % de déc. 1958 à mars 1960
INDICE GÉNÉRAL	100	153,7	+ 53,7	142	+ 42,0
Valeurs métropolitaines	100	159,1	+ 59,1	147,3	+ 47,3
Magasins	100	225,5	+125,5	214,5	+114,5
Textiles	100	222,9	+122,9	230,7	+130,7
Assurances	100	204,3	+104,3	188,6	+ 88,6
Mat. de Const. trav. publics	100	185,6	+ 85,6	172,4	+ 72,4
Banques	100	174,4	+ 74,4	150,5	+ 50,5
Prod. chim. élec. métal.	100	173,5	+ 73,5	162,2	+ 62,2
Cons. méc. élec. et nav.	100	171,7	+ 71,7	170,7	+ 70,7
Indus. et com. divers	100	168,4	+ 68,4	168,4	+ 68,4
Automobiles	100	165,4	+ 65,4	156,3	+ 56,3
Stés de portefeuille	100	162,1	+ 62,1	148,6	+ 48,6
Transports	100	156,4	+ 56,4	146,5	+ 46,5
Alim. bras. distil.	100	152,4	+ 52,4	154,4	+ 54,4
Métallurgie	100	151,3	+ 51,3	137,8	+ 37,8
Stés foncières	100	148,0	+ 48,0	135,9	+ 35,9
Carrières et mines	100	147,5	+ 47,5	146,8	+ 46,8
Pétroles et carburants	100	128,8	+ 28,8	107,3	+ 7,3
Valeurs hors-métropole	100	120,6	+ 20,6	108,9	+ 8,9
Bques et stés foncières	100	170,7	+ 70,7	153,3	+ 53,3
Industries diverses	100	153,7	+ 53,7	147,7	+ 47,7
Plant. de caoutchouc	100	145,9	+ 45,9	166,6	+ 66,6
Stés de portefeuille	100	136,8	+ 36,8	129,4	+ 29,4
Agriculture	100	131,8	+ 31,8	120,2	+ 20,2
Magasins, compt. d'export	100	123,7	+ 23,7	105,6	+ 5,6
Car. Sal. Charb. Phosph.	100	122,1	+ 22,1	108,0	+ 8,0
Services publics et trans.	100	121,0	+ 21,0	111,2	+ 11,2
Mines métalliques	100	108,4	+ 8,4	97,8	— 2,2
Pétroles et carburants	100	106,9	+ 6,9	87,8	— 12,4

Des années d'efforts, qui ont tendu à une plus grande concentration et à une amélioration de la productivité, de même qu'une conjoncture plus favorable expliquent la hausse considérable enregistrée par les valeurs Textiles. Celles-ci ont davantage monté en 1959 qu'elles ne l'avaient fait depuis une dizaine d'année. La

ausse de 122,9 % de l'indice de ce groupe représente une oyenne. Et les cours de certains de ces titres ont largement iplé en un an.

La révision des bilans des Sociétés d'Assurances et la rééva- ation de certains de leurs éléments d'actif ont amené presque utes ces sociétés à augmenter leur capital par incorporation de serves. Ce qui a beaucoup contribué à la hausse considérable es cours de leurs titres.

Pour être un peu moins spectaculaires, les hausses de tous les itres groupes n'en restent pas moins considérables, puisqu'elles it été presque toutes approximativement égales ou supérieures 50 %.

Dans ce mouvement général de hausse de la cote, le groupe des étroles fait figure de parent pauvre. En 1958, il avait baissé de 5,8 %. En 1959, il n'a remonté que de 28,8 %.

Le fait peut paraître à première vue surprenant, alors que les mples espoirs, qui avaient provoqué l'effervescence des années assées, sont devenus une réalité et que la France est maintenant ne puissance pétrolière. Mais deux faits paraissent avoir pesé ir ce groupe : les difficultés algériennes et l'importance consi- érable, absolue et relative, de la position acheteur sur cette caté- orie de titres.

Parmi les valeurs hors métropole mention particulière doit être iite de la hausse des Plantations de Caoutchouc, hausse qui s'est lus largement développée encore dans les premiers mois de 1960. 'indice de ce groupe, qui avait déjà progressé de 31 % en 1958, nregistre en mars 1960 une nouvelle hausse de 66,6 %. Celle-ci 'explique par la progression des cours du caoutchouc, qui a amé- oré de façon substantielle les marges bénéficiaires des entre- rises intéressées.

§ 3. — *Les indices de base 1938 = 100*

Les indices de base fin décembre 1958 = 100 renseignent sur es seules variations récentes des cours et non sur les niveaux bsolus de ceux-ci. Pour se faire une idée exacte des niveaux ffectifs des cours des différents groupes, il faut ramener les ndices actuels à une base plus lointaine.

Dans le tableau ci-contre, nous les avons ramenés à la base fin lécembre 1938 = 100 : en les multipliant par les indices corres-

pondants en fin décembre 1958, ramenés eux-mêmes à la base de fin décembre 1938 = 100. Dans ce tableau, les différents groupes ont été classés par ordre décroissant de leurs indices, tel que cet ordre s'établissait fin décembre 1959.

L'examen de ces indices de base fin décembre 1938 = 100 permet de dégager un certain nombre d'enseignements.

Comme précédemment, ce sont toujours les valeurs de Pétroles et Carburants qui depuis 1938 enregistraient la hausse la plus spectaculaire, résultat logique des découvertes réalisées dans ce domaine.

Loin derrière, mais avec des cours presque centuplés par rapport à l'avant-guerre, viennent maintenant les valeurs d'Assurances. Ce qui s'explique pour partie par l'importance considérable des actifs immobiliers et des portefeuilles que détiennent ces entreprises.

	Fin déc. 1958	Fin déc. 1959		11 mars 1960	
	Déc. 1938 = 100	Déc. 1958 = 100	Déc. 1938 = 100	Déc. 1958 = 100	Déc. 1938 = 100
INDICE GÉNÉRAL	4.172	153,7	6.412	142,0	5.924
Valeurs métropolitaines	4.548	159,1	7.236	147,3	6.699
Pétroles et carburants	15.031	128,8	19.360	107,3	16.128
Assurances	4.829	204,3	9.866	188,6	9.107
Métallurgie	5.963	151,3	9.022	137,8	8.217
Magasins	3.916	225,5	8.831	214,5	8.400
Banques	4.809	174,4	8.387	150,5	7.238
Textiles	3.168	222,9	7.061	230,7	7.309
Indus. et com. divers	4.103	168,4	6.909	168,4	6.909
Matér. de const. trav. publ.	3.700	185,6	6.867	172,4	6.379
Sociétés foncières	4.275	148,0	6.327	135,9	5.810
Cons. méc. nav. et élec.	3.490	171,7	5.992	170,7	5.957
Sociétés de portefeuille	3.618	162,1	5.865	148,6	5.376
Transports	3.413	156,4	5.338	146,5	5.000
Automobiles	3.172	165,4	5.246	156,3	4.958
Prod. chim. et électro-métal.	2.945	173,5	5.110	162,2	4.777
Carrières et mines	3.006	147,5	4.434	146,8	4.413
Alim. bras. distil.	2.067	152,4	3.150	154,4	3.191
Valeurs hors-métropole	2.177	120,6	2.625	108,9	2.371
Industries diverses	4.107	153,7	6.312	147,7	6.066
Stés de portefeuille	2.719	136,8	3.720	129,4	3.518
Bques et stés foncières	1.669	170,7	2.849	153,3	2.559
Mines métalliques	2.079	108,4	2.254	97,8	2.033
Magasins compt. d'exportation	1.802	123,7	2.229	105,6	1.903
Serv. Publ. et transports	1.794	121,0	2.171	111,2	1.995
Agriculture	890	131,8	1.173	120,2	1.070
Car. Sal. Charb. phosph.	824	122,1	1.006	108,0	890
Plantations de caoutchouc	644	145,9	940	166,6	1.073

Le groupe de la Métallurgie vient ensuite, avec un niveau de ours 90 fois plus élevé que celui d'avant-guerre. Mais, comme ous le disions déjà l'an dernier, cette hausse, largement justifiée ar les investissements effectués dans ce secteur depuis la guerre, e fait, pour partie, que combler un retard relatif initial.

Ce qui frappe toujours par ailleurs, c'est la dispersion modérée ue l'on observe des coefficients de hausse de la plupart des roupes par rapport à l'avant-guerre. Le groupe des Pétroles mis part, les coefficients de hausse de la plupart des autres groupes ont compris dans un éventail qui va de 50 à 100 environ à la fin e l'année dernière.

Pour les valeurs hors métropole, l'indice des cours par rapport l'avant-guerre s'établit nettement plus bas que celui des valeurs nétropolitaines : 2.625 contre 7.236. Cette différence d'appréciaion s'explique en partie, comme nous l'avons dit déjà, par le fait u'en 1938 l'indice des cours des titres des sociétés coloniales, sur a base 1913 = 100, s'établissait à 365 contre 244 pour l'indice énéral des valeurs françaises à revenu variable. Mais elle s'explique surtout par les incertitudes actuelles qui caractérisent ce ecteur d'activité économique.

Enfin une très grande dispersion s'observe toujours dans les niveaux respectifs de cours des différents groupes de valeurs hors nétropole. Cette dispersion va de 6.312 pour les Industries Diverses à 940 pour les Plantations de Caoutchouc.

Section 3. — L'évolution de la capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu variable

Les indices que nous avons pris en considération jusqu'ici nous renseignent sur les variations des cours sur le Marché financier. Ceux ramenés à la base éloignée de décembre 1938 = 100 donnent une première indication sur les niveaux effectifs et absolus des cours. Mais celle-ci doit être complétée par la prise en considération de la capitalisation boursière des valeurs des différents groupes.

Dans le tableau ci-après nous retraçons les variations de la capitalisation de l'ensemble des valeurs françaises à revenu variable cotées sur le marché de Paris (marché officiel et marché des Courtiers).

Fin décembre	Capitalisations (milliards de frs)	Variations annuelles
1950	711,4	—
1951	1.105,3	+ 55,4 %
1952	1.245	+ 12,6 %
1953	1.525,4	+ 22,5 %
1954	2.699	+ 77 %
1955	3.021,2	+ 11,9 %
1956	3.415,2	+ 13 %
1957	4.647,4	+ 36,1 %
1958	5.049,6	+ 8,6 %
1959	7.929,9	+ 57 %
Février 1960	7.518,6	— 5,2 %

La progression de la capitalisation boursière globale des valeurs françaises à revenu variable a été considérable en 1959. En valeur absolue elle a atteint 2.880 milliards. En pourcentage, elle a été de 57 %, dépassée seulement à ce point de vue par celle antérieurement enregistrée en 1954.

La baisse des cours intervenue au début de 1960 a ramené cette capitalisation globale à un niveau inférieur de 5,2 % à celui de fin 1959.

L'analyse des variations respectives des capitalisations boursières des différents groupes de valeurs, selon les secteurs économiques d'activité, est également très intéressante. Le tableau ci-contre retrace ces variations au cours des cinq dernières années.

En 1959, la capitalisation des sociétés métropolitaines a progressé de 62 %, alors que celle des sociétés exploitant hors métropole n'augmentait que de 19 %. Ce qui corrobore les indications fournies par les indices précédemment étudiés.

Le fait saillant de l'évolution récente est le passage au premier rang du groupe des Produits Chimiques, par l'importance de sa capitalisation boursière. Cette place était jusque-là occupée régulièrement par le groupe des Pétroles, qui ne vient maintenant qu'en seconde position.

Parmi les progressions les plus remarquables, citons les Textiles avec une hausse de près de 130 %, les Constructions Electriques (+ 80 %), les Assurances (+ 75 %), les Constructions Mécaniques (+ 60 %).

L'observation que nous faisions l'an dernier, concernant les niveaux de cours des différentes valeurs à l'intérieur d'un même groupe, nous paraît toujours valable. Ainsi, dans le groupe des

roduits Chimiques, fin 1959, la somme des capitalisations bour-ères de quatre grandes sociétés (Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, échiney, Ugine) représentait-elle avec 1.005 milliards encore 1,4 % environ de la capitalisation boursière globale des valeurs Produits Chimiques cotées au Parquet. Ce qui confirme à nou-eau l'effet de la polarisation de l'attention du public sur les randes valeurs cotées à terme.

Capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu variable
(Marché officiel et marché des courtiers)

	Décembre 1955	Décembre 1956	Décembre 1957	Décembre 1958	Décembre 1959
I. — *Sociétés françaises exploitant dans la métropole :*					
Prod. chim. et électro-métal...	349,5	463	634,4	768,4	1.450,9
Pétroles et carburants	472,9	745,9	1.081,1	939,3	1.188,5
Métallurgie et com. prod. métal.	260,7	314,9	506	594,9	985,8
Sociétés d'investissement et portefeuille	104,9	153,4	222,6	306,1	470,7
Bques et sociétés financières...	144,8	149,3	191,6	219,2	365,9
Agriculture, Alim. bras. distil. .	119,7	155,4	204,4	238,8	363,2
Automobiles, cycles et équipements	222,6	160,1	185,8	204	351,7
Matériel électrique	187,1	148,6	169,5	189,1	346,3
Constructions mécaniques	136,6	118,1	149,8	163,9	294,5
Divers	76,4	92,2	125,7	133,3	210,4
Textiles	50,5	58	77	83,5	190,3
Bâtiments, mater. construc. trav. publics....................	62,3	56,7	63,7	101	165,2
Magasins, comptoirs d'exportation	37,1	60,9	64,2	61	133
Imprimeries, papiers, cartons ..	35,2	43,6	56,6	59,5	101,7
Assurances	50,5	38,9	40,5	49,5	88,8
Hôtels, casinos, thermalisme...	25,9	33,7	40,7	49,6	77,9
Services publics	33,9	28,6	37,1	41,3	73,4
Transports maritimes et aériens	47,3	61,5	51,7	46,5	62,2
Sociétés foncières............	15,7	15,4	19,5	26	41,1
Transports terrestres et fluviaux	26,7	29,3	31,5	32,2	40,4
Mines métalliques et commerce	13,3	13,4	16,6	13,4	21,7
Carrières salines, charb. phosph.	9,9	8,3	9,6	11,5	17,1
Constructions navales	13,8	15,3	11	8,8	11,1
Docks, ports, canaux	3,8	4,1	4,9	4,9	7,7
Cinémas, attractions, musique, photo	3,9	3,9	3,8	3,6	5,3
TOTAL	2.505,3	2.972,9	3.999,4	4.349,9	7.065
II. — *Sociétés françaises exploitant hors métropole*	515,9	442,3	648	699,6	864,9
TOTAL GÉNÉRAL	3.021,2	3.415,2	4.647,4	5.049,6	7.929,9

Nous disions dans notre précédente chronique que la publica-ion désormais de la composition des portefeuilles de participa-ions, les achats de titres pour comptes étrangers et un éventuel

	Indices des Cours des valeurs à revenu variable Iv 1938 = 100	Indices des prix de gros Ip 1938 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable Ivp 1938 = 100
1950			
Janvier	1.107	2.063	53,6
Février	1.036	2.057	50,3
Mars	1.045	2.102	49,8
Avril	1.024	2.098	48,7
Mai	1.019	2.082	48,9
Juin	1.056	2.035	51,7
Juillet	961	2.123	45,2
Août	1.020	2.207	46,4
Septembre	1.080	2.238	48,2
Octobre	1.035	2.270	45,6
Novembre	1.029	2.304	44,6
Décembre	944	2.410	39,1
1951			
Janvier	1.031	2.358	43,7
Février	1.144	2.492	45,9
Mars	1.159	2.569	45,1
Avril	1.169	2.688	43,3
Mai	1.172	2.697	43,4
Juin	1.188	2.638	45.
Juillet	1.185	2.562	45,9
Août	1.300	2.567	50,7
Septembre	1.413	2.634	53,7
Octobre	1.479	2.801	52,9
Novembre	1.406	2.889	48,7
Décembre	1.465	2.904	50,5
1952			
Janvier	1.624	2.925	55,5
Février	1.694	2.913	58,1
Mars	1.597	2.862	55,8
Avril	1.567	2.814	55,6
Mai	1.550	2.771	55,9
Juin	1.653	2.741	60,3
Juillet	1.653	2.751	60.
Août	1.687	2.760	61,1
Septembre	1.664	2.741	60,7
Octobre	1.607	2.693	59,7
Novembre	1.607	2.686	59,7
Décembre	1.664	2.693	61,8
1953			
Janvier	1.744	2.699	64,6
Février	1.744	2.668	65,3
Mars	1.710	2.678	63,8
Avril	1.710	2.664	64,2
Mai	1.744	2.670	65,3
Juin	1.778	2.657	66,9
Juillet	1.824	2.632	69,3
Août	1.858	2.632	70,6
Septembre	1.926	2.626	73,3
Octobre	1.926	2.613	73,7
Novembre	1.915	2.633	72,7
Décembre	1.949	2.645	73,7
1954			
Janvier	2.098	2.643	79,4
Février	2.086	2.641	79.
Mars	2.155	2.613	82,5

	Indices des Cours des valeurs à revenu variable Iv 1938 = 100	Indices des prix de gros Ip 1939 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable Ivp 1938 = 100
1954 (*suite*)			
Avril	2.257	2.622	86,1
Mai	2.295	2.662	86,2
Juin	2.211	2.584	85,6
Juillet	2.385	2.576	92,5
Août	2.599	2.605	99,8
Septembre	2.725	2.580	105,6
Octobre	2.804	2.567	109,2
Novembre	3.101	2.582	120,1
Décembre	3.192	2.592	123,1
1955			
Janvier	3.295	2.598	126,8
Février	3.352	2.588	129,5
Mars	3.582	2.592	142.
Avril	3.796	2.584	146,9
Mai	3.340	2.626	127,1
Juin	3.340	2.555	130,7
Juillet	3.488	2.569	135,7
Août	3.511	2.586	135,7
Septembre	3.659	2.619	139,7
Octobre	3.443	2.615	131,6
Novembre	3.329	2.634	126,3
Décembre	3.397	2.640	128,6
1956			
Janvier	3.306	2.663	124,1
Février	3.238	2.739	118,2
Mars	3.398	2.688	126,4
Avril	3.500	2.711	129,1
Mai	3.500	2.735	127,9
Juin	3.602	2.701	133,3
Juillet	3.865	2.689	143,7
Août	3.762	2.730	137,8
Septembre	3.705	2.714	136,5
Octobre	3.671	2.703	135,8
Novembre	3.295	2.743	120,1
Décembre	3.568	2.766	128,9
1957			
Janvier	3.591	2.777	129,3
Février	3.830	2.768	138,3
Mars	4.138	2.753	150,3
Avril	4.229	2.757	153,3
Mai	4.538	2.802	162,1
Juin	4.719	2.802	168,5
Juillet	5.153	2.827	182,1
Août	5.176	2.868	180,3
Septembre	4.879	2.881	169,4
Octobre	4.560	2.969	153,5
Novembre	4.628	3.084	150,1
Décembre	4.446	3.152	141,1
1958			
Janvier	4.548	3.190	142,6
Février	4.150	3.176	130,6
Mars	3.899	3.190	122,2
Avril	3.933	3.186	123,4
Mai	3.990	3.292	121,2
Juin	3.830	3.216	119,1

	Indices des Cours des valeurs à revenu variable Iv 1938 = 100	Indices des prix de gros Ip 1938 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable Ivp 1938 = 100
1958 (*suite*)			
Juillet	3.796	3.180	119,3
Août	3.865	3.207	120,5
Septembre	4.024	3.186	126,3
Octobre	3.990	3.184	125,3
Novembre	3.956	3.178	124,4
Décembre	4.172	3.299	126,4
1959			
Janvier	4.581	3.355	136,5
Février	4.585	3.337	137,4
Mars	4.589	3 322	138,1
Avril	4.852	3 314	146.4
Mai	5.190	3.341	155,3
Juin	5.136	3.290	156,1
Juillet	5.465	3 303	165,5
Août	5.678	3 343	169,8
Septembre	5.666	3.366	168,3
Octobre	6.099	3.410	178.9
Novembre	6.458	3.420	188,8
Décembre	6.412	3.435	186,6
1960			
Janvier	5.832	3.460	168,5
Février	6.062	3.435	176,5
Mars	5.933	3.420	173,5

mouvement de déthésaurisation de l'or en France, pourraient constituer des facteurs favorables pour l'évolution ultérieure du marché financier français. C'est ce que l'expérience semble jusqu'à présent avoir vérifié.

Quant à l'influence de la réforme monétaire sur la tenue de la cote, son entrée en vigueur est encore trop récente pour qu'on puisse la dégager avec précision. La baisse récente des cours dans les premiers mois de 1960 nous paraît en tout cas due à de toutes autres causes.

DEUXIEME PARTIE

LES COURS EN VALEUR RÉELLE

Section 1. — Les indices des cours en valeur réelle

Les résultats effectifs d'un placement en valeurs mobilières sont déterminés par l'évolution du pouvoir d'achat du capital monétaire initialement placé. En période d'instabilité moné-

taire (1) on ne peut donc se contenter des seuls indices des cours en monnaie pour étudier l'évolution du marché financier. Il faut calculer des indices de la valeur réelle des titres, objets des placements. On les obtient en divisant les indices des cours de ces valeurs en monnaie par les indices généraux corrélatifs des prix aux mêmes dates. Le tableau ci-contre met à jour la série que nous avions établie ici antérieurement.

On ramène les indices actuels des cours des valeurs à la base fin décembre 1938 = 100 en les multipliant par 41,72. Ce qui assure le raccordement de cette nouvelle série sur la précédente.

De semblable façon, on ramène les indices des prix de gros de base 1949 = 100 à la base 1938 = 100 en les multipliant par 19,17.

Le tableau ci-contre retrace l'évolution depuis 1950 de la valeur réelle des valeurs françaises à revenu variable, exprimée en termes de pouvoir d'achat, par rapport à la base 1938 = 100.

SECTION 2. — Les variations enregistrées

Durant l'année écoulée l'indice général des cours des valeurs en monnaie a enregistré une hausse considérable, alors que dans le même temps, la hausse des prix n'atteignait que 4 % environ. Dans ces conditions, l'indice général des cours en valeur réelle a progressé en un an de 126,4 à 186,6, accusant ainsi une hausse de 47,6 %.

Le point culminant de cette hausse avait été atteint en novembre avec le niveau de 188,8 de l'indice des cours en valeur réelle. Il a depuis lors assez sensiblement régressé.

Le fait remarquable dans cette évolution est le dépassement, dans cette période récente, du maximum antérieur de l'indice en valeur réelle, maximum qui avait été atteint en juillet 1957 avec le niveau de 182,1.

L'indice des cours en valeur réelle, qui s'établit à 168,5 pour l'ensemble des valeurs françaises (sociétés métropolitaines et sociétés hors métropole) à l'époque actuelle, signifie que depuis 1938 la hausse des cours des valeurs françaises à revenu variable a été supérieure à la hausse simultanée des prix. La progression ressortirait sensiblement plus importante pour les seules valeurs métropolitaines.

(1) Voir Vigreux (P.), *Etudes sur le marché financier*, S. E. F. 1951 : Indices de la valeur réelle des valeurs mobilières, p. 163-193.

Pour faire mieux apparaître les variations successives enregistrées par l'ensemble des valeurs françaises à revenu variable au cours de ces dix dernières années, nous rappelons par ailleurs ci-après, les fluctuations annuelles de l'indice des cours en valeur réelle.

De 1950 à 1954, la hausse des cours des valeurs françaises exprimée en valeur réelle a été spectaculaire. En quatre années

Fin décembre	I^v	Différence %	I^p	I^{vp}	Différence %
1950	944		2.410	39,1	
1951	1.465	+ 55,2	2.904	50,5	+ 29,2
1952	1.664	+ 13,6	2 693	61,8	+ 22,4
1953	1.949	+ 17,2	2.645	73,7	+ 19,2
1954	3.192	+ 63,7	2.592	123,1	+ 67
1955	3.397	+ 6,4	2.640	128,6	+ 4,5
1956	3.568	+ 5	2.766	128,9	+ 0,2
1957	4.446	+ 19,8	3 152	141,1	+ 8,6
1958	4.172	— 6,1	3.299	126,4	— 10,4
1959	6.412	+ 53,7	3.435	186,6	+ 47,6
Mars 1960	5.933	— 7,5	3.420	173,5	— 7

elle avait atteint 215 % environ par rapport au niveau de fin 1950. Cette hausse considérable s'expliquait en partie par l'exagération manifeste de la baisse antérieure des cours (1).

Si l'on excepte la hausse temporaire de l'indice jusqu'à 182,1 en juillet 1957, celui-ci se retrouvait fin 1958 sensiblement au même niveau qu'à son point de départ quatre années auparavant (126,4 contre 123,1).

La hausse considérable de l'indice en 1959 est donc d'autant plus remarquable, qu'elle contraste avec l'évolution des quatre années antérieures.

Si l'on cherche à faire le point de la situation actuelle du marché financier français, plusieurs données doivent retenir l'attention.

L'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable, exprimé en valeur réelle, s'établit actuellement à 173,5 sur la base 1938 = 100. Sa hausse est donc importante.

La capitalisation globale des sociétés françaises dont les titres sont cotés à Paris atteint d'autre part, fin février 1960, 6.574,2 milliards d'anciens francs contre un peu moins de 79 milliards en

(1) Voir Vigreux (P.), *Les Droits des Actionnaires dans les Sociétés Anonymes. Théorie et Réalité.* Paris, Lib. Gén. Droit, 1952, p. 77 et suiv. : La capitalisation de l'austérité.

1938. Mais depuis lors, le nombre des sociétés dont les titres sont cotés a beaucoup augmenté et le montant global des capitaux de ces sociétés s'est aussi considérablement accru.

La progression de la capitalisation boursière des valeurs françaises depuis 1938 est donc considérable. Cependant nous croyons utile de rappeler ici nos précédentes observations.

Les cours des valeurs en 1938 étaient en réalité assez bas. Et depuis cette époque un effort d'investissement énorme a été réalisé en France. Les actifs nets sociaux sont donc de nos jours beaucoup plus considérables.

Les perspectives économiques actuelles sont satisfaisantes et ne paraissent pas contredire l'optimisme résolu manifesté durant l'année écoulée par le marché financier français.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue deux facteurs importants. Après une telle étape de hausse, les taux de rendement sont tombés souvent très bas, particulièrement pour les grandes valeurs cotées à terme, ce qui rend leurs cours vulnérables. Ces nouveaux niveaux de cours d'autre part résultent d'une modification des conditions antérieures d'équilibre de l'offre et de la demande de capitaux sur le marché. Ce qui est pour partie la conséquence des achats importants de titres opérés l'an dernier pour comptes étrangers. Le maintien durable de ces apports de capitaux, voire leur éventuel accroissement, constituent des facteurs qui seront déterminants pour la tenue ultérieure des cours.

Mais surtout, en dehors de ces considérations d'ordre technique, il semble que ce doivent être surtout des considérations d'un ordre plus général, particulièrement celles relatives au retour à la paix en Algérie, qui doivent dominer dans le proche avenir, l'évolution ultérieure de notre marché financier.

TROISIEME PARTIE

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS ÉTRANGERS

Cette évolution récente du marché financier français doit enfin être rapprochée de celle simultanée des marchés étrangers. A plus ou moins long terme, une certaine harmonie s'établit dans l'évolution d'ensemble des principales places financières mondiales. L'évolution de chacune de celles-ci ne saurait donc être appréciée sans être replacée dans son contexte général.

Actions	Belgique 400-500	Canada 76	Japon 225	Pays-Bas 27	Suède	Suisse 36	Royaume-Uni 96	Etats-Unis 425
1950	84	80	31	102	83	88	88	77
1951	98	107	38	101	107	105	102	94
1952	104	110	66	91	100	105	90	100
1953	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	113	114	71	125	126	111	130	121
1955	143	150	68	157	136	131	149	170
1956	157	177	89	164	131	145	138	201
1957								
Janvier	160	179	102	149	132	155	144	196
Février	162	172	105	148	135	153	145	187
Mars	161	176	102	148	137	154	146	188
Avril	163	184	104	153	138	156	154	194
Mai	162	190	97	154	143	156	155	201
Juin	163	190	94	155	142	149	157	206
Juillet	165	188	86	152	143	149	158	212
Août	159	170	90	149	142	148	153	201
Septembre	146	158	94	140	135	136	139	192
Octobre	141	142	91	130	133	121	131	181
Novembre	136	141	87	131	132	126	133	175
Décembre	132	140	85	124	131	130	130	174
1958								
Janvier	134	139.	90	132	135	130	98 (1)	176
Février	129	140	96	136	135	130	93	178
Mars	134	143	95	137	134	129	99	180
Avril	131	140	97	136	136	128	104	180
Mai	130	147	98	136	139	127	104	187
Juin	139	154	103	143	144	132	109	191
Juillet	140	158	103	147	151	135	110	195
Août	146	164	109	151	152	140	116	204
Septembre	141	165	112	158	156	143	120	211
Octobre	143	170	120	162	155	144	124	218
Novembre	138	169	124	170	153	144	125	225
Décembre	143	167	128	168	152	146	133	230
1959								
Janvier	146	172	136	182	162	152	131	238
Février	146	174	145	184	165	150	134	235
Mars	143	175	154	184	162	151	135	241
Avril	154	170	163	198	170	158	141	243
Mai	160	170	171	210	183	152	145	250
Juin	158	171	184	211	187	137	146	249
Juillet	163	179	189	216	201	143	143	258
Août	163	176	192	229	201	177	155	256
Septembre	157	163	207	227	199	178	152	249
Octobre	160	161	226	230	205	177	174	245
Novembre	162	162	236	245	207	183	179	248
Décembre	159	168	228	255	217	187	191	255
1960								
Janvier	163	167	228	262	220	193	190	252
Février	154	161		245	209	191	186	239

(1) A partir de janvier 1958, 31 décembre 1957 = 100.

Le tableau ci-après retrace les fluctuations des bourses étrangères ces dernières années, telles qu'elles sont traduites par les indices généraux des cours des valeurs industrielles, sur la base 1953 = 100.

Ce qui caractérise cette évolution d'ensemble des marchés financiers étrangers en 1959 c'est que ceux-ci ont, d'une façon générale, vu se poursuivre le mouvement de hausse qui avait marqué l'année précédente 1958.

Mais cette hausse a été inégale. Sur certaines places, elle a été considérable et de l'ordre de 50 % environ ou davantage. Ainsi au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.

Sur les autres places financières au contraire la progression a été beaucoup plus modérée. C'est précisément ce qui a caractérisé l'évolution du marché américain, qui n'enregistre en fin d'année qu'une reprise de l'ordre de 10 % par rapport à la fin de 1958. Etant donné l'importance majeure de ce marché, il y a là un fait qui mérite de retenir l'attention.

Notons enfin que, durant les premiers mois de l'année 1960, une orientation moins favorable a caractérisé les principales places financières mondiales. A New-York notamment l'indice Dow Jones qui s'établissait à 676,97 fin décembre 1959, était revenu à 616,42 le 18 mars, accusant une baisse de l'ordre de 9 %. A Londres, dans le même temps, la baisse était d'environ 7 %.

Comme nous l'avons vu, en ces premiers mois de 1960, l'évolution du marché français a été analogue. Orientée résolument à la hausse durant presque toute l'année 1959, la tendance s'est pour le moment renversée, en harmonie avec l'évolution simultanée des marchés financiers étrangers.

Pierre VIGREUX.

LES ASSURANCES

SOMMAIRE. — *Nette accélération de l'amélioration de la situation économique de l'assurance en* 1959. *Les placements en* 1958. *Rapports des sinistres aux primes. Frais généraux. Le solde des opérations avec l'étranger devient bénéficiaire.*

Comme les années précédentes, nous ne connaissons aujourd'hui les résultats de l'exercice 1959 que par les comptes généraux de la Caisse Centrale de Réassurance ; ces comptes ne portent que sur les affaires traitées par les sociétés privées d'assurance, à l'exception des affaires traitées par les sociétés nationales (dites souvent *nationalisées*). Mais l'expérience des années antérieures montre que le parallélisme des évolutions du secteur privé et du secteur national est suffisant pour que, d'une année à la suivante, on puisse appliquer à l'ensemble la variation partielle.

Les chiffres relatifs au secteur privé sont donnés au tableau I. Ils marquent dans l'ensemble un progrès de 21,1 % sur ceux de 1958. Ce coefficient d'accroissement est considérable, puisque le revenu national brut aux prix courants n'a augmenté que de 11 % d'une année à l'autre.

Le détail du tableau I montre que cette croissance est due avant tout aux affaires d'assurance automobile, dont l'encaissement a progressé de 153 à 206 milliards (+ 34 %). On sait que ce « boom » est dû pour une large part à l'obligation légale d'assurance, qui a été étendue aux « deux roues » au cours de l'exercice 1959 ; il est dû aussi à la croissance ininterrompue du nombre des véhicules en circulation.

La croissance de la branche vie a été aussi très forte (+ 22,3 %). Ce développement très favorable est lié à la reprise de l'épargne des particuliers qui a été constatée dans tous les domaines.

Par contre, l'assurance incendie n'a gagné que 10,8 % (progression égale à celle du Revenu National), et les assurances transports se sont *réduites* de 6,8 %). Ce dernier résultat est assez inattendu. Il semble lié d'une part à la réduction des

leurs assurées des corps de navire et à l'augmentation de la urée des séjours au port, et, d'autre part, à une baisse des tarifs assurance et à un retard des encaissements.

Bilan d'ensemble

Quoi qu'il en soit de ce secteur secondaire, le bilan d'ensemble t très favorable, et marque une étape importante dans le rétaissement de l'assurance française à son rang de grande activité ationale. Le tableau II permet de mesurer l'ampleur du redressement effectué depuis 1951.

Les primes d'assurance qui figurent sur ce tableau sont les rimes d'assurance directes, émises en France et à l'étranger par s sociétés françaises et en France par les sociétés étrangères. es chiffres des années 1951 à 1958 sont les chiffres comptables éfinitifs. Les chiffres de l'année 1959 sont des évaluations calulées selon les hypothèses de parallélisme rappelées précédemment. La troisième ligne du tableau donne les chiffres relatifs u secteur privé, la seconde étant le total du secteur privé et du ecteur nationalisé.

La première ligne rappelle la valeur du Produit national brut, nouvelle série calculée par le S. E. E. F.). *Le rapport des primes u Produit national brut double presque de 1951 à 1959. Il augnente de 12 % en 1959.*

TABLEAU I

Encaissement probable du secteur privé de l'assurance au titre de l'exercice 1959, avec rappel des chiffres de 1958

En milliards de francs

	Primes réelles 1958	Primes probables 1959	Accroissement 1959/1958
Accidents :			
Risques automobiles	153,3	206,6	+ 26,2 %
Autres risques	78,1	85,4	
Incendie :			
Risques industriels	18,1	18,4	+ 10,8 %
Risques simples	40,3	46,3	
Transports	21,9	20,4	— 6,8 %
Vie	36,3	44,4	+ 22,3 %
	348,0	421,5	+ 21,1 %

TABLEAU II

Produit national & Primes d'assurances en milliards de francs anciens courants

	1951	1955	1956	1957	1958	1959
Produit National brut	12.800	17.020	18.590	20.740	23.570	25.290
Primes d'assurances (totales)	211	364	425	494	600	720
Primes d'assurances secteur privé			240	286	348	421
°/°° Primes totales au P.N.B.	15 °/°°	21	22	23	25	28

Rapport des sinistres aux primes

Il ne suffit pas que le chiffre d'affaire augmente ; encore faut-il que les tarifs soient équilibrés. Le tableau III, qui est donné dans le rapport annuel de la Caisse Centrale de réassurance montre que si cet équilibre est atteint dans l'ensemble, ce n'est qu'à travers une disparité sans doute exagérée de branche à branche. En particulier *les tarifs incendie risques simples sont trop élevés.* Probablement ceux de l'assurance obligatoire des véhicules à deux roues le sont aussi.

TABLEAU III

Rapport des sinistres aux primes

% sin./primes

	1956	1957	1958
Crédit	77	27	27
Accidents du travail	78	78	77
Transports publics voyageurs	105	86	84
» » marchandises	104	95	78
Véhicules automobiles autres que publics	79	77	72
Aviation	31	57	65
Véhicules autres qu'automobiles	61	70	60
Accidents corporels	57	62	63
Incendie risques industriels	57	61	69
Incendie risques simples	28	30	31
Responsabilité civile générale	63	69	77
Grêle	89	83	72
Mortalité du bétail..............................	59	61	62
Vol	26	37	37
Maritimes	83	112	85
Transports autres que maritimes	61	63	64
Cinéma....................................	49	119	56
Risques divers	53	49	57

Placements

Les statistiques de placements ne sont connues qu'avec retard. Aussi ne pouvons-nous parler que de la situation au 31 décembre 1958.

A cette date, les placements des sociétés d'assurance sur la vie figuraient à l'actif des bilans pour 394 milliards de francs, en augmentation de 115 milliards sur l'année précédente, ce qui, relativement, est considérable. La valeur boursière des 370 milliards de valeurs mobilières ou immobilières appartenant, juridiquement, aux sociétés (la différence entre 394 et 370 étant les dépôts des réassureurs) était de 438 milliards. Le taux moyen des revenus tirés de ces placements était de l'ordre de 5,5 %.

Les placements et avoirs liquides des sociétés d'assurances dommages se montaient à la même date à 620 milliards (valeur au bilan) et à environ 700 milliards (valeur de réalisation).

Commerce extérieur

Un fait important mérite d'être signalé : au cours de l'année 1957 le solde général du commerce extérieur des opérations d'assurance et de réassurance a été favorable à la France, ce qui n'était pas arrivé depuis de longues années, sans doute depuis 1913. Depuis bien longtemps, il n'y avait que deux nations qui eussent un solde bénéficiaire dans ce domaine : l'Angleterre et la Suisse. La France n'était pas loin de l'équilibre, mais restait légèrement déficitaire.

A partir de 1957, le Maroc et la Tunisie étant comptés comme nations étrangères, le solde français est devenu positif. En 1957, les sociétés françaises ont reçu de l'étranger la contre-valeur de 42 milliards de francs de primes d'assurances directes et de 57 milliards de primes de réassurances. Ces valeurs excèdent respectivement de 0,5 et 7 milliards les affaires inverses. On peut estimer à 760 millions de francs les transferts nets résultant de ces opérations ; mais il s'y ajoute le bénéfice des liens commerciaux et d'une efficace diffusion de la culture française.

Jean FOURASTIE.

PRODUCTION

LA PRODUCTION AGRICOLE [1]

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Avec le recul d'une année, la caractéristique dominante de 1958 semble bien d'avoir été l'époque d'un changement de pente, d'un passage de l'une à l'autre des deux tendances traditionnelles de l'agriculture : le développement des moyens, l'expansion de la production d'une part, et d'autre part, en considération des

(1) La documentation utilisée est la même que les années précédentes. Pour des précisions régionales, mais avec un retard de 5 à 6 ans, on pourra se reporter aux monographies départementales que le Ministère de l'Agriculture édite à la Documentation Française. Et pour un retour général en arrière à *Statistiques agricoles rétrospectives* 1930-1957 que le Ministère de l'Agriculture a fait imprimer en 1959 à l'Imprimerie Nationale.

résultats financiers de telles entreprises, un certain repli sur soi-même.

L'année 1959 a en effet confirmé la plupart des agriculteurs dans les tendances de fin 1958 : ne « moderniser » leurs exploitations qu'en fonction de la rentabilité. D'où l'intérêt majeur porté par les organisations professionnelles, non seulement aux prix des produits agricoles, mais encore et surtout au rapport entre ces prix et les prix des produits nécessaires à l'exploitation. Les régions les plus progressives, les exploitations les plus modernes se trouvent désormais en difficultés, la période de sécheresse, dont notre pays a souffert, ayant tout au plus joué le rôle de révélateur d'une situation latente.

I. — LES MOYENS DE PRODUCTION

§ 1. Circonstances météorologiques

La campagne 1957-58 avait été gratifiée d'un temps froid et pluvieux. Pour 1958-59, le phénomène le plus général aura été la sécheresse (1) qui a régné de juin à octobre et qui a coïncidé avec des températures et une durée d'insolation plus élevées que la normale dans la moitié Nord de la France.

Après un mois de février très sec, et les précipitations abondantes de mars et d'avril, la sécheresse a sévi de mai à octobre, le plus durement dans le bassin parisien, mais s'est étendue sur toutes les régions situées au-dessus d'une ligne Nantes-Lyon environ et même sur les côtes de la Manche, abondamment arrosées à l'habitude.

Les déficits théoriques en eau ont été évalués dans la plus grande partie de cette zone entre 300 mm et plus de 500 mm.

A la fin de l'année, les précipitations enregistrées étaient loin de combler ce déficit, ce qui pourrait avoir pour effet de prolonger sur 1960 les effets de la sécheresse de 1959.

Par contre, les régions méridionales du pays ont reçu abondance de pluies à caractère orageux, dans le Sud-Ouest en mai et juin, et dès le mois d'août dans tout le Sud. Ces pluies ont

(1) Se reporter aux comptes-rendus de l'Académie d'Agriculture.
a) *La sécheresse de l'année* 1959 *dans la moitié Nord de la France*, par H. Geslin et R. Bouchet, 4.11.1959.
b) *Aspects climatiques de la campagne* 1958-59, par H. Geslin, 17 février 1960.

atteint souvent le double ou le triple de la normale. C'est sur les vendanges que leur effet aura été le plus néfaste (et sur certaines récoltes fruitières).

La sécheresse par contre, après avoir favorisé la moisson qui a été réalisée dans des conditions excellentes, a nui gravement au développement des betteraves sucrières, des racines, des cultures fourragères, des prairies et herbages.

§ 2. La main-d'œuvre (1)

La population active agricole serait tombée en 1959 à 4.697.000 personnes. Il semble que ce chiffre soit un maximum, d'autres moyens d'évaluation permettant de conclure à une chute de 500 à 700.000 travailleurs entre 1954 et 1959. Or le chiffre de départ (pour 1954) était de 5.132.000. Si cette évaluation était exacte, la population active agricole l'an dernier aurait été comprise entre 4.432.000 et 4.632.000. Il conviendrait toutefois de savoir de manière précise qui est inclus dans ce chiffre, la méthode traditionnelle consistant à compter les jeunes, les vieillards et les femmes dont un bon nombre, si un régime social analogue à celui d'autres catégories leur était assuré, ne devraient pas (ou ne devraient plus) entrer en ligne de compte (2).

La composition très approximative de la main-d'œuvre non salariée serait la suivante (sur la base de certaines statistiques de la Mutualité Sociale) :

1957 = 1.731.955	Membres majeurs de la famille y compris les conjoints assujettis à la cotisation « individuelle » pour l'Assurance vieillesse des exploitants.	pour 1.778.268 chefs d'exploitation
1958 = 1.688.298		pour 1.719.887 chefs d'exploitation
1959 = 1.660.000		pour 1.700.000 chefs d'exploitation

(1) Ce paragraphe a été rédigé à partir des renseignements que M. Legendre, administrateur au Ministère de l'Agriculture, a pu mettre à notre disposition.

(2) Le calcul de la productivité globale en agriculture lorsqu'on le rapporte au travail humain doit tenir compte de certaines réalités sociologiques que M. Legendre exprime ainsi :

« En agriculture on travaille plus tôt et plus tard que partout ailleurs, la productivité ramenée à l'heure de travail ne donne pas une vue complète de l'effort humain entrepris pour produire. Il faudrait également envisager *la productivité par homme et sur toute une vie compte tenu de l'allongement de la durée du travail.*

Cet allongement résulte du temps de travail journalier effectif, de l'absence de congé au moins pour la main d'œuvre familiale, du travail des enfants pendant les congés et de celui des vieillards décomptés comme inactifs.

Mais il y a une tendance aux transferts sans changement de résidence : voir « Les emplois d'appoint ou de remplacement dans l'agriculture européenne » (*Revue internationale du Travail*, février 1960).

Quant aux salariés, qui, en 1955, et en dehors des aides familiaux, pouvaient être de l'ordre de 600.000 ouvriers permanents, la diminution annuelle de leurs effectifs semble être de 30.000 environ.

Cette diminution ne semble pas avoir provoqué cependant de pénurie de main-d'œuvre. Depuis deux ans, il y a plus de demandes que d'offres d'emplois : le nombre de celles-ci a été particulièrement faible en 1959. Peut-être faut-il y voir la traduction d'une mauvaise situation économique de l'agriculture, plus que l'absence de besoins.

Nombre d'offres pour 1.000 demandes non satisfaites (agriculture et forêts)

Au 1er du mois	1956	1957	1958	1959
Janvier	197	965	475	203
Avril	549	1.832	1.083	460
Juillet	1.458	2.637	1.622	531
Octobre	1.680	1.649	1.111	327
Décembre	1.022	822	339	133 (en novembre)

Le même phénomène se retrouve en ce qui concerne l'introduction d'ouvriers étrangers, du moins pour les ouvriers permanents.

	1955	1956	1957	1958	1959
Permanents	4.760	9.610	19.370	17.177	9.924
Saisonniers	31.200	43.600	51.150	58.227	58.703

Pour les travaux betteraviers, le recours à la main-d'œuvre étrangère est toujours élevé. Si pour les arrachages, la sécheresse a réduit les besoins (14.000 au lieu de 17.000 en 1958), pour les binages, les introductions étaient de 32.000 contre 29.000. Il faut signaler d'ailleurs que la mécanisation gagne de plus en plus les opérations d'arrachage (le tiers des surfaces contre 17 % l'an dernier).

§ 3. **Le sol et son exploitation**

La superficie cultivable diminue chaque année par suite des besoins urbains, industriels, militaires, etc. De 1882 à 1957, la proportion du territoire non agricole dans la superficie totale a doublé, passant de 4,3 à 8,55 %. Quant à la composition du territoire agricole, la part de l'herbe, de l'arbre et de la friche tend chaque année un peu plus à restreindre la place des labours.

La valeur d'achat des terres varie elle aussi. Le dernier chiffre global (en francs courants) était pour 1958 de 9.000 milliards de francs anciens. Au cours de l'année 1959, les premiers sondages conduisent à penser que la hausse des prix a été irrégulière : pas de variation dans un tiers du territoire au moins, 5 à 10 % de hausse dans 20 départements, 15 % dans 15 autres (1). L'estimation globale serait de l'ordre de 9.500 milliards.

Il faut souligner que la valeur des terres dépend, entre autres facteurs, des convenances personnelles des acheteurs. Une propriété *vendue en bloc* vaudra pourtant plus cher si les terres sont bien groupées que celle dont les parcelles sont éparpillées. *Vendue en pièces séparées*, on trouverait probablement un résultat inverse, en raison du plus grand nombre de voisins qui peuvent, pour s'arrondir, faire monter les enchères. Le remembrement, le regroupement foncier n'en sont pas moins souhaités unanimement. Fin 1958 (2), 3.443 opérations communales étaient terminées, intéressant 2.395.131 ha ; 1.280.328 ha étaient en cours de remembrement (1.698 opérations). En y ajoutant des opérations anciennes, on arrivait ainsi à peu près à 4 millions d'hectares remembrés. Les opérations demandées concernent 1.400.000 ha. Mais les superficies qui restent à remembrer sont situées dans des pays plus difficiles que ceux qui ont déjà bénéficié du regroupement.

La valeur des terres dépend aussi de l'état d'entretien de la voirie rurale, surtout avec les matériels modernes moins rustiques que les anciens. Or, l'état de 400.000 km (sur 743.000) de chemins ruraux laisse grandement à désirer (évaluation de 1955 reproduite dans l'Annuaire Statistique de la France, éd. 1959).

Pour examiner sous un autre aspect l'exploitation du sol, on peut aussi se référer aux facilités d'établissement. On évalue le pourcentage total des installations et mutations annuelles entre 2,5 et 3 % pour les exploitations à faire valoir direct, entre 5 à 8 % pour celles en fermage.

La tendance, dans la moitié des départements, est plutôt à la diminution de la cadence des mutations, les agriculteurs demeurant sur leur exploitation jusqu'à un âge de plus en plus avancé. D'ailleurs, la moitié des installations annuelles correspondrait à

(1) Renseignements dus à M. Dumant, Administrateur au Ministère de l'Agriculture. Voir aussi la *Revue du Ministère de l'Agriculture* juillet-août 1959.

(2) *Revue du Ministère de l'Agriculture* (nº 261, janvier 1960).

l'établissement d'un descendant sur l'exploitation familiale, ce qui renforce la stabilité familiale.

Les migrations rurales (1) ont poursuivi cependant leur essor. Elles ont touché, en 1959, 1.085 chefs d'exploitation (dont 335 retours d'Afrique du Nord) représentant 4.925 personnes. De 1949 à 1959 inclus près de 7.000 exploitants ont migré (34.595 personnes). Il est évident que ce chiffre n'a aucun rapport avec ceux de l'exode rural. Mais il est significatif de constater que si les migrants de la Métropole ont quitté 81.250 ha, ils en ont repris 231.000.

Malgré ces transferts, on peut bien dire que dans un nombre toujours plus grand de régions, les difficultés d'accès à l'exploitation se multiplient. Elles tiennent à la fois à la raréfaction des offres, à un renchérissement (relatif) du prix des terres, mais surtout à l'importance des capitaux nécessaires à la mise en valeur d'une exploitation. La valeur du capital d'exploitation atteint désormais la valeur du capital foncier dans de nombreux cas (2).

§ 4. **Les attelages**

Le recensement des effectifs du bétail au 1er octobre 1959 fait apparaître les variations suivantes depuis un an : toutes les catégories de bêtes de trait continuent à décroître mais il semble y avoir ralentissement. L'explication la plus simple en est l'impossibilité pour nombre d'agriculteurs de se motoriser comme ils le souhaiteraient (voir § 5).

De nombreuses comptabilités montrent d'autre part que seules les exploitations à traction animale ont pu, l'année dernière, équilibrer leurs dépenses et leurs recettes. L'acuité de la crise agricole en Bretagne semble avoir comme origine partielle la rapidité de motorisation de nombreuses exploitations.

Il faut aussi noter que la chute des cours de la viande de cheval (due aux importations) a pu limiter les abattages.

(1) André Levesque. *Le problème psychologique des migrations rurales en Ille-et-Vilaine.* Association nationale des migrations rurales 1958.

(2) Dans les exploitations spécialisées, le capital d'exploitation nécessaire paraît pouvoir être fixé d'une façon générale à 1.000.000 fr. l'ha pour la vigne et au double pour les cultures maraîchères mais ces chiffres ne restent, malgré tout, qu'une indication étant donné qu'ils varient beaucoup avec la superficie de l'exploitation et le degré d'équipement dont elle peut être dotée.

On remarquera enfin que le nombre de bêtes de trait reste très important : 2.000.000 de chevaux, ânes ou mulets, 1.740.000 bovins.

En milliers de têtes	novembre 1938	1er octobre 1958	1er octobre 1959
Chevaux de moins de 3 ans	460	356	348
Chevaux de plus de 3 ans	2.139	1.547	1.499
Totaux des chevaux	2.599	1.903	1.847
Bœufs de travail	900	519	452
Vaches de travail	X	1.452	1.287
Espèce mulassière	107	73	72
Espèce asine	184	82	78

§ 5. Les machines

Le ralentissement des achats que nous avions noté pour les six derniers mois de 1958 s'est poursuivi durant toute l'année 1959.

Le Syndicat Général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles a indiqué que le chiffre d'affaires global de ses adhérents avait été de 176 milliards d'anciens francs en 1959, contre 180 en 1958.

Matériels	Années	Productions		
		1er semestre	2e semestre	Variations
Tracteurs	1958	55.086	38.514	— 30 %
	1959	46.600	33.400	— 28 %
Motoculteurs	1958	14.486	12.014	— 17 %
	1959	15.450	10.750	— 30 %
Moissonneuses-batteuses	1958	3.586	1.664	— 54 %
	1959	3.734	1.874	— 50 %
Ramasseuses-presses	1958	17.154	11.946	— 30 %
	1959	15.267	5.673	— 63 %

Nonobstant la récession industrielle, le parc de matériel a continué de croître, mais à un rythme en général inférieur à celui des deux années précédentes.

Années	Tracteurs (31 déc.)	Moto-culteurs (31 déc.)	Moto-faucheuses (31 déc.)	Moissonneuses-batteuses (fin de moisson)	
				Totaux	dont auto-motrices
1955	337.000	65.000	38.000	18.000	7.500
1956	420.000	80.000	45.000	23.000	9.500
1957	530.000	104.000	55.000	34.000	19.000
1958	620.000	136.000	61.000	42.000	25.000
1959 (1)	700.000	166.000	70.000	50.000	31.000

« La densité des tracteurs, qui était de 1 pour 33 hectares de terre labourable à la fin de 1958, est passée à 1 pour 29 à la fin de 1959.

« Le parc français de tracteurs agricoles se place après ceux qui ont été évalués pour la fin de 1959 pour les U.S.A. (4.900.000), l'U. R. S. S. (1.200.000), l'Allemagne Occidentale (770.000). Il dépasse celui du Canada (570.000), de la Grande-Bretagne (500.000) et de l'Australie (275.000) (1).

« Quant au parc français des moissonneuses-batteuses, il est le plus important en Europe Occidentale, avec celui du Royaume-Uni (50.000), devant l'Allemagne Occidentale (40.000) et la Suède (23.000) (2). »

Une publication du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du machinisme agricole (d'octobre 1959) permet d'évaluer les besoins de carburant de l'agriculture, la puissance des moteurs dépassant vingt millions de CV.

Matériels fin 1958	A essence ou à pétrole	A fuel-oil domestique	Total
Tracteurs, motoculteurs et motoreuils individuels ou en copropriété (estimations)	6.500.000 CV	8.500.000 CV	15.000.000 CV
Tracteurs, motoculteurs et motoreuils collectifs (estimations)	200.000 CV	600.000 CV	800.000 CV
Machines automotrices	1.450.000 CV	250.000 CV	1.700.000 CV
Machines tractées à moteurs auxiliaires	575.000 CV	7.000 CV	582.000 CV
Moteurs fixes ou transportables	1.510.500 CV	15.500 CV	1.526.000 CV
Totaux	10.235.500 CV	9.372.500 CV	19.608.000 CV

Le coût des carburants et lubrifiants utilisés serait de 75 milliards (64 en 1957-58).

(1) Chiffres provisoires.
(2) Evaluations.

§ 6. Les engrais (1)

Durant la campagne 1958-59, la consommation d'engrais semble être restée stationnaire ou (sauf pour l'azote) avoir régressé.

Milliers de tonnes d'éléments fertilisants 1	1937-39 2	1950-52 3	1957-58 4	1958-59 5	Différence en % col. 5 par rapport à col. 4
Azote	220	250	456	455 (1)	— 0,1
Acide phosphorique .	380	468	840	826	— 1,7
Potasse	264	381	655	644	— 1,6
	864	1.099	1.951	1.925 (2)	— 1,3

Quant aux amendements calcaires, leur consommation a également baissé. On avait évalué à 960.000 tonnes en 1957-58 les quantités utilisées. Cette année, il semble qu'elles s'établissent à cent mille tonnes de moins. La consommation subventionnée est de 573.000 tonnes seulement, et la subvention a été réduite de 40 à 25 % du prix d'achat. Il faut y ajouter des écumes, des déchets industriels et des amendements marins qui représentèrent 250.000 tonnes de CAO.

La dépense d'engrais était évaluée à 155 milliards en 1957-58. Elle se monterait à 165 pour 1958-59. La hausse des prix des engrais a donc conduit pour des achats plus faibles à une dépense plus forte (+ 7 % environ).

Un facteur supplémentaire de réduction des achats aura été la décision de supprimer la péréquation des frais de transport pour les engrais phosphatés. Aussi, dans les régions éloignées des usines de production, le prix de ces engrais est-il alourdi de frais de transport et cette adjonction limite-t-elle les progrès techniques dans un grand nombre de régions plutôt défavorisées.

(1) Renseignements provenant du bureau compétent du Ministère de l'Agriculture.

Certains renseignements ont été obligeamment fournis par M. Daujat, Secrétaire général de l'A. N. P. E. A.

(2) L'évaluation de l'A. N. P. E. A. est supérieure de 10.000 tonnes pour l'azote et de 5.000 pour la potasse.

II. — LA PRODUCTION EN NATURE

La production agricole de la campagne 1958-59 reste du même ordre que celle de la campagne précédente. La production agricole est comprise entre 125-130 % de celle de 1934-38. Mais celle de 1954-55 aussi. Il semble donc y avoir une certaine stagnation. S'agit-il d'un palier dans une période d'expansion ? On peut assurer en tout cas que le potentiel agricole est considérable, mais que sa mise en œuvre est fonction de la politique économique et sociale.

Indices d'ensemble de la production nette finale	végétale	animale	Base 100 en 1934-38
1951-52	95 à 100	107 à 112	D'après le rapport de conjoncture du Conseil Economique et Social 10.3.60 p. 105
1952-53	105 à 110	110 à 115	
1954-55	120 à 125	130 à 135	
1955-56	118 à 123	130 à 135	
1956-57	100 à 105	132 à 137	
1957-58	114 à 119	138 à 143	
1958-59	111 à 116	136 à 141	

§ 1. Céréales

Par rapport à l'avant-guerre, la régression des superficies emblavées en céréales porte au total sur 1.380.000 ha, mais en 1959, la récolte a été supérieure d'un bon tiers à celle de 1934-1938.

La sécheresse n'a pas nui, bien au contraire, aux céréales. Rarement la récolte s'est faite dans de meilleures conditions météorologiques ; le grain a donc été bien rentré. De qualité, il est aussi de quantité. Les récoltes de blé, d'orge, de maïs sont des récoltes record (si on excepte pour l'orge la récolte 1956 où l'on avait ressemé au printemps de l'orge à la place du blé gelé).

Un tableau établi par le Ministère de l'Agriculture permet de comparer l'évolution des dix dernières années : on s'y reportera avec fruit (voir page suivante).

Des difficultés sont apparues dans la commercialisation de cette quantité imposante de céréales : pour le blé, à la surprise des services compétents de l'O. N. I. C., la collecte est fort en retard et peut-être n'atteindra-t-elle que 75 millions de quintaux

La récolte de céréales 1959 comparée à celles des dix dernières années

Produits	Récoltes 1959 Evaluations au 1er novembre		Récoltes moyennes (1949-1958)		Meilleures années (1949-1958)		Plus mauvaises années (1949-1958)		Classements sur 10 ans (1950-1959)	
	Productions (milliers de Qx)	Rendements (Qx)	Productions (milliers de Qx)	Rendements (Qx)	Productions — Quantité (milliers de Qx)	Rendements — Quantité (quintaux)	Productions — Quantité (milliers de Qx)	Rendements — Quantité (quintaux)	Productions	Rendements
Blé	115.509	26,1	87.598	20,6	110.817 (1957)	23,7 (1957)	56.826 (1956)	16,7 (1951)	1	1
Seigle	4.582	13,9	4.980	12	6.496 (1949)	13,2 (1957)	4.297 (1958)	10,6 (1951)	7	1
Orge	49.219	24,8	27.362	19,6	64.130 (1956)	28,1 (1956)	14.314 (1949)	16 (1949)	2	2
Avoine	28.249	18,8	34.280	16,2	46.042 (1956)	20,2 (1956)	25.793 (1957)	13,2 (1949)	8	2
Maïs	18.158	25,8	9.425	20,2	17.376 (1956)	28,4 (1958)	1.940 (1949)	6,4 (1949)	1	3
Riz	1.320	40	772	38,1	1.405 (1958)	48,2 (1958)	230 (1949)	26,7 (1954)	2	7

ı lieu des 84 escomptés au moment de la décision sur le prix du é. Pour l'orge et le maïs au contraire, les livraisons sont abonıntes, et il est probable qu'un stock de deux millions et demi quintaux d'orge devra être reporté. Quant au maïs, sa producon est également devenue excédentaire par rapport aux besoins ıtérieurs (crise de l'aviculture et de la production porcine).

Céréales

	Moyenne 1930-1939	Moyenne 1954-1958	Année 1958 (chiffres définitifs)	Récolte 1959 Evaluation au 1er.11.1959
Blé : surface (1)	5.227,6	4.194,5	4.615	4.425,75
production (2)	80.495,6	94.592	96.011,8	115.508,93
rendement (3)	15,4	22,5	20,8	26,1
Seigle : surface (1)	680,2	374,9	346,6	328,85
production (2)	7.879,5	4.573,4	4.297,5	4.582,31
rendement (3)	11,6	12,2	12,4	13,9
Avoine : surface (1)	3.333,9	1.920,4	1.487,2	1.506,09
production (2)	47.493,3	34.068,8	26.374,5	28.248,88
rendement (3)	14,5	17,7	17,7	18,8
Orge : surface (1)	750,3	1.650,3	1.782	1.985,59
production (2)	11.041,1	37.453,2	38.920,6	49.219,42
rendement (3)	14,7	22,7	21,8	24,8
Maïs : surface (1)	339,7	530,7	589,7	702,597
production (2)	5.349,5	13.697,4	16 732,9	18.158,33
rendement (3)	15,7	25,8	28,4	25,8
Riz : surface (1)	0,275		28,8	48
production (2)	5,5		1.405	1.320
rendement (3)	20		48,2	40

(1) Milliers d'hectares.
(2) Milliers de quintaux.
(3) En quintaux à l'hectare.

§ 2. Légumes secs, tubercules, fourrages, textiles, oléagineux

Au lieu de donner le tableau traditionnel, nous croyons utile, à l'aide des renseignements publiés par le Ministère de l'Agriculture, Bureau de la Statistique, d'indiquer la position de ces productions par rapport à l'évaluation des dix dernières années. L'ordre suivi dans le tableau que voici reste cependant celui auquel les lecteurs de l'Annuaire sont habitués.

Le tableau habituel comportait des indications sur quelques produits secondaires : les fèves et féveroles : peu de variations

Diverses productions végétales de 1959 comparées à celles des dix dernières années

Produits	Récoltes 1959 Evaluations au 1er novembre		Récoltes moyennes (1949-1958)		Meilleures années (1949-1958)		Plus mauvaises années (1949-1958)		Classements sur 10 ans (1950-1959)	
	Productions (milliers de Qx)	Rendements (Qx)	Productions (milliers de Qx)	Rendements (Qx)	Productions Quantité (milliers de Qx)	Rendements Quantité (quintaux)	Productions Quantité (milliers de Qx)	Rendements Quantité (quintaux)	Productions	Rendements
Haricots	817	7,7	955	7,1	1.196 (1956)	9 (1956)	423 (1949)	3,2 (1949)	9	5
Lentilles	78	6,3	93	7,4	147 (1954)	54 (1952)	10,4 (1954)	4,9 (1952)	7	9
Pois	281	17,1	373	16,9	427 (1957)	19,5 (1957)	305 (1952)	14,9 (1952)	10	5
Pommes de terre	118.508	134	132.693	140	168.467 (1956)	175 (1956)	96.496 (1949)	98 (1949)	9	7
Topinambours	33.971	199	33.622	220	44.954 (1956)	283 (1958)	18.079 (1949)	126 (1949)	6	8
Betteraves fourragères	242.699	322	360.674	432	453.456 (1958)	516 (1958)	245.386 (1949)	309 (1949)	10	10
Prairies artificielles	163.440	47	146.786	44,3	185.141 (1958)	54,1 (1958)	88.887 (1949)	28,5 (1949)	3	4
Prairies temporaires	57.330	43,2	38.646	34,9	66.562 (1958)	51,3 (1958)	21.400 (1949)	21 (1949)	2	2
Fourrages annuels	35.524	43,6	35.062	43,2	52.354 (1958)	63,1 (1958)	19.366 (1949)	24,7 (1949)	6	6
Prés naturels de fauche	173.299	33,1	171.760	32,8	205.429 (1951)	39,2 (1951)	109.205 (1949)	21 (1949)	7	7
Betteraves industrielles	74.819	192	114.710	297	135.758 (1950)	353 (1958)	95.040 (1952)	224 (1952)	10	10
Houblon	17,3	13,2	18,7	13,6	23 (1953)	16,4 (1953)	12,8 (1949)	11,5 (1949-56-57)	8	7
Lin textile	207	6,9	327	6,8	233 (1955)	7,9 (1955)	104 (1958)	5,2 (1958)	10	5
Chanvre	15,6	11,7	35,1	11,8	53,9 (1952)	13,6 (1955)	17,6 (1954)	9,7 (1949)	10	7
Colza	1.151	15,6	1.286	13,9	2.141 (1952)	16,5 (1952)	733 (1956)	11,5 (1950)	5	2
Navette	50	9,1	98,4	8,8	143 (1949)	10,1 (1958)	64 (1957)	7,4 (1949)	10	5
Lin oléagineux	178	10,3	(1) 276	(1) 13,2	(1) 345 (1956)	(1) 14,8 (1956)	(1) 218 (1958)	(1) 12,1 (1958)	(2) 4	(2) 4
Chicorée à café	1.889	355	1.168	336	2.364	365	1.117	315	1	6

des surfaces par rapport à 1958, mais production en baisse. Par contre, l'ensemble des superficies consacrées aux légumes secs a régressé de 16.000 hectares, ce qui avec un rendement plus faible a diminué la production de 400.000 quintaux.

La régression est encore plus sensible pour les oléagineux, 70.000 ha de moins (principalement de colza). Production inférieure de 800.000 quintaux par rapport à 1958, de 120.000 quintaux par rapport à la moyenne 1954-1958.

Le déficit d'aliments du bétail est également très caractéristique. Pour une superficie légèrement réduite (— 40.000 ha), mais un rendement inférieur de 200 quintaux à l'hectare, les betteraves fourragères n'ont produit que 242.698.700 quintaux (contre 433.456.200 en 1958). Déficit également, d'un tiers, des rutabagas et navets fourragers. L'ensemble de production des cultures fourragères serait inférieur de 63 millions de quintaux à la production de l'année précédente, mais légèrement supérieure à la moyenne 1954-1958, en raison des 250.000 hectares supplémentaires qui y ont été affectés.

La régression des cultures textiles continue : le chanvre n'occupe plus que 1.340 ha (au lieu de 1.800) et le lin 30.060 (au lieu de 49.300 en 1954-1958).

Il convient de donner quelques renseignements complémentaires sur les deux principales productions de cette rubrique (les fourragères mises à part, mais nous allons les retrouver plus loin en parlant du bétail) : la pomme de terre et la betterave sucrière.

La production des pommes de terre primeur a été remarquable en 1959 : 16.000 hectares de plus, 113 qx à l'hectare, deux millions de quintaux de mieux qu'en 1958 (ou qu'en 1954-58). Résultats inverses pour les pommes de terre de plein champ : surface et rendement en baisse : 30 millions de qx de moins qu'en 1954-58.

	1954-58			1958			1959		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
Pommes de terre (total)	927,4	156.622	158,1	884,2	127.458	144,1	881,7	118.508	134,4
Betteraves sucrières	454,2	115.304	253,9	364,9	128.852	353,1	389,4	74.819	192,1
	S = mille hectares			P = mille quintaux			R = en quintaux		

Pour la betterave à sucre, la superficie était supérieure à celle de 1958 (+ 25.000 ha) mais le rendement n'a atteint que 60 % de celui de l'an dernier. Résultat : 75 millions de qx au lieu de 129.

§ 3. Sucre et alcool.

Nous venons de voir que le mouvement d'expansion de la culture betteravière amorcé en 1958 s'était accru en 1959 (1957 : 341.000 ha — 1958 : 365.000 (1) — 1959 : 389.000) (1). Malheureusement, c'est la culture qui a le plus souffert de la sécheresse. Le rendement moyen serait de 19,5 tonnes ; la densité de 9°,1 ne rachète pas la médiocrité du poids récolté (2).

La production du sucre n'a atteint que 969.000 tonnes, soit 67 % de celle de l'an dernier. La production d'alcool a atteint 826.000 hl (3).

Des importations de sucre ont été décidées pour couvrir les besoins de la consommation métropolitaine.

Production et consommation de sucre en France
(en milliers de tonnes)

Campagne	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60
Production ...	1.472	1.518	1.468	1.262	1.415	1.436	969
Consommation.	1.084	1.143	1.181	1.338	1.363	1.360	1.400 (n)

§ 4. Vin

	1936-39	1952-36	1958	1959
Surface (1.000 ha)	1.530	—	1.273,4	1.282,7
Rendement (en hecto)	38,5	—	36	45,5
Production (en 1.000 hl)	58.885	57.322	47.735	60.803 (4)

(1) Respectivement 376.000 et 398.000 suivant la C. G. B.
(2) 7.800.000 t. suivant la C. G. B.
(3) Contre 2.386.000 en 1953-54, 1.200.000 environ de 1955 à 1958 et 1.400.000 en 1958-59.
(4) Evaluation du Ministère de l'Agriculture.
Pour les Contributions indirectes, la récolte déclarée est de 58.276.000 hl.

Les Contributions indirectes commentent ainsi la récolte 1959 :

« Dans la Métropole, la récolte déclarée s'élève à 58.276.000 hectolitres, soit une augmentation de 12.242.000 hectolitres (+ 26,5 %) par rapport à celle de 1958 (46.034.000 hl).

« Elle est sensiblement comparable aux récoltes de 1954 (58.808.000 hl), de 1938 (57.907.000 hl), de 1928 (58.415.000 hl). Depuis l'après-guerre c'est la quatrième récolte dans l'ordre d'importance.

« La progression de la production métropolitaine est due essentiellement à l'apport des six départements gros producteurs du Midi (32.816.000 hl) lesquels ont en effet produit 10.453.000 hl de plus que l'année dernière. L'augmentation ressort ainsi à 46,7 % alors que dans le reste de la Métropole, elle atteint seulement 7,6 % (25.460.000 hl en 1959 au lieu de 23.671.000 hl en 1958).

« La part des six gros départements représente 56,3 % de la récolte métropolitaine contre 48,4 % l'année dernière. Elle a retrouvé sensiblement l'importance qu'elle avait en 1957 (55,7) et en 1956 (55,2). »...

...« L'ensemble de la production des vins à appellation d'origine et des vins d'Alsace s'établit à 6.588.000 hl, représentant 11,3 % de la récolte contre 13,5 % l'année précédente. Exception faite pour la récolte 1956, c'est le plus faible pourcentage enregistré durant les cinq dernières années. »

Le nombre de récoltants (1.373.000) est toujours inférieur d'une soixantaine de mille à celui de 1956. Arrachages et replantations (30.000 ha) semblent s'équilibrer.

Le rendement serait l'un des meilleurs des cinquante dernières années, dépassé seulement par ceux des années 1922, 1924, 1934, 1935 et 1939 qui se situaient entre 50 hl et 46,5. Mais, en général, les vins ont une richesse alcoolique plus faible qu'en année moyenne (suite du mauvais temps qui a sévi sur les régions méridionales).

La récolte en Algérie (18.600.000 hl) est du même ordre que la moyenne d'avant-guerre, mais supérieure de 3 millions d'hectos à celles de la période décennale 1949-1958.

Les disponibilités pour la campagne de consommation 1959-60 s'établiraient à 101.728.000 hl, dont 11 de stocks à la propriété, 88 de récoltes, 11 de stocks de commerce et 2,5 d'importations traditionnelles. Les probabilités d'écoulement étant chiffrées par

les Contributions directes à 70.500.000 hl, il semble que les besoins seront largement couverts, et que des opérations de distillation volontaire seront entreprises.

La situation sur le marché du vin s'est donc complètement retournée en peu de temps.

§ 5. **Productions légumières et fruitières**

Les productions légumières et maraîchères ont beaucoup varié au cours de l'année 1959. La température clémente du début de l'année et du printemps a permis d'obtenir de gros rendements. La sécheresse de l'été et de l'automne a par contre considérablement réduit les résultats des cultures de plein champ, cependant que, dans tout le midi, les pluies persistantes causaient, durant la même période, d'importants dégâts.

Selon la Fédération des Producteurs, « on peut cependant prévoir que les chiffres globaux seront sensiblement voisins de la moyenne des autres années. Seules quelques espèces, dont la récolte s'effectue principalement durant le deuxième semestre, apparaîtront déficitaires, comme les endives, les carottes et les tomates (à signaler que les industries de transformation n'ont travaillé que 130.000 t. de tomates fraîches — ce qui constitue un déficit de 20.000 à 30.000 t.) » (1).

Pour les fruits, le tableau habituel a été établi à partir des données fournies par le Ministère de l'Agriculture. Il permet de voir que là aussi les résultats ont été irréguliers, mauvais pour les pommes de table, pour les fruits à cidre, pour les noix, les cerises, les prunes, convenables ou bons pour le raisin, les poires, les pêches, les abricots et les prunes à pruneaux.

Si l'on se reporte aux résultats de l'an dernier, on voit à quel point ce genre de production est sujet à fluctuations. Il n'empêche que le Commissariat général au Plan prévoit une augmentation considérable qui porterait la récolte de fruits de table de 1.686.700 t. en 1956 à 2.821.000 en 1965 (2.351.000 t. en 1961) (2).

(1) Le volume global de la récolte aurait été en 1959 de l'ordre de 6.868.000 tonnes, contre 7.800.000 en 1958.

(2) Rapport général sur la production fruitière, juillet 1959.

Production fruitière (1)
(en milliers de quintaux)

	Moyenne 1954-1958	Année 1958 (chiffres définitifs)	Evaluation au 1er.11.1959	Rang de la récolte 1959 par rapport aux récoltes des dix dernières années
Raisin de table	2.151,4	2.120	2.260,103	3
Pommes et poires à cidre	32.977,2	50.003	12.663,43	9
Pommes de table	4.412,2	6.341,1	4.075,46	8
Poires de table	1.719,8	2.227,9	1.788,7	3
Pêches	1.859,5	1.927,2	2.672,7	2
Noix	273,4	319,9	221,45	8
Cerises	753,2	626,3	739,22	7
Abricots	463,6	307,7	410	3
Châtaignes	1.075,2	1.093,3	1.211,4	5
Prunes	862,6	541,8	622,24	8
Prunes à pruneaux	211,3	70,2	342,325	2

§ 6. Bétail et productions animales

Evolution des effectifs du cheptel mesurée par indices
(Base 100 = Moyenne 1936/1938)

	Moyenne 1936-38	1948	1951	1955	1958
Espèce chevaline	100	88	87	79	69
Espèce bovine	100	98	103	112	116
Espèce ovine	100	76	77	83	88
Espèce porcine	100	90	102	109	114

D'après la *Revue du Ministère de l'Agriculture*, n° 158, octobre 1959.

L'évaluation annuelle du Ministère de l'Agriculture (au 1er octobre 1959) fait apparaître les existants suivants :

En milliers de têtes	1934-38	1er octobre 1958	1er octobre 1959 (p)
Total des bovins	15.713	18.465,6	18.673
dont bœufs d'engrais	»	452 (p)	449
vaches laitières	»	7.203 (p)	7.314
élèves	»	7.366 (p)	7.620
Ovins	9.761	8.748,8	8.922
Porcins	7.084	8.469,3	8.301
Caprins	1.400	1.198,6	1.140

On constate donc un relèvement général des effectifs, sauf pour les porcins dont l'élevage suit de près le mouvement des prix.

(1) Se référer à la communication de M. F· ROBIN à l'Académie d'Agriculture, le six avril 1960.

On sait qu'une proportion très importante du territoire agricole est désormais consacrée à l'alimentation de ce cheptel ; les achats d'aliments du bétail ont cependant porté sur 165 milliards de francs (dont une centaine pour les tourteaux et les aliments composés).

Les progrès techniques sont certains. Si le contrôle laitier s'étend lentement (1), l'insémination artificielle touche 2 millions et demi de vaches de plus qu'il y a sept ans ; 300.000 de plus que l'an dernier. L'action des Services vétérinaires s'accroît (2), malgré le manque de crédits.

Il semble, en effet, que nous pourrions en peu d'années faire cesser la suspicion qui, assez souvent, refoule, aux frontières, nos tentatives d'exportation d'animaux ou de viandes. L'éradication de la tuberculose bovine est poursuivie sur 31 % du cheptel (39 % des exploitations), mais les crédits 1960 permettent à peine le maintien de l'effort actuel : il manque 30 à 40 millions de N.F. pour confirmer les résultats acquis et entreprendre une tranche nouvelle (3). Pour la fièvre aphteuse (4) dont la régression se poursuit depuis la crise de 1957 (34.000 bovins malades en 1959 contre 704.500 en 1957, 65.500 contaminés contre 922.000), on peut estimer que le tiers du cheptel bovin a été vacciné. L'abattage n'a été appliqué que dans le Finistère (29 foyers) et quelques départements de l'Est (6 foyers).

Les intentions des agriculteurs en matière de productions animales ont fait l'objet d'une enquête qui conduit nettement à un désir d'augmenter la production du lait et des gros bovins destinés à la boucherie. La tendance est moins nette pour le veau, le porc et le poulet (5).

Est-ce que les difficultés d'alimentation dues à la sécheresse et l'augmentation des abattages à l'automne dernier permettent de modifier ces perspectives ? Il ne le semble pas. On peut seulement dire que le nombre de veaux abattus doit conduire dans l'hiver 1962 à une certaine raréfaction de la production de bœuf.

(1) Depuis 1943, le nombre de vaches suivies est passé de 20.400 à 208.000 (chez 16.541 éleveurs).

(2) Voir la *Revue du Ministère de l'Agriculture*, octobre 1959, n° 158.

(3) Ecrit en mars 1960, Les propositions d'avril du gouvernement peuvent modifier ces perspectives.

(4) Voir B. H. I. du Ministère de l'Agriculture, n° 45, 19 mars 1960.

(5) Voir *Etudes et Conjoncture*, août/septembre 1959.

-8 à 20 % du cheptel aurait beaucoup souffert de la séche-esse (1).

La Confédération Nationale de l'Elevage a procédé, en collabo-ation avec le Ministère de l'Agriculture, à l'estimation des onnages de viande produits et consommés en France en 1959 (2).

rs s	1959		1958		1957	
	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation
...	1.000 (+ 6,9)	930 (+2,5)	935 (— 2,6)	907 (—4,5)	960 (+0,5)	950 (+1,8)
...	350 (+ 6)	350 (+6)	330 (— 3,3)	330 (—3,5)	342 (—5)	342 (—5)
...	123 (+11,8)	127 (+7,6)	110 (— 7,3)	118 (—4,8)	118 (—7)	124 (+0,8)
....	1.200 (+ 9,6)	1.090 (+5,8)	1.095 (»)	1.030 (+0,3)	1.030 (+1,9)	1.027 (+1,9)
....	76 (— 3,9)	99 (—3,9)	95 (+11,7)	103 (+8,4)	85 (»)	95 (+2)
....	2.749 (+7)	2.596 (+4,4)	2.565 (— 1,3)	2.488 (—1,9)	2.600 (+0,6)	2.538 (+5)

La production du *bœuf* et du *veau* est en reprise, on retrouve à peu près le niveau de 1954 et 1955, mais on est très loin des objectifs du troisième plan : 1.300.000 tonnes en 1961.

Pour le *mouton*, il s'agit d'un record de production.

Pour le *porc*, la production est en progression considérable après une stabilisation momentanée, l'objectif du plan (1.100.000 tonnes) prévu pour 1961, est largement dépassé dès à présent, mais on sait combien la situation est sujette à renversement.

Pour le *cheval*, il y a un recul très accentué des abattages métropolitains ; les très fortes importations maintiennent à peu près le volume de la consommation.

Au total, la *production* de l'ensemble des viandes en 1959 marque une *augmentation sensible* (+ 7 %) sur 1958.

La *consommation* qui avait légèrement fléchi en 1958 après le record de 1957, accuse une *reprise appréciable* (+ 4,4 %).

Si l'on considère que la population de la France métropolitaine dépasse aujourd'hui 45 millions (chiffre un peu fort pour la moyenne de 1959), *la consommation par tête d'habitant* sur cette base ressortirait comme suit, en kilogs de viande nette :

(1) *Etudes et Conjoncture*, mars 1960.
(2) Circulaire d'information de la C. N. E., n° 431 du 15 février 1960.
Afin de permettre des comparaisons valables, les chiffres de consommation des dernières années ont été corrigés en conséquence du rattachement de la Sarre à l'Allemagne sur la base des courants constatés en 1959 (environ 30.000 tonnes de bœuf et 20.000 tonnes de porc par an).
Le tableau ci-dessus porte entre parenthèses, les variations en pourcentage d'une année à l'autre pour chaque catégorie et au total.

Bœuf	20,7
Veau	7,7
Mouton	2,8
Porc	24,2
Cheval	2,2
	57,6

A ce total, qui comprend seulement les viandes de boucherie (*en termes de carcasse*), il conviendrait d'ajouter, pour évaluer la consommation carnée totale par habitant, les *abats* de boucherie, la *volaille,* et les animaux de basse-cour (plus de dix kg par tête), le gibier et les autres viandes (chèvre, chevreau, agneau de lait).

La production de viande de volaille est évaluée par la Confédération Française de l'Aviculture à 449.000 tonnes en 1959.

Depuis 1953, le rythme annuel d'accroissement de la *production laitière* était de l'ordre de 5 % environ. Voici les chiffres des dernières années (en millions d'hl) : 1955 : 180 ; 1956 : 190 ; 1957 : 200 ; 1958 : 205. Pour 1959, on serait retombé à 195.

La sécheresse qui a touché irrégulièrement l'ensemble du territoire a affecté une proportion importante de vaches laitières. D'après l'I. N. S. E. E., la réduction globale de production pourrait se situer entre 15 et 25 % mais sans doute seulement pour la deuxième partie de l'année. Les stocks de beurre étaient en novembre 1959 inférieurs de plus de moitié à ceux enregistrés en novembre 1958. La hausse des prix des produits laitiers que nous signalons plus loin s'applique donc à des quantités restreintes (1).

§ 7. **La production forestière** (2)

Produits en 1959 (en milliers de mètres cubes)	Production	Importations	Exportations	Consommation apparente
Sciages résineux	4.700	659	335	5.024
Bois sous rails résineux	73	—	73	—
Sciages feuillus	2.200	35	268	1.966
Bois sous rails feuillus	474	16	145	345
Bois de mine	1.745	26	261	1.510
Bois à pâtes (déchets compris)	3.340	770	448	3.662

(1) Voir la communication de M. des Courtils à l'Académie d'Agriculture début avril.

(2) Chiffres provisoires.

III. — LA PRODUCTION EN VALEUR

§ 1. Evolution générale des prix

Il faut tout d'abord remarquer que les prix dont il va être uestion ne s'appliquent pas durant l'année considérée à toutes s productions que nous avons répertoriées dans la deuxième artie, mais bien à celles de la précédente année (1958), tout au ıoins durant six ou huit mois de 1959 pour les plus grosses roductions végétales.

La réflexion montre aussi que, pour les moyens de production, urs prix interviennent en partie dans les prix de revient des écoltes de l'année suivante, cependant qu'ils doivent être acquis vec les rentrées obtenues par la vente des récoltes de l'année récédente. D'où des décalages qui rendent les comparaisons lifficiles.

1° Sous le bénéfice de ces observations, et même en faisant bstraction du décalage des prix entre produits industriels et agricoles (survenu en 1948-49), on constate que, de décembre 1958 à décembre 1959, l'indice des prix industriels a gagné quatorze points, celui des produits alimentaires, six points et demi. Mais les viandes n'ont gagné que trois points et le vin du Midi en a perdu trente.

Prix de gros 1949 = 100	1958		1959				
	Moy. mensuelle	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Moy. annuelle
Indice général	166,9	166,9	173,3	171,6	175,6	179,2	174,9
Produits industriels	166,9	168,1	176,7	178,7	180,9	182,2	179,1
Produits alimentaires	163,1	161,9	160,2	155,5	162,9	168,4	162,3
Farineux et féculents	159,5	156,5	161,4	154,4	165,7	160,0	163,4
Viandes (ensemble) .	182	179,1	179,2	168,6	170,3	181,9	174,9
Œufs et produits laitiers	131,3	142,8	133,8	135,6	156,7	170,3	147,8
Vins du midi à la production	235	172,5	134,1	129,3	131,0	132,5	134,8
Fruits et légumes frais (Paris) (1)....	104,8	100,8	75,5	89,2	123	108,8	97,3

(1) Indice sensible (Halles Paris) corrigé des var. saisonnières, base 100 en 1957.

2° Quittons le domaine des prix de gros : les prix à la production (1) ont baissé en moyenne en 1959 par rapport à 1958. Sur

(1) Ces indices ont été calculés aussi par campagne agricole (B. H. S. 19.12. 1959). Voici le résultat : campagne 1949-50 : 86,1 ; 1950-51 : 89,7 ; 1951-52 : 108,5 ;

la base 100 en 1955, ce recul est de huit points. A la stabilité (globale) de l'indice des produits d'origine animale, s'oppose la chute profonde des produits végétaux (vingt-six points). Le bétail sur pied a baissé de huit points, les volailles de six, les œufs de quatorze. Par contre le lait a gagné dix-huit points.

Base 100 : 1955	Indice mensuel 1959												M
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	19
Indice général produits agricoles à la production	133,3	131,6	131,2	132,6	131,6	131,3	133,6	134,5	134,9	138	139	134,8	134
— d'origine végétale	155,6	151,0	144,1	142,2	133,8	134,5	144,8	145,4	141.0	144,9	145,9	143,2	146
— d'origine animale	123,8	123,4	125,8	128,5	130,7	130,0	128,8	129,9	132,2	131,1	136,0	131,2	129
dont bétail sur pied	133,1	130,4	133,8	135,2	134,2	130,9	127.4	127,4	132,2	134,7	138,2	132,9	132
Lait	115,9	117,2	117,0	124,5	134,6	138,4	140,2	142,5	141,6	147,8	145,2	140,3	134
Volailles et lapins	106,9	107,8	106,2	102,4	104,2	104,6	104,2	107,7	112,0	112.2	113,7	109,4	106
Œufs	105,6	115.3	125,1	124,4	116,9	115,1	118,7	119,0	114,5	108,7	104,6	102,9	112

3° Cette évolution quasi générale en baisse est d'autant plus frappante que l'indice des prix des moyens industriels nécessaires à l'agriculture est en hausse de quinze points entre les moyennes 1958 et 1959, mais encore cette hausse a-t-elle été très rapide puisqu'entre décembre 1958 et mars 1959, l'indice est passé de 149,8 à 163,4. Les baisses légères dont il a été l'objet depuis n'enlèvent rien à cette constatation : les agriculteurs ont payé cher toute l'année 1959 leurs moyens de production.

Base 100 : 1949	1959				Moyenne	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	1959	1958
Energie	136,2	→	→	136,1	136,2	125,2
Bâtiments	180,1	181,6	182,1	181,6	181,4	169,6
Engrais	152,7	137,4	142,7	147.1	145,0	133,4
Machines	182,1	182,2	→	182,3	182,2	160,9
Divers	177	182,1	186,9	185,6	182,9	157,0
Ensemble	163,4	159.4	161,6	162,7	161,8	146,4

1952-53 : 109,1 ; 1953-54 : 101,3 ; 1954-55 : 100 ; 1955-56 : 104,7 ; 1956-57 : 112,8 ; 1957-58 : 132,7 ; 1958-59 : 137,3.

	Août 1939	Moyenne mensuelle		1959			
		1958	1959	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.
Blé indigène (le quintal)	216,5	3.453	3.681	3.596	3.596	3.800	3.800
Seigle de Beauce (départ, le quintal)	85	2.762	2.945	2.877	2.877	3.040	3.040
Orge de Beauce (départ, le quintal)	74,5	2.620	3.054	2.914	2.914	3.250	3.250
Avoines diverses (le quintal)	60,75	2.735	2.858	2.800	3.000	2.800	2.700
Riz (maximum 5 % brisures, le quintal)	—	9.500	11.300	11.300	→	→	→
Pommes de terre, les 100 kg, les Halles. Paris (Bintje ordinaire)	49,17	—	2.710	2.700	2.383	2.600	2.300
Sucre blanc nº 3 (cote officielle, Paris)	340,50	7.961	8.628	8.501	→	9.008	→
Bœuf, le kg net, la Villette 1re qualité	11,80	396	394	392	390	370	426
2e qualité	11,10	349	343	344	336	320	350
Veau, idem. 1re qualité	15,80	541	530	560	500	550	590
2e qualité	14,20	491	453	480	450	460	500
Mouton, idem. 1re qualité	20	618	571	590	560	520	590
2e qualité	16	458	393	450	370	350	360
Porc, idem. poids vif 1re qualité	14,28	244	233	232	233	240	232
2e qualité	13,14	231	223	222	223	230	222
Lait, prix en gros aux détaillants de Paris, le litre rendu	1,54	40	46,44	43,30	46,25	46,25	49,95
Beurre, prix moyen, Halles centrales (malaxé)	14,91	592	787	750	750	855	860
Fromage, pâte sèche le kg. Gruyère	9,69	438	504	490	465	520	580
Saint-Paulin	—	301	362	360	280	420	400
Œufs, le mille, cours moyen, Halles centrales	683,33	1.851	1.769	1.365	1.588	1.942	2.142
Laine peignée, type marché à terme, Roubaix-Tourcoing, le kg	34,40	1.138	1.337	1.165	1.405	1.505	1.445
Lin teillé de Bretagne (100 kg)	1.400	20.400	22.700	21.400	20.200	22.400	30.300
Chanvre, Beaumont-sur-Sarthe, 1re qualité, 100 kg	615	14.000	13.400	14.000	13.500	13.000	13.000
Cuirs verts, peaux de veau, légers, 5,9 kg et sous 1er choix. Paris, les 100 kg	1.590,60	46.000	66.900	66.000	68.000	74.000	56.700
Suif indigène, 43 1/2. — Paris : les 100 kg	265	8.792	8.525	8.400	7.900	8.900	8.700
Bois de papeterie (sapin, épicéa), brut wagon, départ, le stère	100	4.940	5.000	4.940	5.060	4.968	4.968
Bois de mine, feuillus, épais, 1re classe, rendu franco Nord le m³	192	4.619	4.895	4.792	4.869	4.968	4.968
Vin rouge, 10° à la propriété, Béziers, l'hecto	158,3	9.200	4.910	4.900	4.830	4.780	4.920

4° Nous avons reproduit, pour que les lecteurs de l'annuaire aient la série complète de ces données, le tableau habituel pour certains produits tant alimentaires que d'utilisation industrielle.

Ils permettront de faire la comparaison des évolutions discordantes de certains prix depuis 1938 (voir par exemple les différentes céréales), et les brusques variations de certains autres : les sautes des cuirs, ou celles du vin. Même au prix moyen de 1959, inférieur de 4.300 au prix de l'an dernier, ce dernier présente une hausse bien plus forte que le blé entre 1938 et 1959.

Blé : de 216,5 le quintal à 3.681.
Vin : de 158,3 l'hecto à 4.910.

Les ventes de bois en 1959 ont fait apparaître une baisse nette sur les cours de 1958, sauf pour les bois de qualité (chêne, hêtre, résineux) et pour certaines essences secondaires.

Pour les qualités ordinaires, cette baisse va de 5 à 25 % pour le chêne, de 5 à 15 % pour le hêtre, de 0 à 15 % pour le sapin, l'épicéa, le pin et le peuplier.

§ 2. L'action des pouvoirs publics sur les prix agricoles

a) *Garantie de prix*

L'an dernier ce paragraphe se terminait sur la suppression, réalisée au début de l'année, de l'indexation des prix des produits agricoles (décret du 7 janvier 1959) (1).

Cette suppression a donné lieu à de multiples réclamations des agriculteurs, lors de la fixation de chaque prix au cours de l'année. Le rétablissement partiel d'une certaine indexation différente selon chaque produit datant du 3 mars 1960, nous pouvons donc considérer que, durant l'année écoulée, aucun automatisme n'a présidé aux fixations de prix d'objectifs, des prix indicatifs ou des prix de campagne (1).

Voici le tableau des nouveaux prix fixés le 15 octobre 1959, par comparaison avec les prix indicatifs 1958-59, les prix d'objectif 61, et les prix demandés par les organisations professionnelles avec et sans actualisation :

(1) Voir dans *Droit Social* (juillet/août 1959), les résultats de « Quinze mois d'indexation des prix agricoles ».

	Indicatif 1959/60	Indicatif 1958/59	Objectif 1961	Prix calculés par les professionnels	
				avec act.	sans act.
Blé tendre	3.800	3.800	3.800	4.050	3.860
Orge..............	3.150	3.100	3.200	3.300	3.200
Maïs..............	3.850	4.000	3.800	4.000	3.925
Betteraves	6.700	6.575	6.700	7.750	6.700
Bœufs 1re	425	395	455	446	425
Bœufs 2e	360	335	385	372	360
Porc « Belle coupe ».	377	373	380	400	380
Œufs	23,5	22	25	23,5	23,5

Un arrêté publié également au *J. O.* du 15 octobre, fixe comme suit les prix minima et maxima de la viande qui découlent des prix indicatifs ci-dessus ; ces prix étaient prévus pour la période du 15 octobre 1959 au 14 octobre 1960 :

Viande de bœuf : 1re qualité : 391 et 459 francs le kg de viande net sur pied au marché de la Villette ; 2e qualité : 331 et 389 francs.

Viande de porc : « Belle coupe » : 347 et 407 francs le kg de viande aux Halles centrales de Paris et périmètre.

Pour le lait, les prix successifs fixés au cours de l'année, ont été :

Le prix d'objectif 61 ayant été fixé à 32 francs le 7 janvier 1959, et le prix d'hiver en vigueur au même moment de 31 fr. 20, le prix d'été a été fixé, sur la base d'un prix de campagne 1959-60 de 32 francs à 29,80, et le prix d'hiver à 37 francs.

Signalons au surplus que, pour 1960-61, le prix de campagne étant de 0,335 N.F., le prix d'été a été fixé à 0,315 N.F.

Pour les œufs (qui figurent dans le tableau ci-dessus), les cours réels sont tombés (aux Halles de Paris) entre 13 et 11,50 du 10 avril au 12 juin : la « garantie » n'a donc pas joué.

Ajoutons enfin qu'un nouveau produit : le vin, s'est vu attribuer le bénéfice de prix d'objectif et de campagne le 16 mai 1959 (voir le § suivant).

b) *Les moyens d'intervention de l'Etat*

L'action du Fonds de Garantie Mutuelle et d'orientation de la Production Agricole, celle de l'O. N. I. C., de la S. I. B. E. V., d'Interlait se sont poursuivies pendant l'année, avec des fortunes

diverses, et compte tenu d'entraves financières ou autres qui ont freiné souvent l'intervention qui aurait été opportune de ces organismes.

Par les décrets du 16 mai 1959 (1), le Gouvernement s'est efforcé de donner des garanties aux producteurs de vin en le plaçant dans le cadre général de l'organisation des marchés agricoles, défini par le décret du 18 septembre 1957.

« Ainsi ont été fixés un prix d'objectif du vin pour 1961 — terme du III[e] Plan de modernisation et d'équipement — et un prix de campagne ou plus exactement un prix plancher et un prix plafond pour la campagne 1959-60.

« Cette garantie de prix, vainement réclamée jusque-là, semble avoir provoqué, dans certaines régions, des réactions du monde viticole favorables qui n'ont pas été de très longue durée. Pourquoi ? Parce que la détermination d'un prix d'objectif — 480 fr. — inférieur au prix de campagne immédiat de 525 fr — a révélé la volonté des pouvoirs publics de tendre vers une réduction de la production vinicole par le découragement des viticulteurs dont les prix de revient sont les plus élevés...

« La garantie de prix qui semblait, à première vue, intéressante ne s'applique pas à la totalité de la récolte de chaque vigneron, mais à une partie seulement de cette récolte, partie d'autant plus réduite que les ressources globales de la métropole et de l'Algérie — sans oublier les apports étrangers — sont plus élevées...

« Les vins hors quantum, retirés du marché, doivent faciliter la constitution d'un stock régulateur d'une importance de 8 millions d'hectolitres, permettant d'éviter les pénuries résultant des variations de récolte. Il semble que la constitution de ce stock, son financement, l'octroi de primes de conservation, ont soulevé des difficultés, notamment du côté du Ministère des Finances »...

Nous ne saurions terminer ce paragraphe sans souligner la part prépondérante que les importations jouent sur le marché des produits agricoles. Ce sont elles qui ont plongé dans le marasme le marché des œufs, ce qui a contraint le Gouvernement à suspendre les mesures de libération des échanges décidées peut-être un peu rapidement en ce qui les concerne.

Mais le Gouvernement sera de moins en moins libre de ses

(1) Pour la rédaction de ce paragraphe, nous avons eu recours à la remarquable communication faite par M. Paul Garnier, à l'Académie d'Agriculture le 16 mars 1960.

mouvements en ce domaine. L'entrée en œuvre progressive de la Communauté Economique Européenne, sans même attendre la politique agricole commune, et les obligations contractées dans le cadre de l'O. E. C. E. et du G. A. T. T. vont probablement réduire l'efficacité des mesures intérieures de stabilisation des marchés agricoles.

IV. — LA RENTABILITÉ

Les chiffres dont nous disposons offrent toujours de nombreuses incertitudes (1).

§ 1. Le revenu global de l'agriculture

La balance de trésorerie de l'agriculture, c'est-à-dire la différence entre les recettes en monnaie ou en nature (à l'exception des produits réintroduits dans le circuit de production), ainsi que les dépenses en monnaie (non compris les salaires, ni les loyers), se présente comme suit en milliards de francs courants (2).

	1956-57	1957-58	1958-59
Recettes	2.555	3.070	3.155
Dépenses	845	985	1.040
Balance	1.710	2.085	2.115
dont autoconsommation	465	530	520

Compte tenu des erreurs, « le montant réel de la balance de trésorerie des agriculteurs se situerait entre 1.600 et 2.500 milliards ».

L'accroissement des dépenses par rapport à la campagne précédente a été de 55 milliards, celle des recettes de l'ordre de 85. La stagnation du « revenu » a donc recommencé après l'élévation rapide de ce dernier en valeur nominale dans le cours de 1957-58.

Si l'on ne retient en recettes que la valeur des produits commercialisés, on obtient la balance suivante :

(1) *Etudes et Conjoncture* de décembre 1959, « L'évolution des revenus agricoles », par M. Klatzmann, et, du même auteur dans *Etudes et Statistiques*, n° 4-1959, « Revenus agricoles et non agricoles ».
(2) *Etudes et Conjoncture*, novembre 1959, étude rédigée par Mme F. Maurel.

Mouvement d'argent	1956-57	1957-58	1958-59
Recettes	2.090	2.540	2.635
Dépenses	845	985	1.040
	1.245	1.555	1.595

La répartition des dépenses est assez difficile à opérer. Celle de la valeur des différentes récoltes aussi, mais moins. On estime que la viande a produit 32,5 %, le lait et les produits laitiers 19,5, la volaille et les œufs 10,5, c'est-à-dire 62,5 % pour les produits animaux.

Du côté de la production végétale le vin vient en tête : 10 %, suivi du blé (7,5), des légumes (7), des pommes de terre (3,5), des fruits (3) et des betteraves industrielles (2). Le solde étant attribué à des productions diverses, individuellement très faibles.

§ 2. Le revenu des propriétaires du sol

La valeur du sol a été évaluée pour 1958 à 9.000 milliards de francs par le Ministère de l'Agriculture (études précitées de M. Dumant). L'évaluation pour 1959 serait de 9.500 milliards.

La valeur locative, étant donné la hausse des fermages durant la campagne 1958-59, peut être portée à 230 milliards (contre 215 pour les douze mois précédents). Les charges de la propriété sont évaluées à 120 milliards : frais de renouvellement et d'entretien des bâtiments, 80 ; impôt foncier, 35. Le revenu net apparent serait donc de 110 milliards, soit 1,2 % d'intérêt net des capitaux engagés, et cela encore dans une hypothèse optimiste.

Il faut noter que selon l'I. N. S. E. E., les frais engagés pour les bâtiments auraient diminué de cinq milliards dans l'année. Pourtant à cette mise de fonds réduite n'a pu correspondre, vu la hausse des matériaux et des salaires des ouvriers du bâtiment, qu'un volume encore plus faible de travaux. Si l'on veut une référence, voici une évaluation d'un ingénieur en chef du Génie Rural, M. Govin :

« L'expérience nous prouve que, lorsqu'il s'agit de moderniser les bâtiments et les annexes d'une exploitation existante, on doit consacrer en moyenne de 80 à 100.000 francs à l'hectare pour des fermes d'importance moyenne et que les dépenses de cons-

uction oscillent entre 200 à 300.000 francs à l'hectare et dépasnt même ce dernier chiffre lorsque des gens doivent s'y istaller. »

§ 3. Le revenu des salariés

Le S. M. A. G. a été majoré au cours de l'année 1959, une preière fois, le 1er février, de 4,50 % et, une deuxième fois, le er novembre 1959, de 2,67 %. La rémunération horaire minimum st ainsi passée (en zone 0) de 130,20 au 1er février à 133,70 le er novembre.

Quant à la hausse réelle des salaires, l'hypothèse émise par I. N. S. E. E. est qu'elle aurait été de 8 % pour un nombre d'ouriers en baisse faible depuis 1958.

Les salaires horaires réels étaient les suivants (en francs) fin 959 : en Seine-et-Oise, de 128,35 pour le manœuvre à 156 pour e charretier, 167 pour le conducteur de tracteur qualifié, 194 our le contremaître travaillant ; dans l'Eure, de 125 pour le bas de l'échelon, à 143 pour le charretier, de 143 à 161 pour le conducteur de tracteur, et enfin 190,50 pour un ouvrier capable de remplacer le patron.

Nous empruntons à A. Beckerich (1) le tableau suivant qui concerne la rémunération des conducteurs de tracteurs :

Coefficient hiérarchique	Eure	Oise	Aube	Seine-et-Oise	Lot-et-Garonne	Aude	Seine-et-Marne
120	34.805	34.437	33.131	»	»	»	»
125	36.255	»	35.981	37.050	»	»	36.573
130	37.710	37.050	»	»	36.650	36.100	37.734
135	39.155	»	»	39.662	»	»	»
160	»	»	»	»	39.981	37.734	»

L'évolution globale des salaires est la suivante :

en milliards	1956-57	1957-58	1958-59
Salaires en espèces	190	210	225
Avantages en nature (autoconsommation et achats complémentaires de nourriture)	65	75	75
	255	285	300

(1) L'Agriculture Pratique, mars 1960.

§ 4. Le revenu des exploitants

Il est nécessaire de rappeler à nouveau que, par exploitant, l'on désigne aussi la famille, épouse et enfants, et plus largement aides familiaux non rémunérés à proprement parler par le chef d'exploitation.

Pour eux, l'année 1959 aura été d'une manière générale particulièrement difficile.

Pour s'en rendre compte, un baromètre est nécessaire : le montant de l'endettement. M. Cramois, Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, déclare à l'Académie d'Agriculture :

« Alors qu'en 1958 une certaine stabilité avait marqué les opérations du Crédit agricole, l'année 1959 a été caractérisée par un développement marqué du nombre et du montant des prêts accordés par les institutions de crédit agricole mutuel.

« Le solde global des engagements de l'agriculture auprès des institutions de crédit agricole qui était de 832 milliards à la fin de 1958 a atteint au 31 décembre 1959, 994 milliards, soit un accroissement de 162 milliards alors que la hausse correspondante avait été de 103 milliards seulement en 1958.

« Comparé au montant des crédits en cours au 31 décembre 1955, l'endettement de l'agriculture vis-à-vis des caisses de crédit agricole mutuel a doublé au cours des quatre dernières années. »

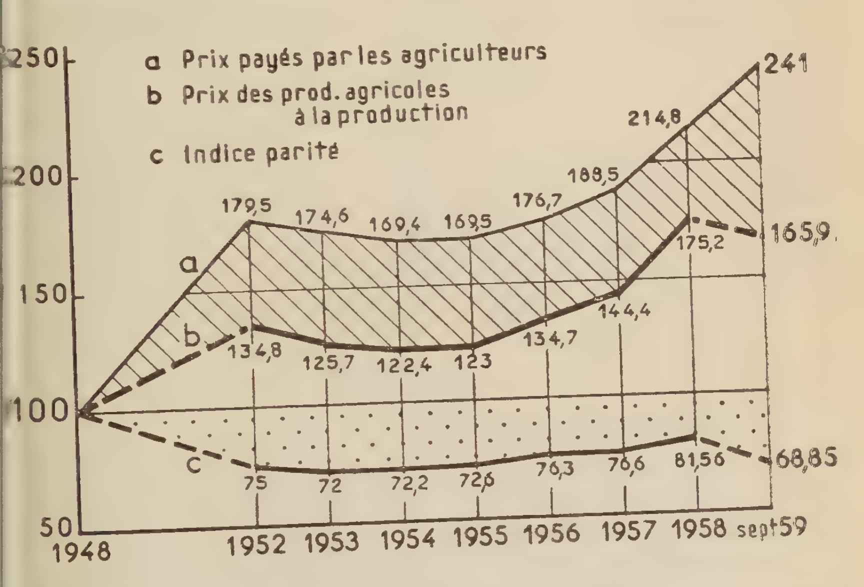
L'endettement global serait donc proche de 1.700 milliards si l'on respecte les proportions antérieurement utilisées de 60 % d'endettement agricole auprès du Crédit Agricole Mutuel.

Peut-on expliquer cette situation ?

On peut le tenter par rapport à une production donnée. C'est ce que fait la C. G. B., l'une des organisations professionnelles spécialisées les mieux documentées, dans le tableau suivant qu'elle propose à ses adhérents :

Campagnes	Surface (hectares)	Rendement effectif (tonnes)	Richesse effective (densité)	Production betteravière (tonnes)	Prix payé effectivement	Recette nette à l'ha	Recette globale (millions de francs)	Prix de revient à l'ha dans le cadre légal qui valait jusqu'en 1951	Prix de revient de la récolte (millions de francs)
1958-1959 .	376.859	34,6	7° 82	13.100.000	4.970	171.962	65.107	206.485	77.816
1959-1960 .	398.284	19,5	9° 1	7.800.000	7.666,74	149.501	59.800	221.530	88.232

Pour l'ensemble de l'agriculture, le graphique ci-dessous que ıblie la Revue « Chambres d'Agriculture » du 1er février 1960 t significatif, sur la base 1948 (voisine du rapport 1938). L'agri- lture considérée dans son ensemble souffre, depuis 1949, d'un ·calage entre ses prix d'achat et ses prix de vente. A la longue, décalage a asséché les trésoreries et provoqué la crise actuelle.



Sous le bénéfice de ces observations, voici le résultat des calculs de l'I. N. S. E. E. pour la campagne 1958-59, résultat qui marque une stagnation, après l'amélioration relative de 1957-58 :

1958-59	Total	En nature	En argent
Balance de la trésorerie de l'agriculture	2.115	520	1.595
Moins revenu apparent des propriétaires (impôt foncier non déduit mais dépenses d'entretien déduites)	145		145
Moins revenu des salariés	300	35	265 (1)
Revenu des exploitants et de leur famille	1.670	485	1.185

(1) Y compris les achats complémentaires de nourriture.

Faut-il interpréter ces chiffres pour une période un peu longue. Voilà une série de chiffres et d'indices que l'on doit à

divers auteurs et notamment à M. A. Sauvy et auxquels la Revue « Chambres d'Agriculture » du 1er avril 1960 a ajouté le poids de son autorité en les reprenant.

	Recettes agricoles, moins dépenses		Revenu par agriculteur (indice)	Production agricole (indice du volume)
	en milliards valeur 1949	Indice		
1949	1.140	100	100	100
1950	1.155	101	103	107
1951	1.070	94	97	107
1952	1.055	92	97	109
1953	1.120	99	106	118
1954	1.125	99	107	126
1955	1.140	100	113	127
1956	1.125	99	113	124
1957	1.210	107	125	124
1958	1.185	104	123	125
1959	1.135	100	120	128

CONCLUSION

Incontestablement, l'agriculture métropolitaine traverse une période difficile. Les uns pensent qu'il s'agit d'une adaptation douloureuse, mais nécessaire : les réformes de structure et les mesures à long terme y mettraient bon ordre.

C'est une opinion que les agriculteurs des régions les plus progressives, où les exploitations comprennent peu de parcelles, où la motorisation joue à plein, où les engrais sont utilisés scientifiquement, où les conseils techniques ne manquent pas, estiment erronée. Car ce sont eux qui se trouvent dans la position la plus inconfortable, leurs rentrées n'équilibrant plus leurs dépenses, et encore moins l'amortissement de leurs investissements...

Cependant, deux phénomènes continuent à se manifester :

1° L'agriculture (et de loin) ne répond pas aux désirs même alimentaires des Français, du moins s'il faut en croire les statistiques douanières...

Le déficit alimentaire est donc de 350 milliards dont 130 environ de produits d'origine tropicale.

Le déficit des produits agricoles non alimentaires, donné à titre complémentaire, porte l'ensemble à 580 milliards de francs anciens (environ le sixième de la valeur de la production métropolitaine).

	Exportations à destination de		Importations à destination de	
	Pays étrangers	Zone franc	Pays étrangers	Zone franc
	En milliards de francs anciens			
1. — *Produits alimentaires :*				
) Produits d'origine animale.	42	44	69	15
) Produits d'origine végétale.	146	100	138	333
) Produits d'origine tropicale.	6	3	24	112
Total	194	147	231	460
2. — *Produits non alimentaire*				
) Produits d'origine animale.	70	2	147	9
) Produits d'origine végétale.	47	18	93	29
) Produits d'origine tropicale.	2	0,2	76	14
Total	119	20	317	52
Total (1 + 2)	313	167	548	513
	481		1.061	
Excédent net total d'importation			— 580	

2° Le second phénomène à mettre en valeur est le lent accrois-ement des dépenses consacrées à l'alimentation. En deux ans outefois, la dépense serait passée de 5.253 milliards à 6.285. Durant le même laps de temps les recettes agricoles sont passées le 2.555 milliards à 3.155.

Compte tenu des produits venus de l'extérieur, il faut constater que, de plus en plus, les Français consomment pour leur nour-riture des services extérieurs à l'œuvre de production : frais de transport et de distribution, publicité, emballages, transforma-tions diverses, impôts, etc. ; tous frais incompressibles. Le prix de vente agricole est souvent ce qui reste après les prélèvements divers.

En est-il de même chez nos partenaires du Marché Commun ? Avouons notre incompétence à cet égard : toutefois s'il en était autrement, la mise en œuvre accélérée du Traité pourrait avoir comme résultat de briser certaines habitudes qui se sont instau-rées depuis 1940 en France.

François HOUILLIER.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LE COMMERCE INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

I. — Rappel de quelques données essentielles sur les indices du volume de la production industrielle

Il est essentiel de rappeler ici, comme ce fut fait dans la chronique de 1959, les caractéristiques essentielles de *l'indice du volume de la production industrielle* calculé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques à partir des statistiques de production.

L'indice de la production pour une marchandise donnée est le rapport entre la quantité produite pendant la période étudiée et la quantité produite pendant l'année 1952 choisie comme base.

L'indice d'ensemble est une moyenne arithmétique pondérée des indices relatifs à chaque produit. Les pondérations utilisées sont proportionnelles aux valeurs ajoutées nettes de chacune des marchandises produites en 1952. Cette valeur ajoutée comprend la part du prix de la marchandise afférente aux salaires, aux

ıarges sociales, au montant des intérêts et dividendes, aux néfices non distribués et aux impôts directs. En sont exclues dépenses de matières premières, de fournitures et d'énergie.

L'indice de la production industrielle est publié pour vingt ·anches pour lesquelles le tableau I ci-après donne le montant ·s valeurs ajoutées en 1952 (pour l'ensemble de l'industrie mé- opolitaine) et les pondérations correspondantes.

TABLEAU I

Valeurs ajoutées en 1952 et pondérations correspondantes

Branches	Valeurs ajoutées en 1952 (en milliards de frs)	Pondérations
Electricité	110	35
Gaz	38	12
Pétroles et carburants	47	15
Combustibles minéraux solides	184	59
Minerais métalliques	27	9
Matériaux de construction	40	13
Minéraux divers	14	5
Production des métaux	110	35
Transformation des métaux	1.016	327
Verre	31	10
Céramique	74	24
Bâtiment et travaux publics	526	169
Industries chimiques	195	63
Caoutchouc	50	16
Tabacs et allumettes	15	5
Corps gras	21	7
Textiles	330	106
Cuirs	100	32
Papiers et cartons	79	26
Presse et édition	100	32
	3.107	1.000

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ›ublie trois séries d'indices de la production industrielle.

a) Les indices mensuels rapides calculés au moyen des don- ıées disponibles environ trente jours après la fin du mois étudié.

b) Les indices mensuels révisés qui sont établis de deux à quatre mois après la fin de l'année étudiée, en utilisant des ren- seignements complets et définitifs qui ne sont disponibles qu'à cette époque.

Les indices mensuels (rapides ou révisés) ainsi calculés sont corrigés pour tenir compte du nombre de jours ouvrables dans

le mois. Ce sont donc des indices de la production journalière moyenne pendant le mois considéré et non des indices du niveau de la production totale du mois.

c) Des indices annuels qui sont calculés au mois de mai en faisant le rapport de la production de l'année étudiée à la production de l'année de base. Ces indices annuels sont légèrement différents de la moyenne des indices mensuels révisés, puisque ces derniers sont corrigés pour tenir compte de l'inégalité du nombre de jours ouvrables dans le mois.

Ce sont ces indices révisés et ces indices annuels que nous utiliserons ici.

Pour les années antérieures, de façon à assurer la comparabilité, ce sont les indices mensuels révisés et leur moyenne annuelle qui seront donnés, à l'exclusion des indices annuels proprement dits.

II. — Vue d'ensemble de la production industrielle en 1959

En 1959 les indices de la production industrielle s'élèvent à 152 (avec le bâtiment) et à 158 (sans le bâtiment).

En 1958 les résultats correspondants étaient 147 et 152. On observe donc une progression de 3 % (avec le bâtiment) et de 4 % (sans le bâtiment).

Pour analyser l'évolution de l'indice de la production industrielle mois par mois au cours de l'année 1959 nous nous reporterons aux tableaux II et III.

Le tableau II donne l'évolution mensuelle des indices bruts avec ou sans bâtiment pour les années 1958 et 1959. Il indique en outre pour chaque mois de 1959 le pourcentage de variation par rapport au mois correspondant de 1958. Ces résultats doivent être utilisés avec précaution, cette variation résultant de la comparaison de deux données qui peuvent être toutes deux affectées de variations accidentelles importantes.

Il est préférable de se reporter au tableau III qui donne les indices (sans bâtiment) corrigés des variations saisonnières. Les indices qui ont été calculés à partir des indices bruts de façon à faire disparaître, dans la mesure du possible, à la fois l'influence des variations proprement saisonnières et celle des variations

TABLEAU II

Evolution mensuelle de la production industrielle

Indices bruts

	Avec le bâtiment			Sans le bâtiment		
	1958	1959	% de variation 1958/59	1958	1959	% de variation 1958/59
Janvier	151	144	— 5	159	150	— 6
Février	156	148	— 5	163	156	— 4
Mars	154	151	— 2	160	157	— 2
Avril	157	156	— 1	164	162	— 1
Mai	158	160	+ 1	165	168	+ 2
Juin	157	160	+ 2	163	165	+ 1
Juillet	145	147	+ 1	149	151	+ 1
Août	100	104	+ 4	101	105	+ 4
Septembre	146	154	+ 5	150	159	+ 6
Octobre	152	161	+ 6	156	168	+ 8
Novembre	156	172	+ 10	163	181	+ 11
Décembre	152	175	+ 15	159	185	+ 12

TABLEAU III

Evolution mensuelle de la production industrielle

Indices corrigés des variations saisonnières
Ensemble sans le bâtiment
Base 100 en 1952

	Indices corrigés		Moyennes mobiles sur trois mois	
	1958	1959	1958	1959
Janvier	154	145	154	150
Février	156	150	156	149
Mars	156	153	156	149
Avril	156	155	156	153
Mai	153	157	155	155
Juin	155	158	155	157
Juillet	158	160	155	158
Août	149	156	154	158
Septembre	152	162	153	159
Octobre	154	165	152	161
Novembre	154	171	153	166
Décembre	152	177	153	171

accidentelles permettent une bien plus juste appréciation de la tendance.

Ils font apparaître au cours de l'année 1959 une progression assez régulière de la production industrielle. Dans la partie droite du tableau ils sont présentés sous forme de moyennes mobiles sur trois mois, l'indice d'un mois déterminé étant la moyenne de l'indice de ce mois et des indices des deux mois précédents. On

estime qu'ainsi le faible résidu des variations accidentelles qui subsiste dans les indices désaisonnalisés se trouve pratiquement éliminé. Les moyennes mobiles accusent encore mieux que les séries précédentes une tendance régulière. Après être resté pendant les trois premiers mois de l'année à 149 ou 150, l'indice atteint en avril le niveau de 153 et croît jusqu'en octobre. En fin d'année ce processus s'accélère et l'indice passe de 161 en octobre à 171 en décembre.

TABLEAU IV

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie en 1959

	Durée hebdomadaire du travail					Indice des effectifs				
	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre	1er janvier 1960	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre	ja[...] 1[...]
Energie	47,4	47,4	47,4	47,4	47,4	96,1	95,7	95,3	94,8	9[...]
Industries extractives	47,1	47,1	47,5	47,6	47,3	92,5	91,7	91,2	90,3	9[...]
Industries de transformation : y compris bâtiment	44,7	45,1	46,0	46,0	45,7	104,2	103,8	104,5	105,0	1[...]
non compris bâtiment	44,2	44,3	45,2	45,2	45,2	104,2	103,5	104,0	104,4	1[...]
dont : industries mécaniques et électriques	46,1	46,1	46,6	46,6	46,7	110,9	110,0	109,6	109,6	1[...]

L'examen du tableau IV fait apparaître un léger accroissement de la durée hebdomadaire du travail dans presque toutes les branches examinées. Si celle-ci est stationnaire (47,4 heures) pour l'énergie, la comparaison des résultats au début de 1960 à ceux enregistrés en janvier 1959 fait apparaître un accroissement sensible principalement dans les industries de transformation (de 44,7 heures à 45,7 pour l'ensemble de ces industries). Par contre, ce même tableau accuse pour les indices des effectifs une évolution défavorable. En effet ces indices sont en légère baisse dans toutes les branches. Entre le 1er janvier 1959 et le 1er janvier 1960, ils passent de 96,1 à 94,5 pour l'énergie, de 92,5 à 90,0 pour les industries extractives et de 104,2 à 103,8 pour l'ensemble des industries de transformation.

Ainsi se poursuit un mouvement commencé en avril 1958 où l'on enregistrait respectivement les indices 96,3, 93,8 et 107,1.

III. — Examen de quelques branches

On trouve dans le tableau V les indices du volume de la production industrielle en 1957, 1958 et 1959 pour les 20 grandes branches. Les tableaux VI à XIV le complètent en donnant pour les branches les plus importantes des renseignements complémentaires ayant trait aux résultats en quantités. Les derniers tableaux comportent en outre quelques données relatives au commerce extérieur des produits étudiés.

TABLEAU V

Indices de la production industrielle

(base 100 en 1952)

Branches	Poids	1957	1958	1959	% variation 1958/59
Electricité	35	141	152	158	+ 4
Gaz	12	147	181	276	+ 52
Pétrole et carburants	15	127	151	169	+ 12
Houille et lignite	59	103	105	104	— 1
Extraction de minerais métalliques	9	137	143	146	+ 2
Extraction de matériaux de construction	13	125	122	130	+ 7
Extraction et préparation de minéraux divers	5	142	152	151	— 1
Production des métaux	35	134	139	144	+ 4
Transformation de métaux	327	153	163	165	+ 1
Industrie du verre	10	157	162	172	+ 6
Céramique et fab. de mat. de construction	24	141	149	146	— 2
Bâtiments et travaux publics	169	121	121	121	—
Industries chimiques	63	184	209	239	+ 14
Caoutchouc	16	146	153	160	+ 5
Tabacs et allumettes	5	121	130	127	— 2
Corps gras	7	132	128	117	— 9
Industrie textile	106	132	128	123	— 4
Cuirs	32	114	106	105	— 1
Papiers-cartons	26	173	180	196	+ 9
Presse. Edition	32	166	173	175	+ 1
Indice d'ensemble avec bâtiment	1.000	141	147	152	+ 3
Indice d'ensemble sans bâtiment	831	146	152	158	+ 4

La régression de la consommation du charbon apparaît nettement dans les premières lignes du tableau VI. Si la production a peu varié par rapport à celle de 1958 (59.781 milliers de tonnes contre 60.039), les importations (y compris l'apport sarrois jusqu'en juillet 1959) ont fortement décru (11.035 milliers de tonnes contre 14.148). La consommation apparente tombe de 72,3 millions de tonnes en 1958 à 69,3 en 1959.

TABLEAU VI

Energie

		Unités	1957	1958	195[illegible]
Charbon et lignite :					
	Production	millier de tonnes	59.089	60.039	59.[illegible]
	Apport sarrois (1)	»	3.590	4.241	1.[illegible]
	Importation	»	14.539	9.907	9.[illegible]
	Exportation	»	2.126	1.914	1.[illegible]
Coke de four :					
	Production	»	12.564	12.467	13.[illegible]
	Importation	»	5.547	4.758	4.[illegible]
Pétrole :					
Pétrole brut	Production	»	1.411	1.386	1.[illegible]
	Importation	»	24.062	28.318	29.[illegible]
Produits pétroliers finis	Production	»	23.310	27.092	27.[illegible]
	Importation	»	2.744	1.749	2.[illegible]
	Exportation	»	4.546	6.666	6.[illegible]
Gaz naturel	Production	million de m³	547	1.058	2.[illegible]
Gaz de houille :	Production	»	2.839	2.887	2.[illegible]
Electricité : Production	Totale	million de kWh.	57.433	61.599	64.[illegible]
	Hydraulique	»	24.830	32.236	32.[illegible]
	Thermique	»	32.603	29.363	32.[illegible]
Puissance installée des générateurs principaux	Hydraulique	millier de kW	8.688	9.070	9.[illegible]
	Thermique	»	9.058	9.896	11.[illegible]

(1) En 1959 pour le 1er semestre seulement.

TABLEAU VII

Disponibilités énergétiques par groupes de produits

Unités : quantités exprimées en millions de tonnes de houille

Produits	1938		1957		1958		1959 P	
	q	%	q	%	q	%	q	%
Houille, lignite, coke	67,5	80,4	79,9	64,1	76,1	59,5	72,6	57,0
Produits pétroliers	9,2	11,0	29,1	23,4	31,0	24,2	31,8	25,0
Electricité hydraulique	7,2	8,6	14,9	12,0	19,4	15,2	19,5	15,3
Gaz naturel	—	—	0,7	0,5	1,4	1,1	3,5	2,7
Total	83,9	100	124,6	100	127,9	100	127,4	100
Indice (1952 = 100)	81 (1)		119		122		122	
Indice production industrielle avec bâtiment	69 (1)		141		147		152	

(1) Indice de Fisher pour 1938.

Par contre les disponibilités en coke de four restent sans chan-
ment sensible.

Notre production de pétrole brut croît lentement (1,6 million
tonnes en 1959 contre 1,4 en 1958) ce qui représente peu de
ose en face d'une importation de 29 millions de tonnes. En
atière de produits pétroliers finis la situation reste sensible-
ent stationnaire.

Toutefois les exportations *nettes* de produits finis pétroliers
nt en diminution, passant de 4,9 millions de tonnes en 1958 à
4 en 1959.

TABLEAU VIII

Minerais métalliques. Production des métaux.

Unité : millier de tonnes

		1957	1958	1959	
is :					
rai de fer	production	57.777	59.438	61.000	
	exportation (1)	22.399	23.452	24.500	
ite	production	1.683	1.817	1.800	
ux :					
minium	production	196	210	218	
e brute	»	11.915	11.967	12.472	
r brut	»	14.096	14.616	15.219	
uits finis laminés	»	10.272	10.675	11.182	
				1er *sem.*	2e *sem.*
e brute	importation (2)	233	170	77	63
r brut	»	190	306	152	214
luits finis laminés	»	929	895	317	767
e brute	exportation (2)	305	163	102	163
r brut	»	264	234	147	141
luits finis laminés	»	3.479	3.671	2.477	2.150

Y compris livraisons à la Sarre. (2) Commerce extérieur de la communauté franco-
ise jusqu'au premier semestre de 1959 ; de la France seule pour le 2e semestre.

La production de gaz naturel provenant du gisement de Lacq
augmente rapidement (2.614 millions de m³ en 1959 contre 1.058
en 1958 et 547 en 1957.

La production d'électricité a crû de 5 % depuis 1958 (64.550
millions de kWh contre 61.599). La plus grande partie de cet
accroissement est dû aux usines thermiques.

Le tableau VII donne l'évolution de nos disponibilités énergé-
tiques en 1938, 1957, 1958 et 1959. Celles-ci sont exprimées pour

chaque groupe de produits (combustibles minéraux, produits pétroliers, électricité hydraulique et gaz naturel) en un équivalent de charbon. La part prise par les combustibles minéraux solides (57,0 % contre 59,5 en 1958) continue à décroître au profit de celle des produits pétroliers, de l'électricité hydraulique et du gaz naturel. Ce dernier a plus que doublé en valeur absolue et en pourcentage de 1958 à 1959. L'indice d'ensemble de l'énergie reste stationnaire (122 en 1958 et 1959) alors que l'indice de la production industrielle a crû de 3 % pendant la même période. Il y a donc lieu de souligner une fois de plus le regrettable décalage constaté entre l'évolution de l'ensemble de la production industrielle (gain de 120 % de 1938 à 1959) et celle de l'énergie (gain de 50 % seulement).

La production de minerai de fer continue à se développer atteignant 61 millions de tonnes en 1959 contre 59,4 en 1958.

En raison du rattachement économique de la Sarre à la République Fédérale Allemande à compter du 6 juillet 1959, les données relatives aux exportations comprennent les livraisons à la Sarre pour les trois années 1957, 1958 et 1959. C'est pourquoi les résultats relatifs à ces deux premières années sont très différents de ceux publiés dans cette même revue l'an dernier.

L'indice de la production des métaux est à 144 en 1959 contre 139 en 1958, soit une hausse de 4 %.

Les résultats relatifs au commerce extérieur de la fonte, de l'acier et des produits laminés ont trait jusqu'au premier semestre 1959 inclusivement au commerce extérieur de l'ensemble France et Sarre, le deuxième semestre ne reprenant que les importations et exportations de la France.

La production des voitures particulières et commerciales continue à progresser bien qu'à un rythme un peu moins vif ; le taux d'accroissement qui avait été de 28 % en 1958 par rapport à 1957, n'est plus en 1959 que de 17 %. L'exportation est venue ici relayer le marché intérieur un peu essoufflé. En effet si depuis 1958 le nombre de voitures produites a crû de 161 milliers, le nombre de voitures exportées est passé de 320 à 525 soit une augmentation de 205 mille unités ou 64 %. Sur ce nombre 455 mille voitures ont été en 1959 exportées vers l'étranger au bénéfice de la balance de nos payements courants.

La production de véhicules utilitaires est en légère régression ; celle de cyclomoteurs s'accroît lentement après un recul en 1958.

TABLEAU IX

Industrie automobile

Unité : millier de voitures.

		1957	1958	1959 P
Production :				
Voitures particulières et commerciales		724	924	1.085
Véhicules utilitaires		199	198	193
Motos, scooters, vélomoteurs		199	83	52
Cyclomoteurs		904	882	910
Exportation :				
vers l'étranger	voitures particulières	167	251	455
	véhicules utilitaires	12	14	22
Vers les pays de la zone franc.	voitures particulières	51	69	70
	véhicules utilitaires	18	22	23

'ar contre la crise de l'industrie des motos, scooters et vélomo-eurs se poursuit, la production étant passée de 240 mille en 1956 ı 199 en 1957, 83 en 1958 et 52 en 1959.

TABLEAU X

Industrie céramique, des matériaux de constructions manufacturés.

Unité : millier de tonnes.

	1957	1958	1959 P
Production : Tuiles et briques	6.170	6.148	6.050
Verre plat	330	363	415
Verre creux	774	724	662
Ciments broyés	12.475	13.350	13.900
Chaux hydraulique	1.175	1.092	1.060
Liants assimilés aux chaux hydrauliques	235	211	180

L'industrie des ciments broyés continue à se développer régulièrement, de même que la production de verre plat, par contre on assiste depuis trois ans à un recul très net de la production de verre creux (774 mille tonnes en 1957, 724 en 1958, 662 en 1959) et des chaux hydrauliques et liants assimilés (1.410 mille tonnes en 1957, 1.303 en 1958, 1.240 en 1959).

La production de briques et tuiles accuse un léger recul en 1959 (6.050 milliers de tonnes en 1959 contre 6.148 en 1958).

On rappelle que l'indice du bâtiment et des travaux publics est à défaut d'autres données un simple indice de main-d'œuvre affecté toutefois d'un coefficient de productivité.

Tableau XI

Bâtiment et travaux publics.

Unité : millier

	1956	1957	1958	1959 P
Indice du bâtiment et des travaux publics (base 100 en 1952)	112	121	121	121
Logements autorisés	354	334	345	343
Logements achevés	236	274	290	320

Il reste stationnaire (121 en 1957, 1958 et 1959). Il en est de même du nombre de logements autorisés. Seuls les logements achevés marquent une progression (320 mille en 1959 contre 290 en 1958).

Tableau XII

Industries chimiques et parachimiques.

Produits	Unités	1957	1958	19
Production :				
Acide sulfurique	millier de tonnes	1.600	1.785	1.
Carbure de calcium	»	283	346	
Carbonate de soude	»	826	736	
Phénol de synthèse	»	30	32	
Superphosphates et assimilés	en tonnes P^2O^5	249	274	
Scories de déphosphoration	millier de tonnes	1.631	1.770	1.
Engrais azotés	»	453	512	
Chlorure de polyvinyle	»	52	68	
Peintures et vernis (livraisons)	»	350	377	
Caoutchouc (pneumatiques)	»	220	235	
Caoutchouc (industriel)	»	182	189	
Soufre brut de Lacq	»	28	129	
Importation de produits chimiques (étranger seulement) :				
Valeurs	milliards de frs	65	72	
Indices base 100 en 1956		105	107	
Exportation des produits chimiques :				
Valeurs	milliards de frs	89	106	
Indices base 100 en 1956		114	124	
dont : soufre (brut et raffiné)	millier de tonnes	12	60	
Exportation de produits parachimiques :				
Valeurs	milliards de frs	71	80	
Indices base 100 en 1956		116	120	
Exportation de caoutchouc manufacturé :				
Valeurs	milliards de frs	24	28	
Indices base 100 en 1956		113	127	

‚’industrie chimique continue à connaître un rapide essor lice de production à 184 en 1957, 209 en 1958, 239 en 1959). taux d’accroissement de l’année 1959 par rapport à 1958 est 13 %. La production de caoutchouc augmente parallèlement ı production automobile (indice 146 en 1957, 153 en 1958, 160 1959).

)n notera la rapide expansion de la production et de l’expor- ion du soufre due à l’exploitation du gisement de Lacq. La ›duction de soufre brut est passée de 28 milliers de tonnes en ›7, à 129 en 1958 et 434 en 1959, tandis que les exportations soufre (brut et travaillé) s’élevaient pour les mêmes périodes ;pectivement à 12, 60 et 228 milliers de tonnes.

Les exportations de produits chimiques sont en croissance ntinue. Les exportations en 1959 de produits chimiques, para- imiques et de caoutchouc manufacturé s’élevaient à 269 mil- ırds de francs contre 214 en 1958.

Tableau XIII

Industrie textile

Produits		Unités	1957	1958	1959 P
ıtion filés de coton		millier de tonnes	313	308	279
tissus de coton		»	226	234	225
filés de laine		»	154	134	136
tissus de laine (bruts)		»	82	76	72
filés de jute		»	91	94	82
tissus de jute		»	70	73	66
filés de rayonne		»	58	56	53
tissus de rayonne et soie		»	26	25	24
fils et tissus de fibranne		»	66	73	59
fils et fibres synthétiques		»	20	23	32
‚ations de tissus					
·s l’étranger	valeurs	milliards de frs	40,3	42,9	59,0
	indices base 100 en 1956		110	105	135
ers les pays de la one franc	valeurs	milliards de frs	52,4	57,4	57,2
	indices base 100 en 1956		104	105	109

L’industrie textile accuse une nette régression, son indice de production passant de 128 en 1958 à 123 en 1959 soit une baisse de 4 %.

Le recul affecte la grosse majorité des branches. Seule la pro- duction de fils et fibres synthétiques accuse une croissance rapide, tandis que les filés de laine dépassent légèrement le

niveau atteint en 1958 (lui-même largement inférieur au résulta enregistré pour 1957).

Il faut remarquer que pour plusieurs branches la tendance à la régression est observée en 1959 après une expansion en 1957 et 1958. C'est le cas des tissus de coton et des fils et tissus de fibranne.

En dépit de cette crise le volume des exportations de produits textiles vers les pays de la zone franc et vers les pays étrangers s'est accru passant de l'indice 105 à l'indice 109 (pays de la zone franc) et de l'indice 105 à l'indice 135 (pays étrangers).

Tableau XIV

Industrie du cuir. Industrie du papier.

Unité : millier de tonnes

Produits	1957	1958	1959
Industrie du cuir :			
Mise à l'eau			
Cuirs de bovins	96	90	83
Peaux de veaux	33	29	28
Industrie du papier :			
Production			
Pâtes à papier	880	913	1.037
Papiers et cartons	2.104	2.185	2.325

La production de cuir continue à décroître mais suivant un rythme moins rapide : l'indice de production est passé de 114 en 1957 à 106 en 1958 et 105 en 1959.

L'industrie du papier par contre progresse, la production de pâtes à papier passant de 913 mille tonnes en 1958 à 1.037 en 1959. Pour les papiers et cartons les données correspondantes sont 2.185 et 2.325.

Deuxième Partie

LE COMMERCE INTÉRIEUR

I. — Les indices du chiffre d'affaires et du volume des vente

Pour l'étude de l'activité du commerce intérieur nous dispo sons des statistiques établies par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

elles-ci sont relatives à diverses branches du commerce pour quelles la Direction du Commerce Intérieur publie des indices chiffre d'affaires et des indices du volume des ventes ; la plu- t des indices du chiffre d'affaires sont calculés par les soins cette Direction ; quelques-uns sont établis par les organisa- ıs professionnelles (indice des grands magasins de Paris par mple).

Ces indices, qui prennent pour base le chiffre d'affaires (ou le ume des ventes) réalisé pendant l'année 1950 sont établis soit partir de renseignements exhaustifs (par exemple succursa- tes, grands magasins de Paris), soit à partir d'échantillons. s derniers sont constitués uniquement par des commerçants lontaires, et n'ont peut-être pas un caractère très représentatif. mportance de ces échantillons est variable suivant les branches terrogées. La valeur des indices obtenus est fonction de la taille s échantillons. Sans doute pour certaines branches représen- es par un échantillon médiocre, les variations mensuelles sont- les peu significatives. Par contre on peut admettre que les dices annuels représentent avec une approximation convenable, évolution étudiée.

Les indices de chiffre d'affaires comparent pour chaque ranche le chiffre d'affaires de l'année étudiée avec celui de année 1950 prise comme base.

Les indices du volume sont obtenus en divisant les indices du hiffre d'affaires par les indices des prix correspondants (1). Ils eprésentent donc une évolution des chiffres d'affaires calculée à rix constants (prix de l'année de base).

A partir des divers indices de branches, la Direction du Com- nerce intérieur calcule des indices d'ensemble du chiffre d'af- aires et du volume des ventes qui sont des moyennes pondérées les indices de branches.

I. — Evolution du chiffre d'affaires et du volume des ventes

Le tableau XV donne les indices des chiffres d'affaires et les ndices du volume des ventes pour les années 1958 et 1959.

L'indice général du chiffre d'affaires qui s'établissait à 211 en 1957 est passé à 232 en 1958 et à 253 en 1959. En raison du mou-

(1) Il s'agit, dans la plupart des cas, des indices des prix établis par les soins de l'Institut National de la Statistique.

TABLEAU XV

Evolution de l'activité commerciale en 1958 et 1959
Base 100 = année 1950

Professions	Evolution du chiffre d'affaires		Evolution du volume des ventes	
	1958	1959 P	1958	1959 P
Commerces alimentaires	236	250	148	150
Alimentation générale :				
Détaillants indépendants	218	235	166	164
Succursalistes	287	313	219	219
Coopératives de consommation	291	304	217	207
Boucherie				
Détaillants indépendants	231	237	121	121
Charcuterie	249	268	162	175
Commerces multiples	302	341	213	223
Grands magasins :				
Paris	294	337	207	220
Province	310	345	218	225
Commerces non alimentaires	219	246	154	163
Ameublement	345	368	189	194
Chaussures	186	202	145	145
Droguerie	244	266	188	191
Librairie	294	353	165	180
Quincaillerie	269	305	179	194
Textiles	177	196	134	143
Ensemble des commerces	232	253	154	160

vement général des prix, cette évolution que l'on retrouve dans toutes les branches du commerce n'est pas en soi significative. Nous porterons donc notre attention sur les indices du volume des ventes. L'indice général est passé de 158 en 1957 à 154 en 1958 et 160 en 1959. Après l'amorce de récession qui avait marqué l'année 1958 la reprise est donc franche.

Cette reprise est due principalement aux commerces multiples (dont l'indice est en hausse de 5 %) et aux commerces non alimentaires (hausse de 6 %), tandis que les commerces alimentaires sont quasiment stationnaires leur indice passant de 148 à 150. Parmi ceux-ci seul le volume de la charcuterie est en hausse passant de 162 en 1958 à 175 en 1959.

A cette stagnation du volume des ventes de produits alimentaires correspond un développement des autres branches du commerce parmi lesquels il faut citer notamment les grands magasins de Paris (hausse de 6 %), la librairie (hausse de 9 %), la quincaillerie (hausse de 8 %) et les textiles (hausse de 7 %). L'ameu

ment qui avait marqué une régression en 1958 a repris accu-
nt en 1959 une hausse de 3 %.



Pour la plupart des branches, l'évolution du commerce au
urs de l'année ne peut être analysée à partir des indices qui,
ablis à partir d'échantillons peu représentatifs, n'assurent pas
e signification satisfaisante aux résultats mensuels.

TABLEAU XVI

Grands magasins de Paris

Indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes
Base 100 en 1950

	1958		1959 P	
	Chiffre d'affaires	Volume des ventes	Chiffre d'affaires	Volume des ventes
Janvier	329	238	401	271
Février	197	142	234	155
Mars	271	194	304	200
Avril	262	186	300	196
Mai	287	202	316	206
Juin	251	175	301	195
Juillet	253	177	273	178
Août	193	135	205	134
Septembre	279	195	328	213
Octobre	360	250	414	269
Novembre	325	226	377	245
Décembre	515	355	594	386
Moyenne	294	207	337	220

Nous nous bornerons donc ici à examiner les résultats relatifs
aux grands magasins de Paris pour lesquels les indices établis à
partir de données exhaustives sont satisfaisants. Le tableau XVI
donne pour ces grands magasins les indices du chiffre d'affaires
et les indices du volume. La comparaison des indices du volume
de 1959 avec ceux des mois correspondants de 1958 donne des
résultats qui doivent être appréciés avec précaution puisqu'ils
dépendent des variations accidentelles affectant à la fois les résul-
tats du mois étudié en 1959 et ceux du mois correspondant de
1958. Sous cette réserve on constatera que la progression par
rapport à 1958 est surtout importante au début de l'année (14 %
en janvier, 9 % en février), au mois de juin (11 %) et pour les
quatre derniers mois (8 % en moyenne) ; les autres mois sont

marqués par une faible progression à l'exception de juillet et d'août pour lesquels les résultats observés en 1959 sont sensiblement les mêmes que ceux de 1958.

III. — Faillites et règlements judiciaires

Le tableau XVII donne le nombre de faillites et de règlements judiciaires pour les années 1954 à 1959. On note, pour les règlements judiciaires en 1959 un accroissement sensible par rapport à 1958 (2.812 au lieu de 2.634 soit une hausse de 7 %).

TABLEAU XVII

Faillites et règlements judiciaires

Année	Faillites	Règlements judiciaires
1954	5.298	1.518
1955	4.520	2.160
1956	3.579	2.642
1957	3.339	2.630
1958	3.373	2.634
1959	3.325	2.812

H. PALANGIE.

LE LOGEMENT

QUELQUES ASPECTS DE L'ACTION POURSUIVIE EN 1959

MMAIRE. — *Le volume de la construction en 1959. L'activité des sociétés conventionnées. Le rôle de l'allocation-logement et de la contribution des employeurs. L'épargne-crédit. La localisation des constructions : zones à urbaniser par priorité en rénovation urbaine. Le problème foncier.*

Les derniers mois de l'année 1958 avaient été marqués par la ıblication d'un grand nombre de textes importants dans le ›maine de la construction. Peu de secteurs étaient restés à ·cart de l'intense activité déployée par le Gouvernement pen- ınt cette période où il lui était possible de légiférer par voie ›ordonnances.

Parmi les principales innovations de l'époque, il convient de ıppeler :

— la substitution du système des bonifications d'intérêt à ›lui des primes à la construction et la création des sociétés nmobilières conventionnées ;

— une réévaluation des loyers des immeubles anciens selon n processus accéléré, profitant particulièrement aux immeubles es catégories supérieures ;

— des dispositions impératives concernant l'attribution par es organismes d'H. L. M. des logements construits à leur initia- ive ;

— le passage d'un urbanisme statique à un urbanisme « opé- ıationnel » matérialisé en particulier par la création de zones à rbaniser par priorité et l'accélération des opérations de réno- ·ation urbaine.

Au regard de cette production abondante, l'année 1959 semble ıvoir peu innové. Cela est normal puisqu'il fallait d'abord mettre ·n application les règles nouvelles qui venaient d'être posées, ıvec toutes les minutieuses mises au point qu'une telle tâche mplique.

Ce n'est pas seulement dans le domaine réglementaire que 'année 1959 a été placée sous le signe de la stabilité. Pour la

première fois depuis longtemps, celle-ci s'est affirmée en matière de prix, puisque l'indice du coût de la construction (qui était passé de 100 au quatrième trimestre 1953 à 140 au quatrième trimestre 1958) s'est maintenu à l'indice 142 pendant les quatre trimestres de 1959.

Le nombre de logements réalisés en 1959 marque enfin une grande continuité par rapport à l'exercice précédent : le nombre des logements mis en chantier et terminés en 1959, s'élève respectivement à 318.000 et 320.000 logements contre 300.000 et 290.000 en 1958.

Il serait évidemment prématuré de conclure de ces diverses constatations que la construction de logements a continué en 1959 sur sa lancée, sans que rien de neuf mérite d'être signalé. Une analyse plus poussée des résultats obtenus et de l'évolution de la réglementation au cours de l'année fera apparaître les progrès accomplis en divers domaines sur la voie des solutions à donner à un certain nombre de problèmes fondamentaux.



Pour la première fois depuis 1950, date du grand départ de la construction en France, le nombre de logements mis en chantier au cours de l'année a été inférieur à celui des logements terminés (318.000 contre 320.000). Ce fait nouveau, qui traduit le passage à un rythme de croisière de la construction, exprime aussi la volonté des Pouvoirs publics de ne pas dépasser sensiblement le rythme de 300.000 mises en chantier par an, chiffre au delà duquel un désaxement de l'économie du pays continue d'être redouté.

Le tableau ci-après donne une ventilation des logements mis en chantier et terminés en 1959 :

	Logements mis en chantier	Logements terminés
Logements reconstruits	9.300	17.100
H.L.M. location	66.000	82.600
H.L.M. accession	18.200	18.100
Logements primés à 1.000 Frs	101.800	86.600
Logements primés à 600 Frs	89.200	87.600
Logements non primés	33.500	28.200
Totaux	318.000	320.200

Tandis que la reconstruction de logements détruits par faits de guerre arrive à son terme, l'essor du secteur H. L. M. s'est poursuivi, avec un chiffre record de 100.000 logements terminés.

Pour financer les quelque 84.000 logements mis en chantier, les organismes d'H. L. M. ont disposé de 190 milliards d'anciens francs de prêts à taux réduit, auxquels se sont ajoutés 36 milliards d'emprunt bonifié ainsi que des prêts du Crédit Foncier utilisés par les sociétés d'H. L. M. pour un montant estimé à 14 milliards — soit en tout une masse de crédits de l'ordre de 240 milliards.

Pour 1960 les ressources mises à la disposition des organismes d'H. L. M. seront sensiblement supérieures et devraient permettre la mise en chantier de 100.000 logements. En effet, c'est une somme de près de 300 milliards de crédits publics qui va pouvoir être engagée cette année dans les opérations H. L. M. (dont 233 milliards de prêts à taux réduit, 40 milliards d'emprunt bonifié et une vingtaine de milliards de prêts spéciaux du Crédit Foncier).

Dans le secteur des logements primés, le vote, en cours d'année, de crédits supplémentaires qui ont porté à 10 milliards d'anciens francs (contre 8,5 milliards prévus initialement) le montant global des décisions provisoires d'octroi de primes autorisées, a permis le lancement d'environ 190.000 logements.

L'ordonnance du 25 septembre 1958, en créant des bonifications d'intérêt avait prévu l'octroi de primes non susceptibles d'ouvrir droit aux prêts spéciaux. Ces dernières ont obtenu un succès très important puisque dès la fin du mois d'août, il a fallu suspendre leur attribution, le plafond de crédit les concernant ayant été largement dépassé (la même constatation peut être faite pour les premiers mois de 1960).

Sur les 190.000 logements lancés, 130.000 seulement ont bénéficié (ou sont appelés à bénéficier) des prêts spéciaux du Crédit Foncier.

Les restrictions apportées au cours des dernières années au financement des logements primés à 600 francs, ne semblent pas avoir ralenti beaucoup le rythme de l'activité dans ce domaine. Si en effet elles ont rendu impossible à un certain nombre de « cadres » la construction ou l'acquisition de logements primés à 600 francs et les ont rejetés vers des logements du type économique et familial, il semble que les possibilités encore ouvertes

à cette catégorie de la population restent importantes. Elle peut faire appel à la fois à des organismes de prêts à moyen terme spécialisés dans le crédit à la construction, à des caisses de cadres et à des prêts des employeurs. Ces possibilités sont ouvertes surtout, il est vrai, aux salariés du commerce et de l'industrie, et il n'est pas étonnant que la difficulté de se loger soit particulièrement ressentie par les personnes appartenant aux professions libérales ou artisanales.

Dans le secteur des logements primés à 1.000 francs, le rajustement des prix-plafonds et des prêts forfaitaires intervenu pour la dernière fois en mars 1958, déjà insuffisant à l'époque, est devenu en fin d'année nettement trop faible. Dans ces conditions, un nouveau rajustement était nécessaire à plus ou moins long terme, si l'on voulait éviter que la clientèle des logements construits ne change de nature ou que les devis présentés ne soient systématiquement minorés.

Il semble que les Pouvoirs publics n'ont pas voulu, en 1959, se presser d'accomplir cette opération dont l'utilité leur apparaissait certaine, mais qui aurait rendu plus insuffisant encore le montant global des crédits disponibles pour les prêts spéciaux à la construction. Aussi n'est-ce finalement qu'en janvier 1960 que de nouveaux plafonds de prix et de prêts ont été fixés — d'une manière d'ailleurs généreuse et qui porte déjà ses fruits.

Comme en 1958, le montant global des prêts autorisés avait été fixé au début de 1959 à 200 milliards de francs. Vers le milieu de l'année un complément de 40 milliards a été accordé ; il a été intégralement utilisé.

Il est intéressant de noter que sur ces 240 milliards, 175 ont été consacrés au financement de logements primés à 1.000 francs contre 64 destinés aux logements primés à 600 francs (en 1958, ces chiffres avaient été respectivement de 125 et 78 milliards).

On notera enfin que le nombre de logements non primés a continué de son côté à progresser, mais dans une proportion faible ; il s'agit d'ailleurs d'un secteur où les résidences secondaires sont nombreuses.

***

Les indications qui précèdent ne font pas état des résultats obtenus dans le cadre de la nouvelle institution des sociétés

›nventionnées (ordonnance du 25 septembre 1958). Ces résul-
ıts sont, à vrai dire, encore modestes.

On se souvient que les sociétés en cause, dont la mission est e construire des logements destinés à être loués aux personnes ıpables de consacrer des sommes relativement élevées au aiement de leur loyer, devaient, dans la pensée de leurs auteurs, ıire appel à l'épargne privée par des émissions d'actions et 'obligations.

En 1959, année de lancement, le grand public n'a pas encore té appelé à participer à de telles émissions, et ce sont les compagnies d'assurances et les banques d'affaires promotrices de ces ociétés, qui ont assuré seules le financement de leurs opérations.

Le taux d'intérêt toujours élevé des obligations, ainsi que la lurée d'amortissement relativement faible de celles-ci, risquaient l'entraîner la fixation de loyers d'équilibre trop importants si es sociétés avaient, comme la loi les y avait autorisés, assuré ›rincipalement le financement des logements par des émissions l'obligations.

Aussi, ces sociétés ont-elles recouru surtout à des augmentations de capital pour se procurer les sommes nécessaires. De ce fait, le capital de certaines d'entre elles a été porté bien au delà du minimum d'un milliard d'anciens francs fixé par la loi (pour les 9 sociétés existantes — dont 3 en province — le montant global des actions émises atteint une vingtaine de milliards d'anciens francs).

Cette précaution n'a pas paru suffisante à certaines sociétés qui ont cherché, pour parvenir à des loyers plus bas, à réaliser des logements de type modeste primés à 1.000 francs par mètre carré. Cette orientation a pris un développement tel que la grande majorité des programmes en cours de réalisation est constituée de logements économiques et familiaux.

Il est à souhaiter que les sociétés conventionnées reviennent rapidement à une plus juste conception de leur rôle et réalisent au cours des prochaines années, des logements d'un type plus conforme aux besoins qu'elles ont reçu mission de satisfaire.



Parmi les facteurs qui ont puissamment contribué à assurer, en 1959, un rythme de construction satisfaisant, il en est un

dont l'importance est souvent méconnue : l'allocation-logement. Celle-ci a continué, au cours de l'année, la progression remarquable observée au cours des années précédentes.

Le nombre des bénéficiaires, qui était au 30 juin 1958 de 335.000, s'élevait au 30 juin 1959 à 419.000 pour les seuls ressortissants des caisses du régime général, soit une augmentation de plus de 25 %. Le montant des prestations versées par ces caisses s'est accru, dans une proportion encore plus forte, passant de 18 milliards d'anciens francs à 24,5 milliards (36 % d'augmentation).

Si l'on ajoute aux bénéficiaires du régime général ceux des Services particuliers (84.000) ainsi que ceux du secteur public ou semi-public, on atteint un chiffre supérieur à 600.000 bénéficiaires au 30 juin 1959, totalisant environ 35 milliards d'anciens francs d'allocations servies en cours d'exercice.

Cet accroissement est dû principalement à la construction d'immeubles neufs et au développement de l'accession à la propriété.

La proportion des bénéficiaires d'allocation de logement occupant des immeubles neufs et celle des bénéficiaires accédant à la propriété de leur logement, par rapport à l'ensemble des prestataires, méritent d'être indiquées :

Période	Proportion des bénéficiaires :	
	occupant des immeubles neufs	accédant à la propriété
1954/1955	68,4 %	34,1 %
1955/1956	74,8 %	40,4 %
1956/1957	79,5 %	43,8 %
1957/1958	82,9 %	45,2 %
1958-1959	85,6 %	44,7 %

La progression plus rapide des sommes versées que du nombre de bénéficiaires provient de ce que les nouveaux prestataires sont en grande majorité des personnes payant des loyers ou des mensualités d'emprunt élevées et ayant droit, de ce fait, à des allocations très fortes.

On notera encore que dans les immeubles neufs la moitié des bénéficiaires est en location et l'autre moitié accède à la pro-

iété. Parmi les premiers, les occupants d'H. L. M. représentent deux tiers du total, alors que la proportion est inverse pour ccession à la propriété.

L'allocation mensuelle moyenne est passée de 3.474 francs à 747 francs au 30 juin 1959 (pour les salariés du régime général).

Le décret du 30 juin 1959 a innové sur un point important en xant *ne varietur* le plafond mensuel du loyer pris en compte our le calcul de l'allocation due à une personne ayant accédé à propriété au cours d'une année donnée. Jusqu'alors les personnes ayant accédé à la propriété au cours d'une année bénéficiaient chaque année d'une revalorisation de leur allocation râce à la fixation, par voie réglementaire, d'un plafond unique our l'ensemble des occupants d'immeubles achevés postérieurement à 1948, revalorisé chaque année en fonction de l'indice du oût de la construction.

Cette réforme a compliqué évidemment l'institution, puisque haque année un nouveau plafond tenant compte de l'évolution u coût de la construction devra être fixé pour les immeubles chevés en cours d'exercice, les plafonds précédents restant applicables aux immeubles achevés pendant les exercices précédents. Mais cette complication se justifie par des considérations d'équité t d'économie qui ont un grand poids.



Comme pendant les années précédentes, la contribution des employeurs à l'effort de construction (1 % sur les salaires versés) a joué un rôle de premier plan dans les divers domaines qui lui ont été assignés par la législation de 1953 : construction directe, prêts directs à des salariés, versements à des organismes collecteurs.

Les C. I. L. (Comités Interprofessionnels du Logement) restent en tête dans la collecte, mais comme ils font bénéficier largement des sommes reçues les organismes d'H. L. M. et notamment les sociétés constituées sous cette forme, c'est en définitive le secteur H. L. M. qui se trouve le grand bénéficiaire de cette participation.

On peut (par extrapolation des résultats connus de 1958) estimer à plus de 65 milliards le montant des versements effectués en 1959 par les employeurs, dont plus de 35 milliards sous la

forme de versements aux organismes collecteurs et le solde à titre d'investissements directs, ce qui représente un effort supérieur d'environ 30 à 40 % à celui que constituerait le strict versement de 1 % des salaires.

Il faut ajouter à ces sommes les rentrées procurées aux organismes collecteurs par les remboursements de sommes antérieurement prêtées à des salariés ou à des organismes de construction. Chaque année voit ainsi augmenter sensiblement le montant des sommes à la disposition des organismes. Mais il faut tenir compte en contrepartie du fait qu'une fraction croissante des sommes collectées est utilisée chaque année pour assurer le remboursement d'emprunts antérieurement contractés pour des programmes terminés. Certains C. I. L. ou Chambres de Commerce ont, par le jeu d'emprunts locaux, anticipé de dix ans et plus leurs programmes, ce qui réduit fortement leurs possibilités de lancements nouveaux.

***

Parmi les nouvelles dispositions — rares, on l'a vu — intervenues en 1959, il semble opportun de signaler celles relatives à l'épargne-crédit et au ravalement des immeubles.

On sait que dans de nombreux pays et notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne, la construction de logements dans le cadre de l'accession à la propriété est financée dans une large proportion par des organismes de crédit mutuel à terme différé appelés Building societies ou Bausparkassen.

En France, les nombreuses initiatives prises en ce domaine avant la loi de 1953, qui a réglementé le crédit différé, ont abouti à des faillites spectaculaires qui ont contribué à rendre la formule suspecte dans l'esprit du public — encore que la responsabilité de ces faillites ne soit imputable qu'à de mauvaises modalités d'application.

Il existe certes depuis six ans en France un organisme de crédit différé dont les opérations se sont rapidement développées. Mais, grâce à la possibilité offerte à ses clients de bénéficier, auprès d'un établissement financier associé, de crédits d'anticipation par le jeu d'un réescompte auprès de la Banque de France, la plupart des prêts consentis par cet organisme le sont sans

..i d'attente, en sorte que le principe initial du crédit différé st plus appliqué.

.'institution, en 1953, de l'épargne-construction, constituait .. variante originale du crédit différé ; il était offert aux per..nes qui accepteraient de faire des versements réguliers à un ..npte d'épargne-construction de bénéficier, au terme de leur ..ort d'épargne, de prêts à taux réduit financés au moyen des ..nmes déposées par l'ensemble des titulaires de comptes. En ..tre, les sommes portées sur les livrets d'épargne étaient ..lexées sur le coût de la construction.

Cette formule n'a eu, on s'en souvient, aucun succès pour plu..urs raisons. L'absence quasi totale de publicité au moment de ..n lancement, le taux d'intérêt très faible (1 %) offert aux épar..ants, enfin la relative stabilité des prix à l'époque où elle a vu .. jour, ont entraîné son échec complet — souhaité d'ailleurs par .. ministère des Finances, inquiet du précédent que pouvait ..nstituer la formule d'indexation employée.

Mais l'institution avait eu néanmoins le mérite de faire appa..ître que le système du crédit mutuel pouvait être appliqué dans ..n cadre très différent de celui institué en Angleterre et en Alle..agne, tout en en conservant le principe fondamental et les ..vantages.

Le nouveau mécanisme de « l'épargne-crédit » créé par l'or..onnance du 4 février 1959 repose fondamentalement sur les ..êmes idées que l'épargne-construction : effort préalable d'épar..ne des personnes désirant accéder à la propriété et utilisation ..es sommes ainsi recueillies en vue de l'octroi de prêts complé..entaires aux personnes pouvant déjà justifier d'un effort préa..able de même nature.

Mais les modalités choisies sont très différentes : elles ont ..ssuré à l'institution nouvelle un succès d'ores et déjà appré..iable.

Tandis que les promoteurs de l'épargne-construction avaient ..ompté surtout sur l'avantage substantiel d'une indexation des ..ommes épargnées sur le coût de la construction, et avaient ..égligé d'assurer aux titulaires le bénéfice de prêts complémen..taires calculés en fonction de leur effort d'épargne (c'était, il est vrai, presque inutile car en 1953 les prêts consentis par le Crédit Foncier étaient très généreux), les créateurs de l'épargne-crédit ..ont proposé aux personnes acceptant de se faire ouvrir un livret

deux avantages devenus essentiels : une priorité pour l'attribution des primes et prêts spéciaux, et un droit à un prêt complémentaire du prêt spécial.

Les modalités de fonctionnement de l'épargne-crédit sont assez complexes, car l'objectif recherché a été de faire bénéficier les intéressés de prêts d'un montant et d'une durée de remboursement ajustés exactement aux efforts accomplis pendant la période d'épargne.

Pour cela, il est tenu compte du montant des intérêts acquis à l'épargnant depuis l'ouverture de son compte (calculés au taux de 2 %). La somme prêtée le sera pour un montant et une durée tels que les intérêts dus (au même taux de 2 %) soient égaux au montant des intérêts acquis.

Certaines limites sont fixées : à la durée du prêt, qui ne peut être inférieure à trois ans ni supérieure à cinq ans ; au montant des intérêts acquis, qui ne doit pas être inférieur à 10.000 anciens francs ; au montant des sommes portées sur un livret, qui ne peut dépasser un million de francs ; à la durée minimum de la période d'épargne, qui ne peut être inférieure à dix-huit mois.

Les titulaires des livrets d'épargne peuvent bénéficier des avantages qui précèdent aussi bien pour la construction de logements primés à 600 francs qu'à 1.000 francs par mètre carré ; la même faculté leur est ouverte, selon des modalités particulières, s'ils construisent au moyen de prêts consentis par une société de crédit immobilier.

A la fin du premier trimestre 1960 le nombre de livrets ouverts depuis l'origine était de 12.000 et le montant global des sommes y figurant atteignait environ 4,5 milliards d'anciens francs. Une publicité assez importante par voie d'affiches, de tracts et même de films a contribué à faire connaître l'institution au public et à faciliter son démarrage.

Pour ingénieux que soit le mécanisme de l'épargne-crédit, il n'en a pas moins appelé certaines réserves. On a fait valoir en particulier que la limitation à cinq ans de la période de remboursement du prêt complémentaire entraînerait des charges d'amortissement assez lourdes.

On a craint d'autre part, que le nouveau mécanisme, en incitant les personnes désireuses d'accéder à la propriété à verser pendant dix-huit mois au moins leurs économies à un compte spécial, ne les empêche de souscrire un appartement dans un

meuble collectif tant que cet effort ne serait pas achevé et ne ovoque par là même une récession dans la vente des immeubles ufs, au moins pendant le démarrage de l'institution.

Heureusement, cette objection ne s'est guère vérifiée. Au surus, elle ne fait que mettre en évidence l'insuffisance en France s moyens de préfinancement qui permettraient aux promoteurs mmeubles destinés à la vente de céder « clés en mains » les gements construits. C'est donc dans une amélioration substanlle du crédit à moyen terme aux promoteurs et aux entreprises bâtiment que réside la solution du problème soulevé.

Il faut souhaiter enfin qu'un grand nombre de titulaires de vrets d'épargne-crédit prolongent leur effort d'épargne bien au elà des dix-huit mois prescrits. Tel devrait être le cas pour les ersonnes proches de la retraite désirant édifier la maison de urs vieux jours ou pour les pères de famille souhaitant offrir à urs enfants parvenus à l'âge du mariage un livret déjà largeent doté. Ceci suppose un assouplissement de certaines limites osées par les textes en vigueur, ainsi que l'octroi de dégrèveents fiscaux comparables à ceux offerts aux titulaires de ontrats d'assurance-vie.



La revalorisation des loyers, accélérée en dernier lieu par le décret du 31 décembre 1958, a semblé au Ministre de la Construction suffisamment avancée pour permettre la remise en vigueur de dispositions fort anciennes concernant le ravalement obligatoire des immeubles.

Par une circulaire en date du 26 mars 1959, l'attention des Préfets a été appelée sur la possibilité qu'ils avaient, en application d'un décret du 26 mars 1852, de prescrire aux propriétaires l'exécution de tels travaux.

Après avoir rappelé que les Pouvoirs publics ne sauraient rester indifférents devant la dégradation du patrimoine immobilier et devaient réagir, non seulement pour la sécurité et le confort des occupants des 13 millions de logements existants « mais aussi pour l'attrait et la réputation de notre pays vis-à-vis des visiteurs étrangers qui ne peuvent être que gravement affectés par le délabrement et la malpropreté de trop nombreux immeubles », le Ministre demandait aux Préfets de prendre dès 1959, à

titre expérimental, des dispositions portant sur les voies les plus fréquentées des villes importantes ou touristiques.

C'est ainsi que le Préfet de la Seine a été appelé à prendre un arrêté obligeant les propriétaires d'immeubles situés le long de diverses rues à « gratter, repeindre ou badigeonner » les façades de leurs maisons, conformément aux prescriptions de l'article 5 du décret du 26 mars 1852 (qui rendait cette opération obligatoire au moins une fois tous les dix ans !).

Pour faciliter aux propriétaires le financement des travaux, les Conseils Municipaux et les Conseils Généraux ont été incités à prévoir des aides financières appropriées. Le concours du Sous-Comptoir des Entrepreneurs et, éventuellement, du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat, a été envisagé.

Grâce à ces dispositions, un certain nombre d'immeubles ont connu un rajeunissement spectaculaire, notamment dans le quartier de l'Opéra où de belles façades de pierre ont retrouvé leur sens architectural dénaturé depuis des décades par la poussière.

***

Comme pour d'autres questions majeures posées à notre temps avec des dimensions nouvelles, la prise de conscience de l'importance du logement social et des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à des réalisations satisfaisantes, ne pouvait se faire que progressivement. De plus, entrant en concurrence avec d'autres besoins et avec des branches de l'économie bien structurées et prospères, l'activité du bâtiment ne pouvait se voir offrir d'un coup des moyens d'action en rapport avec l'importance sociale enfin reconnue au logement. Il a donc fallu se contenter longtemps de palliatifs, et l'ère n'en est pas encore close.

Un esprit chagrin aurait beau jeu, dans ces conditions, à montrer les erreurs qui jalonnent les réalisations de cette dernière décade, ainsi que les lacunes dont l'arsenal législatif et réglementaire reste entâché : logements trop petits et mal isolés ; implantation contestable de certains programmes ; insuffisance ou même absence d'équipements sociaux annexes ; réalisations architecturales sacrifiant souvent des besoins essentiels à l'esthétique et à l'inédit. Et, sur un autre plan : modes de financement d'un rendement parfois médiocre ; gaspillages dans l'utilisation de l'aide de l'Etat ; revalorisation très incomplète des loyers des immeubles anciens...

Le retard accumulé rendait, encore une fois, ces insuffisances t ces erreurs fatales. On notera seulement que bien des fautes uraient pu être évitées si, au départ, les tâches respectives assinées à l'initiative privée et à l'administration avaient été mieux lélimitées.

Cette constatation s'impose surtout en ce qui concerne la locaisation des constructions nouvelles. Les Pouvoirs publics ont ongtemps hésité, sur ce point, à ôter à l'initiative privée le rôle ssentiel qu'elle jouait traditionnellement dans le développement les grandes agglomérations. Il va de soi que dans la mesure où 'implantation des logements est étroitement solidaire de celle les entreprises industrielles et commerciales, le Ministre de la Construction devait s'assurer la collaboration de ses collègues et notamment des Administrations des Finances, du Plan et de l'Industrie et du Commerce, pour parvenir à une localisation satisfaisante. Et il faut mettre à l'actif du Ministre en exercice d'avoir obtenu que les impératifs de l'Aménagement du Territoire et de la décongestion de la région parisienne deviennent une des préoccupations constantes des autres Ministres intéressés.

L'année 1959 apparaît sur ce point très féconde, en ce qu'elle a vu le démarrage des « zones à urbaniser par priorité » (Z. U. P.), prévues par la loi-cadre du 7 août 1957, mais nées seulement, en fait, des textes du 31 décembre 1958. Ces zones, qui, on le sait, sont désignées par arrêté ministériel, ont été utilisées autant comme un instrument de la politique de décentralisation que pour améliorer au sein des grandes agglomérations l'implantation des constructions.

Certaines villes de province ont été favorisées par la désignation de Z. U. P. : grandes agglomérations destinées à devenir, de plus en plus, des métropoles secondaires de la France ; villes ou régions en perte de vitesse qu'il s'agissait de revitaliser par l'installation de complexes industriels nouveaux. Le choix des localités a été précédé d'enquêtes économiques aussi approfondies que possible sur l'avenir des régions d'implantation et sur la vocation des villes à tenir une place de métropoles.

Les responsables de tels choix sont conscients du fait que, faute d'une politique d'aménagement du territoire encore suffisamment précisée, faute aussi d'une documentation solide, leurs décisions restent largement tributaires d'appréciations subjectives, et tiennent parfois davantage compte de la vigueur avec

laquelle sont exprimés les besoins que de leur urgence réelle (il en est de même pour la répartition des crédits à la construction sur l'ensemble du territoire). Du moins, l'implantation des constructions n'est plus seulement le fruit du hasard ; et cela devenait une nécessité pressante, car la période est achevée où les besoins en logements étaient si aigus partout que des critères très simples comme le nombre d'habitants ou la croissance démographique des départements pouvaient être considérés comme satisfaisants.

Mais les problèmes de localisation se posent également au sein des grandes agglomérations et les Z. U. P. peuvent, là aussi, jouer un grand rôle pour les résoudre, en évitant les implantations anarchiques génératrices de dépenses supplémentaires pour les collectivités locales.

A la fin du mois de mai 1960, une cinquantaine de Z. U. P. ont été délimitées ; une vingtaine d'autres sont à l'étude. L'ensemble représente près de 300.000 logements à réaliser en cinq ou six ans, soit l'équivalent de la production nationale de logements pendant une année entière.

***

L'année 1959 est aussi celle du démarrage à une échelle nouvelle des opérations de rénovation urbaine. Les difficultés de tous ordres auxquelles se heurte la démolition des quartiers vétustes ou insalubres des agglomérations sont bien connues. Pour en triompher, les collectivités locales ne disposaient pas, jusqu'aux textes du 31 décembre 1958 et du 15 juin 1959, de moyens juridiques et financiers suffisants.

Ces textes, qui prévoient notamment la possibilité d'octroyer aux communes s'engageant dans de telles opérations des subventions en rapport avec le prix de revient au mètre carré des terrains à recouvrer, et des avances du Fonds National d'Aménagement du Territoire, ont été utilisés avec dynamisme par le Ministère de la Construction. Au 31 décembre 1959, 76 opérations avaient été l'objet d'arrêtés d'approbation, totalisant plus de 18.000 logements à démolir et 31.000 à reconstruire. Les subventions allouées représentaient près de 6 milliards d'anciens francs et les avances (pour 29 opérations) 6,2 milliards.

Pour importants que soient ces chiffres, ils montrent que l'action entreprise n'en est encore qu'à ses débuts. Les opérations subventionnées nécessiteront bien souvent plusieurs années pour

river à leur terme. Néanmoins, compte tenu d'une augmenta-
n de près de 100 % des crédits de 1959 à 1960, le Ministre
père que 15.000 taudis pourront être détruits dès 1960.

***

En délimitant des zones à urbaniser par priorité et des péri-ètres de rénovation urbaine, le Ministère de la Construction ne ntribue pas seulement à résoudre plus rapidement et mieux le roblème du logement, il apporte du même coup une solution artielle au problème de l'acquisition des terrains à bâtir, qu'au-ıne politique foncière n'a pu jusqu'alors résoudre d'une ma-ière satisfaisante.

Les lois qui se sont succédé depuis la fin de la guerre pour aciliter aux collectivités locales et aux grands organismes cons-ructeurs l'acquisition de terrains à l'amiable ou par voie d'expro-riation, si elles leur ont donné des armes juridiques nouvelles, e leur avaient cependant pas fourni les moyens financiers et olitiques de s'en servir sur une vaste échelle.

La désignation par des arrêtés ministériels de zones à urba-iser par priorité et de périmètres de rénovation facilitera beau-oup aux Municipalités la tâche impopulaire d'exproprier les propriétaires de terrains à bâtir.

D'autre part, certaines dispositions incluses dans la réglemen-tation des Z. U. P. et des opérations de rénovation, réduiront l'importance des indemnités d'expropriation à prévoir et facili-teront l'acquisition à l'amiable des terrains à un juste prix.

Le problème des terrains demeure cependant irritant, en parti-culier dans le domaine de la construction privée. Les mesures prises par l'Administration pour juguler la montée du prix des terrains dans les localités où la construction est intensive, ne constituent que des palliatifs. Il en est ainsi du refus de financer, dans le cadre des prêts spéciaux, les programmes réalisés sur des terrains acquis à un prix considéré comme trop élevé.

Force est bien de constater qu'il n'existe pas encore de poli-tique foncière cohérente en France, et cela crée un malaise. Il est à souhaiter que ce problème, le plus difficile peut-être à résoudre pour un pays non socialiste, soit inscrit en première place dans les préoccupations des Pouvoirs publics au cours des années à venir.

***

On ne terminera pas ce tour d'horizon sans indiquer que des études approfondies ont été poursuivies par les Ministères compétents en vue d'améliorer les mécanismes d'aide financière à la construction.

L'attention s'est portée plus particulièrement sur la réforme de l'allocation de logement. Celle-ci semble, en effet, aux yeux de certains, contenir en germe des possibilités plus grandes que celles jusqu'à présent exploitées en vue de résoudre le double problème du financement des logements neufs et de la revalorisation des immeubles anciens.

Il existe, c'est un fait, une certaine confusion dans les textes en vigueur entre l'aide « à la pierre » et l'aide aux occupants. Cette confusion se manifeste en particulier dans la dualité des taux de prime en fonction des ressources présumées des futurs occupants des logements primés à 600 francs et à 1.000 francs par mètre carré. L'allocation de logement, si elle était plus généreusement octroyée, pourrait rendre inutile de telles distinctions. A la limite, elle permettrait de demander aux occupants d'H.L.M. des loyers calculés en fonction d'une rentabilité normale des capitaux investis.

L'idée s'est fait jour, d'autre part, que si l'allocation de logement était octroyée à d'autres catégories de personnes que celles bénéficiant de prestations familiales, et notamment aux personnes économiquement faibles, elle permettrait de revaloriser beaucoup plus rapidement les loyers des immeubles anciens.

On ajoutera que, sans attendre l'aboutissement de ces études, le Ministère de la Construction a mis au point, avec l'aide du Conseil Economique, une revalorisation des loyers en fonction de l'état d'entretien des immeubles. A cet effet, il a été prévu d'appliquer un coefficient d'entretien beaucoup plus important que celui fixé à l'origine par le décret du 22 novembre 1948.

Philippe ISAAC-HOPPENOT.

COMMERCE ET TRANSPORTS

ÉCHANGES EXTÉRIEURS *

SOMMAIRE. — I. ECHANGES AVEC L'ÉTRANGER PAR PRODUITS, *exportations de produits alimentaires et agricoles, de produits énergétiques, de produits sidérurgiques, de machines, de produits manufacturés de consommation ; importations agricoles, réduction des arrivages de charbon et de pétrole, part des produits bruts dans le total des importations, importations de produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture, de l'industrie, destinés à la consommation.* — II. ECHANGES AVEC L'ÉTRANGER PAR PAYS, *avec les pays du marché commun, avec les autres pays de l'O. E. C. E., exportations vers les Etats-Unis (automobiles, produits sidérurgiques, boissons), vers l'U. R. S. S., échanges avec les pays fournisseurs de pétrole.* — III. ECHANGES AVEC LA ZONE FRANC : *exportations, importations.* — IV. COMPARAISON ENTRE LES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET CELLES D'AUTRES PUISSANCES, *par principaux groupes de produits, influence de la dévaluation autres facteurs.*

L'année 1959 a débuté pour la France sous le signe d'une réforme financière dont la pièce maîtresse était constituée par la dévaluation. La définition du franc or a été ramenée de 2,11 milligrammes d'or fin à 1,80, soit à 2 milligrammes d'or fin à 900 millièmes. Les changes étrangers ont en conséquence été portés à des parités nouvelles valorisées de 17,55 % par rapport aux parités précédentes. Le dollar monnaie pilote est ainsi passé de 420 francs à 495,705 francs.

La modification de la parité du franc par rapport aux autres monnaies s'inscrivait dans un ensemble de mesures tendant à rétablir la situation des finances extérieures, à mettre fin au déséquilibre et à provoquer le retour en France d'une masse

(*) Notre fidèle et dévoué collaborateur le Professeur Jean Weiller a été retenu cette année par de lointaines missions à l'étranger, et à son grand regret n'a pu donner sa chronique habituelle à la France économique. M. Jean Teissèdre a bien voulu assurer l'intérim. Nous l'en remercions très vivement (N. D. L. R.).

importante de devises. Le facteur principal du déséquilibre de la balance des paiements était constitué par le solde déficitaire de la balance commerciale. L'année 1958 s'était terminée avec un déficit commercial de 359 milliards de francs et si le solde débiteur des paiements courants de la zone franc avec l'étranger s'était finalement établi à 220 milliards de francs, la réduction n'avait été obtenue que grâce aux dépenses en France de certains gouvernements étrangers et à quelques opérations diverses.

Toutefois, l'expérience passée avait prouvé qu'une dépréciation monétaire ne suffisait pas pour rétablir une situation. Aussi la dévaluation s'est-elle accompagnée d'un certain nombre de mesures tendant à exercer parallèlement un effet d'assainissement à la fois psychologique et mécanique.

Tout d'abord, fut décidée, en même temps que la dévaluation, la suppression de tout ce qui subsistait d'aides directes ou indirectes à l'exportation, ce qui représentait dans le budget de 1959 une soixantaine de milliards. Parallèlement il fut procédé à une large libération des importations : une décision du 16 décembre 1959 avait porté à 40 % le pourcentage de libéralisation des importations en France en provenance des différents pays de l'O. E. C. E., décision qui devait entrer en application le 1er janvier 1960. Avant même cette dernière date, le 28 décembre 1959, ce pourcentage fut porté à 90 %. En même temps, les importations originaires de la zone dollar étaient « libérées » à concurrence de 50 %.

Ainsi donc les « béquilles » sur lesquelles s'appuyaient à l'exportation comme à l'importation, les échanges de la France avec l'étranger, béquilles qui n'avaient en rien empêché une inquiétante dégradation, étaient supprimées. Le commerce extérieur de la France allait donc avoir à affronter la concurrence étrangère dans des conditions plus libérales.

La date du 1er janvier 1959 coïncidait d'ailleurs avec la mise en application effective du Traité de Rome signé le 25 mars 1957 entre l'Allemagne Occidentale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas et entré théoriquement en application à partir du 1er janvier 1958.

Le 1er janvier 1959 était intervenue une diminution de 10 % des droits de douane tandis que les contingents bilatéraux existant dans nos relations avec les autres signataires du Traité avaient été transformés avec majoration, en contingents globaux.

›ur les mêmes marchandises qui antérieurement n'avaient pas ›nné lieu à la fixation de contingents bilatéraux, des contin-nts globaux étaient ouverts, dont le montant représentait 3 % › la production française de ces mêmes marchandises.

Ainsi, notre pays qui avait été accusé au cours des dernières ›nées de pratiquer un protectionnisme excessif, de s'en tenir un conservatisme périmé alors que nos partenaires de l'O.E.C.E. ›éconisaient le retour à un vaste libéralisme, apportait-il ainsi preuve de son esprit libéral et de sa volonté de coopération. ›ar là même il montrait qu'il était disposé à supporter les ›sques d'une compétition internationale plus ouverte et par ›nséquent plus sévère.

Si la dévaluation devait avoir pour effet de créer une sorte de ›rime à l'exportation en permettant aux acheteurs étrangers ›'obtenir désormais une même marchandise française pour une ›uantité identique de devises, la libération des importations ›evait dans l'esprit des inspirateurs et auteurs de la réforme ›xercer une pression sur les prix intérieurs et par là même faci-›ter le retour à la liberté tout en rétablissant chez les producteurs ›e sens de la concurrence.

Il y a lieu d'examiner à présent quels ont été sur le commerce ›xtérieur les résultats de ces mesures. Comment ont évolué les ›changes de la France avec l'étranger en 1959. Un plus bref ›ommentaire sera ensuite consacré aux échanges de la Métropole ›vec les territoires de la zone franc. Dans une dernière partie un ›approchement sera fait entre les exportations françaises et celles de quelques autres puissances.

Les échanges de la France métropolitaine se sont finalement établis comme suit en 1959 :

Échanges de la France métropolitaine

(en millions de francs légers)

	Importations	Exportations	Balance
Avec l'étranger	1.906.376	1.894.950	— 11.426
Avec la zone franc	608.645	880.382	+271.737
	2.515.021	2.775.332	+260.311

ÉCHANGES AVEC L'ÉTRANGER

Présentant un déficit de 11.426 millions de francs seulement, les échanges de la France avec l'étranger ont donc été en 1959 sensiblement en équilibre.

Si l'on observe que les statistiques douanières françaises reprennent les exportations en F. O. B., c'est-à-dire sans le montant du fret et des assurances, alors qu'elles donnent les importations C. A. F. donc en y comprenant la valeur de ces deux éléments, il n'est pas inexact de prétendre même que sur l'ensemble de l'année, le commerce de la France a été légèrement excédentaire.

Pour nous en tenir aux statistiques douanières, précisons que le pourcentage de couverture des importations par les exportations a été en 1959 de 99 % alors qu'il n'avait été en 1958 que de 79 %.

L'amélioration de la balance commerciale s'est surtout manifestée à partir du second trimestre. Certes la couverture des importations par les exportations qui s'était chiffrée à 80 % en janvier, passa dès février à 91 %. En mars elle se maintenait à peu près à ce niveau (90 %), pour atteindre 95 % en avril et 109 % en mai. A partir de ce mois, la balance a été excédentaire jusqu'en décembre où elle s'est trouvée très proche de l'équilibre : 99 %.

Après une progression au cours du deuxième trimestre, les exportations, après le fléchissement de la période d'été, ont accusé une nouvelle reprise durant le quatrième trimestre, laquelle les a conduits à 203,6 milliards de francs en décembre.

Un mouvement analogue a été enregistré en ce qui concerne les importations qui ont, elles aussi, atteint en décembre leur point culminant avec 206,7 milliards de francs.

I. — Échanges par produits

A. — Exportations

Exportations par groupements de produits

D'une année à l'autre les exportations de la France métropolitaine sont passées de 3.203 à 3.838 millions de dollars, c'est-à-

re, en unité monétaire de valeur constante, augmenté de 19,8 %.

La répartition par grands groupements de produits des exportations françaises vers l'étranger a évolué comme suit de 1958 1959 :

Répartition des exportations françaises vers l'étranger

	1958	1959
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	11 %	10 %
Énergie, lubrifiants	6,5 %	4,1 %
Produits bruts	10,3 %	11 %
Demi-produits (or exclu)	33,8 %	35,5 %
Produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture	0,4 %	0,3 %
Produits finis destinés à l'équipement de l'industrie	16,8 %	14,5 %
Produits finis destinés à la consommation	21,2 %	24,6 %
	100 %	100 %

Bien qu'étant passée de 1958 à 1959, de 181 à 188 milliards de francs (en francs constants, sur la base 1 dollar = 493 francs), la part du *secteur alimentaire,* dans les exportations a légèrement fléchi, puisqu'elle a été ramenée de 11 à 10 %.

A l'intérieur de ce secteur, la première place revient à l'ensemble des boissons (vins, spiritueux...) qui en a constitué à lui seul 36 %. D'une année à l'autre, les exportations de vins et spiritueux sont passées de 64,3 à 68,2 milliards de francs (toujours en francs constants). La progression a tout particulièrement porté sur les vins à appellation contrôlée, y compris les champagnes, ainsi que sur les cognacs.

Il faut souligner qu'il s'agit là d'exportations nettes, c'est-à-dire dont le rapport en devises n'a pas à être déduit du montant d'importations nécessaires à la production comme il arrive pour d'autres secteurs.

Assez loin derrière les boissons, se sont situées les céréales et farines. A la suite d'une récolte moyenne en 1958, les envois à l'étranger de céréales et de farines n'ont représenté en 1959 que 27 milliards de francs, alors qu'elles s'étaient chiffrées à 48.850 millions en 1958 et à 81.800 millions en 1957. L'accroissement de la concurrence sur le marché mondial en raison des abondantes disponibilités des principaux producteurs explique aussi cette contraction.

Au troisième rang s'inscrivent les exportations d'animaux et viandes qui se sont chiffrées en 1959 à environ 19 milliards. Il convient de signaler que les expéditions de viandes françaises à l'étranger s'effectuent pour une certaine proportion moyennant des importations de contrepartie : la France envoie principalement à l'extérieur des bas morceaux, du lard et du saindoux et achète en retour des morceaux « nobles ».

Les principales exportations d'autres produits agricoles ont été en 1959 : les fruits frais et secs, les légumes frais et secs, les produits laitiers, les produits des industries alimentaires, les aliments pour le bétail, les sucres, les conserves de viandes et de poissons, les préparations de légumes et de fruits...

Dans le domaine des légumes, les résultats ont été assez satisfaisants grâce à des exportations importantes de choux-fleurs (70.000 tonnes au lieu de 45.000 en 1958), de pommes de terre, tomates, salades.

En ce qui concerne les fruits, quelques opérations non négligeables ont été réalisées sur le raisin, les cerneaux de noix, les groseilles, mais nos expéditions à l'extérieur de pommes, poires en particulier demeurent faibles, trop faibles par rapport à notre capacité de production et aux réalisations de nos concurrents, notamment italiens et suisses.

Nos exportations de produits laitiers (fromage, beurre, lait condensé) ont accusé quelques progrès mais pourraient être encore plus importantes. Quant à nos exportations de volailles, elles sont insignifiantes : les prix de revient expliquent peut-être en partie cette situation, cependant l'ampleur de nos ressources avicoles et des débouchés devraient cependant nous permettre de vendre largement à l'extérieur.

Au total le recul de la part des produits agricoles dans les exportations françaises continue un mouvement amorcé depuis plusieurs années. Si cette part a été ramenée de 11 à 10 % de 1958 à 1959, en 1956 elle avait été de 13,8 % et en 1955 de 16,6 %.

Le second grand groupement de produits qui figure au tableau ci-dessus est celui de *l'énergie et des lubrifiants*. De 6,5 % en 1958 son importance dans l'ensemble des exportations n'a été en 1959 que de 4,1 %. Les livraisons françaises à l'étranger de charbon et de produits raffinés du pétrole ont été en effet en nette régression (voir tableau ci-après).

Exportations de produits énergétiques
(en millions de francs constants)

	1958	1959	% de variation
Combustibles minéraux solides	37.483	22.135	— 41 %
Produits du raffinage du pétrole ...	57.270	51.217	— 11 %
Gaz et électricité	8.521	6.292	— 26 %

L'accroissement des ressources des puissances occidentales en produits énergétiques et plus spécialement en charbon, un certain ralentissement dans le développement industriel de certains pays ont entraîné une réduction des livraisons de houille, de produits pétroliers raffinés et aussi de gaz et d'électricité, ainsi qu'il apparaît à la lecture du tableau ci-dessus.

A l'inverse, les exportations de *produits bruts* ont dans l'ensemble été en augmentation, tant en valeur relative qu'en valeur absolue. La progression a porté sur les minerais et déchets de métaux non ferreux, les métaux non ferreux bruts, les matériaux de construction, les minerais, les matières premières et sous-produits de la sidérurgie, les aciers non transformés, les matières premières textiles (laine essentiellement), les bois bruts et sciés. La seule catégorie importante parmi les produits bruts sur laquelle une diminution d'exportation a été enregistrée est celle des engrais.

Mais c'est dans le secteur des *demi-produits* que l'élévation a été particulièrement accusée, puisque la part de ceux-ci dans le total des exportations est passée d'une année sur l'autre de 33,8 à 35,5 %.

Le développement des exportations de produits sidérurgiques a été facilité en 1959 à la fois par les investissements effectués dans les pays industriels évolués ainsi que dans les territoires en voie de développement et par la grève qui pendant plusieurs mois a paralysé les aciéries américaines. Aussi les livraisons à l'étranger de fontes et aciers ont-elles évolué comme il est indiqué ci-dessous :

Exportations françaises
(en millions de francs constants)

	1958	1959	% de variation
Fonte	9.430	11.070	+ 17 %
Acier	212.750	264.000	+ 24 %
Produits de la transformation de l'acier	43.400	53.800	+ 23 %

Les ventes à l'étranger de *biens d'équipement* ont augmenté en valeur, mais leur part relative a été en diminution : 14,8 % en 1959 contre 17,2 % en 1958.

Sur la plupart des postes, des améliorations sur l'année précédente ont cependant été enregistrées :

Exportations françaises

(en millions de francs constants)

	1958	1959	% de variation
Matériels divers de grosse et moyenne mécanique	46.400	53.500	+ 15 %
Machines pour industries chimiques, textiles, papeterie, alimentation ..	20.600	25.200	+ 22 %
Matériel de travaux publics et de sidérurgie	16.080	18.100	+ 13 %
Machines et matériel agricole	4.950	6.750	+ 36 %
Machines outils	13.700	18.800	+ 37 %

On remarquera tout particulièrement la progression des exportations de machines-outils et dans une moindre mesure et pour un montant moins élevé celle concernant le matériel agricole.

Mais c'est dans le secteur *des produits manufacturés de consommation* que les résultats les plus spectaculaires ont été obtenus. La part de ce secteur, qui avait été de 21,2 % en 1958 a atteint 24,6 % en 1959.

L'assouplissement de la réglementation et l'abaissement des restrictions, spécialement dans les pays du Marché Commun, ont permis à l'industrie française d'augmenter sensiblement ses débouchés à l'étranger. La plupart des branches d'articles de consommation ont bénéficié de cette libéralisation du commerce : articles mécaniques, tissus, bonneterie, papiers, chaussures, bijouterie, verrerie, produits chimiques, produits des industries parachimiques... Mais ce sont surtout les exportations de véhicules automobiles qui ont donné lieu à d'impressionnantes réalisations : de 140 milliards de francs en 1958 les exportations se sont élevées à 230 milliards en 1959, c'est-à-dire ont progressé d'environ 64 %. A elles seules elles ont représenté 12 % du total des ventes françaises à l'étranger.

B. — Importations

De 1958 à 1959 les importations de la France métropolitaine en provenance de l'étranger ont fléchi de 4.064 à 3.861 millions de dollars soit de 5 %.

Par grands groupements de produits, l'évolution d'une année à utre a été la suivante :

Répartition des importations françaises en provenance de l'étranger

	1958	1959
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses) boissons, tabacs	10,1	11
Energie, lubrifiants	26,7	25,3
Produits bruts	23,9	22,7
Demi-produits (or exclu)	17,4	18,8
Produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture	1,3	1,3
Produits finis destinés à l'équipement de l'industrie	15,5	15
Produits finis destinés à la consommation	5,1	5,9
	100 %	100 %

Les importations agricoles évaluées en unité monétaire consante ont de 1958 à 1959 augmenté de 6 %. Ainsi qu'il ressort du ableau ci-dessus leur part dans le total des importations en rovenance de l'étranger est passé de 10,1 à 11 %.

Il y a eu surtout accroissement des importations de céréales ar il a parfois fallu procéder en période de soudure à des achats l'étranger pour pouvoir respecter des engagements d'exporation.

Les importations de fruits et légumes ont également été elevées. Elles sont surtout constituées par des oranges, des bananes, les tomates, des pommes de terre, des salades... La faculté laissée en novembre et en décembre d'importer certains légumes en suspension de droits de douane afin que s'exerce ainsi une pression sur les prix intérieurs, a contribué à un gonflement des arrivages. Les importations de produits laitiers ont été aussi en accroissement : la pratique des importations dites « de choc » et quelques opérations amorcées lors de la sécheresse (fourrages, tourteaux) expliquent cette évolution. Il faut faire état aussi d'une certaine incidence des mesures de libéralisation qui a notamment favorisé quelques importations de conserves de viande, d'œufs, de volailles, d'oignons.

En ce qui concerne le *secteur énergie*, les importations comme les exportations ont été en diminution à la suite d'une réduction des arrivages de charbon et de pétrole. La France a importé moins de charbon de Pologne et des Etats-Unis, elle a légèrement réduit ses achats de pétrole en raison des premiers arrivages d'Afrique du Nord et du Gabon.

La part des *produits bruts* dans le total des importations a été ramenée de 23,9 % en 1958 à 22,7 % en 1959. Près de la moitié de la valeur d'importation de ce secteur est constituée par les produits textiles. En 1958 les industriels français du textile ont généralement tenu à s'assurer des stocks importants en même temps qu'ils se prémunissaient contre une éventuelle dépréciation monétaire. L'année 1959 a été caractérisée jusqu'à la fin du troisième trimestre par une utilisation des réserves de matières premières, aussi les importations ont-elles été moindres que pendant la période correspondante de 1958. Il faut observer aussi que la libération des importations de laine et de coton sur tous pays, en permettant aux professionnels de s'approvisionner rapidement à leur gré, sans avoir à se conformer comme précédemment au cadre rigide des programmes semestriels et aux ouvertures de crédits a facilité l'étalement des achats à l'étranger. Au cours du quatrième trimestre cependant, en liaison d'ailleurs avec l'ouverture des marchés internationaux, on a assisté à une reprise sensible des arrivages. Au total les importations de matières premières textiles qui s'étaient chiffrées à 210 milliards de francs (425 millions de dollars) en 1958 n'ont représenté en 1959 que 182,6 milliards (370 millions de dollars), c'est-à-dire ont été dans l'ensemble en réduction de 13 % environ.

Une tendance analogue a été observée en ce qui concerne les pâtes à papier. Dans la papeterie la préoccupation de recourir davantage aux ressources forestières nationales, la mise en œuvre de l'utilisation des bois feuillus, sont venues renforcer encore cette tendance. Enfin le fléchissement des cours internationaux a contribué également à réduire la valeur des importations. Celles-ci qui avaient été évaluées à 79 milliards de francs (160 millions de dollars) en 1958, ont été seulement de l'ordre de 64,2 milliards de francs (130 millions de dollars en 1959).

Dans le domaine des peaux et cuirs, la raréfaction de la matière en 1958 sur les marchés mondiaux, à la suite de l'abaissement de la production argentine et aussi d'importants achats soviétiques avait eu pour effet une poussée considérable des prix et une réduction des importations françaises. Tout en demeurant à des niveaux élevés, les cours ont amorcé dans les derniers mois de 1958 un mouvement de diminution qui a favorisé quelque peu la reprise des achats. Celle-ci s'est traduite, à partir du deuxième trimestre 1959, par un relèvement des importations. Aussi

celles-ci qui s'étaient chiffrées à 37 milliards de francs (75 millions de dollars) environ en 1958, ont-elles atteint 42 milliards (85 millions de dollars) en 1959.

L'on trouve encore parmi les produits bruts des bois, des produits chimiques, dont les importations n'ont pas présenté de grandes variations en 1959, et aussi le caoutchouc, les matières premières pour l'industrie des plastiques dont la valeur d'importation a été en augmentation.

Les importations de *produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture,* si elles ont légèrement augmenté en valeur absolue, passant (en francs constants) de 23,4 à 25,7 milliards de francs, n'ont pas varié en valeur relative, ne représentant en 1959 comme en 1958 que 1,3 % du total des importations en provenance de l'étranger.

Quant aux *produits finis destinés à l'équipement de l'industrie* et des autres activités collectives, ils ont donné lieu à une réduction d'achats français tant en valeur absolue qu'en valeur relative puisque les achats à l'étranger de ces biens par la France ont été ramenés de 310 à 286 milliards de francs et de 15,6 à 15 %.

L'évolution a été différente en ce qui concerne les *produits finis manufacturés destinés à la consommation.* Les importations en sont passés d'une année à l'autre de 103 à 113 milliards de francs et leur part de 5,1 à 5,9 %.

Un tel accroissement est faible : les décisions de libéralisation prises successivement en mai et décembre 1958, en juillet 1959 n'ont pas provoqué le gonflement des arrivages de produits étrangers redouté par certains. Il convient de reconnaître toutefois que l'ampleur des importations d'articles « libérés » s'est trouvée atténuée par la hausse de ces articles consécutive à la dévaluation du franc.

L'impression d'ensemble qui se dégage de l'analyse des importations françaises de l'étranger en 1959 est qu'à une expansion plus modérée a correspondu un approvisionnement plus mesuré en matières premières, d'autant moins accentué par ailleurs qu'il ne s'y mêlait plus aucune préoccupation de couverture contre une dépréciation monétaire.

Des importations agricoles légèrement accrues à la suite de la sécheresse et en vue d'agir sur les prix, des importations moindres de charbon et de pétrole du fait de nos disponibilités propres en produits énergétiques, une part plus importante faite aux pro-

duits sidérurgiques dans le cadre de la C. E. C. A., enfin une incidence limitée de la « libération » sur les achats à l'extérieur de produits manufacturés de consommation, telles sont les conclusions venant s'ajouter à cette impression d'ensemble et la compléter.

II. — Échanges par pays

Les années passées il était naturel d'établir une classification du commerce extérieur de la France par zones monétaires : zone dollar, zone sterling, zone des pays de l'O. E. C. E. non rattachés à la livre sterling, zone des autres pays.

A la suite du retour à la convertibilité du franc avec les monnaies d'Europe Occidentale et de la zone dollar intervenue le 30 décembre 1958 et d'un acheminement vers une convertibilité au moins partielle avec les pays de l'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Bulgarie, Union Soviétique), une telle classification est devenue sans objet. Il paraît logique d'y substituer aujourd'hui une classification par zones géographiques. Selon cette présentation, *le commerce extérieur de la France métropolitaine en 1959* a été le suivant (en millions de francs légers) :

	Importations	Exportations	Balance
avec la zone franc	608.645	880.382	+271.737
avec les pays étrangers	1.906.376	1.894.950	— 11.426
avec *L'O.E.C.E. et les pays rattachés* :			
Pays du Marché Commun — Europe	672.679	753.805	+ 81.126
Pays du Marché Commun — Outre-Mer	16.864	6.148	— 10.716
Autres pays de l'O.E.C.E — Europe	276.922	439.079	+162.157
Autres pays de l'O.E.C.E — Outre-Mer	18.009	23.894	— 5.885
avec l'Amérique :			
— du Nord	237.768	260.256	+ 22.488
— Centrale	19.285	26.033	+ 6.748
— du Sud	88.200	88.798	+ 598
avec les autres Pays :			
— Europe	106.230	104.946	— 1.304
— Moyen-Orient	284.762	74.695	—210.067
— Autres Pays	185.657	111.741	— 75.916
Livraisons sur navires étrangers		5.555	+ 5.555

Le tableau ci-dessus appelle les observations suivantes :

— Avec l'O. E. C. E. et les pays qui y sont rattachés, la balance commerciale de la France métropolitaine a été en 1959 excédentaire de 1.222.926 — 984.474 = 238.452 millions de francs légers.

— Les échanges avec les pays du Marché Commun ont été pour la France métropolitaine, excédentaires de 81.126 millions de francs. Cet excédent se substitue à un déficit de 38 milliards et demi en 1958 dans les échanges avec ces mêmes pays : en 1958, la balance commerciale de la France était déficitaire de 49,7 milliards avec l'Allemagne de l'Ouest et de 16,1 milliards avec les Pays-Bas, elle était excédentaire de 17,3 milliards vis-à-vis de l'Italie et de 10 vis-à-vis de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

En 1959 le commerce de la France avec ses partenaires du Traité de Rome se décompose comme suit :

Echanges de la France Métropolitaine avec les pays du Marché Commun en 1959
(en milliards de francs légers)

	Exportations françaises	Importations en France	Balance
Allemagne de l'Ouest	363,4	364,8	— 1,4
Italie	131,9	87,7	+44,2
Pays-Bas	71,5	87,2	—15,7
Union Ec. Belgo-Luxembourgeoise	187	133	+54
	753,8	672,7	+81,1

Vis-à-vis de l'Allemagne Occidentale (1), la balance commerciale a donc été sensiblement équilibrée en 1959, soit en améliora-

(1) A compter du 6 juillet 1959, la Sarre a été rattachée à la République Fédérale allemande.

Les échanges entre la France et la Sarre ne sont pas repris, de façon distincte, dans les statistiques douanières.

Au cours du second semestre 1959, ces échanges ont comporté :

— à l'exportation de France vers la Sarre :
 38,4 milliards de francs légers, sous le régime des contingents tarifaires
 20 milliards de produits C.E.C.A.
 58,4

— à l'importation en France, en provenance de Sarre :
 28,2 milliards en contingents tarifaires
 49 — de produits C.E.C.A.
 77,2

Les totaux ci-dessus (58,4 et 77,2 milliards de francs légers) ont représenté environ 80 à 90 % du total du commerce franco-sarrois, inséré depuis le 6 juillet 1959 dans les statistiques du commerce entre la France et l'Allemagne Occidentale.

tion d'une cinquantaine de milliards sur 1958 ; avec les Pays-Bas, en raison d'importants achats français de produits laitiers, le déficit est demeuré stationnaire malgré une progression des exportations.

L'excédent français sur l'Italie et sur l'U. E. B. L. s'est notablement accru.

En ce qui concerne les autres pays de l'O. E. C. E. il y a lieu de noter :

— une très nette progression des exportations françaises sur la Suisse qui sont passées de 95 à 114 milliards (francs constants) ;

— une augmentation sur les autres pays sauf l'Islande et la Norvège.

Aussi la balance de la France métropolitaine avec ces pays a-t-elle évolué comme suit :

Balance commerciale de la France avec les pays de l'O. E. C. E. n'appartenant pas au Marché Commun

(en milliards de francs légers)

	1958	1959
Grande-Bretagne	+21	+26
Suisse	+33	+58
Suède	— 8	+ 6
Norvège	+ 5,4	+ 6,6
Danemark	+ 1,5	+11,7
Autriche	+ 2,9	+13,4
Grèce	— 2,4	+ 2,5
Portugal	+ 7,7	+12,5
Turquie	+ 5,1	+ 5,7
Irlande	+ 2	+ 2,8
Islande	—	— 0,2

Le commerce de la France avec la zone américaine est dominé par les relations avec les Etats-Unis. Ceux-ci sont notre principal débouché dans cette zone (229,2 milliards de francs d'exportations françaises en 1959) suivis de très loin par le Canada (exportations en 1959 : 28,23 milliards de francs), le Brésil (26 milliards), l'Argentine (23,7), le Venezuela (15,8), le Mexique (10). Les échanges avec les U. S. A. se sont caractérisés en 1959 par une nette progression des exportations françaises qui sont passées de 300 millions de dollars en 1958 à 465 (+ 55 %) et une diminution de nos importations : 560 millions de dollars en 1958, 430 en 1959 (— 23 %).

Aussi la balance commerciale de la France avec les Etats-

Unis, qui avait été déficitaire de 110 milliards de francs en 1958, a-t-elle présenté en 1959 un solde excédentaire de : 229 — 212 = 17 milliards de francs.

Le poste le plus important des exportations françaises aux Etats-Unis a été en 1959 celui des automobiles dont les ventes ont représenté environ 80 milliards de francs. Les livraisons aux U. S. A. de l'industrie automobile française ont ainsi évolué depuis 1956 :

Exportations françaises d'automobiles aux Etats-Unis

1956	5.566 véhicules
1957	37.205 »
1958	89.434 »
1959	178.850 »

Au second rang s'inscrivent les produits sidérurgiques dont les ventes françaises aux Etats-Unis se sont chiffrées en 1959 à 35 milliards de francs. Le gonflement de ce poste résulte, dans une certaine mesure, de l'obligation dans laquelle se sont trouvés les constructeurs américains de matériel mécanique de recourir aux fournisseurs européens du fait de la grève des aciéries.

La troisième place est revenue au groupe des boissons avec 13 milliards de francs : les envois de vins à appellation contrôlée (Champagne, Bordeaux, Bourgogne, etc...), de cognacs et de liqueurs ont été en sensible augmentation. Citons encore parmi les principales expéditions françaises aux U. S. A. : la parfumerie et les huiles essentielles, la laine peignée, les pneumatiques, la dentelle, les objets d'art, le verre et les ouvrages en verre, les articles en cuir, les vêtements, le matériel mécanique, les machines et appareils électriques, etc...

Au sujet des autres pays il convient de souligner le développement des exportations françaises vers l'U. R. S. S., lesquelles sont passées (en francs constants) de 37 à 44,5 milliards de francs, tandis que les importations en France d'origine soviétique étaient au contraire en diminution, en raison notamment de la réduction des achats de charbon et de pétrole.

La nécessité pour la France de comprimer ses importations énergétiques et le choix restreint des livraisons soviétiques essentielles qui consistent en majeure partie en matières premières (outre le charbon et le pétrole : le bois, la pâte à papier, le coton, les céréales, l'étain, le manganèse...) pour la fourniture desquelles il existe aussi d'autres courants commerciaux, risquent de limiter l'extension du commerce entre la France et l'U. R. S. S.

Le tableau du commerce extérieur de la France par zones géographiques fait apparaître un important déficit français vis-à-

vis des pays du Moyen-Orient. Ce déficit résulte du déséquilibre existant dans le commerce avec les pays fournisseurs de pétrole, lequel donne lieu à des paiements en devises (sauf ce qui correspond à la part française dans l'Irak Petroleum Company) et seulement dans une très faible proportion à des contreparties en marchandises.

Echanges en 1959 avec les pays fournisseurs de pétrole
(en milliards de francs légers)

	Importations en France	Exportations françaises	Balance
Arabie Séoudite	33,7	1,6	— 32,1
Irak	91,8	1	— 90,8
Iran	25,8	18	— 7,8
Koveit	73,1	2,4	— 70,7
Qatar	36	0,2	— 35,8

Enfin, le commerce de la France comporte un très notable déficit avec certains pays fournisseurs d'autres matières premières : avec la Malaisie qui fournit du caoutchouc (23 — 2, 4 = 20,6 milliards), avec la Nouvelle-Zélande (laine 26 — 1,7 = 24,3) et surtout avec l'Australie (laines et peaux 66,3 — 11,2 = 55,1 milliards).

Pour l'ensemble de l'année 1959, le commerce de la *France métropolitaine avec ses principaux clients* s'est établi ainsi (en milliards de francs) :

(en milliards de francs)

	Exportations françaises	Importations en France	Balance
Allemagne Occidentale	363,4	364,8	— 1,4
Etats-Unis	229,2	211,6	+17,6
U.E.B.L.	187	133	+54
Italie	132	87,7	+44,3
Grande-Bretagne	123,7	97,8	+25,9
Suisse	114,3	56,3	+58
Pays-Bas	71,5	87,2	—15,7
Suède	49	43,2	+ 5,8
Union Soviétique	44,5	49,9	— 5,4
Espagne	29,6	17,7	+11,9
Canada	28,2	25,8	+ 2,4
Danemark	27,1	15,5	+11,6
Brésil	26	24,7	+ 1,3
Argentine	23,7	21,5	+ 2,2
Autriche	22	8,5	+13,5

III. — Échanges avec la zone franc

A. — Exportations

Les livraisons de la France métropolitaine aux pays d'outre-mer de la zone franc, qui s'étaient chiffrées à 807,204 millions de francs en 1958, ont atteint en 1959 880.382 millions.

Elles ont été constituées à concurrence de 335 milliards, soit 38 % par des produits finis destinés à la consommation, aux premiers rangs desquels figurent les automobiles, les produits chimiques, les tissus, la bonneterie. Viennent ensuite les biens d'équipement (matériels mécaniques et électriques), les produits alimentaires et les produits sidérurgiques.

Ainsi se marque l'effort continu de la Métropole en vue de développer l'infrastructure et le potentiel industriel des territoires de la zone franc tout en s'appliquant à élever le niveau de vie des populations autochtones.

La plus grosse part de ces livraisons, 471 milliards en 1959, soit 53,5 %, revient à l'Algérie. En second rang se place l'Afrique Occidentale (environ 12 %), suivie par le Maroc (8 %), la Tunisie (7 %), Madagascar (3,5 %), l'Afrique Equatoriale (2,9 %), le Cameroun (2,2 %), la Guinée (2,2 %), la Martinique (1,6 %), la Guadeloupe (1,5 %).

B. — Importations

Les arrivages en métropole provenant des territoires de la zone franc ont représenté en 1959, 608.645 millions de francs. En 1958 ils s'élevaient à 650 milliards. Ainsi donc, alors que les envois métropolitains vers ces territoires ont, d'une année à l'autre, été en augmentation, les importations en métropole en provenance de la zone franc ont marqué une diminution. Cette diminution est due principalement à de moindres fournitures de la Tunisie et du Vietnam qui ont orienté une fraction de leur commerce vers d'autres pays que la France ; elle provient aussi de moindres envois de l'Algérie, d'Afrique Occidentale et du Cameroun.

Sur le total de 608 milliards de marchandises, l'Algérie en a fourni en 1959 pour 168 milliards (27,8 %), derrière elle s'inscrivent l'Afrique Occidentale 112 milliards, soit 18,7 %, le Maroc (98 milliards, 16,1 %), la Tunisie (37,5 milliards, 6,2 %), le Cameroun (33 milliards, 5,5 %), l'Afrique Equatoriale (31 mil-

liards, 5 %), Madagascar (25 milliards, 4,1 %), la Martinique (19,5 milliards, 3,2 %).

Les importations en Métropole des pays de la zone franc sont constituées pour plus de moitié (63 % en 1959) par des produits d'alimentation, pour 28,7 % par des produits bruts (bois, coton, minerais, oléagineux, etc...). Le reliquat comporte quelques produits manufacturés, du pétrole...

Pour l'année 1959 la balance de la Métropole avec la zone franc a été excédentaire de 880,3 — 608,6 = 271,7 milliards de francs, c'est-à-dire que les importations ont été couvertes par les exportations à concurrence de 145 % (1958 : 124 %).

COMPARAISON ENTRE LES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET CELLES D'AUTRES PUISSANCES

Les progrès du commerce extérieur de la France en 1959 constituent-ils un phénomène isolé, qui ne se retrouve pas ailleurs, ou bien viennent-ils s'inscrire dans un contexte international, dans un mouvement général d'expansion des échanges.

Comme nous l'avons noté précédemment, les exportations françaises vers l'étranger se sont accrues en 1959 par rapport à 1958, d'environ 20 %. D'autres pays ont également accru pendans la même période leurs ventes à l'extérieur : l'Italie et les Pays-Bas de plus de 12 %, l'Allemagne Occidentale de 11,3 %, la Suisse de 9,4 %, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise de 7 %, le Royaume-Uni de 4,3 %.

Ainsi donc en Europe Occidentale, la France est l'une des puissances dont l'expansion commerciale extérieure a été la plus forte en 1959. Cependant, en Extrême-Orient, le Japon a eu aussi l'an passé un essor commercial proportionnellement aussi important que celui de la France.

Résultats par groupes de produits

L'examen par principaux groupes de produits conduit à certaines observations. Dans le secteur de l'automobile ce sont indiscutablement les ventes françaises qui ont eu le plus brillant essor : la progression a été de 64 % alors qu'elle a atteint seulement 18 % en ce qui concerne l'Allemagne Occidentale, 17 % le Royaume-Uni, et 26 % l'Italie.

Sur le marché américain parmi les ventes de véhicules d'origine étrangère, ce sont les voitures anglaises qui arrivent en tête, devant les voitures allemandes et les voitures françaises.

Dans le domaine des produits sidérurgiques des résultats impressionnants ont été également atteints par la France ; celle-ci arrive encore en tête dans la progression avec 22 %, contre 20 % à l'Allemagne de l'Ouest et 2 % à la Grande-Bretagne. La grève des aciéries américaines a favorisé la pénétration des aciers européens sur le marché américain. Les firmes utilisatrices des Etats-Unis ont par là même été mieux en mesure d'apprécier la qualité des productions sidérurgiques européennes. Il est vraisemblable que certains courants commerciaux ainsi créés subsisteront.

En ce qui concerne l'équipement mécanique, là encore le développement des exportations françaises a été le plus accusé puisqu'il a été de 18 % sur 1958 alors que celui de la Grande-Bretagne ne dépassait guère 10 % et celui de l'Allemagne Occidentale 2 %. Toutefois, en valeur absolue, les résultats nous sont beaucoup moins favorables. Nos deux principaux concurrents exportent respectivement 6 et 7 fois plus de matériel mécanique de toutes sortes (chaudières, moteurs, tracteurs, machines agricoles, machines-outils..) que nous n'en exportons nous-mêmes. Pour le matériel électrique, Anglais et Allemands nous dépassent de cinq à six fois. En outre, il faut souligner que dans le secteur de l'équipement électrique nos exportations ont légèrement diminué de 1958 à 1959 alors que celles de l'Angleterre augmentaient de près de 5 % et celles de la République Fédérale de 16 %.

Les industries chimiques françaises ont fortement accru leur productivité en 1959 : produits de la chimie organique, de la chimie minérale, matières plastiques, colorants, huiles essentielles. Les exportations ont suivi un mouvement analogue qui s'est traduit par une augmentation de 17 % pour l'ensemble des produits chimiques. L'évolution a été comparable en Allemagne Occidentale et en Grande-Bretagne : pourtant c'est, dans ce domaine, la République Fédérale qui a réalisé la progression la plus forte avec 26 % sur 1958. Celle de la Grande-Bretagne a été la même année de 12 %.

Les exportations françaises de produits textiles qui avaient paru un moment témoigner d'une certaine stagnation ont été caractérisées en 1959 par une nette reprise, qui par rapport à

l'année précédente, a donné lieu à une élévation de 22 %. Celle-ci a été particulièrement accusée pour les tissus de coton, les vêtements, la bonneterie, les filés et tissés de laine ; par contre un fléchissement a été enregistré sur les tissus synthétiques et artificiels. Pour l'ensemble des branches textiles, les industries allemandes ont réalisé une progression moins forte mais appréciable : 13,5 %, celle des Pays-Bas : 12 %, tandis que les exportations totales de textiles britanniques subissaient une réduction de 2 %.

Un très sensible relèvement a été constaté en 1959 dans les exportations françaises d'articles en cuir et spécialement de chaussures : sur ce dernier article, les ventes à l'étranger ont presque doublé par rapport à 1958. Les progrès réalisés par nos concurrents sans être négligeables sont cependant beaucoup moins accusés : les exportations allemandes de chaussures ont augmenté de 14 % et celles de la Grande-Bretagne de 5 %. Quant à la chaussure italienne si la vogue dont elle jouissait s'est un peu atténuée, les exportations vers de nombreux pays n'en demeurent pas moins très importantes.

Enfin, alors que les exportations allemandes de produits énergétiques ont été en légère augmentation, celles de la Grande-Bretagne ont, comme celles de la France, mais dans une moindre proportion, été en diminution. C'est surtout sur le charbon, plus que sur les produits raffinés, qu'a porté la diminution.

Les exportations françaises ont accusé dans leur ensemble en 1959 une progression supérieure à celle des exportations de la plupart des autres puissances et tout particulièrement des nations occidentales. Cette progression, de 20 % environ comme il vient d'être rappelé, a dépassé celle de l'ensemble des pays du Marché Commun qui s'est située à 12,5 %.

Principaux facteurs d'expansion

Le développement de la production industrielle (6 %) a certes influé, dans une certaine mesure, sur l'expansion des échanges, les producteurs s'efforçant de rechercher à l'extérieur des débouchés de plus en plus larges. Toutefois, il faut observer que l'accroissement de la production industrielle a été un peu plus sensible en Allemagne Occidentale (7 %) et en Grande-Bretagne (8 %), alors que les exportations allemandes et britanniques ont moins augmenté que les exportations françaises.

Peut-être l'appréhension sur les débouchés intérieurs due à un

léger ralentissement de la demande, précisément au moment où la capacité de production augmentait dans certains secteurs, a-t-elle incité les producteurs français à se tourner davantage vers les marchés extérieurs. Ils y étaient d'autant plus tentés que le niveau élevé d'activité dans les pays industriels prédisposait ceux-ci à rechercher de plus en plus au dehors certains approvisionnements.

Mais le facteur dominant de cette expansion des ventes françaises a été certainement la dévaluation du franc.

L'intensification de la concurrence déclenchée par la mise en œuvre du Marché Commun ainsi que par la libération des échanges a entraîné aussi une recrudescence d'intérêt pour les opérations commerciales en dehors des frontières.

Les industriels français ont confronté leurs produits avec les marchandises similaires étrangères, ont intensifié leur prospection, participé à des foires et expositions, entrepris une action qui dans certains secteurs avait été jusqu'alors négligée. Les complexes qui existaient parfois en face de productions étrangères analogues ont disparu au fur et à mesure qu'étaient enregistrées des commandes à l'extérieur.

A l'incidence mécanique de la modification des taux de change sont venues s'ajouter des influences psychologiques entretenues d'ailleurs et accentuées par les encouragements administratifs concrétisés par l'importance accrue donnée à la « carte d'exportateur » créée en août 1957.

Si les aides financières à l'exportation, sous forme de subventions, de garanties contre la hausse des prix de la construction mécanique et électrique, ainsi que d'autres avantages, ont été supprimés au début de 1959, l'assouplissement et parfois l'allongement des crédits ont facilité la pénétration de l'équipement français à l'étranger. L'extension donnée à l'Assistance Technique n'a pas été sans favoriser aussi dans certains cas les ventes de nos constructeurs.

En France, comme dans les autres pays signataires du Traité de Rome, l'implantation de firmes étrangères, ou les prises de participation de telles firmes dans les sociétés françaises, ont exercé une certaine influence à l'exportation.

Des facteurs propres à l'économie française et des éléments de développement du commerce international ont donc coïncidé pour provoquer un spectaculaire redressement de la balance commerciale de la France.

Le retour à l'équilibre des échanges s'est trouvé, il est vrai, facilité par une réduction des importations françaises. Nous

avons vu en effet que celles-ci avaient diminué de 5 % alors que celles des autres puissances étaient en augmentation : celles de la Grande-Bretagne de 6,5 %, de la Belgique de 9 %, celles d'Allemagne Occidentale de 13 %.

L'existence en 1959 de stocks assez importants de certaines matières premières, la possibilité d'étaler les achats grâce à la libération et la faculté ainsi laissée aux industriels de s'approvisionner à leur gré auprès des fournisseurs de leur choix, la disparition des craintes relatives à une dépréciation monétaire, le freinage exercé sur quelques achats à l'extérieur par les majorations de prix consécutives à la dévaluation du franc contribuent à expliquer cette contraction de l'ensemble de nos importations et cette divergence entre la France et les autres pays.

Inversement, c'est une analogie qui est relevée entre elle et les principales puissances européennes en ce qui concerne les secteurs d'accroissement des exportations. Comme nous-mêmes, la Grande-Bretagne, l'Allemagne Occidentale, l'Italie ont, nous l'avons vu, considérablement augmenté leurs ventes à l'extérieur de véhicules automobiles et principalement sur le marché américain ; une évolution identique a été enregistrée au sujet des ventes de produits sidérurgiques de ces pays et aussi de la Belgique sur ce marché.

Les machines, le matériel électrique, les produits chimiques, les articles textiles, ont été aussi parmi les principales marchandises ayant donné lieu à une élévation des chiffres d'exportation des différents pays industriels. L'exécution d'importants programmes d'équipement, tant en Europe que dans les pays extra-européens en voie de développement, l'élévation du niveau de vie dans la plupart des contrées et aussi la contraction momentanée des exportations américaines sont à l'origine de ce gonflement simultané des exportations européennes.

Il est possible que l'année 1960 soit marquée par un ralentissement du rythme d'expansion des ventes des pays d'Europe aux Etats-Unis. Cependant le développement des investissements un peu partout dans le monde, l'élévation du pouvoir d'achat des pays producteurs de matières premières, le raffermissement des cours mondiaux permettent d'escompter que les échanges internationaux et en particulier le commerce extérieur de la France se caractériseront par de nouveaux mouvements d'expansion.

Jean TEISSEDRE.

Evolution du commerce de la France métropolitaine avec l'étranger

(en millions de francs courants)

Années	Importations	Exportations	Déficits	Pourcentage de couverture
1950	792.404	690.240	102.164	87 %
1951	1.279.502	936.909	342.593	73 %
1952	1.230.925	818.017	412.908	66 %
1953	1.092.229	886.135	206.094	81 %
1954	1.110.890	962.767	148.123	86 %
1955	1.259.328	1.177.101	82.227	93 %
1956	1.515.598	1.101.469	414.129	73 %
1957	1.728.136	1.233.736	494.400	71 %
1958	1.707.027	1.345.599	361.428	79 %
1959	1.906.376	1.894.950	11.426	99 %

Evolution du commerce de la France métropolitaine avec la zone franc

Années	Importations	Exportations	Excédents	Pourcentage de couverture
		(en millions de fr. courants)		
1950	280.754	387.545	106.791	138 %
1951	335.751	547.359	211.608	163 %
1952	360.345	598.114	237.769	166 %
1953	365.645	520.218	154.573	142 %
1954	411.209	546.734	135.525	133 %
1955	414.986	558.558	143.572	135 %
1956	462.491	522.008	59.517	113 %
1957	539.332	655.526	116.194	122 %
1958	650.216	807.204	156.988	124 %
1959	608.645	880.382	271.737	145 %

Evolution du commerce global de la France métropolitaine

(avec l'étranger et la zone franc)

Années	Importations	Exportations	Excédents	Déficits	Pourcentage de couverture
1950	1.073.158	1.077.785	4.627	—	100,3 %
1951	1.615.253	1.484.268	—	130.985	92 %
1952	1.591.270	1.416.131	—	175.139	89 %
1953	1.457.874	1.406.353	—	51.521	96 %
1954	1.522.099	1.509.501	—	12.598	99 %
1955	1.674.314	1.735.659	61.345	—	104 %
1956	1.978.089	1.623.477	—	354.612	82 %
1957	2.267.468	1.889.262	—	378.206	83 %
1958	2.357.243	2.152.803	—	204.440	91 %
1959	2.515.021	2.775.332	260.311	—	110 %

ÉVOLUTION DES TRANSPORTS

SOMMAIRE. — *Les transports ferroviaires ; trafic voyageurs, trafic marchandises, infrastructure, matériel roulant. Les transports par voies navigables : trafic intérieur, importations, exportations et transit ; trafic charbonnier fluvial ; trafic fluvial d'hydrocarbures ; trafics régionaux fluviaux de la Seine, du Nord, du Rhône. Les transports maritimes de voyageurs, de marchandises. Articulation des trafics ferroviaires, fluviaux et maritimes. Les transports aériens. Les transports routiers. Les transports urbains. Les transports par voies ferrées secondaires et d'intérêt local.*

Au cours de l'année 1959 la reprise économique s'est généralisée dans la plupart des pays occidentaux. La France, qui a évolué avec un certain retard, a enregistré une reprise notable et les perspectives pour 1960 demeurent favorables.

L'indice général de la production industrielle (bâtiment non compris, base 100 — 1952) après avoir fléchi jusqu'à 163 d'avril à novembre 1958 s'est relevé à 183 en décembre 1959. Toutefois cette reprise est très inégale suivant les divers secteurs d'activité. Alors que les houillères et les constructions navales ont rencontré de grosses difficultés, d'autres secteurs ont connu une avance assez considérable (automobiles, métallurgie).

L'indice du bâtiment est resté stabilisé aux environs de 120 (base 100 en 1952).

L'indice des transports ferroviaires et routiers (base 100 en 1938) est remonté de 185 en octobre 1958 à 196 environ en décembre 1959.

Le volume des exportations vers l'étranger a continué à progresser vivement de 118 en décembre 1958 à 153 en novembre 1959 et le déficit total des échanges avec l'étranger n'est que de 10 milliards de francs anciens pour les 12 mois de 1959 contre 359 pour la période correspondante de 1958, soit un pourcentage de couverture de 99 %. On doit toutefois noter que l'équilibre actuel est encore précaire, compte tenu du développement prochain des importations à prévoir pour reconstituer les stocks et soutenir l'expansion ultérieure.

L'agriculture a connu d'assez graves difficultés par suite de la

sécheresse (produits laitiers, viande, betteraves, pomme de terre).

Tel est le cadre général dans lequel nous devons envisager l'étude de l'évolution des transports en 1959.

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

En 1959, la S. N. C. F. a produit 85,4 milliards d'unités de trafic contre 85,3 en 1958, avec un effectif moyen de 359 000 agents en diminution de 1,3 % sur celui de l'an dernier (363 600).

Chaque agent a donc produit 237 900 unités de trafic (tonnes-kilomètres ou voyageurs-kilomètres) contre 234 600 pendant l'exercice précédent.

Les recettes des trafics voyageurs et marchandises, 569 milliards de francs, sont en régression de 1,4 % sur 1958 (577 milliards) (1).

Le trafic voyageurs avec 32 milliards de voyageurs-kilomètres est en *diminution* de 0,9 % sur 1958 (32,3). Les recettes de ce trafic (172 milliards de francs) sont inférieures de 2,8 % à celles de l'an dernier (177 milliards).

Le nombre de voyageurs transportés reste néanmoins légèrement supérieur à celui de l'an dernier (557 millions contre 553) en raison du développement progressif du trafic de la banlieue de Paris dont le nombre de voyageurs s'est élevé à 313 millions contre 300 en 1958, soit + 4,3 %.

La modification de structure due à la diminution du trafic grandes lignes et à l'augmentation du trafic de la banlieue de Paris, à faibles parcours et produits moyens, explique la légère diminution des voyageurs-kilomètres et des recettes dans les résultats d'ensemble.

Comme les années précédentes, la S. N. C. F. a eu à faire face à des pointes de trafic très accentuées ; ainsi on a enregistré au départ des gares de Paris le samedi 1er août 207 000 voyageurs.

Le trafic marchandises, avec 53,4 milliards de tonnes-kilomètres taxées, est en progression de 0,9 % sur l'an dernier (52,9 milliards). Les recettes y afférentes ont atteint 397 milliards de francs en régression de 0,7 % sur celles de 1958 (400 milliards de francs).

(1) Tous les chiffres de recettes S. N. C. F. 1958 ont été réévalués au niveau des tarifs de 1959.

Le tonnage des marchandises transportées a été de 213 millions de tonnes contre 212 l'an dernier (+ 0,5 %).

Le chargement moyen du wagon est à nouveau en progression : 15,9 t contre 15,3 t en 1958. Le parcours moyen de la tonne est resté à peu près du même ordre avec 251 kilomètres contre 250. A égalité de tarifs, le produit moyen de la tonne-kilomètre se situe à 7,45 F contre 7,56 F en 1958. Ce fléchissement trouve son origine dans la modification de structure du trafic.

Au trafic de 1959 ont correspondu les consommations d'énergie suivantes : la consommation de charbon a diminué de 17 % (3,22 millions de tonnes au lieu de 3,88) et le fuel-oil de 7,3 % (877 000 m. c. au lieu de 946 000 m. c.), tandis que l'énergie électrique consommée devenait 2,38 milliards de kWh égale de 1,08 fois les 2,21 milliards de 1958. Ce développement de la traction électrique est la conséquence de l'extension du réseau électrifié et d'une utilisation plus intense de celui-ci en y concentrant les principaux courants de trafic.

Le parcours journalier moyen d'une locomotive à vapeur est passé de 113 km à 116 km en 1959, tandis que celui de la locomotive électrique avec 296 km n'a pas varié.

Le réseau des lignes ouvertes au trafic voyageurs a été encore légèrement réduit avec 29 530 km contre 29 785 en 1958 ; celui des lignes ouvertes au trafic marchandises a aussi été diminué avec 39 350 km contre 39 500.

Chaque kilomètre de ligne voyageurs a ainsi attiré 18 860 voyageurs en 1959 au lieu de 18 560 en 1958 (18 550 en 1957), et à chaque kilomètre de lignes marchandises a correspondu le chargement de 5 400 tonnes au lieu de 5 370 en 1958 (5 480 en 1957).

Si l'on se réfère aux voyageurs-kilomètres et aux tonnes-kilomètres, on constate que sur chaque kilomètre de ligne il est passé dans l'année 1 087 000 voyageurs et 1 352 000 tonnes.

Ces résultats traduisent mieux que tous autres la valeur du capital irremplaçable que constitue l'armature ferroviaire de notre pays.

Au cours de l'année 1959, l'infrastructure ferroviaire a bénéficié des aménagements suivants :

L'électrification en courant industriel 25 000 volts 50 périodes a été poursuivie.

Après la mise en service de Paris-Lille, quelques tronçons complémentaires ont été achevés en 1959 :

— la portion de la Grande Ceinture de Paris (11 km) reliant Noisy-le-Sec au Bourget et à Pierrefitte sur Paris-Creil ;
— Pont-à-Vendin - Haubourdin (14 km) assurant une nouvelle liaison avec l'artère Nord-Est.

L'important projet Est-Paris a connu sa première mise en service avec le tronçon Revigny-Metz (150 km). Les étapes suivantes prévues sont :

— Sarrebourg, Nancy, Toul, Lérouville ainsi que Toul-Neufchâteau en 1960,
— Bar-le-Duc-Châlons en 1961,
— l'arrivée à Paris en 1962.

L'équipement de l'antenne Thionville-Apach, commencé en 1959, sera terminé en 1960.

En courant continu, l'électrification Lyon-Nîmes est en voie d'achèvement ; en octobre a eu lieu la mise en service Loriol-Avignon (104 km), le complément étant prévu pour le service d'été 1960.

Le réseau électrifié totalisait fin 1959 6 600 km, dont 4 785 équipés en courant continu et 1 815 en courant monophasé. Ce réseau, dont la longueur représente 16,8 % du réseau général, supporte 53 % du trafic global.

L'emploi des longues barres soudées se développe de plus en plus, et à l'heure actuelle 50 % environ des renouvellements sont effectués en faisant appel à cette technique.

A fin 1959, la longueur totale des voies équipées de longues barres soudées atteint 5 600 km contre 4 714 km fin 1958. 2 210 km de ces voies sont posées sur des traverses en béton armé.

L'activité de la S. N. C. F., dans le domaine des ouvrages d'art, a continué à se manifester durant l'année 1959 sous différentes formes, tant au point de vue de l'étude que de l'exécution.

Des ouvrages ont été exécutés pour certaines Administrations : les passages inférieurs métalliques du Réallon et du Rieu Bourdou ainsi que le viaduc de l'Estrée (arc de 51 m de portée en béton armé) pour la déviation de la ligne Veynes-Briançon consécutive à la construction, par l'Electricité de France, du barrage de Serre-Ponçon.

Par ailleurs, les travaux de suppression de certains passages à

niveau, entraînant la construction d'ouvrages d'art, sont activement poussés, notamment à Nantes-Rive gauche, Landrecies et à Bièvres sur la Grande Ceinture.

Enfin, les travaux de déviation avec mise en souterrain de la ligne Marseille-Vintimille à la traversée de la Principauté de Monaco se poursuivent normalement.

La S. N. C. F. a achevé la reconstruction des gares d'Arras, Douai et Laon. Elle a entrepris la construction de nouveaux bâtiments des gares de Neufchâteau, Alençon et Lorient.

On peut signaler encore l'ensemble des nouvelles installations marchandises d'Orléans-les-Aubrais complètement terminé et la gare des Aubrais qui est en chantier.

La S. N. C. F. poursuit l'amélioration de la signalisation et des installations de sécurité par l'équipement en block automatique lumineux de ses artères à trafic important. Il a été procédé, en 1959, à la mise en service du block automatique lumineux sur 120 km de lignes.

En outre, sur divers tronçons de ligne, le block automatique a été transformé pour être adapté à l'électrification (circuits de voie, alimentation, mise en câble).

Sur les lignes à double voie, de trafic moyen, le block manuel unifié a été installé sur 234 kilomètres de lignes.

Le block manuel unifié de voie unique a été mise en service sur la ligne de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon, soit 122 km.

Au cours de l'année 1959, 125 passages à niveau ont été munis d'une signalisation routière automatique avec demi-barrières, ce qui porte à 1 110 le nombre des passages à niveau ainsi équipés.

En 1959, les trains de voyageurs ont parcouru 205 millions de kilomètres au lieu de 207 en 1958 ; les trains de marchandises avec 187 millions sont en diminution de 3 % sur l'exercice précédent (193 millions).

L'effectif des locomotives à vapeur a encore subi une régression de 13,6 % avec 4 050 en service fin 1959 au lieu de 4 690 en 1958.

A l'exception des automotrices électriques qui ont peu varié (473 unités contre 475 fin 1958) tous les autres engins de traction ont eu au contraire un effectif accru :

— les locomotives électriques avec 1 476 unités = 1,06 × 1 390 de 1958 ;

— les locomotives Diesel avec 598 unités = 1,13 × 528 de 1958 ;
— les autorails avec 1 008 unités = 1,01 = 996 de 1958.

Le parc de voitures à voyageurs mises en service, y compris les automotrices électriques et les autorails, a été de 15 570, inférieur à celui (16 390) de 1958 ; dans ce parc, le nombre de voitures entièrement métalliques a été élevé à 7 810 contre 7 410 en 1958.

Le parc des wagons à marchandises, avec 367 000 unités (dont 55 000 appartenant ou loués à des particuliers), a été inférieur à celui de 1958 (374 000 unités, dont 53 000 à des particuliers).

L'amélioration continue du rendement du matériel employé pour le transport des marchandises est caractérisée par les chiffres suivants : chaque wagon en service (332 000 au lieu de 356 000 en 1958 a en effet produit en moyenne 160 milliers de tonnes-kilomètres utiles (148 en 1958) et la charge totale remorquée pour le transport d'une tonne utile (2,64 au lieu de 2,69 l'année précédente) a été réduite de 1,9 %. On note également l'extension de l'emploi des remorques rail-route ou porte-wagons des containers, des palettes et palettes-caisses.

LES TRANSPORTS PAR VOIES NAVIGABLES

Comme en 1958, le trafic sur les voies navigables françaises (tonnage chargé en France ou entré par les frontières terrestres) a été inférieur à celui de l'année précédente.

En effet, ce tonnage n'est que de 62 484 526 tonnes, ce qui correspond, par rapport à 1958 à un fléchissement de 1 222 004 t, soit 1,9 %.

Néanmoins, le trafic de 1959 demeure comparable à celui de 1956, et supérieur de 17,2 % au chiffre record d'avant-guerre atteint en 1930.

Le trafic en tonnes-kilomètres a été en 1959 de 9,348 milliards de tonnes-kilomètres, c'est-à-dire supérieur de 24 millions de tonnes-kilomètres, soit environ 2,6 ‰ à celui de 1958 ; il dépasse de 11,6 % le chiffre record atteint avant guerre en 1934.

La distance de transport moyenne a été de 150 kilomètres contre 147 en 1956 et 1957 et 146 en 1958.

L'année n'a comporté aucune période de froid intense et, en

1959, on ne compte pas une seule journée d'interruption de la navigation imputable aux glaces.

La période des interruptions de la navigation pour cause de crues a été beaucoup moins importante et moins étalée qu'en 1958. En effet, les crues n'ont en général provoqué d'arrêts de la navigation que pendant le mois de janvier, affectant notamment les voies navigables de l'Est (Marne, canal de l'Est, Moselle, canal du Rhône au Rhin, Saône, canal des Houillères de la Sarre, et Sarre), du Centre (canal latéral à la Loire et Yonne) et la Seine en amont et en aval de Paris.

La durée totale des interruptions dues à des causes diverses fut en 1959 inférieure de 45 % à celle de 1958.

Certaines améliorations ont été apportées aux conditions générales de navigation par suite de l'augmentation de l'enfoncement autorisé (porté de 1,90 m à 2 m sur l'Aisne en avril et de 1,40 m à 1,70 m sur le canal du Nivernais entre Auxerre et l'écluse de Champ-Cadoux en novembre). Le poussage passe au stade de l'exploitation industrielle (Seine — Rhin).

Le fléchissement constaté l'année dernière sur les importations de charbon (diminution de 22,2 %) s'est poursuivi en 1959 (nouvelle diminution de 19,4 %) et s'est répercuté sur les transports par voie navigable. La production agricole a progressé de 17 %, les industries chimiques de 10,6 %.

Dans les autres branches du secteur énergétique on note des hausses de moindre importance que les années précédentes (de 2 à 10 %) et même des baisses (plâtre-textile).

En ce qui concerne la navigation intérieure, le fléchissement de 1,2 millions de tonnes indiqué plus haut, soit 1,9 % (62,5 millions de tonnes en 1959 contre 63,7 millions en 1958) se répartit comme il suit par catégorie de trafic :

— trafic intérieur	— 1.646.000 tonnes, soit	— 3,6 %
— trafic d'importation	— 42.000 tonnes, soit	— 0,6 %
— trafic d'exportation	+ 549.000 tonnes, soit	+ 9,4 %
— trafic de transit	— 83.000 tonnes, soit	— 1 %

L'activité mensuelle en 1959 a varié entre le maximum de 5 833 000 tonnes en juillet (contre un maximum de 5 929 000 t en octobre 1958) et le minimum de 4 155 000 tonnes en janvier (contre un minimum de 4 295 000 t en février 1958).

La moyenne mensuelle s'établit à 5 207 000 tonnes contre 5 309 000 tonnes en 1958.

Selon les natures des chargements les tonnages transportés se sont répartis comme suit :

Désignation des groupes de marchandises	1959 Tonnes	1959/1958
Matériaux de construction	26.287.495	1,005
Combustibles minéraux solides	12.014.760	0,898
Hydrocarbures	9.039.226	1,026
Produits agricoles	3.749.021	0,958
Denrées alimentaires	1.470.936	0,869
Produits industriels autres que ceux de l'industrie métallurgique	2.209.780	0,963
Engrais et amendements	1.916.754	0,898
Matières premières de l'industrie métallurgique	1.956.874	0,932
Produits fabriqués de l'industrie métallurgique	3.462.662	1,175
Bois	377.018	1,336
Totaux ou moyennes	62.484.526	0,981

Sous réserve du sens très restreint qu'il convient d'accorder aux rubriques exportations et importations (savoir le franchissement fluvial d'une frontière par un chargement sur bateau), nous donnons ci-après l'évolution des quatre postes du trafic fluvial, avec leurs tonnages exprimés en tonnes.

	En 1957	En 1958	En 1959
Trafic intérieur	46.593.850	45.932.740	44.286.438
Exportations	6.651.350	5.832.794	6.381.589
Importations	7.267.500	6.502.710	6.461.129
Transit	5.786.850	5.438.286	5.355.370
Ensemble	66.299.550	63.706.530	62.484.526

En raison de leur importance, nous ferons une analyse particulière des transports fluviaux de charbon et d'hydrocarbures.

TRAFIC CHARBONNIER FLUVIAL

Les 12 014 760 tonnes de charbon transportées par voie fluviale représentent 19,2 %, au lieu de 20,9 % en 1958, du trafic global ; elles se répartissent :

en 6 569 785 tonnes ayant circulé en trafic intérieur contre 7 359 336 tonnes en 1958 ;

en 3 387 008 tonnes ayant été importées, contre 3 812 928 tonnes en 1958 ;

en 501 037 tonnes ayant été exportées, contre 527 241 tonnes en 1958 ;

et en 1 556 930 tonnes ayant transité, contre 1 674 187 tonnes en 1958.

Ce tonnage global représente 0,898 du tonnage de 1958 et les courants usuels de ce trafic ont été maintenus.

La réduction des importations s'est accentuée, alors que la production nationale est en légère progression.

Nous donnons ci-après le rapport $\frac{1959}{1958}$ des chiffres d'activité génératrice de chargements fluviaux (en tonnage et en %).

On notera que les importations à la frontière franco-belge comprennent aussi des charbons hollandais et allemands.

Houillères du Nord et du Pas-de-Calais	$\frac{4.272.600}{4.250.400} = 1{,}005$
Centre (Bassin de Blanzy)	$\frac{639.100}{584.200} = 1{,}093$
Lorraine et Sarre	$\frac{380.500}{374.600} = 1{,}015$
Strasbourg (réexpédition par canal)	$\frac{429.200}{388.900} = 1{,}104$
Le Havre-Rouen	$\frac{242.300}{919.400} = 0{,}263$
Frontière franco-belge	$\frac{1.208.900}{1.382.700} = 0{,}874$
Dunkerque-Calais	$\frac{\text{néant}}{179.424} = 0{,}000$

Le trafic mensuel a varié entre un maximum de 677 800 tonnes en juillet 1959 (contre un maximum de 779 500 t en janvier 1958) et le minimum de 542 900 tonnes en septembre 1959 (contre un minimum de 557 600 t en novembre 1958).

TRAFIC FLUVIAL D'HYDROCARBURES

Un paragraphe spécial consacré aux transports fluviaux d'hydrocarbures trouve sa justification dans l'importance nationale de la capacité de chargement des 700 bateaux-citernes composant la flotte pétrolière fluviale. Cette capacité de chargement est en effet de 343 000 mètres cubes, donc supérieure à celle des

11 500 wagons pétroliers (300 000 m. c.) et cinq fois plus importante que celle des 6 500 camions-citernes (73 000 m. c.).

Avec 9 039 226 tonnes représentant 14,47 % du trafic global (au lieu de 13,83 % en 1958), les hydrocarbures marquent une progression de 2,6 % par rapport aux tonnages chargés en 1958.

C'est uniquement sur les transports intérieurs que se manifeste la progression du trafic égale à 376.000 tonnes, soit 5,3 %, qui correspond à l'augmentation de 4 % constatée dans la consommation des produits pétroliers. Par contre les transports d'importation, les transports d'exportation et les transports de transit ont diminué respectivement de 31 000 tonnes (— 8,3 %), de 4 000 tonnes (— 4,1 %) et de 111 000 tonnes (— 8,1 %).

Les tonnes comptées en trafic intérieur fluvial correspondent en fait à des quantités importées. Parallèlement s'écoule l'apport d'un oléoduc, celui du Havre-Paris, qui a débité à partir du Havre 2 014 100 mètres cubes en 1958 contre 1 586 535 mètres cubes en 1957 ; les débits inverses, donc reçus au Havre et exportés, ayant été respectivement 37 600 en 1958 contre 100 556 en 1957.

TRAFICS RÉGIONAUX FLUVIAUX

Notre réseau fluvial n'étant pas techniquement uniforme sur le plan national, à la différence de celui de la S. N. C. F., une corrélation entre le trafic réalisé et la capacité structurelle de la voie ne peut être établie que pour des zones bénéficiant de dessertes fluviales disposant séparément d'une infrastructure caractéristique.

Nous avons retenu à cette intention la Seine, le réseau fluvial du Pas-de-Calais et du Nord et celui du Rhône.

a) *Trafic fluvial de la Seine*

Nous apprécierons le trafic de la Seine en prenant comme critères les tonnages fluviaux enregistrés à Rouen.

Nous obtenons ainsi le tableau synoptique suivant :

	A destination de Rouen		Taversant Rouen		Provenant de Rouen		Total	
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959
…nt	676.602	741.305	1.657.296	1.595.199	3.410.053	2.940.696	5.743.951	5.277.200
…nt	596.443	569.320	210.661	367.567	549.862	501.312	1.356.966	1.438.199
…	1.273.045	1.310.625	1.867.957	1.962.766	3.959.915	3.442.008	7.100.917	6.715.399

Les arrivages en provenance de l'amont ont été de 569 000 t (— 27 000 t) et ceux de l'aval de 741 000 t (+ 65 000 t), constitués, pour 714 000 t, par les produits pétroliers.

Pour l'ensemble de ces deux courants de trafic, sont en hausse : les hydrocarbures (+ 142 000 t), gypses (+ 7 000 t), chaux, ciments, plâtre (+ 7 000 t), produits chimiques (+ 4 000 t), pâtes de bois (+ 2 000 t), denrées (+ 2 000 t), aliments pour le bétail (+ 9 000 t).

Sont en baisse : les houilles (— 51 000 t), les minéraux (— 18 000 t), soude (— 5 000 t), engrais et produits parachimiques (— 7 000 t), produits métallurgiques (— 5 000 t), céréales (— 22 000 t), produits de la minoterie (— 14 000 t), vins (— 3 000 t).

Les expéditions vers l'amont (2 940 000 t) perdent 470 000 t et celles vers l'aval (501 000 t) diminuent de 48 000 t.

Pour l'ensemble des expéditions les rubriques en baisse sont : houilles (— 326 000 t), produits pétroliers (— 86 000 t), minéraux (— 11 000 t), résidus de minerais (— 10 000 t), phosphates (— 19 000 t), pâtes de bois (— 51 000 t), papiers (— 7 000 t), produits de la minoterie (— 2 000 t), vins (— 71 000 t).

Sont en hausse : Kaolin et terres (+ 2 000 t), matériaux (+ 10 000 t), rondins (+ 12 000 t), bois et ouvrages (+ 5 000 t), céréales (+ 20 000 t), légumes secs (+ 2 000 t), graines oléagineuses (+ 2 000 t), sucres (+ 3 000 t), aliments pour le bétail (+ 2 000 t).

b) *Trafic fluvial du Nord de la France*

La région du Nord occupe une place de tout premier plan dans l'économie du pays. Son réseau comporte quelques 600 kilomètres de canaux et rivières canalisées et est fréquenté par un parc d'environ 2 600 péniches dont 350 bateaux étrangers (belges pour la quasi-totalité).

Le trafic total des marchandises transportées (expéditions, arrivages et transit) qui s'est élevé à 13 481 900 tonnes contre 13 535 930 tonnes en 1958 suffit à mettre en évidence l'importance exceptionnelle de ce réseau.

Observons tout d'abord que 99 % du tonnage fluvial déchargé à Dunkerque, qu'il provienne de la région du Nord/Pas-de-Calais ou du reste de la France, doit être considéré comme exporté par

voie maritime ; or ce tonnage s'est élevé à 482 569 tonnes (contre 317 727 en 1958). Réciproquement le tonnage fluvial chargé à Dunkerque s'est élevé à 1 011 546 tonnes (contre 1 258 848 t en 1958) ; qu'il soit à destination de la région (et alors pris en compte dans le tonnage échangé) ou à destination hors zone, il a pour origine une importation maritime directe, ou une importation suivie d'une transformation immédiate dans le cas des hydrocarbures (283 881 t contre 248 320 t en 1958).

Courant de trafic	En 1959	En 1958	Différence en + ou en — par rapport à 1958
Tonnage sorti de la zone	4.012.300 t	4.004.000 t	+ 8.300 t (0,21 %
Tonnage entré dans la zone	3.945.500 t	4.085.400 t	— 139.900 t (3,42 %)
Tonnage échangé dans la zone	4.417.400 t	4.477.500 t	— 60.100 t (1,34 %)
Tonnage ayant traversé la zone	1.106.700 t	969.000 t	+ 137.700 t (14,21 %)
Trafic total	13.481.900 t	13.535.900 t	— 54.000 t (0,40 %)

On remarquera que la diminution enregistrée dans les tonnages importés par Dunkerque et réexpédiés par voie d'eau, soit 247 302 t en moins par rapport à 1958 est due :

1° pour la plus grande part à la disparition totale en 1959 du trafic charbonnier importé par ce port (179 424 t avait été absorbées en 1958 par la voie d'eau) ;

2° pour une part relativement importante à la disparition des importations de maïs par le même port au profit de celui d'Anvers (la voie d'eau perd de ce fait un tonnage de 50 000 t environ) ;

3° pour une proportion moins accentuée à une régression sensible des importations des produits pondéreux.

Dans son ensemble, le résultat en 1959 du trafic fluvial sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais est stationnaire puisqu'il n'a marqué qu'une légère diminution de 0,40 % (54 000 t en moins sur un total de 13 535 000 t réalisé en 1958).

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le tonnage total transporté n'a pu progresser du fait de la saturation de la plupart des voies qui desservent le Nord de la France et en particulier sur la voie principale :

DUNKERQUE { LILLE / VALENCIENNES

qui absorbe environ 70 % du trafic total du réseau.

D'autre part, la pénurie de bateaux disponibles, qui est la conséquence directe de la saturation des voies fluviales de la région du Nord, incite les usagers de la voie d'eau, certains qu'ils sont de ne pas trouver le matériel nécessaire pour satisfaire leurs besoins, à réduire leurs offres de voyages et à faire appel à d'autres moyens de transports généralement plus onéreux (cas des Houillères) ou à détourner leur trafic par Gand ou Anvers (cas des industries de transformation — maïs, ciment, gas-oil, etc...). Cette attitude des usagers se confirme dans le fait que :

1° les offres de transports (nombre de voyages) ont encore diminué en passant :

— dans le Bassin Minier, de 27 948 en 1958 à 26 693 en 1959 (soit 1 255 en moins par rapport à 1958),
— dans la zone côtière, de 9 156 en 1958 à 7 974 en 1959 (soit 1 182 en moins par rapport à 1958) ;

2° parallèlement, le déficit à l'affrètement a également marqué une régression aussi bien dans le Bassin Minier (où il est passé de 12,66 % en 1958 à 7,56 % en 1959) que dans la zone côtière (où il est passé de 10,04 % en 1958 à 5,37 % en 1959).

Le trafic total des marchandises transportées sur les Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (Expéditions, Arrivages et Transit compris) qui a atteint 13 481 900 t en 1959 contre 13 535 900 t en 1958, suffit à mettre en évidence l'importance exceptionnelle de ce réseau qui devrait réaliser des tonnages beaucoup plus élevés.

Les récentes décisions prises par les pouvoirs centraux de moderniser la liaison « Dunkerque-Valenciennes » et d'achever le « canal du Nord » permettent d'espérer dans un proche avenir l'accroissement du trafic fluvial de la région du Nord et, par voie de conséquence, le développement économique de cette région pilote qui tient une place essentielle dans l'économie nationale.

c) *Trafic fluvial du Rhône*

Le trafic fluvial sur le Rhône, entre Lyon et Port-Saint-Louis-du-Rhône, s'est élevé à 1 384 390 tonnes, marquant ainsi une

progression de 3,7 % par rapport aux 1 335 077 tonnes de 1958.

Ce tonnage global correspond :

a) pour 586 096 tonnes aux cargaisons déchargées entre ces deux villes, celles-ci comprises ;

b) pour 200 278 tonnes aux cargaisons chargées entre ces deux villes, celles-ci comprises ;

c) pour 349 786 tonnes aux cargaisons échangées entre deux ports de cette section ;

d) enfin pour 248 230 tonnes aux cargaisons passées en transit.

Du tonnage déchargé, les produits pétroliers représentent $\frac{363\,980}{586\,096}$ soit 62,1 %.

Du tonnage chargé, celui des produits industriels (76 515 t) représente 38,2 % et les matériaux de construction (108 084 t) soit 54 %.

Du tonnage en trafic intérieur 101 703 tonnes, soit 29,1 % ont été des matériaux de construction et 247 587 tonnes, soit 70,8 % des produits industriels.

Enfin des 248 230 tonnes, passées en transit, 47,3 % (117 495 t) auront été des produits pétroliers et 80 921, soit 32,6 %, des produits fabriqués.

Dans le trafic global, les produits pétroliers avec 486 937 tonnes ont le plus grand pourcentage (35,2 %) mais leur tonnage est inférieur de 14 % à celui de 1958.

Le tonnage des matériaux de construction (262 164 t) représente 18,9 % du tonnage global tandis que celui des produits industriels, avec 394 339 tonnes, représente 28,5 %.

On note aussi une augmentation du tonnage des produits industriels fabriqués, dont les 64 658 tonnes de 1958 sont devenues 84 111 tonnes.

Les deux débouchés maritimes du Rhône, Marseille et Sète, ont contribué à ce trafic avec des tonnages qu'il est intéressant de mettre en évidence.

Le canal de Marseille au Rhône a fait un apport de 677 486 tonnes au trafic fluvial du Rhône, tandis qu'il a reçu de celui-ci un tonnage de 157 850 tonnes ; les mêmes tonnages respectifs de 1958 avaient été 782 133 tonnes et 121 807 tonnes.

Le canal du Rhône à Sète a fait un apport de 45 807 tonnes au trafic fluvial, tandis qu'il en a reçu 37 554 tonnes, les chiffres respectifs de 1958 ayant été 25 536 tonnes et 34 423 tonnes.

L'évolution du trafic fluvial intéressant plus particulièrement la ville de Lyon ressort du tableau ci-après :

	En 1956	En 1957	En 1958	En 1959
Entre Lyon, plus son réseau fluvial amont, et le Rhône à l'aval de Lyon	420.601	476.849	535.093	505.366
Entre Lyon et son réseau fluvial amont	1.325.590	1.343.273	1.386.416	1.377.578
Total du trafic fluvial à Lyon	1.746.191	1.820.122	1.921.609	1.882.944

Le trafic fluvial de la région lyonnaise a ainsi diminué de 2,1 % ; mais ainsi qu'il a été constaté depuis 1954, ce sont désormais les échanges de la première catégorie qui accusent chaque année les plus fortes variations 5,6 % en première catégorie contre moins de 0,6 % en seconde.

On note : une diminution du tonnage des produits pétroliers déchargés à Lyon en provenance de l'aval (167 656 t en 1959 contre 197 390 t en 1958) ; une diminution de celui ayant transité à Lyon vers l'amont (80 905 t en 1959 contre 106 835 t en 1958) ; une augmentation du tonnage de matériaux de construction chargé à Lyon à destination de l'aval (100 337 t en 1959 contre 81 124 en 1958).

LES TRANSPORTS MARITIMES

a) *Transports maritimes de voyageurs*

En 1959 les débarquements et embarquements de voyageurs maritimes, hormis ceux de la navigation côtière, ont été de 5 289 332 marquant un progrès de 9,2 % par rapport à 1958. Ce progrès est dû aux voyageurs de moyenne navigation, dont le nombre 4 908 614 a augmenté de 10,2 % par rapport à celui de 1958, tandis que celui des voyageurs de grande navigation diminuait de 2,2 % avec 380 718 unités. Cette régression du nombre des voyageurs de grande navigation fait suite à celles de 5,5 % en 1956, 15,5 % en 1957 et 6,3 % en 1958.

Pour neuf de nos ports le nombre des passagers de moyenne navigation a dépassé la centaine de mille. Nous donnons ci-après

l'évolution de leurs activités en exprimant celle-ci par le rapport entre les résultats de 1959 et ceux de 1958.

Dunkerque	$\frac{189.782}{205.146}$	= 0,93
Calais	$\frac{1.280.000}{1.110.000}$	= 1,15
Boulogne	$\frac{872.124}{688.408}$	= 1,27
Dieppe	$\frac{368.692}{359.040}$	= 1,03
Port-Vendres	$\frac{140.530}{155.733}$	= 0,90
Marseille	$\frac{1.402.433}{1.339.240}$	= 1,05
Nice	$\frac{131.811}{117.572}$	= 1,12
Bastia	$\frac{139.090}{138.801}$	= 1,01
Ajaccio	$\frac{125.836}{123.285}$	= 1,02

Ainsi 95 % du trafic voyageurs de moyenne navigation passe par ces neuf ports, dont Marseille détient 28,5 % et Calais 26 %.

On notera les progressions des trafics voyageurs de Calais, Boulogne et Nice.

Les 380 718 passagers de grande navigation ont été concentrés dans nos quatre ports traditionnels, où ce trafic a évolué comme il est indiqué ci-après :

Marseille	$\frac{156.385}{135.204}$	= 1,16
Le Havre	$\frac{141.779}{157.649}$	= 0,90
Cherbourg	$\frac{40.284}{45.220}$	= 0,89
Bordeaux	$\frac{25.564}{31.421}$	= 0,81

L'effondrement du trafic voyageurs au long cours dans le port de Marseille, constaté précédemment, est remplacé par un progrès de 16 %.

L'amenuisement sensible du trafic des autres ports s'explique par la concurrence croissante de l'aviation.

b) *Transports maritimes de marchandises*

Dans les ports de la métropole le total des entrées et des sorties de navires en 1959 fut de 268 889, soit 96,2 % de 1958, ces navires

présentant une capacité de chargement offerte de 190 718 576 t de jauge (2 m³ 83), soit 102 % de 1958.

Il est ainsi entré par la voie maritime 56 479 419 tonnes de marchandises (0,97 de 1958), tandis qu'il en sortait 25 601 457 t, soit autant qu'en 1958.

Le tonnage de la pêche non compris dans ces chiffres est de l'ordre de 429 000 tonnes. A cette activité portuaire les ports de la Manche et de la Mer du Nord participent dans une proportion prépondérante par rapport à ceux de la côte atlantique et de la côte méditerranéenne, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Ports	Tonnages déchargés (pêche non comprise)	Tonnage chargés
Mer du Nord et Manche	26.469.933	9.890.439
Atlantique	10.863.998	4.937.445
Méditerranée	19.145.488	10.773.513

La balance des trafics, qui en 1957 avait marqué un grave déséquilibre avec un rapport 3,34 entre les tonnages entrés et ceux sortis continue à s'améliorer lentement (2,21 en 1959 contre 2,26 en 1958. La prise en compte, justifiée, des tonnages entrés dans (2 519 382) et sortis (2 850 568) du port de Strasbourg a amélioré un peu ce déséquilibre, que mesure alors un rapport $\frac{E}{S} = 2{,}07$ au lieu de 2,13 en 1958.

Les neuf dixièmes de ce trafic marchandises furent concentrés dans dix ports, les mêmes qu'en 1958.

On trouvera dans le tableau ci-après les valeurs de leurs rapports, $\frac{E}{S}$, pour les années 1956 à 1959.

Seul le port de Caen voit sa situation de port équilibré disparaître par suite :

a) d'un accroissement de 82 452 tonnes des entrées de fines à coke, à la suite de la mise en marche d'un nouveau haut fourneau ;

b) d'une diminution de 142 104 tonnes des sorties de minerais de fer locaux destinés à l'exportation.

Ce mouvement est d'ailleurs atténué par une augmentation générale de tous les autres postes d'exportation.

	En 1956	En 1957	En 1958	En 1959
Marseille	2,12	2,9	1,8	$\frac{15.178.854}{8.592.641}$=1,77
Le Havre	5	9,1	5,4	$\frac{13.739.587}{2.522.173}$=5,45
Rouen	2,43	3,5	2,3	$\frac{4.312.143}{2.287.463}$=1,89
Dunkerque	1,755	3,2	1,7	$\frac{4.318.251}{2.818.128}$=1,53
Strasbourg	1,16	1,16	0,9	$\frac{2.519.382}{2.850.568}$=0,88
Nantes, Saint-Nazaire	1,24	4,9	4	$\frac{4.770.175}{1.176.775}$=4,05
Bordeaux	1,05	1,28	1,22	$\frac{2.720.899}{2.192.477}$=1,24
Sète	2,07	2,64	2	$\frac{2.387.000}{1.208.000}$=1,97
Caen	0,94	0,95	1	$\frac{1.121.580}{919.217}$=1,22
La Rochelle	3,9	6,3	4	$\frac{1.035.524}{295.908}$=3,5

Les autres ports ont en général amélioré leur situation, par le fait de la diminution des importations ; Strasbourg a dépassé l'équilibre, Bordeaux, Nantes et le Havre sont en légère régression.

L'évolution des tonnages d'hydrocarbures déchargés dans nos sept principaux ports importateurs se présente comme suit :

	En 1956	En 1957	En 1958	En 1959
Au Havre	10.742.140	10.562.860	11.513.042	12.036.280
A Marseille	9.830.259	9.620.316	1.411.788	11.693.734
A Nantes	2.169.935	2.862.506	3.470.406	3.639.302
A Dunkerque	2.297.270	2.196.154	2.633.875	2.439.717
A Bordeaux	1.660.000	1.432.639	1.503.747	1.561.308
A Sète	1.148.000	1.217.771	1.476.526	1.501.139
A Rouen	680.949	596.036	533.677	596.142
	28.528.553	28.488.282	32.543.061	33.467.622

auxquels il y a lieu d'ajouter 1 827 713 tonnes déchargées dans d'autres ports (1 821 603 en 1958).

Dans l'ensemble les mouvements ci-après ont été constatés en ce qui concerne les hydrocarbures (tonnage exprimé en milliers de tonnes de produits bruts, ou millions de m³ pour le gaz) :

		1958	1959
Production (zone franc)	Métropole	1.387	1.622,5
	Maroc	74	94,6
	Algérie	1,5	3,7
	Sahara	441	1.294,7
	Afrique noire	505	753
Production du gaz naturel (en millions de m³)		1.046	2.614
Importations		30.067	31.281
Exportations		6.666	6.512

On notera la forte progression de production en ce qui concerne le pétrole du Sahara et de l'Afrique Noire, ainsi que celle du gaz naturel.

Les 35 295 335 tonnes d'hydrocarbures reçues de l'extérieur constituent les 59,2 % du tonnage total déchargé dans les ports de la métropole. La différence entre le tonnage total déchargé et celui des importations doit représenter sensiblement le tonnage redistribué par cabotage (4 014 000 en 1959 — 4 298 000 en 1958).

La houille reçue, avec 3 624 459 tonnes, marque une diminution très forte : $\frac{3\,624\,459}{5\,494\,117} = 0{,}66$.

Le port de Rouen ne contribue plus que pour 772 887 tonnes à cette importation charbonnière. On remarquera que Caen reste le second port maritime importateur de charbon avec 738 130 t ; Brest avec 353 417 tonnes, passe au troisième rang.

En contrepartie de cette importation charbonnière on trouve une exportation réduite à 787 152 tonnes, alors qu'en 1955 ce tonnage avait été de 2 677 300 tonnes, 1 232 000 tonnes en 1956 et 692 000 tonnes en 1957, 798 768 tonnes en 1958.

Parmi ces 787 152 tonnes de houille exportées, on remarque 211 000 tonnes provenant du bassin houiller d'Aquitaine et embarquées à Sète à destination de l'Afrique du Nord.

Articulation du trafic dans nos principaux ports en 1959

Ports	En milliers de tonnes, par voie								Observations
	maritime		fluviale		ferrée		par les 3 voies		
	1958	1959	1958	1959	1958	1959	1958	1959	
Dunkerque :									
Entrées	5.125	4.318	318	483	1.776	1.604	7.219	6.405	
Sorties	3.008	2.818	1.269	1.012	1.697	1.344	5.974	5.174	
Le Havre :									
Entrées	13.602	13.740 (1)	775	856	258	355	14.635	14.951	(1) dont 12.036 d'hydrocarbures
Sorties	2.528	2.522	2.385	2.370	1.091	1.055	6.004	5.947	
Rouen :									
Entrées	5.505	4.312 (1)	1.273	1.311	615	443	8.393	6.066	(1) dont 773 de Houille
Sorties	2.407	2.287	3.960	3.442	4.198	3.800 (2)	10.565	9.529	(2) dont 372 de Houille
Nantes-Saint-Nazaire :									
Entrées	4.774	4.770 (1)	1.100	829	257	240	7.346	7.016	(1) dont 178 de Houille
Sorties	1.213	1.177							
Bordeaux									
Entrées	2.633	2.721 (1)	1.687	1.595	496	236	4.905	4.552	(1) dont 1.561 d'hydrocarbures
Sorties	2.144	2.192 (2)	661	728	466	405	3.228	3.325	(2) dont 1.110 d'hydrocarbures
Sète :									
Entrées	2.636	2.387 (1)	3	3	455	367	3.095	2.757	(1) dont 1.510 d'hydrocarbures
Sorties	1.282	1.208 (2)	150	165	945	845	2.377	2.218	(2) dont 564 d'hydrocarbures
Marseille-Lavera :									
Entrées	14.986	15.179 (1)	147	142	858	1.006	15.993	16.327	(1) dont 11.964 d'hydrocarbures
Sorties	8.386	8.593	450	376	3.520	3.859 (2)	11.223	12.828	(2) dont 1.926 d'hydrocarbures
Strasbourg :									
Entrées	3.072	2.519 (1)	351	405	4.132	4.143	7.555	7.067	(1) dont 2.062 de Houille
Sorties	3.124	2.851	704	597 (3)	2.176	2.033 (2)	6.004	5.481	(2) dont 1.460 de Houille (3) dont 411 de Houille

ARTICULATION DES TRAFICS FERROVIAIRES FLUVIAUX ET MARITIMES

L'étude plus particulière des grands ports, où concourent la voie maritime, la voie ferrée et la voie fluviale, permet de dégager la contribution de chacune de ces voies aux trafics de ces ports,

Le tableau ci-joint donne pour nos huit principaux ports les tonnages entrés et sortis, en 1958 et en 1959, respectivement par chacune des trois voies maîtresses qui y concourent (voir page précédente).

LES TRANSPORTS AÉRIENS

En 1959, les aéroports métropolitains ont vu atterrir et s'envoler 229 365 avions commerciaux, y compris ceux de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, en territoire français, alors qu'en 1958 ce chiffre avait été 215 648. De ces 229 365 mouvements, 55,9 % (128 308) furent le fait d'avions étrangers.

Ces mouvements d'avions ont déposé ou enlevé un total de 4 888 467 passagers, non compris les 162 672 passés par l'aérodrome de Bâle-Mulhouse, alors que les nombres respectifs de 1958 avaient été 4 476 801 et 161 434.

Parmi ces 4 888 467 passagers on en distingue 132 857 non payants (129 018 en 1958) et 1 923 375 qui ont voyagé à bord d'avions étrangers ; ceux-ci ont donc participé pour 39,3 % (43 % en 1958) à l'activité de nos aéroports.

On voit que la progression (9 %) du nombre des passagers a été nettement supérieure à celle des mouvements d'avions (6,3 %), cette disparité étant la conséquence d'une augmentation du nombre moyen des voyageurs transportés par chaque avion.

Les compagnies mondiales (U. R. S. S. et Chine exceptées) ont transporté en 1959 96 millions de passagers soit 8 % de plus qu'en 1958 alors que la progression 1958-1957 n'était que de 4 %.

De l'activité globale des aéroports français, 55,1 % ont été enregistrés à l'aéroport de Paris (Orly et le Bourget) où l'on a compté 2 690 587 passages de voyageurs (transit exclu), soit 11,5 % de plus qu'en 1958.

On note à l'aérodrome de Tarbes un trafic ramené à

47 494 voyageurs (contre 121 222 en 1958 année du centenaire des apparitions de Lourdes).

Les avions à réaction se sont multipliés sur les lignes en 1959 ainsi que les appareils à turbopropulseurs. A la fin de 1960, cette transformation sera achevée.

On se demande ce que deviendront les avions à moteurs à piston devant les nouveaux appareils, plus économiques d'exploitation. L'adaptation des aéroports est en cours (Orly, par exemple, sera achevé en 1960).

Le tonnage de fret payant, déchargé ou chargé, sur les aérodromes de la métropole (compagnies françaises seulement) s'est élevé à 165 700 tonnes, soit 36 % de plus qu'en 1958, 29 % de ce trafic ayant été effectué à l'aéroport de Paris (48 000). On note en particulier, un tonnage important concernant le passage des automobiles entre la France et les Iles Britanniques (75 825 tonnes au Touquet et 19 305 tonnes à Calais). Le fret de Bâle-Mulhouse n'est pas compris dans ces 165 700 tonnes.

En raison de la prédominance de l'aéroport de Paris, qui supporte plus de la moitié du trafic voyageurs mais seulement le tiers de celui des marchandises, il est justifié de donner une brève description statistique de l'évolution de son activité.

Le tableau ci-dessous résume cette évolution.

	En 1958	En 1959	Progression 59/58
Nombre de mouvements	117.000	120.412	+ 2,8 %
Passagers	2.413.354	2.690.587	+ 11,5 %
Fret	44.500 t	48.000 t	+ 7,8 %
Poste	15.600 t	17.700 t	+ 13,5 %

Au cours de l'année ce trafic a accusé :

— une pointe mensuelle en septembre avec 343 900 passagers (en 1958 la pointe mensuelle eut lieu en juillet avec 278 908 passagers) ;

— une pointe hebdomadaire du 10 au 16 septembre avec 82 700 passagers (en 1958 la pointe mensuelle eut lieu du 27 août au 2 septembre avec 70 920 passagers) ;

— une pointe journalière le 1er août avec 12 900 passagers (au lieu de 12 000 en 1958 le 30 août).

Le trafic voyageurs de l'aéroport de Paris s'est réparti en pourcentages de la façon suivante :

Echangés avec Londres : 20 % ; avec le reste de l'Europe : 36,9 % ; avec l'Amérique du Nord : 9,6 % ; avec l'Afrique du Nord 15,6 % et avec d'autres aéroports métropolitains : 8 %.

On trouvera ci-après la liste de nos aéroports où le total annuel des passagers débarqués + embarqués atteint au moins 20 000 voyageurs avec l'indication de ces totaux pour les années 1957-1958 et 1959.

	1957	1958	1959	Progression 1959/1958
Paris (Orly-Le Bourget)	2.318.466	2.413.354	2.690.587	1,115
Marseille	595.842	605.501	648.370	1,071
Nice	387.393	423.164	483.371	1,142
Le Touquet	106.712	143.722	189.052	1,315
Tarbes	24.677	121.222	47.494	0,392
Ajaccio	87.608	90.275	97.543	1,081
Bastia	69.446	74.236	80.186	1,080
Lyon	113.255	108.388	100.556	0,928
Bordeaux	71.136	76.390	72.778	0,953
Dinard	56.737	43.697	50.598	1,158
Toulouse	97.769	113.453	111.419	0,982
Mulhouse-Bâle	115.633	161.434	162.672	1,007
Calais	36.528	42.123	58.524	1,389
Beauvais	63.257	53.088	66.315	1,249
Perpignan	36.920	49.200	50.127	1,018
Cherbourg	17.021	17.580	33.590	1,916

Les indications les plus remarquables que l'on peut dégager de ce tableau sont les suivantes :

Après l'année exceptionnelle 1958 (centenaire de Lourdes), l'aéroport de Tarbes voit son trafic demeurer encore à 92,5 % au-dessus de celui de 1957.

Cherbourg apparaît pour la première fois avec une avance spectaculaire de 91,7 %.

Viennent ensuite Calais, le Touquet et Beauvais avec des avances de 25 à 30 %, puis Dinard qui avec 15,8 % ne rattrape cependant pas encore son niveau de 1957 et Nice avec 14,2 %.

Paris passe de la neuvième à la septième position.

Ajaccio, Bastia, Marseille marquent des avances de 7 % à 8 %.

Perpignan, indiqué à tort l'an dernier comme étant en régression, a progressé de 33,3 % en 1958 et de 1,8 % en 1959.

Bâle-Mulhouse reste stable après son avance spectaculaire de l'an dernier ; Toulouse, Bordeaux et Lyon sont en léger recul.

Le fret postal, avec 32 700 tonnes, a marqué une progression (+ 8,4 %) par rapport à 1958 (30 155 t).

LES TRANSPORTS ROUTIERS

L'importance des transports routiers est telle qu'ils ne peuvent être négligés dans une étude générale des transports.

Certes les statistiques les concernant sont très partielles et peu précises ; elles peuvent quand même donner un ordre de grandeur en la matière, malgré l'absence de certains renseignements concernant 1959 non encore établis.

Le tableau ci-après donne les principales caractéristiques de l'évolution de la circulation automobile et des transports routiers :

	1957	1958	1959
I. — Carburants consommés par la circulation automobile (en millions de m³)			
Essence	3,37	3,35	3,45
Supercarburant	1	1,47	1,60
Gas oïl	1,43	1,50	1,56
Totaux	5,80	6,32	6,61
II. — Parc automobile (en millions d'unités) à la fin de l'année			
Voitures particulières et commerciales	3,8	4,2	4,7
Camions et camionnettes	1,31	1,35	1,45
Autocars et autobus	0,033	0,034	0,035
Totaux	5,143	5,584	6,185
III. — Répartition des transports intérieurs de marchandises (en milliards de T km, enquête par sondage)			
S. N. C. F.	53,6 (63%)	52,9 (62%)	53,4
Transports routiers publics et privés	21,4 (25%)	23 (27%)	
Voies navigables	9,8 (12%)	9,32 (11%)	9,35
Totaux	84,8	85,22	
IV. — Transports publics de voyageurs transports urbains non compris)			
Services réguliers :			
— nombre de km parcourus (en millions)	476	480	
— nombre de voyageurs kilomètres (en milliards)	7,5	8,4	
Services occasionnels :			
— nombre de km parcourus (en millions)	84,2	84,4	
— nombre de voyageurs kilomètres (en milliards)	2,4	2,5	

LES TRANSPORTS URBAINS

Les transports urbains sont à la fois routiers et ferroviaires ; leur évolution est la suivante :

Nature	1957	1958	1959
I. — Longueur des lignes exploitées.			
a) Régie autonome des Transports Parisiens :			
— fer	189	189	189
— route	1.380 (1)	1.402 (1)	1.415 (1)
b) Autres réseaux :			
— fer	438	264	234
— route	3.639	3.685	3.854
Totaux	5.646 km	5.540 km	5.692 km
II. — Nombre de voyageurs transportés (en millions).			
R. A. T. P. :			
— fer	1.166	1.204	1.204
— route	897	874	877
Autres réseaux :			
— fer	176	145	
— route	839	880	
Totaux	3.078	3.103	

L'activité des transports urbains suit une progression constante. Celle-ci semble due au développement normal des agglomérations correspondantes et à l'augmentation des difficultés de la circulation urbaine.

Le transfert sur la route de l'ancienne exploitation par tramways se poursuit. On notera que l'activité du réseau routier de la R. A. T. P. est sensiblement égale à celle de tous les autres réseaux routiers de transports urbains réunis.

LES TRANSPORTS PAR VOIES FERRÉES SECONDAIRES OU D'INTÉRET LOCAL

Nous ne comprenons sous cette rubrique que les transports publics exécutés par voie ferrée proprement dite.

(1) Non compris les services de nuit 99 km.

Ne sont pas compris les transports exécutés par les réseaux de chemins de fer industriels ou miniers qui sont déjà pris en compte au titre de la S. N. C. F., ni les transports routiers exécutés sous le régime des voies ferrées d'intérêt local, qui sont déjà compris dans la rubrique Transports routiers.

	1957	1958
I. — Longueur des lignes exploitées :		
Chemins de fer secondaires d'intérêt général	620	620
Voies ferrées d'intérêt local	2.136	2.131
Totaux	2.756	2.751
II. — Trafic :		
Nombre de voyageurs transportés (en millions)....	5,5	5,4
Nombre de tonnes transportées (en millions)	7,8	6,8
Nombre de km parcourus (en millions) :		
— voyageurs	3,1	3,2
— marchandises	2	2

F. FONLLADOSA.

QUESTIONS SOCIALES

LES SALAIRES

Sommaire : I. **Principaux facteurs de l'évolution des rémunérations au début et à la fin de l'année 1959**. II. **Analyse de l'évolution** : **A**. des *salaires nominaux* : 1° salaires minima, des ouvriers de l'industrie et du commerce, 2° traitements des employés payés au mois et des fonctionnaires, 3° salaires horaires effectifs, 4° salaires dans l'agriculture ; B. *des revenus et du pouvoir d'achat des salariés* ; C. *du coût de la main-d'œuvre.*

L'année 1959 est marquée, dans le domaine des salaires, par un ralentissement dans le jeu des mécanismes qui, au cours des années précédentes, avaient joué régulièrement. Les mesures de redressement prises par le Gouvernement dans le domaine économique ont exercé indirectement, une large influence sur l'évolution des rémunérations et du coût de la vie. Cependant, la pression des organisations syndicales de travailleurs pour l'aménagement des rémunérations rencontrait au moins pendant la première partie de l'année une plus grande résistance des organisations patronales, à la fois sous l'effet des circonstances politiques générales et de la recession économique.

I. — PRINCIPAUX FACTEURS DE L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

A la fin de l'année 1958, la conjoncture de l'économie française et la situation en matière de rémunérations étaient dominées par deux faits essentiels : la récession de l'activité et la mise au point du plan d'assainissement économique et financier adopté par le Gouvernement le 27 décembre 1958. Ce sont les mêmes facteurs qui ont joué un rôle déterminant pendant le début de l'année 1959, tandis qu'à partir de l'automne, la reprise écono-

mique et l'assouplissement des dispositions prises sur le plan social au début de l'année produisaient leurs effets.

a) en début d'année, la prédominance doit être constatée des mesures économiques et financières mises en vigueur par le Gouvernement. La condition des travailleurs a été affectée par les effets de divers éléments du plan d'assainissement :

— les clauses d'échelle mobile des salaires figurant dans les accords collectifs ainsi que celle qui était prévue par le statut des mineurs ont été annulées. Sans que soit exclue la révision des conventions collectives, les négociations relatives aux salaires ont été en fait moins actives pendant plusieurs mois. Les organisations patronales, suivant la tendance générale de la politique économique gouvernementale, se sont efforcées de limiter les augmentations de salaires aux adaptations indispensables et à des taux compatibles avec la stabilité monétaire.

— une majoration exceptionnelle du salaire minimum interprofessionnel garanti a été prévue. Cette augmentation a eu lieu le 1er février 1959, mais malgré son taux relativement élevé, elle ne devait avoir sur la masse des salaires qu'une influence plus limitée que les augmentations précédentes.

— les dispositions adoptées en matière de sécurité sociale ont contribué à limiter les revenus des salariés, notamment par l'institution de la franchise de 3.000 francs sur les remboursements d'assurance-maladie et par l'élévation du plafond des cotisations (qui a été porté de 600.000 à 660.000 francs par an au 1er janvie 1959.

— enfin, l'ajustement monétaire et la suppression de certaines détaxations et subventions ont provoqué en début d'année une élévation des indices de prix qui, n'étant pas compensée par des augmentations correspondantes des salaires, s'est traduite par une diminution du pouvoir d'achat.

b) la deuxième partie de l'année a été marquée au contraire par le mouvement de reprise économique, succédant à la récession de la fin de 1958. Ce mouvement devait avoir une incidence notable sur les rémunérations ouvrières par le jeu de divers facteurs :

— l'accroissement du taux d'activité, principalement dû à une élévation de la durée du travail ; tandis que l'effectif occupé variait peu.

— le relèvement de 10 % des allocations familiales, auquel le Gouvernement procédait le 1er août 1959.

— la reprise des négociations paritaires en matière de salaires, à partir d'octobre. En effet, le mouvement de hausse des prix ayant repris pendant le second semestre de l'année, des hausses de salaires ont été envisagées. Les négociations ont ainsi abouti en novembre et décembre 1959 à de nombreux relèvements de salaires qui se sont traduits par une élévation sensible des salaires réels. En même temps, le salaire minimum garanti était majoré le 1er novembre 1959, conformément au mécanisme de l'échelle mobile, qui reprenait ainsi son fonctionnement normal.

II. — ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

Le niveau des salaires peut-être apprécié de plusieurs manières, si l'on tient compte à la fois des informations disponibles et des diverses optiques sous lesquelles son incidence économique et sociale peut être envisagée. On examinera donc, ici, successivement l'évolution des salaires nominaux, celle des revenus et du pouvoir d'achat des salariés et enfin celle du coût de la main-d'œuvre.

A. — L'évolution des salaires nominaux

On analysera successivement l'évolution des salaires de base, réglementaires ou contractuels, pour diverses catégories, ainsi que celle des salaires effectivement versés, l'accent étant mis sur les rémunérations des ouvriers de l'industrie et du commerce qui ont, dans l'évolution générale, une influence prépondérante.

1) *Les salaires des ouvriers de l'industrie et du commerce.*

Le salaire minimum interprofessionnel garanti a subi au cours de l'année 1959 deux modifications. La première a été apportée par le décret du 31 janvier 1959 pris en application de la procédure exceptionnelle prévue par l'ordonnance portant loi de finances du 31 décembre 1958. Le salaire minimum antérieurement fixé à 149,25 francs, en y comprenant l'indemnité horaire non hiérarchisée instituée par le décret du 5 février 1954 a été porté à 156 francs, dans la première zone de la région parisienne, à dater du 1er février 1959 avec incorporation de l'indemnité horaire. La rémunération minimum a été ainsi augmentée de

4,5 %. Cette majoration exceptionnelle avait pour objet d'anticiper « à des fins sociales » sur les hausses du coût de la vie que la suppression des subventions économiques devait provoquer. La deuxième modification est intervenue après constatation du niveau de l'indice des 179 articles qui, en août et septembre, avait dépassé le seuil de 2 % prévu par la loi du 26 juin 1957. L'arrêté du 30 octobre 1959 a ainsi porté le salaire minimum pour la première zone parisienne à 160,15 francs à dater du 1er novembre 1959. Les éléments de ces variations sont rappelés dans le tableau I. Compte tenu du dernier niveau de référence fixé pour l'indice des prix, le mécanisme de l'échelle mobile est appelé à jouer lorsque l'indice aura dépassé 122,45 pendant deux mois consécutifs.

Aucune modification n'a été apportée aux abattements de zones qui restent ceux fixés par le décret du 17 mars 1956, l'abattement extrême étant de 8 %.

TABLEAU I

Évolution de l'indice des prix des 179 articles et du salaire minimum à Paris

Mois	Indice des 179 articles à Paris (100 en juillet 1957)	Niveau de référence de l'indice pour l'application de l'échelle mobile	Salaire minimum interprofessionnel garanti en francs	
			à Paris	dans la zone d'abattement 8 %
1959 :				
Janvier	117,00	111,87 (1)	149,25	137,30
Février	118,21	116,93 (2)	156,00	143,50
Mars	118,03			
Avril	118,11			
Mai	118,31			
Juin	118,42			
Juillet	119,19			
Août	119,73			
Septembre	120,37			
Octobre	121,15			
Novembre	121,37	120,05 (3)	160,15	147,35
Décembre	121,24			

(1) Moyenne des niveaux atteints en mars et avril 1958.
(2) Procédure exceptionnelle. Majoration du S.M.I.G. de 4,5 % et, par suite, de l'indice de référence.
(3) Moyenne des niveaux atteints en août et septembre 1959.

Les salaires minima fixés dans chaque branche d'industrie par les textes réglementaires ou par les conventions collectives et accords de salaires ont subi au cours de l'année peu de modifications importantes bien que, dans l'ensemble, le nombre des

accords conclus se soit accru notablement au cours du quatrième trimestre. Les principales augmentations des barêmes de salaires peuvent être regroupées dans trois catégories :

— *a*) des augmentations sont intervenues dans les industries soumises à un statut particulier. Ainsi au début de 1959, bien que l'ordonnance du 31 décembre 1958 ait en principe abrogé l'échelle mobile du salaire de base des mineurs, des majorations de 4 % ont été apportées au salaire de base dans les charbonnages et dans les mines de fer, parallèlement à l'augmentation du s. m. n. i. g.

— *b*) en cours d'année, plusieurs accords d'entreprise importants ont été renouvelés ou conclus (Renault, Peugeot, Chausson, St-Gobain). Bien que certains de ces accords aient prévu des augmentations de salaires garanties à dates fixes, c'est surtout vers l'organisation de « fonds de régularisation des ressources » en cas de réduction des horaires de travail, que les négociations se sont orientées ;

— *c*) en fin d'année, et au début de 1960, quelques accords nationaux sont intervenus pour l'augmentation générale des salaires (notamment dans les textiles naturels). Mais le barême des salaires de base dans la métallurgie de la région parisienne est resté inchangé depuis l'accord de février 1958. Dans plusieurs branches importantes les négociations n'ont été engagées qu'en 1960.

2) En ce qui concerne les catégories de *travailleurs rémunérées mensuellement*, les principales modifications intervenues sont celles résultant des majorations du salaire minimum garanti dont les taux mensuels étaient les suivants dans la première zone de la région parisienne, sans la prime de transport :

	Durée du travail hebdomadaire de	
	40 heures	45 heures
1er juin 1958	25.870 frs	29.910 frs
1er février 1959	27.040 frs	31.265 frs
1er novembre 1959	27.760 frs	32.095 frs

Les branches d'activité occupant principalement des employés n'ont pas connu d'importants accords de salaires.

Les traitements des fonctionnaires n'ont subi qu'une majoration générale au cours de l'année, le 1er février 1959. Cette augmentation, générale, hiérarchisée, de 4 %, fait partie de l'en-

semble des dispositions prises par le Gouvernement pour adapter les rémunérations à l'évolution des prix. Une autre majoration hiérarchisée des traitements a eu lieu le 1er janvier 1960 et d'autres mesures analogues étaient prévues pour le 1er août et le 1er novembre 1960, chaque augmentation étant de l'ordre de 1 à 2 %.

3) *Les salaires horaires effectifs* des ouvriers des branches industrielles sont connus par l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail. Cette enquête porte exclusivement sur les salaires de base des ouvriers payés au temps. Elle ne concerne que les ouvriers de plus de 18 ans et les établissements occupant plus de dix salariés. L'évolution des indices moyens des taux des salaires, calculés sur la base 100 en janvier 1956, par sexe, par qualification et par branche d'activité est retracée dans les tableaux II et III.

TABLEAU II

Indices moyens des taux de salaires

(enquête du Ministère du Travail)

Base 100, janvier 1956

Date	Hommes					Femmes				Ensemble
	manœuvre ordinaire	manœuvre spécialisé	ouvrier spécialisé	ouvrier qualifié	ouvrier hautement qualifié	manœuvre ordinaire	manœuvre spécialisée	ouvrière spécialisée	ouvrière qualifiée	
1959 :										
1er janvier ..	127,4	128,3	129,2	131,1	132,3	123,6	123,9	125,0	127,3	128,6
1er avril	130,6	131,0	131,6	133,3	134,2	127,3	127,2	127,4	129,3	131,1
1er juillet ...	132,2	132,8	133,8	135,3	136,3	128,5	128,7	130,0	131,4	133,1
1er octobre ..	133,0	133,7	134,6	136,6	137,6	129,3	129,6	130,8	133,4	134,1
1960 :										
1er janvier ..	135,9	136,8	137,9	139,5	140,6	132,5	133,2	134,2	136,7	137,2

Ces tableaux montrent que, depuis 1956, les augmentations sont plus importantes pour les ouvriers de qualification élevée et plus limitées pour les travailleurs de moindre qualification ou sans qualification. Enfin, ce sont les industries polygraphiques, celles du bâtiment et des travaux publics, les industries chimiques et du caoutchouc qui ont subi les plus fortes augmen-

Tableau III

Évolution des Indices moyens des taux de salaires horaires, suivant l'activité en 1959

(Enquête du Ministère du Travail) — Base 100 = 1er janvier 1956

Activité	1er janvier 1958	1er janvier 1959	1er avril 1959	1er juillet 1959	1er octobre 1959	1er janvier 1960	Augmentation au cours de 1959 (%)
Production des métaux	119,0	126,5	129,7	132,5	132,8	138,2	9,2
Industries mécanique et électrique	119,3	128,4	130,3	132,3	133,6	136,8	6,5
dont : Première transformation des métaux	119,6	128,3	129,6	132,0	132,5	135,9	5,9
Mécanique générale	118,7	128,1	130,1	131,9	133,1	136,4	6,5
Construction de machines	120,1	129,3	131,2	133,0	134,9	138,0	6,7
Construction électrique	117,4	126,4	128,7	131,2	132,6	135,1	6,9
Verre, céramique, matériaux de construction	117,5	126,8	129,8	131,2	132,0	135,2	6,6
Bâtiment et travaux publics	121,1	132,2	134,1	136,0	136,6	139,1	5,2
Industrie chimique, caoutchouc	118,1	127,9	131,0	132,4	133,6	139,1	8,8
Industries agricoles et alimentaires	118,5	129,1	132,5	133,4	134,4	138,1	7,0
Industrie textile	116,0	122,2	124,2	127,8	128,6	130,9	7,1
Habillement et travail des étoffes	116,2	125,4	128,2	130,8	131,6	135,5	8,1
Cuirs et peaux	117,1	126,1	129,7	130,9	133,1	136,4	8,2
Industrie du bois, ameublement	119,7	129,0	132,0	133,1	134,0	136,7	6,0
Papier-carton	117,4	128,4	130,3	132,4	133,1	136,4	6,2
Industrie polygraphique	123,8	142,5	145,8	145,8	147,6	151,4	6,2
Industries diverses	117,4	127,8	131,0	132,2	133,7	137,1	7,3
Transports (autres que SNCF et RATP)	121,3	131,7	135,3	137,7	139,6	142,1	7,9
Commerces agricoles et alimentaires	117,8	128,7	131,9	133,5	134,0	137,3	6,7
Commerces non alimentaires	119,3	129,7	132,6	134,8	136,2	139,4	7,5
Hygiène	114,2	125,0	129,8	131,5	131,7	133,4	6,7
Toutes activités	118,9	128,6	131,1	133,1	134,1	137,2	6,7

tations. Ces constatations expliquent que les salaires des hommes aient plus augmenté que ceux des femmes, ainsi que celà apparaît dans le tableau II, cette évolution recouvrant cependant des situations trés variées selon les branches.

TABLEAU IV

Taux trimestriels d'augmentation des salaires horaires au cours de l'année 1959.

(Enquête du Ministère du Travail)

	1er trimestre %	2e trimestre %	3e trimestre %	4e trimestre %	Année 1959 %
Hommes :					
Manœuvre ordinaire	2,5	1,2	0,6	2,2	6,7
Manœuvre spécialisé	2,1	1,4	0,7	2,3	6,6
Ouvrier spécialisé	1,9	1,7	0,6	2,5	6,7
Ouvrier qualifié	1,7	1,5	1,0	2,1	6,4
Ouvrier hautement qualifié	1,4	1,6	1,0	2,2	6,3
Femmes :					
Manœuvre ordinaire	3,0	0,9	0,6	2,5	7,2
Manœuvre spécialisée ...	2,7	1,2	0,7	2,8	7,5
Ouvrière spécialisée......	1,9	2,0	0,6	2,6	7,4
Ouvrière qualifiée	1,6	1,6	1,5	2,5	7,4
Total	1,9	1,5	0,8	2,3	6,7

TABLEAU V

Taux annuels d'augmentation des indices de salaires horaires de 1952 à 1959

(enquête du Ministère du Travail)

	Année 1952 %	Année 1953 %	Année 1954 %	Année 1955 %	Année 1956 %	Année 1957 %	Année 1958 %	Année 1959 %
HOMMES :								
Manœuvre ordinaire......	3	4	10	8	6	11	8	7
Manœuvre spécialisé	2	4	8	9	7	11	8	7
Ouvrier spécialisé	3	4	6	10	7	12	8	7
Ouvrier qualifié	3	4	5	10	8	12	8	6
Ouvrier hautement qualifié	4	4	5	10	8	12	9	6
Femmes :								
Manœuvre ordinaire	1	4	13	8	4	10	8	7
Manœuvre spécialisée	1	4	10	9	5	10	8	8
Ouvrière spécialisée	2	3	9	9	5	11	7	7
Ouvrière qualifiée........	2	3	9	8	7	11	8	7
Ensemble	2	4	8	9	7	11	8	7

Les tableaux IV et V présentent les taux trimestriels d'augmentation au cours de 1959 et les taux annuels de 1952 à 1959, par catégorie professionnelle. Les taux annuels d'augmentation par branche d'activité sont, pour 1959, indiqués dans la dernière colonne du tableau III. Ces tableaux font apparaître qu'en cours d'année, ce sont principalement les catégories moyennes (ouvriers spécialisés) qui ont reçu des plus importantes majorations de salaires, cependant qu'au cours des trimestres pendant lesquels le salaire minimum interprofessionnel a été modifié, ce sont les catégories de manœuvres qui ont bénéficié de ces mesures. En 1959, ce sont d'autre part les industries de la production des métaux, de l'habillement et du cuir, qui ont été les plus favorisées.

Enfin, le tableau VI indique, toujours d'après l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, les abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris. Ce tableau ne fait que confirmer pour 1959 des tendances constatées depuis de nombreuses années. Les abattements effectivement constatés sont très supérieurs aux abattements légaux et ne se réduisent qu'au lendemain des majorations du salaire minimum. Les abattements légaux, applicables au seul salaire minimum garanti n'ont en fait qu'une influence limitée sur les salaires effectifs. En fait ce sont les salaires de Paris et des grandes villes qui sont très supérieurs aux minima légaux. Le tableau VII, qui compare, pour la fin de 1959, le barême des salaires contractuels aux salaires constatés, pour la métallurgie de la région parisienne, constitue à cet égard un exemple.

Tableau VI

Abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris depuis le 1 janvier 1959.

(Enquête du Ministère du Travail)

Abattements légaux à appliquer au salaire minimum interprofessionnel garanti (Décret du 17 mars 1956)	Abattements moyens des alaires de province par rapport à ceux de Paris				
	1er janvier 1959 %	1er avril 1959 %	1er juillet 1959 %	1er octobre 1959 %	1er janvier 1k60 %
2,22 %	16,8	16,6	16,5	17,0	16,4
4,44 %	19,2	18,9	18,8	19,2	19,1
6,67 %	23,3	22,6	22,7	23,2	22,8
8,00 %	24,9	24,2	24,3	24,9	24,6

TABLEAU VII

Salaires horaires dans la métallurgie de la région parisienne

(anciens francs)

Catégorie professionnelle	Salaires minima fixés par l'accord du 14 février 1958	Salaire minimum interprofessionnel au 1er novembre 1959	Salaires horaires moyens des hommes dans les industries mécaniques et électriques au 1.1.1960
Manœuvre ordinaire	158	160,15	204,8
Manœuvre spécialisé	162		217,0
Ouvrier spécialisé :			238,0
1er échelon	168		
2e échelon	178		—
Ouvrier professionnel :			278,0
1er échelon	196		
2e échelon	216		—
3e échelon	236		343,9

L'enquête trimestrielle du Ministère du Travail ne permet cependant qu'une appréciation partielle de l'évolution des rémunérations ouvrières.

Le même Ministère procède à une enquête annuelle sur les *gains horaires moyens des ouvriers* qui présente l'intérêt d'englober des éléments (salaires au rendement, primes individuelles et collectives, heures supplémentaires) qui ne figurent pas dans les salaires visés par l'enquête trimestrielle. La dernière enquête menée en septembre 1959, permet une comparaison avec celle sur les taux de salaires et avec l'enquête précédente, de septembre 1958. Les gains horaires moyens présentent une plus grande dispersion entre les branches d'industrie et les zones d'abattement que les taux de salaires. Ceci est dû aux inégalités de durée du travail, de répartition des qualifications et de répartition des industries pratiquant la rémunération au rendement. Le gain horaire moyen pour la France entière est de 20 % plus élevé que le taux de salaire moyen. Entre septembre 1958 et septembre 1959, l'augmentation moyenne des gains a été de 6,0 % alors que celle des salaires horaires n'a été que de 5,2 %.

4) *Dans l'agriculture*, il convient de noter en premier lieu que le salaire minimum garanti a subi des modifications identiques à celles du salaire minimum applicable dans l'industrie et le commerce. Son taux, dans la première zone de la région pari-

sienne, qui avait été fixé à 124,55 francs par l'arrêté du 28 mai 1958, a été porté à 130,20 francs par le décret du 31 janvier 1959 et à 133,70 francs par le décret du 30 octobre 1959. L'écart en pourcentage entre le salaire minimum agricole et le salaire minimum industriel est resté inchangé.

L'évolution des salaires en agriculture peut être partiellement mesurée par les résultats de l'enquête annuelle des inspecteurs des lois sociales en agriculture. Ces résultats portent sur 2.000 exploitations agricoles occupant des salariés. Ils sont résumés dans le tableau VIII. Ils font apparaître, pour les domestiques et servantes de ferme logés et nourris, une augmentation de 13 % entre avril 1958 et avril 1959. Pendant la même période, l'indice des salaires horaires dans l'industrie et le commerce n'a augmenté que de 6 %.

TABLEAU VIII

Variations de l'indice du salaire brut mensuel moyen dans l'Agriculture de 1951 à 1959 suivant la catégorie professionnelle

(Base 100 en mars 1951)

Date	Domestiques logés et nourris	Servantes de fermes logées et nourries	Ouvriers spécialisés logés ou non mais non nourris
Mars 1951	100	100	100
Mars 1952	129	132	112
Mars 1953	139	136	124
Mars 1954	146	140	131
Mars 1955	158	161	138
Mars 1956	173	170	155
Mars 1957	194	193	174
Avril 1958	234	232	211
Avril 1959	264	262	221

B. — L'évolution des revenus et du pouvoir d'achat des salariés

Si l'on envisage le niveau des salaires du point de vue des travailleurs, les éléments d'information qui précèdent ne sont pas suffisants. Les revenus des travailleurs ne peuvent être appréciés qu'en tenant compte de la durée du travail et d'autres facteurs.

Le tableau IX résume, d'après l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, l'évolution de la durée du travail pour les ouvriers, les employés et pour l'ensemble des travailleurs. Le tableau indique également l'évolution de l'indice des effectifs occupés et celle de l'indice de l'activité. Il est à noter que le

niveau de la durée du travail et de l'activité ont notablement baissé au début de 1959 et que la reprise n'a été sensible qu'à partir du 1er juillet 1959, conformément aux tendances générales de l'économie française au cours de l'année. Les moyennes de l'année 1959 sont en conséquence inférieures à celles de 1958.

TABLEAU IX

Durée moyenne du travail, indices des effectifs et de l'activité de la main-d'œuvre

(enquête du Ministère du Travail)

Date	Durée hebdomadaire du travail			Indice des effectifs (1954 = 100)	Indice de l'activité (1954 = 100)
	Ouvriers (heures)	Employés (heures)	Ensemble (heures)		
1955 (moyenne) ...	45,8	44,2	45,4	101,0	101,3
1956 (moyenne) ...	46,4	44,4	45,7	102,3	103,6
1957 (moyenne) ...	46,7	44,4	46,0	105,1	106,9
1958 (moyenne) ...	46,2	44,3	45,6	105,9	106,9
1959 (moyenne) ...	46,0	44,3	45,5	104,4	105,1
1er Janvier 1959 ...	45,2	44,3	44,9	104,2	103,5
1er Avril 1959	45,6	44,2	45,1	103,9	103,7
1er Juillet 1959	46,4	44,4	45,8	104,7	106,1
1er Octobre 1959 ...	46,4	44,4	45,8	105,0	106,4
1er Janvier 1960 ...	46,1	44,4	45,6	104,1	105,0

Le Ministère du Travail calcule, chaque trimestre, une série d'indices du *revenu mensuel des ouvriers*. Ces indices établis pour la zone sans abattement et pour la zone d'abattement 4,44 % pour un célibataire, un père de famille ayant deux enfants et un père de famille ayant cinq enfants, tiennent compte des variations affectant les salaires horaires, la durée du travail, les allocations familiales ,les impôts et les cotisations ouvrières à la Sécurité sociale et aux régimes complémentaires. Le tableau X retrace l'évolution de ces indices. On peut constater qu'après une baisse au 1er trimestre, sensible surtout pour les célibataires et les familles de deux enfants, le revenu mensuel net s'est élevé notablement à partir du 1er juillet 1959. La baisse du début de l'année était due principalement à la diminution du nombre des heures supplémentaires tandis que dans la deuxième partie de l'année, l'allongement de la durée du travail, l'augmentation des taux de salaires et la majoration des allocations familiales ont cumulé leurs effets dans le sens d'une élévation des revenus nets. Entre le 1er janvier 1959 et le 1er janvier 1960, les indices marquent une augmentation d'environ 8 %.

Tableau X

Indices du revenu mensuel net des ouvriers

(Base 100 au 1er janvier 1956)

	Célibataire		Père de famille deux enfants		Père de famille cinq enfants	
	Zone 0 %	Zone 4,44 %	Zone 0 %	Zone 4,44 %	Zone 0 %	Zone 4,44 %
1er janvier 1956	100	100	100	100	100	100
1er janvier 1957	111.8	109.1	108.7	107,2	105,7	105,3
1er octobre 1957	123.0	118.7	117,7	114,6	112,9	111,3
1er janvier 1958	125.1	121.4	120,5	117,8	116,6	115,5
1er avril 1958	128.4	125.8	123,8	121,3	118,7	117,7
1er juillet 1958	131.0	128.8	125,7	123,4	120,0	119,0
1er octobre 1958	131,9	129.8	126,3	124,1	120,4	119,4
1er janvier 1959	129.5	127.3	124,6	122,3	119,3	118,3
1er avril 1959	130.7	130.1	126.4	124,9	120,5	119,9
1er juillet 1959	136.8	135.4	130.9	128,6	123,4	122,3
1er octobre 1959	138,6	136,7	133.2	130,6	127,9	126,8
1er janvier 1960	139.5	138.0	133.8	131,6	128,4	127,4

L'évolution du *pouvoir d'achat* peut être approximativement appréciée par une comparaison entre la variation des indices du revenu mensuel net et celle de l'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne, dit des 250 articles. Ce dernier indice, entre décembre 1958 et décembre 1959, est passé de 121,0 à 128,4 augmentant ainsi de 6 %. Rapportée à celle observée pour l'indice des revenus mensuels, cette variation fait apparaître un accroissement d'environ 2 % du pouvoir d'achat.

C. — L'évolution du coût de la main-d'œuvre

Un premier élément à prendre en considération pour l'évaluation du coût de la main-d'œuvre est le pourcentage des charges annexes ajoutées au salaire directement payé pour le travail effectué. L'enquête trimestrielle du groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne permet d'apprécier l'évolution de ces charges dans le cas, représentatif bien que limité, d'une branche d'industrie et d'une région. Le tableau XI fait apparaître les résultats de cette enquête. Le pourcentage total des charges sociales a augmenté en 1959 par rapport à 1958 et aux années précédentes, sous l'effet de plusieurs facteurs et la répartition des charges a été largement modifiée :

Tableau XI

Charges sociales dans le groupe des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la région parisienne

(en % des salaires versés)

Date	Assurances sociales	Allocations familiales	Accidents du travail	Congés payés jours chômés	Taxe d'apprentissage	Taxe de 5 %	Indemnités de transport	Taxe mensuelle de 600 frs par salarié	Allocations spéciales de chômage total	Régime complémentaire de retraite	Total
1938 : Moyenne de l'année	4,00	3,21	3,00	4,68	0,20	—	—	—	—	—	15,09
1948 : 1er trimestre	9,70	12,93	5,57	6,96	0,20	—	—	—	—	—	35,36
1949 : 1er trimestre	9,40	15,04	5,40	6,60	0,38	5,00	2,88	—	—	—	44,70
1952 : 1er trimestre	9,00	15,07	2,77	7,06	0,40	5,00	2,40	—	—	—	41,70
1953 : 1er trimestre	9,33	15,62	3,03	7,04	0,40	5,00	2,40	—	—	—	42,82
1954 : 1er trimestre	9,33	15,62	2,81	7,10	0.40	5,00	2,26	—	—	—	42,52
1955 : 1er trimestre	8,98	15,04	2,68	8,49	0,40	5,00	2,05	—	—	—	42,64
1956 : 1er trimestre	9,00	15,07	2,74	9,24	0,40	5,00	1,83	—	—	—	43,28
1957 : 1er trimestre	8,80	14,74	2,86	11,24	0,40	5,00	1,69	—	—	—	44,73
1958 : 1er trimestre	8,98	15,04	3,03	11,82	0,40	5,00	1,51	1,13	—	—	46,91
1958 : 4e trimestre	8.65	14,48	2,92	12,24	0,40	5,00	1,47	1,10	—	—	46,26
1959 : 1er trimestre	11,25	12,82	3,04	12,24	0,40	5,00	1,48	—	0,80	—	47,03
1959 : 2e trimestre	11,12	12,68	3,00	12,24	0,40	5,00	1,45	—	0,80	1,98	48,67
1959 : 3e trimestre	11,00	12,54	2,97	12,35	0,40	5,00	1,42	—	0,80	1,98	48,46
1959 : 4e trimestre	10,93	12,46	2,95	12,35	0,40	5,00	1,38	—	0,80	1,98	48,25

— la cotisation patronale pour les assurances sociales a été portée de 10 % à 12,5 % au 1er janvier 1959, tandis que la cotisation pour les allocations familiales était abaissée de 16,75 à 14,25 %.

— le plafond des salaires soumis aux cotisations de sécurité sociale a été majoré de 10 % au 1er janvier 1959, passant de 600.000 à 660.000 francs par an.

— le régime interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi, institué par la convention du 31 décembre 1958 est entré en vigueur ; il comporte une charge patronale de 0,8 % des salaires.

Enfin, deux éléments propres à la région parisenne sont intervenus :

— la taxe mensuelle de 600 francs par salarié institué en 1958 pour éviter une hausse des prix des transports parisiens, n'a pas été reconduite ;

— le régime de retraites complémentaires prévu dans la métallurgie parisienne par l'accord du 14 février 1958 est devenu obligatoire le 31 mars 1959. Il se traduit par une charge de 1,98 % des salaires.

L'augmentation en 1959 des charges annexes au salaire en France paraît cependant d'une faible importance si l'on envisage dans le cadre des comparaisons internationales du coût de la main-d'œuvre. Les dernières études publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (1) montrent que la France reste l'un des pays européens où les charges annexes sont, en pourcentage des salaires, les plus élevées. Cependant, ce classement n'a qu'une signification limitée. Le mode de financement des charges annexes et leur définition ne sont pas rigoureusement comparables. D'autre part, et surtout, les gains horaires moyens auxquels ces charges s'appliquent, et dont la comparaison fait intervenir le taux de change des monnaies nationales, modifient le sens des disparités. L'étude de l'I.N.S.E.E. fait notamment apparaître l'influence de l'ajustement monétairre du 31 décembre 1958. La France qui figurait parmi les pays où le coût de l'heure de travail était le plus élevé est maintenant dépas-

(1) *Etudes et conjoncture*, N° 3, mars 1960, les coûts de main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière des pays européens et des Etats-Unis.

sée par la plupart des pays industriels d'Europe occidentale. Les chiffres les plus significatifs de cette étude sont résumés dans le tableau XII.

TABLEAU XII

Comparaison des gains horaires, des charges annexes au salaire et du coût moyen de l'heure de travail dans les industries manufacturières de divers pays en avril 1959.

	Gains horaires moyens dans les industries manufacturières Indice France = 100	Charges sociales annexes, en pourcentage	Coût moyen de l'heure de travail Indice France = 100
Etats-Unis	475	20	385
Suède	200	15,3	152
Allemagne Occidentale	115	44,3	109
Suisse	141	15,4	108
Royaume-Uni	143	14,0	108
Belgique	119	31,0	103
France	100	51,5	100
Italie	73	74,0	85
Pays-Bas	93	30,1	81

Dans l'ensemble, l'année 1959 apparaît, au terme de cette analyse comme marquée par un palier dans l'évolution des salaires. C'est seulement en fin d'année qu'ont repris, avec la production et l'activité, les rythmes d'augmentation des rémunérations et d'amélioration du pouvoir d'achat qui peuvent être considérés comme normaux. Néanmoins, les organisations syndicales qui, au cours de l'année ont orienté leurs revendications et leurs négociations surtout vers les garanties de ressources et d'emploi en cas de réduction d'activité doivent logiquement être amenés, en 1960 à insister plus sur la revision des barêmes de salaires puisque le ralentissement des négociations en 1959 dans ce domaine a provoqué un certain retard.

P. FOURNIER.

LE MOUVEMENT OUVRIER
ET LA LÉGISLATION SOCIALE

Sommaire

L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le début de l'année 1959 coïncide avec deux événements importants : l'entrée en vigueur du Marché commun et la constitution du gouvernement Debré.

On se souvient de la série de mesures économiques et financières prises à la fin de décembre 1958 et dans les premiers jours de 1959. La hausse rapide des prix que l'on pouvait redouter à la suite de ces décisions ne se produit pas ; c'est la stagnation qui paraît la plus inquiétante, avec une production affaiblie, un chômage menaçant. Le Gouvernement tâche d'y remédier par l'augmentation des investissements, le relèvement du SMIG et des salaires publics et semi-publics, par l'aide à la reconversion de certaines zones « spéciales » (Arrêté du 27 mars, *J. O.* 28 mars). Les difficultés sont d'ailleurs très variables suivant les régions et les branches.

Les premiers signes avant-coureurs d'un changement apparaissent au début de l'été. Au retour des congés payés, l'ordre des préoccupations s'est inversé et c'est la crainte de l'inflation qui remplace celle de la dépression. La production reprend, mais par suite d'une chaleur et d'une sécheresse exceptionnelles, une hausse se manifeste sur les prix agricoles. Bien qu'il ait rétabli la liberté des prix, le Gouvernement veut enrayer cette hausse par la taxation, le blocage, la fixation autoritaire de certaines marges, etc. La reprise de la production industrielle s'accentue

à la fin de l'année, l'emploi connaissant cependant quelques difficultés locales.

§ 1. — LES SYNDICATS

Une ordonnance du 7 janvier (*J. O.* 8 janvier) cherche à donner des apaisements aux syndicats en protégeant la *liberté syndicale* par une extension des garanties contre les licenciements éventuels données aux membres du comité d'entreprise, aux délégués du personnel, aux candidats aux élections professionnelles et aux anciens délégués.

Depuis les événements de mai 1959, les syndicats traversent un passage à vide. Les confédérations ont toutes manifesté leur inquiétude et leur désapprobation devant les mesures économiques et sociales prises par le Gouvernement au mois de décembre. Mais elles n'en tirent pas de conclusion en vue d'une action pratique immédiate. Ce sont plutôt les militants qui poussent la hiérarchie ; au mois de janvier par exemple une certaine *agitation* pour l'augmentation des salaires se manifeste dans le secteur semi-public. Les confédérations font mine de suivre les militants, mais sans aller bien loin. Ainsi, la C. G. T. reprend sa campagne en faveur de l'unité d'action ; c'est d'abord l'Union générale des fonctionnaires qui propose la constitution d'un front commun de fonctionnaires ; puis ce sont les métallurgistes C. G. T. de la région parisienne ; puis au milieu du mois de février la Commission administrative de la C. G. T. reprend les démarches pour l'unité d'action, auprès des confédérations cette fois. Un peu plus tard, c'est le 21e congrès des travailleurs C. G. T. des métaux ; le secrétaire confédéral s'adresse notamment à la C. F. T. C. qu'il pense plus favorable et dont il espère que l'adhésion pourrait entraîner celle de F. O., qui ne voudrait pas demeurer isolée.

Ce même 21e congrès des travailleurs des métaux centre ses préoccupations sur la récession, la diminution de l'emploi et la réduction du pouvoir d'achat, dont les causes premières seraient le Marché commun et la guerre d'Algérie. La résolution générale adoptée à la fin du congrès appelle à la lutte contre le « Gouvernement et contre le patronat qui « veulent réduire la consommation intérieure pour satisfaire les débouchés extérieurs » ; elle demande une augmentation générale des salaires, avec réduction

à 40 heures de la durée hebdomadaire du travail et abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite.

Le Conseil confédéral de la C. F. T. C., réuni au milieu de février, confie au bureau la mise au point des modalités d'une « semaine d'action » destinée à exprimer le mécontentement des salariés et leur désir de voir modifier la politique économique et sociale. La semaine de revendication a lieu du 16 au 22 mars ; la C. F. T. C. demande l'augmentation des prestations de la sécurité sociale et des allocations familiales, la consultation des organisations syndicales par le Gouvernement, l'augmentation des salaires et du degré de l'emploi. Bien qu'elle n'y ait pas été conviée, la C. G. T. décide de se joindre à ces manifestations revendicatives ; F. O., par contre, juge préférable de s'abstenir.

Un peu plus tard, c'est l'union des syndicats F. O. de la région parisienne qui proteste contre la diminution du pouvoir d'achat. Puis, le Comité confédéral de la C. G. C. se déclare hostile aux principes de base de la politique économique et sociale du Gouvernement. La Fédération de l'éducation nationale proteste contre la procédure autoritaire employée par l'ordonnance du 4 février pour établir le statut des fonctionnaires. Les Fédérations C. G. T., C. F. T. C. et F. O. des cadres et ingénieurs constituent un cartel pour la défense des cadres.

Des *élections professionnelles* ont lieu à la S. N. C. F. à la fin de mars ; elles marquent dans l'ensemble un progrès de la C.G.T., un progrès plus faible de la C. F. T. C. et un recul de F. O. Au début d'avril a lieu l'élection de délégués du personnel à la Régie Renault ; dans les deux collèges, la C. G. T. progresse au détriment de la C. F. T. C. Au début de mai, ont lieu les élections aux Conseils d'administration des caisses d'action sociale du Gaz et de l'Electricité de France ; ici, c'est la C. F. T. C. qui progresse légèrement aux dépens de la C. G. T. et de F. O. Pas de mouvements brusques donc ; les changements limités et de sens inverse s'expliquent par des raisons particulières.

Au début du mois d'avril, le Premier Ministre a pris l'initiative louable, mais qui ne s'est pas renouvelée, de *réunir les représentants des organisations syndicales*, patronales et salariées, à l'exception toutefois de la C. G. T. et des syndicats indépendants. Le Premier Ministre leur a fait un exposé sur la situation écono-

mique, mettant notamment en relief les succès dans la lutte contre l'inflation et les rentrées de devises qui ont pu être opérées. Les syndicats de leur côté ont exposé leurs revendications ; la C. F. T. C. insistant sur la lutte contre le chômage, l'expansion, la promotion sociale, la réforme de la fiscalité ; F. O. sur les salaires, l'emploi, l'intéressement des salariés. Il ne s'agissait là que d'une conversation sans ordre du jour et qui n'était pas destinée à aboutir à des décisions ; elle n'aurait eu véritablement de l'intérêt que si elle avait été suivie d'une série de réunions analogues.

En même temps que la conjoncture économique se retourne, l'attitude des syndicats se *modifie.* Le Comité national de la C. F. T. C., réuni à la fin du mois d'avril, déclare que ce sont les travailleurs qui supportent le poids essentiel des décisions de décembre et demande l'annulation des ordonnances concernant la sécurité sociale et les prestations familiales. A la même époque, la Commission administrative de la C. G. T. demande aux syndicats adhérents de poursuivre la lutte pour l'augmentation des salaires, dont le minimum ne devrait pas être inférieur à 180 F par heure.

Le *6e Congrès confédéral de F. O.* se tient à Paris, à partir du 15 avril. Le bureau confédéral se fait assez vivement prendre à partie pour sa passivité devant les mesures économiques et sociales prises par le Gouvernement. Deux secrétaires confédéraux sont conduits à se démettre de leur mandat, l'un pour avoir approuvé la politique gouvernementale, l'autre pour avoir trempé dans les événements du 13 mai 1958. Cependant, le rapport d'activité présenté par M. Bothereau est approuvé par une large majorité, donc avec lui la politique de la confédération pendant les deux dernières années. Des résolutions demandent la suppression du blocage de fait des salaires, la création d'un salaire mensuel garanti, le relèvement des salaires directs, l'établissement d'une double indexation : sur les prix et sur la production.

Le congrès affirme, pour s'en féliciter, que F. O. a contribué à faire échouer les projets d'association capital-travail, une politique d'intéressement ne pouvant aboutir qu'à la multiplication des primes et ainsi à fausser la vraie notion de salaire.

Le congrès demande également l'augmentation des pouvoirs des comités d'entreprise, l'extension de l'accord qui institue une

assurance-chômage à tous les salariés (voir avis au *J. O.* 3 avril), l'amélioration de la réglementation du chômage partiel, l'augmentation des allocations de chômage versées par l'Etat en fonction du coût de la vie. Il demande enfin l'abrogation des mesures prises en décembre en matière de sécurité sociale.

Une résolution condamne la « politique Rueff-Pinay » et la « régression économique et sociale résultant d'une doctrine pseudo-libérale réactionnaire favorisant le profit ». Dans le sens positif, elle demande le maintien des nationalisations, l'amélioration de la formation technique des travailleurs à tous les échelons, les développements des investissements, la réforme de la distribution, l'institution d'un impôt annuel sur le capital.

Ce 6ᵉ congrès marque un glissement à gauche de F. O., qui tâche ainsi de surmonter les difficultés intérieures qu'elle a connues récemment. Cela ne signifie pas que la minorité de gauche l'a emporté, elle a même montré d'assez graves divisions. Mais, deux membres droitiers du comité confédéral ont été éliminés et la majorité paraît se tourner vers une opposition au Gouvernement.

Le refus de l'unité d'action avec la C. G. T. est cependant maintenu, mais la résolution qui condamne l'unité d'action est rédigée en termes modérés, sous la forme d'une « mise en garde » des organisations syndiquées.

Au milieu de mai, les dirigeants F. O. vont voir le Président de la République et le Ministre des Finances. Ils protestent auprès du premier contre les mesures prises en décembre. Ils se font donner l'assurance par le second qu'il n'est pas question d'un blocage des salaires.

Le *32ᵉ Congrès de la C. G. T.* se tient à Ivry du 14 au 19 juin, le précédent ayant eu lieu deux ans auparavant. Congrès sans grand éclat, où ont été repris les thèmes et clichés habituels. Deux questions méritent d'être signalées :

1° La majorité, représentée notamment par le Secrétaire confédéral, M. Benoît Frachon, s'est opposée comme au cours des congrès précédents à la minorité représentée par MM. Le Brun, Pastre, Rouzaud, etc., sur le point de savoir s'il est possible de reconnaître des tendances divergentes à l'intérieur de la centrale.

A cette question, M. Frachon a de nouveau répondu par un refus catégorique. Mais, cette fois, le problème se trouvait lié à

celui de l'unité d'action, ou même de l'union possible avec des organisations extérieures. M. Frachon a cependant maintenu que la C. G. T. ne pouvait accepter l'unité d'action que sans condition préalable.

2° Certains délégués ont tenté de faire naître un débat de doctrine, en rappelant que le capitalisme a évolué et ne peut plus être décrit dans les termes traditionnels, ou en regrettant que la C. G. T. n'ait pas, comme la C. F. T. C., un plan économique. Mais ces observations ont été rejetées brutalement.

Le *30e Congrès de la C. F. T. C.* s'est tenu à Issy-les-Moulineaux du 19 au 20 juin, le précédent ayant eu lieu en 1957. Deux faits principaux l'ont marqué : le renforcement de l'unité de la Confédération et la prise de conscience plus nette des conditions économiques du progrès social.

Le programme économique présenté par M. Declercq préconise une « planification démocratique » et la nationalisation de certaines branches importantes. Le rapport d'activité, présenté par le Secrétaire général, M. Levard, a abouti à plusieurs décisions, dont les principales concernent les conditions préalables d'une unité d'action à l'échelon confédéral, c'est-à-dire un accord minimum sur certains principes et le respect de la liberté ; l'affaire d'Algérie ; la condamnation de la politique « Rueff-Pinay » ; un certain nombre de revendications, notamment la création d'un Fonds national de garantie de ressources qui assurerait, quelle que soit la conjoncture, une rémunération correspondant au salaire gagné en 40 heures hebdomadaires.

Les minoritaires issus de la tendance « Reconstruction » voient leur nombre augmenter dans les organismes directeurs, qui paraissent cependant demeurer homogènes. En somme, la C. F. T. C. est en ce moment la centrale syndicale qui monte.

Un *congrès de l'Union nationale des associations familiales* (U. N. A. F.), tenu à la fin du mois de mars, demande le rétablissement des allocations prénatales et de maternité, qui ont été réduites et dont les conditions d'attribution ont été rendues plus sévères. Il demande aussi la suppression de la « franchise » de 3.000 F sur le remboursement des produits pharmaceutiques par la Sécurité sociale et le rétablissement des anciennes conditions de remboursement des cures thermales.

Il demande également que soient dissociées l'allocation de logement et l'allocation de salaire unique et que les ressources « restaurées » des caisses d'allocations familiales soient utilisées à une augmentation immédiate de 20 % des allocations. Par la suite, l'U. N. A. F. organise du 12 au 19 avril, une semaine de revendication appuyant les demandes précédentes (le décret du 31 juillet (*J. O.* 1er août) relève le salaire de base pour le calcul des prestations familiales).

§ 2. — GRÈVES ET REVENDICATIONS

On assiste au *début de l'année* à un certain nombre de manifestations revendicatives, mais les organisations syndicales ne poussent pas à un mouvement d'ensemble malgré les jugements défavorables qu'elles portent sur la politique du Gouvernement. Les syndicats n'ont pas retrouvé leur combativité et, dans certains cas, la crainte du chômage va dans le même sens de la prudence. Les revendications viennent surtout de gens qui ne craignent pas de perdre leur emploi.

Ainsi (la crise charbonnière n'ayant pas encore atteint la France), le Conseil national de la fédération des mineurs F. O., réuni le 18 janvier, menace d'entreprendre une action à brève échéance si les décisions gouvernementales n'étaient pas modifiées. A la fin de janvier, les mineurs C. F. T. C. et F. O. vont voir le Ministre de l'Industrie et du Commerce, protestent contre la disparition de l'indexation de leurs salaires et rappellent leurs revendications : réduction du temps de travail, augmentation du salaire mensuel garanti, retraite complémentaire, prime de productivité.

L'augmentation, à partir du 1er février, des salaires (3,64 %) et des pensions des cheminots arrête un moment leurs revendications immédiates, cependant très supérieures. C'est qu'ils veulent, disent-ils, tenir compte de la situation économique générale. Mais les fédérations C. G. T., C. F. T. C., C. G. C., cadres-autonomes rappellent leurs prétentions à plus long terme concernant les salaires, les retraites, la sécurité sociale. Ils suggèrent, pour les satisfaire, d'augmenter certains tarifs de transports, qui, par leur faiblesse actuelle, constitueraient une subvention déguisée à certaines industries.

Dans le même ordre d'idées, fin janvier, manifestation de la

fédération C. G. T. des services publics et de santé pour obtenir une prime de vie chère de 10.000 F (le traitement des fonctionnaires a été augmenté de 4 % le 1er février).

Grèves éparses : des frontaliers belges à la suite de l'échec des négociations des deux gouvernements pour pallier la diminution de salaires résultant de la dévaluation française ; manifestation contre les licenciements et pour un relèvement des salaires chez Fives-Lille-Cail, aux Forges de l'Adour, aux raffineries de pétrole de Donge, grève des employés municipaux de Toulon, manifestations et revendications diverses dans la banque, l'alimentation, chez les travailleurs C. G. T. de l'Etat, etc...

Les choses commencent à se gâter à la *fin du mois de mars* et il semble que la nervosité se répande parmi l'ensemble des salariés. Pas encore de conflit important, ni de solidarité entre les conflits, mais on relève des revendications assez nombreuses, concernant en général le salaire.

A la fin du mois d'avril, les syndicats autonome et C. G. T. des *agents de conduite de la S. N. C. F.* envisagent une grève pour le début de mai. La C. F. T. C. refuse de se joindre à eux, ne voulant pas appuyer une revendication qui ne concerne qu'une seule catégorie de personnel et n'ayant pas un grand nombre d'adhérents dans cette catégorie; F.O. hésite et demande quelques jours de réflexion. Finalement, une grève de 24 heures est décidée pour le 6 mai ; la C. F. T. C. et F. O. refusent de s'y associer. La raison de cette grève est le remplacement progressif des machines à vapeur par un nombre plus réduit de machines électriques, de sorte que les conducteurs qui passent d'un mode de traction à un autre font un plus grand nombre d'heures par semaine et perdent une partie de leurs primes. Ils demandent donc l'égalité des primes pour tous les modes de traction, le retour progressif à la semaine de 40 heures, sans diminution de salaire, la conduite par deux agents, une bonification de cinq ans pour le calcul de la retraite.

La grève a lieu à la date prévue, interrompant à peu près complètement le trafic sur les lignes de la banlieue parisienne et, dans une moindre mesure, sur les grandes lignes où, selon la direction de la S. N. C. F., les trains auraient roulé à 80 %.

La C. G. T., principal auteur de ce mouvement, a pris le risque de rompre l'accord suivant lequel les revendications d'ordre géné-

ral devaient être réglées avant les revendications particulières. Elle annonce d'autre part qu'elle va mettre en œuvre d'autres moyens de pression, tels que le retard systématique des trains, le non-rattrapage des temps de retard, la réduction de la vitesse de marche, éventuellement l'arrêt des trains en cours de route. Peut-être l'origine d'une telle vigueur dans la revendication est-elle l'approche de la saison des congrès syndicaux et une certaine surenchère entre les différentes confédérations. On peut voir une confirmation de cette interprétation dans l'ordre de grève lancé pour le 12 mai par le syndicat F. O. des conducteurs d'*autobus de la région parisienne* et dans le refus de la C. G. T. de s'unir à ce mouvement. Le but de la grève est, à la suite de l'échec d'une réunion de la Commission nationale de conciliation, d'obtenir une amélioration de la place des conducteurs dans la hiérarchie des rémunérations et leur mise à parité avec les conducteurs de métro. En définitive, la grève a lieu, mais n'atteint pas son objectif, le Gouvernement ayant craint, en accordant ce qu'ils demandaient aux conducteurs, de déclencher d'autres revendications.

Une certaine agitation se manifeste dans le *secteur public et semi-public* : grèves de l'E. D. F.-G. D. F. à la fin de mai, revendications des postiers, agitation des ouvriers de l'Etat et des agents communaux, menace de grève des techniciens de la R.T.F., pour le 31 mai, grève dans la construction aéronautique. Le *secteur privé* n'est pas indemne : grève dans la sidérurgie, la métallurgie, le bâtiment, etc... Le 1er juin, grève du métro entraînant pendant 24 heures un arrêt du trafic à peu près complet. Les conducteurs n'étaient pas en grève, mais étaient pratiquement empêchés de faire leur travail par la grève des chefs de train et des chefs de station ordonnée par les syndicats C. G. T., autonome et F. O.

Une *grève prévue à la S. N. C. F.* pour le 16 juin n'a finalement pas eu lieu, mais mérite cependant qu'on lui accorde quelque attention. Etant donnée l'agitation déjà existante et la position en vedette de la S. N. C. F., une grève des chemins de fer et, plus encore, une grève terminée par une augmentation des salaires, aurait presque sûrement entraîné toute une série de revendications et de conflits : à la R. A. T. P., à Air-France, au Gaz et à l'Electricité de France, etc... La Fédération générale des fonctionnaires avait dit très nettement que, si les salariés du secteur

nationalisé obtenaient une augmentation, elle demanderait que le traitement de base soit porté de 228 à 240.000 F. Cette hausse serait d'autant plus étendue que les indices de traitement de la fonction publique servent de base de calcul aux pensions des anciens combattants et victimes de la guerre. Il est donc tout à fait probable qu'une hausse des salaires à la S. N. C. F. aurait entraîné des revendications beaucoup plus étendues. Or, l'une des bases de la politique économique du Gouvernement étant la stabilité des prix, la demande d'augmentation des salaires à la S. N. C. F., ayant des chances de rompre la stabilité des prix, risquait de faire échouer la politique économique du Gouvernement.

Un précédent Gouvernement avait, à la fin de 1957, admis l'existence d'un décalage de 20 % entre les salaires du secteur privé et ceux du secteur semi-public ; là-dessus, 9 % avaient été accordés au début de 1958 ; les cheminots demandaient donc le reste des 20 %, soit 11 %, ce qui est beaucoup en période de hausse des prix. La réunion de la Commission de conciliation, le 4 juin, s'étant terminée par un échec, C. G. T., C. F. T. C., F. O. décident une grève de 4 heures à midi le 16 juin ; la C. G. C. et les cadres autonomes ne s'y associent pas, mais ne s'y opposent pas non plus. Parmi les diverses formules possibles, une grève de 24 heures aurait eu la préférence de la C. G. T., parce que marquant mieux l'unité d'action, quoique manquant peut-être d'efficacité. Une grève illimitée, plus efficace, aurait été une aventure trop risquée. Les syndicats se sont donc ralliés, sous l'influence de la C. F. T. C., à une solution intermédiaire : le harcèlement par une succession de grèves limitées dans leur durée et par l'effectif des participants. De fait, le 16 juin, seule l'équipe du matin aurait eu l'occasion de suspendre son travail.

Une concession faite par le Gouvernement, sous la forme d'une augmentation des allocations familiales et de la suppression de la « franchise » de 3 000 F par trimestre sur le remboursement des produits pharmaceutiques par la sécurité sociale, conduisit les salariés à s'engager plus avant ; la menace de réquisition atteignit le même résultat. L'ordre de grève est maintenu malgré une entrevue des représentants des syndicats avec le Premier Ministre et le Ministre des travaux publics et malgré la réunion de la Commission du statut de la S. N. C. F. pour étudier les conditions d'attribution d'une prime de productivité. La Fédération autonome des agents de conduite décide même de se joindre

au mouvement et des organisations extérieures comme les syndicats de la R. A. T. P. et le personnel au sol d'Air-France laissent entendre qu'ils pourraient se joindre aux cheminots.

Le 13 juin, l'arrêté de réquisition paraît au *J. O.* et est affiché dans les locaux de la S. N. C. F. ; le 15 juin, les syndicats rapportent l'ordre de grève. Ils donnent comme raison qu'ils n'ont pas voulu rompre l'unité existant entre eux ; en fait, étant donnée la tactique qu'ils avaient choisie, seule l'équipe travaillant de quatre heures à midi aurait eu à prendre la responsabilité et les risques de la grève, à supporter les sanctions éventuelles. Leur force était diminuée d'autant. Du fait du caractère en vue de la S. N. C. F., l'échec de cette grève exclut les revendications importantes et par conséquent l'augmentation brutale de la masse des salaires jusqu'à la reprise de l'activité après les congés de l'été. Le Gouvernement promet d'examiner le 1er novembre les revendications des agents de la S. N. C. F., du gaz et de l'électricité.

A la rentrée, l'attitude des salariés, malgré un certain nombre de revendications, n'est pas d'une très grande combativité. Ceci s'explique, dans le secteur privé, par la reprise de l'activité qui, par le biais des heures supplémentaires, entraîne une légère hausse des salaires. Par le fait aussi que les employeurs, qui ne sont pas guidés comme le Gouvernement par le souci de stabilité des prix, sont disposés à payer des salaires plus élevés lorsqu'ils ont des commandes et, par conséquent, besoin de main-d'œuvre. Les syndicats ne recherchent pas non plus l'épreuve de force et recourent à des arrêts du travail brefs ou à des grèves tournantes.

Des revendications plus pressantes sont formulées dans le secteur public et semi-public : agitation des techniciens de la radio, plusieurs grèves des facteurs, réclamations du personnel du service des eaux de la ville de Paris, des ouvriers de l'Etat, des postiers, etc...

Les *fonctionnaires* demandent que leurs traitements soient ajustés sur ceux du secteur nationalisé ; le 21 octobre, ils organisent une journée revendicative, mais ne parviennent pas à s'entendre pour une action commune, du fait des oppositions existant entre la C. G. T. et F. O. et entre la C. F. T. C. et la F. E. N. Au contraire, dans le secteur semi-public, les revendications sont appuyées par l'ensemble des organisations syndicales.

Salariés du secteur public comme ceux du secteur semi-public demandent une augmentation immédiate des salaires et traitements et, à plus long terme, la reconnaissance par le Gouvernement du retard de leurs rémunérations sur celles du secteur privé.

Nous avons vu que le Gouvernement s'était engagé à examiner les revendications du *secteur nationalisé* concernant les salaires le 1er novembre ; les syndicats de ce secteur reprennent donc leurs revendications à l'approche de cette date. Les syndicats du G. D. F. et de l'E. D. F. vont voir le Ministre de l'Industrie, ils organisent une manifestation commune à Paris le 3 novembre, pour demander que leurs salaires soient rapprochés de ceux du secteur privé et que la diminution du pouvoir d'achat résultant de la hausse des prix soit compensée. A la réunion de la Commission mixte du statut de la S. N. C. F., qui se tient à la fin du mois d'octobre, les cheminots demandent que des conversations aient lieu rapidement, pour augmenter leurs salaires ; les syndicats C. G. T. et C. F. T. C. décident d'organiser en commun une manifestation pendant la première moitié de novembre, puis l'ensemble des syndicats une journée revendicative sans arrêt du travail le 20 novembre. Dans les mines, la Fédération C. G. T. du sous-sol demande à la direction des charbonnages une retraite complémentaire de 10.000 F par mois, à partir de la date de la retraite légale.

Cependant, comme nous le verrons par la suite, des augmentations de salaires ont lieu dans le secteur privé ; l'écart s'en trouve accru entre les rémunérations du secteur privé et celles du secteur public et semi-public. Les diverses fédérations de fonctionnaires menacent de faire grève au début de décembre, pour protester contre l'insuffisance des crédits prévus au budget de 1960 pour leurs traitements et retraites. Le Premier Ministre reçoit les 26, 27 et 28 novembre les représentants des diverses fédérations de fonctionnaires ; ils lui demandent tous l'augmentation des traitements, mais le Premier Ministre refuse toute amélioration immédiate et dit seulement que la situation des fonctionnaires sera éventuellement examinée en 1960, compte tenu de la conjoncture du moment. Les Fédérations réagissent à cette réponse évasive en ordonnant une grève de 24 heures le 2 décembre ; seule la F. E. N., occupée par le débat scolaire, s'abstient. Au milieu du mois, le Secrétaire d'Etat à la Fonction

publique dit que les rémunérations des fonctionnaires feront l'objet d'une révision quand le Gouvernement en aura terminé avec l'examen en cours des salaires du secteur nationalisé.

En attendant, ce sont les salariés du secteur nationalisé qui s'agitent pour peser sur les tractations les concernant. Les cheminots C. G. T., C. F. T. C. et C. G. C. organisent le 20 novembre une journée revendicative pour influencer la Commission du statut de la S. N. C. F., qui se réunit le lendemain. Cette réunion se termine sans parvenir à un accord ; il faut donc aller devant la Commission de conciliation, mais celle-ci, réunie le 10 décembre, ne parvient pas non plus à un accord. La Commission du statut, réunie de nouveau quelques jours plus tard, étudie la façon de répartir les 13 milliards de crédits que le Gouvernement accepte de consacrer à l'augmentation des salaires à partir du 1er janvier 1960. La C. G. T. et F. O. demandent que cette somme soit répartie uniformément, mais la Commission a préféré une augmentation hiérarchisée, comme elle était préconisée par la S. N. C. F., la C. G. C. et les cadres autonomes. Toutefois, les syndicats déclarent que cette première augmentation laisse entière la question des salaires et menacent de déclencher une grève.

On peut noter aussi un arrêt du travail du personnel au sol d'Air-France le 20 novembre ; aux mines de potasse d'Alsace le 21 novembre ; des employés des banques nationalisées le 26 novembre et le 17 décembre, la Commission nationale paritaire de la banque se réunissant à la fin de décembre pour examiner la question des salaires. A la fin de novembre, ce sont les syndicats de l'E. D. F.-G. D. F. qui sont reçus par le Ministre de l'Industrie, qui leur propose une augmentation de leurs salaires, accompagnée d'une refonte complète de la structure même des rémunérations.

Un conflit long et compliqué s'engage à la R. T. F. dans les derniers jours de l'année ; il réalise pour la première fois l'unité dans la grève des diverses catégories de personnel de la R. T. F. ; artistes, techniciens et administratifs, tous intéressés en raison du retard que l'opposition du Ministre des Finances apporte à l'adoption du statut de la R. T. F. Une ordonnance du 4 février 1959 prévoyait qu'un statut du personnel de la R. T. F. serait mis en vigueur le 1er janvier 1960. Mais le projet soulève l'inquiétude du Ministre des Finances, parce qu'il prévoit que le personnel de la R. T. F. recevra des rémunérations plus fortes que les fonctionnaires et se rapprochant de celles du secteur privé.

Notons encore, à la fin de décembre, des manifestations des employés de commerce, de banque, d'assurances, des organismes sociaux ; la C. F. T. C., F. O. et la C. G. T. organisent une journée revendicative qui entraîne des arrêts du travail, surtout en province.

Nous avons déjà noté que des *augmentations de salaires* se produisent à la fin de l'année dans le secteur privé. Au 1[er] novembre, des décisions unilatérales augmentent le salaire de 2 % dans la construction navale provençale, de 4,5 % dans l'industrie chimique, etc... Des accords élevant le salaire sont conclus dans les textiles artificiels, le pétrole, la sidérurgie de l'est, etc... Suivant le Ministre du Travail, au 1[er] décembre, 91 mesures collectives d'augmentation des salaires sont intervenues dans les semaines précédentes, à la suite d'accords ou de décisions unilatérales.

Un nouvel *accord d'entreprise*, signé chez Peugeot, crée un « Fonds de régularisation des ressources », qui versera des indemnités aux salariés dans le cas où des fluctuations saisonnières entraîneraient une réduction des salaires par diminution des heures de travail. Dans les textiles naturels, un accord signé par la C. F. T. C., F. O. et la C. G. C., et concernant 350.000 salariés, augmente les salaires effectifs de 3,5 % environ, à partir du 1[er] mai, un salaire minimum de 155 F par heure étant garanti après trois mois de présence effective.

Un accord du 15 décembre 1958 avait créé un « Fonds de régularisation des ressources » à la Régie Renault ; il est modifié par un avenant signé par les syndicats C. F. T. C., C. G. T., F. O. et C. G. C. Le nouveau texte prévoit, en cas de réduction saisonnière de l'activité, le versement d'une indemnité compensant les heures de travail perdues entre 41 et 45 heures hebdomadaires, pendant 26 semaines au plus. Cette indemnité sera versée à tous les salariés, horaires ou mensuels, à l'exception des cadres ; elle touche ainsi 60.000 personnes. Les taux vont de 160 à 220 F par heure, aucun abattement de zone n'étant prévu pour la province. Les ressources proviennent de la dotation de un milliard versée par la Régie à la fin de 1958. La durée de l'accord est de deux ans. La gestion du Fonds est également modifiée ; le conseil d'administration est désormais composé de manière paritaire, les syndicats et la direction ayant le même nombre de sièges et la Caisse

des dépôts ayant deux voix consultatives. La situation de la Régie est bonne et cet accord n'aura probablement pas à jouer dans un proche avenir. Son importance vient de ce qu'il constitue une étape vers la création d'un véritable salaire garanti et qu'il rapproche le statut des ouvriers de celui des mensuels.

Un nouvel avenant est signé à la fin de décembre. La durée de l'éventuelle indemnisation est doublée et portée de 26 à 52 semaines ; elle compense la réduction de travail de la 48e à la 42e heure. La Régie ajoute au milliard qu'elle a déjà versé une nouvelle dotation de 1,5 milliard. Aucun prélèvement n'a encore été fait sur ces fonds, la semaine de travail étant toujours de 48 heures. Seules la C. G. T., F. O. et C. G. C. ont signé, les syndicats autonome, indépendant et la C. F. T. C. ont refusé, la dernière parce qu'elle demandait une indemnisation totale, et non à 50 %, et moins hiérarchisée.

Le 20 décembre un accord est signé entre les Charbonnages de France et les syndicats C. F. T. C. et F. O. ; il crée un régime de retraite complémentaire applicable au 1er janvier et dont le financement est assuré par une cotisation des mineurs de 1 % de leur salaire et de la direction de 1,5 %.

L'évolution de la conjoncture sociale en fin d'année s'explique par l'*attitude du Gouvernement*. Pour répondre aux reproches qui lui sont faits d'empêcher la hausse des salaires, à la fin de mai, le Premier Ministre envoie à la C. F. T. C. une lettre où il précise qu'il n'existe pas de blocage juridique des salaires et que leur discussion est libre, mais où il conseille cependant de ne pas procéder à des relèvements trop importants, la stabilité des prix étant la condition de l'augmentation réelle des salaires. De plus, pour éviter la rudesse d'un éventuel « rendez-vous d'octobre », dès le début de l'été, le Gouvernement encourage la conclusion d'accords « de type Renault » ou, à défaut, des augmentations de salaires faibles, mais immédiates. Dans le secteur national, une prime de productivité de 0,85 % du salaire de 1958 est attribuée au personnel du G. D. F. et de l'E. D. F. Réunie le 18 juin, la Commission mixte du statut de la S. N. C. F. parvient à un accord sur l'attribution d'une prime de productivité de 1 % du salaire environ et payée rétroactivement depuis le 1er janvier 1959.

Dans un exposé fait le 6 novembre à la radio, le Premier Ministre rappelle le principe de sa politique des salaires : les salaires doivent monter à proportion de la productivité, mais

pas plus, de manière à éviter la hausse des prix. Les syndicats interprètent cela comme une autorisation d'ouvrir de nouvelles discussions paritaires ; d'où les accords que nous avons vus.

§ 3. — DISPOSITIONS SOCIALES

Le 31 décembre 1958, un accord instituant un régime d'*assurance-chômage* complémentaire a été signé entre, d'une part, le C. N. P. F. et, d'autre part, la C. F. T. C., F. O., la C. G. C., puis quelques jours plus tard la C. G. T. (qui n'avait pas participé aux négociations), la Confédération générale des syndicats indépendants et la Confédération autonome du travail. Il reçoit l'agrément par un arrêté du 12 mai (*J. O.* 15 mai). L'accord s'applique à toutes les entreprises membres du C. N. P. F. ; l'agriculture et les mines en sont exclues et, pour le moment, les inscrits maritimes, les dockers, les travailleurs à domicile, etc... Malgré ces restrictions, cinq millions de salariés sont concernés. Il ne s'occupe pour le moment que du chômage total, mais les signataires ont décidé d'étudier son extension au chômage partiel. Son objet est de donner aux chômeurs une allocation complétant celle qui vient de l'Etat et de chercher en commun les mesures atténuant l'effet des fluctuations économiques sur l'emploi. La durée des allocations complémentaires est de neuf mois, plus un mois supplémentaire par cinq ans d'ancienneté, avec un maximum de douze mois. Pendant les neuf premiers mois, le montant de l'allocation est de 35 % du salaire journalier moyen de la période de référence ; puis elle tombe à 30 % de ce même salaire. Le salaire de référence est, en simplifiant, celui des six mois qui ont précédé la cessation d'activité. En valeur absolue, le montant minimum des allocations sera de 380 F dans la région parisienne, de 370 et 350 F dans les deux autres zones prévues. Le maximum sera de 93.450 F par mois ; d'autre part, l'allocation complémentaire sera réduite dans le cas où, ajoutée à l'allocation servie par l'Etat, elle dépasserait 80 % du salaire journalier moyen de la période de référence. Les fonds non versés directement aux chômeurs servent à financer des organismes de formation professionnelle ou de reclassement. Le financement est assuré par un droit d'entrée payé par les employeurs et par une cotisation annuelle de 1 % des salaires, dont les 8/10 sont payés par l'employeur et 2/10 par le salarié. Les principes de gestion sont posés

par une commission paritaire, l'administration étant assurée par des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) coiffées par l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC).

Une ordonnance du 7 janvier (*J. O.* 9 janvier) prévoit une action de l'Etat en faveur des travailleurs sans emploi ; elle a notamment pour objet de coordonner l'action des Pouvoirs publics et celle qui est instituée par l'accord du 31 décembre ; elle prévoit que l'accord pourra être étendu aux entreprises non signataires par une décision du Ministre du Travail. C'est ainsi que l'arrêté du 12 mai, déjà cité, étend l'accord à l'ensemble de l'industrie et du commerce, que les entreprises soient affiliées ou non aux organisations signataires.

Un décret du 5 mars (*J. O.* 6 mars) détaille les conditions d'attribution des allocations de chômage ; il modifie les dispositions du décret du 12 mai 1951, de manière à rendre possible l'application simultanée de l'assistance aux chômeurs et de l'assurance-chômage créée par l'accord du 31 décembre.

Des commissions nationale et régionales de l'emploi ont pour but de réduire les « poches » de chômage existantes. Elles sont composées de représentants des employeurs, des salariés et de l'Etat et sont chargées de prévenir le chômage en étudiant à l'avance dans chaque région l'évolution démographique, les déplacements de main-d'œuvre, le marché du travail. Au lieu de déplacer les hommes vers les industries, on envisage de faire l'inverse. On se propose, dans ce but, d'accorder des avantages pécuniaires aux entreprises qui accepteraient de s'établir dans les zones où la main-d'œuvre est excédentaire, ou aux entreprises situées dans ces zones qui accepteraient de reconvertir leur activité. Ainsi l'arrêté du 27 mars (*J. O.* du 28) définit les « zones spéciales de conversion » ; les chômeurs de ces zones auraient la possibilité de faire l'apprentissage d'un nouveau métier, tout en étant rémunérés soit dans le cadre de la formation professionnelle accélérée déjà existante, soit dans l'entreprise elle-même, provisoirement transformée en centre de formation professionnelle. Les centres de formation professionnelle accélérée pour adultes recevront des crédits plus importants. Ils ne formeront plus seulement des ouvriers qualifiés, mais des ouvriers hautement qualifiés et des cadres techniques. Ils entreprendront la formation de nouveaux métiers susceptibles d'avoir des débou-

chés dans l'avenir. A l'intérieur de ces zones seront délimités des secteurs d'urgence, où le chômage présente une particulière gravité et qui bénéficieront d'avantages plus importants ; une première liste de secteurs d'urgence est publiée au début de mars.

Une ordonnance du 7 janvier (*J. O.* 9 janvier) organise l'association et l'*intéressement des salariés* à la marche de l'entreprise industrielle ou commerciale. L'intéressement peut résulter soit d'un contrat entre employeurs et salariés à l'échelle de l'entreprise, soit de l'application d'un contrat-type conclu à l'échelle nationale entre organisations patronales et syndicales, suivant la procédure de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives. La participation des salariés sera collective et portera sur les résultats de l'exploitation, ou sur le capital et l'autofinancement, ou sur l'accroissement de la productivité. Il est prévu un système d'information du personnel et de contrôle des modalités de l'accord. Les sommes attribuées à titre de participation ne sont des salaires ni pour la loi sociale ni pour la loi fiscale, une commission vérifiera si les contrats sont conformes à la loi et s'il en est fait une bonne application, un recours étant possible contre ses décisions.

Un décret du 17 avril (*J. O.* 18 avril) prévoit la composition du comité national consultatif de l'association et l'intéressement. Un décret du 29 août (*J. O.* 30 août) prévoit que des avantages fiscaux peuvent être accordés aux entreprises qui signent des contrats d'intéressement ; mais ces contrats doivent preciser la formule adoptée et les règles de calcul. L'application est suivie par le Comité d'entreprise ou une commission *ah hoc*, ou par des délégués élus par le personnel ; l'organisme de contrôle se réunit périodiquement, a connaissance de toutes les pièces et documents concernant la marche de l'entreprise, reçoit régulièrement des informations de la direction. Le personnel doit être informé, toute distribution doit faire l'objet de fiches distinctes des feuilles de paie, le résultat annuel doit être publié.

Les demandes d'exonération fiscale sont examinées par une commission départementale présidée par le Préfet et comprenant divers fonctionnaires ; les appels vont devant une commission nationale. Seules peuvent bénéficier des exonérations les entreprises dans lesquelles les salaires sont fixés par un accord datant de moins de deux ans. Trois sortes de participation sont prévues ;

au résultat, au capital et à l'autofinancement, à l'augmentation de la productivité.

Dans un esprit analogue, un accord est conclu entre la société *Péchiney* et les syndicats indépendant, autonome, F.O., C.F.T.C. et C.G.T., aux termes duquel elle procède à une augmentation de capital et à la distribution gratuite de 35.000 actions négociables à ses 10.000 salariés.

A la fin de novembre, le Ministre de la Justice manifeste des velléités de réforme du code de commerce en ce qui concerne la *législation des sociétés,* des représentants des salariés siégeant au conseil d'administration quand la société occupe plus de 500 salariés.

Un décret du 3 août (*J. O.* 5 août) coordonne l'application des lois du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre et du 23 novembre 1957 sur le reclassement des *travailleurs handicapés.* Un arrêté fixera le pourcentage d'emplois obligatoirement mis à la disposition des handicapés et mutilés ; il sera de 10 % environ. L'entrepreneur qui n'emploie pas de mutilés ou handicapés doit payer une redevance qui se montera à 500 F par jour environ. Le décret fixe la composition du Comité supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, prévu par la loi du 23 novembre 1957.

A la fin de novembre, une proposition de loi est faite à l'Assemblée nationale tendant à faire présider les *Conseils de prud'hommes* par un magistrat, alors qu'aujourd'hui, ils le sont alternativement par un employeur et par un salarié. Le but est d'augmenter la compétence juridique des prud'hommes et de réduire le nombre des appels, très élevé aujourd'hui ; les syndicats manifestent une vive opposition au projet.

Mentionnons seulement une série de textes, qui ne peuvent recevoir qu'une application progressive et sans doute lente : une loi du 31 juillet (*J. O.* 6 août) tendant à favoriser la *promotion sociale,* complétée par une loi du 28 décembre (*J. O.* 29 décembre) sur la promotion sociale des Français musulmans d'Algérie ; un décret du 10 décembre (*J. O.* 11 décembre) et un arrêté du 21 décembre (*J. O.* 25 décembre) sur la promotion supérieure du travail ; un décret du 18 décembre (*J. O.* 19 décembre) sur la promotion professionnelle ; une loi du 28 décembre (*J. O.* 29 décembre) sur la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales.

Pierre LASSEGUE.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire : *La sécurité sociale et la loi de finances de 1959. — La réforme générale de la sécurité sociale. — Le problème des honoraires médicaux. — L'aide aux vieillards. — Le fonds d'action sociale des caisses-vieillesse. — Le colloque européen de Strasbourg.*

La loi de finances pour 1959 et la sécurité sociale

L'année 1959 a débuté, pour la Sécurité Sociale, par un coup de théâtre.

Le budget de 1959, en effet, fut réglé, en application des pouvoirs spéciaux prévus à l'article 92 de la Constitution par l'ordonnance portant loi de finances pour 1959 et les décrets de répartition publiés au *Journal Officiel* du 3 décembre 1958 et du 1er janvier 1959, sans aucune étude par les commissions des assemblées législatives et sans aucun débat parlementaire.

Dans ces textes, la Sécurité Sociale était mise directement en cause.

Dans une note sur la loi de finances rectificative pour 1959 (ordonnance du 4 février 1959) le gouvernement justifiait son intervention dans ce domaine en ces termes :

« En matière sociale, le gouvernement a apprécié l'utilité relative des dépenses *à la charge du budget* et a cherché à alléger celles qui pouvaient être considérées comme les moins indispensables ou qui donneraient lieu à certains abus, telles les cures thermales... Il a également institué une franchise de 3.000 francs par semestre pour les seuls produits pharmaceutiques... Il a encore cherché à mieux proportionner la participation de la Sécurité Sociale aux besoins réels en différenciant le ticket modérateur pour les spécialités... Enfin, certaines modifications de plafonds et de taux ont également été apportées aux cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales. Au total, 75 milliards ont été obtenus par ces mesures qui n'entament, par contre, en rien, les éléments essentiels du régime social français... » (1).

(1) Cfr. Note sur la loi de finances rectificative pour 1959, *in* numéro de mars 1959 de la Revue *Statistiques et Etudes financières*, du ministère des finances, p. 291.

Or, l'Etat n'intervient et n'est jamais intervenu, en aucune manière et sous aucune forme, dans le financement de la Sécurité Sociale qui a son budget propre, indépendant du budget de l'Etat.

La trésorerie de la Caisse nationale de la Sécurité Sociale s'est trouvée cinq fois momentanément gênée. Elle a fait appel au Trésor qui lui a fait des « avances » pour liquider ces difficultés de trésorerie momentanées. Ces avances ont été intégralement remboursées.

Les rapports officiels du ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, fournis chaque année, montrent que pour les années 1951 à 1958, les résultats globaux (assurances sociales, accidents du travail, allocations familiales) sont les suivants :

1951	— 34.663	millions
1952	+ 10.618	»
1953	+ 2.161	»
1954	— 18.597	»
1955	— 35.887	»
1956	+ 17.220	»
1957	+ 12.698	»
1958	+ 96.000	»

Ainsi les réformes apportées dans le fonctionnement de la Sécurité Sociale n'ont pu avoir pour conséquence « d'alléger des charges du budget » de l'Etat qui n'ont jamais existé.

Par contre, ces prétendues réformes aggravaient singulièrement les charges des assurés.

Examinons successivement chacune d'elles.

Le remboursement des dépenses de médecine.

La première porte sur le remboursement des dépenses de médecine.

La législation de 1945, comme celle de 1930, prévoyait que, en principe, le remboursement des frais de médecine devait correspondre à 80 % des dépenses effectivement faites par l'assuré.

Mais, dans la plupart des départements, les remboursements ont été calculés sur la base d'un tarif, dit d'autorité, très nettement inférieur au taux des honoraires perçus par les techniciens. Le plus souvent la prestation versée ne couvrait pas 50 % de la dépense réelle de l'assuré.

Que disent les nouveaux textes ?

Le ticket modérateur qui, théoriquement, était fixé à 20 % de la dépense réelle se trouvera porté à 40 % chaque fois que le tarif conventionnel des honoraires excèdera ceux d'un tarif limite fixé par décret.

Et un décret du 31 décembre 1958 a fixé ces tarifs limites :

Consultation	600 francs.
Visite	700 »
Lettres clé P C et K	360 »

Ainsi, dans un département où une convention est intervenue en 1958 sur la base de C = 600 francs, le remboursement de la Caisse, avant le 1er janvier 1959, était de 480 francs et la part restant légalement à la charge de l'assuré était de 120 francs. Après le 1er janvier 1959, le tarif conventionnel étant de 800 fr., la participation de la Caisse demeurera de 480 francs, mais celle de l'assuré sera portée à 320 francs.

Pratiquement, ce sera le retour à la coexistence d'une liberté totale des honoraires pour les praticiens et d'une limitation systématique des remboursements par les Caisses (!).

Belle réforme, en vérité, sur le dos des assurés !

Les dépenses pharmaceutiques.

En ce qui concerne les dépenses pharmaceutiques, la réforme est encore plus aberrante. Elle est double : d'une part, création de tickets modérateurs différenciés selon la nature des fournitures ; d'autre part, création d'une « franchise » — quel joli mot, pour une vilaine chose —.

La première formule avait déjà été retenue par le décret-loi de 1935 et abandonnée, après expérience, en 1943. — Rappelons seulement que la « réforme » consistait à réduire de 80 % à 70 % le remboursement de la plupart des produits pharmaceutiques.

La seconde réforme établissant une franchise de 3.000 francs par semestre représentait, pour les assurés, une charge supplémentaire que les experts estimaient de l'ordre de 30 milliards par an. On avait calculé que dans l'immense majorité des cas, il aurait fallu qu'un assuré ait acheté pour plus de 8.560 francs de produits pharmaceutiques répartis sur deux semestres, pour commencer à avoir droit à un remboursement. La réforme était inapplicable. Le 10 juin 1959, le gouvernement décidait de la supprimer, pratiquement, à partir du 1er juillet 1959.

L'ordonnance du 31 décembre 1958 écartait, enfin, des prestations de l'assurance obligatoire les dépenses afférentes aux cures thermales et climatiques. Pour ces dernières, le texte nouveau était sans portée, les cures climatiques n'étant, déjà, plus prises en charge. Pour les cures thermales dont 160.000 personnes — 128.000 adultes et 32.000 enfants — avaient bénéficié en 1958,

pour une dépense évaluée à 3.600 millions, la suppression risquait d'avoir de graves conséquences pour la santé de nombreux assurés et, plus particulièrement, des enfants.

Autres réformes.

En dehors de ces réformes d'ordre technique, un certain nombre d'autres, de caractère financier, étaient prévues dans les textes du 30 décembre 1958 et du 31 décembre 1958.

D'abord le plafond en matière d'Assurances sociales et d'accidents du travail était porté de 600.000 à 660.000 francs par an, à compter du 1er janvier 1959, soit 165.000 francs par trimestre et 55.000 francs par mois.

Par ailleurs, le taux de la cotisation des Assurances sociales était porté de 10 % à 12,50 % pour les employeurs, le taux de la cotisation ouvrière restant inchangé. Mais le taux de la cotisation d'Allocations familiales, qui est tout entière à la charge des employeurs, était abaissé de 16,75 % à 12 %.

D'autres dispositions visaient la revalorisation des rentes et pensions, le fonds national de solidarité, l'allocation spéciale, etc...

Enfin des ordonnances et décrets de la même époque (décembre 1958 et janvier 1959) ont apporté des modifications de détail dans le contentieux et la procédure de l'institution.

Au total, beaucoup de papier pour pas grand chose.

Et pendant tout le cours de l'année 1959 on devait en rester là.

C'est seulement le 29 février 1960 que le Conseil supérieur de la Sécurité Sociale était saisi d'un projet gouvernemental qu'il repoussait au reste à la quasi unanimité.

La réforme de la sécurité sociale

Le problème de la réforme structurelle restait entier à la fin de 1959.

Dans une lettre du 29 mars 1960 le bureau de la F. N. O. S. S. écrivait :

« Le bureau de la F. N. O. S. S. tient à nouveau à proclamer avec force sa volonté de voir préserver l'autonomie de gestion des Caisses de la façon la plus absolue, dans le cadre d'un contrôle normal de l'Etat et dans le respect du caractère démocratique d'une gestion qui doit rester confiée aux représentants élus des intéressés... »

Mais le problème de la réforme structurelle de la Sécurité Sociale ainsi posé n'accuse-t-il pas un malentendu fondamental ?

Rappelons l'histoire de la législation française.

Les assurances sociales de 1928-30.

La loi sur les assurances sociales du 14 mars 1928 entrait en application le 1er juillet 1930.

Les principes généraux qui étaient à la base de cette loi sont les suivants :

L'assurance sociale est une assurance individuelle ; chaque assuré reçoit une carte annuelle sur laquelle on colle les timbres de cotisation.

C'est une assurance générale, en principe, des travailleurs. En réalité, ne sont assurés obligatoires que ceux qu'on appelle « les économiquement faibles » ayant un revenu inférieur à 15.000 fr. par an, ou 18.000 francs dans les villes de plus de 200.000 habitants et dans certaines agglomérations industrielles.

C'est une assurance contre l'ensemble des risques sociaux, maladie, maternité, invalidité, vieillesse. Mais il y manque l'assurance-accidents du travail, l'assurance contre les charges familiales et l'assurance-chômage.

L'assurance est gérée par les assurés. Le conseil d'administration des caisses de gestion doit être élu par les intéressés, assurés et employeurs. Mais, en attendant, les élections des conseils provisoires, composés de syndiqués ouvriers, mutualistes et représentants de l'Etat, sont mis en place, pour cinq mois. En fait, le texte fut prorogé, successivement, jusqu'en 1946, pendant seize ans.

Cette loi de 1928-1930, modifiée à plusieurs reprises, mais sans changer aucun de ses principes fondamentaux, resta en vigueur jusqu'en 1945.

Mais alors intervient une transformation totale de l'institution.

La Sécurité sociale de 1945.

Une nouvelle législation est établie, par de nombreux textes, dont les principaux sont :

Les ordonnances des 4 octobre et 2 novembre 1945 portant organisation de la « Sécurité Sociale ».

Une ordonnance du 19 octobre 1945, modifiant la législation sur les accidents du travail qui est incorporée dans l'organisme de la Sécurité Sociale.

Enfin, une série de décrets spéciaux visant la Sécurité Sociale des fonctionnaires, des étudiants, celle des professions artisanales, des professions libérales, des professions agricoles.

L'ensemble de cette législation comporte des modifications profondes dans les structures générales de l'institution, qui s'expriment déjà dans le changement de titre : les assurances sociales deviennent la Sécurité Sociale, mais qui visent surtout et avant tout son contenu.

La Sécurité Sociale n'est plus un simple mode de l'assurance des risques individuels, elle est un instrument et, jusqu'ici, l'instrument capital de la redistribution du revenu national.

La Sécurité sociale et le revenu national.

Expliquons-nous. Les économistes distinguent, aujourd'hui, dans la répartition et l'utilisation du revenu national, trois sortes de dépenses ou de décaissement, comme disent les Anglais : le décaissement pour la consommation des individus, le décaissement pour l'investissement industriel, le décaissement social proprement dit.

La répartition du revenu national dans ces trois catégories de décaissement n'intéresse pas seulement les individus, mais aussi, et d'abord, la société, l'Etat.

Si celle-ci se fait au hasard ou dans l'intérêt privé de certains individus seulement, ou, simplement, au détriment de l'équilibre économique général de la nation, par exemple, par un développement exagéré ou une restriction trop brutale de l'investissement industriel, ce sera la nation tout entière qui en souffrira, par le développement de la misère, du chômage.

La société a un intérêt majeur à ce que le décaissement global de la nation soit non seulement maximum mais optimum.

L'Etat va, dans ce but, intervenir.

Pendant longtemps, il est intervenu par le moyen de l'impôt. Mais l'impôt progressif est un instrument très imparfait de la redistribution du revenu national. L'argent que l'on prend à certains contribuables et qu'on redistribue à d'autres, sous forme de dépenses sociales, rien ne garantit qu'il ira, certainement, à ceux qui l'utiliseront pour le plus grand bien de la société.

D'autre-part, cette redistribution est lente. Entre le moment où l'Etat prélève l'impôt progressif et celui où il redistribue une part de cet argent, il se passe généralement beaucoup de temps.

C'est, ici, qu'apparaît l'immense avantage de la Sécurité Sociale. Les sommes que perçoivent les organismes de la Sécurité Sociale sont redistribuées, immédiatement, à des catégories d'individus bien déterminés, des malades, des tuberculeux, des accidentés du travail, des vieillards, des chômeurs.

Le décaissement est non seulement maximum mais optimum.

Ainsi, et c'est là le point essentiel, dans le passage de l'assurance sociale ancienne à la Sécurité Sociale actuelle, il n'y a pas seulement changement d'étiquette, il y a véritablement changement de contenu.

Et cela va, nécessairement, entraîner des conséquences multiples dans le fonctionnement technique de l'institution.

D'abord l'institution ne s'appliquera plus seulement à certaines catégories d'individus, aux « économiquement faibles » ou aux seuls salariés. Elle va s'appliquer à tous les membres de la société. C'est en vertu de ce principe nouveau qu'on va élargir de plus en plus le champ d'action de la Sécurité Sociale, en couvrant d'abord des risques nouveaux : après la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, ce seront les accidents du travail, les charges de famille et, certainement, dans un avenir plus ou moins proche, le chômage.

Il faudra même aller plus loin dans l'application de ces nouveaux principes. On doit penser que, dans l'avenir, la Sécurité Sociale devra rendre inutiles et absorber toutes les institutions de l'assistance, comme elle a absorbé celles des assurances sociales.

Le champ d'action de la Sécurité Sociale doit s'étendre encore d'une autre façon :

Dans l'institution des assurances sociales de 1928-1930, l'assurance n'était obligatoire que pour ceux qui en avaient besoin parce qu'ils ne pouvaient pas faire, personnellement, l'acte de prévoyance avec leurs propres moyens. Restaient ainsi en dehors de l'institution les travailleurs indépendants, les artisans, les professions libérales, les fonctionnaires, etc.

A cette conception, l'institution nouvelle oppose le principe de l'unité dans l'intérêt social national : tout le monde doit être assujetti à la Sécurité Sociale et couvert des risques sociaux, les employeurs comme les employés, les retraités et rentiers comme les travailleurs, les fonctionnaires comme les artisans. Ce n'est pas seulement par esprit de justice ou d'égalité, mais simplement parce que l'idée même d'une redistribution du revenu national n'a plus aucun sens, si le principe ne s'applique pas à tout le monde.

Les organismes de la Sécurité sociale.

Un autre aspect de la nouvelle institution doit être mis en valeur. L'ancienne assurance sociale était gérée par des organismes constitués par les assurés librement avec de très larges modalités d'application, qui variaient suivant les cas. Chacune des branches — assurance sociale, accidents du travail, allocations familiales, retraites ouvrières et paysannes avait ses organismes propres, ses méthodes administratives et financières, son personnel. Par exemple, l'assurance sociale était confiée à des Caisses constituées librement (il y en avait 800 dans la France entière), dans le groupe Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne on en dénombrait 67, le 1[er] octobre 1933 dont l'effectif, dans la grande majorité des cas, variait de quelques centaines de membres à quelques milliers), l'assurance accidents du travail était gérée par des Compagnies privées, les allocations familiales étaient gérées par des Caisses formées, au début, en toute liberté, par les employeurs.

La nouvelle législation de 1945 part d'une conception exactement opposée. Tous les services de la Sécurité Sociale, assurances sociales, accidents du travail, allocations familiales, retraites aux vieux travailleurs, sont rassemblés dans une seule et même institution.

Le système financier de la Sécurité sociale.

Un troisième aspect nouveau de la Sécurité Sociale se présente à nous à travers le principe de l'uniformité du système financier.

Tout le monde était d'accord pour reconnaître les graves inconvénients du système ancien dans lequel l'employeur, pour les mêmes ouvriers, devait, tous les mois, ou tous les trois mois, faire des déclarations, établir des bordereaux, verser des cotisations à des organismes différents en établissant, chaque fois, toutes les pièces comptables nécessaires. La législation nouvelle supprime, en principe, toutes ces complications.

Mais le problème financier prend, alors, un aspect nouveau :

Autrefois, l'assurance individuelle jouait dans des cadres sociaux et économiques déterminés. Celui, par exemple, qui voulait s'assurer contre les risques de la vieillesse, se constituait une retraite en s'adressant à une compagnie d'assurances privées ou à la Caisse nationale des retraites vieillesse (la C. N. R. V.). Les actuaires calculaient mathématiquement la prime nécessaire pour fournir la retraite désirée à l'âge voulu.

Ce calcul était possible, parce que la monnaie et les prix étaient stables, parce qu'on pouvait prévoir à l'avance ce que serait le revenu des capitaux et ce que vaudrait cet argent. Aujourd'hui, une assurance établie dans ces conditions risque fort de devenir une simple duperie.

Pour éviter ce danger, le système nouveau de la Sécurité Sociale va donner à l'assurance vieillesse un caractère tout à fait différent. Les cotisations ne seront plus fixées en pourcentage d'un capital nominal prévu d'avance, mais en pourcentage du salaire réel. Si le coût de la vie augmente, si la monnaie perd de sa valeur, si le revenu nominal de chacun augmente, la masse globale des cotisations augmentera, dans la même proportion, les retraites varieront de même et, par conséquent, varieront avec le coût de la vie et de la monnaie.

Supposons qu'on veuille donner à chaque vieillard parvenu à l'âge de la retraite, la moitié du salaire d'un travailleur. S'il y a un vieillard pour dix travailleurs, la cotisation à prélever sur les dix travailleurs sera de 5 % du revenu d'un travailleur. S'il y a cinq vieillards pour dix travailleurs, la cotisation sera de 25 % du revenu des travailleurs.

En 1945, au moment où les actuaires ont fait leurs calculs, il y avait en France 29 vieillards pour 100 adultes et on avait, en conséquence, admis que les cotisations vieillesse devaient être de 9 % du salaire.

L'organisation médicale.

Reste une dernière question posée par le nouveau statut. C'est celle de l'organisation médicale. Tout le monde sait que les médecins sont farouchement attachés à leur indépendance. Toute immixtion dans leur vie professionnelle leur apparaît comme un véritable outrage. Ils veulent être libres de fixer eux-mêmes leur rémunération et la recevoir directement de leur malade, sans passer par aucun intermédiaire. C'est ce qu'on appelle le « libre choix » sans « tiers payant ».

Un tel système entraîne de graves abus. Mais le problème ainsi posé est très délicat.

Il semble qu'il ne doive trouver sa solution que dans la création d'un service de médecine sociale largement équipé au point de vue technique et mis à la disposition de toute la population, dans le cadre de la Sécurité Sociale.

C'est le principe qui a été adopté et mis en application en Angleterre.

En France la réforme, qui heurte violemment les mœurs, ne pourra être réalisée, que très progressivement, en multipliant les services hospitaliers, les dispensaires, les cliniques, et surtout en formant techniquement et moralement le personnel nécessaire.

La Sécurité Sociale, pour répondre à son principe fondamental, doit s'attacher à cette tâche.

***

La réforme de la Sécurité Sociale doit être, toute, fondée sur la différence de structure technique et sociale qui existe entre les deux conceptions de l'assurance individuelle et de l'institution sociale actuelle. Elle ne consiste pas à corriger les insuffisances ou les erreurs de la gestion des organismes des actuelles institutions par des mesures fragmentaires et désordonnées, comme celles de la suppression ou limitation des pouvoirs des conseils d'administration des caisses, des rapports entre les assurés et les caisses, entre les gestionnaires des caisses et les organismes financiers de contrôle de l'Etat.

La réforme attendue et indispensable, c'est celle des structures fondamentales de l'institution ancienne pour les adapter exactement à l'institution nouvelle :

Une institution nationale unique remplaçant tous les organismes multipliés, jusqu'à l'absurde, d'aujourd'hui et groupant tous les Français, sans distinction, pour la couverture de tous leurs risques sociaux,

La fusion administrative de tous les services d'assurance sociale, d'assistance sociale, ou d'allocations, comme ceux du chômage, de l'habitat, etc...

L'organisation méthodique des actuels établissements hospitaliers ou cliniques dotés du personnel et du matériel le plus complet remplaçant, pour tous sans distinction, les hôpitaux actuels, hospices et autres services d'aide sociale,

Enfin, une organisation de l'aide sociale aux vieillards impotents, aux malades chroniques, aux accidentés, non par des allocations en argent, mais, directement, par une organisation du « service » — habitation, nourriture, entretien, cadre de vie — de tous les « économiquement faibles », l'expression étant com-

prise dans un sens beaucoup plus large que celui adopté dans la législation de 1928-1930,

C'est cela la réforme de la Sécurité Sociale actuelle. Tout le reste n'est qu'emplâtres sur des jambes de bois. Sachons en convaincre les parlementaires, les gouvernants et leurs techniciens... et aussi les dirigeants nantis des institutions actuelles.

Les honoraires médicaux

Tandis que se prolongeaient, tout au long de l'année 1959, ces colloques autour de la réforme générale de la Sécurité Sociale, sans aboutir à aucune solution, un certain nombre de problèmes, particuliers étaient, sinon résolus, du moins discutés. Le premier et le plus important de ces problèmes était celui des honoraires médicaux.

Le problème fut posé d'abord sur le plan des honoraires médicaux hospitaliers.

Ces honoraires étaient fixés d'après les règles de l'arrêté du 5 janvier 1948, en pourcentage des honoraires des médecins de ville. Mais, à la suite des conventions signées entre caisses et syndicats médicaux, les honoraires payés par les caisses aux hôpitaux publics étaient devenus excessifs.

Dans une lettre adressée par la F. N. O. S. S. au ministre du Travail, le 24 décembre 1958, l'exemple suivant était donné :

« Un hôpital de ville de faculté, ne présentant aucune caractéristique particulière et pour lesquels sont actuellement appliqués les pourcentages suivants :

Médecine	30 % de C = 320 Fr. (l'arrêté du 5.1.48 permet d'aller jusqu'à 40 %)
Chirurgie ou Spécialités	40 % de K ou P. C. = 200 Fr.
Laboratoire	25 % de B = 50 Fr.
Radiologie	20 % de K = 200 Fr. (l'arrêté permet d'aller jusqu'à 25 %)
Soins dentaires	25 % de K = 200 Fr. ou D = 150 Fr.
Prothèse dentaire	90 % de K ou D.
Convalescents	15 % de C.

Avant toute augmentation des honoraires de ville, l'hôpital en cause recevait de la Sécurité Sociale, par an, au titre des honoraires :

	14.500.000 F.
Médecine	16.000.000 F.
Chirurgie et Spécialités	11.000.000 F.
Radiologie	12.000.000 F.
Laboratoires	4.000.000 F.
Maternité	

Ce qui, pour certains des praticiens exerçant — à temps partiel — dans cet établissement, représentait des honoraires nets annuels de l'ordre de 2 à 3, 6 et 8 millions.

Par le jeu des tarifs conventionnels que vous avez récemment admis, ces chiffres deviendront en chiffres ronds :

Médecine	27.000.000 F.
Chirurgie et Spécialités	35.000.000 F.
Radiologie	20.000.000 F.
Laboratoires	14.000.000 F.
Maternité	10.000.000 F.

c'est-à-dire que les honoraires par praticien indiqués ci-dessus passeront respectivement à environ 4, 6, 12 et 16 millions par an !... De toute manière le bureau de la F. N. O. S. S. estime que des éléments rappelés plus haut, ajoutés à divers autres souvent exposés dans le passé, ressort, à l'évidence, la nécessité de procéder à une révision complète de l'arrêté du 5 janvier 1948. »

Aucune réponse n'avait été faite à cette lettre, lorsque, le 24 septembre 1959, le ministre du Travail adressait à la F.N.O.S.S. une lettre dans laquelle on pouvait lire :

« Mon attention a été appelée par M. le Ministre de la Santé publique et de la Population sur le fait que la F. N. O. S. S., après avoir procédé à une étude de la question des honoraires médicaux hospitaliers, a envisagé une modification du régime résultant des conventions actuellement conclues... »
et qui se terminait par ces petites phrases d'une douceur ineffable :

« ... Dans l'attente des solutions qui seront apportées à ce problème, il apparaît inopportun que les Caisses poursuivent la politique systématique de dénonciation des conventions. J'ai en conséquence demandé aux Présidents des Conseils d'Administration des Organismes en cause de reconsidérer la position qu'ils avaient cru devoir adopter. »

Le Conseil supérieur des hôpitaux, saisi de la question, établissait un projet de décret instituant un système entièrement nouveau de calcul des honoraires pour les soins donnés à l'hôpital public. Le 6 octobre, le bureau de la F. N. O. S. S. se montrait favorable à cette modification.

A la fin de 1959, c'est-à-dire un an après l'envoi de la lettre de la F. N. O. S. S. aucune solution du problème n'était intervenue.

***

Le problème des honoraires médicaux se posait encore sur le plan de la médecine générale et restait encore sans solution, au début de 1959.

Les longues discussions autour de l'ordonnance du 19 octobre 1945, que j'ai rappelées l'an passé (1), se poursuivaient, lorsqu'un communiqué officiel était remis à la presse, au mois de mars, qui disait :

« ... Soucieux de développer des accords entre les organismes de Sécurité Sociale et le Corps médical destinés à améliorer le remboursement au profit des assurés sociaux dans le respect des principes de la médecine française, le gouvernement a décidé que, dans un délai de trois mois, il serait procédé :

1° à la mise au point d'une convention-type syndicats médicaux — Caisses de Sécurité Sociale ;

2° à un examen d'ensemble des conditions de l'équilibre financier de la Sécurité Sociale pour l'année en cours et pour 1960.

En attendant l'examen et l'élaboration de la convention-type, les conventions actuellement en vigueur et celles qui avaient été approuvées par la Commission nationale des Tarifs, le 29 janvier 1959 s'appliqueront sous leur forme actuelle... »

60 conventions applicables et 19 conventions homologuées par la Commission nationale des tarifs, mais ayant fait l'objet d'une suspension, restaient, en conséquence, en application momentanément, pour cinq mois.

Ces cinq mois passés, un décret du 26 août suspendait, jusqu'au 1er janvier 1960, la procédure normale de fixation des tarifs médicaux, en donnant le droit au ministre du Travail de fixer lui-même le sort des conventions en instance devant la Commission nationale des tarifs et celui de modifier les tarifs d'autorité.

Là-dessus, le Conseil d'administration de la confédération des syndicats médicaux français, réuni les 3 et 4 octobre 1959, considérant que le décret du 26 août était en contradiction flagrante avec l'ordonnance de 1945 (art. 10), préconisait la dénonciation, par les syndicats départementaux de toutes les conventions alors en vigueur, et déclarait « de façon formelle qu'ils ne sauraient en aucun cas admettre des conventions individuelles médecins-caisses, modalité contraire au droit syndical général... ».

(1) Cfr. chronique de cette *revue*, année 1959, p. 820 et s.

A la fin de décembre 1959, la F. N. O. S. S. constatait :

« En ce qui concerne les problèmes d'actualité, au premier rang desquels se situe celui des honoraires médicaux, la délégation n'a pu obtenir du ministre des informations précises... sur la solution qui sera retenue pour les conventions médicales à partir du 1er janvier 1960, date d'expiration du décret du 26 août qui a donné au ministre les pouvoirs de la Commission nationale des tarifs... »

C'est sur ce procès-verbal de carence que devait se terminer l'année 1959.

L'aide aux vieillards

Un autre problème particulier, de première importance, a été posé, au cours de l'année 1959, celui d'une réforme structurelle profonde du régime actuel de l'aide sociale aux vieillards, en conséquence de l'application de la loi du 30 juin 1956 sur le fonds national de solidarité.

Les dirigeants des Caisses de Sécurité Sociale ont fait remarquer, depuis longtemps, que le taux actuel de la pension garantie aux vieillards de la Sécurité Sociale étant au maximum de 40 % du salaire annuel de base à 65 ans, un salarié qui, dans l'hypothèse la plus favorable, réunissait trente années d'assurance, sur un salaire de 55.000 francs (plafond actuel), recevait, à 65 ans, une pension mensuelle de 22.000 francs (220 nouveaux francs) et que le souci du maintien d'un niveau de vie décent pour tous les pensionnés de la Sécurité Sociale commande une élévation sensible de la pension acquise après trente années d'assurance et une majoration pour chaque année de cotisation supplémentaire.

Le Comité national de la vieillesse de France.

Mais le problème des vieux a été posé sur un plan beaucoup plus large et sous diverses formes, en 1959.

D'abord, la loi du 30 juin 1956 (1) qui a créé le fonds national de solidarité, avait autorisé le gouvernement à majorer, par décrets, après avis du Conseil d'Etat, d'un dixième l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, à majorer les impôts sur les opérations de bourse, sur certaines consommations somptuaires,

(1) Cf. chronique de cette *revue*, année 1959, page 817 et suiv.

sur les véhicules à moteur et sur la valeur locative. Toutes ces ressources étaient affectées — la loi le disait formellement — au seul fonds national de solidarité. La loi prévoyait, au surplus, la création d'un « Comité national de la vieillesse de France ». Un décret du 6 décembre 1956 avait fixé la compétence et la composition de ce comité.

Mais à la date du 19 décembre 1959 ce « comité national de la vieillesse » n'avait jamais été réuni.

Un député ayant eu la curiosité de poser une question orale au ministre, à ce sujet, ce dernier lui répondait :

« ... Je voudrais d'abord exposer les causes du retard dans la mise en route du comité national de la vieillesse de France... et pour répondre à ces légitimes préoccupations que, pendant ce délai (du 6 décembre 1956 au 19 décembre 1959) (!), le temps n'a pas été perdu (!!) et que le gouvernement s'est quand même préoccupé des problèmes intéressant la vieillesse (!!!)... »

Et dans sa réponse, le parlementaire, M. Duchateau, faisait remarquer :

« ... Si nos renseignements sont exacts, en 1958 le fonds national de solidarité aurait dû recevoir 145 milliards. Or, en 1958, il a été alloué aux vieux, 57 milliards seulement, prélevés sur l'excédent budgétaire de la Sécurité Sociale, alors qu'il eût été logique que cet excédent fût alloué aux bénéficiaires des allocations familiales. Dès 1958, les fonds recueillis auraient probablement permis de doubler l'allocation aux vieux... »

Le fonds d'action sociale des caisses-vieillesse.

Depuis 1948, toutes les conférences nationales des Caisses vieillesse n'avaient cessé de réclamer la possibilité, pour ces caisses, de mener une action sociale en faveur des vieux travailleurs.

Le Conseil supérieur de la Sécurité Sociale avait donné un avis favorable à cette notion.

Une commission spéciale s'était saisie de l'étude du projet.

La loi du 6 mars 1950 introduisait dans l'ordonnance du 4 octobre 1945, un article 11 *bis* qui disposait que chaque caisse vieillesse a pour rôle « de promouvoir et de coordonner une politique sociale en faveur de ses ressortissants ».

Par ailleurs, un décret du 20 janvier 1950, modifiant l'ar-

ticle 175, § 5, du 8 juin 1946, prévoyait la création d'un fonds de réserve destiné à recevoir l'actif des anciennes caisses de capitalisation des Assurances Sociales. Un décret du 31 juillet 1950 avait défini les bases de répartition de cet actif, mais, en 1959, les arrêtés nécessaires à l'application pratique, n'avaient pas encore été pris, les projets s'étant heurtés à l'opposition du ministère des Finances. La même opposition s'était manifestée à l'égard de la décision du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de la Sécurité Sociale du 21 octobre 1958 qui prévoyait d'affecter au fonds sanitaire et social la somme de 17 milliards provenant de l'excédent des subventions forfaitaires du Fonds National de Solidarité sur les dépenses réelles de 1956 et 1957.

Cependant, un programme, prévoyant des opérations d'investissement visant l'habitat (maisons de retraite et logements de vieillards) ayant été établi et les dépenses de fonctionnement (aide à domicile et ménagère, aide médicale et para-médicale à domicile, aide aux cas sociaux, etc...) ayant été prévues, le ministre des Finances, le 5 mars 1959, faisait connaître qu'il levait son opposition et, finalement, par le décret du 25 septembre 1959, le fonds d'action sociale des caisses régionales vieillesse devenait une réalité.

Le décret délimite d'abord le champ d'application : l'action sociale des caisses s'exerce au profit des bénéficiaires d'un avantage de vieillesse servi par une caisse régionale vieillesse du régime général.

Le financement du service est assuré par le jeu d'un « compte d'action sociale » alimenté par :

1° les revenus du fonds de réserve spéciale ;

2° les subventions que peut accorder la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;

3° les prélèvements qui peuvent être opérés sur le fonds de réserve spéciale de la Caisse vieillesse ;

4° les ressources éventuelles dégagées par l'arrêté prévu à l'article 38 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Le décret fixe enfin les conditions dans lesquelles l'action sociale des caisses devra intervenir pour la création de logements individuels ou collectifs, de maisons de retraites, pour concourir à l'humanisation des hospices existants, enfin pour organiser

l'aide au domicile des vieillards (aide ménagère, amélioration de l'habitat, aide médicale, aide administrative, etc...).

L'organisme ainsi mis en place devait entrer en fonctionnement immédiatement, mais, en fait, les premières réalisations ne devaient être engagées qu'en 1960.

Le colloque européen de Strasbourg

A côté de l'œuvre maîtresse, sur le plan national, que représente la création du fonds d'action sociale des caisses régionales vieillesse et la mise en place de ses organismes, il faut inscrire à l'actif de l'année 1959, sur le plan international, la réunion du « colloque européen de service social », tenu à Strasbourg, du 20 au 24 juillet, et qui réunissait 250 participants, appartenant à 15 nations d'Europe occidentale.

Le thème général de ce premier colloque européen de service social était présenté, par M. Pierre Laroque, en des termes particulièrement heureux, à la séance d'ouverture :

L'extension de l'action sociale, disait-il, vise d'abord *le bien-être* de l'individu, mais, à l'heure actuelle, l'action sociale se propose de plus en plus d'agir sur *les structures de la société,* suivant des méthodes qui passent progressivement de *l'entr'aide limitée,* au *paternalisme* et à *l'intervention de l'Etat.*

Cinq commissions examinèrent les problèmes de *la Charte sociale* du Conseil de l'Europe, du *rôle du service social* dans l'adaptation de la classe ouvrière à ses nouvelles conditions de travail et de vie familiale, des *échanges internationaux de travailleurs sociaux,* de la *participation des usagers* à l'activité sociale, de la *coopération entre les pays d'Europe* dans le domaine du service social.

***

Cette œuvre, nationale et internationale d'humanisme social, que représentent la création du fonds d'action sociale des caisses vieillesse et les travaux du colloque européen de Strasbourg, nous permet de dire que, malgré les apparences et l'échec de la réforme structurelle de la Sécurité Sociale, l'année 1959 n'aura pas été inféconde.

Etienne ANTONELLI.

CONCLUSION

LA CONJONCTURE FRANÇAISE DANS LA CONJONCTURE EUROPÉENNE ET MONDIALE EN 1959 *

SOMMAIRE : *Reprise et expansion économiques. — Les « paradoxes » de l'économie américaine. — L'impulsion des exportations et l'expansion des économies européennes. — Plans de développement des pays neufs et expansion de l'économie occidentale.*

Toute vue d'ensemble d'une période n'est que provisoire. Nous usons du recul d'une année comme d'un repère commode pour situer dans l'histoire un ensemble de conjonctures économiques, mais les faits ne se règlent pas sur nos divisions du temps. L'expérience immédiate ne nous permet pas de saisir tous les changements. Ce serait une étrange illusion de perspective que de se représenter notre période comme simplement comparable au passé sans tenir compte des nouvelles structures qui préparent l'avenir et qui lui confèrent son originalité. Nous avons hérité de la période d'avant-guerre l'idée d'un certain type de reprise et nous considérons, en 1960, l'ensemble des réactions attachées à cette reprise sans bien nous apercevoir que l'époque actuelle se situe dans un autre ensemble. On enregistre, au cours de l'année 1959, l'application de nouvelles techniques et les premières manifestations de changements profonds de structures : les débuts d'une nouvelle économie européenne ; l'affirmation de celle-ci face à l'économie américaine ; des rapports nouveaux

(*) Cette chronique a été établie avec le concours, pour les tableaux et les graphiques, du Service d'Etude de l'Activité Economique (Fondation Nationale des Sciences Politiques) auquel nous exprimons tous nos remerciements.

dans les relations économiques internationales, en sorte que même ceux qui paraissaient se soucier le moins d'échanges internationaux reconnaissent pourtant qu'ils existent, au moins à quelques degrés. La « reprise 1959 » présente donc plusieurs aspects qu'il convient de combiner plutôt que de les confondre.

On analyse la conjoncture économique de 1959 presque uniquement en fonction des facteurs dépendant de la consommation. Sans doute, fera-t-on remarquer qu'il est légitime d'accorder une attention prépondérante aux secteurs de consommation puisque le ralentissement des années 1957-1958 n'avait été observé que dans ces secteurs. Cependant, au cours de cette période, il paraît difficile d'expliquer, dans ce cadre d'analyse, pourquoi dans les pays industriels les revenus et les indices de production n'ont pas toujours fléchi et, parfois, continuèrent à augmenter ; ou pourquoi le volume des importations, et dans certains cas celui des exportations, des pays producteurs de matières premières sont demeurés stables. Ces conjonctures relèvent d'une explication de l'expansion économique dans son ensemble. De même, ce n'est que dans une perspective tronquée par une analyse ne retenant que les facteurs de consommation que l'on pourrait prétendre que l'année 1959 présente les caractéristiques d'une « croissance économique équilibrée ». Encore constate-t-on, en fait, qu'aux Etats-Unis l'excédent de production des biens de consommation pèse sur le marché dans la mesure où les prix ne s'adaptent pas — d'où l'impression que la « reprise » a atteint un palier ; tandis qu'en Europe l'offre des biens de consommation rencontre encore une demande disposée à l'absorber à un niveau des prix élevé. C'est de la même erreur de perspective que procèdent, semble-t-il, les politiques de crédit « anti-inflationnistes » : les résultats obtenus demeurent bien modestes quand on les compare aux ambitions proclamées ; parfois, considérées dans leurs résultats à moyen terme, ces politiques paraissent exercer des effets contestables sur le rythme de l'expansion économique — comme le suggère le cas de la Grande-Bretagne entre 1955 et 1959.

L'analyse de la « reprise 1959 » n'est pas exclusivement basée sur la consommation ; mais, réduite à ses éléments essentiels, elle ne considère que les rapports entre la puissance de production des industries de biens de consommation, le niveau des prix

et les revenus (1). Sous l'identité de la terminologie employée elle dissimule des différences qu'il est nécessaire de discerner. En ne retenant, pour origine de cette « reprise », que la reconstitution des stocks et l'accroissement de la demande aussi bien aux Etats-Unis, en Europe que dans les pays producteurs de matières premières, on se condamne à ne pas considérer l'aspect le plus important de la tendance économique : l'expansion de fond liée à la transformation des techniques. Or, à moyen terme, c'est en fonction de cette tendance qu'il faut apprécier la conjoncture. Ne rendant pas compte de la nature de l'expansion l'analyse ne permet pas *d'estimer le rythme de celle-ci en fonction des facteurs techniques à la disposition des diverses économies*. Dans ces conditions, elle ne parvient pas à saisir dans son ensemble la tendance de la conjoncture économique, ni les changements de structure par lesquels les économies vont se différencier plus profondément encore que par le passé (2). Il convient donc de distinguer nettement, dans les économies occidentales, la « reprise » des secteurs des biens de consommation et l'expansion continue des secteurs où les transformations des techniques exercent une influence prépondérante. Cette distinction permet de comprendre comment, en 1960, la « reprise de 1959 » paraît avoir atteint son terme ou, plus exactement, un palier, alors que, de toute évidence, le développement de l'expansion se poursuit. Dans cette perspective, la reprise économique de l'Europe et des Etats-Unis se présente sous un aspect assez différent de celui qu'on lui prête très généralement. S'il apparaît bien, en 1959, que l'Europe reprend sa place sur les marchés mondiaux, on s'aperçoit, non moins clairement, qu'elle reconquiert cette place en fonction des industries et des productions « classiques » ; tandis qu'elle continue d'accuser, par rapport aux Etats-Unis, un retard très important dans le domaine des applications industrielles des nouvelles techniques. Les changements profonds des structures européennes paraissent, dans cette perspective, encore plus urgents et plus nécessaires.

(1) Cette attitude procède directement d'une application des théories keynésiennes, elles-mêmes inadaptées à l'explication des structures économiques et sociales actuelles.

(2) Aussi bien dans le domaine des techniques, des puissances de production et, en conséquence, dans la place occupée dans les échanges internationaux et dans le développement des pays neufs.

Les " paradoxes " de l'économie américaine

C'est un fait digne de remarque, semble-t-il, que de constater l'expansion d'ensemble de l'économie américaine, en 1959, à un niveau plus élevé qu'en 1958, malgré une longue grève des industries sidérurgiques. Cette grève, par sa durée et son ampleur, marque une date dans les relations sociales aux Etats-Unis ; cependant, les industries de biens d'équipement et de biens de consommation atteignent des niveaux de production records ; la prospérité des affaires est générale : elle se traduit par l'augmentation des ventes, des profits, des salaires, de tous les revenus et de l'emploi (3). Sans doute, la grève a-t-elle conféré au rythme d'expansion un mouvement saccadé : l'accélération de certaines productions, au cours du premier semestre et du mois de décembre 1959, paraît imputable en partie — en partie seulement — à une politique de stockage et de reconstitution des stocks. Cette remarque générale fut oubliée — ou négligée —, en décembre 1959, comme le démontrent quelques erreurs d'appréciation sur le rythme de l'expansion et sur le potentiel de production des industries sidérurgiques. On a sous-estimé ce potentiel en prévoyant qu'il faudrait de nombreux mois pour permettre la reconstitution des stocks ; tandis qu'on surestimait l'influence de la reprise de production des industries sidérurgiques sur le rythme général de la production — déjà fort élevé en 1959. D'où l'impression d'un ralentissement de ce rythme au cours des premiers mois de 1960 ; en fait, il ne s'agit que d'une prévision exagérée de la tendance, fondée sur une méconnaissance du potentiel réel des industries américaines.

L'expansion de l'économie américaine, en 1959, se développe à un rythme continu dans la mesure même où la tendance fondamentale de cette économie est déterminée par les nouvelles techniques et par la compétition dans le domaine des engins spatiaux. Cette tendance est soutenue par l'augmentation régulière des dépenses gouvernementales ; elle s'accélère dans la mesure où, par des investissements toujours plus importants, on réalise les applications industrielles des recherches entreprises au cours des années 1950. C'est donc dans une perspective à

(3) La réduction du chômage s'effectue assez lentement sous l'influence des progrès techniques.

moyen terme qu'il convient d'apprécier les résultats importants obtenus, en 1959, par les industries directement liées à la transformation de techniques (produits chimiques ; électronique ; énergie nucléaire) — notamment, dans le domaine des fusées — ainsi que des industries de biens d'équipement en rapport avec ces industries, particulièrement les industries sidérurgiques. Dans ces conditions *on parvient à situer* avec plus de précision *les secteurs de l'activité économique où le ralentissement peut se manifester : les industries de biens de consommation durables.* La tendance affirmée à ne considérer le marché de ces biens que dans une position d'économie quasi fermée entraîne l'économie américaine à exagérer l'importance des secteurs des biens de consommation durables comme le souligne le cas de l'industrie automobile. On craint toujours qu'un ralentissement de l'activité dans cette branche n'entraîne un ralentissement de l'activité des industries sidérurgiques et ne se propage, en définitive, à l'ensemble de l'économie. Certes, en décembre 1959 les perspectives des ventes d'automobiles subirent des exagérations dans les prévisions qu'il a fallu réviser dès les premiers mois de 1960 ; cependant, dans l'ensemble, l'année 1959 se présente comme une des trois meilleures années dans l'histoire de l'industrie automobile. Il en est de même dans les autres industries de biens de consommation. En un sens, la situation de ces industries, en 1959, paraît paradoxale : malgré une puissance de production excédant la demande intérieure un système de prix trop élevés les tient à l'écart des marchés internationaux, tandis que la concurrence étrangère se manifeste assez nettement sur les marchés américains. Toutefois, il convient de ne pas exagérer la portée du « paradoxe ». Dans ce domaine, comme dans celui des balances des paiements, on amplifie, semble-t-il, les effets de la concurrence internationale sur l'économie américaine. En 1959, les difficultés des balances des Etats-Unis, si souvent soulignées en 1958, se sont résorbées. De même, il demeure assuré que la capacité de production des industries américaines leur permet de soutenir assez aisément la concurrence internationale. Dans ces conditions, on comprend difficilement comment, une économie encore largement dominante dans l'ensemble des activités productrices et du progrès technique pourrait avoir une monnaie « surévaluée ».

On considère, parfois, les mouvements des cours des valeurs

ndustrielles, à la bourse de New-York, comme des indicateurs le conjoncture. La hausse des cours amorcée en septembre 1958 se poursuit en 1959 ; à travers quelques fluctuations, elle dépasse les niveaux jamais atteints. La tendance à considérer les cours les actions en fonction de leur chance de plus-value dans le futur plutôt qu'en liaison avec leur rendement immédiat semblait se confirmer. L'accélération du rythme de la production de l'acier encouragea certains milieux boursiers dans un optimisme exagérant les prévisions sur le rythme de l'expansion en 1960. Il suffit que l'on découvrît, au début de janvier 1960, l'erreur d'appréciation pour renverser la « psychologie » de Wall Street. Toutefois, si après les quatre premiers mois de cette année, on replace les cours des principales valeurs industrielles dans leur perspective historique on remarque, aisément, que les cours se situent à des niveaux supérieurs à la moyenne des cours de 1959, sauf pour les valeurs des pétroles. Ainsi, la baisse observée à la Bourse de New-York s'explique par un délaissement passager du marché des valeurs à revenu variables par les sociétés d'investissements et par les particuliers ; elle ne semble pas anticiper un ralentissement de l'activité économique. Une observation plus attentive permet, d'ailleurs, de noter que l'industrie automobile, et ses perspectives, exercent sur Wall Street une influence, sans doute, trop importante : une fois encore, on exagère la part des secteurs des biens de consommation sur la tendance générale de l'économie.

L'impulsion des exportations et l'expansion des économies européennes

Le ralentissement de 1958 n'avait pas spécialement affecté les économies européennes. En 1959, l'expansion économique de l'Europe se développe à un rythme très soutenu (environ 10 %) et dans un cadre géographique qui se transforme et s'élargit. L'économie du Marché commun se constitue en fonction d'une large coopération franco-allemande qui n'exclut ni les participations américaines ni même les participations britanniques. Elle exerce une grande influence sur le développement des grandes entreprises européennes ; accords et concentrations s'organisent dans de nombreux domaines : banques, sidérurgie, chimie, automobile, caoutchouc, électronique, transports aériens. Les marchés des capitaux européens commencent à s'associer. *L'im-*

pulsion de l'expansion européenne est donnée, principalement, par un fort accroissement des exportations (Allemagne, Italie, France, Grande-Bretagne). Cependant, les courants des échanges reflètent des tendances nouvelles : les exportations vers les Etats-Unis augmentent pour certains pays (Italie, France), mais, dans l'ensemble, les importations européennes de produits américains diminuent sensiblement (charbon, coton, notamment), tandis que les échanges intra-européens s'intensifient nettement. La reprise des importations européennes s'accentue, également, en 1959.

La demande des matières premières paraît plus forte en Europe qu'aux Etats-Unis. L'ensemble des échanges se traduit différemment dans les résultats des balances des paiements : ceux de l'Italie, de la France, de l'Allemagne font apparaître des excédents importants ; tandis que ceux de la Grande-Bretagne, de la Belgique, du Danemark accusent des déficits. L'influence de certains de ces résultats a pu être rectifiée, grâce aux mesures de stabilisation monétaire adoptées à la fin de l'année 1958, par des mouvements des capitaux. A court terme, on observe des mouvements d'exportation des capitaux allemands en quête d'un taux d'intérêt plus élevé, au moins pendant une partie de l'année ; peut-être aussi de capitaux britanniques. A long terme, on note des exportations de capitaux allemands vers les pays en voie de développement ; des rapatriements massifs de capitaux en France et en Italie ; des capitaux américains s'investissant en Europe. Ces mouvements de capitaux prennent d'autant plus d'importance que le montant de l'épargne s'élève fortement en Allemagne, en Italie et en France. Ils paraissent à l'origine de la reprise des investissements fixes dans la plupart des pays européens. Le rythme de cette reprise est élevé en Allemagne, en Suède ; il reste moyen en France, en Grande-Bretagne, en Belgique ; il faiblit en Italie. Ainsi, la relative stabilité des prix qui caractérise le premier semestre 1959, cède-t-elle à la pression des demandes au cours du second semestre de la même année. La tendance à la hausse des prix se généralise : elle est plus marquée en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique. Des hausses des salaires sont accordées, soit en tenant compte de l'accroissement de la productivité (Allemagne, Italie, France) ; soit, sans établir un lien aussi affirmé, en Grande-Bretagne. Le produit national brut augmente dans tous les pays. D'où les mesures adoptées, au cours du second semestre 1959, en matière de réduc-

tion des dépenses publiques, d'élévation des taux de l'intérêt, de restriction de crédits par les pays européens.

En 1959, *la Grande-Bretagne est le seul pays européen à enregistrer de sérieuses difficultés* monétaires et un équilibre difficile de la balance des paiements. Bien que le rythme d'expansion de l'économie britannique soit équivalent, en 1959, à la moyenne européenne, les conséquences de la stagnation de cette économie, entre 1955 et 1958, se traduisent par un sérieux retard dans l'équipement, dans la puissance de production et dans la productivité. La reprise britannique se manifeste, essentiellement, dans les secteurs de biens de consommation et beaucoup moins clairement dans les secteurs des biens d'équipement. L'augmentation des importations est plus rapide que l'accroissement des exportations : d'où une aggravation sensible du déficit de la balance des paiements courants. Mais ce déficit n'est pas le seul élément défavorable ; plusieurs facteurs exercent également leur pression sur la balance des paiements et, en définitive, sur la livre sterling. On observe, en 1959, une tendance accentuée des capitaux britanniques à s'investir à l'étranger. D'autre part, les membres de la zone sterling ont repris, en 1959, leurs plans de développement ; l'exécution de ces plans exige des importations accrues de biens d'équipement et de biens de consommation. Dans la mesure où les industries britanniques ne parviennent pas à satisfaire leurs demandes les pays de la zone sterling s'adressent aux Etats-Unis ou à l'Europe continentale : ils réclament la conversion de leurs « balances sterling » en dollars, en monnaies européennes ou en or. Il semble que les moyens auxquels la Grande-Bretagne recourt pour contre-balancer l'action de ces facteurs défavorables (budget ; taux de l'intérêt ; politique du crédit) ne répondent plus aux changements profonds de structure à l'origine de cette action. La stabilisation de la livre sterling ne se conçoit qu'en fonction d'une économie européenne, bien plus qu'à travers le vieux rêve d'une association avec les Etats-Unis.

Examinée sur un certain plan *l'évolution de la conjoncture française, en 1959,* peut paraître s'analyser comme la conjoncture européenne. Il semble, cependant, qu'elle se situe dans une perspective où dominent les premières manifestations importantes de profonds changements des structures. Les résultats

remarquables obtenus par les industries chimiques, électroniques et dans l'aéronautique soulignent cette tendance vers des structures nouvelles s'insérant dans le cadre d'une économie de vastes ensembles européens, et parfois même, largement occidentaux. L'année 1959 a confirmé que la France possède les ressources énergétiques nécessaires en charbon, en électricité, en gaz naturel et en pétrole, pour développer de grandes unités industrielles. La maîtrise affirmée de l'énergie nucléaire devrait permettre d'envisager un puissant effort d'investissements dans les secteurs d'application industrielle des techniques nouvelles. Dans cette perspective, les industries sidérurgiques, en 1959, malgré des résultats excellents, ne paraissent pas suivre le rythme de développement et d'expansion des activités correspondantes en Europe et aux Etats-Unis.

Le mouvement d'expansion de l'économie française, en 1959, se manifeste un peu plus tardivement que dans les principaux pays européens. Toutefois, dès le second trimestre il s'affirme dans la plupart des secteurs. A partir du mois de septembre le rythme de l'expansion s'accélère dans tous les secteurs. Deux facteurs généraux exercent une influence prépondérante : l'accroissement des exportations ; le renouveau des achats dans les secteurs de biens de consommation durables. L'expansion des exportations s'effectue principalement par les industries sidérurgiques (où l'influence des grèves américaines a joué un rôle certain, mais, sans doute, relatif), les industries chimiques, l'industrie automobile, les industries textiles, les industries électroniques et même les industries de constructions électriques. Elle reste liée au maintien des conditions favorables par rapport aux prix internationaux. La reprise des achats dans les secteurs des biens de consommation surtout, à partir du second semestre 1959, dépend, semble-t-il, de plusieurs facteurs. La hausse des revenus salariaux, plus importante que la hausse des prix, a ranimé, dans une certaine mesure, la propension à consommer. Dans l'ensemble la campagne agricole laisse aux agriculteurs des revenus accrus. Les récoltes exceptionnelles de céréales, de vin ; la hausse des cours des produits laitiers ; l'accroissement de la production et des exportations de viande — compensent, et au delà, les hausses des prix subies par les agriculteurs. Enfin, l'essentiel des excédents importants de la balance des paiements est constitué par des rapatriements considérables de capitaux

français, par une réduction considérable du « volant » de devises des exportateurs autant que par les résultats des échanges. Cependant, l'action d'ensemble de ces facteurs s'exerce moins sur la demande de biens qu'à travers l'accroissement des épargnes. La reprise relativement modérée de la demande de biens de consommation paraît refléter une plus grande confiance des consommateurs dans la monnaie, mais également l'impression générale d'une augmentation de l'offre de ces biens. Toutefois, en 1959, la reprise des investissements demeure, elle aussi modérée dans le secteur privé, les investissements étrangers s'effectuant plutôt en bourse ; tandis que l'aide de l'Etat paraît de plus en plus orientée vers les entreprises qui transforment leurs structures.

Sans doute, trouve-t-on dans ces observations les raisons qui expliquent, dans une économie où l'expansion se généralise, le déclin de nombreuses entreprises depuis longtemps inadaptées à l'évolution des structures économiques. Les difficultés éprouvées, en 1959, par les petites entreprises industrielles, commerciales ou agricoles trouvent leurs causes profondes dans les transformations des structures économiques et sociales ; en un sens, elles expriment ces transformations. L'écart se creuse entre les industries qui évoluent, se concentrent, augmentent leur productivité et leur puissance de production, et les petites entreprises qui hésitent à s'adapter aux conditions nouvelles ou ne parviennent plus à les réaliser. Le premier groupe d'activités connaît une expansion remarquable et cherche à s'intégrer dans le cadre européen, tandis que le second groupe éprouve des difficultés à survivre.

La prospérité économique de l'Europe est encore relative. Sans doute, les difficultés qui se manifestent dans l'industrie charbonnière et dans les rapports entre la Communauté Economique Européenne et l'Association de Libre-Echange, en 1959, ne sont pas des difficultés majeures. Une politique européenne de l'énergie et une politique plus réaliste, orientée vers l'avenir, de la part de la Grande-Bretagne, résoudront rapidement ces difficultés. L'augmentation d'une partie des réserves monétaires européennes souligne un problème plus important. Les exportations européennes, les mouvements des capitaux qui intéressent l'Europe, en 1959, paraissent beaucoup plus liés qu'on ne l'affirme parfois à une situation concurrentielle qui peut se

retourner dans la mesure où la puissance de production des industries américaines permettra à celles-ci de s'adapter à la concurrence internationale aussi bien sur les marchés extérieurs que sur leurs propres marchés. Enfin, l'expansion et l'accroissement de la puissance de production européenne se développent essentiellement, en 1959, en fonction des industries « classiques », plutôt qu'à travers les transformations de structures imposées par l'application industrielle des techniques nouvelles. Or, dans ce domaine l'ampleur des investissements à réaliser dépasse la puissance économique et financière des vieilles nations européennes. Si on relève, en 1959, des éléments favorables, il semble que le rythme de l'accélération des investissements capable d'élever l'économie européenne aux niveaux atteints par les Etats-Unis, ou même la Russie, demeure encore mal assuré.

Plans de développement des pays neufs et expansion de l'économie occidentale

L'expansion des économies occidentales, en 1959, paraît commander la reprise des marchés des matières premières ; celle-ci, en augmentant les revenus des grands pays producteurs, permet d'entreprendre la réalisation de nouveaux plans de développement. Cependant, l'année 1959 a également permis de discerner plus clairement le sens et la portée des politiques de développement (4). Réduire le problème du développement des pays neufs à celui d'une simple complémentarité c'est peut-être maintenir deux choses différentes sous un seul nom et s'exposer à des malentendus continuels. Sans doute, convient-il de dissocier marchés des matières premières, complémentarité et développement, éléments toujours impliqués lorsqu'on considère l'avenir des pays neufs, que l'on a jusqu'ici plus ou moins confondus, mais qui imposent une distinction : à partir du moment où l'unité du pouvoir politique, comme tel, cesse d'être l'élément constitutif fondamental, le problème du développement doit nécessairement changer d'aspect.

En 1958, la diminution de la valeur des échanges de matières premières — liée à une réduction considérable des stocks — n'avait pas affecté le volume de la consommation des matières

(4) Qu'il s'agisse des problèmes de la zone Franc, de ceux de la zone Sterling, de la proposition de M. Dillon, en janvier 1960, à Paris ; ou encore des propositions russes.

premières : les importations européennes avaient augmenté tandis qu'elles ne diminuaient pas aux Etats-Unis. En 1959, l'ensemble du mouvement des cours des matières premières traduit l'accroissement de la demande américaine, européenne et russe sur ces marchés. L'Europe demeure le principal débouché des producteurs de matières premières, tandis que les Etats-Unis, en tant qu'économie dominante cependant largement pourvue en matières premières, continuent d'exercer une influence déterminante sur les cours mondiaux. L'influence russe demeurant épisodique et très limitée. On constate, également, en 1959, l'importance prise, sur les marchés des matières premières, par les facteurs extra-économiques : en fait, les fluctuations des cours y sont étroitement associées. La longue grève des mines de cuivre aux Etats-Unis (cinq mois) a exercé pendant plusieurs mois une influence profonde sur les cours des métaux non ferreux : les craintes relatives à l'amenuisement des stocks ont suscité, à certaines périodes, des hausses de prix très accentuées. De même, en 1959, les accords entre producteurs en vue de limiter ou de libérer la production de certains minerais agirent sur les mouvements de prix du zinc, du plomb, de l'étain. Dans l'ensemble la reprise de la demande a grandement influencé la politique des accords dans le sens de la libération des quotas imposés aux producteurs. Tandis que les gouvernements américain, britannique — et même russe — tentaient d'exercer une pression sur les cours en mettant sur les marchés certains stocks « stratégiques » de zinc, de plomb, d'étain, d'aluminium, de caoutchouc. Les résultats de ces interventions demeurent très incertains sur la tendance des prix au cours de l'année 1959. Il semble que l'augmentation de la demande industrielle explique, pour une grande part, le mouvement et le maintien des cours de ces matières premières ainsi que la reprise des cours du platine, du diamant, du nickel, du wolfram et des métaux rares. Le mouvement des prix des produits pétroliers constitue une exception ; cependant, il faut souligner l'accroissement sensible de la production et de la consommation de ces produits en 1959. Inversement au mouvement des matières premières industrielles, les matières premières agricoles accusent, en général une tendance assez faible sous l'influence des bonnes récoltes. Les cours du cacao et du café demeurent dominés par les stocks brésiliens, malgré un accord entre les producteurs. Le jute et le sisal restent liés à la politique agricole

du Pakistan. Le caoutchouc naturel a été soumis à des influences contradictoires — ventes de stocks gouvernementaux, manœuvres des marchands chinois de Singapour — mais les cours se sont élevés ; la concurrence du caoutchouc synthétique ne parvient pas encore à stabiliser les prix. Les marchés du sucre, des céréales, du coton demeurent dominés par les politiques gouvernementales. Ainsi, dans l'ensemble, alors que les grands pays producteurs de matières premières avaient éprouvé de sérieuses difficultés des balances des paiements, en 1958, la situation de ces balances s'est considérablement améliorée en 1959. Elle se traduit dans une reprise de la demande de ces pays dans les grands centres industriels.

Toutefois, on considère trop souvent, en Occident, le développement des pays neufs en fonction de la complémentarité entre les centres industriels et les marchés de matières premières. Alors que, à mesure que l'indépendance politique des pays neufs s'affirme les liens de complémentarité paraissent s'estomper, tandis que les déficits de production et les difficultés des paiements de ces pays s'accroissent dans la mesure même où leurs plans de développement sont plus vastes et plus ambitieux. *La Russie paraît offrir, en 1959,* l'illustration la plus complète à ces remarques. La compétition dans le domaine des engins spatiaux a attiré l'attention sur l'évolution de l'économie russe. Cependant, les problèmes fondamentaux de l'économie russe demeurent ceux d'un pays en voie de développement (5). Cette économie subit une double pression de la demande intérieure et de la demande extérieure. A l'intérieur, la demande de biens d'équipement ne cesse de s'accroître comme dans tous les pays en voie de développement, tandis que la demande de biens de consommation devient de plus en plus pressante comme le montrent les efforts en vue d'atténuer certains contrôles ou encore les mouvements de certains prix. Les difficultés agricoles, les difficultés soulevées par le maintien du niveau des salaires expriment cette même pression de la demande. D'autre part, la demande extérieure augmente dans la mesure même où la Chine et le Tiers Monde fondent leurs espoirs de développement sur les concours

(5) United Nations. *Economic Survey of Europe in* 1959. Genève, 1960. Voir le chapitre II qui met en lumière l'idée indiquée au texte.

de l'économie russe. Dans ces conditions on peut se demander si le Plan de Sept Ans élaboré en 1959 prévoit toutes ces conséquences (6).

Bien que l'étude des résultats économiques de l'année 1959 présente de nombreuses incertitudes, il semble que l'augmentation de la production industrielle et le rythme des investissements russes se situent à un niveau légèrement inférieur à ceux des économies occidentales. L'expansion relative de la production s'effectue presque exclusivement dans les secteurs des biens d'équipement ; elle demeure assez faible dans les secteurs des biens de consommation. L'amélioration de la productivité est nettement inférieure à celle des industries occidentales. Dans le domaine agricole les résultats, mauvais en Russie et dans les pays de l'Est de l'Europe en général, contrastent avec ceux des agricultures occidentales. Ces quelques observations inclinent à penser que le potentiel économique dont dispose, actuellement, la Russie pour réaliser l'ensemble des prévisions du plan de sept Ans, est insuffisant. Il paraît ressortir des plans des économies de l'Est de l'Europe que les Russes ont décidé de faire porter l'effort industriel, dans cet ensemble économique, sur le développement des techniques nouvelles, tandis que l'équipement des industries « classiques » — biens de production ou biens de consommation — serait principalement assuré au moyen d'importations considérables de machines-outils, de complexes industriels, de biens d'équipement de toutes sortes. A ce point, on comprend clairement la volonté des Russes, si souvent proclamée en 1959, d'aboutir à l'établissement de relations économiques étendues avec l'Occident. *L'aide des centres industriels occidentaux est indispensable pour accroître le rythme de développement de l'économie russe.* Cependant, lorsqu'on considère les échanges de la Russie avec l'extérieur, en 1959, on constate que ces échanges sont dominés par les matières premières. Les achats russes de cuivre, de caoutchouc paraissent liés au développement économique, tandis que les importations de laine, de sucre, de

(6) United Nations. *Economic Survey of Europe in* 1959. Genève, 1960. Le Chapitre III donne une analyse des plans élaborés par les pays de l'Est de l'Europe et la Russie, en 1959, pour une période s'étendant jusqu'en 1965 et dans une perspective de développement économique allant jusqu'en 1975. Il est mis l'accent sur l'efficacité des investissements et sur l'accroissement de la productivité. Il semble qu'en France, le Service des Comptes Economiques de la Nation ait envisagé les mêmes perspectives.

cacao, de poivre semblent correspondre à une amélioration de la qualité des biens de consommation. Mais les Russes n'offrent, aux exportations, que quelques matières premières (platine, pétrole, étain, aluminium, bois wolfram) parfois en excédent dans les économies occidentales. Sans doute, les importations européennes en provenance du groupe sino-soviétique ont augmenté en 1958 et en 1959 : elles sont très limitées en produits (métaux non ferreux ; bois) et en valeur. D'où la nécessité, pour les Russes, d'obtenir des crédits importants — et même très importants — auprès des économies occidentales. Ne disposant que de peu de moyens d'échange dans le domaine économique, tout semble se passer comme si les Russes tentaient de trouver des « moyens d'échange » empruntés à un ensemble de faits et de situations politiques qu'ils exploitent au mieux de leurs intérêts (7). Le problème fondamental reste entier : celui d'un pays qui s'industrialise et qui ne dispose ni de surplus exportables, ni d'investissements étrangers pour augmenter son rythme de développement.

Face aux demandes, urgentes et immenses, d'aide économique formulées par les pays en voie de développement on trouve, pour satisfaire toutes ces demandes, uniquement l'expansion des économies occidentales. Examinée dans cette perspective la révision des méthodes d'aides prend un nouvel aspect. Trop souvent, depuis de nombreuses années, on met l'accent, en premier lieu, sur les ressources financières nécessaires, alors que l'on devrait, tout d'abord, s'appliquer à dégager les possibilités d'excédents de production exportables dans les centres industriels en tenant compte de leur puissance de production à moyen terme. Dans ces conditions il convient de remarquer que les exportations européennes ne concurrencent pas la puissance de production des Etats-Unis ; on peut même se demander si, en Europe, on ne doit pas accorder la priorité au développement de l'économie européenne. Car l'aide aux pays en voie de développement ne peut se concevoir qu'en fonction des centres industriels occidentaux : les crédits accordés dépendant, en définitive, de la puissance de production de ces centres. Encore faut-il favoriser entre

(7) Exemple dont paraissent s'inspirer, avec plus ou moins de bonheur et de succès, de nombreux pays en voie de développement.

eux l'établissement d'une libre complémentarité économique internationale. On ne peut invoquer, d'une part, la solidarité internationale, et s'opposer, d'autre part, à toute entente sur des échanges plus libres ou sur des tarifs communs, ou encore en considérant la création d'une zone économique et monétaire fonctionnant en circuit fermé.

***

Que l'Europe ne soit plus « un ensemble de voisins qui se battent », suivant l'expression de Paul Hazard, c'est une affirmation qui prend, depuis 1959, un sens réel ; par là même l'entr'aide occidentale augmente son pouvoir. Il lui appartient de choisir entre la voie qui conduit à la propre expansion économique de l'Occident ou, à partir de celle-ci, de collaborer efficacement au développement des pays neufs. Les données économiques observées en 1959 aident grandement à souligner combien les idéologies actuelles, quand elles sont soumises à l'épreuve des faits, se révèlent d'une extrême indigence. Peut-être, donnent-elles naissance à ce que l'on peut nommer un appétit ; mais elles ne parviennent pas à communiquer une réalité économique à ce devenir. Car la liberté de choix entre les idéologies n'implique pas une liberté de choix dans les moyens économiques qui permettent le développement. Réduire la liberté de choix à un système idéologique est une manière trop commode d'escamoter les impératifs économiques, tout au moins quand les moyens de solution pour résoudre les problèmes excluent le recours à la guerre (8). A ce point précis, l'expansion de l'économie occidentale paraît seule capable, au moins dans les prochaines années, de modifier les structures économiques, librement.

J.-L. GUGLIELMI.

(8) Encore que l'expérience hitlérienne devrait servir de thème de méditation.

Tableau I

Conjoncture comparée

1953 = 100

	1958				1959				Années		
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	1957	1958	19
Production											
France	155	154	152	152	151	157	160	159	145	154	15
Royaume-Uni	116	114	114	114	116	119	122	127	116	114	12
Allemange fédérale	151	150	151	154	155	159	163	170	147	152	16
Belgique	119	113	115	114	114	118	120	125	123	115	11
Italie	141	139	142	148	153	153	157	168	138	141	15
Pays-Bas	124	126	127	129	132	137	138	141	126	126	13
Etats-Unis	99	98	104	108	112	119	115	115	107	100	11
Chômage											
France	55	47	44	65	94	75	62	81	45	53	7
Royaume-Uni	121	121	121	143	162	133	117	120	92	126	13
Allemagne fédérale	103	39	27	46	81	26	16	23	54	54	3
Belgique	62	54	53	70	88	65	55	64	42	60	4
Italie	99	88	83	91	98	85	78	85	90	90	8
Pays-Bas	126	86	79	98	116	60	57	70	50	47	7
Etats-Unis	309	322	293	244	288	229	217	219	183	292	23
Prix de gros											
France	120,3	121,9	120,4	120,2	125,9	125,0	125,9	129,0	108,2	120,7	12
Royaume-Uni	111,8	111,4	111,4	111,8	112,0	111,6	111,6	111,8	110,7	111,5	11
Allemagne fédérale	106	106	106	106	105	105	105	106	105	106	10
Belgique	104	102	101	100	100,2	101,2	101,6	102,6	106	102	10
Italie	102	101,8	100,4	99,1	97,5	97,3	97,5	97,4	102,7	100,9	9
Pays-Bas	106,2	104,9	102,6	105,6	106,0	105,0	105,5	108,0	107,4	104,8	10
Etats-Unis	108,3	108,4	108,2	108,0	108,5	108,9	108,4	108,1	106,8	108,2	10
Prix de détail											
France	119	121,6	122,8	123,5	127,7	127,6	128,6	130,8	105,5	121,6	12
Royaume-Uni	118	120	119	120	121	120	120	120	116	119	12
Allemagne fédérale	110	110	110	110	110	110	112	114	107	110	11
Belgique	108,3	108,4	108,1	108,6	108,8	109,2	110,0	110,5	106,9	108,3	10
Italie	116,6	119,5	119,7	117,6	117,2	117,3	117,6	119,4	113,0	118,4	10
Pays-Bas	118,0	118	116	116	117	116	120	121	115	117	11
Etats-Unis	107,3	108,0	108,2	108,2	108,1	108,6	109,3	109,7	105,1	107,9	10

Tableau II

Indices de la production industrielle mondiale

1953 = 100

	Total mines + industries	Mines	Industries manufacturières
1948	73	81	73
1949	73	79	73
1950	83	87	83
1951	92	95	92
1952	93	97	94
1953	100	100	100
1954	100	101	100
1955	111	109	111
1956	116	116	116
1957	119	119	119
1958	117	115	117
1959			
1958 I	114	114	114
II	115	111	114
III	114	115	114
IV	123	119	123
1959 I	124	119	124
II	131	122	131
III	125	116	125
IV			

Source : *Bulletin mensuel de statistiques de l'O. N. U.*

Tableau III

Exportations et importations des principaux pays occidentaux

1953 = 100

	1958 I	1958 II	1958 III	1958 IV	1959 I	1959 II	1959 III	1959 IV	Année 1957	Année 1958	Année 1959
					Exportations						
France	133	127	137	154	142	164	171	180	131	137	164
Royaume-Uni	116	110	120	116	114	121	123	127	121	116	121
Allemagne fédérale	190	191	199	202	209	214	225	239	188	195	222
Belgique	123	120	128	128	127	134	145	141	125	125	136
Italie	160	160	162	167	179	178	213	229	156	167	201
Pays-Bas	148	146	150	150	163	171	162	177	136	147	167
Etats-Unis	104	109	100	112	97	105	103	111	123	106	104
					Importations						
France	155	151	145	150	138	138	142	176	151	150	147
Royaume-Uni	113	109	118	121	120	122	123	131	116	116	124
Allemagne fédérale	204	197	208	216	223	245	252	265	192	205	247
Belgique	127	124	125	129	138	137	132	148	139	137	138
Italie	128	127	134	127	132	137	148	142	138	128	139
Pays-Bas	145	149	150	164	164	168	171	179	158	149	168
Etats-Unis	115	115	115	130	134	144	143	146	114	115	142

Les indices bruts du commerce extérieur utilisés en 1958 ont été remplacés par les indices du volume corrigés des variations saisonnières.

Tableau IV

Valeur du Commerce mondial

(Milliards de dollars)

	1958					1959				
	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	Total
Importations (C. I. F.)	24,8	24,7	24,0	25,9	99,4	24,0	26,4	25,9	28,1	104,4
Exportations (F. O. B.)	23,2	23,3	22,7	25,2	94,4	22,8	25,0	24,7	27,5	99,9

Source : *Bulletin mensuel de statistiques de l'O. N. U.*

Tableau V

Réserves d'or et de dollars des pays étrangers et des institutions internationales

(Millions de dollars)

	31 déc. 1958	31 déc. 1959	
Europe occidentale continentale	17.598	19.451	
dont : République Fédérale d'Allemagne .	4.394	4.624	
France	1.295	1.957	
Zone sterling	4.889	4.713	
dont : Royaume Uni	3.723	3.471	
Canada	3.097	3.155	
Amérique latine	4.017	3.909	
Asie	2.632	3.354	
Autres pays..........................	330	364	
Pays étrangers total	32.563	34.946	+2.383
Institutions internationales	2.876	5.565	+2.689
Total général	35.439	40.511	+5.072

Source : *Federal Reserve Bulletin*, avril 1960.

Tableau VI

Indices du volume du produit national brut

1953 = 100

	1957	1958	1959	Variation de l'indice	
				1957-1958	1958-1959
France	124	126		+2	
Royaume Uni	112	110		—2	
Allemagne fédérale	134	137		+3	
Belgique	115	114		—1	
Italie	124	129		+5	
Pays-Bas	123	125		+2	
Etats-Unis	110	108		—2	

Tableau VII

Principaux indicateurs de conjoncture pour les États-Unis

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
duit national brut (milliards) $	470,4	484,8	478,6	483,5
enu des particuliers	371,8	381,1	381,0	386,8
sommation des particuliers	303,9	311,2	313,3	317,0
estissement intérieur privé brut....	70,0	7,7	67,0	69,7
enses nouvelles d'équipement et de nstructions (taux annuels ajustés)...	39,7	41,0	41,0	39,2

	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.
lice de la production industrielle ajus- 1957 = 100 :												
lice total	100	102	104	107	109	110	108	103	103	102	103[2]	109
rables	96	98	101	105	109	110	105	98	97	95	96[2]	107[2]
n durables	105	107	107	110	111	111	113	113	113	111	111	112[2]

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
dice des prix (moyenne trimestrielle) 953 = 100 :				
ix de gros	109	109	108	108
ix de détail	108	109	109	110
dice du chômage (moyenne trimes-rielle) 1953 = 100 :	288	229	217	219

urce : OECE.

Tableau VIII

Balance des paiements des États-Unis avec le monde

(Millions de dollars)

	1958					1959				
	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	Total
iements des Etats-Unis otal	6.459	6.691	6.805	6.897	26.852	7.009	7.526	7.474	7.361	29.370
portations, total	4.957	5.090	5.216	5.435	20.699	5.560	6.005	5.978	5.931	23.474
mises et pensions....	168	170	181	177	696	186	188	213	190	777
ons du gouvernement t flux de conjoints ca-itaux (net)	619	609	598	585	2.411	660	571	613	650	2.494
ouvements des capi-aux privés et gouverne-nentaux	755	922	810	700	3.087	603	762	670	590	2.625
ecettes des Etats-Unis otal	5.685	5.728	5.792	5.893	23.098	5.896	6.001	6.462	6.533	24.892
portations, total	7.666	5.733	5.818	5.858	23.075	5.531	5.671	6.164	5.971	23.337
nvestissements étrangers ux Etats-Unis, à long erme................	+ 19	— 5	— 26	+ 35	23	75	190	158	135	558
rreurs et omissions (re-cettes nettes)	185	8	137	18	348	157	317	— 13	315	776
ccroissement des actifs étrangers en or et en dol-ars dû aux transactions avec les Etats-Unis ...	589	955	876	986	+3406	956	1.208	1.025	513	+3.702

Source : *Survey of Current Business*, mars 1960, p. 7.

Tableau IX

Indices des prix des matières premières

	Indice de Moody (18 sept. 1931 = 100)	Indice de Reuter 31 déc. 1931 = 100
Décembre 1958	391,7	416,0
Janvier 1959	385,5	410,3
Février	383,5	408,1
Mars	387,8	408,4
Avril	390,8	413,6
Mai	388,1	419,3
Juin	388,5	413,1
Juillet	383,5	408,2
Août	383,4	416,9
Septembre	382,3	421,9
Octobre	381,4	427,1
Novembre	384,3	430
Décembre	375,5	431,3
Janvier 1960	379,1	436,6
Février	375,1	432,6
Mars	374,3	427,6
Avril		

Tableau X

Balance des paiements de l'Allemagne fédérale

(millions de deutschemark)

	1958	1959
Solde des paiements courants	+6.255	+4.630
Solde des opérations en capital	—2.386	—6.142
Solde général	+3.869	—1.512
Erreurs et omissions	— 681	— 589
Mouvement des avoirs en or et en devises :		
a) dans les instituts de crédit	—3.188	+2.101
b) à la banque centrale		

source : *Rapport* mensuel de la Deutsche Bendesbank

Tableau XI

FRANCE

Indicateurs de conjoncture

Indices 1953 = 100	1958 I	1958 II	1958 III	1958 IV	1959 I	1959 II	1959 III	1959 IV	Année 1958	Année 1959
uction industrielle Bât.)	155	154	152	152	151	157	160	159	154	157
mage	55	47	44	65	94	75	62	81	53	78
x de gros	120,3	121,9	120,4	120,2	125,9	125,0	125,9	129,0	120,7	126,5
x de détail	119,0	121,6	122,8	123,5	127,7	127,6	128,6	130,8	121,6	128,7
se monétaire	151,4	155,0	155,0	164,3	164,8	171,1	172,5	184,0	156,4	173,1
ortations	155	151	145	150	138	138	142	176	150	148
ortations	133	127	137	154	142	164	171	180	138	164
ance commerciale illions de dollars)	—78,2	—98,9	—35,3	+51,7	— 4,2	+38,1	+64,4	+77,5	—40,1	+43,9

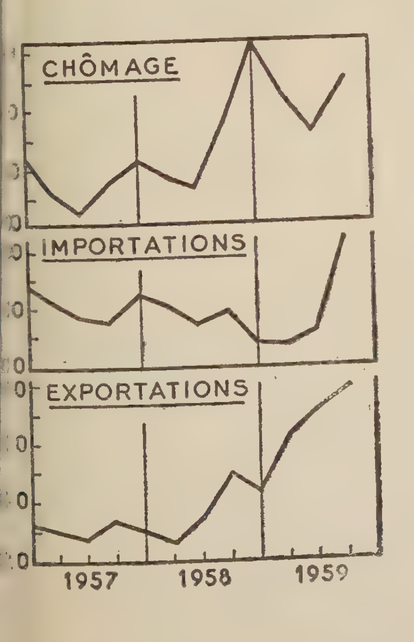
urce : *Bulletin de statistiques générales de l'OECE* ; *Bulletin de statistiques du commerce ieur*, série A, de l'OECE.

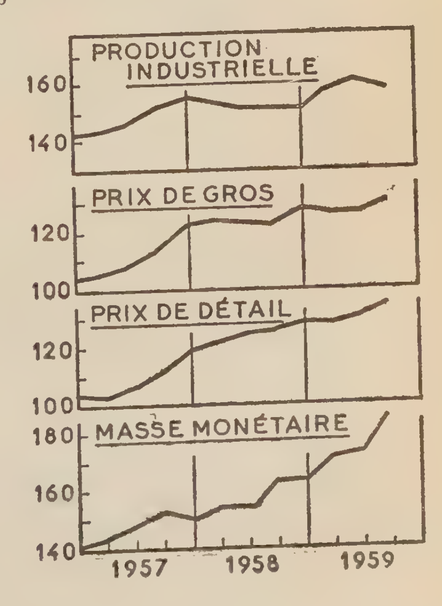
es indices bruts du commerce extérieur utilisés en 1958 ont été remplacés par les indices du ne corrigés des variations saisonnières.

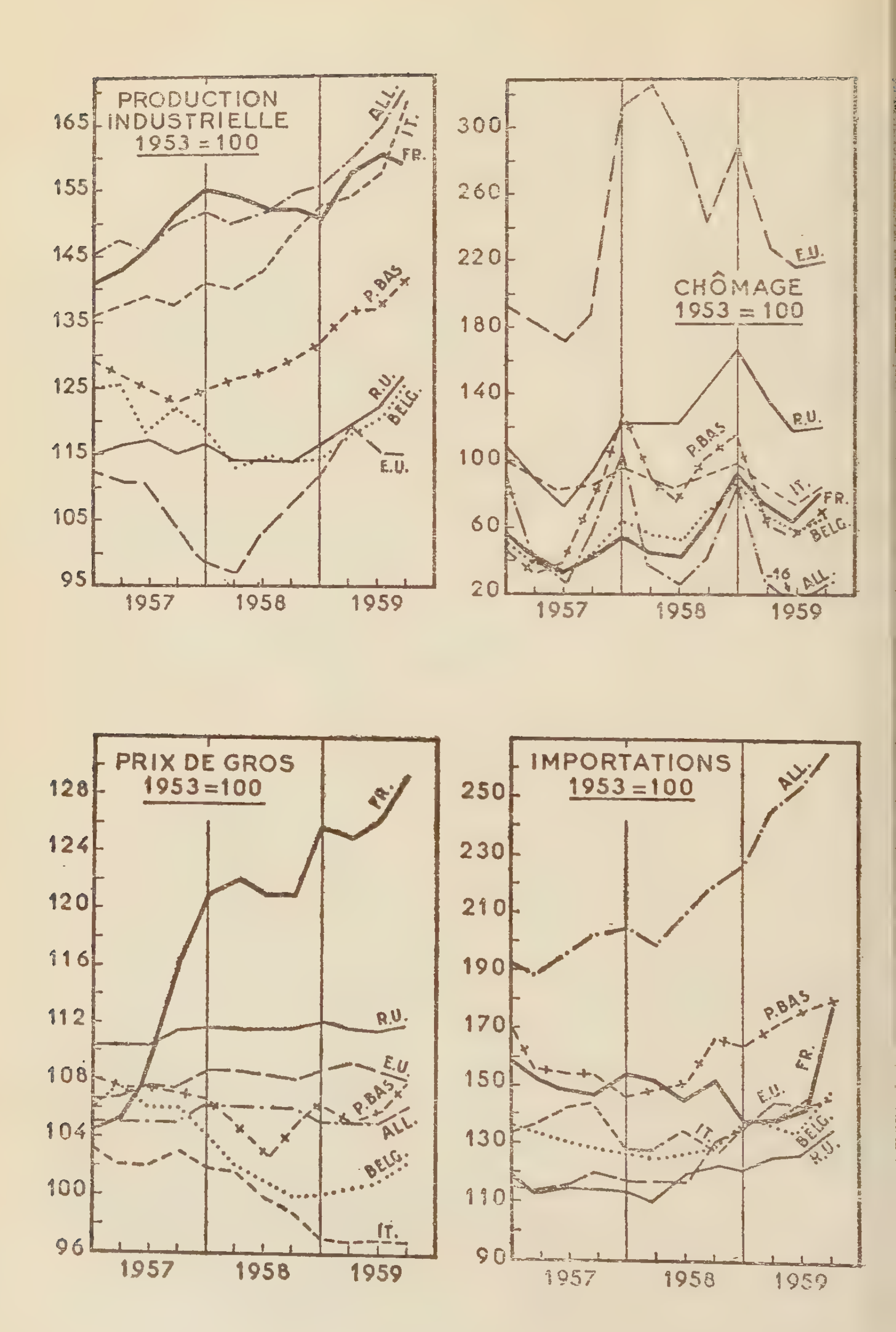
FRANCE

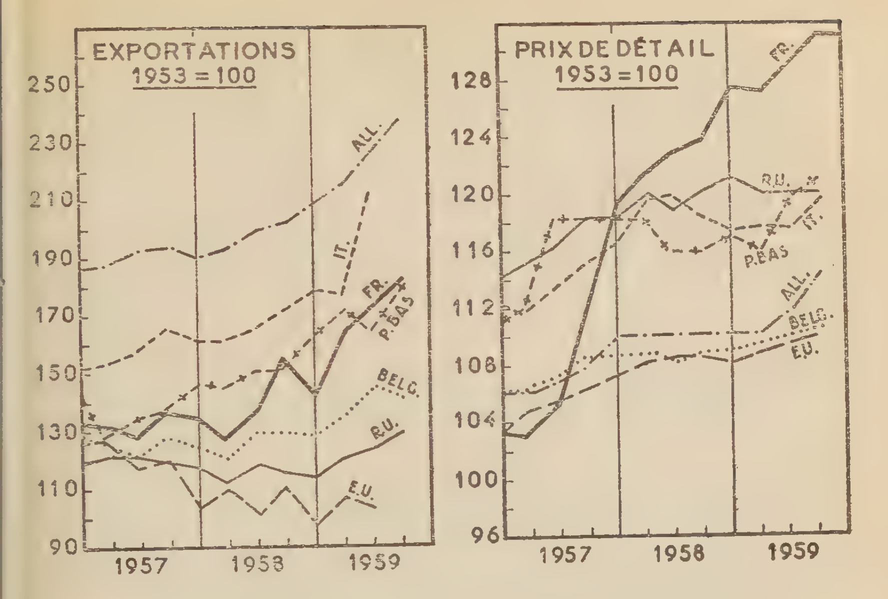
Indicateurs de conjoncture

1953 = 100






PRODUCTION INDUSTRIELLE
1953 = 100
165
155
145
135
125
115
105
95
1957
1958
1959
ALL.
IT.
FR.
P. BAS
R.U.
BELG.
E.U.
CHÔMAGE
1953 = 100
300
260
220
180
140
100
60
20
E.U.
R.U.
P.BAS
IT.
FR.
BELG.
ALL.
PRIX DE GROS
1953=100
128
124
120
116
112
108
104
100
96
FR.
R.U.
E.U.
P.BAS
ALL.
BELG.
IT.
IMPORTATIONS
1953 = 100
250
230
210
190
170
150
130
110
90
ALL.
P.BAS
FR.
E.U.
IT.
BELG.
R.U.



Le Gérant : Patrice VERGÉ.

Dépôt légal effectué en 1960 (3e trimestre).

512. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 9-1960

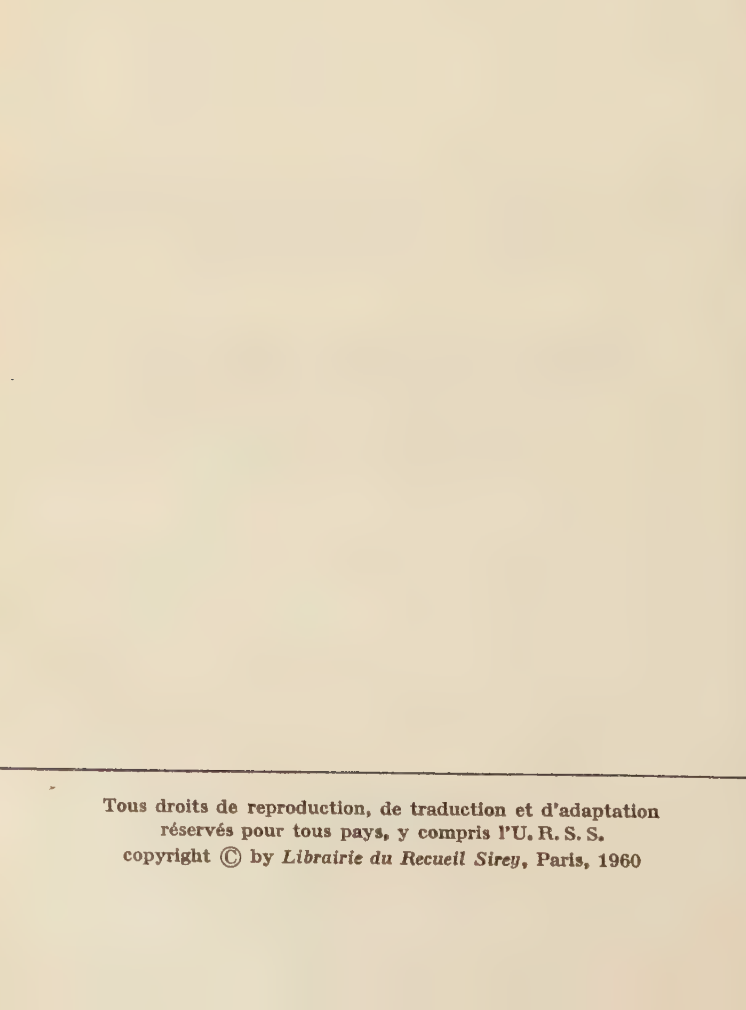
LA RESTAURATION
DES
MONNAIES EUROPÉENNES

A RESTAURATION
DES
ONNAIES EUROPÉENNES

Numéro spécial de la Revue d'Economie politique
réalisé sous la direction de

PIERRE DIETERLEN
Directeur de Recherche au Centre National
de la Recherche Scientifique

SIREY
1 9 6 0



Pierre DIETERLEN

introduction

Deux raisons ont incité notre *Revue* à consacrer un numéro spécial à la restauration des monnaies européennes.

En premier lieu, le fait qu'avec les mesures prises en France en décembre 1958 et la généralisation de la convertibilité monétaire, en ce qui concerne au moins les non-résidents, le statut des principales monnaies de l'Europe occidentale peut être considéré comme revenu à la normale. Si de nouvelles difficultés devaient surgir, elles ne seraient pas imputables aux séquelles de la seconde guerre mondiale. La voie est ouverte, au sein de la communauté européenne, à une politique durable de liberté monétaire. Il y a là un tournant historique dont l'importance méritait d'être soulignée.

Autre tournant historique, autre voie ouverte : celle de l'intégration économique qu'institue le traité de Rome. Comme on l'a constaté en décembre 1958, ces deux perspectives sont liées. Elles doivent être examinées conjointement. Sans doute les novations auxquelles pourrait conduire, en matière monétaire, l'unification progressive de l'Europe, sont-elles difficiles à discerner. Elles s'inscriront dans un contexte mondial au sein duquel les monnaies fortes des pays évolués hors d'Europe ou des pays européens qui n'ont pas adhéré au traité de Rome entreront en ligne

de compte. Si le nom de ces monnaies juridiquement extérieures à l'Europe des six, mais qui lui sont associées, on pourrait dire apparentées par maint lien économique et politique, ne figure au titre d'aucune de nos études, il est à l'arrière-plan de chacune d'elles. La prétérition est donc plus apparente que réelle. Convenait-il de traiter à part, en tant que monnaies européennes, du sterling ou du franc suisse ? Une telle ambition eût étendu outre mesure le champ de notre investigation sans rendre celle-ci mieux assurée. Il a paru préférable de la limiter à la position qu'occupent les monnaies européennes dans l'économie mondiale et à de brèves références aux grandes monnaies qui exercent, hors des pays signataires du traité de Rome, une fonction internationale. En sa qualité de directeur général du *Fonds Monétaire International,* M. Per Jacobsson était la personnalité la mieux qualifiée pour aborder cette question.

Tout le monde s'accorde à penser que, sur un plan plus étroitement européen, celui de l'Europe de l'O. E. C. E., les progrès considérables qui ont abouti aux mesures de « libéralisation » prises en décembre 1958 n'eussent pas été possibles sans l'action persévérante poursuivie depuis dix ans par l'*Union Européenne de Paiements* et sans la mise en place, dès 1955, du système appelé à lui succéder en 1959, celui de l'*Accord Monétaire Européen.* Le docteur von Mangoldt-Reiboldt, qui a présidé hier l'U. E. P. et préside aujourd'hui l'A. M. E., tout en étant l'un des principaux dirigeants de la *Banque Européenne d'Investissements,* interprète l'action successive et, dans une large mesure, conjointe de ces trois institutions.

Moins voyant parce que plus strictement technique, mais non moins essentiel et surtout plus ancien, puisque l'institution remonte à trente ans, est le rôle de la *Banque des Règlements Internationaux.* Non seulement, selon la terminologie des conventions monétaires européennes, elle est « l'agent », mais les gouverneurs des banques centrales s'y rencontrent chaque mois, les experts monétaires officiels y poursuivent en commun des études, et l'on peut penser que la somme d'expériences et de réflexions accumulées dans ses archives et par son état-major et dont témoignent ses rapports annuels n'a pas encore porté tous ses fruits. Les pages dans lesquelles son directeur général, M. Guillaume Guindey, montre ce qu'elle fut hier et ce qu'elle est aujourd'hui convaincront le lecteur que des activités et travaux

concrets poursuivis avec une extrême discrétion ne sont pas les moins féconds.

Le professeur Robert Triffin, de son côté, parallèlement à une carrière universitaire qui l'a conduit de Louvain à Harvard (où il fit ses études) jusqu'à l'Université de Yale et à l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève (où il enseigne), a joué un rôle de premier plan en matière de politique monétaire, soit comme expert du F. M. I. auprès de plusieurs gouvernements dont la monnaie périclitait, soit comme fonctionnaire de la Trésorerie des Etats-Unis détaché auprès de l'*Economic Cooperation Administration* où il fut l'un des « inventeurs » de l'Union Européenne de Paiements. La vision de cet économiste a toujours précédé de quelques mois ou de quelques années celle de ses contemporains. Il a publié récemment, sur le problème monétaire européen et mondial, des articles qui ne sont pas passés inaperçus. Sa voix devait tout naturellement se faire entendre dans notre concert.

Les idées qu'il préconise aujourd'hui rencontrent quelque résistance dans la mesure où elles remettent en cause l'ordre établi. Pour des raisons qui vont de soi, cet ordre tendra à survivre. L'intégration économique et politique de l'Europe, quelque poussée qu'on la souhaite ou qu'on l'imagine, serait vouée à l'échec si elle négligeait la variété des structures et des habitudes, si elle ne faisait point leur part aux particularismes, si elle ne préservait pas ceux qui méritent de subsister.

L'intégration n'est après tout que la suite d'une restauration économique et monétaire poursuivie avec des fortunes, selon des conceptions et des méthodes diverses qui placent les autorités désormais chargées de faire passer dans les faits l'idée européenne face à un héritage dont l'hétérogénéité constitue à première vue une source de difficultés, mais qui pourrait devenir à la longue celle d'un dépassement.

La résonance des problèmes monétaires n'est pas la même dans des pays comme l'Allemagne, aujourd'hui scindée en deux et victime en vingt ans de deux faillites monétaires totales ; comme la France où, l'hyperinflation ayant été évitée de justesse à plusieurs reprises, sans que l'opinion en ait eu pleinement conscience, le public comprend et accepte mal les disciplines monétaires quotidiennes ; comme l'Italie qui, au contraire, doit à la perspicacité et au courage du Président Einaudi de bénéficier

depuis plus de dix ans d'une monnaie incontestée ; comme les pays du Benelux, enfin, auxquels leur haut degré de dépendance envers les marchés extérieurs interdit tout caprice monétaire.

La mise en œuvre du marché commun confère une importance décisive à ces aspects nationaux. C'est pourquoi une large place leur a été faite. Nous nous sommes adressés soit, lorsque c'était possible, aux instigateurs ou aux artisans des réformes monétaires nationales : au Gouverneur Maurice Frère pour la Belgique, au Docteur Holtrop, Président de la Nederlandsche Bank, pour les Pays-Bas, à M. Jacques Rueff pour la France, soit à des personnalités qui ont été étroitement associées à ces réformes et à la politique monétaire qui a suivi : M. Paolo Baffi, conseiller économique de la Banque d'Italie et de la B. R. I., qui fut le collaborateur du Président Einaudi, le Professeur Otto Veit, de l'Université de Francfort, qui, après la réforme monétaire de 1948, travailla en étroite union, en qualité de Gouverneur de la Banque de l'Etat de Hesse, avec le Docteur Vocke, alors Gouverneur de la Bank Deutscher Länder.

On verra d'ailleurs que ces auteurs font particulièrement état des préoccupations qui furent les leurs : le professeur Veit s'attache aux normes de la politique monétaire quotidienne en Allemagne Fédérale, lesquelles ne découlent pas littéralement du statut monétaire initial, établi par des experts étrangers en analogie avec le Système fédéral de réserve américain ; M. Rueff s'attache au problème de l'assainissement monétaire proprement dit plutôt qu'aux errements subtils et insidieux qui avaient rendu cet assainissement inéluctable et auxquels on souhaiterait que celui-ci eût mis fin. En revanche — et c'est ce qui fait leur intérêt — les études consacrées aux cas belge, néerlandais et italien exposent de bout en bout, non seulement les circonstances et les modalités de l'assainissement, mais les techniques d'intervention préventive employées ultérieurement, grâce auxquelles cet assainissement s'est révélé durable.

A ce sujet et à la lumière de sa propre expérience, M. Roger Auboin qui, en 1937, succéda au regretté Pierre Quesnay comme directeur général de la B. R. I., expose ce que, dans l'ample arsenal des pratiques anciennes et nouvelles, une politique monétaire moderne devrait retenir.

A quel point l'efficacité et l'opportunité de ces pratiques sont controversées, le lecteur qui aura la curiosité de se reporter aux

ouvrages et articles (en langue française ou dus à des auteurs français) que MM. Germain-Martin et Guenser ont fait figurer dans la bibliographie préparée par leurs soins, en pourra juger. La discorde, disons-le, est surtout le fait des non-techniciens ; mais ce ne sont pas eux qui crient le moins fort !

Par contraste, le consensus des praticiens transparaît dans les pages qui suivent. La politique monétaire d'un pays dit « libéral » comme la République Fédérale, « dirigiste » comme les Pays-Bas, ne se distingue que par des nuances. Ici et là, ses interprétations, ses instruments sont les mêmes. Entre les hommes chargés de formuler les unes et d'utiliser les autres, l'identité des vues est, somme toute, naturelle. Que ce soit à Bâle (B. R. I.), à Washington (Fonds Monétaire), à Paris (O. E. C. E.), ou à Bruxelles (Comité Monétaire), ailleurs encore, lors d'une visite au siège de telle banque centrale, de telle trésorerie, ces hommes se rencontrent fréquemment. Les institutions diverses auxquelles ils appartiennent trouvent en eux un ciment.

Une leçon commune se dégage des résultats obtenus par nos voisins : c'est qu'à l'encontre d'une opinion très répandue en France, il n'y a, du moins au terme d'une dizaine d'années, délai minimal pour porter un jugement valable, nulle incompatibilité entre une expansion rapide et la stabilité des prix, en entendant par là un taux d'inflation qui ne dépasse pas celui des prix mondiaux.

Sans doute — et c'est une seconde leçon à tirer des exemples allemand, italien et néerlandais — la tâche des autorités monétaires est-elle rendue plus facile lorsque le pays intéressé n'a pas à faire face à des charges outrancières sur le plan militaire ou dans des régions sous-développées outre-mer. L'existence d'une marge de sous-emploi, au sens où Marx évoquait « l'armée de réserve des sans travail », plutôt qu'au sens keynésien, favorise également l'expansion dans la stabilité des prix, surtout lorsque, comme ce fut le cas des travailleurs allemands immigrés de l'Est, cet afflux est constitué en majeure partie par de la main-d'œuvre qualifiée.

Il apparaît réciproquement que la concurrence internationale, loin d'être un handicap, est une cause de bonne santé monétaire. On ne s'expliquerait point, sans cela, que le franc belge, le franc suisse, le florin, le schilling autrichien, soient des monnaies plus fortes que celles de pays plus étendus, mieux pourvus en ma-

tières premières, mais enclins au protectionnisme. Les instigateurs et les partisans du traité de Rome ont compris cette troisième leçon.

On en pourrait tirer bien d'autres des pages qui suivent. Nous laissons ce soin au lecteur. Qu'il me soit permis, toutefois, d'en mentionner une quatrième, qui n'est pas la moins significative : A qui ignore la théorie économique ou ne l'a abordée que superficiellement, comme le fait « l'honnête homme » qui se destine ou non à des tâches économiques, à qui se flatte « d'avoir les pieds sur la terre », cette théorie apparaît d'abord comme un stérile jeu de l'esprit. Si un secteur de la « recherche fondamentale », est tenu pour peu « rentable », c'est bien celui-là. D'où s'ensuit que l'improvisation parfois brillante, mais presque toujours abusive, y remplace la recherche appliquée. Les conséquences de cet état d'esprit, on les constate. Et l'on constate en sens inverse que nulle part autant qu'en matière monétaire, les hommes de science n'ont fait la preuve de leur efficacité.

Hommes de science, aussi réputés à ce titre que comme hommes d'action, les auteurs qui ont apporté leur contribution à ce numéro le sont. Plusieurs d'entre eux appartinrent ou appartiennent à l'Université.

Dans une revue fondée et animée par des universitaires, il est bon que cela soi dit, et le soit par un non-universitaire, en toute impartialité. Ce n'est pas non plus sortir des bornes de notre sujet que de rendre ici hommage à la pensée de quatre grands « monétaristes » qui collaborèrent tous les quatre à cette revue et dont le quatrième fut, pendant de nombreuses années, l'un de ses rédacteurs en chef : Albert Aftalion, Germain-Martin, Bertrand Nogaro et Charles Rist. L'histoire monétaire porte la trace de leur influence intellectuelle et de leur action concrète, plus particulièrement de celle que mon très vénéré maître Charles Rist eut l'occasion de mener, dans plusieurs pays étrangers et en France même, lors des restaurations monétaires qui suivirent la première guerre mondiale.

Pierre DIETERLEN.

P. JACOBSSON

les monnaies européennes et l'économie mondiale

Avant 1914, l'Europe était incontestablement le centre financier du monde. Le système monétaire de l'étalon-or dans lequel l'argent n'est employé que comme monnaie d'appoint a trouvé son origine en Grande-Bretagne. C'est largement sur la base d'expériences britanniques que ses règles se sont élaborées et sont graduellement devenues universellement acceptées. Le financement à court terme des opérations commerciales était centralisé sur le marché de Londres tandis que Paris était le centre le plus important pour les prêts à long terme. L'Allemagne émergeait comme une puissance industrielle de premier ordre mais n'avait pas encore eu l'occasion de jouer un rôle important en matière de financement international. La force économique des Etats-Unis se faisait de plus en plus sentir ; mais la faiblesse de la structure monétaire de ce pays apparut manifestement, lors de la crise de 1907, lorsqu'il devint clair qu'un système monétaire moderne reposant sur une Banque Centrale avait à être établi. Ceci fut fait par le Federal Reserve Act de 1913, heureusement adopté en temps voulu pour permettre au Système de Réserve Fédérale d'aider à la solution des difficiles problèmes financiers posés par la première guerre mondiale et la période d'après-guerre.

Ce serait une erreur d'interpréter la position de l'Europe avant

1914 comme un simple reflet de sa force matérielle. Non moins important était le fait que les pays européens avaient créé une organisation dont le monde entier se servait avec succès, dans le domaine de la banque, des investissements étrangers, des échanges de matières premières, et, d'une façon plus générale, comme centre de gravité du commerce mondial. La Grande-Bretagne demeurait fidèle à la liberté des échanges. On se tournait vers l'Europe comme guide, et cette éminence ne fut pas détruite par la première guerre mondiale. Par exemple, de mes premières expériences comme journaliste, aux cours des années 1918-1920, je me souviens avec quelle profonde attention étaient suivis les changements du taux d'escompte à Londres. Mon ami, Alexander Loveday, directeur pendant de longues années du Secrétariat financier de la Société des Nations me dit, une fois, que, lors de ses premiers séjours sur le continent, rien ne le surprit davantage que le très grand prestige de la place de Londres en toute matière d'ordre économique et financier.

Il est vrai, bien sûr, qu'après la première guerre mondiale New-York apparut comme un centre financier important, mais une organisation bancaire internationale et des marchés de matières premières comparables à ceux existant en Europe restaient encore à créer. Lorsque, en septembre 1931, la Banque d'Angleterre eut à suspendre la convertibilité du sterling en or et que cette décision fut suivie de mesures analogues dans un grand nombre d'autres pays, les prix mondiaux suivirent, en règle générale, les fluctuations des prix sterling. Ceci conduisit à la dévaluation du dollar et des monnaies du bloc-or. Dans la seconde moitié des années 1930, beaucoup de pays d'Europe occidentale montrèrent des signes de net redressement, à la fois dans le domaine intérieur et dans leur commerce extérieur, et cette amélioration s'étendit aux zones monétaires qui leur étaient rattachées. Malheureusement, l'Europe se trouvait divisée par la politique d'autarcie pratiquée par l'Allemagne et étendue à l'Europe de l'Est, et l'expansion du commerce mondial était entravée par les difficultés internes des Etats-Unis où le chômage continuait à affecter de neuf à onze millions de personnes.

C'est dans cette situation internationale précaire que la seconde guerre mondiale éclata. L'Europe en est sortie très affaiblie. Elle a été affaiblie par les destructions matérielles de biens, par les pertes de main-d'œuvre, par la réduction des stocks et des

réserves monétaires et, non moins, par l'état de désorganisation totale résultant de la guerre. En plus, beaucoup craignaient que la perte des colonies et autres territoires dépendant des pays d'Europe priverait ces pays de débouchés importants pour leurs produits et altérerait leurs sources de revenus. Bien que ces craintes fussent exagérées, la position de l'Europe au milieu de 1947 n'en apparaissait pas moins grave. Heureusement l'année 1947 fut l'année du Plan Marshall. Grâce à ses propres efforts, mais aussi largement épaulée par l'aide américaine dans le cadre de ce plan, l'Europe se rétablit graduellement de sorte que, en 1958, la production industrielle dépassait de 80 % environ — et la production agricole de 25 % — les niveaux d'avant-guerre. Aujourd'hui, les réserves monétaires européennes se trouvent généralement reconstituées et, dans l'ensemble, elles dépassent, du double, leur niveau de 1937. L'établissement de la convertibilité externe de tant de monnaies européennes, à la fin de 1958, fut le signe extérieur tangible de cette amélioration.

Dans le domaine monétaire, deux aspects de l'évolution de la période d'après-guerre méritent une attention particulière :

Tout d'abord, il s'est avéré possible, malgré les difficultés et troubles de cette période, de maintenir intacts les arrangements divers liant à une monnaie européenne un certain nombre d'autres monnaies, de par le monde, dans le cadre d'une zone monétaire. De telles zones diffèrent en dimension et en importance mais toutes contribuent au développement du commerce mondial. Les plus connues sont la zone sterling, la zone du franc français et la zone du franc belge. A l'intérieur de ces zones, des taux de change fixes ont été en général maintenus, pendant toute la période d'après-guerre, et la liberté des transferts, pour les paiements courants comme pour les mouvements de capitaux, a été généralement assurée. A l'intérieur de chaque zone monétaire, les mécanismes normaux de crédit n'ont pas cessé de fonctionner et des prêts ont été consentis par les pays européens clefs à la plupart de leurs partenaires, soit dans le domaine commercial, soit pour financer des investissements. En même temps, les excédents en devises obtenus par chacun des membres de la zone venaient en règle générale renforcer les réserves monétaires centrales.

En second lieu, en créant l'Union Européenne de Paiements dont les activités ont débuté au cours de l'été 1950, des efforts

étaient faits pour surmonter les difficultés mondiales particulières de la période d'après-guerre. Alors que les réserves monétaires étaient faibles et que le système bancaire privé n'était pas encore en mesure de remplir ses fonctions normales, des prêts spéciaux consentis par l'intermédiaire de l'Union permettaient prompt règlement de toutes les transactions courantes et préparaient la voie à la libéralisation du commerce. Par le jeu des différentes zones monétaires, les règlements de l'Union Européenne des Paiements ne se trouvaient pas confinés au commerce de l'Europe de l'Ouest. Par exemple, c'est par l'intermédiaire de l'Union que s'effectuaient les paiements, pour achat de matières premières et de produits alimentaires dans les pays d'outre-mer des diverses zones monétaires, ou pour vente, dans ces pays, de produits manufacturés, ainsi que les règlements de frets et autres transactions invisibles. C'était en vérité un très grand avantage pour les pays d'outre-mer des diverses zones monétaires de pouvoir effectuer rapidement leurs paiements envers l'Europe de l'Ouest par l'intermédiaire de l'Union. Au total quelques 60 % du commerce mondial se trouvaient couverts par les règlements de l'U. E. P. Si les opérations de l'Union n'avaient pas été aussi amples, il n'y a pas de doute que son succès au cours d'une période aussi vitale de l'histoire économique du monde aurait été beaucoup plus réduit. Lorsque des propositions tendant à l'établissement d'institutions similaires dans d'autres parties du monde ont été discutées, l'ampleur et l'importance du commerce mondial réglé en fait par l'intermédiaire de l'Union Européenne de Paiements ont été trop souvent perdues de vue.

En étudiant l'Union Européenne de Paiements, il faut toujours se souvenir que celle-ci était partie intégrante de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et que la libéralisation graduelle et générale des échanges vers laquelle ses efforts étaient dirigés constituaient un aspect important du programme de l'O. E. C. E. L'objectif n'était pas d'établir un système centré sur l'Europe mais, au contraire, de contribuer à l'abolition des diverses restrictions nées du temps de guerre qui gênaient encore le commerce intra-européen comme le commerce entre l'Europe et le reste du monde. Alors que l'Europe se rétablissait et que les restrictions étaient éliminées de plus en plus, le moment arriva où il apparut désirable de se passer de l'Union car, malgré les

avantages que celle-ci pouvait procurer dans une période de transition, elle offrait certains défauts inhérents à toute institution régionale. En fait il avait été reconnu, dès le début, que l'Union devait être considérée comme un arrangement strictement temporaire. Une de ses imperfections apparaissait en particulier dans le domaine du commerce avec la zone dollar. Selon les accords de règlement un certain pourcentage des surplus obtenus dans l'Union par les pays créanciers se trouvait automatiquement converti en crédits. Par conséquent, ces pays ne recevaient pas, en dollars ou en autres devises convertibles, l'équivalent de leur surplus. Une telle disposition tendait à décourager les pays-membres de libérer leur commerce avec les pays n'appartenant pas à l'Union. Elle fut, en vérité, l'une des raisons invoquées en faveur du maintien de la discrimination contre les importations de produits dollar. Ainsi ce fut seulement après l'établissement de la convertibilité externe des monnaies européennes — qui signifiait en fait la fin de l'Union — qu'une impulsion réelle put être donnée à la libéralisation du commerce sur une base mondiale.

Dès 1955 des plans avaient été préparés pour établir la convertibilité externe des monnaies, et pour substituer l'Accord Monétaire Européen à l'Union Européenne de Paiements, mais ces plans avaient dû être provisoirement abandonnés à la suite de la détérioration de la situation économique et financière survenue au cours de cette même année. En fait, l'Europe de l'Ouest eut à passer une période de tension monétaire aiguë avant de pouvoir accomplir de nouveaux progrès. Les difficultés devinrent tout particulièrement graves lors de la crise de Suez, lorsque la livre sterling fut soumise — en tant que monnaie mondiale — aux plus sévères pressions. Il apparut évident que, dans de pareilles conditions, l'Union, en tant qu'institution simplement régionale, n'était pas suffisamment armée pour faire face aux difficultés qui se présentaient. En décembre 1956, le Royaume-Uni dut se tourner vers le Fonds Monétaire International et obtint des crédits pour un montant de $ 1,300 millions sous forme d'un tirage de $ 561 millions et d'un découvert (« stand-by ») de $ 739 millions. Au cours de l'année 1957, la France procédait à un tirage sur le Fonds de $ 262 millions, en vertu d'un accord de « stand-by » conclu à l'automne de 1956 ; la Belgique tirait $ 50 millions

dans le cadre d'un « stand-by » initialement conclu en 1952 ; le Danemark obtenait $ 34 millions et les Pays-Bas $ 69 millions, tout en signant un accord de « stand-by » pour une somme équivalente. Enfin, au début de 1958, la France présentait, à la fois au Fonds Monétaire International et à l'O. E. C. E., un programme de stabilisation sur la base duquel elle obtenait du Fonds, de l'Union Européenne de Paiements et du Gouvernement des Etats-Unis des crédits atteignant un total de $ 655 millions.

Ces transactions sont mentionnés à titre indicatif pour illustrer le fait que l'Europe, tout en regagnant sa position internationale, se trouvait néanmoins forcée, en présence de difficultés, de se tourner, non vers un organisme régional, mais vers une institution mondiale. Cela est dû au fait que, même si sa balance des paiements courants est en surplus, un pays peut être soumis, en cas de crise de confiance en sa monnaie, à des sorties considérables de capitaux par le simple jeu de décalages dans les paiements, décalages appelés « leads and lags » en langage anglais technique. C'est en partie pour cette raison que le recours, en cas de besoin, à l'aide financière des institutions internationales apparut comme un mécanisme indispensable et l'expérience des années 1956-1958 renforça l'idée que les ressources de ces institutions étaient peut-être insuffisantes en comparaison des demandes de crédit possibles. Une proposition visant à accroître les ressources du Fonds Monétaire International fut présentée par le Gouverneur du Fonds pour les Etats-Unis à l'Assemblée annuelle tenue à New-Delhi en octobre 1958, et elle fut adoptée, dans le courant de 1959, par un vote quasi unanime des pays-membres. A ce jour des augmentations de quotas individuelles de 50 % ou plus ont été acceptées par la plupart des Etats-membres du Fonds, et tous ceux qui ont ainsi accepté représentent presque, par leurs quotas, 90 % des quotas totaux. Les ressources du Fonds ont été portées de 9 milliards de dollars environ à 14 milliards. De cette façon la seconde ligne de réserves mise à la disposition des pays-membres, pour les aider dans leurs efforts vers l'accomplissement des objectifs du Fonds a été substantiellement renforcée. Une importante contribution a ainsi été apportée à la solution du problème de la liquidité internationale. Quand, à la fin de 1958, la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest ont établi la convertibilité externe de leur monnaie, une des considérations ayant pesé d'un grand poids dans leur déci-

sion, a été l'assurance qu'en tant que membres du Fonds ils pouvaient compter, en cas de difficultés, sur une aide réellement effective de celui-ci, du fait, non seulement de l'augmentation de ses ressources, mais aussi de ses possibilités d'action rapide, comme l'expérience l'avait montré.

Alors que certains pays européens avaient montré quelque hésitation, fin 1958, à revenir à la convertibilité externe de leur monnaie, les développements ultérieurs ont montré que la décision était pleinement justifiée. Les réserves monétaires des pays de l'Europe de l'Ouest ont en général, continué à augmenter, en certains cas très considérablement. Ce succès a été largement dû à la poursuite de politiques fiscale et monétaire prudentes alors que la capacité productive allait croissant. Des circonstances exceptionnelles, dues à des développements d'ordre général dans le monde, ont aussi joué un rôle. D'un côté, la baisse des prix des matières premières et des produits alimentaires sur les marchés mondiaux a permis à la plupart des pays européens d'arrêter plus facilement, ou tout au moins de ralentir, l'augmentation des prix domestiques, et d'obtenir un surplus dans leur balance des paiements. D'un autre côté, l'apparition soudaine d'un déficit dans la balance de paiements des Etats-Unis rendit plus aisée la reconstitution des réserves en or et en dollars de l'Europe. La sensibilité des pays de l'Europe de l'Ouest aux développements généraux du monde est claire ; mais il est aussi clair que, de nos jours, ces pays sont de mieux en mieux à même d'influencer ces développements par leurs propres actions.

Tandis que le revenu national global des pays de l'Europe de l'Ouest s'élevait de quelques 70 % entre 1938 et 1957, pendant la même période, le commerce extérieur global de ces pays augmentait à un taux quelque peu plus élevé, à savoir 85 %. On a calculé qu'en 1957 les importations totales de tous les pays non compris dans le bloc communiste s'étaient élevées à environ $ 108 milliards et que, de ce total, l'Europe de l'Ouest représentait $ 45 milliards, soit plus de 40 %, tandis que la part totale des Etats-Unis était de $ 14 milliards, soit 13 % seulement. Il faut se souvenir évidemment que les chiffres représentatifs du commerce de l'Europe de l'Ouest comprennent les échanges de produits des pays européens entre eux ; il n'en est pas moins vrai que le commerce de l'Europe de l'Ouest avec le monde extérieur reste plus élevé que le commerce international des Etats-Unis. En fait, en ce qui

concerne les importations de matières premières et de produits alimentaires, le chiffre total des importations pour l'Europe de l'Ouest est environ deux fois aussi large que le chiffre correspondant pour les Etats-Unis. S'il est vrai que l'importance du commerce extérieur ne peut être négligée aux Etats-Unis, elle apparaît encore plus éclatante dans l'esprit des nations européennes. Ceci peut être considéré comme d'un grand prix lorsqu'il s'agit de formuler une politique ; les pays européens ne peuvent se permettre d'ignorer les conséquences de leurs mesures internes sur leur position compétitive à l'étranger, et par conséquent, sur leur balance des paiements. Il y a, de la sorte, moins de chance que ces pays poursuivent des politiques risquant de les désaligner des conditions de coût et prix existant ailleurs. Les pays de l'Europe de l'Ouest doivent regarder vers l'extérieur ; toute attitude contraire serait fatale à leur prospérité et à leur position dans le monde.

Diverses organisations internationales, en particulier le Fonds Monétaire et le G. A. T. T., aussi bien que les Etats-Unis dont la balance des paiements est actuellement en déficit, ont recommandé aux pays européens d'éliminer les derniers aspects de discrimination commerciale, et plus spécialement la discrimination contre les importations de produits dollars. Maintenant que leurs devises sont extérieurement convertibles et que la situation de leurs réserves s'est substantiellement améliorée, les pays de l'Europe de l'Ouest n'ont plus aucune raison tenant à l'état de leur balance de paiements pour maintenir des discriminations commerciales — ou même des restrictions quantitatives de caractère non discriminatoire. Il est intéressant de noter à cet égard que la décision que le Fonds a prise en ce domaine a été adoptée à l'unanimité des administrateurs siégeant au conseil, y compris les administrateurs représentant les pays européens.

Au cours de discussions sur ces sujets, pendant les derniers mois, l'impression a trop souvent été donnée que c'était principalement dans l'intérêt de la zone dollar et des pays sous-développés que l'Europe se devait de réduire les discriminations et d'éliminer les restrictions. La raison est certainement beaucoup plus profonde. En vérité c'est avant tout dans leur propre intérêt que les pays européens devraient libéraliser leur commerce. Une réduction de la discrimination et des restrictions en général contribue à stimuler la croissance du commerce mondial. Ceci est certai-

nement dans l'intérêt de l'Europe de l'Ouest, dépendante comme elle l'est de son commerce extérieur. Il est aussi plus facile de combattre l'inflation lorsque les importations sont admises librement, et les pays européens ne peuvent espérer être en position de concurrencer efficacement les Etats-Unis et autres pays sur les marchés tiers, s'ils ne laissent pas la concurrence internationale jouer librement sur leur propre marché domestique. Il est vrai que, lors de négociations commerciales, les soi-disant « concessions » accordées par un pays à un autre risquent d'être considérées comme conférant un avantage appréciable et exclusif au pays qui les reçoit. En réalité, le pays qui les donne peut en bénéficier autant, sinon plus. Une vieille règle dit que, sous l'influence de politiques monétaires appropriées, les importations conduisent à des exportations ; de fait, les pays qui ont été les premiers à libéraliser leur commerce extérieur au cours de la période d'après-guerre ont en général été capables d'accroître leurs exportations d'une façon plus satisfaisante que les autres.

L'importance accrue de l'Europe dans les affaires mondiales signifie que les pays européens ont à jouer un rôle plus décisif en toute matière affectant la conjoncture, en appliquant une sorte de frein en période de prospérité et en aidant à ranimer l'activité économique en période de récession. Après la deuxième guerre mondiale, un certain nombre de pays continentaux en Europe ont été les premiers à pratiquer des politiques monétaires flexibles, et il est à peu près certain qu'ils vont persévérer avec beaucoup de détermination, en n'hésitant pas à prendre, si les conditions l'exigent, des mesures énergiques en matière de taux d'intérêt, soit dans un sens, soit dans l'autre. En fait, en règle générale, les pays européens qui, pour certains, ont souffert douloureusement de l'inflation dans le passé, seront très attentifs à se protéger contre une renaissance de tendances inflationnistes, et il est probable qu'ils auront recours à des taux d'intérêt franchement élevés si l'activité économique donne l'impression de s'emballer. On a parfois exprimé la crainte que des taux d'intérêt élevés ne retardent dangereusement la croissance de l'économie. L'expérience, jusqu'à présent, ne justifie pas de telles craintes. Depuis la deuxième guerre mondiale, il y a eu dans tous les domaines une constellation d'inventions techniques rendant la demande de capitaux très aiguë. Dans de telles conditions, le taux de croissance de l'économie est principalement déterminé par les

disponibilités en capital. Tel étant le cas, même si les taux d'intérêt payés sont relativement élevés, une politique donnant confiance aux épargnants pourrait bien être celle qui contribue le mieux à la croissance économique.

Lorsque la demande interne de capitaux est des plus intenses, les emprunteurs étrangers, y compris les emprunteurs appartenant aux pays sous-développés, éprouvent naturellement des difficultés à obtenir des fonds sur les principaux marchés de capitaux du monde, soit en Amérique, soit en Europe. Il est alors nécessaire de recourir davantage aux méthodes publiques de financement. Tel est bien le cas à présent ; mais il y a des raisons de penser qu'avant bien longtemps les pays européens redeviendront, une fois de plus, une source importante de capitaux, en faveur des autres parties du monde aussi bien que pour leurs propres besoins. Ceci n'est pas seulement dû à la croissance des revenus en Europe et à la plus grande capacité d'épargne qui en est la conséquence. Les développements attendus en matière de population en Europe de l'Ouest, par comparaison avec les autres continents, sont aussi une explication. Les experts prévoient que, pendant les prochaines quarante années, l'accroissement de population en Europe de l'Ouest se fera probablement au taux d'environ 0,8 %, tandis que le taux correspondant dans les autres continents sera proche de 2 %, et atteindra même presque 2 1/2 % en Asie. Une population grandissante exige des investissements croissants en maisons d'habitation, hôpitaux, écoles, et équipement de toute sorte. Le taux annuel d'augmentation de population en Europe de l'Ouest restera à peu près le même que celui qui existait sur ce continent pendant les cent dernières années. Ces faits portent à croire que l'Europe de l'Ouest sera une fois de plus à même d'exporter des capitaux tout en satisfaisant ses propres besoins. En vérité, le rétablissement de l'Europe n'est pas seulement important dans l'intérêt propre de ce continent, mais aussi parce que l'Europe sera assurément un marché actif pour les produits des autres parties du monde et qu'elle aura des capitaux disponibles sur lesquels les emprunteurs non européens pourront compter.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le déficit récent de la balance des paiements des Etats-Unis a été important pour l'Europe, parce que ce déficit a correspondu, plus ou moins, au surplus de la balance des paiements de l'Europe de l'Ouest. Les sorties

d'or et de dollars des Etats-Unis ont certainement aidé les pays européens à reconstituer leurs réserves, mais elles se sont effectuées à un rythme trop élevé pour rester longtemps tolérables. C'est là, dans une large mesure, un problème américain interne ; il est probable qu'avec les politiques actuellement suivies : obtention d'un surplus budgétaire, restrictions de crédit et attention accrue donnée aux questions de prix de revient, le déficit de la balance des paiements courants des Etats-Unis se trouvera assez vite comblé. D'un point de vue extérieur, il est très important que les autres pays ne prennent pas de mesures susceptibles d'aggraver la tâche des autorités des Etats-Unis. La politique suivie par le Gouvernement américain pour maintenir intacte la valeur du dollar et résister aux tendances protectionnistes est tout à fait dans l'intérêt des autres pays, et ces pays seraient, en vérité, bien mal avisés s'ils ne faisaient pas tout ce qu'ils peuvent de leur côté pour soutenir cette politique.

Le danger le plus immédiat, celui d'un retour possible du protectionnisme aux Etats-Unis, paraît provenir d'un changement d'attitude de certains syndicats ouvriers. Au cours de la période d'après-guerre les syndicats — et certainement leurs chefs les plus écoutés — étaient très attentifs aux aspects internationaux, soutenant l'aide à l'étranger et favorisant l'accroissement du commerce avec les autres pays. A présent, les chefs des syndicats s'entendent souvent dire au cours de négociations de salaires, qu'il n'est pas possible de laisser ceux-ci augmenter grandement, car les rémunérations des ouvriers étrangers sont tellement plus basses que celles des ouvriers américains que, avec des coûts croissants, les prix américains cesseraient d'être compétitifs sur le marché mondial. Pour combattre cet argument, certains des syndicats commencent déjà à évoquer la nécessité d'une protection étendue, au moyen de plus hauts tarifs, afin de maintenir les standards de vie élevés des travailleurs des Etats-Unis *. En ce

* Il est sans doute intéressant de noter qu'en 1957 le revenu national des Etats-Unis était de l'ordre de $ 367 mille millions, tandis que le revenu national global de l'Europe de l'Ouest était de l'ordre de $ 215 mille millions. La différence apparaît encore plus clairement en comparant la production par tête d'habitant. En termes monétaires, celle-ci est considérée comme ayant été en 1957 2,8 fois plus élevées aux Etats-Unis qu'en Europe de l'Ouest, et en termes réels (compte tenu des prix plus élevés aux Etats-Unis) quelques 2,2 fois plus élevée. Dans toute comparaison entre coûts des salaires aux Etats-Unis et dans les pays européens, il est naturellement nécessaire de tenir compte des différences de productivité. Celle-ci est nettement plus élevée aux Etats-Unis.

qui concerne les employeurs, il est heureux qu'en ce moment les affaires aient été bonnes. Ils n'ont en conséquences pas eu de raisons bien fortes pour demander un renforcement de la protection. Il faut cependant se rappeler que si le mouvement des affaires devait décliner, beaucoup d'industriels de premier plan pourraient se montrer aussi en faveur d'une protection accrue. Si les syndicats et l'industrie devaient s'accorder à demander des tarifs plus élevés, le Gouvernement du jour trouverait plus difficile de résister à leurs pressions conjointes. Le danger existe également qu'une tendance vers l'isolationnisme économique soit suivie d'un mouvement d'isolationnisme politique. Les pays européens, dépendants comme ils le sont de la cohésion de la Communauté Atlantique, devraient faire de leur mieux pour éviter toute situation susceptible de fournir de nouveaux arguments aux milieux protectionnistes. Etant donné que les affaires vont probablement rester encore assez bonnes pendant quelque temps, il y a probablement encore une période de grâce pendant laquelle les pays européens devraient agir avec sagesse et détermination afin d'éviter une détérioration dans leurs relations avec les Etats-Unis.

Des mesures peuvent être prises par les pays européens à la fois dans les domaines commerciaux et financiers. Dans le domaine commercial, les restrictions discriminatoires qui subsistent devraient être éliminées et l'introduction de nouvelles formes de discrimination, qu'elles qu'elles soient, devrait être soigneusement évitée. Ce point ne devrait pas être perdu de vue lors des ajustements de tarifs à effectuer par les six pays du Marché Commun et par les sept membres de l'Association Européenne de Libre-Echange. Dans le domaine financier, les pays européens devraient être prêts à partager plus complètement le fardeau de l'aide aux pays sous-développés. Pour ce faire, ils devraient s'assurer que des ressources appropriées sont mises à la disposition des organismes habilités dans chaque pays à octroyer l'aide extérieure. Il n'est naturellement pas nécessaire, lorsque de tels organismes n'existent pas encore, de reproduire exactement les institutions existant aux Etats-Unis (Export-Import Bank, Development Loan Fund, ou International Cooperation Administration), car chaque pays européen a besoin d'une institution répondant au mieux à son organisation administrative et financière propre. Une fois les organismes d'aide mis sur pied

et pourvus de ressources adéquates, il serait d'un immense avantage que les différents pays puissent mettre, de concert, leurs ressources à la disposition des pays sous-développés de façon à centraliser l'aide, dans chaque cas, en une opération conjointe. Réciproquement, les pays sous-développés bénéficiaires de l'aide devraient donner certaines garanties assurant l'utilisation effective des ressources ainsi fournies. De cette façon, un équilibre vraiment efficace de responsabilités pourrait être établi.

Ainsi que je l'ai montré au début de cet article, l'Europe de l'Ouest avait, avant 1914, une position prédominante en matière de finance internationale. La position s'est trouvée changée par la première guerre mondiale. Après la guerre, New-York apparut comme centre international, mais l'existence de plusieurs places financières mit en lumière certains problèmes qui ne furent jamais résolus pendant la période d'entre deux guerres. Après le second conflit mondial, alors que l'Europe luttait pour se rétablir des conséquences de la guerre, les Etats-Unis obtinrent une position de suprématie économique et financière qui — il faut le reconnaître — fut utilisée avec une générosité et une magnanimité sans précédent dans l'histoire. L'Europe s'est maintenant rétablie et, de nouveau, un certain nombre de centres économiques et financiers importants coexistent, ce qui pose le même genre de problèmes que précédemment.

De nos jours, cependant, dans la situation financière, un nouveau facteur existe : la présence des deux institutions établies à Bretton Woods, le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Ces organismes sont en eux-mêmes des centres où les lignes politiques sont discutées et coordonnées. Il semble bien que les Etats-membres soient de plus en plus désireux de les utiliser à cette fin. Il serait téméraire d'affirmer que les méthodes appropriées de coordination ont dès à présent été trouvées à tous égards, mais des précédents utiles existent et certaines lignes de conduite ont déjà été acceptées. L'existence de ces organismes internationaux n'exclut pas, à vrai dire, une étroite coopération entre pays au sein de zones plus limitées. Le Fonds Monétaire International a, dans le passé, coopéré avec des institutions à caractère régional — en particulier avec l'O. E. C. E. — et il l'a fait d'une façon qui a été incontestablement à l'avantage de toutes les parties intéressées. Les institutions internationales doivent,

par nature, avoir l'esprit international et les institutions régionales — pour citer mon ami, Dr. Karl von Mangoldt-Reiboldt — ne sont utiles que dans la mesure où elles *n'ont pas trop l'esprit régional*. Ces institutions ont naturellement à protéger et à coordonner les intérêts de leurs propres membres, mais elles doivent le faire d'une façon non contraire aux intérêts généraux d'un monde qui va se rétrécissant.

Per JACOBSSON.

Dr H. K. von MANGOLDT

de l'union européenne de paiements à la convertibilité et à l'accord monétaire européen

Voici maintenant un an et demi, fin 1958, nous étions témoins du plus important des résultats de l'après-guerre dans le domaine de la politique monétaire internationale : le passage à la convertibilité pour les non-résidents des principaux pays européens. Cet aboutissement était dû au développement économico-politique satisfaisant des nations du continent, mais également au succès remporté dans son activité déployée en direction de la convertibilité par l'Union Européenne de Paiements qui perdait ainsi sa raison d'être, la survivance d'un tel organisme étant incompatible avec le rétablissement d'une convertibilité durable. Avant d'en venir à l'Accord Monétaire Européen qui a succédé à l'U. E. P. et dont l'application se déroule depuis plus d'un an sans incident et d'essayer de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les enseignements recueillis, je voudrais, en signe d'adieu, dire encore quelques mots de l'U. E. P. Entre son entrée en vigueur et sa dissolution, on peut affirmer, à mon sens, que l'U. E. P. est devenue une institution digne de compter au nombre des organisations européennes les plus confirmées. Il n'est pas sans intérêt de souligner de nouveau qu'elle avait été fondée en automne 1950 par les 17 pays qui composaient alors l'O. E. C. E. dans l'attente de la voir contribuer au rétablissement de la convertibilité. Nous nous

trouvons donc en présence d'un cas qui se produit rarement : celui d'une institution se déclarant caduque par suite de la réalisation de son objectif.

En prévision de cette tâche, l'U. E. P. avait bénéficié de l'assistance permanente d'un Comité directeur comprenant des experts indépendants. Grâce à son concours, l'U. E. P. a permis, non seulement de surmonter le bilatéralisme à l'intérieur de l'Europe, mais aussi de réaliser les conditions requises pour étendre à 90 % et plus la libéralisation des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E. ainsi que, dans une mesure toujours croissante, vis-à-vis de la zone dollar. De même, l'U. E. P. a apporté une contribution non négligeable à résoudre le problème dollar en Europe. Les initiatives du Comité directeur ont permis de renforcer progressivement l'U. E. P. en faisant passer dans les règlements mensuels la part-or d'abord de 40 à 50 %, puis à 75 %, compte tenu simultanément d'une réduction correspondante dans l'octroi automatique des crédits. De sorte que, dès l'automne 1955, une « convertibilité aux trois quarts » pouvait être enregistrée. D'autre part, l'U. E. P. et son Comité directeur ont provoqué une série de mesures qui eurent pour effet d'assouplir le mouvement des capitaux — entre autre par la suppression des comptes bloqués — et de créer le « Club de Paris » et le « Club de La Haye » par l'intermédiaire duquel le service des paiements courants avec l'Argentine et le Brésil se trouva incorporé partiellement dans le clearing multilatéral de l'U. E. P. Parmi les progrès dignes d'être relevés durant l'existence de l'U. E. P. figurent encore les efforts heureux en vue d'éponger les positions persistantes créditrices et débitrices : à partir de 1954, sur la recommandation de l'U. E. P., des accords bilatéraux de remboursement furent conclus à plusieurs reprises entre divers pays membres.

Le succès de l'U. E. P. est attesté par des données très suggestives : au long des huit ans et demi de son fonctionnement, elle a assuré des règlements pour un montant supérieur à 46 milliards de dollars et, par là même, la compensation des paiements pour près des deux tiers du commerce mondial. Ce sont là des résultats qui se répercutèrent non seulement sur le commerce extérieur de l'Europe, mais également et de manière positive sur le niveau de sa production et sur son standard de vie et qui, en même temps, contribuèrent à faciliter les conditions de règlement entre les pays membres et le reste du monde. Malgré cela, de par

sa nature, l'U. E. P. en est restée constamment au stade d'un organisme précurseur de la convertibilité. D'abord et avant tout, le système de l'octroi automatique du crédit s'est toujours heurté à une critique justifiée, ce système ayant comme résultat que tous les pays débiteurs en bénéficient sans égard à leur situation économique et à leur politique économique. Ce qui devait avoir comme conséquence, pour quelques pays, en l'absence d'impulsion décisive à exercer un contrôle rigoureux sur la politique monétaire et de crédit, de rendre la lutte contre les symptômes inflationnistes plus hésitante qu'il ne l'eût fallu pour le bien de la coopération européenne et celui des intéressés eux-mêmes. En revanche, il convient de reconnaître que divers pays se conformaient plus ou moins, déjà depuis longtemps, aux règles de la convertibilité et que leur exemple avait inspiré les autres Etats. Au cours des années antérieures, une série de monnaies européennes avait en effet atteint une convertibilité « *de facto* ». Le passage formel à une convertibilité « *de jure* » avait d'ailleurs toujours été différé. Le motif invoqué à l'appui de ces ajournements était le plus souvent l'insuffisance des réserves de devises qui ne laissait place à aucun risque, mais aussi l'insécurité de la situation politique en général. Il importe néanmoins d'insister sur le fait que la convertibilité n'avait jamais été perdue de vue et qu'elle avait toujours fait l'objet de préparatifs menés pas à pas.

Au cours de l'année 1958, la conjoncture et la balance des paiements de la plupart des pays faisant partie de l'O. E. C. E. connurent un développement extraordinairement favorable. Durant cette période, l'accroissement des réserves européennes en or et en devises s'établit à rien de moins que 3,7 milliards de dollars. Un essor aussi remarquable dont la Grande-Bretagne devait tout particulièrement bénéficier grâce à des mesures économico-politiques hardies et énergiques, de même qu'une répartition plus normale des réserves (favorisée par l'évolution de la balance américaine des paiements), constituèrent un excellent point de départ pour franchir la dernière étape décisive conduisant à la convertibilité. A cela vint s'ajouter — sans que l'Angleterre y fût pour rien — la décision prise en automne 1958 par les Gouverneurs des 68 pays membres du Fonds Monétaire International de relever d'au moins 50 % la quote-part de membre et ainsi renforcer considérablement les « réserves secondaires ». L'impulsion finale au passage à la convertibilité fut

fournie par l'entrée en vigueur au 1er janvier 1959 du Marché Commun et par la résolution qui l'accompagna pour le Gouvernement de Gaulle de doter la France d'un programme vaste et définitif de stabilisation économique.

Comme on se rendait compte en Europe occidentale que les récents développements économiques représentaient une occasion unique, les banques d'émission ainsi que les services gouvernementaux compétents depuis longtemps intéressés au passage formel à la convertibilité, se mirent en décembre 1958 à intensifier leurs échanges de vues. A la suite de consultations strictement confidentielles, on tomba d'accord pour intervenir le 27 décembre en faveur de la convertibilité extérieure. A cette date, les dispositions prévues par l'U. E. P. et l'Accord Monétaire Européen pour le remplacement de la première par le second furent donc invoquées par les gouvernements des pays suivants : Belgique, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Pays-Bas. Trois des pays scandinaves, ainsi que le Portugal, l'Autriche et la Suisse, se déclarèrent également prêts à s'associer à l'entreprise et à appliquer l'Accord Monétaire Européen. Etant donné que l'on s'était assigné comme tâche particulière lors de l'élaboration de l'Accord de rendre possible une symbiose entre les pays non convertibles et ceux qui de leur propre chef ou par souci d'adaptation aux décisions des « initiateurs » en viendraient à la convertibilité, les pays membres de l'O. E. C. E. non pourvus d'une monnaie convertible (Grèce, Islande et Turquie) purent demeurer à l'intérieur du système. Entre temps cette distinction purement provisoire a été abolie, tous les pays membres de l'A. M. E. ont maintenant notifié des cours acheteurs et vendeurs et leurs monnaies sont par conséquent, du point de vue technique de l'Accord, placées sur le même pied.

L'importance de cette transformation de l'U. E. P. en Accord Monétaire Européen ne tarda pas à se faire sentir dans de nombreux autres pays, surtout dans ceux appartenant à la zone franc et à la zone sterling ; c'est ainsi que les pays ci-après modifièrent dans le sens des nouvelles conditions le contrôle des changes : Australie, Birmanie, Ceylan, Finlande, Ghana, Inde, Irak, Irlande, Jordanie, Libye, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Soudan, Tunisie et Union Sud-Africaine. Tous autorisent maintenant pour les non-résidents la conversion de leurs monnaies en devises étrangères. Il s'agit donc là d'une convertibilité « exté-

rieure ». Comme auparavant la Suisse, seule la République fédérale allemande a rendu sa monnaie entièrement convertible également pour les résidants. De nombreux autres pays ont cependant pris des mesures plus ou moins larges dans la même direction.

Contrairement aux autres pays de l'O. E. C. E. où à l'occasion du passage à la convertibilité la parité avait été maintenue sans changement, la France procéda à une dévaluation de 15 %. Cette dévaluation du franc représentait un élément essentiel dans l'ample programme du redressement économique de la France lié avec la convertibilité extérieure et confiant à la politique monétaire le soin d'assainir la situation économique générale. La disparition des tendances inflationnistes observées antérieurement et le rétablissement de la stabilité monétaire en France constituaient la condition « *sine qua non* » pour mettre ce pays à même d'apporter son tribut au renforcement de l'équilibre économique de l'Europe et en même temps pour permettre à la coopération des Six de Rome de se développer avec succès. L'instrument technique pour le passage à la convertibilité était constitué par l'Accord Monétaire Européen qui, après des délibérations approfondies, avait déjà été signé en 1955 à titre de prévoyance par les gouvernements représentés à l'O. E. C. E. et qui, depuis lors, tant au siège de l'O. E. C. E. à Paris que dans les pays membres, attendait de prendre la succession de l'U. E. P. La création de l'Accord Monétaire Européen répondait à la pensée selon laquelle le maintien d'un niveau commercial élevé de même que celui d'une libéralisation avoisinant les 100 % nécessitaient, après le passage à la convertibilité de quelques-uns des pays membres, la mise en place dans le cadre de l'O. E. C. E. d'une source de crédit non automatique susceptible de permettre aux pays membres de maîtriser, le cas échéant, des difficultés affectant temporairement leur balance des paiements, sans avoir pour autant à recourir à des restrictions d'échanges.

Ces considérations ont abouti à l'entrée en vigueur fin 1958 de l'Accord Monétaire Européen. Depuis lors, un grand nombre de commentaires lui ont été consacrés. En outre, le premier rapport annuel du comité directeur de l'Accord Monétaire Européen a été publié à Paris en mai 1960 par les soins de l'O. E. C. E. Ce rapport donne un aperçu bref mais complet des buts principaux de l'Accord. Il suit de très près les développements intervenus sous

le régime de la convertibilité sur les marchés de changes et dans le domaine des relations monétaires européennes et internationales ; il contient également un récit détaillé des opérations du Fonds européen et du Système multilatéral des Règlements. C'est pourquoi je me bornerai ici à signaler les principaux aspects qui se sont dégagés jusqu'à présent de son application.

A la suite du passage à la convertibilité, le fonctionnement de l'Accord s'est fait sans frictions. La division en un Fonds Européen et en un système de clearing multilatéral n'a pas déçu l'attente. A la différence de ce qui avait lieu sous l'U. E. P., seuls des crédits « ad hoc » peuvent être délivrés sur les disponibilités Fonds Européen pour assurer une réserve en faveur des pays moins favorisés. Le critère applicable à l'octroi de crédits est celui de difficultés passagères rencontrées par les pays membres dans leur balance des paiements, comme cela peut se produire à la suite d'une évolution conjoncturelle extrême ou encore dans le cas de variations saisonnières particulièrement accentuées. Les premiers crédits accordés, atteignant au total 36,5 millions de dollars, l'ont été en février 1959 en faveur de la Turquie et de la Grèce (essentiellement sous forme de reconduction des montants qui n'étaient pas encore utilisés au moment de la dissolution de l'U. E. P.) pour une durée de deux ans. Ils n'ont pas été utilisés immédiatement par les bénéficiaires mais au contraire tenus à leur disposition en tant que deuxième réserve de devises. Ce n'est qu'à partir de l'été 1959 que la Turquie a commencé à réclamer son crédit. Par contre, en décembre de la même année, la Grèce fit savoir qu'elle renonçait aux facilités qui lui avaient été consenties. Un montant considérablement plus élevé (100 millions de dollars) fut octroyé en juillet 1959 à l'Espagne dans le cadre d'une aide financière internationale à l'occasion de son adhésion à l'O. E. C. E. et à l'Accord Monétaire Européen. Grâce à cet apport et à ceux fournis parallèlement par le Fonds Monétaire International et les U. S. A., l'Espagne se trouva épaulée en vue de la réalisation d'un vaste plan de stabilisation qu'elle avait mis sur pied et de la révision de son système économique. Au début de l'année 1960 le Gouvernement d'Islande a également demandé l'aide technique et financière de l'A. M. E. pour le rétablissement de l'équilibre extérieur et intérieur de l'économie islandaise. Une somme de 12 millions de dollars a été accordée en deux tranches par le Fonds Européen.

Les demandes de crédit des pays membres sont soumises à un examen attentif de la part du comité directeur de l'Accord Monétaire Européen, le Conseil de l'O. E. C. E. auquel appartient la décision finale pouvant imposer au preneur, sur l'avis du comité directeur, des obligations en matière de commerce et de paiements. C'est ainsi que le crédit décidé en faveur de l'Espagne lui a été remis en deux tranches, soit à raison de 75 millions de dollars le 1er août 1959 et de 25 millions de dollars au 1er février 1960, après que l'Organisation se fût convaincue de la bonne marche du programme de stabilisation qui avait été présenté par les autorités de ce pays à l'O. E. C. E. La même procédure a été envisagée pour le crédit accordé à l'Islande.

Alors que dans le cadre de l'U. E. P. les pays créditeurs (et tout particulièrement la République fédérale allemande) finançaient au moyen de crédits automatiques les montants octroyés par celle-ci aux pays débiteurs, tous les membres de l'A. M. E. contribuent — pour le montant dépassant le capital de l'U. E. P. de 271 millions de dollars transférés au Fonds Européen — à peu près de la même façon que pour le Fonds Monétaire International, à la constitution du capital du Fonds Européen. Ces contributions sont exprimées en valeur-or ; leur versement n'est pas immédiat, mais intervient suivant les besoins de l'agent de l'A. M. E., la Banque des Règlements Internationaux de Bâle. A la suite de l'adhésion de l'Espagne, le capital du Fonds s'élève à un total de 607,5 millions de dollars.

Les ressources du Fonds Européen ne sont pas seulement prévues pour lui permettre d'ouvrir des crédits mais également à titre de capital de roulement pour le système multilatéral de règlements indépendant de ce Fonds. Ce système multilatéral de règlements se distingue de l'U. E. P. non seulement du fait que les soldes introduits dans les règlements mensuels doivent être compensés entièrement par des versements en dollars, d'où en conséquence disparition du crédit automatique, mais aussi par la faculté laissée aux pays membres d'accepter ou de refuser le règlement de compte multilatéral. Dans ces conditions, l'A. M. E. tend à faire préférer aux pays membres, plutôt que le clearing multilatéral, le recours à un règlement courant effectué par l'intermédiaire du marché des devises. Ce choix est inspiré par la réglementation prévue par l'A. M. E. et d'après laquelle les soldes établis dans le système ne sont pas réglés (comme auparavant

sous l'U. E. P.) à la parité des cours. Le créditeur ou le débiteur qui entendent se réclamer du système multilatéral se voient imposer pour leurs règlements un cours qui est bien plutôt pour eux le plus défavorable parmi les cours acheteurs et vendeurs notifiés. C'est pourquoi il est en général plus avantageux d'honorer ses engagements sur le marché en profitant de l'arbitrage de change et non de régler en fin de mois.

Les pays membres n'ont utilisé la possibilité d'une garantie de cours que lors de l'élargissement des marges de la couronne suédoise en novembre 1959 et la dévaluation de la couronne islandaise en février 1960 et ceci par la présentation de montants en devises minimes. De même, le système de financement intérimaire ne continue à jouer qu'un rôle de second ordre. Dans la mesure où les diverses banques d'émission ont adressé à d'autres une demande de crédit valable pour un mois, le remboursement a toujours eu lieu jusqu'à présent avant l'expiration de ce délai par l'intermédiaire du marché, afin d'éviter d'avoir à acquitter par le clearing un paiement plus élevé.

Ainsi qu'il apparaît de ce qui précède, l'établissement de marges fixes entre les pays membres est essentielle pour l'A. M. E. Le cours de la monnaie de l'un d'entre eux ne doit évoluer que dans des limites convenues. Dans la majorité des cas, les cours limites sont établis à 0,75 % autour de la parité par rapport au dollar U. S. en tant que monnaie de référence. Exception est faite sur le marché des changes pour le franc suisse avec un écart dans les deux sens de 1,8 % environ. A l'origine, la couronne suédoise ne disposait que d'une marge de variation limitée à 0,3 % qui, en novembre 1959, a été portée au taux usuel de 0,75 %. Les marges limites signifient que les pays s'accordent mutuellement pour leur monnaie une garantie de cours. Car si l'un d'eux décide de modifier le cours ou la marge qu'il a notifiés, un bilan intérimaire est dressé au jour dit sur la demande de l'un des membres de manière à permettre à ces derniers d'ajuster leur position sur la base de l'ancien cours. L'intérêt pour la permanence de l'évolution du commerce entre les pays membres et pour leur coopération économique, se passe de commentaires.

L'application de l'A. M. E. est contrôlée et orientée — comme au temps de l'U. E. P. — par un comité directeur comprenant sept experts indépendants, sur la base de pouvoirs d'ordre général ou particulier qui lui sont conférés en exécution des direc-

tives de l'A. M. E. ou en vertu d'une décision spéciale émanant du Conseil de l'O. E. C. E. La continuité du travail fourni par ce comité est mise en relief du fait que le groupe de personnes qui le compose est le même que celui ayant déjà présidé aux destinées de l'U. E. P. Il occupe au sein de l'O. E. C. E. une position particulière en ce sens que ses décisions peuvent être adoptées à la majorité simple (1). Pratiquement, le comité n'a jamais usé de cette prérogative, destinée à garantir le cas échéant une solution rapide de toutes les questions pouvant se présenter. Le comité directeur n'a pas seulement pour mission de gérer le Fonds Européen ; il suit également le fonctionnement des marchés européens en ce qui concerne les paiements courants, ainsi que l'évolution de l'ensemble de la balance des paiements des pays membres. Aussi bien compte-t-il parmi ses principales attributions l'examen de l'évolution économique en général dans la mesure où l'aspect financier peut l'influencer. Les questions techniques étant devenues moins absorbantes que du temps de l'U. E. P., ce comité directeur est ainsi en situation de se consacrer dans une mesure accrue à des objectifs fondamentaux dont l'importance s'est développée depuis le retour à la convertibilité.

Depuis lors, l'ensemble des transactions financières des pays européens a évolué de manière particulièrement satisfaisante. L'A. M. E. et les monnaies déclarées convertibles ont subi leur baptême du feu et l'Accord se déroule si harmonieusement que c'est à peine si l'opinion publique soupçonne son existence. Le transfert des règlements internationaux sur le marché des devises n'a pas soulevé non plus de difficulté. Le passage à la convertibilité pour les non-résidants et conjointement la poursuite de la levée progressive des restrictions également pour les résidants ont eu pour résultat de donner naissance sur les marchés internationaux à des possibilités de transactions considérablement élargies. Comme le montre l'analyse des mois passés, l'activité du marché de devises au comptant et à terme a pu enregistrer un volume plus élevé de son côté, les mouvements de fonds à court terme réagissent de nouveau très remarquablement aux variations des taux d'intérêt. Les banques centrales des pays membres ont toujours cherché à assurer la continuité de l'évolution des cours et à prévenir les tendances excessivement contrastées.

(1) A l'O. E. C. E., cette règle vaut en outre pour le comité directeur des échanges commerciaux et le comité des transactions invisibles.

Généralement, les cours cotés des monnaies européennes par rapport au dollar U. S. n'ont que peu varié depuis l'annonce de la convertibilité.

Les conditions monétaires en vue du maintien de la libéralisation des échanges de marchandises dans le cadre de l'O. E. C. E. et, au delà de cette zone, les transactions commerciales à l'échelle mondiale, ont été non seulement maintenues mais améliorées. Qu'une collaboration pleinement compréhensive et la prise en considération des besoins et possibilités des pays voisins, que l'élimination de tout particularisme économico-politique, même pour des questions de détail, soient devenues encore plus importantes qu'auparavant, ce sont là des constatations banales. Dans ces conditions, la démonstration sans cesse renouvelée de l'existence d'une discipline en matière de politique économique et avant tout de politique monétaire est considérée comme déterminante. La politique conjoncturelle et monétaire indépendante suivie sous le signe de la convertibilité doit donc faire l'objet d'ajustements et de confrontation, dans le cadre de l'O. E. C. E. et de son successeur éventuel, et encore plus poussées dans le groupe des Six. Le fait que 18 pays se trouvent liés et engagés par un accord monétaire s'inscrit sans conteste au nombre des résultats les plus prometteurs parmi les succès de l'O. E. C. E. et revêt pour les efforts d'intégration des Six une signification toute particulière.

Le passage conjoint des principaux pays européens à la convertibilité pour les non-résidants a prouvé une fois de plus que les intéressés sont disposés à coopérer sur le plan international. Tous les pays participants sont entrés dans une nouvelle phase d'une interdépendance qui, par suite des liens avec le dollar, déborde les frontières du continent. En dépit de tensions plus ou moins apparentes entre les pays membres de l'O. E. C. E., de la C. E. E. et de la « petite zone de libre-échange », une telle intégration économique ne peut à la longue être empêchée. Et l'intérêt de cette coopération, spécialement pour les questions monétaires, précisément en cette époque de transition où il s'agit de trouver des formes définitives, est d'autant plus important pour permettre malgré tout une évolution économique aussi équilibrée que possible sur la base d'une stabilité intérieure et extérieure des finances et pour maintenir les progrès obtenus jusqu'ici dans le domaine monétaire ou en matière de commerce extérieur. Des

moyens de paiement circulant sans entraves et une bonne balance des paiements en évolution permanente constituent l'une des conditions essentielles pour l'avenir. Nous en voulons pour preuve les mesures de stabilisation qui ont été appliquées récemment dans divers pays membres de l'O. E. C. E. (France, Turquie, Espagne, Islande) avec le concours de l'U. E. P. et de l'A. M. E. L'adhésion de l'Espagne à l'O. E. C. E. et à l'A. M. E. doit être considérée comme un résultat marquant de la coopération économique en Europe. En tant que dernier membre entré dans la famille de l'O. E. C. E., l'Espagne n'a nullement été investie seulement d'obligations ; elle bénéficiera également, bien entendu, du soutien dont les 17 autres pays ont pris l'engagement mutuel.

Le regain d'attention porté par les pays européens aux incidences de leur politique économique et monétaire sur leur balance des paiements s'explique en premier lieu par le caractère croissant et plus immédiat des demandes auxquelles les réserves de devises de chacun de ces Etats sont exposées dans le cadre de l'A. M. E., après la disparition de l'ouverture automatique de crédits par l'U. E. P., et également, pour une part non négligeable, par la possibilité qu'ont les non-résidants d'opérer des retraits des pays à monnaie convertible dès lors que la confiance placée en la politique économique et monétaire de ces pays paraît devoir être révisée.

Du point de vue des paiements, il n'y a plus au demeurant de raison de discriminer. C'est pourquoi la mise en vigueur de l'A. M. E. doit logiquement aboutir à une abolition progressive des restrictions encore existantes et, en particulier, de la discrimination par les pays européens à l'encontre des marchandises en provenance de la zone dollar. De là l'insistance compréhensible des Etats-Unis, compte tenu de l'évolution de leur balance des paiements trop déficitaire, en vue d'éliminer celles des discriminations qui subsistent, insistance qui trouve un écho favorable tant auprès du Fonds Monétaire International que du G. A. T. T. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre pour l'avenir à une recrudescence sur les marchés européens de la concurrence des produits originaires de la zone dollar, car l'emploi des gains en devises obtenus par les exportateurs européens dans d'autres « pays à monnaie convertible » n'est plus maintenant limité seulement à l'Europe. Du point de vue de la politique des devises, il a de même cessé d'être intéressant pour les pays tiers n'apparte-

nant pas à l'O. E. C. E., de préférer les importations européennes à celles de la zone dollar, étant donné que leurs exportations sont réglées maintenant presque sans exception en monnaie convertible. Le seul critère à retenir tend donc à devenir, maintenant plus qu'auparavant, celui des prix et de la qualité des marchandises.

Ainsi que nous l'avons vu, le premier pas a été partout une convertibilité pour les non-résidants, exception faite pour le franc suisse et le Deutsche mark qui sont également librement convertibles pour les résidants. Sous l'angle du temps et de la technique, cette constatation n'a toutefois qu'une portée limitée. D'autres pays en effet ont supprimé ou relâché sur ces entrefaites les restrictions qui subsistaient et il est à prévoir que cet exemple sera suivi. La même tendance se retrouve actuellement au Fonds Monétaire International à propos du débat sur le passage des dispositions de l'art. XIV, garantissant après la guerre aux pays membres pour des motifs intéressant la balance des paiements et pour une « période de transition » la sauvegarde des restrictions, à l'article VIII qui, en principe, interdit des limitations en matière de paiements courants, sous réserve d'une autorisation expresse du Fonds Monétaire.

A l'issue de la réunion annuelle en octobre 1959 du Fonds Monétaire International, il a été convenu de confier aux directoires exécutifs le soin d'élaborer de nouvelles dispositions d'exécution pour l'article VIII dont de nombreux pays sont appelés maintenant à user sur une échelle plus étendue et aussi surtout de circonscrire plus rigoureusement le champ d'application des articles XIV et VIII. A n'en pas douter, cette résolution donnera dans beaucoup de pays une nouvelle impulsion au mouvement en faveur de la convertibilité intérieure en même temps qu'elle aura pour effet de porter à son plein développement l'évolution introduite en Europe à la suite de la décision prise le 27 décembre 1958 par plusieurs Etats. Moyennant quoi, les objectifs assignés au Fonds Monétaire International et à l'U. E. P. lors de leur création seront atteints dans une large mesure.

H. K. von MANGOLDT.

Paris, décembre 1959.

Traduit de l'allemand par G. Nahillon

G. GUINDEY

la banque des règlements internationaux hier et aujourd'hui

L'histoire des origines de la Banque des Règlements Internationaux et de l'existence qu'elle a connue depuis sa création est facile à écrire. En effet, à l'occasion du 25e anniversaire de la Banque en 1955, M. Roger Auboin, qui en a été le Directeur Général de 1938 à 1958, a fait paraître sur ce sujet une brochure dont le texte a été publié à la fois par l'Université de Princeton aux Etats-Unis et par la Banque elle-même à Bâle. Ce petit ouvrage contient un excellent exposé de la naissance et de l'évolution de la B. R. I. Comme il ne peut être malheureusement question d'en reproduire ici le texte complet, on se bornera, pour ce qui est de la partie historique du présent article, à résumer la brochure de M. Auboin et à en donner des extraits.

On sait que la Banque des Règlements Internationaux a été créée en 1930, en liaison avec l'adoption du Plan Young, relatif au problème des réparations allemandes. Elle a commencé ses opérations le 17 mai 1930. Mais si le Plan Young a été dans une certaine mesure la cause de la création de la Banque, dans une certaine mesure aussi il n'en a été que l'occasion. Les fondateurs de l'institution étaient en effet animés par deux séries de préoccupations.

Le Plan Young introduisait des éléments nouveaux dans le

règlement des réparations allemandes. Il prévoyait ce qu'on a appelé la « commercialisation » des annuités allemandes ; il prévoyait en outre une mobilisation partielle des annuités au profit des créanciers grâce à l'émission d'emprunts internationaux ; il prévoyait enfin certains mécanismes destinés à faciliter la réalisation des transferts. Pour atteindre ces objectifs, il a paru qu'il serait utile de disposer « d'un organisme international de caractère à la fois officiel et commercial, indépendant de la politique et ayant un contact direct avec les marchés financiers » (1).

Les fondateurs de la Banque des Règlements Internationaux avaient aussi une autre idée. Ils pensaient qu'il était souhaitable de prendre une initiative pour favoriser la coopération entre les principales banques centrales. Sans doute les grandes banques d'émission étaient-elles depuis longtemps habituées à travailler ensemble, bien que ne disposant pas d'un organisme de coopération spécial. Leur esprit de coopération s'était manifesté à diverses reprises avant la guerre de 1914 ; il s'était manifesté plus fréquemment encore à la suite du premier conflit mondial, en liaison notamment avec le travail du comité financier de la Société des Nations et avec les opérations de stabilisation entreprises en vue de rétablir la situation de certaines monnaies européennes. Ces efforts avaient conservé cependant un caractère empirique et occasionnel, et il était apparu à divers experts qu'il y aurait intérêt à leur donner un caractère plus régulier et plus systématique grâce à la création d'un instrument que les instituts d'émission intéressés géreraient et utiliseraient en commun.

Telle est la double ascendance de la Banque des Règlements Internationaux, qu'il convient d'avoir présente à l'esprit lorsqu'on examine sa structure et son passé.

La Banque des Règlements Internationaux a été constituée comme un organisme international de caractère public. Mais, il a été décidé de lui donner, pour marquer son indépendance à l'égard des éléments politiques et son aptitude à traiter des opérations de caractère commercial, le caractère d'une société : société d'un type *sui generis* il est vrai, puisqu'elle est régie par des dispositions originales définies dans une convention. Si le siège de la Banque a été établi à Bâle, à la fois en raison des avantages que présentait pour un établissement financier une installation

(1) Roger Auboin, *La Banque des Règlements Internationaux 1930-1955* page 4.

en Suisse et en raison de la facilité des liaisons ferroviaires entre Bâle et les principales capitales européennes, ce n'est pas la loi suisse qui, en règle générale, fournit le cadre de son activité, mais un statut spécial garanti par un accord international.

Pour soustraire le bilan de la Banque à l'influence de fluctuations monétaires éventuelles, il a été prévu que son bilan serait établi en francs or, et que son capital serait défini en francs or (le franc or dont il s'agit représente 0,2903 grammes d'or fin, soit le tiers environ de la valeur du dollar actuel des Etats-Unis ; c'était à l'époque l'unité monétaire de la Suisse). Le capital a été fixé à 500 millions de francs or, et divisé en 200.000 actions. Il a été libéré d'un quart, soit 125 millions de francs or (environ 41 millions de dollars actuels des Etats-Unis).

« La souscription du capital (1) a été garantie par quotités égales par les banques centrales d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, un groupe bancaire agissant à la place de la Banque du Japon et un groupe de trois banques américaines (J. P. Morgan & C°, The First National Bank of New York, et The First National Bank of Chicago). Les autres banques centrales avaient la possibilité de souscrire dans un délai de deux ans. En fait, les circonstances, et notamment la suspension de l'étalon-or par de nombreux gouvernements, ont eu pour conséquence que certains pays européens n'ont pas participé à la souscription (2).

« Les banques centrales avaient la faculté ou de souscrire elles-mêmes les actions ou de les faire souscrire sur leurs marchés respectifs. En fait, la grande majorité d'entre elles les ont souscrites elles-mêmes. La tranche américaine qui a été souscrite entièrement sur le marché des Etats-Unis a été ensuite pour la plus grande part rachetée en Europe. En fait, les banques centrales sont propriétaires des trois quarts des actions. Les actions sont nominatives. La Banque peut refuser d'accepter tout nouvel

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, pages 6 et 7.

(2) « Le caractère européen de la Banque s'étant affirmé en pratique sinon en droit, une modification des statuts a permis en 1950 d'accepter la souscription de nouvelles banques centrales. Le Portugal, l'Irlande, la Turquie et l'Islande ayant souscrit, toutes les banques centrales européennes sont aujourd'hui membres de la Banque des Règlements Internationaux, à l'exception seulement de la Banque d'Etat de l'U. R. S. S. et de la Banque d'Espagne. D'autre part, les actions souscrites par le groupe japonais ont été rachetées par les banques centrales européennes fondatrices ».

acquéreur et ne peut faire de transfert sans l'agrément de la banque centrale intéressée.

« De plus, afin de conserver à la B. R. I. son caractère essentiel de « Banque des banques centrales », une disposition tout à fait particulière des statuts sépare complètement les droits de représentation et de vote de la propriété des actions. Ces droits appartiennent uniquement aux banques centrales des pays où les actions ont été souscrites. Les banques centrales disposent donc du droit de vote pour la totalité du capital.

« Afin de lui permettre de jouer son rôle international, la B. R. I. a été dotée de certaines immunités aux termes des accords de la Haye et de sa charte constitutive. La plus importante d'entre elles est que la Banque, ses biens et avoirs, ainsi que les dépôts ou autres fonds qui lui seront confiés, ne peuvent faire, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, l'objet d'aucune mesure telle que expropriation, réquisition, saisie, confiscation, défense ou restriction d'exporter ou d'importer de l'or ou des devises ou toute autre mesure analogue. D'autres gouvernements, non signataires des accords de la Haye, ont reconnu à la Banque, par des actes séparés, les mêmes immunités. Aux Etats-Unis la Banque jouit dans ses rapports avec le système de Réserve Fédérale et avec la Trésorerie du même statut que les banques centrales, ce qui lui permet notamment d'acheter et de vendre de l'or à la Trésorerie américaine ».

La Banque est administrée par un conseil d'administration qui élit un Président de la Banque et nomme un Directeur Général. Le conseil se réunit à Bâle une fois par mois (en fait 10 fois par an). Le Président exécute la politique de la Banque et en dirige l'administration.

« Les gouverneurs des banques centrales fondatrices (1) sont membres de droit du conseil d'administration, qui comprend en outre des membres nommés par ces gouverneurs et de même nationalité qu'eux-mêmes (actuellement cinq) ainsi que des membres élus parmi les gouverneurs des autres banques centrales ou les personnes présentées par eux. En fait ont été élus jusqu'ici les gouverneurs des banques centrales des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, ces pays étant les marchés financiers les plus importants après ceux des banques fondatrices et ayant participé à l'émission de l'Emprunt Young.

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, pages 7 et 8.

« Les autorités monétaires des Etats-Unis n'ont jamais occupé les sièges au conseil auxquels leur donnait droit la souscription originale américaine. Mais le conseil a fait appel de 1930 à 1935 et de 1940 à 1946 à un Président de nationalité américaine et il désigne toujours une banque de New-York pour exercer le droit de vote afférent aux actions de la tranche américaine. Des contacts personnels étroits sont d'ailleurs maintenus entre les dirigeants de la Banque et ceux du Système de Réserve Fédérale des Etats-Unis. C'est la Banque de Réserve Fédérale de New-York qui est le correspondant de la Banque en ce qui concerne le marché américain. »

Les services de la Banque comprennent un département bancaire, qui est chargé des opérations de banque, un département monétaire et économique, qui fait les études et prépare le rapport annuel, un secrétariat général qui groupe différents services, dont la section juridique. Le personnel comprend environ 190 personnes, dont une trentaine de chefs de service et fonctionnaires, et un peu plus de 150 employés. Les membres du personnel, bien qu'ils appartiennent à onze nationalités différentes, sont choisis en raison de leurs aptitudes individuelles, et non comme représentants de pays déterminés.

En ce qui concerne les opérations de la Banque, les auteurs des statuts ont estimé avec sagesse qu'ils ne devaient pas être trop précis. Ils ont prévu que la Banque aurait deux activités. L'une est une activité bancaire destinée à favoriser la coopération des instituts d'émission ; elle doit consister essentiellement en opérations réalisées avec des banques centrales ; la possibilité d'autres opérations, notamment avec des banques privées, n'est envisagée que comme prolongement des opérations avec les banques centrales et que sous la réserve que les banques centrales intéressées n'y voient pas d'objection ; le domaine des opérations de la Banque est le même que celui qui est propre aux banques centrales, à savoir les opérations à vue ou à court terme. L'autre activité envisagée pour la B. R. I. par les statuts consiste à « agir comme mandataire (trustee) ou comme agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux qui lui sont confiés en vertu d'accords passés avec les parties intéressées ». C'est en vertu de cette disposition que la Banque devait intervenir dans le fonctionnement technique du plan Young et devenir trustee de l'emprunt Young ; mais, comme il sera précisé plus

loin, la clause en question a permis, après la guerre, d'autres applications.

Pour résumer ce tableau de la naissance de la Banque des Règlements Internationaux, on ne peut que citer de nouveau M. Roger Auboin (1).

« *La B.R.I. est une banque internationale,* et les termes « banque » et « internationale » méritent tous deux d'être soulignés. Elle a été fondée par des banques centrales qui sont à la fois ses actionnaires et ses clients et qui lui fournissent ses administrateurs. Elle s'est développée comme un organisme essentiellement européen, tout en ayant des relations techniques étroites avec le marché américain. C'est un organisme officiel jouissant d'une charte garantie par un accord international et d'immunités spéciales.

« Mais c'est une banque véritable, tenue de maintenir son crédit, la liquidité de son bilan et l'équilibre de son compte de profits et pertes Elle ne reçoit d'instructions d'aucun gouvernement, sauf dans les cas où elle remplit le rôle d'agent pour des fonctions déterminées, et ne bénéficie de subvention d'aucun pays. Elle emploie des méthodes essentiellement commerciales. »

L'organisme qui avait été conçu et mis au monde avec tant de soin dut affronter très tôt de redoutables épreuves ; d'abord la crise financière mondiale et l'arrêt du mécanisme des réparations, puis, quelques années plus tard, la seconde guerre mondiale.

Le moratoire Hoover de 1931 mit un terme rapide aux opérations de la B. R. I. liées au fonctionnement du plan Young. Les opérations réalisées pendant cette courte période ne présentent plus qu'un intérêt rétrospectif assez faible, et il paraît inutile de les retracer. Il suffit sans doute d'indiquer quel fut pour la Banque l'héritage de ce bref épisode. Elle est devenue, et elle est toujours, trustee de l'emprunt Young, dont le service est maintenant assuré conformément à l'accord de Londres de février 1953. D'autre part, elle est restée créancière de l'Allemagne, au titre de ses placements sur le marché allemand, faits en vertu du plan Young, d'un montant qui s'élevait à la fin de 1932 à environ 297 millions de francs or (environ 100 millions de dollars actuels des Etats-Unis), niveau auquel il est demeuré depuis sans

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, page 9.

changement. Elle était en contrepartie débitrice d'un certain nombre de gouvernements pour les dépôts qu'ils avaient faits à la B. R. I., en liaison avec les accords de la Haye ; le montant de cette dette envers les gouvernements est d'environ 229 millions de francs or. La différence entre les deux montants est représentée par une immobilisation des fonds propres de la B. R. I. elle-même, immobilisation qui s'est prolongée depuis cette époque, et dont le montant est d'environ 68 millions de francs or. Ainsi qu'il sera indiqué plus loin, le règlement de ces différentes créances et dettes a été ajourné en vertu d'accords conclus après la guerre.

La crise financière qui se développa à partir de 1931 se traduisit notamment par une série de réunions internationales à la préparation et aux travaux desquels la Banque fut associée : comité d'experts des banques centrales réuni à Bâle au cours de l'été de 1931, conférence pour la conclusion de l'accord de *standstill* du 17 septembre 1931, conférence économique et monétaire mondiale de 1933. Parallèlement, la B. R. I. s'associa aux efforts entrepris par les banques centrales, les trésoreries et les principaux centres bancaires, pour accorder une aide de circonstance à un certain nombre de marchés en difficulté. C'est ainsi qu'elle s'intéressa aux crédits exceptionnels ouverts à la Banque Nationale de Hongrie, à la Banque Nationale d'Autriche, à la Reichsbank et à la Banque Nationale de Yougoslavie ; une avance temporaire fut accordée également à la Banque de Dantzig. Il est intéressant de noter que tous les crédits de circonstance auxquels la B. R. I. a participé ont été intégralement remboursés ; celui qui a fait l'objet des arrangements portant sur la période la plus prolongée, le crédit à la Banque Nationale de Hongrie, a été liquidé en 1946.

Indépendamment de ces opérations exceptionnelles, la Banque s'efforça de réaliser un certain nombre d'opérations bancaires courantes. Elle apporta un concours au développement des crédits internationaux de caractère commercial ; elle se livra à un certain nombre de transactions sur or, ouvrant notamment à ses correspondants des comptes bancaires en poids d'or. Mais cette activité resta nécessairement modeste, en raison des restrictions de tout ordre qui limitaient les règlements internationaux pendant la période 1931-1939 et du souci légitime de la Banque de rester à l'écart des mécanismes de clearing bilatéral. La prudence

dont elle avait fait preuve permit à la B. R. I. d'aborder avec un bilan extrêmement liquide la période de tension politique qui commença en 1938.

La même prudence fut observée pendant la guerre. Le conflit mondial créait, pour une institution dont les dirigeants et le personnel comprenaient des ressortissants des deux camps, une situation évidemment délicate. Les réunions du conseil d'administration furent suspendues. La Banque décida de s'abstenir de toutes opérations qui ne seraient pas indiscutables tant du point de vue des belligérants que de celui des neutres, et d'éviter tout acte impliquant la reconnaissance de modifications politiques ou territoriales qui n'auraient pas été préalablement reconnues à l'unanimité. Cette ligne de conduite s'imposait ; mais elle avait pour effet d'amener la Banque à limiter volontairement de la manière la plus stricte son activité. La B. R. I. n'en réussit pas moins, dans le cadre qu'elle s'était tracé, à rendre certains services aux pays qui n'étaient pas ou qui n'étaient pas encore impliqués dans la guerre. Elle parvint en outre à obtenir le recouvrement sans aucune perte de la quasi-totalité de ses créances (à l'exception de la créance sur l'Allemagne qui a été mentionnée plus haut).

Mais, un peu avant la fin de la guerre, une hypothèque imprévue était venue peser sur le destin de la B. R. I. La liquidation de la Banque avait été recommandée, en juillet 1944, par la conférence de Bretton Woods, en liaison avec la création du Fonds Monétaire International. C'était une difficulté supplémentaire, s'ajoutant à toutes celles que la Banque avait à régler au lendemain de la guerre.

Le problème fut réglé assez rapidement. Citons encore M. Roger Auboin (1), qui avec M. Maurice Frère, Président de la Banque, joua un rôle déterminant dans les pourparlers qui aboutirent à dissiper le malentendu sur la base duquel la Banque avait été condamnée à mort :

« La B. R. I., loin de faire double emploi avec les nouveaux organismes créés à Washington, pouvait au contraire les compléter utilement. La B. R. I. s'était affirmée depuis 1930 comme une institution essentiellement européenne, tandis que le F. M. I. et la B. I. R. D. avaient une compétence mondiale. En outre, leur activité était réglée d'une manière très précise par leurs statuts,

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, pages 19 et 20.

la Banque Internationale étant spécialisée dans les prêts à long terme et le Fonds Monétaire dans des achats de monnaie des pays membres excluant toutes opérations bancaires d'autre nature. Le champ d'action de la B. R. I. se trouvait en fait tout différent. Une collaboration fructueuse pouvait donc s'établir dans l'intérêt général. Dès la fin de 1946 des contacts furent pris entre les dirigeants de la B. R. I. et ceux de la Banque Internationale afin d'amorcer une coopération technique entre les deux institutions...

« Une coopération technique s'est organisée entre la B. R. I. et la Banque Internationale, ainsi qu'avec le Fonds Monétaire. La B. R. I. est régulièrement représentée aux assemblées annuelles du F. M. I. et de la B. I. R. D., qui envoient de leur côté des représentants aux assemblées générales de la B. R. I. Des contacts personnels et des échanges réguliers d'informations permettent à chaque institution de profiter de l'expérience des autres. Dans le domaine bancaire, la B. R. I. a pu faciliter le placement des premières séries de bons en francs suisses émis par la Banque Internationale et escompte de temps à autre les effets que celle-ci détient au titre de ses prêts et qui approchent de leur échéance. La B. R. I. est d'autre part inscrite parmi les correspondants du Fonds Monétaire International pour les opérations de vente et d'achat d'or ».

Un second problème hérité de la guerre résultait des spoliations d'or accomplies par l'Allemagne, et du fait qu'elle avait mis en circulation, après transformation, une partie de l'or acquis par spoliation. Malgré les précautions très grandes qu'elle avait prises, la B. R. I. se trouvait avoir reçu à son insu une petite quantité d'or dit « spolié », s'élevant à un peu plus de trois tonnes. La situation a été réglée de façon satisfaisante par un arrangement conclu par la Banque en 1948 avec les gouvernements des Etats-Unis, de France, et de Grande-Bretagne, dans le cadre de l'Accord de Paris sur les Réparations de 1946. A la suite de cet arrangement, les comptes de la B. R. I. aux Etats-Unis, qui avaient été bloqués pendant la guerre, ont été définitivement libérés.

Le troisième problème auquel la B. R. I. avait à trouver une solution était celui des créances et des dettes qu'elle avait héritées de la période des réparations. La méthode adoptée, d'accord avec les parties intéressées, fut celle d'une mise en suspens jusqu'à

la fin d'une période se terminant en 1966. D'une part, l'Allemagne, dans le cadre de l'accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes conclu en 1953, s'est engagée à reprendre, dans certaines limites, le service des intérêts courants sur les placements en Allemagne de la Banque ; cette dernière, en même temps, s'est engagée à ne pas réclamer le remboursement du principal de sa créance avant le 1er avril 1966. D'autre part, les gouvernements créanciers de la B. R. I. ont accepté, pour la plupart, de ne réclamer le remboursement de leurs créances que pour autant que la Banque pourrait se faire rembourser par l'Allemagne. L'immobilisation propre de la B. R. I. héritée de la période des réparations (et qui s'élève, comme il a été dit plus tôt, à 68 millions de francs or environ) se trouve elle-même consolidée jusqu'en 1966.

La Banque avait ainsi achevé, au début de 1953, de se libérer des hypothèques du passé. C'était là une condition pour qu'elle pût développer sans entrave ses opérations bancaires. Mais parallèlement à cette liquidation, et sans en attendre la fin, la B. R. I. avait entrepris, dès la fin de la guerre, de se redonner une activité normale. Des deux tâches que ses fondateurs lui avaient assignées, celle qui consistait à faciliter le règlement des réparations était définitivement morte. Restait l'autre tâche, à savoir la coopération des banques centrales.

Les circonstances étaient évidemment différentes de celles qui existaient avant la guerre. Le caractère de la Banque avait également un peu changé, puisqu'elle était devenue purement européenne : le Japon s'était retiré en 1951, et les Etats-Unis avaient cessé d'être représentés dans le conseil et dans la direction de la Banque. La B. R. I. n'en a pas moins connu depuis la guerre un essor très remarquable. Partant d'une situation voisine de zéro, elle a progressivement développé son activité au point de la porter à son niveau actuel. Pour mesurer le chemin parcouru de 1945 à 1960, il n'est pas de meilleure méthode que de décrire ce qu'est aujourd'hui devenue la Banque des Règlements Internationaux.



Actuellement la B. R. I. joue un quadruple rôle. Elle est une banque ; elle exerce des fonctions d'agent pour l'exécution de certaines opérations financières de caractère international ; elle

est un lieu de contact entre les gouverneurs des banques centrales, principalement des banques centrales européennes ; elle est un centre d'études et d'information économiques et monétaires.

I. — La B.R.I. comme banque

La B. R. I. est avant tout une banque. Mais elle n'est pas une banque ordinaire. Comme on l'a déjà dit, elle n'a ni guichets, ni contact avec le public. Ses opérations se font essentiellement avec les banques centrales. Comme toute banque, elle est liée par le secret professionnel. Mais les rapports annuels indiquent clairement quelle est la nature de ses opérations.

L'activité bancaire de la B. R. I., bien que souvent complexe dans le détail, est infiniment simple dans son principe. Si l'on met à part certaines transactions de caractère accessoire, l'activité bancaire de la Banque se ramène à deux catégories d'opérations. D'une part, la B. R. I. reçoit en dépôt et utilise à divers emplois une fraction des réserves d'or et de change des pays qui sont ses actionnaires et occasionnellement de certains autres pays. D'autre part, elle est un acheteur et un vendeur d'or sur le marché international.

La B. R. I. reçoit traditionnellement en dépôt une certaine fraction des réserves d'or et de change des banques centrales de l'Europe occidentale. Certains dépôts sont faits en outre par des gouvernements européens qui se trouvent propriétaires d'or ou de réserves de change, et par des institutions internationales. A titre exceptionnel, la B. R. I. reçoit aussi quelques dépôts en provenance de banques commerciales ; ces derniers sont faits avec l'accord de la banque centrale intéressée, dans les cas où la banque centrale estime opportun, pour des raisons d'ordre interne, de laisser intervenir à sa place des banques privées. Enfin, quelques banques centrales non européennes confient également des fonds à la B. R. I. ; il s'agit presque toujours d'instituts d'émission unis par des liens particuliers à tel ou tel des instituts d'émission européens.

Au 31 décembre 1959, les ressources dont disposait la B. R. I. au titre de ces divers dépôts représentaient environ 3.097 millions de francs or, soit un peu plus d'un milliard de dollars.

Ces avoirs comprennent un certain montant de dépôts à vue,

principalement des dépôts d'or, que la B. R. I. conserve naturellement liquides et sur lesquels elle ne sert aucun intérêt ; au 31 décembre 1959, les dépôts d'or à vue représentaient environ 938 millions de francs or, soit 30 % du total. Le reste est représenté par des dépôts à court terme de monnaies et d'or. Sur les dépôts à court terme de monnaies (qui s'élevaient au 31 décembre 1959 à 1.291 millions de francs or, soit 42 % du total des dépôts) la B. R. I. sert un intérêt qui tient compte des taux en vigueur sur les principaux marchés. Sur les dépôts à court terme en or, elle sert également un faible intérêt. Cette activité qui consiste à recevoir des dépôts bancaires d'or à court terme rémunérés est d'ailleurs une fonction originale, que la B. R. I., en raison de sa situation spéciale, est seule à pouvoir remplir.

La B. R. I. emploie dans des placements à court terme les dépôts à terme de monnaies et d'or qu'elle a reçus. Une partie en est affectée à des opérations de crédit, soit sous forme de crédits en faveur de certaines banques centrales, soit sous forme d'achats de bons du Trésor négociables. Mais ces opérations n'ont représenté, dans la période d'après-guerre, qu'un pourcentage mineur de l'emploi des dépôts à terme ; au 31 décembre 1959, les crédits atteignaient le chiffre total de 268 millions de francs or, soit 13 % du total des dépôts à terme reçus par la Banque. Le reste est utilisé à des opérations de placement à court terme sur divers marchés, y compris, pour une proportion importante, le marché des Etats-Unis. L'utilisation des dépôts en monnaie s'accompagne fréquemment d'opérations de « swap » par lesquelles les monnaies reçues sont temporairement converties dans d'autres monnaies avant d'être investies (il va de soi que la B. R. I. ne reçoit de dépôts et ne fait de placements que dans des monnaies librement et inconditionnellement convertibles). Quant à l'utilisation des dépôts en or, c'est presque toujours qu'elle s'accompagne d'opérations de « swap », grâce auxquelles l'or est temporairement converti en monnaies, lesquelles sont investies en attendant d'être reconverties contre or.

Dans toute cette activité consistant à recevoir des dépôts et à les employer, la B. R. I. est naturellement soucieuse de réaliser des profits. Mais cette préoccupation n'est pas exclusive d'autres considérations. La B. R. I. s'efforce toujours de seconder l'action des banques centrales qui sont ses correspondantes. Elle le fait par les crédits qu'elle consent à certains instituts d'émission,

ainsi que par ses achats de bons du Trésor négociables. Elle le fait par le choix des dépôts qu'elle accepte ou suscite ; certaines banques centrales en effet trouvent avantage, soit à confier à la B. R. I. une part de leurs réserves d'or et de change, soit à voir la B. R. I. effectuer une ponction temporaire sur une circulation intérieure jugée pléthorique. Elle le fait enfin par l'orientation de ses placements.

Comme acheteur et vendeur d'or — c'est là le second secteur de son activité bancaire — la B. R. I. est devenue un des principaux négociants en or du monde.

Elle achète une certaine fraction de la production courante des pays producteurs ; elle achète du métal aux banques centrales désireuses d'en vendre ; elle en achète aussi occasionnellement sur les marchés libres, principalement à Londres et en Suisse. Tous ces achats se font, soit au comptant, soit à terme.

Les ventes se font presque exclusivement en faveur de banques centrales. La B. R. I. est guidée à cet égard, non seulement par le souci de réaliser des bénéfices, mais aussi par celui d'aider à canaliser les ressources de métal jaune plutôt vers les réserves monétaires que vers la thésaurisation.

Disposant d'une importante trésorerie en or, grâce aux dépôts d'or à terme qu'elle reçoit de banques centrales, la B. R. I. se trouve, comme marchand d'or, dans une position à peu près unique. Elle peut se livrer à des opérations d'une grande variété, qu'elle est à peu près seule à pouvoir réaliser. L'opération type est celle qui consiste à acheter de l'or à terme contre dollars à un pays producteur, à vendre en même temps au comptant à une banque centrale européenne, également contre dollars, la même quantité d'or, et à investir les dollars en attendant le dénouement de l'opération ; chacune des parties intéressées y trouve son compte, le pays vendeur par la garantie de prix qu'il obtient, la banque centrale acheteuse par le fait qu'elle peut disposer d'or plus tôt et à un prix plus avantageux, la B. R. I. parce qu'elle réalise un bénéfice.

Quelle est la portée de toute cette activité bancaire de la B. R. I., consistant à recevoir des dépôts et à en investir la contre-valeur, à acheter et à vendre de l'or ? Cette portée ne doit être ni surestimée, ni sous-évaluée.

La B. R. I. n'est pas en mesure de remédier à des déséquilibres. Ses interventions ne peuvent avoir d'effet qu'à court terme. Elles

sont d'un faible montant par rapport au volume total des règlements internationaux.

Mais il serait erroné d'en conclure que les opérations de la B. R. I. n'ont d'autre intérêt que de permettre à la Banque de réaliser des profits (1).

Les banques centrales apprécient les avantages qu'elles retirent de cette activité. Elles trouvent commode, en particulier, de confier à la B. R. I. une partie de leurs réserves de monnaies et de se décharger sur elle, à due concurrence, de leurs préoccupations de gestion. Elles trouvent commode de recevoir un intérêt sur une partie de leurs avoirs en or. Elles trouvent commode de pouvoir faire appel à la B. R. I. pour contribuer à assécher temporairement, en cas de besoin, leur marché intérieur. Elles trouvent commode, lorsqu'un groupe de banques centrales désire apporter un concours à l'une d'elles, de pouvoir confier à la B. R. I. le soin d'organiser ou de superviser l'opération. Certaines d'entre elles trouvent commode de confier à la B. R. I. le soin d'apporter un soulagement au marché de bons du Trésor dont elles sont responsables.

Pour la B. R. I. elle-même, l'avantage qu'il y a à être une banque n'est pas seulement celui qui résulte des bénéfices réalisés. Par sa présence en tant qu'opérateur sur les marchés du change et sur le marché de l'or, la B. R. I. acquiert une connaissance concrète et immédiate de leur évolution. Ainsi les observations qu'elle est en mesure de mettre à la disposition des banques centrales et les jugements qu'elle est à même de former ne sont pas fondés seulement sur des études plus ou moins théoriques, mais aussi sur une expérience pratique et directe.

II. — La B.R.I. comme agent pour l'exécution de certaines tâches financières de caractère international

On a dit plus haut que les statuts de la banque l'habilitent à jouer un rôle d'agent pour des opérations se rapportant aux

(1) La situation à cet égard est satisfaisante. Les profits de la banque ont suivi une progression à peu près régulière depuis la guerre. Grâce à cela, elle a pu, en 1951, recommencer à distribuer un dividende. A partir de 1958, elle a pu mettre en payement le dividende annuel de 6 % prévu par ses statuts. En 1960, elle a fait en outre un versement à ses actionnaires au titre des arriérés de dividende cumulatif (arriérés qui correspondent aux années pour lesquelles le dividende statutaire de 6 % n'a pu être payé).

elations financières internationales. Ces dispositions ont reçu usqu'ici des applications très diverses.

Lors de sa création, la B. R. I. a été chargée de coopérer à des pérations liées au système des réparations allemandes. Elle est gent financier des *trustees* de l'emprunt Dawes et elle est *trustee* le l'emprunt Young et de l'emprunt international autrichien le 1930.

Après la guerre, lors de la création de l'Union européenne de Payement, la B. R. I. a été chargée par l'Organisation Européenne le Coopération Economique de devenir son agent en ce qui concerne le fonctionnement de l'Union. A ce titre, c'est par son ntermédiaire que se faisaient les règlements mensuels entre les pays membres de l'O. E. C. E. Un représentant de la banque participait aux réunions du comité de direction de l'Union et lui fournissait les éléments techniques de ses décisions.

Maintenant que l'U. E. P. a pris fin et a été remplacée par l'Accord Monétaire Européen, la banque continue des fonctions analogues, quoiqu'un peu différentes, comme agent pour l'exécution de cet accord. Les règlements internationaux se faisant désormais directement entre les marchés, le rôle de la B. R. I. comme exécutant s'est beaucoup simplifié. En revanche, elle coopère très activement au fonctionnement de l'Accord, en recueillant auprès des banques centrales et en rassemblant pour les besoins du comité directeur des informations de première main sur l'évolution des réserves et des balances des comptes des pays membres.

A la suite de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la B. R. I. a été chargée de jouer un rôle d'agent pour les opérations d'emprunts et de prêts auxquelles se livre la Haute Autorité. On sait que la Haute Autorité réalise d'importants emprunts, principalement aux Etats-Unis, et qu'elle fait des prêts très nombreux à des entreprises dans les pays membres de la Communauté. Le rôle que joue la banque pour toutes ces transactions, et qui consiste à être dépositaire des gages constitués en faveur des bailleurs de fonds de la Haute Autorité, lui impose la solution de nombreux problèmes, notamment de nature juridique, et ce secteur est devenu pour elle l'occasion d'une activité importante.

III. — La B.R.I. comme lieu de rencontre

Le conseil d'administration de la banque se réunit dix fois par an à Bâle. On sait que le conseil comprend notamment comme membres les gouverneurs des banques centrales de l'Allemagne Fédérale, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. Ces gouverneurs viennent très régulièrement à Bâle pour les réunions du conseil. Ils y séjournent chaque fois un jour ou deux. En marge de la séance officielle du conseil, ils ont entre eux de nombreux échanges de vues sur les problèmes qui les intéressent, à la fois sur ceux qui sont particuliers à leur propre pays et sur ceux qui concernent les affaires monétaires internationales.

L'expérience a prouvé que ces rencontres, sans aucun caractère formel, ni publicité, sont extrêmement utiles. Elles ont créé entre les gouverneurs des habitudes de travail en commun et de confiance mutuelle qui se révèlent précieuses. A titre d'exemple, les conditions dans lesquelles a été établie la convertibilité des principales monnaies européennes à la fin de 1958 sont certainement imputables pour une part au climat qui s'est établi, à la faveur des réunions de Bâle, entre les principales banques d'émission européennes.

La coopération d'ailleurs n'existe pas seulement entre les gouverneurs eux-mêmes. Elle a lieu aussi avec les administrateurs qui ne sont pas gouverneurs. Elle a lieu enfin entre les collaborateurs directs des gouverneurs, qui les accompagnent fréquemment lors des séances mensuelles du conseil. En particulier, les chefs des services d'études économiques des banques centrales représentées au conseil se retrouvent périodiquement à Bâle et y confrontent leurs points de vue.

Une fois par an l'assemblée générale de la B. R. I. est l'occasion d'une rencontre plus large. En cette circonstance, se trouvent rassemblés, assistés de leurs adjoints, les gouverneurs de toutes les banques centrales européennes, y compris la plupart des pays de l'Est. Sont également présents, lors de l'assemblée générale, des représentants des principales organisations internationales de caractère monétaire et économique. Le Federal Reserve Board de Washington, la Federal Reserve Bank de New-York, et

quelques autres banques centrales non européennes sont elles aussi représentées.

La coopération de la B. R. I. avec les autorités monétaires des Etats-Unis et avec les organisations économiques internationales ne se limite d'ailleurs pas aux réunions annuelles. Elle a lieu aussi grâce à de multiples contacts en cours d'année, soit à Bâle, soit dans d'autres centres.

IV. — La B.R.I. comme centre d'études et d'informations économiques et monétaires

Sur ce sujet de nouveau, on ne peut mieux faire que redonner la parole à M. Roger Auboin, qui, depuis 1947 et jusqu'en 1958 inclusivement, a signé tous les rapports annuels de la B. R. I.

« L'activité (1) de la banque dans ce domaine s'exerce de façons diverses. La plus connue est peut-être la publication régulière d'un certain nombre de documents dont le plus important est le rapport annuel de la banque. Ce rapport contient, en dehors du compte-rendu financier, du bilan et du compte de profits et pertes soumis à l'approbation de l'assemblée générale, un aperçu d'ensemble de la situation économique et monétaire internationale, notamment en Europe. Des chapitres spéciaux y sont consacrés à des questions techniques telles que : production et répartition de l'or, marchés des changes, évolution des prix, commerce extérieur, etc...

« En vertu d'une décision prise dès les premières années de la B. R. I. cet aperçu économique et monétaire ne constitue pas un document formellement adopté par le conseil et l'assemblée. C'est un examen fait en toute indépendance par la direction de la banque, qui s'inspire certainement de l'opinion commune des dirigeants des banques centrales mais ne lie officiellement ni ces banques ni leurs gouvernements. C'est ce qui lui permet d'aborder avec franchise les questions économiques et financières les plus actuelles et d'exposer librement des vues qui ne s'inspirent que du souci d'être aussi objectives que possible.

« La B. R. I. a fait d'autre part de nombreuses études particulières à la demande des banques centrales intéressées. Ces études sont en général confidentielles. Elles sont destinées aux banques

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, pages 34 et suivantes.

qui les ont demandées et ne sont publiées ou distribuées à des tiers qu'avec leur accord. De 1934 à 1938, le département monétaire et économique a été associé aux travaux de la commission bancaire de Dublin qui ont abouti à la création de la Banque Centrale d'Irlande. Depuis 1945, des études particulières ont été faites en Italie, aux Pays-Bas, en France, en Autriche, en Allemagne, dans ce dernier pays en coopération avec l'O. E. C. E. Une étude sur la zone sterling a reçu une certaine diffusion d'accord avec la Banque d'Angleterre. En automne 1953, la B. R. I. a été chargée par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier d'une étude technique sur le financement des stocks de charbon dans certains pays européens...

« La banque adresse aussi tous les jours aux banques centrales une revue de presse où sont résumés les articles offrant pour elles un intérêt particulier du point de vue économique et financier, qui ont paru dans les principaux journaux d'Europe et des Etats-Unis.

« La B. R. I. n'a, en tant que telle, pas de doctrine officielle et évite tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une attitude dogmatique. Mais, en effet, aussi bien les membres du conseil d'administration que les membres de la direction de la banque ont tous, à des titres divers, une expérience personnelle plus ou moins longue des questions monétaires. La plupart ont aujourd'hui, ou ont eu au cours de leur carrière, des responsabilités pratiques dans la gestion d'une monnaie.

« Il n'est donc pas étonnant et il est sans doute utile que dans leur interprétation des faits ou dans les conclusions qu'ils en tirent, les rapports annuels de la banque soient influencés par ces expériences et maintiennent ce qu'on est convenu d'appeler « la tradition des banques centrales »...

« Si l'on reprend la série des rapports annuels publiés par la B. R. I., il est frappant de constater une réelle continuité d'idées et de jugement dans les circonstances les plus diverses et les plus troublées.

« L'un des points sur lesquels l'attention a été constamment appelée dès l'origine est la solidarité fondamentale qui unit tous les pays en face des problèmes économiques et monétaires qui se posent à eux. L'illusion qu'un pays isolé peut assurer sa prospérité en se séparant des autres par une politique d'autarcie a été dénoncée dès les premiers rapports annuels, à une époque où

cette illusion était cependant si largement répandue qu'elle prenait dans certains pays l'apparence de doctrine officielle...

« Les rapports de la banque se sont trouvés, dans les premières années d'après-guerre, en contradiction sur beaucoup de points avec les idées et les prévisions en faveur dans les milieux dirigeants de nombreux pays à cette époque. Il existait en effet une croyance quasi générale au danger d'une crise sérieuse après l'arrêt des hostilités. La « grande dépression » d'avant-guerre avait tellement marqué les esprits que la crainte d'une éventuelle « déflation » masquait le danger de l'actuelle inflation...

« Dès 1944 cependant, le quatorzième rapport de la banque donnait une vue sensiblement différente de la situation. Après avoir noté l'excès général de liquidité à cette époque, il soulignait que la grande question n'était pas de combattre la « déflation », mais bien l'inflation et de faire les ajustements qu'imposaient une adaptation rapide à une production de paix et à un emploi en expansion. Cette expansion exigeait tout autre chose que des contrôles et des mesures de restriction. Elle demandait avant tout un recours délibéré aux forces actives de l'initiative et de la concurrence internationale.

« Les rapports suivants ont insisté sur un certain nombre de points essentiels qui, à l'époque, se trouvaient généralement perdus de vue :

— D'abord le lien — souvent nié, mais toujours aussi fort — qui relie la politique financière et monétaire à l'intérieur à l'évolution de la balance extérieure des comptes.

— Ensuite la nécessité d'une politique de crédit et de taux d'intérêt vraiment flexible et constamment adaptée aux circonstances.

— Enfin le fait que la levée des restrictions quantitatives de toutes natures est en fin de compte le moyen le plus efficace de renforcer la monnaie et l'économie d'un pays...

« Le dix-septième rapport de la banque (1947) insistait sur l'urgence de mettre fin aux méthodes inflationnistes du temps de guerre dont la prolongation avait pour résultat de perpétuer la « pénurie de dollars » en Europe...

« Les Rapports annuels qui se sont succédés depuis la fin de la guerre ont illustré par des faits les idées monétaires fondamentales ainsi défendues avec persévérance. Ils ont notamment

dénoncé le faut dilemme qui tend à opposer artificiellement une saine politique monétaire et une politique légitime d'expansion et de plein emploi.

« Depuis la guerre de Corée et le retour quasi général à une politique monétaire flexible, les idées ont d'ailleurs beaucoup évolué et une observation plus objective des faits a heureusement atténué les divergences doctrinales de l'immédiat après-guerre...

« Le vingt-troisième Rapport (1953) et le vingt-quatrième (1954) contiennent des études spéciales sur le financement d'investissements et sur le développement de l'épargne, base du développement économique. »

Les cinq rapports (du 25e au 29e) qui on été publiés de 1955 à 1959 reviennent sur ces problèmes et rappellent que la politique monétaire, pour être efficace, doit s'appuyer sur des finances publiques saines. Aucune politique monétaire ne peut donner de bons résultats lorsque le budget se solde par des déficits considérables financés par des méthodes inflationnistes. D'autre part, l'Etat ne doit pas absorber une part excessive de l'épargne, dont le secteur privé a également besoin pour financer ses investissements productifs. En effet, en présence de pressions inflationnistes, le meilleur moyen qui s'offre aux autorités publiques de contribuer au maintien de la stabilité monétaire tout en permettant aux investissements productifs de se développer, consiste à participer elles-mêmes à la formation de l'épargne totale.

Parmi les thèmes soulignés dans les Rapports de ces dernières années, on peut mentionner aussi la nécessité d'affecter une partie, au moins, des progrès réalisés en matière de productivité à la réduction des prix de vente des biens dont le coût de production a baissé, de façon à compenser l'effet inflationniste de certaines hausses inévitables, notamment en période de plein emploi.

En ce qui concerne les relations économiques internationales, on a beaucoup insisté, surtout après le retour à la convertibilité en 1958, sur le fait qu'il convient de poursuivre l'effort de libération des échanges internationaux, non seulement en supprimant les restrictions quantitatives qui subsistent encore, mais aussi en abaissant effectivement les droits de douane.

« Les rapports (1) se sont toujours efforcés de sortir du cercle

(1) Roger Auboin, *op. cit.*, page 38.

stérile des controverses doctrinales et de ne pas perdre de vue le fait que l'objet essentiel des analyses économiques qu'ils contiennent est de donner des éléments objectifs d'appréciation et de discussion aux autorités responsables de la politique monétaire et de les aider ainsi à en tirer elles-mêmes les conclusions nécessaires. »



Telle est la Banque des Règlements Internationaux. Telle est la formule de coopération originale qu'elle représente.

Quel avenir attend la B. R. I. ? Est-elle appelée à des extensions, à des développements dans des directions nouvelles ?

A première vue, on peut penser qu'elle est destinée maintenant, après son ascension récente, à une période de stabilité relative. Les réserves des banques centrales européennes, dont l'essor a grossi le bilan de la B. R. I., ne sauraient augmenter indéfiniment. Dans le domaine des idées monétaires, les thèses que la banque a défendues au cours des années écoulées ont maintenant triomphé en Europe et ne semblent pas, pour le moment, menacées. Les organisations internationales dont elle est l'agent ou le correspondant paraissent avoir acquis une certaine fixité.

Mais, si l'horizon actuel laisse apercevoir surtout des perspectives de stabilité — ce qui ne veut pas dire d'inactivité — l'expérience du passé montre que l'évolution de la B. R. I. a toujours échappé jusqu'ici à la prévision. Elle montre aussi que l'institution est douée d'une rare faculté d'adaptation.

Guillaume GUINDEY.

R. TRIFFIN

intégration économique européenne et politique monétaire

Le contraste entre la précision des clauses commerciales du traité de Rome et l'imprécision du même traité quant aux obligations des pays membres — et de la Communauté elle-même — en matière de politique monétaire est devenu le lieu commun de toutes les études sur l'avenir de l'intégration économique européenne. M. Delouvrier fut l'un des premiers à nous en donner une explication aussi persuasive que piquante : « Les experts craignent les gouverneurs des banques centrales... [Ceux-ci] sont pour la plupart des universalistes, assoifés de convertibilité mondiale plutôt que d'une unification européenne susceptible de trouver son terme dans une banque centrale commune aux six pays... Les experts se sont dit : « Ne parlons pas d'affaires monétaires dans cette enceinte ; si les étapes successives pour la suppression des tarifs douaniers adoptées dans le but d'édifier une politique commune sont réellement respectées, un certain degré d'unification monétaire deviendra inéluctable. » C'était là peut-être un acte de foi, mais c'était la seule façon pratique, à ce stade du travail, d'aborder le problème » (1).

(1) Paul Delouvrier, « European Integration : Problems and Possibilities », dans *European Integration*, édité par C. Grove Haines, Johns Hopkins Press, Baltimore, 1957.

Et pourtant ! Quel expert, Ministre des Finances ou Gouverneur de Banque centrale pourrait souhaiter une meilleure définition des objectifs généraux d'une politique monétaire que celle inscrite à l'article 104 du Traité ? « Chaque Etat-membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et de stabilité du niveau des prix. » Il serait fort difficile, me semble-t-il, d'aller plus loin dans un texte légal, et je ne connais pour ma part aucune législation nationale qui précise davantage les buts assignés aux autorités monétaires du pays. Je ne conçois guère non plus comment un conflit quelconque pourrait surgir entre les objectifs ainsi définis et ceux que s'assigne, depuis longtemps déjà, et bien avant la signature du Traité de Rome, chacun des pays membres dans son propre intérêt, indépendamment même de toutes considérations relatives à sa participation à une communauté plus large, internationale ou supranationale.

Si chaque pays réussissait à assurer de façon continue le succès de sa politique nationale ainsi définie, aucun problème ne pourrait se poser en ce domaine pour la Communauté elle-même. Les problèmes à prévoir, et à résoudre, surgiront exclusivement des *échecs* que rencontreront inévitablement les pays dans la poursuite de ces objectifs. Le succès de la Communauté dépendra essentiellement de sa capacité à réduire les sources de tels échecs, à décourager le recours à toutes mesures susceptibles de propager et aggraver les déséquilibres initiaux, et à stimuler au contraire l'adoption de politiques concertées visant à minimiser ou amortir leurs incidences les plus défavorables sur la vie économique des pays membres et à faciliter et accélérer les rajustements indispensables.

La science économique et l'expérience de dix années de coopération européenne dans le cadre de l'O. E. C. E. ont permis de dégager à cet égard un large degré d'accord entre les six pays de la Communauté. C'est ce degré d'accord qui détermine les clauses explicites inscrites au Traité de Rome. Il reste cependant un vaste domaine de coopération souhaitable entre pays membres mal défini encore au Traité même, et cela pour deux raisons.

La première tient à l'imprévisibilité et l'infinie variété des difficultés concrètes auxquelles les pays auront à faire face à

l'avenir et des techniques les mieux adaptées à leur solution. Il serait totalement impossible de figer à l'avance dans un texte légal la nature exacte des mesures de coopération appropriées à chaque cas, à supposer même que leur choix ne puisse soulever en fait aucun conflit majeur de doctrines ou d'intérêts entre les autorités nationales au moment où le problème se posera. Dans cette dernière hypothèse, cependant, il suffira que le Traité édicte certains principes généraux et organise des procédures adéquates de consultation entre les organismes nationaux compétents. Les dispositions actuelles du Traité en matière de politique monétaire font une très large place à cette méthode d'action dont l'efficacité pratique a été amplement démontrée par l'O. E. C. E., contrairement aux prévisions pessimistes prodiguées à cet égard tant par les « réalistes » d'un nationalisme suranné que par les « idéalistes » d'un supranationalisme prématuré.

Une seconde source de difficultés, cependant, et la plus difficile à résoudre, surgira des conflits majeurs de doctrines ou d'intérêts qui retarderont à l'excès, ou même empêcheront totalement, l'adoption d'une action concertée des six pays par le mécanisme de simples consultations intergouvernementales. C'est là un genre d'obstacles inséparable de toute décision collective et qui limite en fait, bien qu'à des degrés différents, l'efficacité des administrations nationales elles-mêmes aussi bien que celle des collectivités internationales. Il peut être réduit, sans cependant pouvoir jamais être éliminé entièrement, par la substitution graduelle et progressive de procédures supranationales de décision aux procédures intergouvernementales de consultation, et par une intégration parallèle des organismes administratifs aussi bien que politiques au sein de la Communauté. Une telle évolution ne pourra se faire que par étapes, définies elles-mêmes à la lumière de deux catégories de considérations :

1. l'urgence des sacrifices demandés aux souverainetés nationales eu égard à l'importance des dommages causés à la Communauté par la lenteur ou l'incapacité des procédures de consultation existantes à dégager les décisions collectives indispensables ou souhaitables, et les dangers d'éclatement qu'une telle situation peut comporter pour la survie même de la Communauté ;

2. l'apaisement des craintes entretenues par les pays quant

aux conséquences possibles de ces sacrifices de souveraineté ; ces craintes diminueront dans la mesure où l'expérience déjà acquise par les voies purement consultatives de coopération aura renforcé la confiance des autorités nationales dans les organismes communautaires et permis de définir certains critères, tout au moins présomptifs, limitant l'arbitraire et l'imprédictabilité de leur action.

Le développement et le succès des méthodes consultatives et intergouvernementales de coopération constituent dès lors la préparation la meilleure — et probablement la seule praticable à ce stade — aux progrès des institutions supranationales que l'expérience démontrera nécessaires à la survie et à l'efficacité de la Communauté Economique Européenne. Nous examinerons dans les pages qui suivent certaines des lignes générales d'une telle évolution en matière de politique monétaire. Nous résumerons en premier lieu l'incidence prévisible des seules dispositions impératives et précises du traité sur la politique monétaire des six pays. Ceci nous permettra de voir plus clairement les problèmes qui surgiront de son application, et les directions dans lesquelles des solutions acceptables à tous devont être recherchées par la Communauté.

I. — Le renforcement des disciplines de marché

Définie dans son sens le plus large, la politique monétaire vise à ajuster le rythme global d'expansion du crédit — tant au secteur public qu'au secteur privé — de façon à éviter tout excès ou déficience de la demande globale de biens et services par rapport aux ressources disponibles. Le montant de celles-ci dépend non seulement des possibilités pratiques d'utilisation de la capacité de production nationale, mais aussi des déficits ou excédents de la balance des paiements en compte courant jugés souhaitables et viables, en égard au stade de développement atteint par un pays relativement aux autres, au niveau de ses réserves monétaires internationales et aux possibilités, coûts et rendements des mouvements internationaux de capitaux, officiels et privés (1).

La poursuite d'une telle politique par chacun des pays mem-

(1) Les considérations politiques tendent, depuis la dernière guerre, à jouer un rôle grandissant dans cette appréciation, aux côtés de considérations strictement économiques et financières.

bres constitue certes une condition essentielle et indispensable à l'achèvement simultané des objectifs énumérés à l'article 106 du Traité : équilibre de la balance globale des paiements, maintien de la confiance dans la monnaie, haut degré d'emploi et stabilité du niveau général des prix (1). Les difficultés auxquelles la Communauté devra faire face surgiront, comme nous l'avons souligné plus haut, des *échecs* rencontrés par les pays dans la mise en œuvre de cette politique. La Communauté devra certes s'efforcer d'éviter de tels échecs, mais il serait utopique de croire qu'elle y réussira invariablement et entièrement. Le critère décisif qui justifiera, ou non, sa survie et son développement, sera plus modeste. Il résidera dans la capacité de la Communauté de réduire la fréquence, l'ampleur et la durée de ces échecs, et surtout à amortir leurs conséquences et éviter leur propagation de pays à pays.

Définissons, pour simplifier l'exposé, comme *inflationniste* toute politique monétaire créant un excès de demande globale, et comme *déflationniste* toute politique monétaire créant une déficience de demande globale, au sens défini plus haut.

Une politique monétaire inflationniste déclenchera inévitablement des pressions inflationnistes internes — hausse des prix (2) — et externes — détérioration de la balance des paiements — épongeant entre elles les excédents de moyens de paiement mis en circulation. Les secondes — augmentation des importations et diminution des exportations — freineront les pressions internes à la hausse des prix, mais ne pourront perdurer que dans la mesure où les réserves monétaires et les importations de capitaux en permettront le financement. L'ame-

(1) Ce n'est cependant pas une condition suffisante. Notons comme autre facteur principal de perturbation, incompatible avec l'achèvement simultané de ces objectifs, un déséquilibre des prix — ou taux de change — provoqué, par exemple, par une inflation courante « des coûts », par des modifications des taux de change ou du niveau de restrictions aux échanges — soit par le pays lui-même, soit par ses partenaires commerciaux — par des changements structurels des courants d'importation et d'exportation résultant de développements inflationnistes ou déflationnistes dans les pays tiers, de l'évolution des goûts, d'innovations technologiques, de l'épuisement de certaines resources naturelles, etc... Nous ne pourrons toucher, dans cette étude, que certains aspects particulièrement pertinents de ces divers genres de déséquilibres.

(2) L'introduction de techniques de rationnement et de contrôle des prix alourdirait l'analyse sans en modifier les conclusions essentielles. J'en ai étudié les incidences — considérables à l'époque — sur la politique monétaire des pays européens dans les premières années d'après guerre dans *Europe and the Money Muddle*, Yale University Press, 1957, pp. 48-87.

uisement progressif et inévitable de ces ressources s'accélérera si les inquiétudes qu'il suscite quant à l'évolution future du régime des changes — dévaluation ou restrictions — contribuent à décourager l'importation des capitaux et à encourager au contraire leur exportation (1). Il se peut que la menace d'épuisement des réserves monétaires suffise à induire les autorités à corriger la politique inflationniste poursuivie par le pays. Une telle réaction, typique en Europe Occidentale au XIXᵉ siècle, est beaucoup moins rapide et certaine aujourd'hui. Le rajustement — inévitable à long terme — de la politique monétaire interne peut être retardé considérablement par l'adoption de mesures de restrictions de commerce ou de change de plus en plus sévères ou au prix d'une dépréciation continue de la monnaie nationale par rapport à la monnaie des pays moins inflationnistes. Toute amélioration de la balance de paiements résultant de telles mesures contribuera d'autre part à canaliser davantage vers la hausse intérieure des prix l'absorption des excès expansionnistes de crédit et à accélérer, en conséquence, la dépréciation externe, aussi bien qu'interne, de la monnaie ou la sévérité des restrictions de change et de commerce visant à freiner cette chute. Les incidences économiques et sociales d'une telle évolution ne peuvent manquer de susciter à la longue — fût-ce à travers l'effondrement total du système monétaire — une résistance croissante et un renversement de la politique monétaire. Mais, « à la longue », disait Keynes, « nous serons tous morts ». L'arrêt de l'inflation courante risque en outre d'intervenir à des niveaux de prix et de change insuffisamment concurrentiels, dont l'incidence sur la balance des paiements reste compensée par le maintien de sévères et dispendieuses restrictions aux échanges et aux paiements.

L'observation des clauses commerciales du Traité de Rome ne peut manquer de modifier de façon radicale le mécanisme décrit ci-dessus. La simple interdiction — déjà en vigueur — de toute *aggravation* des restrictions entre pays membres — sauf exceptions temporaires, étroitement limitées, et dont l'abus signifierait l'échec même de l'expérience communautaire — et l'adoption d'une politique commerciale *commune* vis-à-vis des pays tiers rendront impossible tout recours national à l'une des deux tech-

(1) L'instauration du contrôle des changes pourra pallier partiellement le second de ces dangers, mais n'aura guère de prise sur le premier.

niques dilatoires permettant de prolonger le maintien d'une politique monétaire inflationniste. La seconde de ces techniques — c'est-à-dire la dépréciation continue ou des dévaluations répétées de la monnaie nationale — est également condamnée par le Traité, bien que de façon moins rigide et absolue que les restrictions commerciales (1). Elle serait de toute façon aussi incompatible que l'abus des clauses commerciales de sauvegarde avec l'observation continue par les pays partenaires de leurs engagements en matière de libéralisation.

Enfin, l'*élimination* progressive, mais totale des restrictions entre pays membres contribuera puissamment à empêcher l'absorption par des hausses différentielles des prix nationaux des divergences futures entre les politiques monétaires nationales. De telles divergences ne pourront donc que se refléter de plus en plus directement et rapidement sur leurs balances de paiements (2).

En bref, les clauses impératives du Traité de Rome limiteront plus étroitement encore que ce n'est déjà le cas aujourd'hui l'incidence interne des politiques inflationnistes et en concentrera davantage le poids sur les balances de paiements. Il accélérera et renforcera puissamment de ce fait les disciplines de marché s'opposant au maintien indéfini de politiques monétaires inflationnistes.

Ce renforcement des disciplines monétaires sera cependant rendu plus acceptable pour chaque pays du fait de son application simultanée par ses voisins. La consolidation réciproque des mesures de libéralisation commerciale et de stabilité des changes entre pays membres éliminera, en effet, l'une des sources les plus graves de perturbations externes pour les pays poursuivant eux-mêmes une politique monétaire équilibrée et facilitera du même coup le succès de cette politique. Enfin et surtout, l'apaisement des craintes de dévaluation et d'inconvertibilité devrait contribuer également à rendre vie au marché international des capitaux, à réduire les déplacements de « hot money », et à stimuler au contraire l'absorption par les mouvements de capitaux de

(1) Voir article 107.

(2) Notons au passage que cette tendance à la solidarité des mouvements de prix entre pays membres est déjà très marquée aujourd'hui, à raison de l'intensité du commerce mutuel stimulé par leur structure économique, leur proximité géographique et le degré de libéralisation des échanges déjà mis en œuvre sous l'égide du GATT et de l'OECE.

éficits temporaires, ou même persistants mais économiquement ustifiés, des balances de paiements en compte courant.

Considérées isolément, ces dispositions du traité de Rome evraient avoir pour effet de rendre vie aux mécanismes monéaires, nationaux et internationaux, du XIXe siècle. Certains écoomistes s'en réjouissent et semblent considérer une telle évoution comme l'alpha et l'oméga de la coopération monétaire uropéenne. Il est permis d'être sceptique à cet égard. Un tel etour en arrière peut être concevable économiquement. Il ne 'est guère politiquement et socialement si l'on tient compte des normes bouleversements des opinions publiques, des techniques dministratives et de la philosophie des gouvernements, légués u monde par l'expérience de deux guerres mondiales et de la grande crise économique des années trente. Le *laissez-passer* elatif du XIXe siècle dans l'ordre international s'appuyait sur un *aissez-faire* parallèle sur le plan national, difficilement concevable aujourd'hui comme base suffisamment stable et ferme d'harmonisation des politiques économiques nationales au sein de la Communauté. La consolidation définitive de l'élimination totale des restrictions envisagée au traité de Rome ne sera viable que si elle s'accompagne de mesures positives, et non seulement négatives, d'intégration.

Ceci est d'autant plus vrai que le renforcement des disciplines de marché discuté plus haut s'appliquera uniquement aux pays déficitaires, mais non aux pays excédentaires. De même que le traité tendra à canaliser de plus en plus les conséquences d'une politique inflationniste vers l'extérieur à travers le déficit de la balance des paiements, il tendra à canaliser vers l'extérieur à travers les excédents de balance de paiements les conséquences d'une politique déflationniste. Mais ces excédents ne seront évidemment pas sujets aux mêmes limites financières que les déficits. Les pays les plus expansionnistes seront contraints par l'amenuisement de leurs réserves monétaires de corriger leur politique, mais l'accroissement des réserves des pays excédentaires n'imposera aucunement un frein similaire au maintien de politiques relativement déflationnistes. Cette « tendance déflationniste » du système *international* de paiements est sans doute moins redoutable que ne le craignent certains économistes, dans un monde où les « pressions inflationnistes » *internes* dominent le plus souvent aujourd'hui la formation des politiques natio-

nales. Il n'en reste pas moins que si l'harmonisation des politiques internes des pays membres — condition *implicite* de l'observation des clauses *explicites* du traité — devait être laissée exclusivement aux disciplines du marché, celles-ci imposeraient uniformément un alignement général de ces politiques sur celles des pays les moins expansionnistes ou les plus déflationnistes. Telle est précisément la raison pour laquelle les engagements draconiens de libéralisation du traité de Rome n'auraient guère pu être acceptés et négociés en pratique en l'absence de dispositions complémentaires, bien que moins précises, concernant l'entr'aide financière et les consultations mutuelles des six pays sur les politiques intérieures aussi bien qu'extérieures pouvant affecter leurs balances de paiement et le rythme d'expansion économique de la Communauté dans son ensemble.

II. — Consultations intergouvernementales et entr'aide mutuelle

La libéralisation des échanges et la stabilisation des taux de change entre pays membres devraient donc conduire, comme nous venons de le voir, à un renforcement et une accélération des disciplines de marché ne laissant aux pays déficitaires que le choix entre deux possibilités :

1. dégager les ressources nécessaires au financement de leurs déficits ; ou
2. effectuer les rajustements de politique monétaire indispensables à leur correction.

Toutes deux doivent trouver place dans le développement de la politique monétaire de la Communauté elle-même. Il est en effet normal et souhaitable que soient financés non seulement des déficits de caractère nettement temporaires et réversibles, mais encore des déficits facilitant l'accélération de la croissance économique d'un pays relativement sous-développé. Il peut enfin se présenter de nombreux cas où un programme bien conçu de redressement de déséquilibres fondamentaux et indésirables réclame, afin d'éviter des mesures trop brutales et inutilement dommageables au pays déficitaire aussi bien qu'à ses partenaires commerciaux, l'adoption de politiques dont un effet immédiat ne peut être espéré et dont la mise en œuvre dépend par conséquent des possibilités de financement des déficits résiduels d'adaptation.

Les études de Taussig et de ses élèves (Viner, Williams, etc.) nt amplement démontré l'importance du rôle des mouvements nternationaux de capitaux dans le fonctionnement du système nonétaire international avant la première guerre mondiale. Le naintien de la convertibilité et de la stabilité des changes au sein le la Communauté serait rendu extrêmement difficile et aléatoire ar l'insuffisance — ou pire, par une direction perverse — des nouvements de capitaux. D'où l'importance des mesures actuelement à l'étude concernant l'application des articles 67 à 73 du raité de Rome.

Près de cinquante ans de chaos monétaire (inflations, dévauations, inconvertibilité) ont cependant sapé à tel point la onfiance des épargnants qu'il est difficile d'espérer le rétablissement rapide d'un marché international de capitaux privés suffisamment ample et stable. L'adoption généralisée d'une unité de compte européenne dans les contrats internationaux de capitaux serait susceptible de diminuer les craintes de risques de change et pourrait jouer un rôle fort utile à cet égard. L'action menée depuis plusieurs années en faveur de cette idée par le Président de la Kredietbank belge, M. Collin, semble avoir gagné du terrain dans les milieux bancaires et même auprès de certains dirigeants politiques initialement fort réticents.

Un niveau adéquat de réserves d'or et de change a toujours constitué dans le passé, et demeurera à l'avenir, un élément important de flexibilité, indispensable en régime de convertibilité pour assurer une autonomie suffisante aux politiques nationales face aux fluctuations inévitables des balances de paiements en compte courant et aux insuffisances ou errements des mouvements internationaux de capitaux. Les réserves internationales des six pays de la Communauté ont récemment atteint un niveau extrêmement élevé, allant de 35 % de leurs importations annuelles pour les Pays-Bas à près de 100 % pour l'Italie. La moyenne pour les six pays dépasse largement 50 % de leurs importations et 80 % de leurs importations en provenance de pays tiers.

De tels niveaux de réserves et les vastes excédents de balances de paiements couramment accumulés par les pays de la Communauté relèguent temporairement à l'arrière-plan les dispositions du Traité relatives à l'entr'aide mutuelle (article 108). Celles-ci seront néanmoins appelées à jouer un rôle décisif dans l'évolu-

tion de la Communauté à l'occasion de difficultés futures dans leurs balances de paiements. Des situations ne peuvent, en effet, manquer de se présenter à l'avenir où le maintien de la libéralisation commerciale et de la stabilité des changes par un pays en difficultés dépendront de la mise en œuvre pratique du dispositif, malheureusement fort vague à ce stade, de l'article 108. Une majorité qualifiée du conseil suffit certes *en théorie* pour décider de l'opportunité d'une aide financière, mais cette aide sera accordée *en pratique,* non par la Communauté, mais par « d'autres Etats membres, *sous réserve de leur accord* ». Les six pays pourront se trouver d'accord sur la justification d'une aide financière, mais discuter à perte de vues de la meilleure manière de réunir les fonds nécessaires à son financement. De tels délais et l'insécurité qu'ils comportent pour le pays emprunteur affaiblissent gravement une procédure dont les chances de succès peuvent dépendre d'une action ferme et rapide. Il serait certes souhaitable de fixer à l'avance des critères objectifs assurant la disponibilité des ressources nécessaires en cas de besoin et déterminant la contribution relative des pays membres à leur financement (1).

Un développement adéquat de ces mouvements de capitaux, privés et publics, n'est cependant concevable que dans la mesure où des garanties suffisantes peuvent être créées quant à la *manière* dont seront corrigés les déséquilibres *résiduels* des balances de paiements des pays membres. Insistons, une fois de plus, sur le fait que l'élimination éventuelle de ces déséquilibres n'est pas en cause. Elle est inéluctable à la longue, quelles que soient les politiques poursuivies, mais les mouvements de capitaux ne pourront atteindre toute l'ampleur économiquement désirable — pour amortir des déséquilibres temporaires ou souhaitables des balances en compte courant — que si les pays démontrent leur volonté et leur capacité de redresser les déséquilibres résiduels à travers le rajustement de leurs politiques monétaires et fiscales plutôt que par le recours aux restrictions ou à l'instabilité des taux de change.

Cette considération devra dominer les techniques adoptées pour la mise en œuvre des dispositions du traité relatives à l'entr'aide mutuelle. Elle déconseille, tout d'abord, l'octroi d'une aide *auto-*

(1) Voir plus bas, Section IV.

atique aux pays déficitaires (1). L'octroi d'une assistance finan-ière aux pays déficitaires devra rester subordonné à la mise en uvre par ces pays des mesures de redressement jugées néces-aires au rétablissement de leur équilibre. La liberté de décision es organes communautaires en ce domaine constituera l'un des eviers d'action dont ils disposeront pour stimuler l'acceptation ar les pays déficitaires du minimum de coordination des poli-iques nationales indispensable au fonctionnement efficace de la ommunauté (2). L'automaticité devrait, au contraire, être de ègle quant aux obligations de financement des pays excéden-aires, non seulement aux fins d'assurer à la Communauté les essources nécessaires à l'octroi du concours mutuel, mais aussi omme moyen de pression éventuel sur les pays dont les excé-lents seraient liés au maintien de politiques internes excessi-ement contractionnistes et déflationnistes (3).

Les consultations relatives à l'harmonisation des politiques nonétaires et fiscales des six pays ne devront pas, cependant, attendre que les déséquilibres aient atteint une ampleur rendant ndispensable le recours à l'aide mutuelle. Le traité lui-même prévoit et organise en partie des contacts périodiques entre les administrations nationales sur tous les sujets intéressant la poli-tique économique des six pays. Le Comité Monétaire est appelé à jouer à cet égard un rôle particulièrement important dans le domaine qui nous occupe. L'étude de nombreuses autres ques-tions et la préparation technique des solutions communes requises sont de plus en plus confiées à des groupes *ad hoc* fai-sant appel à des délégués nationaux aussi bien qu'à des repré-sentants de la Commission elle-même et de ses services.

La brève expérience des mois écoulés depuis la mise en place de ces institutions a déjà fait sentir la nécessité d'un renfor-cement parallèle des procédures de consultation au niveau minis-tériel. Des réunions périodiques des divers ministres compétents — Finances, Défense, Affaires étrangères, etc. — ont déjà eu lieu

(1) L'automaticité des droits d'emprunt a constitué l'objection principale et la plus valable tant à l'adoption du plan Keynes qu'au maintien indéfini du système UEP.

(2) Ceci n'exclut pas cependant l'application de certaines règles, tout au moins présomptives, d'automaticité à des crédits de montant modéré et remboursables à très court terme, dans la mesure nécessaire pour faire face à une crise soudaine et permettre aux pays de se concerter sur les mesures de financement et de redressement appropriées à la situation.

(3) Voir plus bas, Section IV.

ou prendront place dans un avenir prochain. La désignation future de l'Assemblée Commune au suffrage direct accélérera sans doute cette évolution.

Cette *intercompénétration* grandissante des administrations *nationales* dans l'examen de problèmes concrets d'intérêt commun sera sans doute plus décisive pour l'avenir de la Communauté que leur degré initial d'accord ou de désaccord sur la mise en place d'institutions supranationales. C'est de l'expérience pratique de ces consultations que se dégagera peu à peu une vision claire des décisions qui peuvent sans inconvénient majeur être laissées aux autorités nationales elles-mêmes, et de celles où une action commune apparaît hautement souhaitable, voire indispensable, à raison de leurs incidences — favorables ou défavorables — au delà des frontières nationales.

Il est clair, par exemple, que tout excès inflationniste ou déflationniste global dans l'économie d'un pays membre affectera l'économie de ses voisins et constituera de ce fait un problème d'intérêt commun. Il est également évident que le choix entre les mesures correctives qui s'imposeront à plus ou moins court terme pourra, dans de nombreux cas, avoir une incidence vitale sur l'économie des pays partenaires. La compétence de la Communauté quant à la politique externe de ses membres — restrictions et taux de change — est solidement reconnue et établie déjà par le Traité lui-même, mais elle devra sans aucun doute être étendue à certaines autres mesures de caractère interne. Citons comme exemple la manipulation du taux d'escompte par un pays membre. L'élévation du taux d'escompte constitue l'une des armes traditionnelles de la politique monétaire, mais combine un effet restrictif sur le volume du crédit interne avec un effet expansionniste sur l'importation des capitaux. Dans la majorité des cas, l'un et l'autre de ces effets seront tous deux souhaitables, mais le second ne pourra se développer que si les autres pays s'abstiennent eux-mêmes d'élever leur taux d'escompte. Des situations peuvent en outre se présenter où des tendances internes à la hausse des prix se superposent à des excédents de la balance globale des paiements et où les incidences d'une élévation du taux d'escompte sur les mouvements de capitaux tendent à aggraver, plutôt qu'à amortir, les déséquilibres externes. Tel sera notamment le cas si les déséquilibres — tant internes qu'externes — ont leur origine dans des disparités internationales de

rix héritées du passé, plutôt que dans des divergences entre les politiques monétaires courantes des pays en cause (1).

La manipulation des taux nationaux d'escompte soulève donc, presqu'au même titre que la manipulation des taux de change, des problèmes d'intérêt commun. Seule une action concertée permettra de faire rendre à l'une et l'autre de ces deux techniques toute l'efficacité dont elles sont capables pour redresser la situation d'un pays en difficulté, tout en minimisant l'influence perturbatrice qu'elles peuvent exercer sur les autres pays de la Communauté.

Ici, comme dans d'autres domaines, l'expérience des consultations intergouvernementales devrait aider à dégager peu à peu certains critères présomptifs d'action, facilitant l'acceptation par les pays d'un transfert progressif de compétence des autorités nationales aux institutions communautaires. N'oublions pas, cependant, qu'un tel transfert n'est désirable que là où il présente un intérêt substantiel pour les pays membres, compensant les difficultés, coûts et lenteurs afférents à la centralisation des décisions à travers un territoire aussi vaste, habité par des nations jalouses de leurs traditions propres et de leur indépendance. Dans tous les cas où les incidences des mesures à prendre n'affectent que peu ou prou les autres pays de la Communauté, aucune harmonisation, ni supranationale, ni même intergouvernementale, n'est souhaitable. L'harmonisation des politiques monétaires et économiques des pays membres est parfaitement compatible avec des divergences profondes dans leurs politiques sélectives de crédit, par exemple, ou la distribution de leurs dépenses budgétaires entre l'éducation nationale, les travaux publics, etc. Il serait tout aussi absurde d'étendre le champ des consultations intergouvernementales et des décisions supranationales au delà de ce qui est souhaitable et faisable que de refuser leur aide là où elles sont devenues essentielles à la poursuite même des objectifs nationaux des pays membres.

III. — Politique commune vis-à-vis des pays tiers

C'est dans les relations des pays de la Communauté avec les pays tiers qu'apparaîtra sans doute le plus rapidement la nécessité d'un renforcement des institutions communautaires et d'une

(1) N'est-ce pas là la situation actuelle de l'Allemagne ?

accélération des procédures menant à des décisions communes aux six pays.

Cette nécessité est d'ores et déjà évidente en ce qui concerne l'établissement du tarif extérieur commun, l'uniformisation progressive des listes de libéralisation à l'égard de pays tiers ou de groupes de pays tiers, les négociations à conduire avec ces pays à ce double égard, etc. (article 111). A l'expiration de la période de transition, toutes les relations commerciales entre les pays participants et les pays tiers doivent être régies par une « politique commerciale commune..., fondée sur des principes uniformes notamment en ce qui concerne les modifications tarifaires, la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux, l'uniformisation des mesures de libération, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celles à prendre en cas de dumping et de subventions » (article 113).

Dès la fin de la seconde étape de la période de transition, la règle dite de « la majorité qualifiée » (1) remplacera à tous ces égards celle du vote unanime du Conseil des Ministres.

Il en sera de même, à l'expiration de la période de transition, en ce qui concerne l'action commune qui pourra seule être menée par les Etats membres dans le cadre des organisations internationales de caractère économique, pour toutes les questions revêtant un intérêt particulier pour le marché commun (article 116).

Cette disposition s'applique de toute évidence aux relations entre les pays membres d'une part, le G. A. T. T. et le Fonds Monétaire d'autre part, relatives à la politique « commune » des Etats membres en matière de restrictions tarifaires, commerciales ou de change. Elle s'applique également, mais aujourd'hui déjà, à l' « action concertée » auprès de ces organisations — ou autres similaires — auxquelles les Etats membres pourront avoir recours dans le cadre du « concours mutuel », accordé par le Conseil sur proposition de la Commission (article 108).

Contrairement au G. A. T. T., les statuts de Fonds Monétaire International ignorent totalement les problèmes découlant de l'établissement d'une union économique entre certains de ses

(1) Lorsque, comme c'est ici le cas, les décisions ne peuvent être prises que sur proposition de la Commission, une majorité de douze voix, sur un total de dix-sept, entraîne approbation, et seule une décision unanime du Conseil peut modifier la proposition de la Commission. La France, l'Allemagne et l'Italie jouissent de quatre voix chacune, la Belgique et les Pays-Bas de deux et le Luxembourg d'une.

ays membres. Il apparaîtrait cependant logique, à première vue, u'une union aussi étroite que celle envisagée par la Communauté Economique Européenne doive entraîner à la longue une usion, partielle ou totale, de leur participation au Fonds Monéaire International. La question se posera de façon particulièrement concrète dans les cas suivants :

1. approbation ou rejet par le Fonds, en application de l'article VIII de ses statuts, de l'introduction, du maintien, ou de la modification des restrictions de change d'un pays membre de la Communauté ;

2. approbation ou rejet par le Fonds, en application de l'article IV, d'une modification de parité proposée par l'un des pays membres ;

3. transactions financières, en application de l'article V, comportant achat ou vente par le Fonds — ou tous deux à la fois — de monnaies de la Communauté, c'est-à-dire en fait une opération de prêt ou d'emprunt, garantie par le Fonds, entre un membre de la Communauté d'une part et, d'autre part, soit un autre membre de la Communauté, soit un pays tiers ;

4. exercice du droit de vote des pays de la Communauté à l'occasion des décisions énumérées ci-dessus ou de toutes autres décisions du Fonds Monétaire.

L' « action commune » requise par l'article 116 du Traité de Rome réclame au minimum, et sans aucun doute possible, un vote convergent des six pays membres dans tous ces cas, sauf quelques exceptions — probablement fort rares — où les décisions du Fonds ne présenteraient aucun « intérêt particulier pour le marché commun ». Le libellé de l'article 116 est loin, cependant, d'épuiser le problème.

Si la « politique commerciale commune » prévue aux articles 111 et 113 du Traité doit devenir une réalité, les décisions prises par le Fonds en vertu de l'article VIII de ses statuts ne pourront que s'appliquer à l'ensemble de la Communauté et non pas à chacun des six pays pris séparément. Elles devront en outre permettre le maintien de la libéralisation de leur commerce mutuel, même au cas où des restrictions seraient autorisées vis-à-vis des pays tiers.

Dans la mesure où les six pays parviendront à maintenir entre eux la stabilité des changes, les modifications de parité proposées

au Fonds, en application de l'article IV, devront également être approuvées ou rejetées en bloc pour les six monnaies nationales de la Communauté.

Dans l'un et l'autre cas, un conflit fondamental entre la Communauté et le Fonds ne pourrait manquer de surgir de toute décision différente prise par celui-ci et impliquant une rupture, soit de la politique commerciale commune des six pays, soit des relations de change entre leurs monnaies.

Le problème des transactions financières entre le Fonds Monétaire et un pays membre de la Communauté est plus complexe, mais soulève en fin de compte des difficultés du même ordre. L'article 108 du traité de Rome confie à la commission et au conseil l'examen des difficultés de balance des paiements d'un Etat membre et des mesures appropriées pour les surmonter, y compris soit l'octroi d'un concours financier par les autres Etats membres, soit une « action concertée auprès d'autres organisations internationales » telles le Fonds Monétaire. Reste-t-il loisible dans ces conditions à un Etat membre de se soustraire aux moyens de pression mis à la disposition du Comité Monétaire, de la commission et du conseil de la Communauté par l'article 108, en sollicitant directement du Fonds Monétaire l'appui financier qu'il souhaite obtenir ? Une réponse affirmative à cette question serait certes de nature à compromettre sérieusement les chances d'harmonisation des politiques monétaires nationales entre elles et de leur indispensable coordination avec la politique commerciale commune des six pays (1).

La logique de l'union économique voudrait que les pays participants accordent eux-mêmes directement, dans la mesure de leurs moyens, l'entr'aide financière dont l'un d'eux aurait besoin, et puissent déterminer eux-mêmes les conditions mises à l'octroi de cette aide. Quant aux transactions avec le Fonds Monétaire, elles devraient n'être engagées que par la Communauté elle-même, aux fins soit de renforcer, en cas de besoin, ses propres réserves d'or et devises tierces, soit au contraire d'aider au financement des excédents globaux de la Communauté dans son ensemble vis-à-vis du reste du monde (2).

(1) Un conflit entre les critères d'action du Fonds et ceux de la Communauté est moins improbable qu'il n'apparaîtrait à première vue, surtout si l'on tient compte de la relative automaticité de l'accès au Fonds pour les premières tranches du quota.

(2) Il devrait en être de même en ce qui concerne des transactions simi-

Sans doute une telle solution n'est-elle guère possible immédiatement. Elle impliquerait — comme d'ailleurs l'harmonisation des décisions relatives aux restrictions de change et aux modifications de parité — une fusion plus ou moins complète de la participation des six pays au Fonds Monétaire International. Elle supposerait en outre la création d'un organisme financier européen capable :

a) d'assumer envers le Fonds Monétaire les droits et obligations afférents à une telle participation ; et

b) d'organiser l'entr'aide financière entre pays participants sur une base moins précaire que celle de l'article 108.

Il est certes paradoxal que les engagements draconiens des six pays en matière commerciale ne puissent s'appuyer, sur le plan monétaire et financier, que sur des engagements infiniment plus lâches que ceux de l'Union Européenne des Paiements, de l'Accord Monétaire Européen et du Fonds Monétaire lui-même. Des progrès sensibles seront nécessaires en ce domaine et réclament de façon urgente l'attention des dirigeants de la Communauté.

IV. — Un Fonds Européen de Réserve

La création d'un Fonds Européen de Réserve serait susceptible de contribuer, de la manière la plus efficace et la plus rationnelle, à la solution de nombreux problèmes posés par la coopération monétaire et financière des six pays entre eux et avec le reste du monde. J'ai présenté ailleurs les lignes générales d'un tel projet (1) et me contenterai donc ici d'un bref résumé.

Le Fonds Européen de Réserve jouerait avant tout le rôle d'une Chambre de Compensation entre les banques centrales des six pays de la Communauté. Chacune de celles-ci serait appelée à maintenir à cet effet auprès du Fonds un compte de dépôt,

laires avec d'autres organismes officiels, tels la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, le Fonds International de Développement, etc.

(1) Voir notamment :

Europe and the Money Muddle, pp. 284-294 ; « La Monnaie et le Marché Commun. — Politiques Nationales et Intégration Régionales, « *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée*, n° 74, décembre 1958, pp. 9-17 ; et « Tomorrow's Convertibility : *Aims and Means of International Monetary Policy* » *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, June 1959, pp. 183-197.

exprimé en une unité de compte commune lui conférant en fait une garantie inconditionnelle de change et de convertibilité. Ces comptes seraient alimentés tout d'abord par le versement obligatoire de tous soldes dans la monnaie d'un autre pays membre acquis sur le marché des changes par la banque centrale de l'un d'eux, ou virés à son compte par une autre banque. Aucune banque centrale ne conserverait donc directement parmi ses actifs des soldes dans la monnaie d'un autre pays participant, mais les verserait à son compte auprès du Fonds. Ces comptes pourraient être alimentés, en outre, par des versements d'or, de monnaies convertibles de pays tiers ou d'autres monnaies spécifiées par le Fonds sur la base des possibilités immédiates d'emploi dont il disposerait. Ils pourraient, d'autre part, être utilisés par leurs détenteurs pour effectuer tous paiements à des pays tiers aussi bien qu'aux pays membres. Totalement liquides et convertibles, ils continueraient à former partie, au même titre que l'or et les devises étrangères, des réserves monétaires des pays participants.

La contrepartie de ces dépôts mettrait à la disposition du Fonds une masse de manœuvre importante dont une portion servirait à assurer le financement de l'entr'aide mutuelle prévue au traité de Rome et à financer, éventuellement, une participation commune des six pays au Fonds Monétaire ou auprès d'autres organisations de coopération économique internationale. Aux fins d'assurer une stabilité suffisante au *montant global* de cette masse de manœuvre, il conviendrait que les six pays s'engagent à maintenir sous forme de dépôts auprès du Fonds une proportion minima (10 ou 20 % ?) de leurs réserves d'or et de change étranger. Cette obligation ne leur imposerait aucune charge réelle, la plupart d'entre eux conservant aujourd'hui déjà une proportion bien supérieure de leurs réserves (plus de 50 % dans le cas de l'Allemagne et de l'Italie) sous forme de dépôts similaires ou d'avoirs à court terme, notamment à New-York et à Londres. Elle constituerait en outre une alternative infiniment plus logique et plus flexible aux obligations de prêts incorporées dans des systèmes rigides de quotas, tels ceux du Fonds Monétaire ou de la défunte Union Européenne de Paiements. Toute diminution de réserves réduirait automatiquement, et tout afflux de réserves augmenterait également automatiquement, le montant du dépôt minimum de chaque pays, sans affecter en rien la

quidité des ressources nécessaires au financement de ses déficits xtérieurs.

Le montant global des dépôts obligatoires correspondant à 0 % des réserves actuelles des pays membres excéderait 1,3 milliards. Une portion importante de ces ressources devrait, n tout état de cause, être conservée par le Fonds en or et devises ierces, afin d'assurer la pleine convertibilité et liquidité de ses lépôts. Notons cependant que la somme totale de ces dépôts ninima obligatoires ne serait en rien affectée par les déséquiibres entre pays membres, la diminution des dépôts des pays léficitaires était pleinement compensée dans ce cas par l'augmenation des dépôts des pays excédentaires et laissant inchangés les voirs totaux du Fonds. Les réserves du Fonds ne seraient exposées à fléchir qu'en conséquence d'un déficit global des six pays vis-à-vis du monde extérieur et uniquement à concurrence de 10 % de ces déficits. Il serait donc loisible au Fonds — comme n'importe quelle banque — de réinvestir à court ou moyen erme une proportion prudente de ses dépôts sans mettre par là en danger leur liquidité effective pour leurs titulaires individuels.

Ces investissements s'effectueraient par l'intermédiaire des banques centrales intéressées sous forme d'avances, réescomptes ou achats de valeurs à court ou moyen terme, jouissant d'une garantie totale contre tous risques de change — par rapport à l'unité de compte adoptée — et d'inconvertibilité de la monnaie en cause. Ils seraient normalement décidés à l'initiative du Comité de Direction du Fonds, en accord avec les autorités monétaires du pays sur le marché duquel les fonds seraient investis. Ils pourraient être effectués également, en application de l'article 108 du Traité de Rome, à la requête d'un pays membre aux fins d'appuyer les mesures de redressement et de stabilisation monétaire adoptées par ce pays et approuvées par le Fonds, sur rapport du Comité Monétaire.

Il est infiniment probable qu'après une période de rodage nécessaire à asseoir la confiance des banques centrales dans la nouvelle institution, les dépôts volontaires de celles-ci auprès du Fonds excéderaient largement le montant de leurs dépôts obligatoires. La garantie prévue plus haut contre tous risques de change et d'inconvertibilité créerait, en effet, en faveur de ces dépôts des conditions de sécurité très supérieures à celles dont jouissent aujourd'hui les avoirs des banques centrales en devises

étrangères, ceux-ci demeurant constamment exposés aux risques d'une décision unilatérale de dévaluation ou d'inconvertibilité de la part des pays en la monnaie duquel ils sont investis.

Une garantie additionnelle contre tout risque éventuel de défaillance d'un pays débiteur dans l'accomplissement ponctuel de ses engagements envers le Fonds résulterait automatiquement de l'existence de dépôts minima et de l'obligation acceptée par tous les membres de canaliser à travers le Fonds tous paiements dus à l'un quelconque d'entre eux. Tout découvert d'un pays membre serait donc automatiquement amorti par les versements effectués par le canal de son compte au profit d'un pays défaillant, et cette procédure dépendrait non pas des engagements pris par ce pays lui-même, mais des engagements souscrits par tous les autres pays membres.

Rien ne s'opposerait, d'autre part, à l'acceptation par le Fonds Européen de comptes de dépôts de pays non-membres qui souhaiteraient maintenir sous cette forme une partie de leurs réserves et faire usage des facilités de virements entre banques centrales établies par le Fonds.

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe s'est prononcé à l'unanimité, en novembre dernier, en faveur de la création d'un tel Fonds. La revue anglaise, *The Economist*, commentait en ces termes, en décembre, la résolution du Comité :

« La réunion, le mois dernier, du comité de M. Monnet a produit beaucoup qui était familier... Mais une section de la résolution qu'il a adoptée dépasse l'ordinaire... La valeur d'un tel projet, s'il était jamais mis en pratique, ne peut faire de doute. L'Union Economique a besoin d'un système de ce genre pour rendre une politique économique commune réellement effective et expansionniste. Un article de l'*Economist* suggérait, le 21 novembre dernier, qu'une augmentation massive des exportations de capital de l'Europe requerrait une expansion importante de la liquidité internationale. Dans le passé, le Fonds Monétaire International a manqué de l'autorité politique nécessaire pour effectuer de tels transferts de ressources... Ici se trouve au moins une partie de la solution : un plan pour accroître la liquidité sur une base européenne à l'intérieur d'un système politiquement efficace... » (1).

(1) *The Economist*, 12 décembre 1959, pp. 1083-1084.

Une réforme aussi radicale ne peut manquer cependant de susciter des hésitations et des résistances, notamment de la part des banques centrales, traditionnellement jalouses de leur indépendance et particulièrement méfiantes vis-à-vis de toutes mesures « expansionnistes » susceptibles d'ouvrir la porte à des abus « inflationnistes ». Ce dernier danger est indéniable, mais l'objection ne s'applique-t-elle pas avec la même force au maintien par presque toutes les banques centrales de vastes avoirs en dollars et en sterling qui constituent en fait des prêts aux banques privées et aux autorités monétaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ? Les banques centrales détentrices de dépôts auprès du Fonds Européen disposeraient certes d'une influence plus grande sur la gestion de celui-ci qu'elles ne peuvent espérer en avoir sur la gestion monétaire américaine ou britannique. La création d'un Fonds Européen de Réserve restituerait en partie à l'Europe elle-même une influence que la constitution de réserves monétaires sous forme de devises étrangères transfère inévitablement aux autorités monétaires et bancaires des pays dont la monnaie *nationale* est aujourd'hui utilisée comme réserves *internationales* par les banques centrales européennes.

Ces considérations relatives aux incidences expansionnistes du maintien par les banques centrales de réserves de change se relient à un problème plus vaste qui ne peut être qu'évoqué ici. M. Per Jacobsson, Président du Fonds Monétaire International et apôtre convaincu et reconnu d'une orthodoxie et d'un conservatisme intelligents en matière monétaire, soulignait récemment que le rapport entre l'accroissement annuel du stock d'or monétaire et l'accroissement annuel de la production de biens et services dans le monde était tombé d'environ 8 à 10 % en 1913-14 à 2 % au cours des années récentes (1).

Cette incapacité de la production aurifère de satisfaire aux besoins de liquidité internationale d'une économie mondiale en expansion retenait déjà voici plus de trente ans l'attention de la Société des Nations (2) et a été de nouveau évoquée à la réunion du Fonds Monétaire International, à New Delhi, en septembre

(1) Per Jacobson, *Towards a Modern Monetary Standard,* Athlone Press, Londres, 1959, pp. 10-11.

(2) Voir notamment les rapports successifs de la *Délégation de l'Or* au Comité Financier de la Société des Nations aux cours des années 1930, 1931 et 1932.

1958 (1). Le développement de l'étalon de change or a constitué jusqu'ici la contribution principale à la solution de ce problème, mais dans des conditions d'insécurité amplement démontrées par l'effondrement temporaire du système en septembre 1931, la dévaluation et l'inconvertibilité prolongée du sterling dans les années d'après-guerre et les inquiétudes actuelles relatives à l'avenir du dollar lui-même. Les observateurs les plus autorisés s'accordent certes à prédire une action énergique par les Etats-Unis et le redressement éventuel de sa balance globale des paiements. Mais beaucoup d'entre eux oublient qu'un tel redressement tarirait aux deux tiers, ou davantage, les sources qui ont alimenté, au cours des dix dernières années, l'expansion des réserves monétaires en dehors des Etats-Unis (2).

L'augmentation récente du capital du Fonds Monétaire International retarde, plutôt qu'elle ne résoud, le développement d'une crise internationale de liquidité. Mais surtout, elle ne diminue en rien l'effroyable instabilité d'un étalon monétaire international de plus en plus dépendant des accidents de la politique monétaire dans les pays dont la monnaie nationale est utilisée comme réserves internationales par les autres pays.

La Banque des Règlements Internationaux soulignait ces deux problèmes dans les conclusions de son dernier rapport annuel : « Le fait qu'une part aussi considérable de la liquidité totale soit constituée par des engagements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne implique que le fonctionnement du système des paiements internationaux dépend aujourd'hui dans une large mesure de la poursuite par chacun de ces pays d'une politique économique et monétaire destinée à préserver le pouvoir d'achat de sa devise, à assurer ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la confiance dans sa monnaie.

Dans l'hypothèse — hautement souhaitable — de nouvelles

(1) Voir l'étude du Secrétariat du Fonds sur *International Reserves and Liquidity*, Washington, 1958, et mes commentaires dans « The Return to Convertibility : 1926-1931 and 1958-? or Convertibility and the Morning After », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, Rome, mars 1959, pp. 3-57.

(1) Les réserves monétaires des pays autres que les Etats-Unis ont augmenté de près de $ 18 milliards entre décembre 1949 et juin 1959. L'augmentation du stock mondial d'or monétaire au cours de cette période ($ 5 milliards) rend compte de moins de 30 pour cent de cet accroissement, dont plus de 60 pour cent ($ 11 milliards) proviennent des pertes d'or des Etats-Unis et de la hausse continue des réserves en dollars des pays étrangers. Les avoirs dollar liquides des banques privées et des particuliers ont en outre augmenté de plus de $ 3 milliards au cours de cette période.

xpansions futures des échanges, il pourra être nécessaire d'adapr le volume des réserves monétaires internationales à des esoins accrus de moyens de règlement. Le problème pourra se oser alors de savoir quelles seront les meilleures méthodes à nployer pour une telle adaptation. C'est là un problème technique auquel les autorités monétaires devront réfléchir en temps tile » (1).

La constitution d'un Fonds Européen de Réserve apporterait ne contribution significative aux réformes profondes indispenables au fonctionnement et à la survie du système international e convertibilité monétaire, rétabli voici un an sur des bases on e peut plus fragiles. Elle pourrait en outre servir de modèle et 'inspiration à des mesures similaires dans le cadre mondial et ider à décentraliser les tâches énormes qui attendent, en ce omaine, un Fonds Monétaire International rénové. Mais ceci est ne autre histoire...

Robert TRIFFIN.

(1) *Vingt-neuvième rapport annuel*, Banque des Règlements Internationaux, Bâle, 1959, pp. 287-288.

J'ai essayé dans *Gold and the Dollar Crisis* (Yale University Press, 1960) le dégager les lignes générales de l'action à entreprendre pour résoudre ces problèmes et ajuster aux conditions actuelles le fonctionnement d'un véritable étalon monétaire international.

M. FRÈRE

la restauration monétaire de la Belgique

Parmi les pays qui ont vu leur économie complètement ébranlée par la guerre, la Belgique a été la première à essayer de rétablir son équilibre économique par une réforme profonde de son système monétaire. A l'époque où celle-ci fut réalisée, elle suscita un vif intérêt dans les milieux financiers et économiques, tant à l'Etranger qu'en Belgique. Elle rencontra, dans l'ensemble, un large accueil positif. Ultérieurement, d'autres pays s'en inspirèrent pour procéder à des opérations plus ou moins analogues.

Un recul de quinze ans permet aujourd'hui de considérer d'une manière relativement objective les mesures prises en Belgique et les résultats auxquels elles ont conduit.

L'effort d'assainissement de la monnaie belge ne se limita pas à la réforme de 1944-1945. Celle-ci ne fut qu'un point de départ et elle aurait été vaine si, dans les années qui suivirent, la politique monétaire n'avait pas été constamment inspirée par la nécessité de freiner l'inflation pour assurer la stabilité de la monnaie.

Depuis 1944 la lutte contre l'inflation fut poursuivie inlassablement et avec obstination, sans aucune publicité, mais avec d'autant plus d'efficacité. Déjà, lors des dévaluations de septembre 1949, on avait pu se rendre compte que le franc belge avait acquis une position solide parmi les monnaies européennes.

Le succès de la restauration monétaire ne fut cependant consacré juridiquement que par la Loi du 12 avril 1957 qui a doté le franc belge d'un nouveau statut légal.

L'exposé ci-après des principaux faits qui ont marqué en Belgique l'histoire monétaire des quinze dernières années, comportera trois parties :

1° L'assainissement monétaire au lendemain de l'occupation ;

2° La période allant de l'assainissement monétaire à la dévaluation de septembre 1949 ;

3° La période allant de la dévaluation de 1949 à la Loi monétaire du 12 avril 1957.

L'assainissement monétaire au lendemain de l'occupation

Lorsqu'en septembre 1944 l'avance des armées alliées libéra en quelques jours le territoire de la Belgique, la situation économique et financière du pays était extrêmement précaire.

Après quatre années d'occupation et de blocus celui-ci était vidé de ses réserves de matières premières et de produits alimentaires. En même temps, la dette publique et la circulation monétaire se trouvaient environ triplées par rapport à 1940 ; la dette publique atteignait 156 milliards de francs contre 66 milliards au 30 avril 1940 ; le stock monétaire s'établissait à 155 milliards contre 50 milliards environ avant l'invasion du pays. La circulation des billets de la Banque Nationale et des billets du trésor atteignait 106,1 milliards contre 31,4 milliards en 1940.

Le prix des denrées rationnées — vendues officiellement, mais en quantités insuffisantes — avait pu être maintenu assez proche de celui d'avant-guerre, mais, compte tenu du ralentissement de l'activité économique et de l'épuisement des stocks, l'accumulation des moyens de paiement avait engendré une hausse considérable sur les marchés clandestins.

L'indice des prix de détail des produits alimentaires, établi en tenant compte des rations obtenues aux prix légaux, et du complément qu'il eût fallu acquérir aux prix du marché clandestin pour atteindre les quantités normalement consommées avant la guerre, se situait, à la veille de la libération, au niveau de 939 par rapport à une base de 100 pour le mois d'avril 1940.

Les salaires des ouvriers et les rémunérations des fonction-

naires et employés, bien que relevés sous forme d'avantages spéciaux accordés par les employeurs, n'avaient cependant subi qu'une hausse officielle de 8 % par rapport à leur niveau de mai 1940.

Il importait de corriger sans retard le déséquilibre profond qui s'était créé entre le volume des biens et des services disponibles et celui des moyens de paiement afin d'empêcher qu'une diffusion généralisée de ceux-ci entraînât tout le système des prix dans une hausse désordonnée.

Au moment où l'économie belge devait être réincorporée dans l'économie internationale, après plus de quatre années de blocus, il y avait lieu tout d'abord de choisir pour le franc belge, une parité monétaire ayant une relation raisonnable avec celle des autres pays et susceptible de pouvoir être défendue et consolidée. Il fallait en même temps, sauvegarder les intérêts des détenteurs de créances en francs belges auxquels une dévaluation excessive de la monnaie aurait injustement porté préjudice.

Un facteur essentiel et tout à fait exceptionnel dont il importait de tenir compte pour fixer la nouvelle valeur du franc était que le pays avait été vidé de tous ses stocks de marchandises. Les effets néfastes d'une baisse profonde des prix sur la valeur du fonds de roulement des entreprises, représenté généralement par des marchandises ou des matières premières, n'étaient donc pas à redouter. On pouvait ainsi raisonnablement tenter, sans crainte d'entraîner des ruines et des faillites qui, ultérieurement, auraient paralysé la reprise économique, d'adopter une parité monétaire par rapport à la livre sterling et au dollar, assez voisine de celle d'avant-guerre.

Peu de temps avant la libération du pays, le Gouvernement belge de Londres, après avoir pris l'avis de quelques personnes résidant en Belgique occupée ou réfugiées hors de Belgique, décida de fixer le cours du change officiel du franc belge par rapport à la livre sterling à 176,625 francs pour une livre. Ce cours en apparence arbitraire ne l'était cependant pas, car il correspondait à celui résultant de l'accord tripartite anglo-franco-belge du 7 juin 1940 qui avait fixé à égalité la parité de change entre le franc belge et le franc français. A cette époque, la relation entre le franc français et la livre sterling était de 176,625 francs pour une livre. Elle était donc devenue également applicable au franc belge.

Cet accord tripartite conclu à Poitiers pendant la retraite des armées alliées, au moment où les routes de France étaient encombrées par des centaines de mille réfugiés français et belges, consacrait d'une manière arbitraire dans l'affolement de l'exode, une dévaluation du franc belge d'environ 30 %. Elle ne pouvait se justifier que par des raisons d'opportunité passagère : celle d'empêcher les réfugiés belges d'apparaître trop riches à leurs compagnons d'infortune français et celle de ménager les réserves de la Banque Nationale qui devait acheter contre or à la Banque de France les billets français nécessaires pour faire l'échange des billets belges présentés par les réfugiés.

Un arrêté pris à Londres par le Gouvernement belge en exil le 21 janvier 1941 introduisit cette même relation pour les transactions entre le franc congolais et la livre sterling. Il consacra ainsi une dévaluation parallèle du franc congolais et lia momentanément son sort à celui de la livre sterling. C'est cette relation qui fut prise comme base de départ au moment de l'entrée des troupes alliées en Belgique. Elle présentait l'avantage de se rattacher à une chose existante : la parité du franc congolais, mais il était évident qu'elle ne pouvait être considérée que comme provisoire. Ceux qui l'avaient adoptée envisageaient qu'il pourrait être nécessaire de l'ajuster ultérieurement d'après l'évolution de la situation.

La parité entre le franc belge et le dollar fut calculée sur la base de celle de la livre sterling par rapport au dollar. Elle fut ainsi fixée à 43,83 francs belges pour un dollar. Sur la base de cette parité, le prix de l'or fut fixé à 49.318,0822 francs belges pour un kilogramme d'or.

Le Gouvernement et la Banque Nationale se rendaient compte que la valeur du franc ne pourrait jamais être maintenue par les seuls contrôles directs et que pour réussir à la stabiliser, il était indispensable de supprimer l'inflation latente qui pouvait d'un moment à l'autre déclencher une hausse rapide des prix et une dépréciation de la monnaie. Cette suppression devait être réalisée à la fois en faisant disparaître l'excédent des moyens de paiement existants et en provoquant un accroissement rapide du volume des biens disponibles par des importations massives et par le développement de la production nationale.

La résorption du pouvoir d'achat excédentaire s'effectua par une opération extrêmement radicale. Le programme de celle-ci

avait été établi à Londres sous la direction du Ministre des Finances, M. Camille Gutt. En même temps, un groupe d'experts, réuni à Bruxelles pendant l'occupation, avait étudié le problème et abouti à des conclusions à peu près analogues à celles de M. Gutt. Dès sa rentrée à Bruxelles, celui-ci chargea les experts de Londres de se réunir avec ceux de Bruxelles. C'est de leur travail en commun que sortit le plan mis en œuvre en octobre 1944.

Pour exécuter ce plan, certaines conditions d'ordre matériel devaient être remplies. Il impliquait entre autres choses le renouvellement dans un délai extrêmement court, de toute la circulation monétaire. Il fallait donc que l'on disposât d'une quantité de billets de banque d'un type nouveau suffisante pour alimenter une circulation assainie. Il fallait aussi des millions de formulaires imprimés pour enregistrer les transactions effectuées et fournir aux déposants d'anciens billets les reçus indispensables.

Ces derniers étaient immédiatement disponibles. Ils avaient pu être imprimés à la Banque Nationale, à Bruxelles, sous l'occupation, sans éveiller l'attention de l'autorité occupante. Quant aux nouveaux billets de banque, ils avaient été imprimés en Grande-Bretagne pendant la guerre mais ils ne pouvaient être amenés et distribués immédiatement en Belgique, en raison des exigences des opérations militaires. C'est ce qui explique le délai de quelques semaines qui s'écoula entre la libération du pays et l'opération d''échange des billets que le Gouvernement aurait souhaité pouvoir effectuer quelques jours après sa rentrée au pays.

Le plan d'assainissement comportait deux étapes : la première, la plus difficile à réaliser, consistait à immobiliser presque complètement les moyens de paiement existants puis à libérer progressivement une partie de ceux-ci, parallèlement à la reprise de l'activité économique. La seconde, qui ne fut abordée que plus tard, devait permettre de résorber par l'impôt ou par l'emprunt volontaire ou forcé la fraction des moyens de paiement dont l'immobilisation définitive apparaîtrait nécessaire à la défense de la stabilité de la monnaie.

Le 6 octobre 1944, soit cinq semaines après l'entrée des armées alliées à Bruxelles, les premières mesures d'assainissement furent mises en vigueur. Elles prévoyaient le retrait des billets de la Banque Nationale de 100, 500, 1.000 et 10.000 francs dont

circulation s'élevait à plus de 100 milliards de francs. Seuls, s billets de 50, 20 et 5 francs et les pièces métalliques émis our le compte du Trésor public, soit au total 5,2 milliards de ancs, furent maintenus en circulation, afin de ne pas entraver omplètement les transactions et de réduire les manipulations u minimum possible. Le montant soustrait à l'assainissement onétaire était minime — moins de 5 % du total de la circulaon — en sorte qu'il n'eut guère d'incidence sur l'ensemble de opération.

La valeur des billets retirés fut inscrite dans des comptes bloués ouverts dans les banques, les institutions de crédit et Office des chèques postaux — exception étant faite à cette règle our une somme de 2.000 francs par personne, qui put être changée immédiatement contre une somme équivalente en billets ouveaux.

La monnaie scripturale et les dépôts d'épargne dans les anques et les caisses d'épargne, à des termes n'excédant pas eux ans, furent également bloqués, sous réserve de l'une des rois franchises suivantes : soit 10 % du montant en compte au 6 octobre 1944, soit le montant figurant au compte de l'intéressé e 9 mai 1940, soit, lorsqu'il s'agissait de personnes physiques u morales inscrites au registre de commerce, 1.000 francs par membre du personnel et ce en vue du paiement des traitements, salaires et pensions jusqu'au 1er novembre 1944.

Les encaisses des banques et des institutions publiques ou semi-publiques, détenues sous la forme de billets et de dépôts, échappaient aux mesures de blocage. Plus tard, les encaisses d'institutions religieuses, philanthropiques, etc., furent également libérées.

Par contre, les certificats de trésorerie, détenus par les banques, furent prorogés. Cette prorogation fut ensuite renouvelée jusqu'à ce qu'intervînt au début de 1946 une réglementation spéciale imposant aux banques le placement en certificats de trésorerie à court terme, d'une fraction de leurs dépôts à vue. Sans cette mesure de blocage, les banques n'auraient pas manqué de présenter des certificats au remboursement pour pouvoir accorder du crédit aux entreprises dont les fonds se trouvaient momentanément bloqués. Comme l'Etat ne disposait d'aucune disponibilité, ces remboursements n'auraient pu s'effectuer qu'en recourant à des émissions de billets ce qui aurait détruit l'un des

effets essentiels que l'on attendait de l'opération d'assainissement, c'est-à-dire le resserrement du crédit et le freinage de la consommation.

Une nouvelle libération de 3.000 francs fut autorisée le 28 octobre et effectuée en novembre 1944 sur tous les comptes bloqués, aussi bien les comptes de monnaie scripturale et de dépôts d'épargne, que ceux résultant de la remise des billets de banque.

Après cette libération, on put constater que l'opération d'assainissement monétaire avait réduit le total du pouvoir d'achat disponible de 157,6 milliards de francs à 57,4 milliards. En particulier, la circulation des billets de la Banque Nationale se trouvait ramenée de 101 milliards à la fin de septembre 1944 à 25,3 milliards le 16 novembre 1944.

A ce moment, tous les comptes encore bloqués furent divisés en deux fractions ; une première, comprenant 40 % des sommes inscrites, fut déclarée temporairement indisponible et libérée plus tard progressivement dans la mesure où se développaient les transactions économiques. Une seconde, comprenant les 60 % restants, fut déclarée définitivement bloquée ; elle devait être résorbée ultérieurement par l'impôt ou l'emprunt.

Le tableau ci-après permet de se rendre compte de ce que fut la circulation monétaire avant et après l'assainissement proprement dit.

Circulation monétaire de la Belgique

(en milliards de francs)

	Moyenne 1936-1938	Mai 1940	Fin sept. 1944	Au 16 nov. 1944		
				Circulation libre	Avoirs tempor. indisp.	Avoirs Définitivem. bloqués
Monnaies et billets du Trésor	1,5	1,6	5,2	6,4	—	—
Billets de la Banque Nationale	22,0	29,8	100,9	25,3	26,5	39,8
Soldes des comptes courants à la Banque Nationale	3,5	0,9	4,1	3,6	—	—
Comptes bancaires (1)	16,3	12,4	36,5	15,4	10,9	16,4
Dépôts à l'Office des Chèques Postaux....	3,4	4,7	10,9	6,7	1,7	2,5
Total	46,7	49,4	157,6	57,4	39,1	58,7

(1) Y compris les comptes interbancaires.

La résorption des avoirs définitivement bloqués et la libération des avoirs temporairement indisponibles furent réalisées en vertu de la Loi du 14 octobre 1945. Celle-ci transforma la fraction de 60 % bloquée des billets et comptes de dépôts immobilisés par les arrêtés de 1944 en un emprunt d'assainissement monétaire portant intérêt à 3,5 %.

L'amortissement de cet emprunt s'effectue en partie au moyen d'impôts exceptionnels établis en 1945 et pour le reste au moyen d'une dotation annuelle.

Les impôts exceptionnels comportaient un impôt de 100 % sur les bénéfices résultant de fournitures et prestations à l'ennemi, un impôt exceptionnel sur les revenus, bénéfices et profits exceptionnels réalisés pendant la guerre et un impôt général de 5 % sur le capital des entreprises et particuliers.

Le montant total des avoirs bloqués qui s'élevait à l'origine à 58,7 milliards a été ramené à 38,3 milliards à la fin de 1948, à 18,7 milliards à la fin de 1954. Il était descendu à 13,3 milliards à la fin de 1959. L'amortissement complet de cet emprunt sera terminé en 1972.

Quant aux avoirs temporairement indisponibles, ils furent libérés progressivement en tenant compte à la fois des conditions du marché et des besoins légitimes des intéressés. Des 39 milliards existant au 16 novembre 1944, il restait 21 milliards à la fin de 1945, 13 milliards à la fin de 1946, 9 milliards à la fin de 1947 et 2,5 milliards à la fin de 1948, qui furent libérés dans le courant de 1949.

De l'assainissement monétaire à la dévaluation de 1949

S'il avait été possible de maintenir la circulation monétaire au niveau très bas auquel elle avait été ramenée à la fin de 1944, il en serait sans aucun doute résulté une violente déflation. Personne n'avait jamais envisagé cette éventualité.

Ce n'était pas non plus le but que poursuivaient les auteurs du plan d'assainissement.

Ils s'étaient parfaitement rendu compte que l'évolution de la situation entraînerait rapidement de nouvelles injections de monnaie dans l'économie.

A la fin de 1944 et au début de 1945, la prolongation des hostilités à proximité des frontières et même encore sur le territoire

national, impliquait pour le Gouvernement belge des paiements importants, non seulement en raison de ses propres besoins, mais aussi de ceux des armées alliées. Ces derniers étaient à sa charge en vertu des accords d'aide mutuelle. Ils comportaient des prestations considérables en biens, en services et en avances en numéraire. Or, le Gouvernement ne disposait d'aucun moyen de financement autre que le recours aux avances de la Banque Nationale.

Ces avances, ainsi que le déblocage graduel des comptes temporairement indisponibles que l'on ne pouvait arrêter complètement mais que l'on s'efforçait cependant de ralentir, provoquèrent au cours de l'année 1945, une rapide expansion du volume monétaire. En un peu plus d'un an, du 16 novembre 1944 au 27 décembre 1945, le montant des billets en circulation fut plus que doublé.

Grâce à la réduction excessive de la circulation à laquelle il avait été intentionnellement procédé au moment de la réforme monétaire et aussi à l'inflation latente plus ou moins contenue pendant la guerre qui commençait à produire ses effets dans la plupart des pays, les effets fondamentaux de la réforme furent cependant sauvegardés, et l'économie du pays se trouva heureusement réintégrée dans l'économie internationale. Les mesures de blocage avaient provoqué un climat psychologique tel que la pression des forces d'inflation avait été efficacement ralentie.

Les autorités eurent cependant à faire face pendant cette période, à des dangers graves qui auraient pu rapidement faire perdre à la Belgique le bénéfice de l'effort d'assainissement qu'elle s'était imposé.

Le danger le plus immédiat était la continuation de la guerre aux frontières du pays et la nécessité qui en découlait de pourvoir aux besoins d'une large partie des armées alliées. Il fut écarté dès le second semestre de 1945, lorsque le gros de celles-ci passa en Allemagne et que la fin des hostilités en Europe permit de réduire la charge qu'elles faisaient peser sur le pays.

A ce moment, les importations de vivres et de matières premières qui avaient été préparées dès la libération du territoire, commencèrent à s'effectuer et permirent d'amorcer la reprise de l'activité industrielle.

Des livraisons de marchandises en lend-lease vinrent également ompenser dans une certaine mesure les prestations que la Belique continuait à faire en faveur des armées. Ces livraisons xerçaient leur action sous une double forme .D'une part, elles nettaient à la disposition de l'économie belge des produits dont elle-ci avait le plus grand besoin. D'autre part, en cédant ces produits aux particuliers, l'Etat se procurait une partie tout au noins des ressources financières qui lui étaient nécessaires pour aire face à ses dépenses sans recourir à la Banque Nationale.

En octobre 1945, un accord fut conclu avec les Etats-Unis en vertu duquel deux prêts furent accordés à la Belgique dans des conditions favorables par l'Export-Import Bank, pour couvrir les achats qu'elle devait faire aux Etats-Unis. Ces prêts apportèrent à l'économie belge un total de 4,4 milliards de francs.

Le Gouvernement canadien accorda également à cette époque, un crédit de 25 millions de dollars canadiens qui en 1946 fut porté à 100 millions dont 68 millions seulement furent utilisés.

Les gouvernements alliés commencèrent aussi à rembourser les avances qui leur avaient été consenties précédemment ce qui apporta au Gouvernement belge des devises étrangères grâce auxquelles il put également se procurer des francs belges à la Banque Nationale sans lui demander de nouvelles avances.

Ces diverses opérations permirent à l'Etat de couvrir certaines dépenses de restauration en attendant d'être en mesure de contracter des emprunts sur son propre marché. Le premier emprunt, dit « Emprunt de la Libération », fut émis avec un plein succès en novembre 1945. Il rapporta plus de 10 milliards de francs et contribua largement à arrêter l'expansion monétaire.

Dès la fin de 1945, un vigoureux effort avait été entrepris pour assainir les finances publiques. Cet assainissement, qui devait se traduire par l'arrêt des nouvelles avances à l'Etat par la Banque Nationale, était l'une des conditions essentielles du sain développement de l'économie.

Ces avances s'élevaient à la fin de 1944 à 26 milliards de francs. Elles étaient montées à 41 milliards à la fin de 1945. Dès la fin de janvier 1946, elles avaient atteint près de 50 milliards, montant qui ne fut cependant jamais dépassé et aux environs

duquel elles se stabilisèrent jusqu'au 9 septembre 1948, date à laquelle fut consacré le nouveau statut de la Banque (1).

La ponction réalisée dans le marché par l'emprunt de la libération à la fin de 1945 et l'arrêt de l'inflation au début de 1946 avaient entraîné un relèvement assez net des taux à long terme qui se traduisait par une tendance à la baisse des cours des valeurs à revenu fixe et notamment des Fonds d'Etat. De janvier à décembre 1946 le taux du rendement net des obligations de sociétés industrielles et commerciales était monté de 4,43 % à 4,65 %. Le Gouvernement aurait souhaité soutenir par des rachats les cours de ses emprunts comme cela se pratiquait dans de nombreux pays. Il se rendit rapidement compte que cette politique ne pouvait conduire qu'à de nouvelles difficultés et il prit la décision courageuse de renoncer à intervenir et de laisser les cours se fixer d'après le jeu de l'offre et de la demande. A ce moment, pour se garantir contre les pressions qui auraient pu s'exercer sur elle à l'avenir, la Banque demanda et obtint du Gouvernement que les avances qu'elle pourrait éventuellement consentir s'il revenait un jour sur sa décision, fussent comprises désormais dans la marge de crédit de 50 milliards qu'en raison des circonstances exceptionnelles de l'immédiat après-guerre, elle avait dû accorder à l'Etat. Cette marge avait été déterminée par une convention entre la Banque et l'Etat en date du 24 septembre 1945.

L'assainissement du bilan de la Banque Nationale, réalisé en septembre 1948 sur base de la Loi du 28 juillet précédent, offrit l'occasion de mettre fin au régime d'exception de ces crédits et d'éliminer une source d'inflation toujours menaçante.

Aux termes de cette loi, le produit de la réévaluation de l'encaisse de la Banque, fut employé à concurrence de 10.493 millions à amortir les créances de la Banque sur l'Etat. Celles-ci furent alors consolidées à concurrence de 35 milliards de francs et, pour le surplus, il fut stipulé que le portefeuille de la Banque en effets publics, ne pourrait dépasser un montant fixé par une convention entre le Ministre des Finances et la Banque. La convention, signée le 14 septembre 1948, et encore en vigueur aujourd'hui, fixa ce montant à 10 milliards de francs.

Ce maximum de 10 milliards d'avances avait été établi avec

(1) Chiffres extraits du *Rapport de la Banque Nationale de Belgique pour l'année 1948*, page 25.

.dée qu'il n'aurait jamais été atteint et qu'à certains moments, compte de l'Etat à la Banque au lieu d'être débiteur, aurait pu re créditeur. Il n'en a hélas jamais été ainsi et depuis plus de nze ans que la convention est en vigueur, il est exceptionnel que s avances soient descendues en dessous de 5 milliards de francs.

Il n'est cependant pas douteux que cette limite mise à la possiilité pour l'Etat de recourir aux avances de l'institut d'émission très largement contribué à assurer et à renforcer la stabilité u franc belge en dépit des embarras momentanés de trésorerie ue l'Etat a connus.

Jamais une demande officielle d'élévation de cette limite de 0 milliards n'a été présentée à la Banque. Celle-ci n'a d'ailleurs amais manqué de faire savoir qu'elle ne serait pas disposée à 'accepter.

Malgré l'augmentation substantielle de la production, l'améioration de l'approvisionnement du pays et la diminution des ensions dans le secteur des prix et des salaires, on pouvait raindre, en 1946, des développements inflatoires résultant des demandes de crédit des entreprises auprès des banques et du désir de celles-ci pour pouvoir les satisfaire de réduire leur portefeuille de certificats de trésorerie. Ce processus était de nature à remettre en question l'équilibre encore précaire de la trésorerie.

Le danger était d'autant plus grand que le volume de la dette publique entre les mains des banques s'était, au cours des années de guerre, considérablement accru. Il représentait à la fin de 1945, 76 % de leurs crédits globaux contre 33 % seulement à la fin de mars 1940. Les bons du Trésor à court terme détenus par les banques, avaient bien été dès 1944 purement et simplement prorogés, mais c'était là une mesure qui ne pouvait être que temporaire. Il importait de la rapporter pour lui substituer une solution définitive.

Celle-ci intervint le 29 janvier 1946 lorsque la Commission Bancaire, organisme créé en 1935 en vue d'assurer le contrôle des banques privées, imposa à celles-ci, en vertu des pouvoirs dont elle disposait depuis sa création mais dont elle n'avait jamais fait usage, l'obligation de détenir des effets publics à concurrence de 50 à 65 % de leurs dépôts. Par cette réglementation — la première de ce type dans un pays européen — la

possibilité pour les banques d'arbitrer leurs placements en certificats de trésorerie contre des prêts au secteur privé se trouva limitée et le marché monétaire fut définitivement ramené sous le contrôle de la Banque Nationale. Celle-ci fut désormais en mesure de régler par sa politique d'escompte, les conditions auxquelles le secteur privé pourrait se procurer des liquidités auprès du système bancaire.

A cette époque, les difficultés financières et monétaires dans lesquelles se débattaient la plupart des pays d'Europe, étaient expliquées par ce que certains publicistes, hommes politiques et même économistes appelaient le « dollar gap » ou la pénurie de dollars. On se plaignait de la pénurie de dollars mais on prétendait poursuivre une politique d'inflation et d'argent à bon marché en maintenant dans des pays qui avaient subi les ruines de la guerre, des taux d'intérêt de l'ordre de ceux qui prévalaient aux Etats-Unis où la formation de l'épargne demeurait abondante et où les ravages de la guerre étaient relativement peu importants.

On s'obstinait d'autre part à étudier le déséquilibre de la balance des paiements en lui-même sans se rendre compte — ou sans vouloir se rendre compte — de la relation étroite existant entre ce déséquilibre et la politique d'argent à bon marché. Pour maintenir la balance des paiements en équilibre on croyait pouvoir se borner à recourir aux contrôles directs du commerce et à la restriction des importations sans voir que par ces mesures on ne faisait qu'aumenter ses propres difficultés.

La Banque Nationale de Belgique fut la première banque centrale européenne à utiliser après la guerre le taux d'escompte comme instrument de la politique monétaire. Dès le 7 novembre 1946, son taux d'escompte pour les traites acceptées domiciliées en banque, qui était resté fixé depuis la libération à 1 1/2 % fut porté à 2 1/2 %. Quelques semaines plus tard, le 19 décembre de la même année, il fut porté à 3 %.

A ce moment, les taux pratiqués par les autres banques centrales, étaient de 1 1/2 % en Suisse, de 1 % aux Etats-Unis, de 2 % en Angleterre, de 1,625 en France, de 2 1/2 en Suède et de 2 1/2 aux Pays-Bas.

Un autre danger apparut dès que se manifestèrent les premiers résultats de la politique de stabilisation.

La Belgique avait dès la fin de la guerre, conclu avec une série de pays, et notamment avec ses principaux voisins, des accords bilatéraux de paiement comportant des marges de crédits à utiliser par l'un ou l'autre des partenaires de ces accords, suivant les nécessités du moment. Des règlements en or entre les pays contractants n'étaient prévus qu'à partir du moment où les crédits consentis auraient été entièrement utilisés.

L'arrêt des avances de la Banque à l'Etat et l'élévation des taux d'intérêts sur le marché intérieur n'avaient pas tardé à exercer leurs effets restrictifs sur la dépense intérieure — ce qui au milieu de 1947 se traduisit dans le commerce extérieur, par une tendance très nette vers l'équilibre entre les importations et les exportations.

Cette évolution avait entraîné une amélioration rapide du cours du franc belge sur les marchés parallèles.

A la fin du mois de mai 1947, le dollar billet qui avait valu jusqu'à 183 francs en octobre 1944, était tombé à 45,5 francs (1) alors que la parité de celui-ci était de 43,83 francs pour un dollar. La prime sur le dollar était donc tombée aux environs de 4 %. La livre sterling par contre, qui avait valu 500 francs en octobre 1944, était tombée à fin mai 1947 aux environs de 137,5 francs (1) alors que sa parité ressortait à 176,625 francs pour une livre. La plupart des autres devises étaient également traitées au marché parallèle largement en dessous de leur parité. Il en résultait chez les industriels et les commerçants, une confiance dans le franc belge qui, en cette période d'incertitude monétaire, encourageait les détenteurs de créances sur des pays dont la situation apparaissait moins bonne que celle de la Belgique, à rapatrier celles-ci sans délai. Pour la même raison, ceux d'entr'eux qui étaient débiteurs envers ces mêmes pays, s'efforçaient de retarder le paiement de leurs dettes, avec l'espoir de bénéficier d'une possible dévaluation. Les ressortissants des pays étrangers avaient de leur côté la préoccupation concordante de s'acquitter sans délai de leurs dettes en francs belges et de retarder le recouvrement de leurs créances sur la Belgique. Il en résultait que la Belgique se trouvait beaucoup plus largement créditrice vis-à-vis de l'étranger qu'elle l'aurait été si ses dettes et ses créances avaient été réglées normalement.

(1) *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, 1er semestre 1947, p. 371.

Bientôt tous les pays voisins où sévissait encore l'inflation, devinrent largement débiteurs de la Belgique dans le cadre des accords de paiement. Ils se mirent à utiliser tous en même temps, les marges de crédits qui leur avaient été octroyées, insistant pour que ces marges fussent accrues afin d'échapper aux paiements en or qu'ils se trouvaient devoir faire une fois celles-ci utilisées.

La Banque ne cessa jamais de résister à ces demandes de crédits qui, par leur importance, contribuaient à rendre inefficaces toutes les mesures qu'elle prenait pour s'assurer le contrôle du marché monétaire.

A la fin de décembre 1948, l'ensemble des crédits accordés par la Banque Nationale à des pays étrangers s'élevait néanmoins à environ 12.500 millions de francs alors que le portefeuille commercial de la Banque n'atteignait que 5,2 milliards de francs. Une partie de l'inflation qui se poursuivait chez les voisins de la Belgique se trouvait ainsi prise en charge par elle.

La tentative de rétablissement de la convertibilité de la livre sterling entreprise le 15 juillet 1947, et suspendue dès le 21 août de la même année, offre une illustration particulièrement frappante des difficultés auxquelles la Belgique eut à faire face à ce moment.

Le 5 octobre 1944, un accord de paiement avait été signé avec le Royaume-Uni prévoyant une marge de crédit réciproque de £ 5 millions. Une fois la marge de crédit épuisée, les règlements devaient s'effectuer en or .

Pour préparer la convertibilité de la livre et afin d'en atténuer les effets sur les réserves de change du Royaume-Uni, la Belgique fut, comme d'autres pays, sollicitée d'apporter son aide à la manœuvre envisagée. Par un avenant du 26 février 1947 à l'accord monétaire existant, elle accepta de recevoir paiement en livres de ses exportations vers n'importe quel pays de la zone transférable. En échange, elle reçut le droit de payer en livres toutes ses importations en provenance de ces pays, et même, celui de régler en cette monnaie, ses dépenses vis-à-vis de la zone dollar.

Le rétablissement de la convertibilité de la livre s'accompagna d'une dépréciation de cette devise sur les marchés libres et d'une accumulation rapide d'avoirs en livres à la Banque Nationale, accumulation qui eût été plus forte encore, si la Belgique n'avait

ı, comme prévu dans l'avenant de 1947, régler en livres son éficit vers la zone dollar. La livre ayant été déclarée à nouveau ıconvertible, un nouvel accord fut signé avec le Royaume-Uni ı novembre 1947, qui mit un terme à l'accroissement indéfini es créances en livres. Par cet accord, la Belgique se retira du roupe des pays à comptes transférables mais elle dut consentir u Royaume-Uni une marge de crédit de £ 27 millions soit envi- on 4.750 millions de francs. Dans ce montant, £ 12 millions urent couverts par une garantie de change, les autres £ 15 mil- ons représentant un achat de livres par la Banque Nationale ue le Gouvernement belge s'engageait à lui racheter au prix ayé par elle pour couvrir la dette qu'il avait encore envers le Royaume-Uni et qui venait à échéance dans les deux années à enir. Cette opération constituait en somme une nouvelle avance le la Banque à l'Etat pour permettre à celui-ci d'aider le Royaume-Uni.

La pression exercée à cette époque sur la Belgique et, indirec- ement, sur la Banque Nationale, pour obtenir des crédits, se raduisant par des émissions injustifiées de billets, fut énorme. Elle s'exerça dans la presse où la Belgique fut accusée de « sipho- ner » les dollars de ses voisins pour importer des produits de luxe de la zone dollar. Elle s'exerça au sein des organisations internationales où l'on ne cessait d'accuser la Belgique d'être un mauvais créancier refusant de comprendre les difficultés de ses débiteurs.

Elle fut telle, qu'à un moment donné le Gouvernement belge fut contraint de rétablir des restrictions à l'importation des pro- duits de la zone dollar pour montrer sa volonté de coopérer dans le cadre des organisations européennes.

Cette pression explique l'insistance avec laquelle les délégués belges au sein des organisations européennes et notamment, de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, récla- mèrent avec l'appui agissant des Etats-Unis, qu'en échange des crédits que la Belgique était amenée à accorder à ses partenaires, des mesures susceptibles d'améliorer leur situation leur soient demandées.

La reconstruction financière de la Belgique était à ce moment largement en avance sur celle des autres pays d'Europe. Dans ce domaine, le pays se trouvait en flèche, prisonnier des organi- sations internationales dont la plupart des membres ne voulaient

pas comprendre sa position et ne voulaient pas suivre son exemple.

On a souvent attribué la stabilisation relativement rapide de la monnaie belge après la guerre au fait que le Congo aurait, à ce moment, apporté à la Belgique des montants considérables de devises étrangères. Cette explication est complètement erronée. A l'époque, les autorités responsables de l'économie congolaise n'étaient pas convaincues du succès de la stabilisation du franc belge et les efforts faits par le Ministre des Finances et la Banque Nationale pour réaliser la mise en commun des réserves monétaires de la Belgique et du Congo, qui aurait certainement aidé la stabilisation du franc belge, se heurtèrent toujours au refus de l'Administration de la Colonie. Celle-ci préférait conserver en or, en dollars ou en livres sterling toutes les devises qui lui arrivaient et ne les transformer en francs belges que dans la mesure où des paiements devaient être faits dans cette monnaie. Or, ceux-ci étaient relativement peu élevés parce que la Belgique n'était pas encore en mesure d'effectuer des exportations importantes vers le Congo, que beaucoup d'entreprises qui, pendant la guerre, avaient conservé leurs trésoreries en dollars et en livres n'étaient nullement pressées de les transférer en francs belges et que beaucoup de belges installés au Congo préféraient, eux aussi, conserver leurs disponibilités en francs congolais, en dollars ou en livres comme ils l'avaient fait pendant la durée de la guerre.

Alors qu'en 1947 la Banque Nationale de Belgique prenait des mesures pour se défendre contre un afflux massif et intempestif de livres sterling la Colonie s'efforçait toujours d'en accumuler le plus possible, préférant conserver ses réserves en cette devise plutôt qu'en francs belges.

De la dévaluation de 1949 à la loi monétaire du 12 avril 1957

En 1949, les efforts visant à assurer la stabilité du franc belge et à sauvegarder les ressources monétaires du pays, malgré les difficultés qu'il avait fallu surmonter, avaient incontestablement été couronnés de succès. Cette opinion était largement fondée, en raison de l'augmentation, enregistrée depuis 1947, des avoirs en or et en devises étrangères de la Banque Nationale. La croyance s'était généralisée que la Belgique échapperait à une

évaluation de sa monnaie au moment où devraient être opérés :s ajustements monétaires qui s'annonçaient depuis longtemps éjà dans la plupart des pays voisins.

Lorsque fut connu, le 18 septembre 1949, le taux de 30 % de a dévaluation de la livre sterling, taux sensiblement plus élevé ue celui auquel on s'attendait généralement, et que de très nombreux pays — un peu rapidement peut-être — estimèrent devoir dopter eux aussi, les autorités politiques et monétaires belges urent subitement placées devant une situation critique.

Le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Nationale qui se trouvaient à Washington où ils avaient représenté la Belgique à la réunion annuelle de la Banque Internationale et du Fonds Monétaire International, estimaient qu'il fallait résister à la panique et maintenir ferme la position du franc belge. Celle-ci s'appuyait sur des réserves d'or et de devises considérables qui représentaient plus de 30 % de la circulation fiduciaire. Le point faible de la situation belge était la position précaire de la trésorerie.

Même s'il ne se produisait pas de panique généralisée, on pouvait craindre que les détenteurs de dollars cessent momentanément de les céder au marché et qu'apparaissent des demandes accrues de cette devise, et, ensuite, de celles qui venaient d'être dévaluées. Si ce phénomène se produisait, et il devait se produire, il pouvait entraîner un recours plus large au crédit, des retraits importants dans les banques et aux chèques postaux, des demandes de remboursements de bons du Trésor et, en fin de compte, l'obligation pour la Banque d'élever le plafond des avances à l'Etat ce qui aurait considérablement accru le risque de voir se créer d'importantes positions à la baisse du franc.

Pour contrecarrer ces prises de positions à la baisse, il eût fallu tout d'abord que le Gouvernement et la Banque fussent entièrement d'accord pour résister à la dévaluation et fissent connaître leur décision sans réticence. Il eût fallu aussi que la Banque fût mise en mesure de combattre énergiquement la spéculation à la baisse. Elle pouvait relever son taux d'escompte de manière à rendre le crédit plus coûteux. Mais le relèvement devait être important. Dans ces circonstances exceptionnelles à cause du risque créé par la mauvaise situation de la Trésorerie de l'Etat, il apparaissait indispensable de donner à la Banque des moyens également exceptionnels de pénaliser durement les

spéculateurs en leur faisant payer un prix très élevé pour les devises qu'ils auraient voulu acquérir. La Banque demandait donc de pouvoir laisser monter momentanément le cours du dollar au delà de la parité de 43,83 francs jusqu'à un maximum de 50 francs, le cours devant être ramené à la parité une fois la bourrasque passée.

Pour procéder de cette manière, il fallait l'accord du Gouvernement. Il fallait aussi celui du Fonds Monétaire International. Une demande tendant à obtenir l'accord de cet organisme fut introduite par le Gouverneur de la Banque Nationale à Washington, le lundi 19 septembre. Le terrain avait été soigneusement préparé et l'accord du Fonds fut obtenu le jour même.

Ce jour-là, les cours auxquels se traitaient les billets belges en Suisse, étaient à peine en hausse par rapport à ceux pratiqués la semaine précédente. Ils correspondaient à environ 46 à 47 francs belges pour un dollar, la parité étant de 43,83 francs belges. La spéculation maintenait donc sa confiance dans le franc belge et ne considérait nullement sa dévaluation comme inévitable.

Le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Nationale arrivèrent à Bruxelles à la fin de la matinée du mardi 20 septembre.

Après un examen attentif de la situation avec la Direction de la Banque, celle-ci se rallia unanimement au programme exposé ci-dessus qui fut présenté à nouveau au Ministre des Finances.

Le Gouverneur fut appelé en Conseil des Ministres dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 septembre. Il exposa ce programme et demanda au Conseil l'autorisation de pouvoir, si la nécessité s'en faisait sentir, laisser monter le cours du dollar au delà de la parité, sans dépasser 50 francs. Certaines objections lui furent présentées. Il y répondit.

La délibération du Conseil eut lieu en dehors de sa présence.

Il fut rappelé une seconde fois au cours de la nuit pour apprendre la décision prise de fixer d'une manière définitive la nouvelle parité du franc à 50 francs pour un dollar. Le principal argument donné pour justifier cette décision, fut la nécessité d'éviter toute spéculation en donnant au franc une assise nettement définie. La crainte de difficultés momentanées avait en somme entraîné une dévaluation définitive du franc avec toutes ses conséquences immédiates et lointaines.

C'est avec un profond regret que le Gouverneur prit connais-

ance de cette décision dont il fit part le lendemain matin au Conseil Général de la Banque.

Pour le Gouvernement, la solution adoptée présentait l'avantage de permettre une réévaluation immédiate de l'encaisse de la Banque et de mettre à sa disposition une somme considérable en espèces susceptible de résoudre d'un trait ses embarras de trésorerie.

Ce n'est cependant que près d'un an plus tard que l'Etat put disposer du produit de la réévaluation. Il s'élevait à 4.279 millions de francs et aurait dû, en stricte orthodoxie monétaire, être affecté à une réduction de la dette du Trésor envers l'Institut d'émission. Il fut malheureusement entièrement consacré à la couverture des dépenses budgétaires.

Malgré les prévisions pessimistes, le fait que la dévaluation de la monnaie belge fut sensiblement moins accentuée que celle des monnaies de la plupart des autres pays d'Europe, n'entraîna pour la Belgique aucun inconvénient sensible. Pendant quelques mois, les excédents de la balance des paiements se réduisirent et firent place à de légers déficits. C'est ainsi que de la fin août 1949 à la fin juin 1950, époque à laquelle éclata la guerre de Corée, le solde net des créances de la Belgique dans le cadre des accords de paiements bilatéraux ou multilatéraux se réduisit seulement de 677 millions passant de 11.012 millions de francs à 10.335 millions de francs.

A partir de 1951, la forte demande de produits de toutes natures, entraînée par la guerre de Corée et l'interdépendance de l'économie belge avec celle de pays où régnait toujours l'inflation, contribuèrent à faire renaître les excédents.

A la fin de 1951, le solde net des créances de la Belgique en accords de paiements s'élevait à 18.672 millions constituant la contrepartie de 19 % de la circulation fiduciaire. Malgré une dévaluation sensiblement moindre que celle pratiquée dans les autres pays, la capacité d'exportation de la Belgique n'avait donc nullement été diminuée.

Au moment de la constitution de l'Union Européenne de Paiements en 1950, le quota de la Belgique avait été fixé à 10.065 millions de francs. Cela voulait dire que la Belgique s'engageait à n'être payée en or qu'à concurrence d'une fraction seulement des soldes créditeurs qu'elle pourrait avoir sur

l'Union. Pour le reste, elle acceptait d'accorder un crédit à l'Union dont l'échéance et les conditions de remboursement demeuraient indéterminées.

A concurrence de 10,1 milliards, la Banque Nationale avait accepté d'assurer les crédits à faire par la Belgique quoique cette somme fut considérable, pour un pays de son importance.

Au moment où, au milieu de l'année 1951, la limite de 10,1 milliards fut atteinte et où le Conseil de l'Union Européenne de Paiements demanda à la Belgique d'élever cette limite, la Banque estima que si de nouveaux crédits devaient être consentis, ils devaient être fournis, comme en Suisse, par le marché des capitaux et non par une création de billets. C'est ainsi que le Gouvernement, qui ne voulait à ce moment prendre aucune mesure qui pût entraver les exportations, décida d'assurer lui-même ce financement à l'aide de ses réserves de trésorerie.

A ce moment, le contrôle des changes tel qu'il avait été conçu en 1944, était devenu inutile et même nuisible. Il avait eu pour but à l'origine, de faire rentrer les avoirs belges qui se constituaient à l'étranger et d'empêcher l'exportation des capitaux. En fait, en 1951, les Belges ne songeaient plus à exporter leurs capitaux par crainte d'une dévaluation de leur monnaie et les étrangers, pour des raisons de sécurité, cherchaient à se constituer des avoirs en francs belges.

Sur la proposition de la Banque, le Gouvernement modifia les arrêtés de 1944 en vue de permettre, comme en Suisse, de limiter les achats par la Banque de devises des pays de l'Union Européenne de Paiements, à celles représentant le produit d'exportations vers ces pays ou correspondant à certains payements courants à l'exclusion des transferts de capitaux. Ceux-ci furent rejetés dans le marché libre qui s'organisa à ce moment.

Le contrôle des changes des autres pays tendait, lui aussi, à rendre plus difficile la situation de la Belgique. Souvent les importateurs de pays où la réglementation du change demeurait très stricte et où les allocations de dollars étaient restreintes, cherchaient à trouver en Belgique des matières premières, en provenance de pays de la zone dollar, même sous forme de produits semi-manufacturés comme, par exemple, des filés de cotons. On vit ainsi certains pays du Commonwealth acheter des automobiles américaines assemblées en Belgique à des prix supérieurs à ceux auxquels ils auraient pu les importer des Etats-Unis si les devises nécessaires leur avaient été allouées.

Ces distorsions du commerce tout en étant momentanément vorables à l'industrie belge entraînaient cependant pour la lgique une diminution de ses avoirs en dollars qui se trouient remplacés par des créances gelées sur l'Union Européenne Paiements.

En septembre 1951, le Gouvernement qui avait accepté de se ibstituer momentanément à la Banque Nationale pour financer s crédits à l'Union Européenne de Paiements au delà du quota 10,1 milliards, se rendit compte que la charge qui pesait sur ii devenait insupportable. Il fut amené ainsi à faire participer s exportateurs à ces crédits. L'opération eut lieu de la manière iivante : au lieu d'acheter purement et simplement les devises rovenant des exportations vers l'Union Européenne de Paieients, et de les payer comptant en francs belges, la Banque ne aya plus comptant qu'une partie de celles-ci, une retenue sur i somme due, d'abord de 5 % puis plus tard allant de 5 à 25 % uivant les produits, étant effectuée pour une période de six mois. Ine retenue semblable fut faite à concurrence de 40 % sur les ransferts de revenus provenant des pays membres de l'U. E. P. Par cette mesure on obligea en somme les intéressés à souscrire un emprunt forcé qui permit d'alléger la charge pesant sur la Banque et sur la trésorerie de l'Etat.

Certains créanciers, désireux d'échapper à cette retenue, vendirent à l'étranger, contre dollars, leurs devises U. E. P. Ils purent ensuite réaliser ceux-ci sans retenue dans le marché libre contre francs belges. Le but recherché par la mesure était atteint. Le gonflement des crédits se trouvait réduit d'autant.

Au 10 juillet 1952, le solde net de l'ensemble des créances et des dettes de la Belgique en accords de paiements, s'établissait à 22.776 millions de francs. Une provision spéciale de 11.130 millions avait été constituée à la Banque Nationale pour faire face aux avances à l'Union Européenne de Paiements à raison de 6.443 millions par le Trésor et de 4.687 millions par les exportateurs. A partir de ce moment les problèmes posés par le financement de la créance sur l'Union s'atténuèrent du fait notamment des remboursements en or et en dollars opérés durant cette période et du retour à une situation monétaire plus saine dans plusieurs pays et notamment aux Pays-Bas et en Allemagne. En 1954, le système des retenues à l'exportation put enfin être aboli. Des accords furent néanmoins conclus en septembre 1954 et en mai 1955 en vertu desquels l'excédent éventuel

des créances sur les engagements envers la Banque Nationale dans le cadre des accords de paiements bilatéraux avec les pays ne faisant pas partie de l'U. E. P. et la créance sur l'U. E. P. au delà du montant de 10,1 milliards, seraient désormais financés dans certaines limites par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, organisme qui se procure des liquidités par le placement d'emprunts dans le public.

Aujourd'hui, le financement des crédits à l'étranger a fini de préoccuper les Banques centrales. La convertibilité totale ou partielle des grandes monnaies européennes a permis de mettre fin à l'Union Européenne de Paiements et au système des crédits automatiques.



L'accroissement des réserves en or et en dollars détenues par la Banque Nationale, a permis d'atténuer progressivement le contrôle des changes. Ce contrôle a été remplacé par un système dont le but n'est plus de restreindre les transferts entre l'U.E.B.L. et les autres pays, mais plutôt, de faire respecter certaines modalités encore nécessaires, prescrites pour ces transferts.

Deux marchés du change ont été créés : le marché officiel, où les taux fluctuent à l'intérieur des limites spécifiées par le Fonds Monétaire International, et le marché libre, où les taux peuvent varier librement et sans limites selon le jeu de l'offre et de la demande. En fait, depuis plusieurs années, les variations de ces derniers taux ont été minimes et, dans les deux marchés sauf événements exceptionnels les cours sont demeurés fort voisins.

En pratique, plus aucune distinction n'est faite sur le marché réglementé entre les diverses monnaies étrangères et les paiements et règlements peuvent s'effectuer indifféremment, quel que soit le débiteur ou le créancier, en toute monnaie du marché réglementé.

D'une manière générale, les opérations commerciales se liquident par le canal de ce marché tandis que les transactions financières, telles que les transferts de capitaux et de revenus, s'effectuent par le marché libre.

Aujourd'hui, le franc belge peut être considéré comme une monnaie pleinement convertible en fait, sinon en droit, et ce, tant pour les résidents belges que pour les étrangers. Le faible écart qui existe depuis des années entre les cours du marché réglementé et ceux du marché libre tend au surplus à démontrer que

on pourrait envisager de fusionner les deux marchés et de revenir, comme l'a fait l'Allemagne, à la liberté complète des opérations de change, quelle qu'en soit la nature.



Nous voudrions souligner ici que la reconstruction de la Belgique, abstraction faite des prêts qu'elle a obtenus et qu'elle devra rembourser, s'est effectuée essentiellement à l'aide de ses propres ressources. Par rapport aux autres pays d'Europe Occidentale, elle n'a bénéficié que dans une mesure réduite des avantages du plan Marshall.

L'aide qui fut accordée à certains pays par le Gouvernement des Etats-Unis a été basée essentiellement sur la nécessité d'équilibrer leur balance de paiements. Etant donné que dès 1947, grâce à l'effort que le pays s'était imposé, l'équilibre de la balance des paiements de la Belgique n'a plus posé de problèmes graves, l'aide qui lui a été accordée est demeurée relativement faible.

On peut s'en rendre compte en étudiant le tableau ci-après qui indique le montant de l'aide directe reçue sous forme de dons dans le cadre du plan Marshall par divers pays européens :

En millions de dollars

	(1) Dons inconditionnels MSA/ECA alloués du 3 avril 1948 au 30 juin 1952 (*)	(2) Droits de tirage nets reçus	(3) = (1) + (2) Total de l'aide directe reçue (non compris les prêts)
Belgique	33		33
Pays-Bas (**) .	799	157 (***)	956
France	2.762	297	3.059
Royaume-Uni .	2.558		2.558
Allemagne	1.237		1.237
Italie	1.357		1.357

(*) non compris les dons Mutual Defense Administration Program ; y compris éventuellement allocations pour le développement des territoires d'outre-mer

(**) non compris l'Indonésie

(***) non compris les prêts belges utilisés par les Pays-Bas aux termes de l'Accord pour 1949-1950 (équivalent de $ 38 millions).

Sources : colonne 1 : *Monthly Report on the European and Far East Programs* data as of June 30, 1953, *Foreign Operations Administration*, Harold E. Stassen, Director, p. 28.

colonne 2 : *Vingt-et-unième Rapport annuel de la B.R.I.*, juin 1951, p. 243.

Outre les dons inconditionnels s'élevant à 33 millions de dollars, qui figurent dans le tableau ci-dessus, la Belgique a reçu des Etats-Unis pour une valeur de 486 millions de dollars des dons en échange desquels elle a dû elle-même effectuer des dons à d'autres pays européens sous forme de ce que l'on a appelé des « droits de tirage ».

Cette opération n'a pas été autre chose qu'une vaste opération de change semblable à celle qui aurait eu lieu si les Etats-Unis avaient, contre dollars, acheté en Belgique des francs belges qu'ils auraient mis gratuitement à la disposition d'autres pays.

L'aide effective apportée par le plan Marshall aux budgets belges n'a donc été que de 33 millions de dollars alors qu'elle a été de 956 millions de dollars pour les Pays-Bas, de 3.059 millions pour la France, de 2.558 millions pour le Royaume-Uni, de 1.237 pour l'Allemagne et de 1.357 pour l'Italie.



Depuis longtemps, la Banque Nationale souhaitait voir consacrer sur le plan juridique, une œuvre réalisée déjà dans les faits. Elle considérait qu'il fallait mettre fin, le plus tôt possible, aux dispositions exceptionnelles imposées par la guerre et rendre à la monnaie belge un statut légal nettement défini.

Avant la guerre, la parité du franc belge par rapport à l'or, avait été déterminée par un arrêté royal qui ne pouvait être modifié que par une loi. Cet arrêté fut abrogé en vertu d'un arrêté-loi pris par le Gouvernement belge installé à Londres pendant l'occupation. Aucun autre arrêté ne fut pris dans la suite en cette matière ce qui fait qu'en septembre 1949, le Gouvernement put décider seul de la dévaluation de la monnaie belge qui fut consacrée par un simple échange de lettres entre le Gouvernement et la Banque Nationale.

La Loi du 12 avril 1957 a maintenant rétabli la situation d'avant-guerre. Désormais, le Parlement est de nouveau seul compétent pour modifier la parité monétaire. Une dévaluation par surprise sur simple décision du gouvernement comme celle de 1949 n'est ainsi plus possible.

Aux termes de cette loi, le franc, unité monétaire belge, est constitué par 19,75 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes de fin, soit 17,77 milligrammes d'or fin ce qui correspond à 50 francs pour un dollar.

Une deuxième disposition importante de cette loi est relative à couverture en or des billets de la Banque Nationale.

Avant la guerre, la Banque avait l'obligation de détenir une uverture de ses engagements à vue s'élevant à 40 %, dont 30 % or et 10 % en devises convertibles.

Un arrêté-loi pris par le Gouvernement de Londres, dispensa Banque de toute obligation de couverture consacrant ainsi un it de fait. Cet arrêté se justifiait en outre par la considération 'à la fin de la guerre, avant de pouvoir recommencer à proire et à exporter, le pays devait importer les matières premières les produits alimentaires nécessaires à son ravitaillement. La nque devait donc être en mesure de pouvoir, le cas échéant, iliser ses réserves en or et en devises, sans devoir se préoccuper maintenir une couverture de ses billets.

Il avait été envisagé en 1944 qu'aussitôt que l'équilibre de la lance des paiements serait assuré, par une reprise suffisante l'activité économique, les réserves métalliques de la Banque ourraient être affectées de nouveau, dans une proportion à déteriner à ce moment, à la garantie de ses engagements à vue.

En 1957, cette condition se trouvait depuis longtemps réalisée. e Parlement a ainsi pu, sans difficulté, remettre en vigueur obligation imposée à la Banque de couvrir un pourcentage inimum de ses engagements à vue par de l'or ; ce pourcentage été établi au tiers des engagements à vue.

En pratique, cela veut dire que la Banque doit maintenir une ncaisse en or et en devises étrangères sensiblement supérieure u tiers de ses engagements à vue, car elle doit en effet toujours disposer des devises étrangères qui lui sont nécessaires pour ses opérations courantes dans le marché des changes.

En décembre 1959, l'encaisse en or de la Banque représentait environ 48 % de ses engagements à vue. Le 22 août 1960, après les importantes pertes de réserves provoquées par les inquiétudes résultant de la crise congolaise, cette proportion était encore de 46,11 % alors qu'elle n'atteignait que 37,79 % le 11 avril 1957 veille du jour de la promulgation de la Loi rétablissant l'obligation de couverture.

Ayant réalisé la convertibilité de fait, la Belgique est aujourd'hui en mesure de rétablir la convertibilité de droit dès que les circonstances le permettront, c'est-à-dire le jour où les princi-

paux pays décideront, eux aussi, de rendre leur monnaie légalement convertible.

Afin de rendre aussi aisé que possible le passage de la convertibilité de fait à la convertibilité de droit, la Loi du 12 avril 1957 a conféré au Roi le pouvoir de mettre fin à la dispense légale accordée à la Banque de l'obligation de rembourser ses billets en espèces.

Etant donné que les circonstances dans lesquelles les monnaies seront rendues convertibles ne peuvent être connues dès à présent, la loi précise que le Roi pourra « également déterminer d'autres conditions d'échange ou de paiement des billets de la Banque ».

***

Le vote unanime d'une loi ne peut cependant pas suffire à assurer la stabilité d'une monnaie, condition essentielle d'une saine expansion de l'économie. Il n'est pas autre chose que la manifestation solennelle du désir des intéressés de soumettre leur action à la discipline sévère qu'impose le maintien de cette stabilité. L'observation de cette discipline exige de la part des hommes politiques et de tous ceux qui sont liés à l'évolution de la vie économique : industriels, financiers, commerçants, agriculteurs, patrons, employés ou ouvriers, du courage, de la persévérance et parfois aussi de la modération et de l'abnégation.

Ils ne devront jamais perdre de vue que la santé et la stabilité de la monnaie, de même que la liberté des transactions financières avec l'Etranger, telles qu'on les a connues en Belgique depuis de longues années, ne sont pas dues à un hasard heureux, mais sont l'aboutissement d'un effort persévérant qui devra se poursuivre inlassablement sans jamais se relâcher pour sauvegarder les résultats obtenus.

Maurice FRERE.

M. W. HOLTROP

le redressement
ionétaire des Pays-Bas
après la guerre

I. — Le désarroi consécutif à la guerre

Lorsque, après cinq nnées d'occupation, l'heure de la libération eut sonné, les Pays-as offraient l'aspect à tous les échelons de la vie économique et nancière d'une profonde désorganisation.

A la suite des destructions consécutives aux opérations de uerre, des désinvestissements, de la stagnation des affaires et es inondations, le revenu réel par tête d'habitant avait baissé usqu'à la moitié du niveau d'avant-guerre. La perte de capacité e production était un peu moindre, mais elle pouvait certaine-ent se chiffrer à quelque 40 %. Les entreprises avaient vu 'évanouir environ un tiers de leur capital investi sous forme de tocks et d'immobilisations. La pénurie de logements était de 'ordre de 10 %. Chez les consommateurs les stocks et les biens le consommation durables étaient à peu près complètement puisés. L'encaisse or ne s'élevait plus guère qu'à 40 % de ce qu'elle avait été avant-guerre, par suite des réquisitions de l'occu-ant et des nécessités de financement du gouvernement néerlan-ais résidant à Londres. La perte totale des biens d'équipement, stocks et autres actifs aux divers échelons de la vie économique pouvait être chiffrée environ au double du revenu national d'avant-guerre.

En face de cette réduction des biens se trouvant à la base de l'économie nationale il y avait un gonflement de « richesse » en « papier » sous forme de monnaie et de créances sur l'Etat. La masse monétaire avait à peu près quadruplé par rapport à celle d'avant-guerre. Le gonflement des liquidités secondaires sous forme de dépôts à terme et de bons du Trésor hors du système bancaire n'était en proportion pas moins considérable. Par ailleurs les dépôts auprès des caisses d'épargne avaient presque doublé.

A la lumière d'une telle situation on peut se montrer satisfait que de 1940 à 1945 la hausse des prix n'ait été que d'environ 70 %. Un tel résultat ne peut être attribué qu'à un rationnement et à un contrôle rigoureux des prix, ce qui n'empêchait d'ailleurs pas le marché noir d'enregistrer un important chiffre d'affaires à des prix plusieurs fois supérieurs à ceux du marché réglementé. Il va de soi que les salaires étaient aussi contrôlés par les autorités. Leur gonflement était de l'ordre de 60 % et demeurait ainsi quelque peu en arrière sur celui des prix réglementés.

Pour se faire une idée exacte de la situation telle qu'elle se présentait au départ en 1945, il importe de ne pas perdre de vue qu'au cours de la guerre la hausse des prix en Angleterre et aux Etats-Unis avait été sensiblement moins prononcée que chez nous. Par contre le gouvernement néerlandais de Londres avait décidé dès 1944 de suivre le mouvement de dévaluation du franc belgo-congolais et par conséquent de diminuer la valeur du florin d'environ 30 % par rapport à la livre sterling et au dollar. Le résultat, voulu ou non, de cette manipulation fut que la différence entre l'évolution des prix aux Pays-Bas et chez nos alliés d'outre-mer se trouva à peu près neutralisée. Etant donné cependant la grande désorganisation dans laquelle se trouvait l'économie nationale, le maintien des rapports de pouvoir d'achat externes du florin ne garantissait encore en aucune façon que l'équilibre par rapport à l'étranger pourrait être rétabli sans grandes difficultés.

Le revers de la médaille du contrôle relatif des prix et des salaires maintenu pendant les années d'occupation, c'est que le gonflement excessif des liquidités internes avait pris le caractère d'un pouvoir d'achat presque exclusivement flottant, autrement dit d'un pouvoir d'achat constamment en quête de possibilités d'emploi, vu qu'il dépassait de loin les besoins réels de liquidités. Cette évolution est illustrée notamment par le fait

ı'au moment de la libération en 1945 la totalité de la masse onétaire et des liquidités secondaires représentait plus de deux is le montant auquel on pouvait évaluer le revenu national du ıys (une fois qu'un certain ordre aurait été mis dans les faires), alors qu'avant la guerre le rapport entre les liquidités le revenu national n'était guère plus que de 50 %. Cette marge xcessive de liquidités chez le public allait de pair avec une pléıore de liquidités chez les banques. La création monétaire au emps de l'occupation s'était faite essentiellement en faveur des utorités, en d'autres termes de l'occupant, qui remettait à cet ffet au système bancaire des bons du Trésor et, pour ce qui est e la banque centrale, des marks sans valeur. La liquidité des anques commerciales s'était ainsi élevée jusqu'à 100 % des exiibilités.

La richesse en papier se manifestait aussi, comme déjà signalé, ur le plan de la dette nationale. Pendant les années d'occupation elle-ci quadrupla environ par rapport au niveau d'avant-guerre. Beaucoup plus de la moitié de ce gonflement était constitué par le la dette flottante placée auprès des banques et du public, ainsi que par une créance en marks de la banque centrale convertie en dette de l'Etat après la libération. Le résultat d'une telle évoution, c'est qu'au moment de la libération la dette nette de l'Etat correspondait à environ trois fois le revenu national, tel qu'on pouvait l'évaluer pour le proche avenir, alors qu'avant la guerre la dette publique ne représentait que les deux tiers du revenu de la nation.

La situation de départ qui vient d'être passée en revue déterminait les facteurs avec lesquels le gouvernement néerlandais aurait à compter pour fixer sa politique économique et financière dans les années de l'après-guerre. Ces facteurs peuvent se résumer comme suit :

a) Il fallait tenir compte du fait qu'au cours des premières années les besoins du secteur privé dépasseraient de beaucoup les possibilités de la production. Autrement dit, il était à prévoir que sous la poussée des consommateurs, qui s'efforceraient de rétablir le plus vite possible leur niveau d'approvisionnement d'avant la guerre, et des entreprises, qui tâcheraient de refaire leur équipement en vue de la production et de reconstituer leurs stocks, l'épargne nationale se montrerait dans les premières années sensiblement insuffisante pour le financement des investissements.

b) Il fallait en outre ne pas perdre de vue que le secteur privé disposait en fait des moyens financiers qui le mettaient à même de transformer ses besoins de rattrapage mentionnés sous *a*) en une demande effective. La richesse en papier, sous forme d'une circulation pléthorique de liquidités, de dépôts chez les caisses d'épargne et de créances sur l'Etat, éveillait l'illusion de possibilités de dépenses qui n'existaient pas réellement, ce qui ne pouvait que contribuer à la perturbation du circuit économique.

c) Les difficultés qui se présentaient sur le plan des finances publiques n'étaient pas moins grandes. D'une part on se trouvait dans la nécessité de procéder à de grandes dépenses, notamment pour remettre l'appareil administratif en état de fonctionner convenablement, pour réparer les pertes de capitaux qu'avait subies le secteur public, pour l'organisation de la défense, pour les mesures de sécurité sociale qui se révélaient indispensables et pour indemniser dans la mesure du possible le secteur privé des dommages de guerre. A toutes ces dépenses venait encore s'ajouter le service des intérêts, particulièrement lourd vu le volume qu'avait atteint la dette publique au cours de l'occupation. En face de ces charges budgétaires on ne disposait que de ressources limitées par voie d'impôts, vu le volume restreint du revenu national, tandis que les autorités ne devaient guère se faire d'illusions au sujet des ressources de l'épargne dont elles pourraient disposer par la voie du marché financier, étant donné ce qui a été dit sous *a*) et *b*).

d) Le tableau était complété par la forte diminution que présentait la réserve de liquidité nationale sous forme d'encaisse or de la banque centrale. Cette réserve ne s'élevait plus qu'à 10 % du revenu national et ne formait par conséquent qu'un faible tampon pour absorber le décalage entre les dépenses nationales et la production nationale.

II. — Assainissement monétaire et autres mesures des autorités

Il était évident à la lumière de la situation telle qu'elle vient d'être analysée que l'intervention des autorités dans le processus du relèvement économique au cours des premières années après la libération devrait provisoirement s'appuyer pour une bonne part sur des contrôles physiques et autres formes d'intervention

irecte. Le gouvernement formé après la libération, au sein uquel le professeur Lieftinck gérait le portefeuille des finances, stimait à juste titre qu'il serait contraire à l'équité sociale que es détenteurs des liquidités pléthoriques pussent en disposer à eur guise et s'assurer ainsi une priorité absolue sur le plan de a consommation et de la production. La libre disposition de ces essources aurait d'ailleurs immanquablement provoqué une nflation des prix, génératrice à son tour de nouvelles iniquités ociales. Pour toutes ces raisons, le rationnement de la consom-nation et le contrôle des prix furent donc provisoirement main-enus. Quant au secteur des investissements il fut soumis non eulement au contrôle des prix, mais aussi à tout un système de icences. De leur côté les salaires restèrent aussi étroitement ontrôlés. En ce qui concerne les paiements avec l'étranger, des estrictions directes durent être appliquées aussi bien aux mou-vements de capitaux qu'au trafic courant ; il ne s'agissait pas seulement de se prémunir contre les conséquences de l'inconver-ibilité de la plupart des monnaies, mais aussi et surtout de pou-voir maintenir l'emploi des devises dans des limites raisonnables.

Il était d'ailleurs bien évident, dès le début, que la plupart des interventions directes dont il vient d'être fait état devaient être considérées en elles-mêmes comme indésirables du fait qu'elles entravaient le libre jeu des forces naturelles et qu'elles ne pou-vaient être acceptées que pendant une phase de transition, à laquelle il y aurait lieu de mettre fin le plus tôt possible.

C'était la conviction du gouvernement que, si l'on voulait rendre ces interventions efficaces et en même temps hâter la venue du moment où l'on pourrait les supprimer ou du moins les alléger sensiblement, il fallait sans tarder prendre des mesures en vue de diminuer la pression monétaire résultant de l'excès de liquidités déjà signalé plus haut et de réduire le volume de la dette nationale à des dimensions supportables.

Ces mesures se concrétisèrent en deux prélèvements, à savoir : un prélèvement sur l'accroissement des fortunes au cours de la guerre dont le taux pouvait aller jusqu'à 70 % pour les personnes physiques et 50 % pour les personnes morales (au cas où l'enri-chissement était le résultat d'agissements condamnables il pou-vait même être porté à 90 %), et un prélèvement général sur la

fortune frappant toutes les personnes physiques, basé sur la situation de fortune à la fin de 1945 et affecté d'un taux allant de 4 à 20 %. Le premier de ces prélèvements ne prit force de loi qu'en septembre 1946 et le second en juillet 1947, mais ils avaient été précédés dès l'automne 1945 d'une mesure de blocage général à la suite de laquelle la totalité de la monnaie fiduciaire, des dépôts à vue et à terme et des dépôts d'épargne du public s'étaient trouvés temporairement bloqués ; cette mesure devait d'ailleurs permettre en même temps d'exercer un contrôle fiscal. Il fut par la suite procédé à un premier déblocage partiel, s'appliquant à l'ensemble des montants bloqués, suivi de déblocages par cas d'espèce et par échelons. A la fin de 1945, l'ensemble des avoirs qui se trouvaient encore immobilisés par suite du blocage correspondait à peu près à la moitié de l'ensemble des liquidités et des épargnes qui se trouvaient entre les mains du public immédiatement après la libération. Ces avoirs furent à leur tour débloqués pour permettre de satisfaire aux deux prélèvements dont il a déjà été fait mention — correspondant à 3 milliards de florins, soit 15 % de la dette nationale au moment de la libération — et d'acquitter les impôts ordinaires restés en souffrance pendant la guerre (environ 2 milliards de florins). Ce qui restait encore bloqué fut transformé en titres négociables de la dette publique et pour quelques petits montants encore débloqué sans plus.

Afin de prévenir qu'une expansion excessive du crédit ne vînt compromettre l'heureux résultat de l'assainissement monétaire que nous venons d'analyser très brièvement, la banque centrale exerça pendant des années un contrôle, surtout sélectif, sur la politique des établissements de crédit. Il y a lieu de relever que la politique du taux de l'argent n'a d'abord guère joué de rôle au cours de cette première phase du relèvement économique de l'après-guerre. Le taux d'escompte de la banque centrale est resté à 2 1/2 % comme pendant l'occupation. Le taux du marché des capitaux a oscillé, notamment à la suite de la possibilité que les contribuables avaient de se libérer en titres de la dette publique, dans d'étroites limites autour du niveau relativement bas de 3 1/4 %. Cette passivité de la politique du taux de l'intérêt trouvait son explication et sa justification dans le fait qu'au cours de cette première phase les contrôles physiques exerçaient encore une action prépondérante.

Pour ce qui est de la politique budgétaire, il est évident, vu la

che extrêmement lourde qui incombait aux autorités, que la ression fiscale devrait nécessairement être poussée jusqu'à son xtrême limite. Quoique le revenu par tête d'habitant fût relatiement peu élevé, les recettes fiscales au cours de la première hase du rétablissement atteignirent bientôt à peu près 30 % u revenu national net aux prix du marché. Un autre aspect de a politique budgétaire qui mérite d'être relevé concerne la polique de temporisation suivie à dessein à propos du versement es dommages de guerre. Les ayants droit pouvaient seulement ucher leur indemnisation lorsqu'il était effectivement possible 'entamer la reconstruction ; pour cela il fallait d'abord obtenir n permis de construire. Cette politique permettait notamment 'éviter que des tensions excessives se produisent dans le secteur u bâtiment.

A signaler encore une autre catégorie de mesures grâce auxquelles les autorités purent financer l'excédent des investissements nationaux sur l'épargne nationale au cours de cette première phase du rétablissement économique.

En premier lieu, afin de pouvoir reconstituer rapidement la apacité de production nationale, on n'hésita pas à mettre à contribution les réserves d'or et de devises, pourtant déjà bien éduites, de la banque centrale. Au point de vue monétaire cette nise à contribution des réserves de change avait pour effet de réduire d'autant et définitivement les liquidités en circulation à l'intérieur. C'est surtout en 1946 qu'on eut recours à cette politique ; après cette ponction les réserves de change ne pouvaient plus guère être encore entamées.

Les autorités ne mobilisèrent pas seulement l'encaisse or, mais elles réquisitionnèrent aussi une partie des titres libellés en monnaies étrangères qui se trouvaient entre les mains des particuliers, ainsi qu'une partie des avoirs en monnaies étrangères qu'ils détenaient à l'étranger. La contre-valeur des actifs ainsi réquisitionnés, principalement de 1946 à 1948, qui s'éleva à presque 2 milliards de florins, fut payée aux intéressés presque entièrement en argent libre. Une partie de cette somme fut toutefois utilisée par ceux-ci pour souscrire à un emprunt en dollars lancé dans ce but par les autorités néerlandaises.

Enfin, en troisième lieu, les autorités se sont aussi efforcées de combler le déficit de la balance des paiements en contractant des emprunts à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et auprès

de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement. Ces emprunts permettaient en même temps aux autorités de financer leur propre déficit budgétaire. Ce recours à des crédits de l'étranger s'est élevé de 1946 à 1948 à un montant à peu près égal à celui que représentaient l'ensemble des prélèvements faits sur la réserve nationale d'or et de devises et les réquisitions d'avoirs étrangers des particuliers pendant la même période.

III. — La première phase du rétablissement de l'équilibre : 1945-1948

Lorsqu'on envisage les résultats de la politique économique et monétaire suivie pendant les premières années de l'après-guerre, on constate que les mesures prises se sont traduites par une rapide amélioration de la situation. Le revenu réel par tête d'habitant avait déjà atteint de nouveau en 1948 le niveau d'avant la guerre pour le dépasser de 10 % au cours de 1949. L'épargne nationale, qui n'avait représenté que quelques pourcents du revenu national pendant les deux premières années après la libération, atteignait dès 1949 plus de 11 % de ce revenu. Parallèlement à cette évolution, la balance des paiements n'avait cessé de son côté de s'améliorer, encore que ce fût seulement dans le cadre d'un régime monétaire qui n'avait que peu perdu de sa rigueur. Le déficit des paiements courants avait été de plus de 12 % du revenu national en 1946 et en 1947, mais l'année suivante il put être ramené à 7 % et en 1949 il ne fut plus que de 2 %. Grâce à l'amélioration de l'approvisionnement en marchandises, il fut possible de supprimer dès 1948 et 1949 la plupart des mesures de rationnement qui tendaient à limiter la consommation.

En ce qui concerne l'évolution des prix sur le marché intérieur, la hausse admise au cours des années de 1946 à 1948 resta franchement inférieure à la hausse constatée aux Etats-Unis ; en réalité elle suivit de très près l'évolution des prix dans le Royaume-Uni. Le coût de la vie s'éleva d'environ 20 % au cours de ces années. Les salaires de leur côté montrèrent une hausse sensiblement parallèle, ce qui correspondait à la ligne de conduite qu'au cours de la première phase du relèvement national de l'après-guerre il ne saurait encore être question d'un relèvement du salaire réel.

Les finances publiques furent en déficit considérable au cours s premières années de l'après-guerre, ainsi qu'il avait été à évoir. Ces déficits furent encore accentués par le retard qui se oduisit dans le recouvrement des impôts ordinaires à la suite la tâche considérable que dut accomplir l'administration fis- le pour établir l'assiette des prélèvements exceptionnels. Au urs de ces années, les charges de l'Etat se trouvèrent encore ourdies par les grandes dépenses que le gouvernement néer- ndais dut engager en vue de préparer le relèvement économique d'assurer la sécurité intérieure de l'Indonésie qui se trouvait icore sous son autorité. Au moment du transfert de souveraineté 1949, les Pays-Bas renoncèrent au remboursement de ces ommes. Pour toutes ces raisons il y eut des excédents de épenses tels, que ceux-ci ne se laissèrent pas couvrir en totalité ar voie d'emprunt sur le marché financier intérieur et par le roduit des prêts étrangers que nous avons déjà signalés. Dans es conditions une partie considérable des disponibilités retirées e la circulation à la suite de l'assainissement monétaire dut être n fait consacrée au financement du déficit budgétaire.

Bien que le résultat de cet assainissement se trouvât ainsi par- iellement neutralisé, la situation monétaire s'était cependant ensiblement améliorée. C'est ce qui ressort notamment de la quote-part de liquidité, c'est-à-dire du rapport entre la masse les liquidités intérieures aux mains du public et le revenu natio- nal ; à la fin de 1948 ce rapport avait baissé jusqu'à 65 %. Sans doute un tel rapport indiquait-il encore une aisance marquée des trésoreries privées comparativement aux années d'avant la guerre, mais il permettait d'espérer néanmoins que dans un délai pas trop éloigné il serait possible d'arriver à des rapports de liquidité plus normaux. Cette amélioration de la quote-part de liquidité était due, outre à la ponction de l'assainissement moné- taire — pour autant que cette dernière ne se trouvait pas à son tour neutralisée par les déficits budgétaires et par les déficits de la balance des paiements — surtout à l'élévation du revenu national, qui elle-même résultait pour une part des hausses de prix autorisées. Ainsi l'économie du pays pouvait-elle s'adapter progressivement aux mesures de son « habit monétaire » trop large.

IV. — La deuxième phase du rétablissement de l'équilibre : 1949-1952

Entre temps il était devenu bientôt évident que le processus du relèvement économique qui évoluait très favorablement devrait être sérieusement ralenti dans les années à venir, à moins qu'il ne fût possible de compter sur certaines formes spéciales d'aide financière étrangère pour assurer son achèvement. D'une part il fallait en effet tenir compte du fait que les réserves de change étaient pratiquement épuisées et que les possibilités de contracter encore de nouveaux emprunts à l'étranger n'étaient pas non plus illimitées ; d'autre part il ne fallait pas perdre de vue que le volume de l'épargne courante était encore trop limité pour permettre de continuer les réinvestissements et le redressement économique au même rythme sans courir le risque que le déficit de la balance des paiements ne s'accrût dangereusement.

Ce fut l'aide Marshall, si généreusement accordée par les Etats-Unis, qui apporta une solution à ce difficile problème et qui permit ainsi de poursuivre et de parachever l'œuvre de relèvement économique et monétaire. Dans le cadre de l'aide Marshall, les Pays-Bas ont reçu en tout $ 1,1 milliard ; une petite partie de cette aide a été octroyée sous forme d'emprunts et le reste (plus de 85 %) sous forme de dons. Environ les trois quarts de cette aide s'échelonnèrent de 1949 à 1951.

Un autre événement qui eut une grande répercussion sur le redressement économique à partir de 1949, fut la dévaluation du florin intervenue en septembre de ladite année, dans le cadre d'une adaptation plus ou moins générale des cours des monnaies européennes occidentales à la dévaluation de la livre sterling par rapport au dollar. Le pourcentage de dévaluation du florin fut pratiquement le même que celui de la livre sterling, soit plus de 30 %. Vu la position de la balance des paiements et le fait que le volume fort réduit de l'encaisse or et devises ne permettait pratiquement plus aucune liberté de manœuvre, le gouvernement néerlandais estima qu'il ne lui était pas possible d'adopter un pourcentage de dévaluation inférieur à celui de la livre sterling, ce qui aurait correspondu à une réévaluation par rapport à cette dernière. Cette mesure eut pour effet que la position concurrentielle des Pays-Bas se trouva renforcée non seulement par rapport

la zone dollar, mais aussi par rapport à certains pays européens ui n'avaient pas dévalué en même temps que le Royaume-Uni, ou ulement dans une proportion moindre. Il ne fait pas de doute ue ce renforcement a exercé une action favorable sur la balance es paiements néerlandais au cours des années qui suivirent. Mais est par ailleurs incontestable que cette dévaluation n'est pas estée non plus sans effet sur le renchérissement accéléré des prix itérieurs qui a suivi et dont l'ampleur a été supérieure à celle u renchérissement constaté aux Etats-Unis, contrairement à ce ui avait été le cas au cours de la période précédente.

Le renforcement de la capacité de résistance de l'économie éerlandaise à la suite de l'aide américaine et l'amélioration de a position concurrentielle furent bientôt mis à rude épreuve, orsqu'en 1950 et en 1951 les Pays-Bas eurent à faire face, ainsi que la plupart des autres pays de l'Europe occidentale, à un gonlement des dépenses de caractère surtout spéculatif, que provoqua le conflit coréen. Le déficit de la balance des paiements qui n'avait plus correspondu qu'à environ 2 % du revenu national en 1949, et qui avait même complètement disparu pendant le second semestre de ladite année, s'éleva de nouveau en 1950 et pendant le premier semestre de 1951 jusqu'à environ 7 % de ce revenu. Il en résulta que, de la fin de 1948 au milieu de 1951, il fallut mobiliser les réserves de devises pour une somme qui ne fut guère inférieure aux dons reçus pendant ladite période au titre de l'aide Marshall. Si l'on veut bien considérer en outre que — contrairement à ce qui avait été le cas au cours de la période précédente — le mouvement des capitaux ne présenta plus un solde positif, vu que les sommes reçues dans le cadre de l'aide Marshall ne suffisaient pas à contrebalancer les amortissements des emprunts placés au cours des années précédentes à l'étranger, il est clair que la position extérieure des Pays-Bas se trouva être chargée à l'extrême, ce qui se manifesta notamment par l'accroissement considérable du solde débiteur des Pays-Bas à l'égard de l'Union Européenne des Paiements.

En ce qui concerne la situation interne cet état de choses pouvait néanmoins être envisagé avec moins d'inquiétude. La position budgétaire avait été à tel point améliorée que, nonobstant un certain amortissement de la dette extérieure, il n'était plus nécessaire d'avoir recours pour un montant aussi élevé que par le passé aux recettes des prélèvements spéciaux, qui d'ailleurs

avaient sensiblement baissé entre-temps, de sorte que l'on aboutissait pour solde à une légère résorption de liquidités. Cela signifie qu'en réalité la contre-partie des dons américains restait entièrement soustraite à la circulation et pouvait être consacrée à l'amortissement de la dette que l'Etat avait contractée envers la banque centrale du chef de la reprise des Reichsmarks de cet institut, bien que formellement, de concert avec le gouvernement américain, une partie importante de cette contre-partie des dons Marshall fut affectée au financement de certaines dépenses budgétaires. Cet assainissement du bilan de la Nederlandsche Bank a trouvé son achèvement en 1951 et au cours des années suivantes.

Dans les circonstances qui viennent d'être analysées, le colmatage du grand déficit de la balance des paiements au moyen des fonds de l'aide Marshall devait nécessairement avoir une action assainissante sur la situation monétaire intérieure, vu notamment qu'une somme correspondante se trouvait ainsi soustraite à la circulation. Pour que cet heureux effet ne se trouvât pas annihilé, il était naturellement nécessaire que le secteur privé et les collectivités locales ne fissent pas un appel excessif à la création de liquidités. La tâche de la banque centrale était notamment de veiller à ce que cette condition fût remplie dans toute la mesure du possible, en tout cas pour ce qui est du secteur privé. C'est ainsi que pour la première fois depuis la guerre il fut fait largement appel aux moyens d'action monétaires. L'escompte fut porté en deux étapes du niveau relativement bas de 2 1/2 à 4 %. L'octroi de crédit par les banques se trouva limité par un plafond qui ne pouvait plus être dépassé sans de graves inconvénients financiers pour les intéressés.

Il y a aussi lieu de mentionner qu'en vue de limiter le gonflement des dépenses certaines mesures furent également prises hors du plan monétaire. On tomba d'accord sur tout un programme de restrictions des dépenses comportant, entre autres, l'acceptation d'une baisse du salaire réel de l'ordre de 5 % qui était la conséquence de la hausse des prix.

Grâce aux mesures prises pour maîtriser les symptômes de tension, le gonflement des dépenses consécutif au conflit de Corée a pris essentiellement aux Pays-Bas le caractère d'une reconstitution des stocks ou d'un stockage de nature spéculative dans le secteur privé, financé surtout par la mobilisation des excédents

liquidités encore disponibles. Cette période a ainsi pu contri-
uer à l'achèvement de l'assainissement monétaire. L'effet com-
né de l'écoulement de liquidités vers l'étranger et de l'augmen-
tion du revenu national — cette dernière s'expliquant pour une
onne part par la hausse des prix — a abouti à une forte réduc-
on de la quote-part de liquidité qui n'était plus que de 45 % du
evenu national vers le milieu de 1951.

C'est ainsi que se trouva jetée la base de l'étonnante améliora-
on de la position extérieure néerlandaise qui devait se manifes-
r au prochain tournant de la conjoncture internationale. Au
ours des 18 mois suivants (à partir du milieu de 1951) la balance
es paiements courants fit apparaître un excédent dont le volume
orrespondait à peu près au déficit des deux années et demie
récédentes. La période de 1949 à 1952 se clôtura ainsi en défi-
itive par un accroissement de l'encaisse or et devises à peu près
quivalent au montant des dons reçus pendant cette même
ériode au titre du plan Marshall. En fin de compte toute l'aide
Iarshall, ou presque, a donc pu servir au renforcement, si néces-
aire, des réserves d'or et de devises.

Quant à la situation monétaire intérieure, il est à relever que
nalgré les énormes excédents de la balance des paiements accom-
agnant la liquidation des stocks excessifs accumulés pendant la
rise coréenne, les liquidités ne se gonflèrent que modérément
au cours des derniers 18 mois de la période en question. Cela est
lû pour une bonne part au fait que des sommes considérables se
rouvèrent simultanément soustraites à la circulation par les
autorités comme suite à l'épuration accélérée des arriérés qui
s'étaient produits dans la perception des impôts après la guerre
et aux consolidations de dettes auxquelles procédèrent les collec-
tivités locales.

Ainsi à la fin de la récession qui suivit la crise coréenne les
liquidités avaient repris pour la première fois depuis la guerre
un volume plus ou moins normal, puisqu'elles représentaient
environ 50 % du revenu national ; la réserve d'or et de devises
avait perdu son aspect d'entière insuffisance et la balance des
paiements continuait à se solder par de confortables excédents ;
à cela il convient d'ajouter que l'épargne correspondait à presque
17 % du revenu national. D'une façon générale on pouvait dire
que l'équilibre monétaire avait été atteint.

V. — La clef de voûte de l'équilibre retrouvé

Le rétablissement de l'équilibre monétaire devait inaugurer pour les Pays-Bas la phase au cours de laquelle il allait être possible de mettre fin à la plupart des interventions directes de l'Etat qui subsistaient encore dans le secteur économique, pour les remplacer essentiellement par une politique budgétaire et monétaire active. Cette transition se trouva coïncider avec le début d'une nouvelle période d'expansion durant laquelle la réparation des dommages de guerre ne jouait plus un rôle très important (à la fin de 1952 les deux tiers environ des dommages de guerre avaient déjà été versés aux intéressés). Les inondations de février 1953 ne furent pas sans alourdir passagèrement les charges de l'économie nationale au titre des réparations ; néanmoins on pouvait désormais se consacrer essentiellement aux œuvres d'expansion et aux investissements de remplacement qui allaient former la base d'un rapide accroissement du revenu national réel par tête d'habitant.

La tâche qui incombait à la politique monétaire dans la nouvelle conjoncture rendait par ailleurs souhaitable qu'il fût encore pris un certain nombre de mesures et de dispositions en vue de parachever le rétablissement monétaire.

En premier lieu, il allait falloir donner son attention à la grande abondance de liquidités des banques, laquelle n'avait nullement été entamée par la réduction des liquidités du public et des entreprises. A la fin de 1953, les dépôts auprès des banques commerciales étaient encore couverts à raison d'environ 75 % par les dépôts de ces banques auprès de la banque centrale ou par des bons du Trésor. A la suite de pourparlers avec les banques, il fut convenu au printemps 1954 qu'un tiers environ des liquidités bancaires serait immobilisé par une conversion de bons du trésor en portefeuille chez ces établissements en créances sur l'Etat d'une durée moyenne de dix ans et seulement négociables entre les banques. On tomba également d'accord avec les banques au sujet d'une réserve de caisse obligatoire auprès de la Nederlandsche Bank dont le montant varierait, suivant les directives de cette dernière, proportionnellement au montant des fonds qui leur sont confiés par des tiers. Ces deux mesures eurent pour effet que les liquidités dont les banques pouvaient librement dis-

›ser se trouvèrent ramenées à des proportions plus normales. ı outre l'arrangement relatif aux réserves de caisse obligatoires, permettant d'élever selon les circonstances le pourcentage de s réserves, offrait la possibilité d'immobiliser tout nouvel croissement des disponibilités chez les banques tel qu'il pourit résulter d'une augmentation des réserves d'or et de devises ı-dessus du montant de la circulation des billets.

Enfin une loi sur le contrôle du crédit, sous une forme d'abord rovisoire dès 1952, puis définitive en 1956, allait être d'une ande importance potentielle pour la banque centrale dans exercice de sa politique monétaire. En cas de besoin, la Nederındsche Bank allait en effet pouvoir s'autoriser de cette loi pour onner des directives impératives aux banques au sujet du olume maximum de leurs crédits et du volume minimum de urs disponibilités.

La banque centrale n'est d'ailleurs pas seule à exercer son ction sur la situation monétaire ; le Trésor lui aussi peut faire entir son influence dans une importante mesure. Pour un bon onctionnement de la politique monétaire il était par conséquent ort important de soumettre à un sérieux examen l'attitude que e Trésor aurait à adopter en la matière. Les échanges de vues qui eurent lieu à ce sujet entre le Trésor et la Nederlandsche Bank avaient pour point de départ la définition de la tâche de a Banque telle qu'elle est précisée dans la loi bancaire de 1948, uivant laquelle la Banque est chargée de « régler la valeur du lorin au mieux des intérêts du pays et de stabiliser le plus possible cette valeur ». Sur la base de cette définition de sa tâche qui attribue la responsabilité de la politique monétaire en premier lieu à la Banque, le Trésor et la Banque se trouvèrent entièrement d'accord sur un certain nombre de principes essentiels de la politique financière. Il fut ainsi convenu, qu'en général, le Trésor n'interviendrait pas directement sur l' « open market » et qu'il laisserait à la Nederlandsche Bank le soin d'effectuer les opérations de cet ordre. Plus importante encore allait être l'acceptation du principe que le Trésor s'efforcerait de ne pas faire usage de façon durable des méthodes de financement de caractère inflationniste. Il fut à cet égard précisé que par financement de caractère inflationniste il ne faudrait pas seulement entendre tout appel de fonds du Trésor auprès des établissements bancaires, mais aussi le placement de bons du Trésor ailleurs, notamment

auprès des entreprises privées. Cette extension de la notion de financement inflationniste, qui trouve sa justification dans la considération que le papier du Trésor doit être considéré comme une forme de liquidités, signifiait, que d'une part, seuls le prélèvement des impôts et l'émission d'emprunts à long terme seraient considérés comme représentant des méthodes de financement monétairement neutres, mais que, d'autre part, un appel éventuel du Trésor à la banque centrale pour faire face aux demandes de remboursement de bons du Trésor du public, comme il avait été fait sur une grande échelle pendant la crise de Corée, ne serait pas considéré comme ayant un caractère inflationniste.

Lorsqu'on examine l'évolution de la situation monétaire au cours des années suivantes (après 1952), on constate que non seulement l'Etat s'est tenu scrupuleusement aux directives de financement non inflationniste que nous venons de rappeler, mais que, notamment en accélérant la perception des impôts restés en souffrance, il a résorbé des liquidités considérables dans les autres secteurs intérieurs. Bien que d'autre part le secteur privé et les collectivités locales aient fait largement appel aux moyens de financement de caractère inflationniste et que les excédents (d'ailleurs en voie de diminution) de la balance des paiements aient contribué à un nouvel accroissement des liquidités, la quote-part de ces dernières a baissé — notamment sous l'effet de l'accroissement rapide du revenu national — de 50 % qu'elle était encore en 1952 jusqu'à environ 45 % en 1955. La coïncidence de cette évolution avec l'accroissement de l'encaisse or et devises de la Nederlandsche Bank — accroissement qui, au cours de cette période de trois ans n'a, en proportion, guère été inférieure à celui du revenu national — avait comme conséquence un nouveau et important renforcement de la position du florin sur le plan international. Une telle évolution est d'autant plus faite pour inspirer confiance que, peu à peu, les Pays-Bas avaient supprimé la plupart des restrictions introduites précédemment dans le régime des paiements avec l'étranger. Aussi peut-on constater que, lorsqu'en 1955 les pays de l'O. E. C. E. tombèrent d'accord sur la façon dont on mettrait fin, le moment venu, au système de paiements régionaux que constituait l'U. E. P., pour passer graduellement à un système de convertibilité mondiale, la position néerlandaise était telle que nos autorités purent sans inconvénient se joindre aux mesures prises sur le plan interna-

onal en vue de préparer le retour à la convertibilité générale des onnaies.

En réalité il a fallu attendre jusqu'à la fin de 1958 pour en river là. Dans l'intervalle les Pays-Bas traversèrent, ainsi que usieurs autres pays de l'Europe occidentale, une période de nsion conjoncturelle qui aboutit en 1958 à une légère récession. a tension conjoncturelle se trouvait nourrie aux Pays-Bas dans sphère économique par l'influence simultanée de fortes hausses e salaires, d'abattements fiscaux et d'un accroissement des ıvestissements. Sur le plan monétaire la tension trouvait surtout on origine dans l'abus du financement inflationniste des collec-vités locales, sous forme de placement de dette flottante, et de ı mobilisation d'une partie des liquidités dont disposait le public. 'out comme au temps de la hausse coréenne, le gouvernement éagit en introduisant un programme de restriction des dépenses, andis que sur le plan monétaire on assistait à une sensible élé-ation du taux de l'intérêt, le tout accompagné de mesures desti-ıées à limiter le volume des crédits bancaires et à mettre fin aux procédés de financement inflationnistes des collectivités locales.

C'est en partie grâce à cet ensemble de mesures, qu'à la suite l'une contraction portée fort loin des liquidités — en septembre 1957 leur quote-part baissa jusqu'à près de 40 % — on put assis-ter en 1958 à un redressement monétaire très rapide. Les pertes de devises éprouvées précédemment furent plus que récupérées et grâce au nouvel essor pris par l'exportation les phénomènes de récession n'eurent qu'un caractère bénin et passager. Au moment de passer à la phase de convertibilité, à la fin de 1958, les Pays-Bas se trouvaient ainsi de nouveau dans une situation à tous égards satisfaisante.

On peut donc constater qu'après quelque 14 années d'efforts, le rétablissement monétaire se trouvait définitivement acquis. Au début de 1959 les Pays-Bas reprirent leur place, en même temps que leurs partenaires de l'O. E. C. E., au sein d'une communauté des peuples basée sur la convertibilité et la liberté du circuit des paiements. Cette transition s'effectua au début d'une nouvelle phase d'expansion qui fit monter en 1959 le revenu réel de la population de 4 % par tête d'habitant, lui faisant atteindre ainsi un niveau supérieur de 35 % à celui de 1952. Il va de soi que la réalisation du rétablissement économique et monétaire ne signi-fie pas que les divers problèmes que soulève une politique de judi-

cieux équilibre aient perdu leur actualité. Au sein d'une communauté internationale, basée sur la liberté des paiements, dans laquelle les répercussions conjoncturelles réciproques jouent un si grand rôle, le maniement judicieux des instruments d'équilibre dont les autorités disposent en matière de politique budgétaire et monétaire est au contraire appelé à avoir une action déterminante. Et ceci n'est certainement pas le moins vrai pour un petit pays à économie ouverte comme les Pays-Bas. Les années de redressement monétaire de l'après-guerre, avec leurs périodes de tension et de relèvement, ont permis aux Pays-Bas de faire de précieuses expériences sous ce rapport.

M. W. HOLTROP.

		1938	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Revenu, épargne et investissements :																	
Revenu réel par tête d'habitant 1938 = 100		100	49			105	112	112	111	112	122	131	141	145	145	145	152
Epargne nationale	en % du rev. nat. (1)			(— 3)	(— 2)	6,2	11,1	11,6	14,3	15,9	17,3	18,0	20,1	17,5	19,2	19,7	21,0
Investissements nationaux (nets)	en % du rev. nat. (1)			(8)	(12)	16,9	13,1	18,2	15,7	7,3	11,1	16,9	17,3	19,9	20,8	14,9	16,7
Solde compte crt. bal. paiements ...		3,7		(— 11)	(— 14)	—10,7	—2,0	—6,6	—1,4	8,6	6,2	1,1	2,8	—2,4	—1,6	4,8	4,3
Prix et salaires :																	
Coût de la vie (2) déc. 45 = 100 .		56	100	111	114	118	127	138	147	147	147	156	157	164	174	173	179
Salaires (2) déc. 45 = 100 .		66	100	110	113	119	121	132	141	145	150	174	180	196	216	216	220
Finances publiques :																	
Rendement des impôts	en % du revenu national (1)			25	27	30	28	31	30	28	26	25	24	25	24	24	24
Dette de l'Etat (nette) (2)	en % du revenu national (1)	70	300 (3)	191	177	151	142	118	106	97	85	76	63	58	52	52	48
Liquidités, or et devises																	
Masse monétaire (2) ..	en % du revenu national (1)	46	135 (4)	57	55	50	47	38	35	38	36	34	33	30	28	30	29
Masse des liquidités intérieures (2)	en % du revenu national (1)	50 (3)	200 (3) (4)			65 (3)	63	51	49	54	50	47	46	41	41	46	45
Encaisse or et devises de la Nederlandsche Bank	en % du revenu national (1)	22	10	7	5	4	8	8	8	18	19	18	16	12	10	16	14

(1) Revenu national net aux prix du marché.
(2) En fin d'année.
(3) Evaluation.
(4) Avant l'assainissement monétaire.

P. BAFFI

stabilité monétaire et développement économique en Italie 1946-1960

I. — A la fin de la guerre, le système bancaire présentait un excès de liquidités sous forme de dépôts à la banque centrale et d'investissements en bons du Trésor. Cet excès de liquidités fut activé par une nette reprise de la demande de crédit, à partir du printemps de 1946. Mais une forte élasticité de l'offre n'existait que dans deux secteurs industriels, celui de l'industrie mécanique et celui de l'industrie textile ; dans le premier, la capacité de production s'était développée pendant la guerre, dans le second, la production était devenue excédentaire par suite d'une stagnation de la demande. Au contraire, dans le secteur primaire (produits alimentaires, matières premières) et dans celui des grands produits de base (combustibles, énergie électrique, acier, ciment),

asticité de l'offre sur le marché intérieur était très faible. L'apparition d'un mouvement inflationniste en 1946-1947, malgré nportant chômage et le sous-emploi dans quelques secteurs de oduction, doit être attribuée à l'existence de ces déséquilibres.

Les moyens qui, dans une situation semblable à celle qui vient être exposée, s'offrent à la politique économique, pour élever le ux d'utilisation des facteurs productifs sans augmenter l'inflan des prix, étaient inapplicables à cette époque en Italie. Les struments et les conditions générales permettant un contrôle icace et sélectif de la consommation et des investissements existaient pas. Il n'y avait ni courant d'exportations, ni réserve devises suffisants pour financer un volume d'importations équat.

Le processus inflationniste s'arrêta quand, à l'automne de 1947, s autorités monétaires bloquèrent ce qui restait des excédents liquidités dans les banques en introduisant un système de serves bancaires obligatoires. L'effet souhaité sur les prévisions s hommes d'affaires et sur l'état d'esprit du public se réalisa, et vitesse de circulation de la monnaie s'effondra (1). La période adaptation, caractérisée par une pause dans l'expansion de la roduction, ne dura que quelques mois.

L'arrêt du mouvement inflationniste a été suivi de treize nnées (1948-60) de stabilité monétaire satisfaisante (graphique 1). Malgré la vague de hausse provoquée par la guerre de orée en 1950-1951, l'indice des prix de gros, à la fin de 1959, tait inférieur de 4 % à l'indice moyen de 1948. La situation nonétaire n'a pas changé durant l'année en cours : toutefois, our des raisons de documentation statistique, les développements traités dans cet article s'arrêtent à l'année 1959.

Cependant, en opposition marquée avec l'évolution des prix de ros, le coût de la vie a augmenté de 38 % entre 1948 et 1959, et indice implicite de prix du produit national a augmenté, dans même intervalle, de 31 %, soit au taux annuel de 2 1/2 %.

L'élément inflationniste qui ressort de ces derniers indices a té « dirigé » dans la mesure où leur hausse est due à la hausse les prix de quelques secteurs : loyers, tarifs des entreprises l'utilité publique et prix des services gouvernementaux (rému-

(1) Nous sommes autorisés à utiliser indifféremment ce concept et celui le propension à la liquidité par la lecture du commentaire de Sir Dennis Robertson sur le Radcliffe Report, *in Banker*, décembre 1959.

nération des fonctionnaires publics). Il s'agit de secteurs dans lesquels, au cours des années 1940 à 1947, le système de contrôle avait opéré avec le plus d'efficacité, de sorte que leurs prix n'avaient participé que dans une mesure réduite au mouvement de hausse.

En partie, cette hausse résulte d'un moindre développement de la productivité dans le secteur tertiaire. En présence du retard dans le développement de la productivité de certains secteurs, les mécanismes économiques pouvaient jouer (*a*) dans le sens d'une réduction relative des revenus individuels dans ces secteurs, ou bien (*b*) dans le sens d'une augmentation des prix relatifs au profit de ces secteurs et, par conséquent, dans celui du maintien des équilibres existants entre les revenus individuels (d'entreprise, de travail et mixtes) dans les différents secteurs, auquel tendent les effets d'imitation entre groupes sociaux. Ces mécanismes paraissent avoir joué surtout dans la direction (*b*), en vertu de certaines conditions favorables à cette issue : (1) pendant que les prix de gros des produits industriels manifestaient une certaine tendance à la baisse, l'inflexibilité des prix de détail dans cette direction a causé la consolidation des hausses conjoncturelles qui les touchaient de temps en temps ; (2) les demandes de main-d'œuvre exercées par l'étranger (émigration) et par le secteur manufacturier ont réduit la pression de l'offre sur les secteurs éponge, donc surtout sur les activités tertiaires : transports et communications, distribution commerciale, professions libérales, intermédiaires financiers, services publics (2). Toutefois, à titre de réserve, il faut ajouter que l'augmentation des prix à la consommation est en partie apparente car elle reflète une amélioration de la qualité des biens et services fournis, non contrôlée statistiquement.

A certaines périodes, des poussées inflationnistes provinrent de l'étranger et résultèrent du jeu de l'échelle mobile. Il en sera traité au paragraphe VIII.

Le produit national a presque doublé en douze ans, ayant passé, à prix constants, de l'indice 100 en 1947 à 194 en 1959,

(2) Cf. au sujet de ce phénomène :

P. Sylos Labini, « Prezzi relativi e programmi di sviluppo », *Giornale degli economisti e Annali di economia*, mai-juin 1957.

C. Segrè, « Componenti strutturali dell'andamento del costo della vita in Italia », *Bancaria*, novembre 1958.

C. Segrè, *Produttività e prezzi nel processo di sviluppo. L'esperienza italiana 1950-1957*, Svimez, 1959 (éditions Giuffrè).

ec un taux moyen annuel de développement de 5,7 %. La varia-n du taux annuel de développement entre la première moitié la période (5,8 % de 1947 à 1953) et la seconde (5,6 % de 1953 1959) tient dans les limites d'approximation des données statis-ques.

La part du produit national consacrée à l'investissement brut t allée en croissant. En même temps, le solde des échanges de archandises et de services avec l'étranger s'est amélioré jusqu'à venir positif au cours des deux années 1958 et 1959. La fraction i revenu additionnel consacrée à l'investissement atteignit un aximum pendant la période quadriennale 1954-1957, quand un ers environ du revenu brut supplémentaire a été affecté aux vestissements. En 1958-59, s'est produit un transfert radical ans l'emploi d'une partie des ressources supplémentaires qui, de investissement, ont été consacrées à l'amélioration de la balance xtérieure. L'évolution d'ensemble apparaît dans le tableau sui-ant :

(en pourcentage du produit national brut)

	Investissements bruts (1)	Investissements nets (2)	Solde des échanges de marchandises et de services (3)	Epargne Nationale nette (4) = (2) + (3)
1948-51	19,8	10,8	— 1,8	9,0
1952-55	21,2	11,9	— 2,7	9,2
1956-57	23,1	13,6	— 1,5	12,1
1958-59	22,6	13,2	1,3	14,5

Pendant cette période de douze ans, l'emploi, dans les secteurs non agricoles, a marqué un accroissement évalué à 30 %. Celui-ci a été précédé et accompagné d'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre rémunérée, à savoir de la réduction du sous-emploi. Vers la fin de la période, l'absorption de main-d'œuvre dans le pays et l'émigration ont, dans l'ensemble, dépassé nettement l'offre supplémentaire résultant du mouvement naturel de la population ; le phénomène apparaît clairement dans la chute sensible du chiffre du chômage enregistré par les statistiques.

II. — L'Italie s'est donc assuré pendant cette période de douze ans une stabilité monétaire raisonnable avec un taux élevé et constant de développement économique qui a permis une amélioration du niveau de l'emploi.

A juste titre, cette situation a attiré l'attention de nombreux économistes, même étrangers qui, malgré les difficultés d'une documentation statistique parfois fragmentaire, ont cherché à déterminer les caractères du processus de développement qui s'est déroulé en Italie (3) et se sont servis de l'expérience italienne pour mieux définir les rapports entre stabilité monétaire et développement économique.

Le présent article se propose d'expliquer brièvement les buts et les modalités de la politique monétaire suivie (4) (§§ III et IV), et les conditions fondamentales qui ont permis de concilier la stabilité monétaire et le développement (§§ V-VII). Une vue comparative du processus de formation du revenu et des liquidités est donnée au dernier paragraphe (VIII).

III. — Les défenses principales de la stabilité monétaire ont été érigées pendant les deux années qui vont de l'automne 1947 à l'automne 1949, et cela sur trois fronts : *a*) réglementation de la liquidité bancaire, *b*) réglementation du recours du Trésor à la banque centrale et de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, *c*) reconstitution des réserves en devises.

a) Les mesures de stabilisation de 1947 sont liées au nom de Luigi Einaudi. Gouverneur de la Banque d'Italie depuis janvier 1945, Einaudi fut appelé aux fonctions de vice-président du

(3) A cet égard, sont particulièrement dignes d'être mentionnés :

E. C. Simpson, « Inflation, deflation and employment in Italy », *The Review of Economic Studies*, 1949-50, vol. XVII, n° 44.

P. Saraceno, « Business fluctuations in the Italian economy ». Essai publié dans le volume de l'Association économique internationale « The business cycle in the post-war world », *Macmillan*, Londres, 1955.

B. Foa, « The Italian economy : growth factors and bottlenecks », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, octobre-décembre 1953.

V. C. Lutz, « Some characteristics of Italian Economic Development, 1950-1955 », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 39, décembre 1956.

G. Ackley, « The « Keynesian » analysis of Italian Economic Problems », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 42, septembre 1957.

F. di Fenizio, « Sviluppo e cicli brevi in Italia fra il 1950 e il 1957 », *L'industria*, juillet-septembre 1957.

V. C. Lutz, « The growth process in a « dual » economic system », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 46, septembre 1958.

(4) Une analyse plus complète a été faite dans « Monetary Developments in Italy from the War Economy to Limited Convertibility », *in Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 47, décembre 1958.

Une illustration magistrale de la technique du contrôle monétaire en Italie a été faite par l'ancien gouverneur de la Banca d'Italia, D. Menichella, *in* « The Contribution of the Banking System to Monetary Equilibrium and Economic Stability : Italian Experience », *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n°s 36-37, janvier-juin 1956.

nseil et ministre du Budget en mai 1947 et réalisa le pro-amme de stabilisation dont il avait défini les grandes lignes ndant qu'il était gouverneur. En juillet fut constitué un comité terministériel pour la politique du crédit ; les pouvoirs de sur-illance sur les banques, que la loi bancaire de 1936 avait attri-és à un organisme ministériel, furent restitués à la Banque Italie. En août, le comité introduisit un système de réserves ncaires obligatoires ayant pour objet d'absorber les excédents siduels de liquidité des banques commerciales.

Le pourcentage des réserves obligatoires (égal à environ 25 % s dépôts) n'a jamais subi de modification depuis lors, sauf xtension du système aux caisses d'épargne adoptée en 1958. n revanche, les banques de leur initiative ont quelque peu rié dans le temps la proportion des réserves obligatoires nstituées (selon une faculté offerte par la loi) en bons du Trésor u en dépôts auprès de la banque centrale ; les bons du Trésor 'échéance supérieure à un an ont été exclus du nombre des tres utilisables comme réserve ; et la banque centrale a varié la roportion des dépôts obligatoires transférée à l'Etat par ses ropres investissements en bons du Trésor. Ces trois variations 'ont pas été ordonnées dans le cadre d'une régulation conjonc-urelle de la liquidité ; au contraire, dans l'application qui a été aite en Italie du système des réserves obligatoires, c'est l'objectif le transférer à l'Etat une fraction considérable de l'expansion lobale du crédit bancaire qui a été poursuivi, plutôt que la echerche d'une possibilité d'action sur la conjoncture.

Le concours de la banque centrale à la formation de liquidité bancaire (et par conséquent au respect de l'obligation de réserve) a été limitée surtout aux nécessités saisonnières de fin de semestre avec une seule exception importante : le réescompte des effets représentatifs des stocks de céréales de production natio-nale, dans les limites prévues par la loi. Aucune autre possibilité d'accès automatique à la banque centrale — sous formes, soit de plafonds de réescompte, soit d'admission préférentielle au réescompte de catégories particulières de crédit — n'a été accor-dée. La politique monétaire italienne a été probablement poussée à une telle rigueur en raison de l'expérience, faite sous le fascisme, de l'effet inflationniste implicite résultant de recours privilégiés à la banque centrale.

b) Par les décrets-lois de décembre 1947 et mai 1948, on inter-

dit au Trésor de recourir aux avances de la banque centrale en l'absence d'une loi spéciale l'y autorisant pour des montants déterminés. On assura au Trésor une élasticité de caisse en lui consentant, dans ses rapports avec la banque centrale, un découvert (cumulatif) en compte courant limité à une fraction (15 %) des dépenses effectives inscrites au budget.

Au début de 1948, la constitution de la République entra en vigueur. Durant les travaux de l'Assemblée, les professeurs Einaudi et Vanoni (tous les deux membres de cette assemblée) défendirent la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépense selon une formule qui fut reproduite dans l'article 81 de la Constitution : « La loi de finances ne peut pas établir de nouveaux impôts ni de nouvelles dépenses. Toute autre loi qui entraîne des dépenses nouvelles ou plus élevées doit indiquer les moyens d'y faire face. »

c) A la fin de novembre 1947, le taux de change passa de 350 à 575 lires pour un dollar. Le nouveau taux tenait suffisamment compte de l'inflation des prix qui s'était manifestée jusqu'à septembre 1947, et arrêtée alors depuis deux mois. En même temps qu'une crise de liquidité, ce nouveau taux provoqua un développement des exportations et une rentrée des capitaux détenus à l'étranger.

Divers facteurs contribuèrent, dans le courant de 1948, à améliorer la situation en devises. Dans ce climat de stabilité monétaire, la demande spéculative pour la constitution de stocks disparut ; la stagnation de la production, dans les premiers mois qui ont suivi la stabilisation, réduisit les besoins courants d'importation ; un volume considérable d'importations fut financé, soit au moyen de dons dans le cadre du plan Marshall, soit au moyen de crédits octroyés par le gouvernement argentin et par l'Export Import Bank. Les cessions nettes de devises à la banque centrale commencèrent à prendre de l'importance et devinrent un des facteurs permettant à la liquidité intérieure d'atteindre les niveaux plus élevés désirés par le public dans un climat de stabilité des prix. Toutefois, le principal facteur d'expansion fut, encore en 1948, le déficit budgétaire.

En 1949, les importations massives gratuites, vendues sur le marché au bénéfice de l'Etat, produisirent un fort effet déflationniste donnant aux exportations un essor auquel contribuèrent des facteurs extérieurs tels que, notamment, la surévaluation de

livre sterling jusqu'à la fin de septembre. En définitive, l'accu-
ulation nette d'or et de devises atteignit 368 millions de dollars
u cours de l'année et se trouva être le facteur principal de l'élar-
ssement de la base du crédit. A la fin de l'année, les disponibi-
tés sur l'étranger atteignirent 900 millions de dollars.

IV. — Les principaux instruments de défense monétaire, dont
n a parlé au paragraphe précédent, ont été accompagnés de
vers moyens complémentaires qui appartiennent à la tactique
monétaire plus qu'à la stratégie. Ces interventions sont analysées,
ar leur principal auteur et réalisateur, dans la conférence du
ouverneur Menichella citée sous la note 4. Nous rappellerons ici
otamment :

— L'autorisation spéciale de la Banca d'Italia, requise pour
es octrois de crédit d'un montant supérieur au cinquième du
patrimoine (capital et réserves) de la banque prêteuse. L'éva-
uation du risque bancaire reste confiée à cette dernière ; la
banque centrale prend ses décisions d'après sa propre connais-
sance de la situation générale du crédit et d'après l'objet de
l'opération proposée. Il est probable que la banque centrale s'est
servie de temps en temps de ce moyen de contrôle pour éviter que
le crédit bancaire soit utilisé pour le financement d'installations
(excepté sous forme de préfinancement, à rembourser par le
recours, prévu à l'avance, au marché des capitaux) ou pour celui
de la constitution de stocks spéculatifs pendant les périodes de
conjoncture ascendante.

— L'autorisation d'un comité ministériel requise pour les
émissions de titres, soit d'actions et obligations par les entre-
prises, soit d'obligations par les instituts spécialisés dans le cré-
dit à l'industrie ; l'autorisation du Trésor, requise pour le place-
ment d'emprunts à l'étranger.

L'application coordonnée des contrôles précédents permet
d'orienter les entreprises vers une utilisation équilibrée des
diverses formes de financement extérieur des investissements
(émission d'actions, émission d'obligations, endettement à moyen
et à long terme auprès des instituts spécialisés dans le crédit à
l'industrie, endettement auprès des banques commerciales).

— L'action sur le volume et les conditions des avances en
devises aux banques faites à l'aide des disponibilités officielles.

— L'utilisation de la « persuasion morale », en ce qui con-

cerne, par exemple, les limites à observer par les banques dans la collecte et dans l'emploi de disponibilités étrangères à court terme.

— Les émissions de titres publics à moyen et à long terme, effectuées périodiquement pour des montants établis en rapport avec l'état de liquidité du marché, et par conséquent remplissant en partie le rôle qui dans d'autres systèmes revient aux opérations d'open market. Ces émissions sont réalisées par l'intermédiaire de consortiums bancaires présidés par la Banca d'Italia.

Bien qu'elle ait profité des multiples possibilités d'intervention qui viennent d'être énoncées, la défense monétaire est restée, dans l'ensemble, axée sur les mesures qui avaient été prises en 1947-1949, qui se sont révélées suffisantes pour résister aux heurts de la conjoncture intérieure et internationale.

On a déjà rappelé que l'obligation de réserves fixée en 1947 est restée inchangée dans le temps ; il faut ajouter qu'une politique systématique d'opérations d'open market n'a pas été pratiquée et que le taux d'escompte officiel n'a pas été modifié pendant huit ans (avril 1950 à juin 1958).

Le fait qu'une politique monétaire, caractérisée par une telle simplicité de moyens et de si rares interventions, ait eu plus de succès que d'autres plus souples et plus élaborées, constitue à première vue un paradoxe. Pour tenter de l'expliquer, il faut élargir le débat, en partant des conditions qui régissent l'offre de monnaie jusqu'à embrasser celles de l'équilibre économique général.

a) Parmi les premières, il faut assigner un rôle prépondérant dans les vicissitudes monétaires de divers pays, et particulièrement dans les pays de *repressed inflation*, aux volumes de liquidité, et de dette publique mobilisable, hérités de la guerre. En Italie, la dette publique a presque totalement disparu du fait de l'inflation ouverte ; les excédents de liquidités bancaires qui existaient au printemps 1946 furent en grande partie résorbés au cours du dernier mouvement inflationniste (mai 1946-septembre 1947) ; ce qui restait en septembre 1947 fut absorbé par l'institution des réserves obligatoires.

Le faible volume de la dette publique a rendu moins âpre le problème de son administration. Les déficits budgétaires ont été financés substantiellement par l'émission continue de bons du Trésor à un an, et par leur conversion volontaire en titres à

oyen terme dans des opérations qui se sont succédées généra-ment à intervalles d'un an.

La facilité relative du placement de ces titres doit encore être tribuée à la nécessité de reconstituer les actifs financiers truits par l'inflation, besoin qui s'est manifesté d'abord à égard des actifs plus liquides (billets, dépôts à vue) et qui s'est nsuite étendu aux dépôts d'épargne, aux valeurs du marché onétaire et à celles du marché des capitaux.

La valeur des actifs financiers recensés (espèces, dépôts, aleurs du marché des capitaux placées hors banque, polices 'assurance-vie) a augmenté de 3.300 milliards de lires en écembre 1947 à 27.000 milliards en décembre 1959 : par rapport u produit brut national, elle a passé de 54 % en 1957 à 164 % n 1959.

b) A l'absorption des titres d'Etat ont concouru les banques ommerciales et la banque centrale au moyen de l'investissement les réserves obligatoires. Toutefois, c'est surtout hors du système ancaire que le placement a été réalisé ; en outre, la demande de crédit de la part des entreprises a été si vive qu'elle a incité les banques, pour la satisfaire, à y consacrer la quasi totalité de eurs moyens disponibles après avoir rempli l'obligation de la réserve ; de sorte que le problème de l'éventuelle mobilisation, de la part des banques, de titres d'Etat volontairement acquis ne s'est présenté que dans quelques périodes de la conjoncture, c'est-à-dire au cours de la récession de 1952, et dans les années 1958-1959, caractérisées toutes les deux par de larges acquisitions d'or et de devises et, la première, par un arrêt du processus d'expansion.

D'autre part, l'Etat a utilisé dans une certaine mesure le crédit de la banque centrale grâce aux failles présentées par la législa-tion de 1947-1948 : réescompte des effets gagés sur les stocks de céréales (lesquels, dans la mesure des pertes d'exercices des orga-nismes para-étatiques de stockage, sont à la charge du Trésor) ; obtention d'avances extraordinaires pour des montants déter-minés, au moyen de dispositions législatives *ad hoc* ; découvert en compte courant. Cependant, un tel recours a été maintenu dans des limites modérées soit à cause des possibilités d'endet-tement offertes par le marché des capitaux, soit parce que le déficit du budget de l'Etat a marqué une tendance à la baisse,

particulièrement à partir de 1952-1953 en raison du rythme puissant d'accroissement des recettes. Les recettes ne provenant pas de prêts ont en fait augmenté, pendant les treize années de stabilité, de 850 milliards pour l'exercice 1947-1948 à 3.300 milliards pour l'exercice 1959-1960. Le taux de couverture des dépenses par les recettes est allé en augmentant, de 76 % en 1952-1953 à 94 % en 1959-1960.

c) Une fois atteints, entre 1947 et 1949, les deux objectifs de la stabilisation monétaire et de la reconstitution des réserves d'or et devises, l'effort principal du gouvernement a porté sur le développement économique, en particulier celui du Midi. En 1950, a été créée la Caisse du Midi, organisme d'Etat chargé d'un programme de travaux extraordinaires. En 1954, a été établi (et présenté à l'O. E. C. E.) un plan décennal de développement qui prit le nom du professeur Vanoni, déjà mentionné, alors ministre du Budget.

Après l'ouverture des hostilités en Corée, et notamment pendant la première moitié de 1951, l'accumulation spéculative de stocks de marchandises importées et la détérioration des *terms of trade* (due à l'augmentation des prix à l'origine et des frets) provoquèrent quelques pertes de devises, limitées par l'endettement auprès de l'U. E. P.

La situation se renversa dans la seconde moitié de l'année, en particulier à cause du boom des exportations de textiles qui conduisit le gouvernement à mettre en œuvre un vaste programme de libéralisation.

Mais un nouveau renversement se produisit en 1952-1953 en raison de l'accroissement des dépenses intérieures et par suite de facteurs spécifiques d'augmentation du déficit commercial. Les dépenses de la Caisse du Midi, limitées pendant la période de démarrage, atteignirent des proportions importantes en 1952-1953. D'autres facteurs concoururent, pendant ces années, à augmenter les dépenses intérieures : l'emploi des fonds de contrepartie provenant de l'aide Marshall ; les dépenses faites par l'Etat sur un programme de travaux extraordinaires et d'encouragements, lancé en juillet 1952. Le volume des importations augmenta soit à cause de la libéralisation des échanges réalisée en 1951, soit à cause du financement par le gouvernement d'importations de biens d'équipement, tandis que les exportations souf-

irent du fait de la fin du boom post-coréen (dont avaient surtout néficié, en Italie, les industries textiles) et de la réintroduction restrictions quantitatives de la part de la France, de l'Angleterre et d'autres pays de la zone sterling.

Au cours de ces phases alternées apparut l'utilité d'avoir adopté, parmi les divers objectifs de la politique économique, un ordre de priorité plaçant la reconstitution des réserves avant l'expansion de la dépense nationale. Faisant office d'amortisseur entre les sorties et les entrées de devises, les réserves donnèrent de la stabilité au processus de libération des importations et à celui de développement des investissements, tandis que dans d'autres pays, l'un et l'autre subissaient des arrêts et des renversements pendant les phases où la balance des paiements était défavorable.

V. — Les recherches empiriques n'ont jusqu'ici apporté qu'une modeste contribution à la vérification du rapport existant entre stabilité monétaire et développement.

Deux économistes du Federal Reserve Board, Marget et Furth, dans des articles récents, contestent les conclusions tendentiellement inflationnistes des Nations Unies (dans les World Economic Surveys) et du regretté S. Slichter. Ils croient découvrir plutôt, dans l'expérience de nombreux pays qui se trouvent à des stades différents de développement économique, une certaine corrélation négative entre le taux d'inflation et le taux d'expansion économique (5).

Particulièrement remarquables apparaissent les enquêtes empiriques, concernant les rapports entre les variations des salaires et celles des prix et de l'emploi, réalisées en Angleterre par

(5) A. W. Marget, « Inflation : Some lessons of recent foreign experience », mémoire présenté à la réunion de l'American Economic Association, en décembre 1959. Cf. les procès-verbaux de cette réunion publiés dans *American Economic Review*, mai 1960.

J. H. Furth, « On United Nations economics », *World Politics*, vol. XII, n° 2, janvier 1960.

S. H. Slichter, « On the side of inflation », *Harvard Business Review*, vol. 35, n° 5, septembre-octobre 1957.

Cf. aussi, du même auteur : « Slow inflation : an inescapable cost of maximum growth rate », déclaration au Joint Economic Committee of the Economic Report du 20 mars 1959, publiée dans *Commercial and Financial Chronicle* du 26 mars 1959.

A. J. Brown, Dow et Dicks-Mireaux (6). Elles confirment le caractère asymétrique de ces rapports : dans les périodes de dépression, les salaires ne s'adaptent pas au mouvement descendant des prix et de l'emploi ; en revanche, dans des conditions proches du plein emploi, leur variation compense les variations antérieures du coût de la vie et s'adapte avec beaucoup d'élasticité à la demande de travail. Mais outre les deux variables, coût de la vie et demande de travail, l'équation du mouvement des salaires, dans les conditions décrites, renferme une constante, laquelle implique que, quand bien même le coût de la vie serait stable et qu'il n'y aurait pas excès de demande de travail, les salaires augmenteraient dans le temps. Pour l'Angleterre, et en se référant à la période 1946-1956, cette constante est évaluée par Dicks-Mireaux et Dow à 2 1/2 % par an.

Ce résultat mériterait d'être vérifié pour d'autres pays de démocratie industrielle en raison de l'importance cruciale qu'il pourrait avoir dans la définition des conditions qui permettent de concilier le plein emploi avec la stabilité monétaire. Dans le modèle décrit ci-dessus, celle-ci n'apparaît réalisable que lorsque le développement de la productivité est suffisant pour neutraliser la charge permanente inflationniste des négociations de salaires. Tandis que, pour certains la stabilité monétaire, pour d'autres l'inflation, sont souvent mentionnées parmi les conditions déterminant le développement économique, dans le schéma en question, le rapport de dépendance est renversé, l'évolution des prix étant déterminée par le rapport existant entre le taux de développement économique en termes réels et le terme constant de l'équation des salaires (le résultat monétaire pourra concourir, avec les moteurs primaires du processus, à déterminer le taux du développement réel ultérieur).

On arrive à une conclusion analogue en appliquant un modèle d'interprétation différent, proposé par Kaldor (7). Le modèle fait

(6) A. J. Brown, *The great inflation*, 1939-1951. Oxford University Press, 1955.

J. C. R. Dow, « Analysis of the generation of price inflation. A study of cost and price changes in the United Kingdom 1946-54 », *Oxford Economic Papers*, octobre 1956.

L. A. Dicks-Mireaux and J. C. R. Dow, « The determinants of wage inflation : United Kingdom, 1945-56 », *Journal of the Royal Statistical Society*, Séries A (General), Vol. 122, Part 2, 1959.

(7) « A model of economic growth », *Economic Journal*, décembre 1957.

pendre l'investissement, et par conséquent le développement, maintien d'une marge excédentaire du taux de profit sur le ıx d'intérêt ; et cette marge est fonction directe du taux *nomi-l* de développement du produit national. La disponibilité des cteurs peut être telle qu'elle permette, en termes réels, un veloppement du revenu suffisant pour créer la marge susdite ; ıand, au contraire, elle n'est pas suffisante, il faudra accepter ıe situation inflationniste qui puisse amener le développement ominal du revenu à la mesure nécessaire. Le conflit entre stabi-é monétaire et développement surgit donc, d'autant plus faci-ment que sont moins favorables les conditions de l'équilibre onomique, tenant principalement à la *disponibilité de res-ources réelles,* à l'*offre de travail,* à la *productivité* du capital et ı travail.

VI. — Les modèles théoriques que nous avons rappelés ci-des-ıs sommairement suggèrent des règles d'analyse et des critères ıterprétatifs qui, appliqués à l'expérience italienne des quinze ernières années, donnent des résultats satisfaisants.

a) *La disponibilité de ressources réelles* à des fins de produc-ıon a subi une évolution favorable pour trois raisons :

1) La défaite et l'inflation ont permis une réduction substan-ielle des charges de l'Etat afférentes à la défense nationale, aux olonies et au service de la dette publique. En moyenne, pour les rois exercices financiers de 1936-37 à 1938-39, les dépenses ıscrites sous ces trois rubriques représentèrent 66 % du total les dépenses budgétaires. Pendant les exercices de 1948-49 à 958-59, leur participation moyenne au total des dépenses a été le 25 %. Dans le cas des dépenses pour les colonies et pour la léfense nationale, l'économie réalisée par l'Etat représenta aussi pour la collectivité un moindre emploi improductif de ressources réelles (y compris les ressources humaines : fonctionnaires, tech-niciens, ouvriers qualifiés).

2) D'importantes ressources minières (gaz naturel, pétrole,

« Economic growth and the problem of inflation », *Economica,* août et novembre 1959.

« Monetary policy, economic stability and growth », mémoire présenté au Comité Radcliffe et publié dans le troisième volume des *Memoranda of Evidence* (HMSO, 1960).

minerai de potasse) ont été découvertes et mises en valeur au cours des dernières années.

3) En Europe, les quarante dernières années ont offert plusieurs exemples de périodes de ralentissement de la production, connexes à des difficultés de la balance des paiements. A l'origine de ces difficultés, il y eut des facteurs spécifiques à certains pays : le déclin de quelques grands courants d'exportation, une politique de change erronée. Plus générales furent les difficultés des dix années de désintégration du système économique international, qui se sont écoulées entre la fin du *gold exchange standard* et le début de la seconde guerre mondiale. Ces difficultés assaillirent avec une gravité particulière l'Italie ; ses gouvernants, dans leur nationalisme belliqueux, tentèrent en vain de les vaincre à l'aide d'un programme d'économie autarcique et ceci malgré la pauvreté des ressources nationales pouvant éventuellement se substituer aux produits importés.

Après la seconde guerre mondiale, un ensemble de facteurs ont concouru à libérer l'économie italienne de cette constriction de la balance des paiements. Ils sont suffisamment connus ; on se bornera donc à en faire un bref rappel.

La forte réduction des dépenses militaires fit disparaître des besoins d'importation onéreux, par exemple ceux de métaux et de pétrole. De larges capacités de production des industries mécaniques et textiles, absorbées auparavant par les fournitures militaires, devinrent disponibles pour l'exportation, et quelques-unes des nouvelles fabrications obtinrent de brillants succès sur les marchés étrangers. Une masse importante de matières premières et secondaires pouvant être incorporées dans les produits d'exportation furent fournies gratuitement par l'aide américaine. Les exportations de l'industrie mécanique ont progressé d'une manière constante, celles d'articles textiles à certaines périodes (1951), pendant lesquelles la demande extérieure était élevée.

Le relâchement des liens impériaux a facilité l'accès de l'Italie, par des exportations et des adjudications de travaux, à des zones de commerce préférentiel. Libérés graduellement des contrôles quantitatifs, les échanges sont redevenus fonction, même sur le plan international, des choix individuels ; l'augmentation des revenus a orienté ces choix vers des produits « non essentiels » et de qualité, fournis par l'agriculture, l'artisanat et l'industrie, pour lesquels les conditions naturelles, sociales et de structure

›nomique contribuent souvent à rendre l'Italie hautement mpétitive. La balance des invisibles a bénéficié du mouvement ıs libre des personnes : l'Italie a reçu des foules croissantes de ıristes et fourni des masses d'émigrants aux pays de plein ıploi.

b) Pendant les années de 1951 à 1959 l'*offre de travail* (tra-illeurs et chômeurs) a augmenté d'environ 2 millions et demi ınités ; sur ce chiffre, 800.000 ont été résorbés par l'émigra-›n nette. L'accroissement de l'emploi extra-agricole a absorbé ·s 1.700.000 restés dans leur patrie, entre 7 et 800 mille unités rrespondant à une diminution de l'emploi agricole, et en plus ıe partie des chômeurs ; cet accroissement a donc dépassé ·s 2,5 millions d'augmentation globale des forces de travail (8).

L'offre considérable de main-d'œuvre a indubitablement freiné hausse des salaires. L'action syndicale, dans les secteurs orga-isés, a été elle aussi inspirée par une attitude de modération que on peut attribuer en partie à la perspicacité des dirigeants, à absence d'un monopole syndical, à la faiblesse financière des rganisations.

En outre, dans une structure industrielle semblable à celle e l'Italie, caractérisée soit par une multiplicité d'entreprises, de imensions et d'efficience variées, coexistantes dans toutes les ranches d'activité industrielle (et même dans de nombreuses ıctivités commerciales et de services) soit par des niveaux de evenus très différents suivant les régions, les salaires minimum négociés tendent à s'adapter plutôt aux possibilités des entre-prises moins efficientes, et restent par conséquent au-dessous des salaires effectivement payés dans les zones économiques (régions, entreprises) de plus grande productivité. Une politique de modération dans les revendications de salaires tend à se conso-lider grâce à ses propres résultats : augmentation de l'emploi (et par conséquent des revenus familiaux), stabilité des prix. L'application généralisée de l'échelle mobile aux salaires semble elle aussi avoir favorisé cette modération.

c) Comme variable ayant une influence générale, on peut mentionner le *progrès technique*, souvent exprimé en fonction du

(8) Les chiffres du texte sont des estimations tirées d'une étude de la Svimez sur « L'augmentation de l'emploi en Italie de 1950 à 1957 » (Rome, 1959), et de documents officiels pour les années 1958-1959.

temps. Le « temps » que l'Italie a perdu pendant la guerre, en termes de progrès technique des productions de paix, a été rattrapé quand le pays a repris sa place dans la circulation internationale de marchandises et d'idées. Dans plusieurs cas, l'application de nouvelles techniques et la réalisation de nouvelles productions représentèrent une partie du processus de conversion des activités de guerre à celles de paix. Parmi les activités nouvelles ou en rapide développement, on peut mentionner la pétrochimie (matières plastiques, caoutchouc synthétique, fibres synthétiques, détergents), l'électronique, quelques branches des industries mécaniques (scooters, machines de bureau, biens d'équipement ménager) et pharmaceutiques (antibiotiques).

Le transfert des facteurs, des industries en déclin à celles en expansion, a été facilité par la structure industrielle très diversifiée des régions développées, et en particulier de la Lombardie.

d) Dans l'analyse d'un processus de développement, il convient d'éviter de compter parmi les causes de ce développement des variations de quantités économiques qui sont en réalité, dans une certaine mesure, déterminées par lui.

Les variables proposées à l'attention du lecteur sous les trois alinéas précédents peuvent être considérées comme autonomes. En fait, on a examiné : sous la lettre *a*) les variations dans les ressources réelles provenant d'une modification de l'objet des dépenses de l'Etat, de la découverte de richesses minières et de l'apport extérieur, mais non les variations provenant de l'épargne du secteur privé et comme telles liées à l'augmentation du revenu ; sous *b*) les mouvements de la main-d'œuvre qui sont essentiellement régis par le mouvement naturel de la population ; sous *c*) les innovations, principalement celles qui sont fonction du temps.

En revanche, il ne semble pas possible de considérer comme autonomes les variations dans la productivité du facteur travail liées aux variations du rapport entre la quantité de travail et la quantité de capital utilisées dans la production :

1) La valeur du rapport entre le volume de la production et la quantité d'un facteur (travail ou capital) appliquée au processus de production est souvent considérée comme une mesure ou un indice de la productivité de ce facteur. Ces rapports font abstraction du concours de l'autre facteur. Des applications sup-

émentaires d'un seul facteur provoquent des augmentations oins que proportionnelles de la production ; la productivité s applications successives, mesurée de la manière susdite, minue. Par exemple, en augmentant les investissements et en aintenant la main-d'œuvre au même niveau, la productivité du pital diminue (la ratio *capital-output* augmente), et celle de main-d'œuvre s'accroît (9).

2) Si l'on considère deux pays, dans lesquels diffère le capital ar travailleur et présentant une condition *ceteris paribus* :

— à égalité de rapport « investissement brut : produit natio- al », correspond un rapport « investissement net : produit ational » plus élevé dans le pays moins riche, où les amortisse- ents représentent une charge moindre ;

— à parité de rapport « investissement net : produit national » orrespond dans le pays pauvre un rapport plus élevé « inves- ssement net : richesse nationale » et par conséquent un taux e développement du produit national plus élevé ;

— le taux de développement sera le même si le rapport « inves- ssement net : richesse nationale » du pays pauvre et le rapport orrespondant du pays riche sont dans la même proportion où e trouvent elles-mêmes la dotation du capital par travailleur u pays pauvre et celle du pays riche.

Eu égard aux rapports quantitatifs rappelés, la situation de 'Italie se caractérise de la manière suivante :

— en ce qui concerne les données (1), l'Italie est (avec le Japon, Allemagne et l'Autriche) un des pays dans lesquels, au cours les dix dernières années, l'application des deux facteurs, travail t capital, a fortement augmenté. Dans ces quatre pays, l'accrois- ement de l'emploi total s'est accompagné d'un déplacement ensible des emplois agricoles vers les emplois extra-agricoles, t en particulier vers le secteur industriel à productivité élevée. Durant ces dix années, ils ont enregistré les taux d'accroissement es plus hauts atteints hors de l'orbite communiste (10).

(9) Parmi les récentes études tendant à déterminer empiriquement les variations de la production en fonction des trois facteurs travail, capital et organisation, rappelons celle effectuée, pour la Norvège, par O. Aukrust, « Investment and Economic Growth », *Productivity Measurement Review*, février 1959.

(10) Cf. le rapport de la Banque des Règlements Internationaux pour l'exercice 1959-1960 (XXX), chapitre second, qui considère entre autres l'influence de la nature des investissements sur la productivité.

— en ce qui concerne les données (2), l'Italie pouvait être classée, au début du processus de reconstruction d'après-guerre (et dans une moindre mesure aujourd'hui) parmi les pays industriels les moins dotés en capital par travailleur. Il lui aurait donc suffi (de même qu'au Japon et à l'Autriche) d'un taux d'investissement net (par rapport au produit national) *inférieur* à celui des pays riches pour se développer au même rythme que ces derniers, en conservant inchangé son propre retard relatif. Un taux d'investissement net à peine *égal* à celui des pays riches lui permettrait, à longue échéance, de rattraper complètement ce retard. En réalité, Italie, Autriche et Japon ont réalisé des taux d'investissement brut *plus élevés* et par conséquent des taux d'investissement net *beaucoup plus hauts* que ceux obtenus par les pays plus riches (à l'exception de l'Allemagne). Ces exemples semblent prouver que l'évolution vers des niveaux économiques comparables se fait très rapidement dans le groupe des pays industriels.

e) Au cours du processus de développement, on constate d'abord un *déplacement de la demande marginale* de biens de consommation des produits alimentaires vers les produits manufacturés ; dans la phase plus avancée de développement, qui a été atteinte par les Etats-Unis, les services acquièrent une importance croissante. L'agriculture (dans le cas de l'Italie) et les services (en règle générale) marquent des augmentations de la productivité inférieures à celles que l'on obtient dans l'industrie lorsque l'élargissement des marchés permet de réaliser une production de masse. L'Italie se trouve dans la phase intermédiaire, dans laquelle l'orientation de la demande marginale vers les produits manufacturés permet le développement relatif de branches d'activité où la décroissance des coûts en fonction du volume de production est particulièrement rapide.

Les facteurs de développement exposés sous (*d*) et (*e*) ne sont pas indépendants comme ceux qui sont énoncés sous les lettres (*a*), (*b*) et (*c*). Le développement relatif des zones de haute productivité dont on a parlé à la lettre (*d*) a été obtenu grâce à des investissements élevés. Par exemple, la productivité par travailleur, dans l'industrie italienne de l'acier, a doublé en cinq ans (de 1953 à 1958) grâce à des investissements massifs. Il en a été à peu près de même dans l'industrie automobile.

Il faut donc dire que les facteurs mentionnés sous (*a*), (*b*) et

ont déclenché le processus de développement, et que celui-ci engendré des forces, énoncées sous les lettres (*d*) et (*e*), et en rticulier un accroissement de l'épargne et des investissements, ui l'ont rendu *self-supporting*.

Dans le secteur public, l'impulsion initiale fut exercée directe- ent sur les investissements au moyen d'un transfert de ssources précédemment consacrées à des objets improductifs. ans le secteur privé, elle fut plus diffuse : l'apport extérieur assif de matières premières, de vivres, de combustibles (et aussi moyens de transports et de machines) permit une reprise pide des cycles de production. Les consommateurs sont lents augmenter leurs dépenses quand l'accroissement du revenu accélère ; l'épargne se développa, stimulée après 1947 par la abilité monétaire et, en même temps, favorisant cette dernière.

VII. — Les pays occidentaux ont offert, surtout depuis la pre- ière guerre mondiale, des expériences répétées de sous-utilisa- on des ressources, survenant en dehors des phases descendantes u cycle, et due à un défaut d'ajustement entre les différentes arties du système économique. On peut spécialement mention- er à cet égard les situations suivantes : (1) sous-emploi du otentiel de production dérivant de difficultés de balance des ayements dues à une surévaluation monétaire ; (2) sous-emploi e ressources naissant de politiques monétaires restrictives adop- ées en face d'une inflation des coûts ; (3) excédent de main- l'œuvre (défaut d'adaptation entre productivité du travail et alaires) ; (4) sous-emploi de ressources (ou bien abaissement du aux de formation des capitaux) dérivant d'une épargne abortive a cause d'une propension inadéquate à l'investissement.

L'hypothèse (1) a été réalisée en Angleterre et en Italie au cours de périodes différentes. Cette hypothèse, et la (2), semblent s'appliquer en quelque mesure aux Etats-Unis d'aujourd'hui. Mais il ressort des paragraphes précédents que ni l'une ni l'autre ne s'applique à l'Italie des années cinquante. La condition (3), de main d'œuvre excédentaire, a été par le passé, et est encore dans une mesure moins grave, caractéristique de l'Italie, surtout dans le sud.

L'hypothèse (4), enfin, ne semble revêtir une importance réelle que dans les économies mûres ou en présence d'habitudes de thésaurisation répandues : deux situations étrangères aux réalités

italiennes. Cependant, il ne semble pas oiseux de se demander comment la propension accrue à l'épargne, mentionnée à la fin du paragraphe précédent, n'a pas amorcé de spirale déflationniste ; en d'autres termes, par quels mécanismes l'équilibre entre épargne et investissement a pu se réaliser sur des volumes en expansion constante, de manière à assurer cet autre résultat capital : l'amélioration progressive dans l'utilisation du facteur excédentaire. Parmi ces mécanismes, il semble que l'on puisse indiquer les suivants :

a) Le secteur public a réalisé un volume d'investissements de beaucoup supérieur à son épargne (excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes), en s'endettant envers le secteur privé sur le marché des capitaux et par l'intermédiaire du système bancaire. Un tiers environ du montant global de l'accroissement des actifs financiers pendant la période décennale (3.500 milliards sur 11.200) est constitué par diverses formes d'endettement de l'Etat.

b) Comme on l'a déjà observé, la libération progressive des échanges et l'état permanent d'inflation légère qui a caractérisé cette période sur le plan international, ont facilité les exportations italiennes. En conséquence, et par suite de l'apport extérieur d'aides et de capitaux (ces derniers surtout sous la forme d'investissements directs et de prêts à longue échéance), l'Italie a, pendant cette période, acquis de l'or et des devises pour une valeur d'environ 1.500 milliards de lires. L'afflux a été particulièrement grand pendant les années 1949, 1958 et 1959 ; au cours de ces deux dernières années, le pays a réalisé une exportation nette de biens et de services. De ces trois années, 1949 a été caractérisée par l'accumulation de crédits gouvernementaux à la banque centrale, sous forme de disponibilités sur les fonds de contrepartie de l'aide Marshall ; 1958 et la première moitié de 1959 par un fléchissement du rythme des investissements ; 1959, dans son ensemble et à nouveau, par la constitution de dépôts du Trésor auprès de la banque centrale.

Il apparaît clairement que les rapports économiques avec l'extérieur ont servi à neutraliser les impulsions déflationnistes provenant d'excédents temporaires des recettes gouvernementales (recettes fiscales, aides extérieures et prêts à long terme) sur les dépenses ou de fléchissements conjoncturels dans le volume des

-vestissements fixes et des stocks (11). Le régime en vigueur
ndant la période considérée, dans lequel les devises étrangères
nt cédées à l'institut d'émission à des taux de changes fixes,
pour résultat que l'action reflationniste des entrées nettes de
-vises s'exerce dans deux directions : sur l'équilibre écono-
que des entreprises pour lesquelles le développement des ventes
l'étranger compense les fléchissements conjoncturels de la
mande intérieure ; sur la situation des banques qui, en acqué-
nt des réserves de liquidités, sont incitées à élargir le crédit.

c) L'augmentation de l'actif de la banque centrale, de 1948 à
959, a été pour un cinquième la conséquence de crédits plus
evés envers le gouvernement et pour quatre cinquièmes celle
acquisitions de devises (voir le tableau). Elle a constitué la
se de l'expansion du crédit de la part des banques commer-
ales, dirigée principalement vers le secteur privé, qui a pro-
essé sans interruption pendant toute cette période en donnant
aissance à un mouvement équivalent de dépenses d'investisse-
ent, avec effets multiplicateurs dans le flux des profits et des
utres revenus. Ce n'est que dans quelques phases de la con-
ncture (1951-52) que l'élasticité de l'offre a été insuffisante
our satisfaire la demande supplémentaire dont l'excès s'est
raduit par une augmentation des prix et des importations nettes.

d) Les bénéfices non distribués des sociétés sont généralement
nvestis soit dans l'entreprise elle-même, soit dans des entreprises
ffiliées. Le problème des effets déflationnistes possibles de la
dissociation entre la décision d'épargner et celle d'investir se
ose donc surtout dans le secteur des particuliers. Mais, dans
l'économie italienne, entre les entreprises collectives et les unités
de consommation (familles de travailleurs salariés), existe une
arge zone d'entreprises individuelles dans lesquelles l'épargne
a un caractère mixte, personnel et d'entreprise, et est, en partie
du moins, investie directement dans les activités agricoles, indus-
trielles ou commerciales du titulaire.

(11) Les possibilités de substituer la demande extérieure à une demande
intérieure en baisse, se réduiront au fur et à mesure que l'intégration éco-
nomique internationale avance, car la propagation internationale des mou-
vements conjoncturels deviendra plus rapide. Il est probable que l'Europe
doit aussi à la plus grande variété des mouvements conjoncturels qui se
produisent dans les divers pays la plus grande stabilité de développement
qu'elle a, dans l'ensemble, réalisée pendant la dernière décennie, par rap-
port aux Etats-Unis.

Emplois du système bancaire par secteurs économiques
(Situation en fin d'année, en milliards de lires)

Créditeurs / Débiteurs	Banque d'Italie		Autres banques		Système bancaire (situation consolidée)	
	1948	1959	1948	1959	1948	1959
Banques	56	44	— 56	— 44	—	—
Secteur public	947	1.328	406	2.134	1.353	3.462
Secteur privé	48	23	1.080	6.487	1.128	6.510
Etranger	174	1.864	—	—	174	1.864
Total	1.225	3.259	1.430	8.577	2.655	11.836

e) Dans le domaine des économies de consommation, il y a un flux d'investissements pour l'acquisition d'immeubles financé par l'épargne directe des acquéreurs, ou par l'épargne d'autrui. Dans les douze années allant de 1948 à 1959, l'investissement en immeubles a représenté 23 % environ des investissements bruts : la circulation des titres de crédit foncier a augmenté de 550 milliards soit environ 5 % des actifs financiers recensés (définis au § 4, *a*).

f) Au cours des deux dernières années, pendant lesquelles la balance des paiements courants a été excédentaire, le taux moyen d'intérêt est tombé de 7,3 % à 5,4 % pour les valeurs d'Etat, et de 7,3 % à 5,6 % pour les obligations émises par les instituts spécialisés dans le crédit à l'industrie.

Pour conclure, l'ajustement réciproque entre épargne et investissements s'est accompli à un niveau élevé, grâce à divers mécanismes : l'investissement direct de la part des unités économiques dans lesquelles l'épargne s'est formée, l'excès des investissements du secteur public, la baisse du taux d'intérêt. Dans les deux dernières années, une exportation nette considérable a assuré la continuité du processus d'augmentation du revenu, malgré l'existence d'une tendance de l'épargne à dépasser l'investissement.

VIII. — Une vue d'ensemble de la dynamique de quelques grandeurs principales relatives au processus de création du revenu est donnée dans le graphique 2 (12). On a pensé qu'il convenait d'établir des comparaisons seulement entre années de stabilité ;

(12) Les courbes des deux graphiques ont été élaborées par le Dr A. Occhiuto, du Service d'Etudes de la Banca d'Italia, auquel je dois, en outre, une vive reconnaissance pour ses observations.

a donc exclu les variations de 1948 par rapport à 1947, der-
ère année d'inflation, qui pourraient induire en erreur. C'est
nsi qu'en raison de la rapide augmentation des prix pendant
neuf premiers mois de 1947, l'indice implicite de prix du
oduit national marque une augmentation de 12 % entre 1947
1948, bien que durant l'année 1948 la tendance des prix ait
é plutôt à la baisse.

Au cours des onze années qui vont de 1949 à 1959, l'accrois-
ment du produit national aux prix courants a été dû pour deux
ers environ à l'augmentation du volume et pour un tiers à l'aug-
entation des prix. La composante réelle de l'accroissement a
é plus stable que la composante inflationniste ; on observe,
ntre les deux, une légère corrélation négative qui a réduit la
riabilité de l'accroissement global aux prix courants. Les trois
ux moyens annuels de développement et les écarts arithmé-
ques moyens relatifs sont : pour le produit national à prix cou-
nts, 8,2 et 2,0 ; pour la composante réelle, 5,6 (13) et 1,5 ; pour
composante inflationniste, 2,5 et 1,6.

La composante inflationniste a été élevée pendant les années
950 (4,1 %), 1951 (8,4 %), 1956 (3 %), et a été également sen-
ible en 1958 (2,4 %). Pour les deux premières années, elle a été
ue à la guerre de Corée ; en 1956 et en 1958, à de mauvaises ré-
oltes, qui ont fait faire quelques tours à la spirale prix-salaires :
tant donné l'application générale du système d'échelle mobile,
les augmentations temporaires du prix des produits alimentaires
donnent lieu, en effet, à des hausses de salaires, et s'incorporent
ainsi dans le système des coûts. En l'espèce, il s'agissait des prix
de produits en grande partie non essentiels, dont les récoltes
sont plus sujettes aux influences atmosphériques, tandis que
l'on peut moins efficacement régulariser leurs marchés par le
moyen des importations (huile d'olive, vin, fruits, légumes).
En définitive, aux facteurs d'augmentation des prix déjà men-
tionnés au § 1, qui ont agi d'une manière continue pendant la
période examinée actuellement (l'adaptation à la hausse des
prix réglementés, le coût croissant des services commerciaux),
nous devons en ajouter quelques autres occasionnels : la propa-
gation en Italie d'influences extérieures (sous le régime existant

(13) La différence entre ce taux et celui de 5,7 indiquée pour la période dodécennale 1947-59 au paragraphe I est due au fait que l'on exclut maintenant la variation de 1948 par rapport à 1947 (5,8 %) et aux arrondissements.

des changes fixes) pendant les deux crises de Corée et de Suez ; et les caprices de Jupiter dispensateur de la pluie, qui se sont traduits en poussées de hausses des prix par un mécanisme de détermination des salaires très sensible à des diminutions accidentelles de l'offre.

Mais l'évolution récente de la balance des paiements révèle que, dans leur ensemble, les poussées inflationnistes ont été peut-être plus faibles en Italie qu'ailleurs, et à peine suffisantes pour éviter que surgisse, à la longue, la question d'une revalorisation du change (14).

Le graphique témoigne de la complexité des rapports réciproques entre le développement du revenu et celui de la liquidité.

Il ressort de ce qui a déjà été dit que la période comprend quelques phases pendant lesquelles sont apparues de nouveau des tendances inflationnistes : la phase coréenne (seconde moitié de 1950 et première moitié de 1951) d'augmentations diffuses à tout le système des prix (prix de gros, à la consommation, salaires) ; l'année 1956, caractérisée dans la première moitié par des augmentations des prix de produits alimentaires, dues aux gelées, et par des augmentations de salaires, ainsi que vers la fin par un relèvement des prix de gros dû à l'affaire de Suez ; le premier semestre de 1958, caractérisé par une augmentation du coût de la vie et des salaires, conséquence de quelques mauvaises récoltes d'automne et d'hiver.

Au début de la reprise inflationniste coréenne, les banques n'avaient pas de larges excédents de liquidités ; pendant la reprise

(14) En septembre 1949, l'Italie a dévalué de 8 % (portant le taux de change du dollar de 575 à 625), soit dans une moindre mesure que la moyenne des pays européens. Le taux de change est resté fixe depuis lors, et a été récemment déclaré au Fonds Monétaire International comme parité.

La politique monétaire italienne a évité le risque de développements inflationnistes qui, dans un régime de changes fixes, conduiraient, même temporairement, à une surévaluation de la lire ; et à cette préoccupation n'est pas étrangère une conception des rapports entre l'équilibre extérieur et l'expansion dont l'exemple récent d'un grand pays semble offrir une nouvelle confirmation.

Une surévaluation monétaire peut engendrer des difficultés d'exportation et par conséquent de financement des approvisionnements. Si la mobilité des facteurs ne permet pas de reporter les ventes et les approvisionnements sur le marché interne, on a un abaissement des niveaux d'activité au-dessous des capacités disponibles. Dans un pays, comme l'Italie, dépendant étroitement du commerce extérieur, un tel dérèglement du système (qui pourtant n'exprimerait pas un excédent fondamental de la demande sur les ressources) pourrait arrêter le processus de développement.

Dans la situation actuelle des prix et des changes (printemps-été 1960) on assiste à une pénurie d'acier en Europe, pénurie que paradoxalement ne soulage pas l'existence aux Etats-Unis d'une production supérieure à la demande interne.

ème, l'accroissement de l'actif de la banque centrale en raison crédits consentis aux banques et du financement du Tré-r (15) fut compensé en partie par l'aggravation de la balance s paiements ; l'élargissement de la base du crédit est donc sté modéré et l'ajustement entre le mouvement de la masse onétaire et celui, plus rapide, du revenu, s'est réalisé, non sans ine, grâce à une augmentation de la vitesse de circulation : « resserrement de crédit » fut très marqué et les taux augmen-rent rapidement. Après le mois de juin 1951, la conjoncture renversa : la balance des paiements s'améliora, créant d'abon-antes liquidités, et la vitesse de circulation tomba.

En 1956 et 1958, l'accroissement nominal du revenu se main-nt au-dessous de la tendance, par suite du fléchissement de composante réelle :

Taux de développement annuel du produit national brut

	Nominal	Réel	Composante inflationniste
Moyenne 1949-1959	8,2	5,6	2,5
1956	7,3	4,3	3,0
1958	6,4	4,0	2,4

Ainsi, en aucune des deux années, il ne fut suffisant pour élever la demande de liquidités supplémentaires au-dessus de la tendance. Mais en 1956 la formation de liquidités se réduisit par l'effet combiné de l'aggravation de la balance de paiements et de la réduction, amorcée depuis 1952-53, du déficit du budget de l'Etat. Comme ce fut le cas en 1950-51, l'ajustement entre masse monétaire et revenu se fit donc au moyen d'une reprise de la vitesse de circulation.

Avec le fléchissement de la conjoncture (septembre 1957), la balance des paiements devint largement positive ; le Trésor

(15) La courbe « Trésor » du graphique comprend le placement de titres d'Etat non seulement auprès de l'Institut d'émission, mais auprès des banques. Comme le Trésor conserve ses propres disponibilités de caisse exclusivement auprès de l'Institut d'émission, tout investissement en titres d'Etat par le système des banques commerciales réduit, du montant investi, soit les réserves du système auprès de la Banca d'Italia (comme si les titres étaient cédés par le portefeuille de la Banca d'Italia), soit la dette nette du Trésor envers la Banca d'Italia. En outre, les banques peuvent constituer leurs propres réserves obligatoires indifféremment en bons du Trésor et en dépôts à la Banca d'Italia, et les titres d'Etat à longue échéance sont utilisables par elles en garantie d'avances de la Banca d'Italia. Pour ces diverses raisons, on a jugé bon de représenter la création de liquidités bancaires de la part du Trésor par une courbe unique, synthétisant ses rapports avec la banque centrale et avec les banques commerciales.

aussi créa davantage de liquidités à des fins anticonjoncturelles. L'offre de liquidités, pendant la brève période d'augmentation des prix à la consommation et des salaires dans la première moitié de 1958, excéda donc la demande. Le graphique en offre une preuve évidente. La zone blanche entre le sommet des tuyaux d'orgue, qui représentent l'augmentation annuelle des crédits bancaires et des réserves obligatoires, et la courbe qui représente l'augmentation des passifs bancaires, indique la formation de liquidités bancaires libres. Cette zone est restée très large depuis le quatrième trimestre 1957.

Le concours respectif des opérations en devises (courbe étranger) et des finances gouvernementales (courbe Trésor) dans la formation des liquidités pendant les onze années est représenté dans la partie supérieure du graphique. Entre les deux courbes, on observe une nette opposition d'allures, excepté pendant la période de récession, de septembre 1947 à la fin de 1958. La formation de liquidités due aux rapports avec l'étranger est également inversement proportionnelle à celle qui est due aux emplois bancaires, représentés dans la partie inférieure du graphique. L'exposé du problème des relations existant entre les trois phénomènes excède les limites assignées à cet article (16).

Le « multiplicateur du crédit », entendu comme le rapport entre l'expansion potentielle du crédit de la part des banques et l'expansion de l'actif de la banque centrale, est allé en augmentant légèrement, avec une faible variabilité conjoncturelle tout au long de la période. En effet : l'absorption de liquidité bancaire par les réserves obligatoires a été presque constante — aux alentours de 23 % des dépôts pour les banques seules, de 20 % pour les banques et les caisses d'épargne considérées ensemble (17) ; mais l'absorption due à l'accroissement de la circulation des billets (représentée au graphique) a augmenté moins que proportionnellement aux dépôts, et avec une variation cyclique modérée. Dans la dernière phase de balance des paiements positive (1958-59), l'expansion potentielle du crédit n'a pas été réalisée en entier. Toutefois, depuis juillet 1959, une poussée extraordinaire de développement économique est en cours (l'indice de la production industrielle a augmenté de 17 % pendant les huit mois qui se sont écoulés de juillet 1959 à mars 1960) ; elle a ravivé la demande de crédit et d'importations, abaissant les liquidités bancaires et l'excédent de la balance des paiements. Le processus continue à se développer dans des

(16) Voir, en ce qui concerne quelques observations à ce sujet, l'article « *Monetary Developments* » cité à la note 4.

(17) Les caisses d'épargne n'ont été assujetties à l'obligation de réserve qu'en 1958.

nditions satisfaisantes de stabilité monétaire, bien que dans vers secteurs commencent à se manifester la rareté de main-œuvre qualifiée et le besoin de nouveaux équipements.

Dans ces conditions, les tâches et les opportunités de la plani-cation régionale augmentent. Il existe depuis longtemps un stème d'encouragements d'ordre fiscal et de crédits pour l'ins-llation d'usines dans le Sud ; mais il ne semble pas que le ouvernement ait jusqu'ici entrepris une action plus particu-ère d'orientation, comme celle qui est en cours dans le oyaume-Uni, où le choix de l'emplacement de nouvelles unités production importantes est, peut-on dire, arrêté avec le con-ours du gouvernement. Il est probable que l'existence en Italie 'un vaste secteur d'entreprises publiques, et l'incertitude persis-ante au sujet des limites de son extension possible, créent une tmosphère de suspicion réciproque dans les rapports entre ouvernement et industries privées et incitent le gouvernement se servir de ses propres entreprises aux fins de la planification égionale, plutôt qu'à participer directement au processus de développement des entreprises privées.

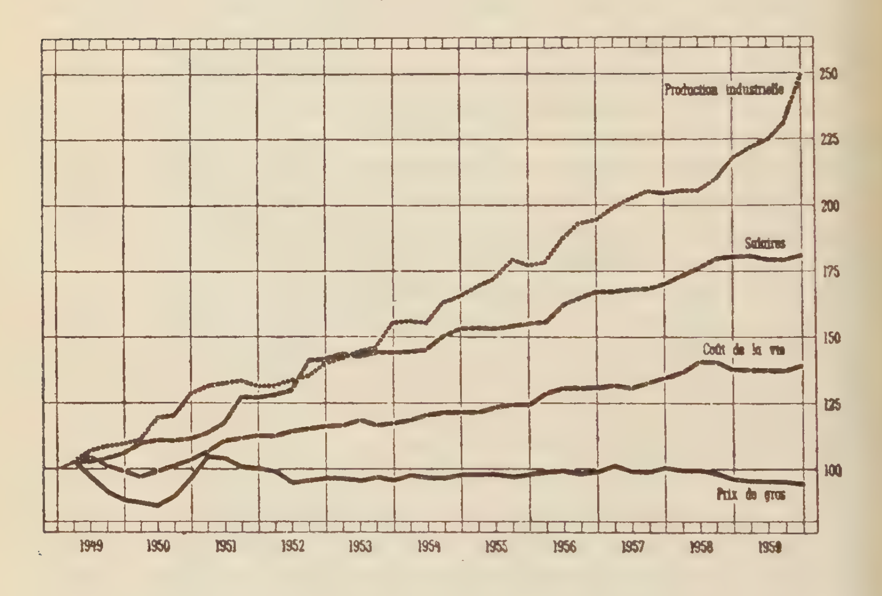
Quoi qu'il en soit, il est certain que l'activité du gouverne-ment dans le secteur des travaux publics et dans quelques sec-eurs de base (sidérurgie) ainsi que les initiatives méridionales le quelques grands groupes industriels privés (dans les secteurs électrique, minier, chimique, pétrolifère, et des ciments) sont en rain de poser quelques jalons pour un développement indus-triel diversifié du Sud. Mais les travaux publics ne créent pas un flux permanent de revenus, et les industries de base, plus que de grosses masses de salaires, fournissent des rémunérations de capital et d'entreprise qui ne restent pas toujours sur place. Les grands groupes ont moins d'importance dans les industries manufacturières (mécaniques, textiles, alimentaires) et les acti-vités tertiaires dans lesquelles l'emploi de main-d'œuvre est plus large. Le développement de ces activités dans le Sud dépend donc en grande partie de la formation d'une classe locale d'entre-preneurs et du développement des capacités techniques de la population (ainsi que de l'expansion des débouchés locaux qui, bien qu'avec peine, est déjà en cours). Le gouvernement peut intervenir utilement dans ce processus par l'amélioration de l'instruction générale et professionnelle à laquelle, en effet, il apporte maintenant ses soins.

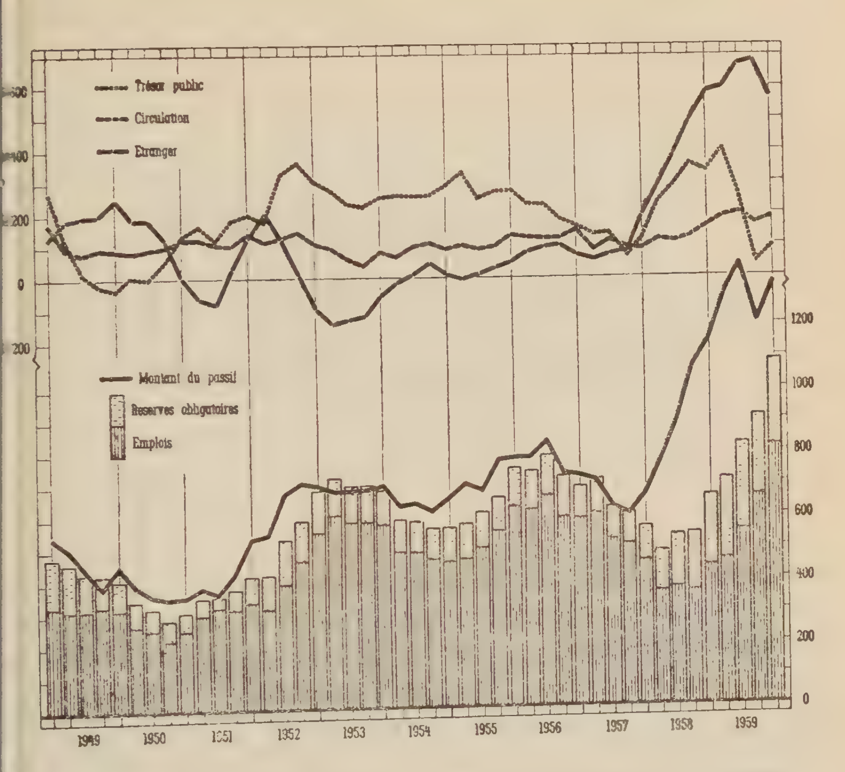
Paolo BAFFI.

Traduit de l'italien
par Mlle DE THOMAS

Graphique 1

Indices des prix, des salaires et de la production industrielle
(1948 = 100)





Graphique 2. — Ce graphique a pour but d'illustrer la formation de liquidité due aux facteurs suivants : déficit budgétaire non financé par un endettement à moyen et long terme (courbe « Trésor public ») ; accumulation d'or et de crédits à court terme sur l'étranger (courbe « Etranger ») ; expansion du crédit bancaire (colonnes « Emplois »). La création de liquidité due au Trésor public et aux relations avec l'étranger se manifeste : dans l'expansion de la circulation des billets et monnaies (courbe « Circulation ») ; dans la formation des réserves bancaires obligatoires (colonne « Réserves obligatoires ») ; dans la formation de réserves bancaires libres : ces dernières sont représentées par l'espace blanc compris entre le sommet des petites colonnes et la courbe du total du passif des établissements de crédit (courbe « Montant du passif »). Le graphique représente, en correspondance de chaque trimestre, les variations enregistrées pendant l'année qui se termine avec ce trimestre (milliards de lires).

O. VEIT

les enseignements de la politique monétaire en Allemagne fédérale

Inauguré par la réforme de 1948, l'assainissement monétaire a coïncidé en Allemagne occidentale avec l'institution d'un nouveau système bancaire central. D'abord articulé sur deux niveaux, ce système se trouva ensuite unifié par la création d'une Banque Fédérale Allemande (Deutsche Bundesbank). Cette structure comportant à la base les banques centrales de Pays (Landeszentralbanken) et au sommet la Banque des Pays Allemands (Bank Deutscher Länder), s'expliquait par le fait qu'il n'existait en 1948 que quelques Pays non encore incorporés à la République Fédérale Allemande. Celle-ci n'a été instaurée qu'en 1949. Jusqu'à cette date, les Pays étaient placés sous l'autorité du gouvernement militaire allié.

Il en alla de même au début pour le nouveau système bancaire central. Le contrôle des intérêts allemands fut exercé avec souplesse et loyauté par les soins d'une commission bancaire alliée. Aucune ingérence politique ne vint pratiquement troubler le rétablissement de la monnaie ni la gestion du Conseil de la Banque centrale, responsable de la politique monétaire. La loi de 1957 portant création de la Banque Fédérale Allemande garantit d'ailleurs expressément cette dernière vis-à-vis des contingences politiques.

C'est à raison de cette exclusion que la politique monétaire

lemande a pu s'enrichir d'enseignements qu'il est possible d'exploiter aujourd'hui sur le plan de la théorie. Les conclusions posées dans la présente étude résultent de la collaboration de auteur au Conseil de la Banque centrale au cours des années 948-1952 (1).

Si l'on examine systématiquement les tâches d'une banque centrale, on se heurte nécessairement à certaines questions dont le aractère controversé tient à des oppositions fondamentales en atière de détermination des objectifs de la politique monétaire. u total, ces oppositions ou alternatives sont au nombre de uatre ; elles peuvent se définir comme suit :

I. — Politique purement monétaire ou appui donné à la politique économique de l'Etat.

II. — Stabilité externe de la monnaie ou stabilité interne.

III. — Stabilité des prix ou neutralité de la monnaie.

IV. — Lutte contre l'inflation des prix ou contre l'inflation du rédit.

I

En ce qui concerne la première alternative, il y a lieu tout d'abord de se demander si la politique d'une banque centrale peut être pratiquée à partir de données et en fonction de buts qui lui sont particuliers (endogènes) ou si elle doit comporter la fixation d'objectifs extérieurs (exogènes). Dans le premier cas, elle doit être modelée suivant la technique purement bancaire ; les crédits de la banque centrale ne seront accordés que compte tenu le liquidité et de la solvabilité du débiteur. Par contre, dans le second cas, il y aurait intérêt à envisager la subordination des opérations du système bancaire central à la politique économique et financière de l'Etat pratiquée par celui-ci non comme détenteur de la souveraineté monétaire mais en fonction d'autres impératifs. Théoriquement, l'ensemble des dépenses de l'Etat, spécialement les dépenses exceptionnelles, pourrait être assuré par un crédit de la banque centrale en couverture duquel interviendraient non pas les recettes fiscales courantes mais des

(1) L'Institut de Crédit de Francfort sur le Main publiera prochainement une « Esquisse de la Politique Monétaire » où les données ci-dessous seront reprises et développées.

sources exceptionnelles telles que les emprunts. Semblable éventualité serait à retenir en premier lieu en vue du financement d'une guerre, de la bonification des terres, de l'aménagement des moyens de transport, et essentiellement pour assurer le plein emploi.

Avant 1931, personne ne songeait à une politique de l'emploi financée par une technique bancaire. Dans la mesure où il était question de faire contribuer les banques à la réalisation des programmes dressés par l'Etat, il s'agissait purement de dépenses publiques, principalement affectées au financement d'une guerre. Aujourd'hui, le plein emploi est au centre des préoccupations de l'Etat dans le domaine économique. Au demeurant, il existe, pour désigner cet objectif, des variantes qui peuvent avoir leur importance. Le terme de plein emploi est même quelquefois évité au profit de « emploi optimum » (aux U.S.A., l'expression « Full Employment » a disparu du projet de loi concernant l'Employment Act de 1946 pour faire place dans le texte définitif à « maximum employment, production and purchasing power »). Ces variantes mises à part, le plein emploi est néanmoins presque unanimement reconnu comme incombant à la responsabilité de l'Etat.

Associé aux problèmes financiers, il fournit la substance des débats posés par la détermination des objectifs exogènes possibles de la politique monétaire. On entend dire que la politique monétaire doit dépendre inconditionnellement de la finalité du plein emploi et, en sens contraire, que la politique monétaire obéit à des règles de gestion bancaire qu'il est indispensable de prendre en considération en priorité sur tous les impératifs de la politique économique de l'Etat.

La question n'a nullement été tranchée jusqu'à ce jour et l'option demeure donc entière. Un emploi maximum premanent apparaît comme un objectif auquel la valeur de la monnaie doit, le cas échéant, être sacrifiée. A cet égard, ce qui se déroule actuellement en Amérique est caractéristique ; les pertes en valeur réelle que subissent chaque année les possesseurs de dollars y sont manifestes. Un nombre non négligeable d'économistes et de politiciens des Etats-Unis vont même jusqu'à conclure à l'impossibilité de maintenir la valeur du dollar et à penser qu'une dépréciation de la monnaie ne présenterait pas de graves inconvénients.

II

C'est ici qu'intervient directement la seconde alternative signa- en introduction, à savoir la stabilité externe ou interne de la nnaie. Dans la plupart des cas, les objectifs de la politique nétaire sont simplement dictés par la recherche d'une monnaie ble.Qu'entend-on par là ? En tant que concept, la stabilité cor- pond à deux notions essentielles dont l'une peut également se)diviser en deux variantes.

En principe et en tout état de cause, ce qui est désiré, c'est que monnaie ait une valeur bien définie et que celle-ci demeure changée. On souhaite obtenir un équilibre de valeur de la mon- ie. Ce souci ne peut être interprété que dans le sens d'une ité monétaire qui conserve la même valeur d'un pays à l'autre ans l'espace) ou d'un jour à l'autre (dans le temps). D'où les ux conceptions de la stabilité :

a) Equilibre dans l'espace = Stabilité externe de la monnaie Stabilité du cours des changes.

b) Equilibre dans le temps = Stabilité interne de la mon- ie = Stabilité du pouvoir d'achat.

(a) Si la politique monétaire répond à une technique purement ncaire, la condition majeure est que la banque d'émission soit nstamment solvable. Dans le cadre de la zone monétaire, la lvabilité d'une banque d'émission ne pose pas de problème, rtout si, comme tel est généralement le cas à notre époquc, les llets de banque ont pouvoir libératoire légal. C'est pourquoi la lvabilité de la banque centrale doit pouvoir se manifester à extérieur ; la banque doit être en mesure à tout moment de ire face à ses engagements, surtout en ce qui concerne les bil- ts émis par elle, et de régler en devises étrangères ou en or sur base de sa valeur internationale. La solvabilité de la banque entrale réside donc en même temps dans l'échangeabilité, c'est dire dans la convertibilité de la monnaie. Etant donné que le ansfert d'une monnaie en d'autres monnaies doit être opéré à es cours réciproques ou cours de change, l'équilibre monétaire e pays à pays signifie stabilité des cours de change.

Dans ce sens, on parle également de stabilité des cours de hange ou de stabilité internationale. Comme en principe il ne eut être question que d'un équilibre au sens économique, la sta-

bilité acquise sans mesures de coercition suppose évidemment que le marché des devises est libre et non manipulé.

(*b*) Le principe de l'équilibre dans le temps se présente sous un aspect sensiblement différent. L'échange de monnaies d'un pays à l'autre ne joue ici aucun rôle. Ce qui est visé, c'est la valeur de l'unité monétaire, les besoins auxquels son détenteur peut satisfaire à l'aide d'une unité monétaire. La valeur monétaire résultant de cette satisfaction doit demeurer stable ; à tout moment, les mêmes besoins doivent pouvoir être satisfaits. La satisfaction étant normalement fonction du volume des autres biens acquis en échange de la monnaie, sa valeur est égale à son pouvoir d'achat.

Pratiquement, une telle stabilité ne peut être réalisée que dans une zone dominée par une politique monétaire nationale, soit en règle générale dans un espace national. Il s'agit donc là d'une exigence d'économie interne, ce qui n'exclut pas qu'une stabilité internationale du pouvoir d'achat soit souhaitée. Quoi qu'il en soit, l'équilibre dans le temps est considéré de plus souvent comme se confondant avec la stabilité des prix. Cette dernière est saisie au moyen d'un indice produit de la moyenne de l'ensemble des prix ou d'une série de prix particulièrement représentatifs en vue de l'évaluation de la monnaie par les détenteurs. Etant donné que par pouvoir d'achat on entend simplement la valeur réciproque des prix des marchandises, les nombres-indices de prix des marchandises sont utilisées par le calcul du pouvoir d'achat.

Mais des difficultés sont à signaler. Tout d'abord, pour ce qui est du choix des marchandises à comprendre dans l'indice. Si l'on utilise une vaste gamme de produits — par exemple, la totalité des biens de consommation —, il y a lieu de ne pas additionner les prix pour obtenir une simple moyenne. La plupart des prix sont établis en effet selon des critères qui varient (poids, nombre, qualité, etc...). C'est là la raison pour laquelle le « niveau des prix » est, comme tout statisticien le sait, une fiction théorique dès que l'on veut lui faire exprimer un certain ordre de grandeur.

Il est néanmoins raisonnable que la politique monétaire fasse sienne « grosso modo »cette ligne de conduite, car un indice général des prix peut toujours servir de point de repère pour juger si, au long d'une période donnée, l'utilité d'une unité monétaire est demeurée inchangée ou s'est modifiée.

La recherche de la stabilité des prix ne met d'ailleurs pas en u les seuls intérêts particuliers ; on estime en effet que la sta-ité du niveau des prix constitue l'indice majeur de la stabilité une conjoncture. Cela nous ramène à la nécessité de la stabilité l'emploi. A vrai dire, la stabilité des prix ne s'identifie pas à la abilité de l'emploi pas plus que l'une n'implique l'autre. Mais pendant, ces deux conditions apparaissent ensemble comme pératifs économiques exogènes de la politique monétaire. La ntroverse les présente à tout le moins dans un rapport d'inter-pendance.

Avec cette seconde variante de l'équilibre dans le temps, la cessité de la stabilité assigne sans conteste à la politique moné-ire des vues dépassant les objectifs endogènes qui caracté-sent la première alternative. La stabilité de l'emploi et, autant ue possible, le plein emploi fixent à la politique monétaire un ut clairement exogène.

A ce stade, les deux alternatives sont à peine séparables. En it, l'exigence du plein emploi occupe aujourd'hui une position importante que, dans les débats officiels, le rôle de l'Etat n'est as distingué de celui de la politique monétaire. Aussi bien la anque d'émission ne peut-elle se contenter de veiller à la réa-sation des conditions indispensables au plein emploi, donc à la abilité du niveau des prix, étant donné que cette dernière ne présente pas toujours un facteur décisif. L'emploi fléchit-il ou enace-t-il de fléchir, malgré la stabilité des prix, on attend de institut d'émission des mesures correctives efficaces facilitant, ar exemple, l'exécution de projets d'emploi, ou d'investissements nalogues, financés à des conditions de faveur. Les modalités ancaires de financement doivent ainsi être mises au second plan.

En règle générale, la recherche de la stabilité interne de la nonnaie ou du pouvoir d'achat pousse à négliger davantage l'as-ect technique bancaire que lorsqu'il s'agit d'assurer la stabilité xterne de la monnaie c'est-à-dire des cours de change. Cela ésulte d'abord du fait que le plein emploi est alors attendu du léroulement d'un processus « autonome » particulier à la banque entrale et non tributaire de la situation économique extérieure. Jne politique monétaire de cette sorte est également qualifiée de « politique dirigée ».

Fondamentalement la coexistence de ces deux types différents de stabilité met en conflit chronique les dirigeants de la politique

monétaire. Ce conflit s'apparente à l'incompatibilité qui découle de la première alternative, encore qu'il ne lui soit pas complètement assimilable. L'opposition entre les types de stabilité n'est assurément pas bien visible au cours d'une évolution économique calme et normale ; mais ce conflit ne peut être évité dès que l'une des deux stabilités est compromise, et il importe alors de prendre des mesures de redressement. Une tendance à la baisse du cours des changes exige le cas échéant de la part de la banque centrale une politique restrictive en matière de crédit, qui peut éventuellement exercer une pression aussi bien sur le niveau des prix que sur le volume de l'emploi. En revanche, un élargissement de la politique de crédit peut être recommandable au maintien du niveau des prix ou de l'emploi si ce dernier est menacé, et éventuellement se répercuter sur le cours des changes.

D'une manière générale, on ne peut préciser de quelle façon la politique monétaire doit se comporter en cas de conflit. L'opinion qui prédomine actuellement veut qu'en tout état de cause priorité soit accordée au plein emploi. Mais si celui-ci n'est pas en danger, on en est encore à se demander si la stabilité des prix doit être préférée à la stabilité du cours de change.

L'importance que cette alternative est susceptible d'acquérir a pu être observée il y a peu de temps, au moment où, en Allemagne occidentale, la discussion sur la revalorisation du mark battait son plein. Les partisans de la revalorisation — en fait, la majorité des économistes allemands ou étrangers — faisaient passer la stabilité des prix intérieurs avant le principe international de la stabilité du cours de change. Entre-temps, à la suite de la déclaration sur la convertibilité signée le 27 décembre 1958 par douze Etats européens, dont la France et Allemagne, la discussion devait perdre en intensité. Mais, sur le plan de la théorie, elle n'est toujours pas dénouée. Et dans les opinions qui continuent à être émises à ce sujet, l'opposition affectant les deux genres de stabilité transparaît toujours.

III

Ces considérations font surgir la troisième des alternatives mentionnées. Si, en effet, nous admettons que la priorité de prix stables et partant la priorité de la stabilité monétaire dans le temps constitue un fait reconnu, une question se pose immédiate-

·nt à l'effet de savoir si par là on entend stabilité du pouvoir ıchat nominal ou stabilité de la valeur réelle de la monnaie. En ıutres termes, le problème revient à se demander si ce qui porte vraiment est seulement la stabilité des prix ou si l'on ·ut également faire intervenir le souci pour le détenteur de ›nnaie de voir ses disponibilités correspondre à une valeur elle aussi grande que possible.

La question est actuellement d'une très grande portée. A une oque où, grâce au progrès technique, la production est d'un ût beaucoup moins élevé qu'autrefois, il convient d'envisager rieusement si le consommateur n'aurait pas droit à une baisse ·s prix. Une telle baisse pourrait effectivement se réaliser si ırgent conservait une neutralité absolue en face des marchan- ses. En nous interrogeant sur la question de savoir si une telle eutralité est désirable, nous atteignons l'essentiel de la troi- ·ème alternative : stabilité des prix ou neutralité de la monnaie.

Ce faisant, nous nous heurtons à une question extrêmement élicate. Pour la clarifier, nous devons essayer de saisir le rôle e la politique monétaire sous un angle dépassant la stabilité. ous pouvons compter sur une large adhésion en définissant ce ôle comme étant la lutte contre l'inflation et la déflation.

Malheureusement, ici aussi, une difficulté théorique se mani- este. Il est malaisé non seulement de discerner l'inflation et la éflation en tant que situation de fait, mais également d'en déga- ;er clairement la signification.

On tend de plus en plus généralement à rapporter, de manière nconsidérée, cette définition au niveau des prix : une montée des prix correspond à l'inflation ; un fléchissement, à la déflation.)r, en y regardant de plus près, on constate que le mouvement les prix n'est pas rigoureusement synonyme d'inflation ou de léflation. Certes, le mouvement des prix est le plus souvent la conséquence ou l'indice d'une poussée inflationniste ou défla- tionniste, mais il n'en constitue pas l'essence. S'il en était ainsi, l'inflation accompagnée de la stabilité des prix (Amérique en 1922-1929) ou du blocage des prix (Allemagne de 1936 à 1945) n'aurait que peu de sens. Partout où le fait de l'inflation a été analysé en tant que tel, le mouvement des prix a toujours été considéré non pas comme la substance mais comme une consé- quence possible — quoique la plus fréquente — du processus inflationniste.

Historiquement, le terme « inflation » remonte aux années soixante du XIX[e] siècle, à l'époque de la Guerre de Sécession. Il sert à désigner des liquidités excédentaires nées non des échanges sur les marchés mais artificiellement, gonflant la demande et entraînant pour le particulier une dévalorisation de son avoir monétaire. Ce qui suppose que des échanges de marchandises résulte un certain besoin de liquidités. Si les liquidités dépassent les besoins, il y a inflation ; si au contraire les premières sont inférieures aux seconds, c'est alors le cas d'une déflation. Pour compenser le déséquilibre, il importe de doser la monnaie en circulation de manière à atteindre un palier où les disponibilités monétaires correpondent aux besoins de l'ensemble de l'économie en liquidités. Ce stade peut être appelé le point zéro entre les tendances inflationniste et déflationniste. Il représente l'équilibre de liquidité ou, comme il est dit couramment et sans plus préciser, l'équilibre monétaire. La monnaie n'exerce alors du point de vue de l'échange aucune action amplificatrice ou restrictive sur l'économie ; elle est neutre par rapport aux autres biens.

On a souligné à maintes reprises que la neutralité monétaire à l'état pur est pratiquement irréalisable étant donné l'impossibilité d'obtenir un dosage rigoureux, dans une situation donnée, de la masse monétaire active conformément aux besoins de liquidité. Cela est certainement exact, mais n'exclut pas que la politique monétaire ne voie dans la neutralité monétaire le type idéal de ses objectifs. Un tel but comporte essentiellement autre chose que la stabilité du pouvoir d'achat. Ce n'est pas l'invariabilité du niveau des prix qui est visée ; des modifications de niveau général des prix peuvent bien se produire, et des actions efficaces dans ce sens sont souhaitables, à condition qu'elles ne soient pas le fait de la monnaie. Seules ces dernières sont entièrement à éviter.

Ceci peut être de très grande importance à une époque où le progrès technique est considérable. Si, par suite des améliorations introduites dans la production, le coût unitaire diminue, cet abaissement doit se retrouver dans le prix des biens en vente sur le marché libre. A supposer que la politique monétaire ne s'oppose pas à cette tendance des liquidités monétaires accrues, le progrès technique provoquera en définitive un relèvement du pouvoir d'achat. Car de ce relèvement résultera une compensation pour l'épargnant qui, en ne consommant pas, rend disponible un capi-

qui permet la modernisation technique. De là une conséquence
s particulière : inflation et stabilité du pouvoir d'achat sont
es et alliées. Et même cette stabilité ne peut pas être obtenue,
r la base du progrès technique, autrement que par l'inflation.
Cette déduction n'est nullement reconnue universellement. Il
est ainsi parce que l'on définit généralement, sans aller plus
n, l'inflation et la déflation comme étant synonymes de varia-
ns en hausse ou en baisse des prix. Voilà qui non seulement
nd caduc le principe de la neutralité, mais de plus n'arrive pas
considérer le problème posé depuis des siècles en vue de faire
outir les efforts visant à améliorer la condition humaine. Si l'on
admet pas la baisse du prix des marchandises par ce qu'elle
t tenue à tort pour une déflation, le bénéfice résultant d'un
croissement technique de la productivité se ramène à un seul
antage qui va au consommateur profitant : l'achat au même
ix de produits d'une valeur supérieure. Cet avantage peut certes
re considérable — on pense aux améliorations qualitatives
iles que celles dont nous sommes témoins en ce moment pour
qui est des automobiles, appareils de radio et autres biens
consommation durables — mais une très importante fraction
u profit dû à l'augmentation de la productivité se trouve immé-
iatement absorbée par ceux qui peuvent tirer de la production
es revenus accrus. Dans notre organisation sociale, ce sont les
mployeurs et les travailleurs des entreprises techniquement
avorisées qui bénéficient de revenus nominaux plus élevés. Cet
vantage est refusé à la masse des consommateurs. La consom-
nation ne serait avantagée que si la moyenne du prix des biens
e consommation évoluait de manière inversement proportion-
uelle à la rationalisation technique de la production.

Mais s'il résulte de ce qui précède que pour éviter inflation et
léflation la politique monétaire doive s'aligner sur la neutralité
le la monnaie, des restrictions sont néanmoins à observer :

(*a*) La neutralité monétaire doit être établie seulement à long
erme — *in the long run* —. Dans le déroulement d'un mouve-
nent conjoncturel — *short run* —, la non-neutralité peut être
ndispensable pour compenser des variations conjoncturelles
extrêmes, en hausse ou en baisse. L'essor trop brusque est à frei-
ner au moyen d'une politique monétaire orientée dans un sens
restrictif et déflationniste ; en cas de dépression, l'adjuvant qui
s'impose est une position expansionniste et inflationniste.

(*b*) Quel est le dosage de la masse monétaire active qui correspond au point de la neutralité ? Aucune statistique ne fournit d'indication à ce sujet. On peut dire il est vrai que le problème statistique est ici encore plus compliqué que dans le cas de la stabilité du pouvoir d'achat, laquelle peut être mesurée à l'aide d'un nombre-indice. Mais ce nombre-indice est également utilisable en politique de neutralité monétaire, sous réserve évidemment de vérifier si une modification de l'indice des prix est conditionnée ou non du point de vue de la monnaie ou de la technique de production. La difficulté de la politique de neutralité réside dans le fait que la question ne peut toujours être jugée que par approximation.

(*c*) Le « système ouvert » présente une dernière difficulté. Si tous les pays n'ont pas comme objectif la neutralité, l'évolution des prix est susceptible de développer des distorsions propres à compromettre l'équilibre spatial et par conséquent la stabilité du cours de change. Dans ce cas également, la seule solution applicable est celle qui est prise en fonction des cas particuliers.

Cette manière de voir n'est nullement dénuée d'irréalisme. De nos jours, la banque centrale procède dans une large mesure de cette manière — et non sans succès. Dans la plupart des pays, tout en tenant compte du mouvement des prix, les banques centrales évitent néanmoins de s'attacher trop étroitement à l'indice du prix des marchandises. Elles ne se refusent pas à une politique monétaire active lorsqu'il y a intérêt à compenser des ralentissements ou des poussées dangereuses. Ce faisant, elles se comportent, en vertu de ce qui a été dit plus haut de la définition donnée précédemment, comme « non neutre » dans le court terme.

Par contre, dans le « long run », elles s'alignent, dans toute la mesure du possible, sur la neutralité monétaire — sans généralement s'y référer expressément. Il est intéressant de constater qu'après avoir connu pendant des années la stabilité des prix comme seul objectif, la Banque Fédérale Allemande se prononce depuis quelque temps en faveur d'un abaissement des prix, tout en insistant vigoureusement sur la nécessité de la rationalisation technique...

IV

ans le contexte de l'alternative entre la stabilité des prix et neutralité monétaire, il existe enfin un autre problème qui peut galement être énoncé sous la forme d'une alternative. Si la poli-que monétaire est appelée à combattre inflation et déflation dépendamment du mouvement des prix, il lui faut s'attaquer à racine des tendances — en d'autres termes, elle doit diriger volume du crédit de manière à éliminer de ce dernier les ten-ances inflationnistes ou déflationnistes. Etant donné que l'in-ation représente la préoccupation majeure de notre siècle, ssayons d'examiner de plus près la question pour les cas de l'in-lation (ce qui, en changeant de signe, vaut également pour la éflation). Nous en arrivons à la quatrième et dernière alterna-ive, à savoir la luttre contre l'inflation des prix ou contre la pure nflation de crédit.

En principe, le terme inflation porte un accent péjoratif. Il ndique qu'une perturbation de l'équilibre économique est en jeu. l a déjà été question de cette perturbation à propos de la fixation du point de neutralité entre inflation et déflation comme point l'équilibre des liquidités ou de l'équilibre monétaire. Si l'on egarde l'inflation comme nuisible du point de vue social, c'est parce que tous les groupes sociaux ne peuvent pas s'adapter au déséquilibre. Dans toute inflation, il existe des catégories de reve-nus qui ne sont atteintés que malencontreusement. Comme nous allons le voir, cela vaut également lorsque l'inflation n'est pas décelable au travers de la montée des prix.

Deux variantes du phénomène inflationniste sont à distinguer :

L'inflation cachée = inflation des prix.
L'inflation cachée = inflation de crédit.

Dans les deux cas, il y a lieu de se reporter au critère avec lequel nous avons déjà fait connaissance dans le paragraphe précédent : l'excédent de liquidité. Il convient ensuite de se demander comment un tel dépassement a pu se former. Techniquement, la réponse est aisée si l'on tient compte de la création monétaire réalisée par les banques. Economiquement, il reste cependant à expliquer comment le système bancaire est parvenu à gonfler le volume monétaire au point que celui-ci dépasse les besoins en liquidités correspondant à la circulation des biens. Y aura-t-il

dans ce cas attribution de crédits apparemment justifiés aux yeux des banques du point de vue de l'économie privée, mais auxquels l'économie nationale reconnaît un caractère d'inflation ? C'est ce qui se produit effectivement dans la réalité en un certain sens... Le motif en est fourni fréquemment par le relèvement des salaires tenant compte de l'accroissement de la productivité technique. Comme les recettes issues de la production ne sont disponibles qu'en fin de période de production, le paiement des salaires est toujours préfinancé en principe par le crédit. Or, dans le cas où le coût de la production se trouvant diminué par suite de l'amélioration du rendement, le volume préfinancé devrait être également réduit par unités ; ce qui est rendu impossible par la montée des salaires.

Sans aucun doute, nous nous trouvons ici en présence d'un processus d'inflation par le crédit. Les progrès techniques profitent exclusivement à ceux qui participent directement à la production : entrepreneurs et travailleurs des entreprises en voie de rationalisation. Bien entendu, le revenu réel des autres catégories ne diminue pas en valeur absolue ; mais comme il n'augmente pas non plus, l'écart s'accroît entre les principales catégories de revenus. Dans le groupe des employeurs et ouvriers, les revenus s'accroissent ; dans tous les autres, ils demeurent relativement stationnaires.

On peut soutenir l'opinion selon laquelle une telle évolution est la bienvenue tant que l'inflation par le crédit ne se transforme pas ouvertement en inflation des prix. Cette thèse accepte le fait que toutes les catégories sociales ne bénéficient pas à part égale du fruit des progrès techniques comme ce serait le cas lors d'une baisse de prix d'une augmentation correspondante du revenu réel. Si on laisse le progrès technique agir par la baisse des prix, alors tous les groupes de revenus verraient augmenter leurs revenus réels. Résultat souhaité sans conteste. Mais même si l'on s'accomode d'une divergence dans l'évolution des revenus, toute inflation par le crédit comporte le danger de ne pouvoir maintenir les prix — le risque de voir l'inflation par le crédit se transformer brusquement en inflation des prix. Il y a suffisamment matière à une telle mutation au sujet de laquelle l'histoire financière fournit des exemples. Théoriquement, cette substitution peut être alimentée en particulier par trois sources :

(1) La productivité n'augmente pas également dans toutes les anches économiques ni dans toutes les entreprises. S'il y a augntation des salaires dans celles des activités productrices cusant pour la productivité un développement maximum, les tres branches se voient obligées de suivre au même pas. Et mme la marge ici n'est pas suffisante, ou est inexistante, les gmentations de salaires appliquées dans le premier cas ont une rtée absolument différente de celle revêtue dans le second de s cas. Elles ne peuvent être financées qu'au moyen d'un crédit lditionnel impliquant comme répercussion l'inflation des prix.

(2) Le même danger se présente lorsque d'autres catégories revenus s'autorisent de l'accroissement de la masse salariale stribuée pour réclamer et obtenir un ajustement calculé du ı même ordre ; ce qui se produit actuellement dans la fonction ıblique et chez les retraités ou pensionnés.

(3) Un troisième risque réside dans le fait que les possibilités accroître la production peuvent continuer à progresser par ıite des améliorations techniques alors même que toute la population active est employée. Au delà de cette limite de plein emploi, n ralentissement de la croissance est néanmoins inévitable. Nombreux sont les signes qui indiquent que les principaux pays ont tteint depuis quelques années une phase caractérisée par une ıarge réduite de développement.

En dehors de ces trois points, il y a lieu de souligner qu'un ystème économique comportant à l'arrière-plan à l'état chroniue une inflation par le crédit est deux fois plus vulnérable et leux fois plus sensible aux autres manifestations de l'inflation. De plus, les séquelles de l'inflation peuvent facilement devenir le nouvelles causes : une flambée des prix peut par exemple provoquer un renforcement de la demande préludant à de nouvelles augmentations de prix. Le système bancaire y contribuera éventuellement sans s'en rendre compte.

Les influences qui recèlent de tels dangers existent à notre époque en nombre plus que suffisant. A la lumière des exemples donnés par les pays qui, dans leur lutte menée depuis 1948 contre l'inflation ouverte des prix, n'ont pas été aussi heureux que l'Allemagne, il devrait être devenu évident que l'on a trop présumé du pouvoir compensateur du progrès technique en relevant le montant des dépenses publiques et des revenus nominaux.

***

Parvenus à ce point de l'analyse, nous voudrions y mettre un terme pour ne pas abuser de la patience du lecteur. Nous espérons avoir montré combien est grande la complexité des problèmes fondamentaux de la politique monétaire dès qu'on les examine de près. Les enseignements découlant de la politique monétaire suivie par l'Allemagne depuis 1948 en constituant la preuve. Ces enseignements ont en particulier attiré l'attention sur le fait que la responsabilité d'un institut bancaire auquel l'Etat confie le contrôle de la monnaie ne peut jamais être surestimée. Une telle responsabilité est rendue lourde tout spécialement par des alternatives se présentant sous des aspects variés et se recoupant fréquemment : politique monétaire pure ou de soutien envers les objectifs de l'Etat ; stabilité des valeurs sur le marché intérieur ou sur le marché extérieur ; stabilité des prix ou stabilité monétaire ; lutte contre l'inflation des prix ou contre l'inflation par le crédit.

On s'est accoutumé à attribuer à la politique monétaire la responsabilité de la totalité des heurs et malheurs de l'économie. Si l'on a en vue d'abord et avant tout la stabilité du pouvoir d'achat et le plein emploi, les alternatives en cause ne sont pas prises en considération ou bien l'on suppose que la banque centrale sera en mesure de s'en arranger. Ce qui est possible dans certains cas. Mais cela revient à condamner la politique monétaire à un opportunisme chronique. La direction de la banque centrale se trouve en permanence devant des décisions emportant un caractère d'opportunité. S'il est vrai que cette position est parfois accueillie favorablement par ceux-là mêmes qui souhaitent pour la banque d'émission une liberté de décision aussi large que possible, cela n'en représente pas moins un danger grave. Depuis 1948. la politique monétaire allemande contient, également dans ce sens, des exemples marquants.

Otto VEIT.

Traduit de l'allemand
par G. MAHILLON

Jacques RUEFF

a restauration du franc

J'ai toujours été onvaincu que la restauration d'une monnaie était chose aisée et apidement réalisable, pourvu qu'on accepte de vouloir les noyens de la réaliser.

Depuis la libération, j'avais utilisé toutes les occasions d'attirer attention des divers Ministres des Finances sur la nécessité d'un ffort d'ensemble, propre à résoudre, une fois pour toutes, le roblème financier français. Inlassablement, je leur soumettais es grandes lignes de la politique que pareil effort me semblait xiger. En même temps et malgré les sarcasmes des « experts », e marquais la nécessité d'un prompt retour à la convertibilité monétaire et la certitude qu'il serait, en fait, rapidement accompli.

Le 10 juin 1958, renouvelant mes initiatives antérieures, je emis à M. Antoine Pinay, qui venait d'être nommé Ministre des Finances dans le Gouvernement du Général de Gaulle, un mémorandum tendant à montrer la nécessité d'un assainissement en profondeur des finances françaises. Constatant le danger d'un proche épuisement des réserves de devises de la France, la condamnant à une totale insolvabilité à l'égard de l'étranger, je soulignais que « l'idée que la France, seule dans le monde, serait marquée d'une sorte d'impuissance congénitale à gagner, par son travail, son pain quotidien, était simplement absurde. Il suffit de

poser le problème, ajoutais-je, pour être assuré que la crise de la balance des paiements ne tient, ni à la nature des choses, ni au comportement des populations, mais à un trait particulier de la gestion financière française : l'inflation ». Je concluais que « pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, il n'était qu'une mesure efficace : la suppression de l'inflation ».

Après plusieurs entretiens que j'eus, au cours de l'été, avec M. Pinay et ses principaux collaborateurs, le Ministre des Finances décida, le 30 septembre 1958, la constitution d'un petit comité qui aurait mission de « faire rapport sur la situation financière » (1).

Les recommandations de ce comité portent la date du 8 décembre 1958 (2). Elles furent aussitôt soumises au Général de Gaulle et discutées dans une série de réunions où siégeaient, aux côtés du Général : MM. Pompidou et Goetz, et aux côtés de M. Pinay : M. Baumgartner et moi-même. Retenues dans leur quasi intégralité, ces recommandations ont été promulguées, par décrets, le 27 décembre 1958.

Les résultats, seize mois après (3)

Dès cette date, nombre de hauts fonctionnaires, plusieurs professeurs notoires, des hommes politiques importants, ont prévu et annoncé de redoutables catastrophes. A leurs yeux, les réformes mises en œuvre devaient :

— produire une hausse désordonnée des prix,

— dégrader profondément le pouvoir d'achat des salaires,

— provoquer, comme dans toutes les tentatives antérieures d'assainissement financier, un grave ralentissement économique,

— et enfin, aggraver, par l'effet de la hausse des prix qui en serait la conséquence, le déséquilibre de la balance commerciale et de la balance des paiements.

Seize mois ont passé. Le moment est venu de rechercher dans quelle mesure ces sombres prévisions se sont réalisées.

— Effet sur les prix : l'indice des prix de gros était, en décembre 1958, c'est-à-dire avant la réforme, de 166,9 (base 100

(1) Ce Comité comprenait, en dehors de moi, MM. Alexandre, Brasart, Gignoux, Guyot, Jeanneney, Lorain, Saltes, de Vitry.

(2) Elles ont été éditées par l'Imprimerie Nationale et ont fait l'objet de traductions en allemand, anglais, espagnol, japonais...

(3) Ecrit en mai 1960.

1949). En janvier 1959, après la réforme, il était de 175, soit ie hausse de 3,6 %. A partir de ce moment, il a commencé à isser ; il était, en juin 1960, de 171,6 ; avec la malheureuse cheresse de l'été, il a commencé à remonter ; il est en février 960 de 179, soit, par rapport à janvier 1960, une hausse de 3 % ; quoiqu'on dise, ce n'est pas là une montée désordonnée es prix, surtout si on la compare avec certaines hausses antéeures.

— Dégradation du pouvoir d'achat : le salaire minimum interrofessionnel garanti, qui était, en décembre 1958, de 149,25, a é porté, par décision du gouvernement, à 156, en février 1959, oit une hausse de 4,8 %, supérieure à la hausse des prix de gros t de détail. Il était, en janvier 1960, de 160,15, soit une hausse e 2,6 % relativement à janvier 1959, un peu supérieure à la ausse des prix de gros et un peu inférieure à la hausse des prix e détail, mais du même ordre qu'elle.

— L'activité économique. C'est là qu'on annonçait les plus grandes catastrophes. Il n'y avait jamais eu d'assainissement inancier sans un profond ralentissement de l'activité éconoique.

L'indice de la production industrielle était, en janvier 1959, le 149 (base 100 en 1952) et il est, en janvier 1960, de 168, soit une hausse de 12 %. Cette indication, dont on peut se méfier, parce qu'elle est purement numérique, est confirmée par tous les indices analogues. Le chômage est très faible : 44.200 en janvier 1959 et 45.000 en février 1960 ; les demandes de travail non satisfaites, qui étaient de 168.000 en janvier 1959, sont tombées à 156.000 en janvier 1960. Au contraire, les offres d'emploi non satisfaites sont passées de 8.800, en janvier 1959, à 16.400 en janvier 1960. La durée moyenne du travail est passée, de janvier 1959 où elle était de 44,9 heures, à 45,8 heures en janvier 1960. Donc tous les indices convergent : il n'y a pas eu ralentissement, mais, au contraire, amélioration sensible de l'activité économique au cours de l'année 1959.

— La balance commerciale était, en 1958, négative de 116 milliards de francs ; elle est, en 1959, positive de 259 milliards. Ce solde est meilleur qu'il n'a jamais été depuis la libération. La variation de 370 milliards entre les deux années est sans précédent dans les annales économiques. Depuis, la situation est restée favorable : pendant le mois de janvier 1960, la balance était en

excédent de 431 millions de nouveaux francs et, pendant le mois de février, de 250 millions de nouveaux francs.

Quant aux réserves de devises, en janvier 1959, nous étions négatifs d'environ 100 millions de dollars, du fait du ratissage opéré dans les banques par le Trésor. Depuis cette époque, nous avons reçu à peu près deux milliards de dollars, soit environ mille milliards de francs anciens. Ceci veut dire que la France, qui était dépourvue de tous moyens de paiement à l'étranger au début de l'année 1959, dispose maintenant d'un stock de devises qui assure son indépendance et la dispense — j'espère, pour toujours — de rechercher des concours étrangers.

Le contraste entre les catastrophes prévues et les situations observées est si marqué qu'il comporte, pour l'avenir, d'importants enseignements.

Au vu de l'événement, certains des critiques de la première heure ont crié au miracle. La rapidité du changement intervenu les a tellement surpris qu'ils ont voulu y voir l'effet de circonstances exceptionnelles. Qu'ils me permettent de les contredire. Dans tout ce qui s'est passé en France, sur le plan économique et financier, depuis janvier 1959, il n'y a rien que de très ordinaire. L'ensemble des résultats enregistrés est la conséquence directe et nécessaire des réformes du 27 décembre 1958.

Le contenu des réformes du 27 décembre 1958

La France, depuis un demi-siècle, était en état d'inflation. Entre la fin de 1944 et le début de 1958, la circulation monétaire avait augmenté, en moyenne, de 540 millions par jour, y compris les dimanches et les jours fériés. Il fallait, à tout prix, sortir de cette situation, et, pour cela, d'abord, formuler un diagnostic.

L'inflation française, dans les dix dernières années, était due à deux causes : pour un tiers, à l'excédent des dépenses du Trésor sur ses recettes — recettes d'impôts ou recettes d'emprunt — et, pour deux tiers, à l'escompte direct, par la Banque de France, des effets à moyen terme destinés au financement des dépenses de construction. Deux robinets. L'un coulait deux fois plus vite que l'autre, mais ils coulaient d'une façon quasi régulière. Ils avaient provoqué les conséquences que je viens d'évoquer. Il fallait, avant tout, tarir ces deux sources d'inflation : fermer le robinet du Trésor et fermer le robinet de la Banque.

L'inflation du Trésor venait de l'excès de ses besoins sur ses -ultés d'emprunt, les facultés d'emprunt sont limitées par le lume des épargnes offertes sur le marché ; les besoins du Tré-r sont définis par l'excédent de ses dépenses courantes et des penses d'investissement, sur les recettes d'impôt. L'impasse, qui aduisait cette différence, devait être, en 1959, selon les prévi-ons d'octobre 1958, de 1.200 milliards de francs ; le montant s épargnes trouvé sur le marché avait été, en moyenne, pendant s années précédentes, de 600 milliards de francs. Il fallait donc duire l'impasse de moitié et même d'un peu plus de moitié, it d'environ 700 milliards de francs, et nous avons proposé des esures pour le faire.

Malheureusement, il n'y a pas une grande diversité dans les esures propres à réduire les besoins d'emprunt du Trésor. Il ut encaisser plus ou dépenser moins. Les remèdes, en matière nancière, sont d'une déplorable banalité.

Pour diminuer l'impasse, nous avons dû, car c'était un résultat fficile à obtenir, mettre en œuvre toutes les mesures permettant e dépenser moins et d'encaisser plus.

Mais ici, je veux ouvrir une parenthèse.

J'ai dit que le plus grand danger, en matière d'assainissement nancier, était la récession, le ralentissement économique. Nous vons pris une initiative sans précédent, je crois, dans la tradition 'assainissement financier. Généralement, quand on voulait iminuer les dépenses, on diminuait d'abord les dépenses d'in-estissement. Nous avons pensé que, dans l'atmosphère de demi-écession qui existait dans le monde en 1958, et étant données les xigences de la situation française, c'eût été folie que de diminuer es investissements, car cela risquait d'aggraver le ralentissement conomique. J'étais convaincu que tout ralentissement sensible l'activité aurait fait échouer notre entreprise. Il fallait, à tout rix, prémunir le pays contre ce danger. Alors, non seulement nous n'avons pas réduit les investissements, mais nous avons ccepté toutes les majorations de crédit qui nous étaient deman-dées. L'augmentation était d'environ 335 milliards de francs, soit de 26 % sur les crédits de l'année antérieure.

En ce qui concerne l'escompte, par la Banque de France, des effets-logement, qui débitait imperturbablement son contingent l'inflation, nous avons demandé le plafonnement de ces escomptes, mais sans diminuer en rien les crédits pour la

construction. Nous avons prévu que le Trésor fournirait directement à la construction les crédits qui étaient antérieurement procurés par la Banque et cette dépense a été comprise dans les prévisions qui ont conduit au chiffre d'impasse limité à 600 milliards que je viens d'évoquer.

Donc, les deux robinets à inflation étaient fermés. Mais ce n'était pas suffisant. Dans toutes les tentatives antérieures, on avait observé un singulier phénomène, que nous avons appelé le « dérapage » : on constate qu'il y a un déficit ; pour le diminuer, on augmente les impôts, on diminue les subventions. Ceci provoque des hausses de prix qui, par la voie de l'indexation notamment, provoquent des hausses de revenus, et ainsi se trouve rétabli le déficit qu'on avait pour but de supprimer.

L'indexation nous est apparue comme la cause directe de ce dérapage. Nous avons conclu que, si l'on voulait se mettre à l'abri de ce danger, il fallait la supprimer.

Je sais l'actualité brûlante de la question de l'indexation, notamment dans le domaine agricole (1). Je tiens à bien préciser ma pensée sur ce point. L'indexation est une procédure qui lie directement ou indirectement, à des variations de prix, le montant nominal de certains revenus. Par là, elle fait, paradoxalement, de toute hausse des prix, une cause de hausse nouvelle. C'est par cette conséquence essentielle qu'elle engendre, presque inévitablement, la spirale infernale de l'inflation.

Nous avons donc recommandé au Gouvernement la suppression de l'indexation, mais non sans lui recommander aussi de réaliser, par voie d'adaptation directe, les augmentations de salaires nécessaires, compte tenu des augmentations prévisibles des prix. C'est seulement l'automaticité de l'ajustement que nous avons voulu supprimer, parce qu'elle rendait, pour nous, sans espoir, toute tentative d'assainissement financier. Cependant, pour des raisons sociales évidentes, nous avons demandé le maintien de l'indexation du salaire minimum interprofessionnel garanti.

En supprimant l'indexation, il fallait réduire au minimum les hausses probables de prix. Nous avons recommandé au Gouvernement une mesure importante qui était ce qu'on appelle, d'un vilain mot, la « libéralisation » des échanges, c'est-à-dire la sup-

(1) Je souligne encore que ce texte a été écrit en mai 1960.

ession des contingents qui, sur toutes les positions du tarif uanier, limitaient quantitativement les importations étranres.

Si l'on veut vraiment s'opposer à des hausses de prix, il n'y a u'un procédé efficace, c'est de rétablir sur les prix intérieurs, la ession des prix étrangers, et, pour cela, de supprimer le continntement des importations, c'est-à-dire de libérer les échanges.

Nous avons dit au Gouvernement : si vous n'êtes pas prêt à bérer les échanges, il ne faut pas vous engager dans la voie de assainissement financier, car c'est la certitude du dérapage, la rtitude de l'échec qui a été constaté dans les expériences antéeures. Le Gouvernement nous a suivis et a libéré les échanges concurrence de 90 % des positions du tarif douanier.

Cependant, si l'on supprimait les contingents, il ne fallait pas xposer la production française à des désastres sous l'effet de la oncurrence étrangère. Or les productions françaises ne se défenaient contre les importations étrangères qu'à l'abri de continents sur toutes les positions du tarif douanier ; en même temps, ous ne pouvions exporter qu'avec 60 milliards de subventions, ui prouvaient que les prix intérieurs français étaient trop levés relativement aux prix étrangers. Nous avons donc proposé ne dévaluation de 17,55 %, qui rétablissait, pour la production rançaise, des conditions de concurrence favorables. Les résultats ités plus haut, quant aux variations de la balance commerciale, ont prouvé avec évidence que nos calculs étaient fondés.

Ceci étant fait, on pouvait, sans inconvénient, rétablir la onvertibilité de la monnaie, au sens actuel du mot, c'est-à-dire pour les non-résidents ; j'espère qu'elle sera, sans trop de délai, tendue à l'ensemble du pays. Songez à ce qui serait arrivé si la France n'avait pas pu s'associer à ce grand mouvement de convertibilité monétaire qui a marqué, dans le monde entier, la fin de l'année 1958.

Pour parfaire l'opération, nous avons recommandé la création du franc lourd, qui n'a pas de sens substantiel, mais qui avait pour objet de donner à l'opinion le sentiment que la dévaluation n'était pas un pas de plus dans la voie d'une dépréciation continue de la monnaie, mais une opération aussi exceptionnelle que le changement de monnaie, donc, à vue humaine, non renouvelable.

Voilà l'ensemble des mesures qui ont été recommandées au Gouvernement et appliquées par lui. Faut-il s'étonner des résultats qu'elles ont procurés ?

Ce qui doit arriver, arrive

Le trait principal de ces mesures, c'est leur convergence. Elles rassemblent et mettent en œuvre toutes les influences propres à assurer, sans ralentissement sensible de l'activité économique, la stabilité durable des prix, l'équilibre de la balance des paiements, la reconstitution des réserves de devises et à rendre possible, par le développement de l'investissement, une reprise rapide de l'expansion économique sans inflation monétaire.

Il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de cette constatation. Rien n'est éternel en ce monde. Une vigilance de tous les instants reste nécessaire. Je dis seulement que ce qui s'est produit au cours des douze derniers mois n'a rien de mystérieux. Si ce qui devait arriver, est arrivé, c'est qu'on avait pris l'ensemble des mesures propres à le faire arriver et, inversement, si plusieurs tentatives antérieures de stabilisation ont échoué, c'est parce que certaines mesures fondamentales, comme la libéralisation des échanges et la suppression de l'indexation, avaient fait défaut.

Donc, dans tout cela, rien d'extraordinaire. La stabilisation de décembre 1958 est simplement le produit de l'action systématique qui tendait consciemment à la provoquer. Il est un peu humiliant pour nous, économistes, que la confirmation par les faits de nos prévisions, soit objet d'étonnement et presque de scandale. Quand des ingénieurs construisent un pont, personne ne s'étonne de sa solidité, mais qu'une opération de stabilisation mette un terme à une longue période d'inflation, paraît insolite et suspect.

Ainsi, ce qui s'est passé en 1959 était simple et entièrement prévisible. Ce qui est nouveau, par contre, dans les réformes de décembre 1958, c'est qu'elles aient pu être réalisées en bloc, telles que le comité les avait conçues. Elles ont été accomplies parce que le Général de Gaulle, qui disposait alors et pour une courte période, du pouvoir de légiférer par décrets, a décidé qu'elles le seraient et parce que, en les adoptant, il les a couvertes de son autorité et a obtenu par là que le pays les accepte, dans leur ensemble, avec un calme et un courage qui ont fait l'admiration du monde.

France a pris conscience des impératifs du développement

Voilà pour le passé. Je voudrais maintenant, rapidement, évo-ıer le problème économique français, tel qu'il se pose aujour-hui, après seize mois d'assainissement financier.

Il n'est pas inutile de considérer le passé et d'en tirer des ensei-nements. Mais il est plus utile encore de chercher à voir com-ent se présente l'avenir et de préciser, à temps, les mesures qui ont nécessaires pour que le bénéfice des réformes accomplies e soit pas perdu.

Si l'on veut porter sur le passé un jugement équitable, il faut, vant tout, ne pas sous-estimer les progrès économiques qui ont é réalisés pendant la longue période d'inflation que nous venons e traverser.

Entre 1938 et 1957, la production industrielle française a été ıultipliée par 2, la production agricole a augmenté de 25 % ıalgré la diminution d'un cinquième des effectifs de travailleurs mployés dans l'agriculture. Le montant des investissements et es exportations était multiplié par 2,5. On a construit aussi eaucoup de logements, d'écoles, d'hôpitaux ; leur nombre reste ncore insuffisant, mais nul ne peut nier qu'un effort fécond a té accompli.

En gros, les 45 millions de Français d'aujourd'hui ont un ıiveau de vie qui dépasse de 50 % celui dont bénéficiaient les 40 millions de Français d'avant-guerre. Les investissements, en 1959, représentent 18 % du revenu national brut, ce qui est considérable. Le taux de croissance, cette année, rejoindra le niveau le plus élevé constaté depuis 1950.

Donc notre après-guerre n'a pas été sans résultats. Ceux qui ont été obtenus sont d'autant plus importants que, par leur nature, ils répondent aux vœux du pays, puisqu'ils apportent aux familles de larges améliorations de bien-être, et à la Nation, plus de puissance et de prestige.

Ces résultats sont acquis. Mais comment l'ont-ils été ? Ils ont été obtenus par la volonté de réaliser, envers et contre tout, un programme d'investissement. C'est une véritable prise de conscience des impératifs du développement, peut-être due au renouveau démographique, qui a entièrement modifié l'attitude de la Nation. Cette prise de conscience s'est traduite par la ferme

volonté de réaliser les investissements indispensables, nonobstant l'inexistence des moyens financiers nécessaires à leur financement.

Il n'y avait pas, sur le marché, l'épargne que la modernisation et le développement de l'équipement eussent exigée. Et si l'épargne offerte sur le marché était insuffisante, c'est parce que nous nous trouvions enfermés dans le cercle vicieux de l'inflation : l'épargne ne venait pas sur le marché parce qu'il y avait inflation et il y avait inflation parce qu'il n'y avait pas assez d'épargne sur le marché.

Nonobstant quelques périodes de rémission, le processus s'est poursuivi pendant une longue période.

Mais, le 1er juin 1958, la partie était finie. Il restait au fonds de stabilisation des changes, pour payer les importations, 205 millions de dollars et, pendant le seul mois de mai, nous en avions dépensé 127 ; cela signifiait que dans les six semaines, si les choses n'avaient pas été modifiées, nous aurions dû contingenter strictement nos importations, diminuer l'activité des usines qui utilisaient des matières premières étrangères et accepter les troubles économiques et sociaux que pareil ralentissement ne pouvait manquer d'entraîner.

Or l'épuisement des réserves de devises est la conséquence inévitable et quasi-automatique de l'inflation. Le 1er juin 1958, nous n'avions devant nous qu'une alternative : l'isolement économique ou l'assainissement financier. C'est la deuxième solution qui a été choisie.

Nécessité d'une « économie fine »

L'assainissement financier a provoqué, dans l'économie française, un changement profond, dont l'importance n'est pas encore pleinement mesurée. Pendant toute la période antérieure, l'expansion avait été portée par la puissante vague d'inflation de l'après-guerre. L'excès de demande globale qui en était la marque fournissait à toutes les productions, quels qu'en fussent l'utilité ou le prix, des débouchés assurés. Dans presque tous les domaines, il y avait excès de demande. De ce fait, sauf en quelques secteurs indûment déprimés, les conditions de production n'avaient pas grande importance. Il n'était pas indispensable d'avoir les meilleures techniques, les prix les plus bas, les

ductions les mieux adaptées au goût des acheteurs ou les alisations les plus économiques. Tout pouvait être offert sur le rché et, du fait de l'excès de demande, tout ce qui était offert it vendu.

L'assainissement financier a créé une situation entièrement uvelle. Désormais, l'excédent de demande globale, qui a été, ndant toute la période antérieure, le moteur de l'expansion, existe plus. Sa disparition a entraîné une modification pro-nde des conditions de production. A l'avenir, seuls trouveront eneurs, parmi les vendeurs, ceux qui auront su réaliser les ûts de production les moins élevés. Toutes les notions qui aient devenues subalternes dans l'euphorie de l'inflation, le coût production, la perfection technique, la bonne organisation des ntreprises, les frais de transport, ont repris une importance cisive et d'autant plus grande que, en même temps que nous rtions de l'inflation, nous décidions d'entrer dans le Marché ommun et de pratiquer à l'égard du reste du monde une poli-que de démobilisation douanière. Pour la première fois depuis ngt-cinq ans, la production française va se trouver exposée à la oncurrence de l'étranger et surtout à celle de l'économie alle-nande, si dynamique, et dont les produits, d'ici quinze ans, et eut-être avant, entreront librement sur nos marchés.

La fin de l'inflation et l'entrée dans le Marché Commun hangent complètement les données du problème économique rançais. Ce changement, au moins en ce qui concerne le premier erme, était inévitable ; personne n'aurait pu en dispenser le ays. Il peut être très largement bénéfique quant au progrès du iveau de vie et à la poursuite de l'expansion économique. Mais l entraîne de lourds devoirs, dans la mesure où, par la restaura-tion du mécanisme de sélection que constitue la concurrence, il end indispensable la reprise de calculs économiques serrés, ninutieux, où la comparaison des coûts de production, l'analyse le leurs éléments, reprendra toute son importance.

Pour mesurer l'ampleur du changement de climat résultant de 'assainissement financier, il suffit d'évoquer le problème des charges d'intérêt dans les coûts de production. Peu importaient les taux élevés lorsque les entreprises savaient qu'elles rembour-seraient leurs emprunts en francs dépréciés. En régime de stabi-lité, au contraire, le taux de l'intérêt nominal reprend tout son sens, en tant qu'élément du coût de production.

De la même façon, les facteurs de rigidité qui font obstacle au progrès technique, qui assurent la survivance d'entreprises désuètes ou de méthodes de production périmées, pouvaient n'être pas mortels lorsque, du fait de la hausse continue des prix, les entreprises étaient assurées de prix de vente toujours supérieurs aux coûts de production, si élevés qu'ils fussent, mais deviendront, en régime de stabilité et de marché commun, des causes d'élimination par la concurrence des producteurs mieux équipés ou mieux organisés.

Désormais, l'économie française devra être une « économie fine », soucieuse au maximum de ses méthodes et de ses techniques.

Le changement d'ambiance résultant de l'assainissement financier exige de la part des producteurs — qu'ils soient industriels, commerçants ou agriculteurs — un effort d'adaptation difficile, mais essentiel. S'il est accompli, la France cueillera tous les fruits que l'expansion dans la stabilité peut lui procurer. S'il ne l'est pas, c'est la stabilité elle-même qui se trouvera rapidement menacée.

Le Gouvernement a compris cette exigence. Il a constitué, par un décret du 13 novembre 1959, une commission que préside le Premier Ministre et dont nous sommes, mon camarade Armand et moi, vice-présidents. Notre commission a pour mission de formuler des recommandations tendant à la suppression des dispositions de droit ou de fait, qui font obstacle à l'expansion économique. Elle devra donc parer à toutes les scléroses qui, en diminuant la flexibilité de notre économie, c'est-à-dire ses possibilités d'adaptation à des conditions nouvelles, notamment à celles qui résultent du marché commun et de la libéralisation des échanges, font obstacle à la défense et à l'extension de ses débouchés.

Je ne veux pas devancer les recommandations de cette commission. Elles seront publiées avant l'été. Je crois que c'est Napoléon qui a dit qu'il était inopportun de parler d'une chose dans le moment où on la faisait. Il est plus inopportun encore d'en parler quand elle n'est pas complètement faite (1). Je resterai donc discret sur les recommandations que formulera notre commis-

(1) Il faut rappeler encore que cette constatation date de mai 1960, époque à laquelle l'article a été écrit. Elle ne sera plus vraie à la date à laquelle il sera publié.

on. Laissez-moi constater toutefois qu'il est indispensable que l'effort qu'elle recommandera soit accompli, car il faut qu'il le soit pour que coexistent, d'une façon durable, l'expansion économique et la stabilité monétaire.

Qu'il me soit permis, cependant, de marquer dès maintenant qu'il y aurait deux moyens de déconsidérer la politique que nous recommanderons et de la rendre inapplicable ; l'un serait de la qualifier de libérale, l'autre de la qualifier de dirigiste. Dans les deux cas, elle serait compromise. Elle n'a qu'une prétention, c'est d'être raisonnable. La suppression des scléroses de nos structures économiques est aujourd'hui, après l'assainissement financier, la première exigence d'une politique de prospérité et de bien-être. Et c'est pour cela qu'elle sera accomplie.

Jacques RUEFF.

R. AUBOIN

vers une politique monétaire moderne dix années d'expérience et de progrès

Immédiatement après la fin des hostilités, c'est bien entendu la préoccupation de relever les ruines, de parer aux pénuries les plus graves, d'employer au maximum les ressources humaines et matérielles qui l'emportait sur toutes les autres.

Il régnait alors dans les milieux dirigeants des principaux pays, sur les questions économiques et monétaires, un curieux mélange de pessimisme et d'optimisme : pessimisme, car on vivait encore dans la crainte d'une « grande crise » d'après guerre, analogue à celle de 1930 qui avait marqué les esprits de toute une génération. Optimisme, car on pensait avoir trouvé, dans les méthodes utilisées pour surmonter la crise puis pour financer la guerre, des moyens d'action sûrs et modernes capables de maintenir durablement le plein emploi. Ces méthodes étaient fondées principalement sur une politique systématique d' « argent bon marché », compensée par des contrôles physiques étendus de la production, du commerce et des changes.

L'expérience s'est vite chargée de dissiper aussi bien les craintes que les illusions. La grande crise n'est pas venue et les méthodes d'argent facile ont vite trouvé leurs limites.

Les dures leçons des faits ont obligé à réviser les vues trop hâtives et trop doctrinales, brisant ce qui, dans beaucoup de

ys, tendait à devenir un nouveau conformisme, plus rigide core peut-être, que l'ancien.

En dix ans, il s'est ainsi produit, en matière de politique monére, une évolution remarquable ; évolution d'autant plus intésante qu'elle a été dans une large mesure empirique, faite succès et d'échecs, imposée à travers la grande diversité des nditions nationales par des nécessités profondes exigeant une nstante adaptation aux réalités ; évolution décisive pour la défition d'une politique monétaire vraiment moderne qui réussira combiner ce qui subsiste de vérité fondamentale dans les trations héritées du XIX[e] siècle avec ce qui, à l'épreuve, s'est révélé ficace des innovations du XX[e].

* * *

Très vite il est devenu évident que les idées généralement çues à la fin des hostilités avaient besoin d'une sérieuse révion.

En premier lieu, la crise grave que l'on redoutait ne s'est pas roduite. On pouvait soutenir évidemment qu'elle n'était que etardée et surviendrait un jour ou l'autre. Il était clair, néanmoins, que les circonstances étaient radicalement différentes de elles de 1930. Excès de liquidité hérités de la guerre, insuffiances matérielles de toutes sortes, tâches immenses de reconsruction, tout poussait à l'inflation plutôt qu'à la déflation.

En second lieu, les pays qui avaient cherché à résoudre les roblèmes du retour à la paix en prolongeant les méthodes de guerre ont eu à faire face à des crises répétées de hausse intéieure et de déficit extérieur que les contrôles directs sur les prix, le commerce et les changes ont été aussi impuissants à surmonter qu'à éviter.

Il en résultait en Europe une « pénurie de dollars » si générale, que certains économistes tendaient à la considérer comme un fait permanent auquel créanciers et débiteurs « structurels » devraient, de gré ou de force, s'adapter.

On n'avait pas été sans remarquer, cependant, que certains pays semblaient échapper au sort commun. C'est ainsi que la Belgique qui avait pris des mesures rigoureuses pour réduire l'excès de liquidité hérité de la guerre, et où les autorités monétaires avaient ensuite résisté mieux qu'ailleurs à la tentation de l'argent facile, avait pu pousser activement sa reconstruction sans

sacrifier ses réserves et n'avait pas connu de crise de change sérieuse.

De même s'était imposée à l'attention la courageuse action entreprise dès 1947 par le Président Einaudi, alors à la tête de la Banque d'Italie, pour reprendre en mains le crédit et briser une inflation en apparence incontrôlable. Le résultat avait été une rapide stabilisation des prix et du change qui a fait de la lire, depuis treize ans, une des monnaies les plus stables de l'Europe.

Il est ainsi apparu peu à peu que le « manque de devises fortes » était loin d'être aussi général et inéluctable qu'on voulait bien le dire et que les méthodes de financement intérieur avaient, elles aussi, une influence importante, parfois même décisive, sur l'état de la balance extérieure.

L'idée, trop hâtivement adoptée, qu'il suffisait d'appliquer aux problèmes de paix les méthodes imposées par la guerre a ainsi perdu du terrain et la voie a été ouverte à la recherche objective d'une politique économique et monétaire mieux adaptée aux circonstances réelles de l'époque.

Deux faits ont eu sur la suite des événements une influence décisive : la mise en œuvre, dès 1948, du Plan Marschall et la dévaluation de la livre sterling de septembre 1949 suivie de l'ajustement du cours de nombreuses monnaies. Le Plan Marschall avait pour but essentiel de maintenir les courants du commerce international et l'approvisionnement en matières premières des pays en voie de reconstruction. Son objet n'était pas monétaire et certaines de ses dispositions étaient même loin de favoriser la reconstitution des réserves des pays bénéficiaires.

De même l'ajustement du cours de la livre sterling par rapport au dollar avait été beaucoup plus une mesure de circonstance imposée par les difficultés de l'été 1949 qu'un moyen délibéré de rétablir à plus long terme la convertibilité de la livre dont un essai prématuré venait d'échouer.

Mais en fait, ces deux événements conjugués ont eu des conséquences monétaires importantes. Quelles qu'aient été les précautions prises pour donner à l'aide Marschall le caractère d'un apport physique en marchandises, tout dépendait de l'emploi des fonds procurés aux gouvernements bénéficiaires par la vente de ces marchandises.

Ces fonds constituaient en fin de compte pour l'économie du pays un apport net de capitaux extérieurs. Si ces capitaux étaient

dicieusement utilisés à renforcer l'épargne intérieure, il deve-
it possible, sans ralentir la reconstruction, de mettre fin aux éthodes de financement inflationnistes, de rétablir l'équilibre la balance des comptes et d'amorcer un renforcement progres- f des réserves.

En même temps, les cours de change plus réalistes auxquels aient parvenus les principaux pays européens donnaient une ise durable à l'équilibre momentanément assuré par l'aide Mars- iall. De ce fait, les contrôles les plus rigides ont pu être peu à eu assouplis et rétablie une certaine concurrence internationale, ondition indispensable d'une stabilisation au moins relative des rix et des changes, d'une vigoureuse expansion du commerce et 'une amélioration de la productivité.

Ainsi, au début de 1950 se trouvait créée une situation entière- ient nouvelle qui a permis de donner un contenu concret aux écisions de principe visant au rétablissement d'un système ionétaire international. L'œuvre des autorités monétaires natio- iales et des organisations internationales, anciennes ou nouvelles, qui est analysée dans d'autres chapitres de ce numéro, n'aurait as été possible sans ces années d'ajustement préalable qui ont ouvert la voie aux progrès décisifs des dix dernières années.



Si la guerre de Corée a d'abord paru mettre en danger les pre- miers résultats obtenus, cette épreuve a eu cependant, elle aussi, des conséquences positives.

Pour faire face à la hausse mondiale des prix des matières premières et éviter qu'elle n'entraîne leurs économies dans une nouvelle inflation incontrôlable, les pays encore attachés au dogme de l' « argent bon marché » ont dû sacrifier leurs préfé- rences doctrinales aux nécessités pratiques et utiliser, à leur tour, l'arme de la politique monétaire soit par un relèvement délibéré des taux, soit même par des mesures plus directes de restriction de crédit.

Successivement, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, l'Alle- magne, la Suède, peu après la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, sont passés dans le camp des pays qui avaient rétabli une politique monétaire flexible adaptée aux circonstances.

Le fait que ces pays avaient des gouvernements de nuances

politiques très diverses, allant des conservateurs aux socialistes, n'a pas peu contribué à dépolitiser les questions de technique monétaire. Une vue plus objective est devenue possible et on s'est rendu compte que le système de l'argent facile, appliqué à contretemps, était plus nuisible qu'utile au progrès.

En même temps, aux Etats-Unis, avaient abouti les délicates négociations menées entre le Département du Trésor et le Système de Réserve Fédérale pour assouplir la gestion de la dette et mettre fin au régime des taux rigidement bas. Sans y être contraints comme les autres pays, par des difficultés de balance extérieure, les Etats-Unis pouvaient entrer à leur tour dans la voie d'une politique monétaire flexible, donc efficace.

Ainsi façonnée empiriquement, la politique monétaire s'est trouvée, dans tout le monde occidental caractérisée par sa flexibilité, par un recours délibéré au maniement des taux d'intérêt et autres mesures de contrôle du crédit, par un effort pour harmoniser l'action des gouvernements et celle des banques centrales, ainsi que par un développement considérable et une libération progressive des échanges de marchandises et de capitaux.

Une étape importante a été franchie quand, en décembre 1958, la plupart des pays européens ont pu rétablir la convertibilité externe de leur monnaie et que, les réserves monétaires ayant commencé à être plus normalement distribuées entre les Etats-Unis et le reste du monde, la discrimination envers la zone dollar a tendu à perdre sa justification.

Il subsiste bien entendu des divergences fondamentales, non seulement entre les pays de l'Est à économie centralisée et planifiée et les pays occidentaux pratiquant en majorité une économie de marché, mais aussi entre pays industrialisés et pays producteurs de matières premières, entre pays développés et pays en voie de développement. A l'intérieur même de chaque économie, controverses et oppositions d'intérêts n'ont rien perdu de leur âpreté.

Il n'en reste pas moins que si l'on se reporte à dix ans en arrière, les progrès sont frappants. Les expériences des différents pays les ont conduits à des conclusions analogues sinon identiques. La technique monétaire dégagée de plus en plus des querelles doctrinales, si elle n'est pas devenue pour autant une science exacte, a gagné partout en efficacité et en précision. Des succès comme des échecs il est devenu possible de tirer un certain

ombre de leçons, assez claires pour ne pouvoir être que difcilement contestées.

⁂

Le point le plus net est sans doute qu'une bonne politique monétaire reste, au milieu du XXe siècle comme elle l'était au XIXe, une des conditions essentielles de progrès et d'expansion durables. Pour l'avoir gravement sous-estimé, bien des pays ont fait récemment d'amères expériences.

Mais, et c'est là l'enseignement de la grande crise de 1930 et du courant d'idées qu'elle a provoqué, la politique monétaire au sens étroit du terme ne suffit plus.

On ne peut remplacer par une simple technique (qu'elle soit celle de l' « étalon or » ou celle de l' « argent bon marché ») une politique d'ensemble, à la fois monétaire, économique et sociale, embrassant tous les aspects vivants de l'expansion et du progrès.

L'objectif moderne du plein emploi de toutes les ressources est aussi nécessaire et légitime que le demeure l'objectif d'une monnaie saine. L'erreur est de les opposer comme on le fait encore trop souvent.

Pourtant les exemples n'ont pas manqué : tandis que les pays qui ont financé leur expansion par des procédés inflationnistes sont venus buter sur des crises répétées, la preuve a été faite que la discipline monétaire, non seulement ne nuisait pas à une expansion saine, mais encore qu'elle en constituait la base indispensable.

Le cas souvent cité de l'Allemagne fédérale depuis 1950 a été le plus spectaculaire mais non le seul et, récemment encore, la réforme monétaire française de décembre 1958 a démenti tous les pronostics pessimistes en ouvrant la voie, au bout de quelques mois, à une vigoureuse reprise.

Le fait n'est pas nouveau. Après tout, la discipline de l'étalon or n'a pas empêché l'expansion industrielle remarquable qui a précédé la première guerre mondiale.

Le préjugé contraire provient de la confusion, inconsciente ou volontaire, entre les apparences immédiates et les conséquences durables.

Le financement inflationniste semble à première vue résoudre tous les problèmes que pose l'insuffisance des ressources réelles. Les contrôles physiques semblent à première vue éviter les consé-

quences gênantes de ce financement. Les restrictions à l'importation semblent à première vue « économiser les devises » et rétablir l'équilibre de la balance extérieure. Mais au bout de peu de temps, on s'aperçoit que ces garanties sont illusoires et qu'elles le deviennent d'autant plus vite que le financement inflationniste apparaît, non comme un pis-aller momentané, mais comme une politique délibérée, donc durable.

Le temps n'est plus où la masse de la population avait peine à prendre conscience de la dépréciation monétaire, ce qui permettrait aux gouvernants (et à une minorité bien informée) de lui imposer ainsi un prélèvement invisible équivalent à une « épargne forcée ».

Chacun a appris, non seulement à se défendre, mais encore à anticiper sur la dépréciation escomptée, avec les conséquences cumulatives que comporte cette réaction sur les prix, le change, la consommation et les investissements.

Si, dans cette situation, des mesures rigoureuses deviennent indispensables, c'est que le pays est engagé par l'inflation dans une voie sans issue. Une reconversion économique est devenue indispensable que les mesures d'assainissement financier et monétaire ont précisément pour objet de provoquer. Le choc est d'autant plus brutal que le mal à guérir était plus profond et que la réaction a été plus tardive.

La leçon est que le meilleur moyen d'éviter les à-coups et les retours en arrière douloureux est précisément d'agir à temps, sans se laisser arrêter par des inconvénients immédiats mais passagers. La vie économique réserve d'ailleurs bien des surprises et les autorités doivent être en mesure à tout moment d'adapter leur politique à des situations imprévues sans se laisser enfermer dans des systèmes trop rigides.

Les petits pays en sont généralement conscients car ils savent qu'ils subissent directement l'effet des conjonctures extérieures. Mais le fait s'impose aussi aux plus grands : leur masse même rend les erreurs plus dangereuses et plus difficiles à corriger à une époque où l'opinion est largement, sinon toujours exactement, informée, et où les réactions collectives aux fluctuations économiques prennent vite un caractère dangereux.

L'expérience des années d'après-guerre, aux Etats-Unis comme en Europe, prouve que la tâche des autorités monétaires est avant tout de diagnostiquer, pour les combattre à temps, les signes

inflation comme de déflation. Il leur faut, selon la frappante rmule employée par le Président du Système de Réserve Fédéles des Etats-Unis, « s'appuyer constamment contre le vent ». L'expérience prouve aussi qu'une action énergique comme celle ui, en septembre 1957, a relevé de 5 à 7 % le taux d'escompte la Banque d'Angleterre est celle qui a le plus de chances de ussir et de permettre un assouplissement rapide, une fois le sultat obtenu.

Ainsi, la flexibilité, la volonté de réagir à temps, sans égard our les inconvénients immédiats mais passagers, voilà ce qui, nos jours plus que jamais, caractérise une politique monétaire ficace.

***

Le second fait qui s'est imposé à l'attention c'est que, dans une conomie moderne, un facteur capital de l'équilibre monétaire st la manière dont est financé l'investissement.

Le déficit budgétaire courant n'est plus la seule ni même la rincipale cause d'inflation. Ce qui compte de plus en plus c'est rapport d'ensemble entre l'investissement, public et privé, 'une part, l'épargne réelle du pays, d'autre part. Si l'épargne est nsuffisante ou l'investissement excessif, l'appel au crédit banaire et à l'argent à court terme pour financer les investissements long terme ne tarde pas à provoquer une tension inflationniste, vec toutes ses conséquences.

Le principal défaut de la politique trop rigide d' « argent bon marché », pratiquée après la guerre, était précisément que, pour naintenir des taux bas, indépendants du rapport réel entre épargne et investissement, la tentation était grande de recourir trop libéralement au crédit bancaire. On a vu des banques centrales perdre la majeure partie de leur réserve d'or et de devises, remplacée dans leur bilan par les fonds d'état qu'elles achetaient pour maintenir des cours artificiellement élevés. Le fait que l'appareil de production du pays était intact, que ses finances étaient en ordre et qu'il s'agissait de financer des investissements utiles n'a protégé ni la balance extérieure des comptes ni l'équilibre intérieur des prix des conséquences d'une expansion massive du crédit bancaire.

Heureusement, pour suivre l'évolution complexe de la vie économique et appuyer leurs décisions sur une base plus solide que les vues, toujours déformées en ces matières, des cercles poli-

tiques ou des milieux d'affaires, les autorités disposent aujourd'hui, dans les principaux pays, de méthodes d'observation et d'analyse économiques de plus en plus précises.

L'interprétation des chiffres et notamment des essais de « comptabilité nationale » est toujours délicate. Il serait regrettable qu'en utilisant d'une manière imprudente un instrument de travail précieux et surtout en voulant en tirer, pour le grand public, des conclusions hâtives, on risque d'affaiblir la valeur réelle de ces recherches.

Mais, dès à présent, on peut trouver dans les comptes nationaux des principaux pays le moyen de comparer l'épargne, l'investissement et les actifs ou passifs financiers des principaux secteurs de l'économie : secteur des personnes privées, secteur des entreprises, secteur public notamment. Les variations des avoirs extérieurs constituent essentiellement le solde compensateur de la balance globale entre l'épargne et l'investissement. C'est ainsi que, lors des grandes disparités constatées dans les balances des comptes européennes de 1957, on remarque qu'en Allemagne fédérale une épargne nette de DM 20 milliards des entreprises et des particuliers a été encore renforcée par une épargne du secteur public de près de 15 milliards, si bien que l'investissement global de 29 milliards a laissé un excédent d'épargne qui a permis de financer une augmentation de plus de 5 milliards des avoirs extérieurs.

La situation était exactement inverse en France où le déficit du secteur public est venu concurrencer sur le marché des capitaux les besoins des entreprises et où, bien que l'épargne privée ait été du même ordre de grandeur qu'en Allemagne, l'investissement global de F. fr. 2.275 milliards n'a pu être financé, à concurrence de 535 milliards, que par un nouvel endettement extérieur à court terme de plus d'un milliard de dollars.

Il n'est plus guère possible d'échapper à la conclusion que la solidité d'une monnaie et l'expansion durable d'une économie dépendent essentiellement du fait que l'investissement public et privé est financé par une épargne authentique.

***

Un autre facteur important qui commande l'évolution monétaire d'une économie moderne est la relation qui existe entre les

ogrès de la productivité et ceux de l'ensemble des revenus, laires et profits notamment.

En pratique, c'est dans les secteurs les mieux organisés ou les us favorisés par les circonstances, surtout s'il s'y ajoute un ément de monopole ou de protection particulière, que la hausse s revenus est la plus forte. Ces secteurs, en accaparant main-œuvre et capitaux par des rémunérations élevées, renchérissent s coûts, même dans les secteurs où les progrès de la productivité ıt été les plus faibles.

Il existe donc un réel danger que, si un mécanisme, conscient u naturel, ne vient pas harmoniser la relation globale entre les venus et la productivité, l'évolution se produise à sens unique rs une détérioration progressive de la monnaie, avec tout ce que la comporte de conséquences à plus ou moins longue échéance our l'épargne et l'investissement.

C'est pourquoi il est indispensable que la marge créée par le rogrès technique dans les secteurs les plus avancés continue être, au moins en partie, utilisée à abaisser les prix des produits e grande consommation dans l'intérêt de la masse des consom-mateurs. C'est à la fois une nécessité sociale et une nécessité conomique, car la productivité ne dépend pas seulement de investissement ni de la recherche scientifique, si importants que oient ces facteurs, elle dépend aussi et dans une large mesure de a pression constante qui, malgré leur tendance à la rigidité, blige les économies modernes à maintenir un large degré de lexibilité et d'adaptation permanente à la demande.

Cette pression ne peut être que celle d'une concurrence effec-ive, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un climat de stabilité nonétaire. Les deux grands ennemis de la productivité sont, 'expérience le prouve, l'inflation et la situation de monopole ésultant d'un protectionnisme excessif qui, en maintenant toutes es situations acquises, en compensant par la hausse des prix outes les insuffisances, vont directement à l'encontre du progrès.

Pourquoi faire un effort pour vendre sur des marchés étran-gers difficiles puisque le marché intérieur est réservé ? Pourquoi imiter les investissements superflus ou résister à des augmenta-ions de coûts injustifiés puisque les prix de vente sont toujours en hausse et que, d'ailleurs, il faut dépenser au plus vite une monnaie qui va toujours en se dépréciant ?

En pratique, ce sont les pays qui ont, après la guerre, respecté

la discipline monétaire la plus rigoureuse et qui, de ce fait, on pu ouvrir le plus largement leurs frontières à la concurrence étrangère, qui ont acquis la plus forte capacité de concurrence en faveur de leurs propres produits sur les marchés extérieurs.

La leçon n'a pas été perdue et il est indéniable que jamais, depuis la première guerre mondiale, le commerce international n'avait marqué un tel essor qu'au cours des dix dernières années. Des progrès considérables et continus ont été faits dans la voie d'une libération progressive des échanges. Des pays de plus en plus nombreux ont compris que, même en cas de difficultés momentanées, leur intérêt était d'éviter le retour à des mesures d'isolement, plus nuisibles qu'utiles à leur propre prospérité.

La suppression des restrictions les plus brutales telles que les mesures de contingentement, la réduction des taxes douanières les plus élevées, l'assouplissement des innombrables dispositions administratives faites pour entraver les échanges ont cessé peu à peu d'être de simples formules de style exigées par la politesse internationale, pour devenir un des facteurs actifs d'une politique moderne, un des moyens pratiques de progrès et d'expansion.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que le courant d'idées qui depuis 1930 a profondément modifié l'attitude de tous les pays envers les problèmes d'expansion et de plein emploi, n'a jamais été conçu par ses initiateurs, et notamment par Keynes, dans un cadre d'isolement et de nationalisme économique.

C'est de plus en plus, au contraire, dans un cadre international qu'une politique monétaire et économique moderne est destinée à s'affirmer et les méthodes fondées sur l'isolement d'une économie fermée ont aujourd'hui quelque chose d'anachronique.

⁂

Dans sa technique aussi la politique monétaire s'est élargie et transformée. Le maniement des taux d'intérêt a prouvé son efficacité et on ne conçoit pas de politique monétaire anticyclique qui ne soit fondée sur leur flexibilité. Mais pour seconder leur action on a recours aussi à des moyens plus directs d'agir sur le crédit.

Opérations d' « open market », mesures, légales ou officieuses, ayant pour objet de modifier le niveau des réserves des banques

mmerciales à la banque centrale, taux de pénalisation au-delà certains « plafonds d'escompte », des méthodes de plus en us raffinées ont été mises en œuvre et ont prouvé leur utilité. Dans plusieurs pays des enquêtes officielles ont été entreprises our juger dans quelle mesure il convenait de modifier les prodés traditionnels en vigueur et la tendance à donner aux autotés monétaires des moyens d'action accrue s'est nettement génélisée.

En même temps, les vues se sont modifiées et élargies jusqu'à glober, non plus le seul bilan de la banque centrale ni même seul système bancaire, mais l'ensemble de l'économie. La cirlation monétaire proprement dite et le total des engagements à ue de la banque centrale ne sont plus le seul élément d'appréciaon. De plus en plus, on tient compte maintenant de l'évolution es dépôts dans tout le système bancaire, puis de la liquidité des ecteurs non bancaires de l'économie et enfin des liquidités de econd rang que constituent notamment les bons et effets à court erme.

La politique bancaire dans son ensemble et la gestion de la ette publique sont devenues des facteurs importants de la situaion monétaire globale.

De même l'état des réserves n'est plus apprécié seulement au ens étroit et traditionnel du terme. A l'or s'ajoutent, non seulenent les disponibilités à vue sur l'étranger de la banque centrale, nais encore les créances et les dettes à court terme du Trésor, uis les créances et les dettes à court terme des banques et des ntreprises envers l'étranger.

On acquiert ainsi une vue plus complexe mais aussi plus réelle de la balance entre engagements et réserves du pays ; les autorités se trouvent mieux à même de saisir les faits dans leur ensemble et de mesurer en temps utile des mouvements qui pourraient avoir, s'il n'y était paré en temps opportun, des incidences monétaires considérables.



L'évolution de la technique et de la politique monétaires pose, d'une manière renouvelée, sinon entièrement nouvelle, la question de la place des autorités monétaires dans la nation et plus précisément des rapports entre le Gouvernement, la banque centrale et le système bancaire.

La solution classique donnant à la banque centrale une large indépendance (bien que celle-ci n'ait jamais été absolue) avait le grand avantage de placer la monnaie au-dessus des contingences politiques et surtout à l'abri des demandes du Trésor.

En pratique, sur les grands marchés, celui de Londres notamment, une coopération étroite a toujours existé entre la Banque centrale, le Trésor et le système bancaire. L'étalon or n'a jamais été aussi automatique qu'on le prétend et une telle coopération a toujours été nécessaire à une politique monétaire active.

C'est précisément le défaut, durement ressenti au moment de la crise de 1930, d'une politique suffisamment active qui a mené, dans certains pays, à la nationalisation de la banque d'émission, dans tous, à l'intervention de plus en plus étendue des autorités politiques en matière économique et monétaire.

Mais on s'est vite aperçu que si l'ancienne formule ne correspondait plus aux exigences de notre temps, encore plus mal adaptée aux réalités aurait été une solution faisant de la Banque centrale un simple agent technique d'exécution des volontés gouvernementales, subissant, sans moyens propres de défense, tout le poids des demandes de crédit du Trésor et des « groupes de pression » économiques.

La Banque centrale, quelle que soit la définition légale de son rôle, a une responsabilité précise envers la nation parce qu'elle est la seule à pouvoir défendre cet aspect particulier de l'intérêt général : la monnaie.

L'expérience a prouvé jusqu'à l'évidence qu'il n'est pas de politique monétaire efficace et durable sans une autorité suffisamment qualifiée du point de vue technique et suffisamment indépendante du point de vue politique et économique pour former son propre jugement et pour agir à tout moment, d'une manière appropriée aux circonstances, avec toute la vigueur et la rapidité nécessaires.

Mais, dans une économie moderne, la situation monétaire résulte en fait d'un ensemble d'actions dont beaucoup dépassent le domaine de responsabilité propre de la Banque centrale.

Non seulement la gestion de la dette et du budget, mais celle de tout le secteur public de l'économie, très important dans de nombreux pays, l'action, directe ou indirecte, de l'Etat sur les prix, les salaires, les échanges, les investissements ont des incidences monétaires considérables. Elles peuvent renforcer puis-

ımment mais aussi rendre vaines les mesures prises par la anque centrale dans son domaine propre qui est celui du crédit.

C'est pourquoi tant de gouverneurs de Banque centrale ont été nenés récemment à souligner les limites de la politique monéaire. Après l'avoir sous-estimée après la guerre, on a peut-être ndance maintenant à la surestimer. La politique de crédit ne ıffit pas. Elle est, comme on l'a dit, « puissante mais non touteuissante ». Elle ne peut être efficace que si le jugement impartial ue la Banque centrale porte sur la situation monétaire et qui étermine sa propre action est accepté loyalement par les autoités, les milieux d'affaires et l'opinion, si les mesures qu'elle rend pour modérer un boom excessif ou réagir contre une récesion naissante sont secondés par un effort d'ensemble des secteurs ublic et privé, résolument orientés dans le même sens.

L'histoire monétaire récente a confirmé qu'en cette matière out se tient. Tous les essais de redressement partiels ont régulièement échoué parce qu'ils laissaient sans solution des questions ssentielles : déficit financier, disparité des prix et des changes, xcès de crédit notamment. Les déséquilibres fondamentaux qui ubsistent alors rendent précaires les résultats obtenus dans l'autres secteurs et font bientôt retomber le pays dans une crise lus grave que les précédentes.

Cette constatation n'est pas nouvelle. Après la première guerre mondiale, des ressources importantes ont été dépensées sans résultats décisifs en Europe centrale et orientale, sous forme d'opérations de secours dispersées, jusqu'au jour où ont pu être mis en œuvre des programmes d'ensemble bien étudiés de restauration économique et monétaire, sous l'égide notamment du Comité financier de la Société des Nations ou de Groupements de banques d'émission ; on a été surpris alors et des résultats obtenus, et de la modestie de l'apport extérieur qui avait été en fin de compte utilisé.

Ce qui faisait la force de ces programmes c'était précisément qu'ils conjuguaient étroitement l'action économique, financière et monétaire, donnant ainsi une nouvelle orientation à l'effort du pays tout entier. La leçon n'a rien perdu de sa valeur.

C'est à juste titre que les économistes modernes ont appelé l'attention, d'une part, sur la nécessité d'une politique anticyclique, d'autre part sur l'importance, pour le succès de cette

politique, des « facteurs de stabilisation » incorporés dans l'économie, les « built-in stabilisers » des Américains.

On a constaté que lorsqu'il s'agit d'empêcher une récession naissante de s'aggraver, l'action proprement monétaire se trouvait grandement facilitée par l'existence d'investissements publics, peu sensibles à la conjoncture, et de prestations sociales, indemnités de chômage notamment, qui tendent à maintenir une consommation normale.

Mais on a constaté également que ce sont les pays qui ont conjugué la modération, sinon la réduction des coûts, avec une expansion appropriée de crédit, qui ont obtenu, pour corriger une récession, les résultats les plus rapides et les plus durables. L'histoire des dévaluations réussies et des dévaluations manquées de la période 1931-1938 est instructive à cet égard. Une hausse des coûts à contre-temps peut annuler l'effet des mesures d'expansion les plus énergiques comme on l'a vu en France en 1936 et aux Etats-Unis en 1937.

L'action des autorités politiques, la prudence des milieux d'affaires, la modération des organisations professionnelles sont encore plus essentielles lorsqu'il s'agit de maîtriser un boom qui tend à dépasser les ressources réelles du pays, provoquant ainsi hause spéculative et déficit extérieur.

C'est à ce moment que se révèlent l'importance de ces autres « facteurs de stabilisation » que constituent notamment des finances en ordre et une forte épargne ainsi que le danger de ces « facteurs de déséquilibre » que sont des programmes de dépenses trop rigides et surtout des formules d'indexation à la hausse trop automatiques.

Le caractère irréversible des améliorations sociales et les progrès mêmes de la technique ne permettent plus aux économies modernes de corriger leurs erreurs après coup par des ajustements brutaux. Il n'en est que plus indispensable d'éviter les excès ou, du moins, de les corriger à temps.

Du fait même qu'il est plus facile aux autorités politiques et aux organisations professionnelles de seconder les mesures anticycliques de la banque centrale dans le sens de l'expansion que dans celui de la modération, beaucoup dépend dans les pays démocratiques de la conscience que prend le pays lui-même de l'importance d'une bonne monnaie pour son bien-être et son avenir.

Cela est vrai notamment pour les pays dont la monnaie joue rôle important comme moyen d'échange et comme réserve de uidité dans les règlements internationaux.

Ces pays ne peuvent plus se permettre, sans graves répercus- ons sur l'économie mondiale, de faire de leur monnaie l'enjeu luttes partisanes irresponsables. Sans doute bien des questions scales ou économiques peuvent être l'objet de discussions légi- nes mais à condition que les fondements mêmes de l'économie de la monnaie restent, d'un commun accord et au même titre ie les autres grandes questions d'intérêt national, au-dessus des ıerelles de partis.

Les pays à économie centralisée et planifiée ne peuvent, pas us que les autres se permettre une politique monétaire de faci- té dès qu'ils ont abordé la phase constructive de leur révolution. Iais leur système politique, fondé sur un parti unique et tout- uissant, leur permet d'affecter directement leurs ressources aux bjectifs fixés par les autorités. L'accumulation de capital néces- aire à leur expansion résulte de cette affectation qui limite ans toute la mesure nécessaire la consommation actuelle, tandis ue les rapports entre pays du même système politique et éco- nomique sont fixés d'Etat à Etat.

Les autres pays, en raison de leur régime de liberté politique, ne peuvent agir ainsi directement ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il leur faut orienter indirectement leur économie en créant des conditions telles que la masse des initiatives combinées du secteur public et du secteur privé concourent à l'expansion durable et équilibrée qui est leur objectif légitime.

Ils font ainsi l'économie d'un immense appareil bureaucratique mais s'ils emploient d'autres méthodes que les pays à économie centralisée et planifiée, ces méthodes ne doivent pas être moins efficaces. Afin de dégager par l'épargne, publique et privée, les ressources réelles indispensables au progrès, afin de porter au maximum l'incitation à la productivité, nécessaire à l'élévation régulière de leur niveau de vie, force leur est de s'imposer une discipline souple mais rigoureuse.

C'est précisément le rôle que jouent dans ces pays la discipline monétaire et celle de la concurrence internationale, d'autant plus efficaces qu'elles ne sont ni rigides, ni bureaucratiques.

Quant aux pays encore peu développés, il est clair que, pour provoquer puis accélérer la modernisation de leur économie, un

appoint de ressources réelles venant des économies les plus avancées est nécessaire. Ce ne sont pas des méthodes inflationnistes à l'intérieur qui peuvent remplacer ces capitaux réels, encore moins en faciliter l'apport.

D'ailleurs, à une époque où tous les pays sont de plus en plus jaloux de leur indépendance, ce qui exclut les unifications forcées, mais où ils sont aussi de plus en plus solidaires les uns des autres, ce qui exclut les expansions en vase clos, sur quelle base peut-on concevoir les larges échanges de marchandises et de capitaux entre nations libres, indispensables à la prospérité de tous, sinon sur celle d'une discipline monétaire efficace consentie en commun ?

Le bilan des dix dernières années est, à cet égard, heureusement positif. En Europe comme aux Etats-Unis, et dans les vastes zones monétaires qui leur sont associées, on s'est orienté en fin de compte, mais désormais résolument, vers une politique d'expansion anticyclique qui a été, dans l'ensemble, efficace.

La crainte (qui a joué un grand rôle après la guerre) que la stabilité des taux de change et la suppression des discriminations contre la zone dollar ne nuise à l'équilibre des autres économies s'est révélée de moins en moins justifiée à partir du moment où l'appareil de production de l'Europe occidentale a recommencé à jouer son rôle traditionnel.

Le fait même que les Etats-Unis ont perdu, au bénéfice du reste du monde, une fraction de leurs réserves d'or a été un facteur favorable, d'abord en amorçant une redistribution des réserves qui a toujours été considérée comme indispensable, ensuite en démontrant que même les pays les plus puissants ne peuvent s'isoler du monde extérieur et doivent, dans leur intérêt comme dans celui du reste du monde, prouver par leur propre politique financière et monétaire leur volonté de fonder leur expansion sur une monnaie solide et une épargne réelle à la mesure de leur rôle international.

Il reste encore beaucoup à faire pour consolider les résultats obtenus dans les pays les plus avancés et pour faire profiter les pays les moins développés des expériences acquises au cours de la période d'après-guerre mais il est clair désormais que, pour tous, la voie du progrès ne peut être que celle d'une expansion durable fondée sur une discipline monétaire commune adaptée aux nécessités de notre temps.

Roger AUBOIN.

Henry GERMAIN-MARTIN
et Gilbert GUENSER

Éléments de bibliographie sur les problèmes monétaires depuis 1945

I. — OUVRAGES

AFTALION (A.). — *La valeur de la monnaie dans l'économie contemporaine.*
Tome I : *Monnaie et économie dirigée.*
Tome II : *Monnaie, prix et change.* Sirey, 1948, 1950.

ALLAIS (M.). — *Economie et intérêt.* Imprimerie Nationale, 1947.

BARRÈRE (A.). — *Théorie économique et impulsion keynésienne.* Dalloz, 1952.

BAUDIN (L.). — *La monnaie. Ce que tout le monde devrait en savoir.* Médicis, 1945.

— *La monnaie et la formation des prix* (*Traité d'économie politique* sous la direction de Truchy). 2e édition, Sirey, 1947.

— *Monnaie et système monétaire.* Cours de Doctorat 1947-1948.

BELIN (J.). — *Problèmes monétaires.* Cours de l'Institut d'études politiques, 1957-1958, 1958-1959.

BESSE (P.). — *Institutions et mécanismes monétaires.* Cours de l'Institut d'études politiques, 1956-1957, 1958-1959.

BISSON (A.). — *L'inflation française* (*août 1914-mars 1952*). Sirey, 1952.

BLOCH-LAINE (F.). — *La zone franc.* Presses Universitaires, 1956.

CAUBOUE (P.). — *La masse monétaire*. Editions de l'épargne, 1960.

CHABERT (A.). — *Structure économique et théorie monétaire*. A. Colin, 1956.

CLUSEAU (M.). — *Rapports entre monnaie et prix, in Traité d'économie politique* sous la direction de L. Baudin. Tome II, 2e édition, Dalloz, 1957.

Congrès des économistes de langue française, 1947. — *La théorie de l'inflation à la lumière des expériences monétaires contemporaines* (Rapport introductif de Bertrand Nogaro). Domat-Montchrestien, 1948.

Congrès des économistes de langue française, 1950. — *Aspects de la reconstruction monétaire de l'Europe* (Rapport introductif de Robert Triffin). Domat-Montchrestien, 1951.

Congrès des économistes de langue française, 1953. — *Salaires et inflation depuis la seconde guerre mondiale* (Rapport introductif de Robert Goetz). Domat-Montchrestien, 1954.

Congrès des économistes de langue française, 1955. — *Convertibilité et libération des échanges* (Rapport introductif de Maurice Masoin). Domat-Montchrestien, 1956.

Congrès International de l'Epargne.

Travaux du 1er Congrès, *Etude des problèmes de l'épargne*. Paris, 1957.

Travaux du 2e Congrès, *Des sources de l'épargne aux investissements productifs*. Bruxelles, 1959.

Conseil Economique. — *Etude sur la remise en vigueur d'une monnaie librement convertible en or*. Coll. Etudes et Travaux du Conseil Economique, 1952.

Conseil Economique. — *Etude sur le rôle économique du crédit*. Coll. Etudes et Travaux du Conseil Economique, 1954.

Conseil Economique. — *Etude sur la politique du crédit*. Rapport présenté par M. Compeyrot. Avis et Rapports du Conseil Economique, 26 juillet 1958.

DAMALAS (B.-V.). — *La monnaie et les théories monétaires*. Presses Universitaires, 1946.

DELETAILLE (E.). — *Dépréciation monétaire et capitalisme*. Georg, Genève, 1960.

Encyclopédie française, Tome IX, sous la direction de F. Perroux. — *La monnaie* par J. DENIZET. Larousse, 1960.

E SÈZE (E.). — *Le crédit, l'entreprise et l'homme* (Préface de W. Baumgartner). S. I. P. U. C. O., 1958.

ESPAUX (A.). — *Le pouvoir monétaire*. Rivière, 1954.

IETERLEN (P.). — *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française*, 1948-1952. A. Colin, 1954.

IETERLEN (P.) et RIST (Ch.). — *The Monetary Problem of France*. Kings Cross Press, New-York, 1948.

IVISIA, DUPIN et ROY. — *A la recherche du franc perdu* (2 vol.). Edit. Hommes et Mondes, 1954-1955.

UCROS (B.). — *L'action des grands marchés financiers sur l'équilibre monétaire*. A. Colin, 1952.

UPONT (P.). — *Le contrôle des banques et la direction du crédit en France*. Dunod, 1952.

UPRIEZ (L.-H.). — *Des mouvements économiques généraux*. Tomes I et II, Louvain, 1947.

— *Monetary reconstruction in Belgium*. King' crown press, New-York, 1947.

FAIN (G.). — *Lutte contre l'inflation et stabilisation monétaire*. Payot, 1947.

FLAMANT (M.). — *Théorie de l'inflation et politique anti-inflationniste*. Dalloz, 1952.

FOA (B.). — *Monetary reconstruction in Italy*. K. C. P. New-York, 1949.

GABILLARD (J.). — *La fin de l'inflation*. S. E. D. E. S., 1952.

GERMAIN-MARTIN (H.). — *Verbo Monnaie, in Dictionnaire des sciences économiques* (publié sous la direction de J. Romeuf). Presses Universitaires, 1958.

JAMES (E.). — *Cours d'économie politique sur la politique monétaire de la France contemporaine*. Doctorat 1957-1958.

— *Histoire de la pensée économique au XXe siècle*. Presses Universitaires, 1955.

LAURAT (L.) et POMMERA (M.). — *Le drame économique et monétaire français depuis la Libération*. Les Iles d'Or, 1953.

LE BOURVA (J.). — *L'inflation française d'après guerre (1945-1949)*. A. Colin, 1953.

LEDUC (G.). — *La circulation, la monnaie, in Traité d'économie politique* sous la direction de L. Baudin. Tome II, 2e édit. Dalloz, 1957.

MATHIEU (H.). — *Physiologie de la monnaie.* Presses Universitaires, 1946.

MÉRIGOT (J.-G.) et COULBOIS. — *Le franc 1938-1950.* Pichon et Durand Auzias, 1950.

Monnaie (La). Analyse des théories (Préface de E. James) (par J. Mouly et divers). Domat-Montchrestien, 1952.

Monnaie d'hier et de demain (par J. Lacour Gayet et divers). S. P. I. D., 1952.

MOSSÉ (R.). — *La monnaie* (Collection Bilans de la connaissance économique). Rivière, 1950.

MYRDAL (G.). — *L'équilibre monétaire.* Médicis, 1950.

NOGARO (B.). — *La monnaie et les systèmes monétaires.* 2ᵉ édit. Librairie Générale de Droit, 1948.

O. E. C. E. — *La stabilité financière et la lutte contre l'inflation*, 1951.

OTTENHEIMER (J.). — *Comment meurent les monnaies.* Médicis, 1953.

PASSET (R.). — *Les subventions économiques et la lutte contre l'inflation.* Domat-Montchrestien, 1956.

PATIN (E.). — *La bonne monnaie.* Sirey, 1945.

PIROU (G.). — *La monnaie* (Tome V, volume 1 du *Traité d'économie politique*), Sirey, 1945.

RIST (Ch.). — *Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie.* 2ᵉ édit. Sirey, 1951.

— *Défense de l'or.* Sirey, 1953.

RIST (Charles) (1874-1955). — N° spécial consacré à... *Revue d'Economie Politique*, Sirey, 1956.

RUEFF (J.). — *L'ordre social.* Sirey, 1945.

— *Une cause du désordre mondial. L'état actuel du système des paiements internationaux.* Sirey, 1949.

— *Programme contre l'inflation, in Problèmes de politique économique internationale.* Comité parlementaire français du Commerce, 1951.

— *La régulation monétaire et le problème institutionnel de la monnaie.* Sirey, 1953.

SAINT-PHALLE (A. de). — *Le rôle social de la monnaie.* Plon, 1953.

SAMPAIO (A.). — *Monnaie, change et système monétaire.* Dunod, 1958.

HMITT (B.). — *La formation du pouvoir d'achat.* Sirey, 1960.

DILLOT (R.). — *Le franc (Histoire d'une monnaie des origines à nos jours).* Sirey, 1953.

— *A. B. C. de l'inflation.* Plon, 1958.

MON (Ph.) et PAVES (L.). — *Le crédit à moyen terme* (Préface de J. Rueff). Presses Universitaires, 1957.

OULEMON (A.). — *La stabilisation monétaire.* Sirey, 1959.

EILLER (J.). — *Cours de théorie économique sur la convertibilité monétaire, équilibre de croissance.* Doctorat 1959-1960.

II. — ARTICLES

BS (H.-J.). — « Problèmes et buts de la politique monétaire et d'investissement en Europe. » *Annales d'économie politique.* Sirey, 1960.

Actualité (L') de la théorie quantitative de la monnaie ». *Etudes et Conjoncture,* février 1958.

ALBERTINI (J.-M.). — « L'économie française entre les sommets et l'abîme. » *Economie et humanisme,* n° 117, mars-avril 1959.

AUBOIN (R.). — « Les illusions monétaires à l'épreuve des faits. » *Economie contemporaine,* mai 1952.

AUJAC (H.). — « Une hypothèse de travail : l'inflation, conséquence monétaire du comportement des groupes sociaux. » *Economie appliquée,* avril 1950.

« Balances extérieures et problème monétaire » (sous la direction de J. Weiller). *Cahiers de l'Institut de science économique appliquée,* Série P, n° 3, 1959.

BARRÉ (R.). — « L'efficacité de la politique monétaire. » *Revue économique,* novembre 1955.

BARRÈRE (A.). — « Stabilisation et expansion. » *Revue Economique,* septembre 1959.

BERGER (P.). — « Réflexions sur les mouvements de la circulation fiduciaire. » *Etudes et Conjonctures,* décembre 1956.

— « Evolution et influence des encaisses thésaurisées. » *Etude et Conjoncture,* avril 1959.

BERGER (P.). et CASSAGNES (L.). — « La circulation fiduciaire de 1954 à 1958. » *Revue Economique,* novembre 1959.

BERGER (P.). — « Le marché de l'argent à court terme. » *Banque*, juin et novembre 1958, février, avril, septembre 1959, janvier, mai 1960.

— « Sources et aspects de l'expansion monétaire. » *Banque*, décembre 1955.

BERTRAND (R.). — « La France et l'inflation. » *Revue de l'action populaire*, décembre 1956.

BIGO (P.). — « Débat sur la moralité de l'inflation. » *Revue de l'action populaire*, décembre 1956.

BOCCON-GIBOD (A.). — « Le flux et le reflux des billets dans le bilan de la Banque de France. » *Revue Economique*, novembre 1950.

BOUDEVILLE (J.). — « Commerce extérieur, revenu national et dévaluation. » *Revue Economique*, octobre 1950.

BOUNIATIAN (M.). — « Réflexions sur une politique inflationniste du crédit. » *Revue d'Economie Politique*, mars-avril 1953.

« Contrôle (Le) des banques et du crédit en France et à l'étranger. » *Statistiques et Etudes Financières* (supplément), juin, 1956.

« Convertibilité, multilatéralisme et politique de stabilisation » (sous la direction de J. Weiller). *Cahiers de l'Institut de science économique appliquée*, série P, n° 2, 1959.

COULBOIS (P.). — « La politique monétaire en Allemagne, depuis 1948. » *Revue économique*, juillet 1957.

DAVIN (L.). — « La convertibilité monétaire, illusion ou espérance. » *Revue d'Economie Politique*, janvier 1955.

— « Note sur la dynamique du déséquilibre des changes. » *Economie appliquée*, juillet-septembre 1958.

DELIVANIS (D.-J.). — « Les buts de la politique monétaire depuis la suspension de l'étalon or. » *Revue d'Economie Politique*, novembre-décembre 1954.

— « L'intensité des pressions inflationnistes dans l'économie sous-développée. » *Revue de Science financière*, avril-juin 1957.

DENIZET (J.). — « Marché monétaire et conjoncture économique. » *Revue économique*, novembre 1950.

— « La part des phénomènes monétaires dans le modèle de Keynes et dans les modèles de comptabilité écono-

mique » (Préface de Cl. Gruson). *Economie appliquée*, octobre-décembre 1953.

— « Des expériences monétaires récentes aux mécanismes monétaires de demain. » *Economie appliquée*, octobre-décembre 1956.

DIETERLEN (P.). — « L'inflation par les « prébendes ». » *Banque*, janvier 1951.

— « Déflation primaire. Déflation secondaire. » *Revue Economique*, janvier, 1953.

— « A propos de la convertibilité. Le conflit des données et des interprétations. » *Economia Internazionale*, mai 1954.

— « Inflation propagée, inflation amplifiée. » *Revue Politique et Parlementaire*, novembre 1955.

— « Matériaux pour l'interprétation de l'évolution monétaire. » *Banque*, juillet 1956.

— « L'élasticité de la masse monétaire. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, mai 1957.

— « La politique monétaire française. » *Revue Economique*, juillet 1957.

— « La monnaie auxiliaire du développement (contribution à l'étude de l'inflation séculaire). » *Revue Economique*, juillet 1958.

— « Les tâches monétaires de l'Europe. » *Bulletin S. E. D. E. I. S.*, 1er décembre 1958.

— « Réciprocité des perspectives et politique monétaire. » *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali*, n° 4, 1959.

DUPRIEZ (L.-H.). — « La politique monétaire belge de 1944 à 1945 et la doctrine monétaire. » *Revue Economique*, octobre 1950.

— « La politique monétaire en Belgique et en France. » *Revue de l'Institut de sociologie Solvay*, n° 3, 1958.

« Essai de représentation graphique des mécanismes financiers. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, février-mars 1960.

« Etude statistique des phénomènes monétaires. » *Bulletin mensuel de statistiques I. N. S. E. E.*, supplément, janvier-mars 1952.

FAIN (G.). — « Techniques de stabilisation monétaire. » *Banque,* avril 1948.

— « Le cancer de l'inflation. » *Banque,* mai, juin 1952.

— « Déthésaurisation et équilibre monétaire. » *Banque,* juin 1959.

FALISE (M.). — « Approches théoriques de la demande de monnaie. » *Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et sociales de Louvain,* août 1955.

FOURASTIÉ (J.). — « Problèmes monétaires et progrès techniques. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique,* décembre 1955.

« Franc (Le) (Mythe et réalité) », n° spécial de *La Nef,* Julliard, 1953.

« France (La) et l'inflation », n° spécial, *Etudes et Conjoncture,* mai-juin 1951.

GAMBINO (A.). — « L'offre de crédits. » *Economie appliquée,* juillet-septembre 1958.

GANGEMI (L.). — « La pensée monétaire en Italie depuis 1945. » *Economie appliquée,* octobre-décembre 1958.

GERMAIN-MARTIN (H.). — « La convertibilité des monnaies. » *Nouvelle revue d'économie contemporaine,* décembre 1953.

GRUSON (Claude). — « Le franc et la politique du crédit. » *Economie appliquée,* janvier-mars 1952.

GUGLIELMI. — « Formation du capital, expansion économique et stabilité monétaire. » *Revue Economique,* janvier 1958.

HABERLER (G.). — « Facteurs monétaires et stabilité économique. » *Economie appliquée,* n°s 1 et 2, janvier-juin 1958.

HACKETT (J. W.). — « Sur les pressions inflationnistes et les politiques anti-inflationnistes en France. » *Economie appliquée,* octobre, décembre 1956.

HART (A.-G.). — « L'étalon monétaire et la stabilisation économique. » *Economie appliquée,* janvier-juin 1954.

HEILPERRIN (M.). — « Qu'est-ce que la convertibilité monétaire ? » *Revue d'Economie Politique,* janvier 1954.

HERBETTE (F.). — « L'or paramonétaire. » *Revue d'Economie Politique,* janvier-février 1949.

— « Les salaires, les prix, la monnaie. » *La Nouvelle revue de l'économie contemporaine,* mars 1954.

HIGONNET (R.). — « Réflexion sur la zone sterling. » *Economie appliquée*, octobre-décembre 1958.

HOUSSIAUX (J.). — « Le crédit en France depuis 1945. » *Economie et Humanisme*, janvier-février 1958.

HOROWITZ (D.). — « Le marché des capitaux et la politique monétaire. » *Economie appliquée*, juillet-septembre 1958.

JAMES (E.). — « L'inflation par la hausse des coûts. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, décembre 1955.

— « A propos de l'efficacité de l'action des autorités monétaires. » *Revue Economique*, juillet 1957.

JEUNE (A.-L.). — « Les impératifs monétaires de l'expansion. » *Banque*, mars 1960.

JONG (F.-J. de). — « Equilibre monétaire. Le concept théorique et son approximation empirique. » *Bulletin de la Sté Belge d'Etudes et d'Expansion*, novembre-décembre 1955.

— « Méthodes statistiques d'analyse de la situation monétaire. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, mars et avril 1956.

— « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire. » *Economie appliquée*, juillet-septembre 1958.

KRIZ (H.-A.). — « Le prix de l'or et la convertibilité des monnaies. » *Revue de Science et de Législation Financières*, juillet-septembre 1953.

KOCH (H.). — « Etude sur la vitesse de circulation de la monnaie en France. » *Banque*, avril 1959.

KÜNG (E.). — « Qu'appelle-t-on convertibilité? » *Economie appliquée*, juillet-septembre 1954.

LEDUC (G.). — « Expansion économique et équilibre financier. » *Banque*, août 1957.

— « Le destin de la zone franc. » *Banque*, décembre 1958.

LÉVY (E.) et ZARKA (Cl.). — Exigences et limites d'une dévaluation du franc. » *Revue Economique*, septembre 1956.

LUNDBERG (E.). — « Stabilité internationale et économie nationale. » *Economie appliquée*, janvier-juin 1958.

MARCZEWSKI (J.). — « La monnaie en économie socialiste. » *Revue d'Economie Politique*, mars-avril 1958.

MERCILLON (M.). — « L'inflation importée. » *Revue Economique*, mai 1958.

MÉRIGOT (J.-G.) et COULBOIS (P.). — « Le problème monétaire français depuis la fin du 2e conflit mondial. » *Revue Economique,* octobre 1950.

MEYNAUD (J.). — « Les banques face à la politique du crédit. » *Revue Economique,* juillet 1957.

MITZAKIS (M.). — « Réflexions sur le Marché commun et sur son aspect monétaire. » *Banque,* février 1958.

« La monnaie et le crédit », *in* Supplément rétrospectif 1926-1955. *Statistiques et Etudes Financières,* supplément, mars 1959.

MOSSÉ (R.). — « La détermination du revenu pour l'épargne et l'investissement. » *Banque,* juillet 1956.

NOGARO (B.). — « La théorie de l'inflation à la lumière des expériences monétaires contemporaines. » *Revue d'Economie Politique,* janvier-février 1947.

— « Equilibre budgétaire et défense du franc. » *Banque,* novembre 1948.

— « Les conceptions nouvelles de l'inflation et la défense de la monnaie. » *Economie Contemporaine,* janvier 1949.

PATINKIN (Don). — « La théorie quantitative de la monnaie : une analyse par l'équilibre général. » *Economie appliquée,* janvier-juin 1956.

PAPI (U.). — « La convertibilité des monnaies et les conditions de sa réalisation. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique,* avril 1955.

PENGLAOU (Ch.). — « Essai sur la vitesse de rotation de la monnaie scripturale. » *Revue Economique,* novembre 1952.

PUPIN (R.). — « Le démon de l'inflation. » *Banque,* décembre 1957.

RAILLON (J.). — « L'évolution des disponibilités monétaires et de leurs contreparties depuis 1946. » *Etudes et Conjoncture,* juin 1956.

REYNAUD (P.-L.). — « Psychologie scientifique et comportement des épargnants. » *Banque,* février 1953.

RÖPKE (W.). — « Les voies de la convertibilité. » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique,* avril 1956.

RUEFF (J.). — « Le crédit à moyen terme et la flexibilité monétaire. » *Banque,* février 1955.

— « Eléments pour une théorie du taux d'escompte et de la balance des comptes. » *Revue Economique,* juillet 1957.

— « L'économie globale et l'étalon des valeurs. » *Revue d'économie politique,* janvier-février, 1957.

RUGINA (A.-N.). — « Programme de stabilisation économique financière et sociale pour la France. » *Revue d'Economie Politique,* mars-avril 1959.

SALLERON (R.). — « L'or a-t-il encore un sens ? » *Banque,* mai 1960.

SAUVY (A.). — « Biologie économique : l'impôt sur la monnaie. » *Revue Economique,* octobre 1960.

SILZ (E.). — « L'expérience monétaire devant la théorie. » *Revue Politique et Parlementaire,* mai 1951.

SIMON (Ph.). — « Epargne et progrès technique. » *Banque,* octobre 1959.

« Statut (Le) du franc français (contribution à l'étude du statut des monnaies étrangères). » *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique,* septembre, 1957.

TABATONI (P.). — « Le néo-classicisme monétaire aux Etats-Unis depuis 1950. » *Revue Economique,* juillet 1957.

TEW (B.). — « Le repli vers la convertibilité. » *Economie appliquée,* janvier-juin 1956.

TRIFFIN (R.). — « Convertibilité ou intégration. » *Economie appliquée,* octobre-décembre 1954.

— « Effondrement et relèvement de l'économie européenne 1947-1954. » *Economie appliquée,* janvier-juin 1956.

— « Convertibilité monétaire et intégration économique en Europe Occidentale. » *Economie appliquée,* octobre-décembre 1956.

VAUZANGES (J.-L.). — « Liquidités et inflation. » *Revue Economique,* novembre 1958.

VENE (A.). — « Les conceptions financières de lord Keynes et leurs applications pratiques. » *Banque,* juillet, août 1948.

VIAUX (H.). — « Le marché de l'argent au jour le jour. » *Banque,* mai 1958.

VINOT (P.). — « Nouvelle méthode d'analyse de la structure du pouvoir d'achat et de la pression inflationniste. » *Journal de la Soc. Statistique de Paris,* avril-juin 1958.

WALTER (F.). — « Discussion de la doctrine du Comité Rueff. » *Cahiers de l'Institut de Science Economique appliquée,* n° 89, juillet 1959.

III. — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

1. — Rapports annuels

Banque des Règlements internationaux.
Banque de France.
Conseil National du Crédit.
Fonds de Développement économique et social.
Comité monétaire de la zone franc.

2. — Revues

Annales d'économie politique.

Banque.
Bulletin de la Banque Nationale de Belgique.
Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain.
Bulletin de la Sté Belge d'Etudes et d'Expansion.
Bulletin Mensuel de Statistiques I. N. S. E. E.
Bulletin S. E. D. E. I. S.

Economie appliquée.
Economie contemporaine.
Economie et Humanisme.
Etudes et Conjoncture.

Journal de la Société de Statistique de Paris.

L'Observation Economique.

La nouvelle Revue de l'Economie Contemporaine.
Revue d'Economie Politique (notamment n° annuel : *la France économique*).
Revue de l'action populaire.
Revue de Science financière.
Revue Economique.
Revue Politique et Parlementaire.

Statistiques et Etudes Financières.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1960

1° ARTICLES DE FONDS (1)

(1) Les numéros gras indiquent les pages du numéro spécial « La restauration des monnaies européennes ».

2° CHRONIQUES

3° NOTES ET MEMORANDA

4° REVUE DES LIVRES

A. — *OUVRAGES ANALYSÉS*